

Bibliothèque d'Archéologie Méditerranéenne et Africaine - 2

PATRICK THOLLARD

La Gaule selon Strabon

Du texte à l'archéologie



Géographie, livre IV
traduction et études

éditions errance | Centre Camille Jullian

La Gaule selon Strabon. Du texte à l'archéologie

Géographie, livre IV. Traduction et études

Patrick Thollard

DOI : 10.4000/books.pccj.87
Éditeur : Publications du Centre Camille Jullian, Éditions Errance
Lieu d'édition : Aix-en-Provence
Année d'édition : 2009
Date de mise en ligne : 10 mars 2020
Collection : Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine
ISBN électronique : 9782957155712



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

ISBN : 9782877723848
Nombre de pages : 261

Référence électronique

THOLLARD, Patrick. *La Gaule selon Strabon. Du texte à l'archéologie : Géographie, livre IV. Traduction et études*. Nouvelle édition [en ligne]. Aix-en-Provence : Publications du Centre Camille Jullian, 2009 (généré le 02 avril 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pccj/87>>. ISBN : 9782957155712. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pccj.87>.

© Publications du Centre Camille Jullian, 2009
Conditions d'utilisation :
<http://www.openedition.org/6540>

Bibliothèque
d'Archéologie
Méditerranéenne
et Africaine
2

Dans la lignée des anciens *Travaux de Centre Camille Jullian*, la *Bibliothèque d'Archéologie Méditerranéenne et Africaine (BiAMA)* regroupe des travaux (monographie, actes de colloques, ouvrages collectifs) en relation avec les programmes scientifiques du Centre Camille Julian, sur l'histoire et l'archéologie de la Gaule méridionale, de l'Afrique du Nord et du bassin méditerranéen. La BiAMA peut comprendre des sous-séries, comme la collection *Études massaliètes (EtMassa)*.

Responsable légal :

Dominique Garcia, Directeur du CCJ

Directeur de la publication :

Henri Tréziny

Comité de pilotage :

Xavier Delestre, Dominique Garcia, Henri Tréziny

Conception graphique et mise en page :

Véronique Gémonet

Stagiaire :

Alice Renou

Comité de lecture :

Ph. Borgard (CCJ, CNRS), M.-Br. Carre (CCJ, CNRS), X. Delestre (DRAC PACA), D. Garcia (CCJ, Université de Provence), M. Griesheimer (CCJ, Université de Provence), A. Hermary (CCJ, Université de Provence), Ph. Jockey (CCJ, Université de Provence), M. Lombardo (Professeur à l'Université de Lecce), T. S. Loseby (Professeur à l'Université de Sheffield), J.-M. Mignon (Service archéologique départemental du Vaucluse), P. Pomey (CCJ, CNRS), L. Rivet (CCJ, CNRS), J. Sanmarti (professeur à l'Université de Barcelone), H. Tréziny (CCJ, CNRS), C. Virlovet (CCJ, Université de Provence), E. Voutiras (Professeur à l'Université de Thessalonique).

© 2009 pour tous pays,

Édition Errance, éditeur du groupe Actes Sud,

7, rue Jean Du Bellay 75004 Paris

Tél. : 04 43 26 85 82

Fax : 01 43 29 34 88

Courriel : contact@editions-errance.fr

<http://www.libairie-epona.fr>

Centre Camille Jullian

Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme

5 rue du Château de l'Horloge. BP 647, 13094 Aix-en-Provence Cedex 2

ISBN : 978-2-87772-384-8

Illustration de couverture : Le centre monumental de Murviel-les-Montpellier (cl. P. Thollard); en vignette, carte de la Gaule au temps de César, XVIIIe s., coll. particulière.

Illustration 4ème de couverture : Chapiteau ionique de Murviel (cl. P. Thollard)

Publications du Centre Camille-Jullian



Centre
Camille
Jullian

*Ouvrage financé par le
Collège de France*



COLLÈGE
DE FRANCE
— 1530 —

Envoyer les manuscrits à :

Henri Tréziny

Bibliothèque d'Archéologie Méditerranéenne et Africaine

Centre Camille Jullian

Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme

5 rue du Château de l'Horloge. BP 647,

13094 Aix-en-Provence Cedex 2

PATRICK THOLLARD

LA GAULE
SELON STRABON :
DU TEXTE À L'ARCHÉOLOGIE

Géographie, Livre IV.
Traduction et études

2009

Sommaire

Préface	7
Introduction	9
Strabon et la géographie de son temps	9
Les traductions existantes	12
Texte et traduction	13
Du texte à l'archéologie	15

PREMIÈRE PARTIE

Géographie, Livre IV : Traduction	17
La Keltikè transalpine	18
Introduction	18
La <i>Narbonitis</i>	20
L' <i>Akoutania</i> [<i>Aquitaine</i>]	36
Les Provinces rattachées à <i>Lugdounon</i> et aux <i>Belgai</i>	40
Traits communs aux peuples de la <i>Keltikè</i>	46
La Prettanikè et les îles	54
La <i>Prettanikè</i>	54
Les autres îles	56
Les Alpeis	58
Généralités	58
Le littoral	58
L'intérieur du massif	60
Considérations d'ensemble	66
Notes de la Première Partie	70

DEUXIÈME PARTIE

Études : Strabon et la Narbonnaise	75
Chapitre 1 - De la valeur comparée des sources : peuples et territoires chez Strabon, Pline et Ptolémée	77
Pline	78
Ptolémée	83
Conclusion	90
Annexe 1. La Narbonnaise chez Pline - <i>Histoire naturelle</i> , 3, 31-37	92
Annexe 2. La Narbonnaise chez Ptolémée - <i>Géographie</i> , II, 10	94

Chapitre 2 - La mesure de l'espace : stades et milles	101
La source de Strabon en IV, 1, 3	101
Itinéraires et distances	106
Distances en milles et distances en stades	113
Chapitre 3 - L'appréhension de l'espace et des hommes : Celtique et Gaule, Celtes et Gaulois	115
Strabon et la tradition grecque	115
César et la Gaule (et les Gaulois)	117
Les Gaulois du Midi sont-ils des Celtes ?	118
Chapitre 4 - Identités ethniques et réalités culturelles : les Ligyens et les Salyens	125
Ligures et Celtes : un vieux débat	125
Les formes lexicales	127
Les Ligyens et la Ligystique	130
L'identité ethnique des Ligyens (Ἔθνος Λιγυστικόν)	136
Le territoire des Salyens	140
Chapitre 5 - Peuples et territoires : les Arécomiques et les Tectosages	147
Les Arécomiques	148
Le territoire des Tectosages	156
La partie occidentale de la Narbonnaise : Arécomiques ou Tectosages ?	159
Géographie antique	172
Nîmes	172
Le temps chez Strabon	185
Chapitre 6 - Les peuples et leur histoire : les Tectosages et l'or de Toulouse	191
La structure du passage	191
La naissance de la légende de l'or de Toulouse	192
La critique de Poseidonios : la véritable origine des richesses volées à Toulouse	196
Les lieux de culte et la topographie religieuse de Toulouse pré romaine	201
Chapitre 7 - La ville : Marseille	209
L'organisation de la notice	209
La topographie urbaine : le vocabulaire de Strabon à l'épreuve de l'archéologie	210
Les installations navales	219
La fondation des « comptoirs » massaliotes	225
Conclusion	235
Bibliographie	237
Index	255

Préface

La vie universitaire apporte assez souvent des satisfactions, plus rarement des joies. J'en éprouve une vraie en écrivant cette préface. Non seulement en raison de liens anciens tissés avec Patrick Thollard à l'université de Provence et sur des chantiers de fouilles qui ont forgé une solide amitié, mais parce que j'aime beaucoup cet ouvrage. Il y a longtemps, après sa thèse de troisième cycle, je lui avais fait quelques suggestions (que j'ai oubliées), plus récemment Dominique Garcia lui a donné à son tour quelques conseils (que j'ignore), mais ce livre doit ce qu'il est à son auteur. Il en va toujours ainsi, mais cette fois l'auteur a pris les risques d'une aventure originale – disons, du moins, peu académique qui peut déplaire au sein du microcosme des études philologico-historico-archéologiques !

Se lancer dans une nouvelle traduction du livre IV de la Géographie de Strabon, pourquoi ? Les précédentes n'étaient pas catastrophiques, loin de là, sans compter que le travail de François Lasserre sur le texte pour l'édition Budé ne pouvait guère être amélioré, l'édition de Radt n'ajoute pas grand-chose, c'est même plutôt l'inverse. Patrick Thollard a considéré cependant, en vrai helléniste et archéologue, qu'au moins deux caractéristiques pouvaient être contestées. D'abord, l'élégance – ou, au moins le classicisme : d'un texte plutôt besogneux, surtout constitué de fiches de diverses origines, loin d'être au fait des réalités (ce qu'on ne saurait reprocher à un auteur grec qui veut décrire l'intégralité du monde habité), on « gommait » les incertitudes, les aspérités – et en outre on traduisait (au sens propre) des réalités très anciennes en utilisant les termes d'aujourd'hui, au risque d'approximations, de malentendus, voire d'erreurs. Le lecteur appréciera ou non de lire dans leur transcription antique le nom de montagnes, de fleuves, de villes, de régions, de peuples. Personnellement, je suis sensible à ce dépaysement qui nous fait entrevoir la découverte, autrefois, d'un pays plus ou moins exotique par un lettré d'Athènes ou de Rome – ou par un gouverneur, un administrateur, un financier se rendant en Gaule et soucieux de s'informer.

J'ai également apprécié que Patrick Thollard évite ces milliers de notes de détail qui encombrant les éditions « savantes » et qui n'offrent aucun cadre historique solide – à supposer qu'elles ne se contredisent pas. Les notices argumentées – en réalité, de superbes petites synthèses – qu'il propose, pour l'essentiel consacrées au Midi, constituent à la fois un régal pour l'esprit par leur érudition et leur intelligence, une invitation (pour lui, pour d'autres ?) à faire de même pour la suite du livre IV – peut-être un beau programme pour une équipe de recherche. On y vit la dialectique entre la pensée que les anthropologues nomment « étrangère » (parfois « étrange ») et la nôtre qui s'appuie sur d'autres catégories et d'autres connaissances. Ce n'est pas la moindre richesse de cet ouvrage – je serais tenté de dire : fascination – que de nous faire éprouver ce sentiment du décalage (du gouffre ?) qui nous sépare d'un monde gréco-romain que beaucoup croient pouvoir apprivoiser mais qui est tout à fait irréductible au nôtre.

Christian GOUDINEAU
Collège de France
Juillet 2008

Introduction

Strabon et la géographie de son temps

La *Géographie* de Strabon présente la singularité d'être un des rares traités de géographie antiques qui nous soient parvenus dans son intégralité. Elle offre, en outre, l'intérêt d'avoir été rédigée à l'époque augustéenne, période de profonde mutation pour bien des régions de l'Empire, et tout particulièrement la Gaule. D'où l'importance que les archéologues accordent à ce texte. Le livre IV, consacré à la Celtique Transalpine, à la Bretagne et aux Alpes est une référence incontournable pour tous les travaux sur la Gaule.

Mais pour comprendre les « enjeux » d'une telle référence, comme nous dirions aujourd'hui, il faut rappeler le contexte historique et culturel de la *Géographie*. Contemporain de la fin de la République et des débuts du principat, Strabon a souvent été présenté comme un homme appartenant à deux cultures, la grecque et la romaine. Il faut préciser et, sans doute, nuancer.

Né à Amasée, en même temps que la province romaine du Pont, vers 63 av. J.-C. (c'est l'année de naissance d'Auguste !), ce Grec d'Asie, descendant d'une famille illustre, se trouve naturellement intégré à l'empire romain. On connaît peu de choses de sa vie (et uniquement par des allusions dans son œuvre). Il est venu assez tôt à Rome (dès 45 av. J.-C.) et y a séjourné plusieurs fois et assez longuement, semble-t-il, la dernière fois autour de 17 ap. J.-C. (en témoignent le récit du triomphe de Germanicus –VII, 1, 4– ainsi que la description du mausolée d'Auguste –V, 3, 8). Il a également beaucoup voyagé, en Grèce, en Asie Mineure et en Égypte (il a séjourné longtemps à Alexandrie). Il a accompagné le préfet d'Égypte, Aelius Gallus, dans une exploration qui l'a mené jusqu'en Éthiopie (en 25-24 av. J.-C.). Vers l'ouest, en revanche, ses voyages n'ont pas dépassé l'Italie. Il n'est jamais allé en Espagne ni en Gaule qu'il ne connaît que par des sources livresques. Il entreprend la rédaction de la *Géographie*, en 17 livres, après celle d'un ouvrage historique, en 47 livres (entièrement perdu) qui prenait la suite de celui de Polybe et qui couvrait les années allant du milieu du II^e s. av. J.-C. jusqu'au début du principat.

Quelles que soient les difficultés chronologiques posées par le début de la composition de la *Géographie* (au milieu de la vie de Strabon ou à la fin ?) et sa publication (avant sa mort ou après ?) et pour lesquelles on ne peut se résoudre qu'à des hypothèses (Aujac 1969 : XXX-XXXIV), la date de l'achèvement de l'ouvrage est assurée par des références à des événements contemporains dont le plus récent est la mort de Juba II, en 23 ap. J.-C. (XVII, 3, 7 ; 9 ; 25). Le livre IV a cependant été terminé un peu avant. En IV, 3, 4, Strabon signale les opérations en cours sur le Rhin : c'est la campagne de Germanicus de 15-16 ap. J.-C. En IV, 6, 9, il rappelle que la campagne menée par Drusus et Tibère dans les Alpes contre les Noriques et les Taurisques est terminée depuis 33 ans : elle date de 15 av. J.-C., ce qui nous place en 18 ap. J.-C.

La rédaction de la *Géographie* se situe donc à ce moment particulier de l'histoire où l'expansion de Rome était considérée comme achevée, et l'empire pratiquement à son apogée. Alors, on pouvait considérer que le monde, la « terre habitée » – *l'οἰκουμένη*, pour utiliser le terme employé par le grec Strabon, était entièrement maîtrisé, dominé, conquis, selon la formule initiale du testament d'Auguste.

En effet, les *Res Gestae* énumèrent les hauts faits « par lesquels il soumit le monde à l'empire du peuple romain » – *quibus orbem terrarum imperio populi romani subiecit* (*orbis terrarum* étant l'équivalent latin d'οἰκουμένη) (Nicolet 1989, p. 27- 40). L'idée prévaut encore sous Tibère : selon Tacite (*Annales*, I, 11 ; *Agricola*, 13, 3) et Dion Cassius (*Histoire romaine*, LVI, 33), Auguste avait laissé comme conseil à son successeur de ne pas étendre l'empire au-delà des limites qui avaient été atteintes sous son propre règne. La *Géographie* de Strabon est contemporaine des *Res Gestae* et en porte partout la marque. Ainsi, le parcours du monde, qui procède d'ouest en est, de l'*Ibèria* (L. III) à la Libye (L. XVII), se termine par l'énumération des peuples soumis à Rome et l'organisation des provinces mise en place par Auguste (XVII, 3, 24-25). Au cours de la description régionale, on trouve maintes remarques qui font écho à cette idée d'un monde pacifié entièrement soumis à Rome par l'action d'Auguste. Quelques exemples tirés du livre IV. La remarque sur « les barbares (...) qui ne cessent de se civiliser et (...) se sont désormais tournés vers les activités du citoyen et de l'agriculteur en raison de la domination romaine » (IV, 1, 5) ou bien encore « ces barbares qui ne le sont plus parce qu'ils se sont convertis au style de vie des Romains, en adoptant la langue, les mœurs et même, pour certains, la vie publique » (IV, 1, 12). Même idée dans la description des mœurs des Gaulois qui est « empruntée aux temps anciens » parce qu'aujourd'hui « ils vivent tous en paix, asservis qu'ils sont et les actes de leur existence étant réglés par les ordres de leurs conquérants, les Romains. » Considération identique dans le rappel de la pacification des peuples des Alpes : à côté des Noriques et Taurisques, dont on déjà parlé (IV, 6, 9), les Ligyens (IV, 6, 3), les Lépointiens, les Tridentini et les Stoni (IV, 6, 6), les Salasses (IV, 6, 7), les Iapodes (IV, 6, 10) ; et jusque dans la justification (toute empreinte du langage diplomatique romain) de l'inutilité de la conquête de la Bretagne (IV, 5, 3).

On a beaucoup insisté sur l'adhésion inconditionnelle de Strabon à l'empire et à l'œuvre augustéenne (Lasserre 1982). Il serait cependant exagéré de ne voir en lui que l'admirateur de Rome et de ne prendre la *Géographie* que comme un manifeste de soutien à l'action d'Auguste. Ce serait oublier tout ce qui le rattache au monde grec. En premier lieu, Strabon demeure un Grec, de nature et de culture. Il pense, décrit, juge ou interprète comme un Grec. La remarque vaut aussi bien pour ses propres notations que pour celles dont il emprunte la matière à ses devanciers car, eux aussi, pour la plupart sont des Grecs : Polybe (210-208 / 126-118 av. J.-C.), Poseidonios (v. 135-50 av. J.-C.), Artémidore (v. 100 av. J.-C.), pour ne citer que ces trois noms qui constituent les références les plus importantes du livre IV. Un seul exemple suffira à montrer son appartenance foncière à la culture grecque : la place accordée à la description de Marseille dans le livre IV. La notice occupe quatre pages (IV, 1, 4-5), alors que la description des autres villes (Narbonne, Nîmes ou Lyon, pour ne citer que les plus importantes) n'occupe que quelques lignes : c'est le parti pris d'un écrivain grec. En second lieu, le genre de l'ouvrage se rattache directement à la tradition de la géographie grecque et, plus précisément, celle de l'école alexandrine dont Ératosthène, le quatrième directeur de la bibliothèque d'Alexandrie (273-192 av. J.-C.) a été l'initiateur et qui se perpétue ensuite avec des savants comme Hipparque (190-120 av. J.-C.), Polybe, Poseidonios, Strabon et, au bout de la chaîne, Claude Ptolémée (v. 100-178 ap. J.-C.). Les lignes de force de cette école sont bien connues (Jacob 1991, p 105-124). D'une part, le souci de donner des bases théoriques les plus solides possible à la réalisation des cartes par le recours aux mathématiques et à l'astronomie ; d'autre part, la volonté de rectifier les cartes antérieures en fonction des données nouvelles, ce qui implique une critique des sources anciennes ou peu sûres et la recherche des sources les plus récentes et les plus fiables. Bref, le maître mot est la « rectification » (διορθωσις). Dans la *Géographie* de Strabon, cette appartenance à la géographie hellénistique se remarque principalement dans les deux premiers livres, les *Prolégomènes*, consacrés à la critique de ses prédécesseurs, c'est-à-dire, Ératosthène, Hipparque, Poseidonios et Polybe. C'est à travers cette critique que sont abordés les problèmes théoriques (la mesure de la circonférence de la terre pour laquelle Strabon choisit Ératosthène contre Poseidonios) ou discutée la fiabilité des auteurs (Strabon prend la défense d'Homère, « père de la géographie », choisissant, cette fois, Hipparque contre Ératosthène). Mais les débats théoriques ne sont pas exclusivement cantonnés à ces deux premiers livres. On en trouve des exemples tout au long de la

description régionale. Ainsi, au livre IV, la longue discussion sur l'origine de la plaine de la Crau (IV, 1, 7) celle sur le nombre des embouchures du Rhône (IV, 1, 8), ou encore l'examen des différentes versions de l'histoire de Caepio et de l'or de Toulouse (IV, 1, 13) relèvent de cette manière de faire propre aux géographes hellénistiques. De la même manière, les critiques formulées à l'encontre de l'explorateur marseillais Pythéas (deuxième moitié du IV^e s. av. J.-C.) taxé de menteur et de fanfaron, en particulier à propos de Thulè (IV, 5, 4), sont une autre illustration de la critique des sources. Strabon choisit ici Polybe (qui critique Pythéas) contre Ératosthène et Poseidonios (qui le défendent).

Dans ces débats, il n'est question que de savants grecs sans aucune référence à des travaux émanant de Romains. C'est qu'il n'en existe pas, du moins si l'on ne considère que les ouvrages théoriques. Dans ce domaine, la connaissance passe, pratiquement jusqu'à l'époque augustéenne, par les savoirs des Grecs (Nicolet 1989, p. 88) dont l'autorité s'étend même jusqu'en pleine époque impériale (Arnaud 2007, p. 20-25). C'est ainsi qu'il faut comprendre la remarque de Strabon pointant la faiblesse des écrits latins en matière de géographie (III, 4, 19). Dans ce passage célèbre, le point de départ est le constat que l'ignorance des Grecs concernant les Barbares augmente en fonction de la distance et Strabon enchaîne :

« Quant aux auteurs romains, ils imitent les Grecs mais sans aller plus loin. En effet, ce qu'ils disent, ils l'ont traduit des Grecs et, dans ce qu'ils tirent d'eux-mêmes ils ne font guère preuve d'une grande soif de connaissance, de sorte que chaque fois qu'une insuffisance apparaît chez les premiers (*les Grecs*), on ne la voit pas davantage comblée par les seconds (*les Romains*), en particulier en ce qui concerne les noms propres dont la plupart (pour ceux qui sont les plus célèbres) sont grecs. »

On a souvent opposé ce jugement avec celui des *Prologomènes* qui insiste sur l'apport de la conquête romaine à la connaissance géographique (I, 2, 1) :

« Et, en effet, il est sûr que de nos jours, la conquête (ἐπικρατεία) réalisée par les Romains ainsi que par les Parthes a beaucoup ajouté à notre approche du monde (ἐμπειρία) (...) Les Romains (nous ont découvert) tout l'ouest de l'Europe jusqu'à l'Elbe qui partage en deux la Germanie. »

La contradiction entre les deux passages n'est qu'apparente : le premier parle de savants (οἱ συγγραφεῖς), le second de découvreurs. Autrement dit, la science géographique et la description du monde sont à mettre au compte des Grecs tandis que la conquête, la pacification et l'administration à celui des Romains. Strabon se situe à la confluence de deux courants : la tradition de la géographie grecque et l'actualité de la conquête romaine. Il se revendique de la première dans l'élaboration de son ouvrage et il lui emprunte le fond de ses informations (tirées principalement, pour le livre IV, de Poseidonios et Polybe). La seconde lui fournit les compléments nécessaires à l'actualisation des informations antérieures. Mais elle donne également une justification et un objectif à l'œuvre : être utile aux gouvernants et « principalement à ceux qui occupent des postes de responsabilité » – μάλιστα τοῦς ἐν ταῖς ὑπεροχαῖς (I, 1, 23).

Voilà qui permet de mieux apprécier le projet de Strabon et la particularité de la *Géographie*. Celle-ci n'est pas véritablement le produit d'une double culture, mais se rattache fondamentalement à la pensée grecque tout en étant marquée par le contexte historique qui voit la domination de Rome.

Les traductions existantes

La multiplication des références à la *Géographie* chez les archéologues, pose évidemment la question de la traduction du texte antique. Les traductions françaises complètes sont rares et remontent au XIX^e siècle : celle de François-Jean-Gabriel de La Porte du Theil, Adamantios Koraïs (ou Coray) et Pascal-François-Joseph Gosselin commencée en 1796 et achevée par Jean-Antoine Letronne en 1819, a été suivie, quelque cinquante ans plus tard par celle d'Amédée Tardieu utilisant la toute nouvelle édition d'August Meineke (Tardieu 1867). Il a fallu ensuite attendre un siècle pour voir apparaître une nouvelle traduction, incomplète et partagée entre plusieurs auteurs, à l'occasion de l'édition de la *Géographie* de Strabon dans la Collection des Universités de France. La traduction du Livre IV, due à François Lasserre, est une des premières parues (Lasserre 1966). C'est celle à laquelle la plupart des commentateurs, en France, font référence. Cependant, les travaux les plus récents ont tendance à reprendre la traduction de certains passages, plus ou moins développés, en fonction du champ d'étude. Ainsi à propos de Nîmes (Goudineau 1976a), de l'organisation administrative des provinces (Goudineau 1990b), de Marseille (Hermay *et al.* 1999 ; Bouiron *et al.* 2001 ; Pralon 2001), de la religion (Brunaux 1996 ; 2006), de l'aristocratie gauloise (Perrin, Decourt 2002), des peuples et des territoires (Garcia, Verdin 2002, Bats *et al.* 2003) etc. Ces multiples reprises et relectures sont le signe d'une insuffisance des traductions antérieures, insuffisance qui a deux raisons principales.

La première est liée aux problèmes théoriques que pose l'exercice de traduction – question amplement discutée. Comme le rappelle Paul Ricœur dans un essai paru récemment, c'est une opération qui n'est jamais définitive et toujours à refaire parce que fondamentalement imparfaite, voire impossible en théorie. En effet, le traducteur, dans le désir même de perfection qui l'anime, se heurte à la « diversité », « l'hétérogénéité radicale des langues qui devrait a priori rendre la traduction impossible » (Ricœur 2004, p. 53-54). Il se trouve ainsi confronté « à une problématique sans pareille sanctionnée doublement par le vœu de fidélité et le soupçon de trahison » (Ricœur 2004, p. 9). De cette imperfection fondamentale, naît le besoin toujours renouvelé d'une nouvelle traduction, une « re-traduction présumée, prétendue, meilleure ou différente » (Ricœur 2004, p. 40).

La seconde est liée aux conditions historiques de la production d'une traduction. Il faut garder à l'esprit l'idée que « les textes font partie d'ensembles culturels à travers lesquels s'expriment des visions différentes du monde » et donc « que la tâche du traducteur ne va pas du mot, à la phrase, au texte, à l'ensemble culturel, mais à l'inverse : s'imprégnant par de vastes lectures de l'esprit d'une culture, le traducteur redescend du texte, à la phrase et au mot » (Ricœur 2004, p. 55-56).

Toute traduction (ou re-traduction) est donc fonction de la perception qu'a le traducteur de la culture à laquelle appartient le texte à traduire. Pour les textes antiques –encore plus que pour les autres– cette perception change avec le temps et est largement tributaire du contexte historique. Pour dire les choses autrement, toute traduction est une « interprétation », comme on parle d'une interprétation musicale, en ce sens qu'elle « invente » une forme de vérité de l'ouvrage qu'elle tente de traduire. Elle propose une lecture globale de l'œuvre dont chaque passage précis donne un aperçu en reflétant la perspective générale qui donne son sens et sa cohérence à l'ensemble : le choix de tel mot ou de telle tournure de phrase n'est pas imposé par le dictionnaire ou la grammaire, mais bien par la volonté du traducteur de rendre l'idée ou la nuance qu'il imagine être celles de l'auteur.

Reprenons la traduction proposée naguère par Fr. Lasserre pour le livre IV. Elle s'inscrit dans la lignée des travaux de la *Quellenforschung* de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, dont elle adopte les conclusions. Que l'on peut résumer ainsi :

1 - La source principale des informations voire du plan est Poseidonios et c'est par lui que passent les auteurs antérieurs, Artémidore et Polybe.

2 - Les renseignements relatifs à l'époque césarienne remontent à Asinius Pollion mais par le canal de la traduction grecque d'un de ses affranchis, Asinius Pollion de Tralles, ou bien de celle Timagène : il faut donc exclure toute lecture directe de César.

3 - À cela Fr. Lasserre ajoute une source supplémentaire pour tout ce qui concerne la période augustéenne, source inconnue et qu'il nomme « le panégyriste » à cause de l'intention « de glorifier l'œuvre pacificatrice et civilisatrice d'Auguste » qui apparaît dans tous les passages en question (Lasserre 1966, p. 10-11). Il suggère même d'identifier le panégyriste avec un rhéteur Marseillais : Volcacius Moschus (Lasserre 1966, p. 111-113).

La première conséquence de cette perspective est de réduire la *Géographie* à une sorte de compilation où l'auteur compte bien moins que les sources auxquelles il a puisé et où l'œuvre demeure imparfaite parce que le géographe n'a pas toujours accordé toutes les sources à sa disposition (le « télescope » entre plusieurs sources non contemporaines, mises sur le même plan par Strabon, est interprété en termes d'erreur ou de contradiction). On a critiqué depuis longtemps cette position et suggéré de voir en Strabon autre chose qu'un simple compilateur (Thollard 1987 ; Nicolet 1988, p. 93-95).

Mais surtout, cette position n'est guère tenable d'un point de vue théorique parce qu'elle passe sous silence deux choses. D'une part, dans certains cas, il est très difficile voire impossible de vérifier si l'attribution du texte à une source est valide ou non, la source (le modèle) ayant disparu et n'existant plus que par le témoignage (la copie) qu'on retrouve ou qu'on croit retrouver. Comment être sûr ? D'où les discussions parfois surréalistes sur la transmission des informations, comme la série de notes à propos des distances en Narbonnaise en IV, 1, 3 (Lasserre 1966, p. 204). Le second élément est le fait que le discours strabonien actualise « forcément » la source. À partir du moment où Strabon note ou recopie une notation, celle-ci prend valeur pour l'époque à laquelle il écrit. Le meilleur exemple est donné par le mélange des mesures de distances, parfois dans la même page (IV, 1, 3) : si les stades et les milles sont portés c'est qu'à l'époque de Strabon, la coexistence de ces deux unités de mesure ne posait pas problème. Le choix de l'une ou de l'autre est une autre affaire, qu'on tentera d'expliquer (cf. **la mesure de l'espace...**).

En acceptant une traduction, on adopte également les points de vue de son auteur. En l'occurrence, de nombreux chercheurs ont été amenés à suivre l'attitude très (trop) critique de Fr. Lasserre à l'égard de Strabon soit en mettant en avant les contradictions apparentes (comme celles supposées pour les limites entre les Volques Arécomiques et les Volques Tectosages, en IV, 1, 12), soit en reproduisant des erreurs de traduction (comme celle concernant « l'empire » arverne, en IV, 2, 3).

On comprend donc les raisons de proposer une nouvelle traduction du Livre IV de la *Géographie* de Strabon. Précisément parce que la précédente est devenue « obsolète », c'est-à-dire que la « vision du monde » à laquelle elle se réfère n'est plus celle que nous avons aujourd'hui. Il ne s'agit pas simplement de corriger telle ou telle erreur ni d'offrir une lecture différente de tel ou tel passage, mais bien de livrer une version nouvelle, de donner une nouvelle interprétation. Sachant que celle-ci sera amenée forcément à être dépassée à l'avenir...

Texte et traduction

Il n'est question ici que d'une traduction et non d'une édition nouvelle du texte de Strabon, pas plus, du reste, que d'une édition bilingue. Autant une nouvelle traduction répond à un réel besoin, autant la révision philologique du texte ne s'impose pas. Pour deux raisons.

La première est que le travail philologique réalisé par Fr. Lasserre pour l'édition de 1966 reste exemplaire aussi bien pour l'établissement du texte que pour la reconstitution de l'histoire des manuscrits. Les défauts qu'on peut lui trouver viennent d'interprétations fautives ou de corrections injustifiées

(en particulier les restitutions de lacunes supposées) mais non du texte lui-même. Non seulement, Fr. Lasserre a repris l'étude de toute la tradition manuscrite, mais il a procédé lui-même à des relectures, en particulier du témoin le plus ancien, le palimpseste Π, datant de la fin du V^e siècle (Aujac, Lasserre 1969 : *XLVIII-LVIII*).

Résumons les principales conclusions de son travail. Les manuscrits du texte de Strabon dérivent tous d'un archétype unique (appelé Ω) copié sur un modèle byzantin remontant au V^e ou au VI^e siècle. Celui-ci diffère à la fois de celui qui a servi de base au palimpseste Π, mais également de l'édition qu'avait pu consulter Stéphane de Byzance. Cependant, ni les citations de Stéphane de Byzance ni le palimpseste Π (qui ne concerne que les livres VIII à XVII et qui présente de très nombreuses fautes) ne permettent de confrontation entre des sources originellement différentes. Cela simplifie mais également limite les possibilités d'interprétation.

Entre l'archétype et les manuscrits conservés s'intercalent deux « hyparchétypes » attribués l'un à Photios au IX^e siècle et l'autre à Arethas, un siècle plus tard, en fonction des scholies que chacun comportait. Les manuscrits médiévaux sont des copies de l'exemplaire d'Arethas et se rangent en deux grandes familles : A, qui contient les livres I-IX, et qui remonte à la deuxième moitié du X^e siècle et ω', exemplaire complet, et qui remonte sans doute au milieu du XII^e siècle. Pour le livre IV donc, les leçons les plus sûres seront celles qui seront attestées par ces deux familles. En guise de vérification, on dispose également des *Chresthomaties*, anthologie rédigée vers la fin du IX^e siècle, à partir de l'exemplaire de Photios et que certains attribuent pour cette raison à Photios lui-même. Ces extraits, ont d'abord permis de rétablir les parties manquantes du livre VII mais servent également de témoin direct pour l'exemplaire de Photios et, donc pour les familles de manuscrits A et ω'.

La deuxième raison est qu'une nouvelle édition intégrale vient d'être réalisée par les soins de Stephan Radt, en collaboration avec une équipe de chercheurs de l'université de Groningen. Les quatre premiers volumes, consacrés à l'édition et à la traduction des dix-sept livres de la *Géographie*, sont parus entre 2002 et 2005 ainsi que le premier volume de commentaires (Livres I-IV), en 2006. Les principes sont différents de ceux de Fr. Lasserre. L'apparat critique abandonne la référence aux familles de manuscrits pour ne garder que la désignation individuelle par lettres, en majuscules pour les manuscrits primaires et en minuscules pour les secondaires, la leçon unanime des manuscrits primaires étant désignée par *codd.* (Radt 2002, p. *XVIII*). Sur bien des points, cette édition complète très utilement la précédente. Par ailleurs, certaines initiatives sont bien venues comme l'instauration de parenthèses ou le renvoi systématique aux passages mentionnés par Strabon. En revanche, d'autres partis pris sont plus contestables comme le désir d'harmoniser la graphie des noms propres qui va à l'encontre du maintien des leçons bien attestées des manuscrits. Dans plusieurs cas, également, les lectures ou les interprétations retenues sont inférieures à celles des éditions précédentes (voir pour le passage sur Nîmes, par exemple), si bien que, malgré la qualité de l'ensemble, on n'a pas, du moins pour le livre IV, l'impression d'une meilleure approche du texte de Strabon.

Mais si l'idée d'une nouvelle édition est à exclure, celle de mise à disposition du texte grec, sous une forme ou une autre, est apparue comme un réel avantage, évitant au lecteur qui désire consulter le texte original le recours à un autre ouvrage. Nous nous sommes donc arrêté à l'idée de fournir, face à la traduction, un texte grec. Nous avons reproduit celui de l'édition d'A. Meineke, tel qu'il est donné par le TLG. Nous indiquons, par des dièses, les passages dans lesquels nous nous séparons de cette édition, en fonction de nos choix différents de traduction. Nous en donnons les justifications soit par de courtes notes dans la traduction même soit par les discussions au sein des notices de commentaire. En aucun cas (nous y insistons bien), il ne s'agit d'un apparat critique.

Pour plus de commodité, nous avons fait apparaître le plan suivi par Strabon dans sa description, ce qui permet de mieux mettre en évidence la logique de sa démarche et donne au texte une véritable

cohérence qui apparaît au travers de la table des matières. Le problème s'est également posé de la traduction des noms propres. Contrairement à ce qui est fait généralement, nous avons choisi de ne pas « traduire » la plupart des noms propres préférant donner une simple translittération. Le procédé est classique quand il s'agit de noms peu usités voire inconnus (les îlots de *Planasia* et de *Lèrôn* en IV, 1, 9 ; la ville, non localisée précisément, d'*Oundalon*, lieu de la victoire de Cnaeus Domitius Ahenobarbus, en IV, 1, 11 etc.). Il peut sembler plus discutable (voire artificiel) pour des noms bien connus ou bien identifiés comme Marseille ou les Celtes. Nous avons limité le procédé à tous les noms qui concernent la Gaule, comme si nous mettions le lecteur à la place d'un voyageur grec qui traverse un pays inconnu et transcrit les noms qu'il rencontre. Ainsi, il parle de *Ouokontioi* (les Voconces), parce que ce peuple lui est étranger mais dit l'Italie, la Grèce ou Rome, parce que ce sont des noms familiers. Pour ne pas rendre le texte trop difficile, nous donnons entre parenthèses la « traduction » française ou latine la plus habituelle de ces noms « étrangers ». En fait, un tel choix a l'avantage de mettre en évidence les différences de formes ou de graphies qui, contrairement à ce qu'on dit, ne sont pas forcément liées à des erreurs ou des variations dans la tradition manuscrite. Bien souvent significatives, elles peuvent révéler des sources distinctes utilisées par Strabon : par exemple, pour les hésitations entre *Keltoi* et *Keltai* en IV, 1, 14 ou entre *ligustikos* et *ligustinos* en IV, 6, 2. De la même manière on se sentirait gêné de traduire uniformément par Cévennes ce que Strabon désigne tantôt par *Kemménon*, *Kemména* ou *Kemménè* (d'autant plus qu'il n'y pas, comme on sait, de stricte équivalence entre les Cévennes et le massif désigné sous ces différents noms par Strabon). En tout cas, il nous paraît plus juste de respecter la graphie originale (quand elle est attestée par tous les manuscrits) plutôt que de lui en substituer une autre même si celle-ci nous semble plus conforme à l'usage : par exemple *Mediolanion*, pour la ville des Santons en IV, 2, 1, alors que nous avons tous à l'esprit le latin *Mediolanum* (sans i).

Du texte à l'archéologie

Qui dit traduction dit commentaire. Sa présence s'impose naturellement, ne serait-ce que pour justifier un certain nombre d'interprétations du texte. En revanche, la forme qu'il doit prendre est toujours délicate à définir. Beaucoup d'éditeurs, on le sait, choisissent un commentaire linéaire, sous forme de notes jointes ou formant un volume à part, et dont le contenu et l'importance varient selon les nécessités ou les informations disponibles. Pour notre part, nous avons, sur les conseils de Chr. Goudineau, choisi d'organiser le commentaire en un certain nombre de notices conçues comme des études indépendantes. Elles peuvent être très particulières et ne concerner qu'une partie de l'ouvrage (tel peuple, telle ville) ou, à l'inverse, porter sur des thèmes plus généraux ou transversaux (tel terme de vocabulaire, telle notion de géographie). D'une certaine manière, l'article sur la représentation des peuples du Nord de la Gaule paru dans le volume d'hommages à Guy Barruol (Thollard 2003) en constitue la préfiguration. Ainsi conçu, le commentaire permet un développement beaucoup plus libre, dépendant uniquement des axes de recherche ou des angles de perspective que nous nous sommes fixés. Il permet également de limiter, dans la traduction, les notes au strict minimum, c'est-à-dire aux problèmes posés par l'établissement du texte (passage litigieux ou de lecture incertaine). Et encore, dans de nombreuses occasions, nous avons préféré, chaque fois que cela a été possible, intégrer les discussions dans les notices mêmes du commentaire.

Mais surtout, la forme de ce commentaire a été conçue de telle manière que les études qui le composent (elles sont en nombre limité) aient une valeur d'exemplarité, qu'elles illustrent chacune un aspect particulier en rapport avec les problématiques actuelles abordées par l'archéologie (les identités culturelles, les territoires, la ville). En préambule, se trouve une étude comparée entre Strabon, Pline et Ptolémée, ou plus exactement sur la démarche de ces trois auteurs. Ils sont, en effet, souvent associés mais il faut se demander si les informations qu'ils donnent peuvent être mises sur le même plan ou simplement être considérées comme équivalentes. Toujours dans le domaine des généralités, la deuxième étude aborde la question de la mesure et la représentation de l'espace à partir des problèmes de distances

mesurées en milles et en stades. Viennent ensuite les études davantage centrées sur la Gaule. La première évoque l'appréhension de l'espace et des hommes qui le peuplent en posant la question de la distinction entre Gaule et Celtique, Celtes et Gaulois, thème inévitable dès qu'on aborde la protohistoire, particulièrement la protohistoire méridionale mais qui a un écho beaucoup plus large dont témoigne le colloque récent sur les « Celtes et les Gaulois : l'archéologie face à l'histoire » qui s'est tenu à Paris en 2006. Sont ensuite abordés les rapports entre identité ethnique et réalités culturelles à travers l'exemple des Salyens et des Ligyens, ce qui rejoint là aussi tout un pan des recherches archéologiques récentes. Suivent des études concernant deux autres parmi les peuples les plus célèbres de la Gaule méridionale : les Arécomiques et les Tectosages. La première aborde la question de leurs territoires respectifs (leurs limites et leur extension). La seconde est centrée sur l'histoire des Tectosages, partant de l'épisode célèbre de « l'or de Toulouse » pour aboutir à une réflexion sur la topographie de la ville à l'époque de l'indépendance. Resserrant le champ d'observation, la dernière étude aborde la thématique de la ville, au travers du cas de Marseille. Éclairé par les découvertes archéologiques, le texte de Strabon y prend un nouveau relief.

Ces quelques études sont bien loin d'avoir épuisé tous les commentaires que suscite l'ouvrage de Strabon. Nous sommes bien conscient d'avoir laissé de côté toute une série de thèmes qui auraient pu nourrir autant d'études supplémentaires aussi bien sur la Narbonnaise (par exemple, les villes de la vallée du Rhône, les fleuves –dont le Rhône !–, la Crau, les massifs montagneux...) que sur les autres régions de la Gaule (de l'Aquitaine aux Alpes). À voir ce qui reste à faire, on pourra mesurer l'intérêt des travaux à venir.

Première Partie

GÉOGRAPHIE, LIVRE IV :

Traduction

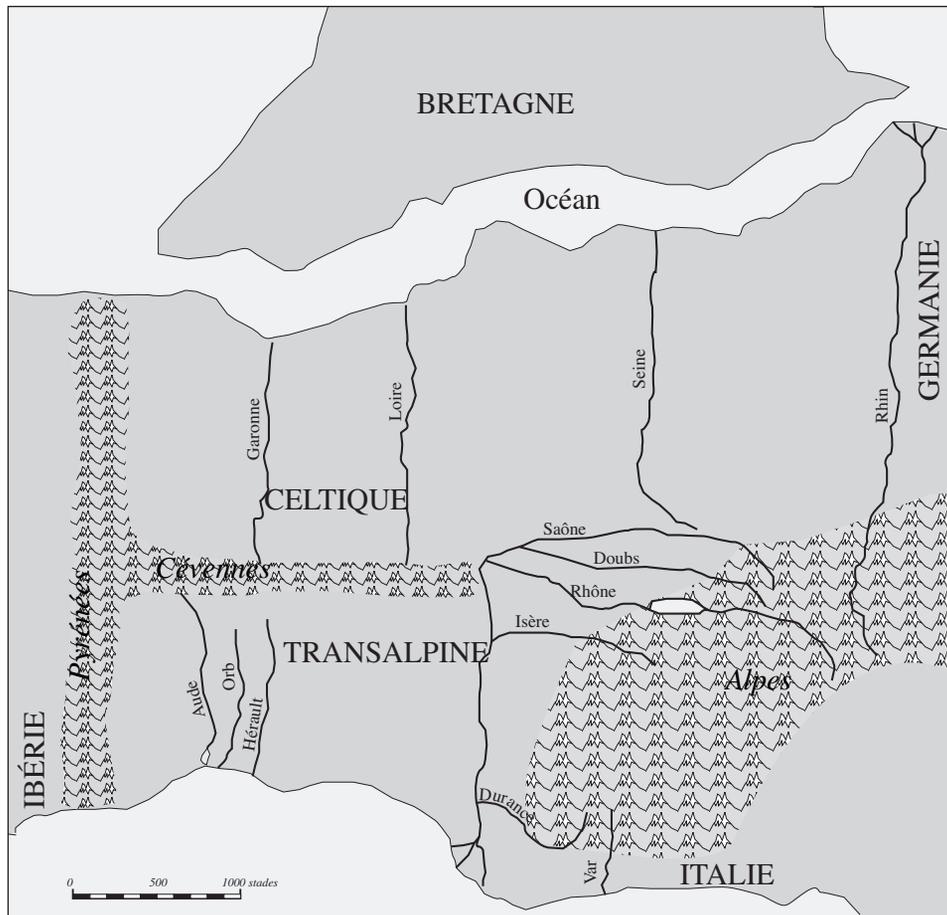


Fig. 1. Carte de la Celtique transalpine selon Strabon
(Chr. Goudineau, A.-G. Magdinier, P. Thollard).

Avertissement. Comme cela a été dit en introduction, nous ne donnons pas ici une nouvelle édition du texte grec du livre IV de la Géographie de Strabon. Nous nous contentons de reproduire celui de l'édition d'August Meineke tel qu'il figure dans le TLG. Nous indiquons par un dièse les passages dans lesquels nous nous séparons de cette édition, en fonction de nos choix différents de traduction. Par ailleurs, l'édition d'A. Meineke a, comme c'était l'usage alors, « latinisé » la forme de certains des noms propres écrivant, par exemple, Βρεττανική (Brettanikè - la Bretagne) ou Λίγηρ (Liger - la Loire) là où Strabon écrivait Πρεττανική (Prettanikè) et Λείγηρ (Leiger). La transcription que nous donnons dans la traduction reste fidèle à la graphie proposée par les manuscrits.

Introduction

Peuplement, organisation administrative

[IV, 1, 1] (176C) Ἐφεξῆς δ' ἐστὶν ἡ ὑπὲρ τῶν Ἰαλπεων Κελτικὴ. Ταύτης δὲ καὶ τὸ σχῆμα ὑπογέγραπται πρότερον τυπωδῶς καὶ τὸ μέγεθος· νυνὶ δὲ λεκτέον τὰ καθ' ἕκαστα.

Οἱ μὲν δὴ τριχῆ διήρουν Ἰακυτανοὺς καὶ Βέλγας καλοῦντες καὶ Κέλτας, τοὺς μὲν Ἰακυτανοὺς τελέως ἐξηλλαγμένους οὐ τῆ γλώττῃ μόνον ἀλλὰ καὶ τοῖς σώμασιν ἐμφερεῖς Ἰβηρσι μᾶλλον ἢ Γαλάταις, τοὺς δὲ λοιποὺς Γαλατικοὺς μὲν τὴν ὄψιν, ὁμογλώττους δ' οὐ πάντα, ἀλλ' ἐνίουσιν μικρὸν παραλλάττοντας ταῖς γλώτταις· καὶ πολιτεία δὲ καὶ οἱ βίοι μικρὸν ἐξηλλαγμένοι εἰσίν.

Ἰακυτανοὺς μὲν οὖν καὶ Κέλτας ἔλεγον τοὺς πρὸς τῇ Πυρήνῃ, διωρισμένους τῷ Κεμμένῳ ὄρει.

Εἴρηται γὰρ ὅτι τὴν Κελτικὴν ταύτην ἀπὸ μὲν τῆς δύσεως ὀρίζει τὰ Πυρηνναῖα ὄρη, προσαπτόμενα τῆς ἐκατέρωθεν θαλάττης (177C) τῆς τε ἐντὸς καὶ τῆς ἐκτός· ἀπὸ δὲ τῶν ἀνατολῶν ὁ Ῥήνος παράλληλος ὢν τῇ Πυρήνῃ· τὰ δ' ἀπὸ τῶν ἄρκτων καὶ τῆς μεσημβρίας τὰ μὲν ὁ ὠκεανὸς περιεῖληφεν ἀρξάμενος ἀπὸ τῶν βορείων ἄκρων τῆς Πυρήνης μέχρι τῶν ἐκβολῶν τοῦ Ῥήνου, τὰ δ' ἐξ ἐναντίας ἢ κατὰ Μασσαλίαν καὶ Νάρβωνα θάλαττα καὶ αἱ Ἰαλπεισ ἀπὸ τῆς Λιγυστικῆς ἀρξάμεναι μέχρι τῶν πηγῶν τοῦ Ῥήνου. Τῇ δὲ Πυρήνῃ πρὸς ὀρθὰς ἦκται Κέμμενον ὄρος διὰ μέσων τῶν πεδίων, καὶ παύεται κατὰ μέσα πλησίον Λουγδούνου, περὶ δισχιλίουσ ἐκταθὲν σταδίουσ.

Ἰακυτανοὺς μὲν τοίνυν ἔλεγον τοὺς τὰ βόρεια τῆς Πυρήνης μέρη κατέχοντας καὶ τῆς Κεμμένης μέχρι πρὸς τὸν ὠκεανὸν τὰ ἐντὸς Γαρούνα ποταμοῦ, Κέλτας δὲ τοὺς ἐπὶ θάτερα μέρη καθήκοντας καὶ τὴν κατὰ Μασσαλίαν καὶ Νάρβωνα θάλατταν, ἀπτομένους δὲ καὶ τῶν Ἰαλπεινῶν ὄρων ἐνίων, Βέλγας δ' ἔλεγον τοὺς λοιπούσ τε τῶν παρωκεανιτῶν μέχρι τῶν ἐκβολῶν τοῦ Ῥήνου καὶ τινασ τῶν παροικούντων τὸν Ῥήνον καὶ τὰς Ἰαλπεισ. Οὕτω δὲ καὶ ὁ θεὸς Καῖσαρ ἐν τοῖς ὑπομνήμασιν εἴρηκεν.

Ὁ δὲ Σεβαστὸς Καῖσαρ τετραχῆ διελὼν τοὺς μὲν Κέλτας τῆς Ναρβωνίτιδος ἐπαρχίας ἀπέφηεν, Ἰακυτανοὺς δ' οὐσπερ κάκεῖνος, προσέθηκε δὲ τετταρεσκαίδεκα ἔθνη τῶν μεταξὺ τοῦ Γαρούνα καὶ τοῦ Λίγηρος ποταμοῦ νεμομένων· τὴν δὲ λοιπὴν διελὼν δίχα τὴν μὲν Λουγδούνω προσώρισε μέχρι τῶν ἄνω μερῶν τοῦ Ῥήνου, τὴν δὲ τοῖς Βέλγαισ.

Ὅσα μὲν οὖν φυσικῶσ διώριστα δεῖ λέγειν τὸν γεωγράφον καὶ ὅσα ἐθνικῶσ, ὅταν ἦ καὶ μνήμησ ἄξια, ὅσα δ' οἱ ἡγεμόνεσ πρὸς τοὺς καιροὺσ πολιτευόμενοι διατάττουσι ποικίλωσ, ἀρκεῖ κἂν ἐν κεφαλαίῳ τις εἴπῃ, τοῦ δ' ἀκριβοῦσ ἄλλοισ παραχωρητέον.

Les fleuves de la Keltikè

[IV, 1, 2] Ἰαπασα μὲν οὖν ἐστὶν αὕτη ποταμοῖσ κατάρρητος ἡ χώρα, τοῖς μὲν ἐκ τῶν Ἰαλπεων καταφερομένοισ τοῖς δ' ἐκ τοῦ Κεμμένου καὶ τῆς Πυρήνης, καὶ τοῖς μὲν εἰς τὸν ὠκεανὸν ἐκβάλλουσι τοῖς δὲ εἰς τὴν ἡμετέραν θάλατταν. Δι' ὧν δὲ φέρονται χωρίων, πεδία ἐστὶ τὰ πλεῖστα

La Keltikè transalpine

Avertissement. Les notes se trouvent en fin de la traduction, page 70, et l'index des noms propres en fin de volume.

Introduction

Peuplement, organisation administrative

[IV, 1, 1] À la suite [de l'*Ibèria*] se trouve la *Keltikè* [Celtique] Transalpine. J'en ai déjà décrit à grands traits la forme comme l'étendue ¹, il s'agit maintenant d'en présenter les composantes.

Certains auteurs, on le sait, l'ont divisée en trois parties, nommant les *Akouitanoi* [Aquitains], les *Belgai* [Belges] et les *Keltai* [Celts]. D'abord, les *Akouitanoi*, tout à fait à part non seulement par la langue mais aussi pour le physique, plus proches des *Ibères* que des *Galatai* [Gaulois]. En revanche, tous les autres étaient *Galatai* ² par l'apparence même s'ils ne parlaient pas tous la même langue –certains se distinguant par de minces particularités linguistiques. Ajoutons que leur vie publique ³ et leurs moeurs ne diffèrent que de peu.

Par *Akouitanoi* et *Keltai*, ils désignaient ceux qui touchent à la *Pyrèné* [les Pyrénées] séparés par le Mont *Kemménon* [les Cévennes].

En effet, on l'a dit, cette *Keltikè* est limitée au couchant par les montagnes *Pyrènaia* (lesquelles rejoignent la mer des deux côtés), au levant par le *Rhénos* [le Rhin] qui est parallèle à la *Pyrèné*. Pour les parties septentrionales et méridionales, les limites sont : d'abord (au Nord) la mer extérieure, depuis les extrémités septentrionales de la *Pyrèné* jusqu'aux bouches du *Rhénos* ; ensuite, à l'opposé, la mer riveraine de *Massalia* [Marseille] et de *Narbô* ⁴ [Narbonne], et les *Alpeis* [les Alpes] depuis leur l'origine en *Ligyistikè* [la Ligystique] jusqu'aux sources du *Rhénos*. À angle droit par rapport à la *Pyrèné* se développe le Mont *Kemménon* ⁵ qui traverse les plaines centrales ; il prend fin en plein milieu [de ces plaines] près de *Lougdownon* [Lyon] après un parcours d'environ 2 000 stades.

Or donc, ils appelaient *Akouitanoi* ceux qui occupaient les régions septentrionales de la *Pyrèné* et de la *Kemménè* ⁶ [les Cévennes] jusqu'à l'Océan en deçà du fleuve *Garounas* [Garonne]. Ils appelaient *Keltai* ceux qui s'étendaient vers les autres régions et vers la mer riveraine de *Massalia* et de *Narbô* et qui confinaient aussi à certaines montagnes des *Alpeis* ⁷. Enfin, ils appelaient *Belgai* le reste des peuples limitrophes de l'Océan jusqu'aux bouches du *Rhénos* ainsi que certains de ceux qui habitent en bordure du *Rhénos* et des *Alpeis*. C'est bien ce qu'a dit également le dieu César dans ses Commentaires.

En revanche, César Auguste, opérant une quadruple division, a individualisé les *Keltai* de la province *Narbonitis* [la Narbonnaise] ; aux *Akouitanoi*, il a conservé l'acception césarienne mais il leur a ajouté quatorze des peuples qui habitent entre le *Garounas* et le *Leiger* [la Loire]. Pour le reste, l'ayant partagé en deux, il a rattaché à *Lougdownon* la partie qui s'étend jusqu'au cours supérieur du *Rhénos* et l'autre aux *Belgai*.

Autant le géographe se doit de traiter des diversités physiques et ethniques (lorsqu'elles méritent mention), autant pour les dispositions décidées par les hommes d'Etat et qui varient selon les conjonctures, on se contentera d'une présentation générale. Pour des précisions, se reporter à d'autres sources.

Les fleuves de la Keltikè

[IV, 1, 2] Or donc, dans sa totalité, ce pays est abondamment arrosé par des fleuves, dont les uns descendent des *Alpeis*, les autres du *Kemménon* et de la *Pyrèné* ; les uns se jettent dans l'Océan, les autres dans notre mer. Parmi les contrées qu'ils traversent, on trouve essentiellement des plaines et des

καὶ γεωλοφίαι διάρρους ἔχουσαι πλωτοὺς. Οὕτως δ' εὐφωῶς ἴσχει τὰ ρεῖθρα πρὸς ἄλληλα ὥστ' ἐξ ἑκατέρας τῆς θαλάττης εἰς ἑκατέραν κατακομίζεσθαι, πορευομένων τῶν φορτίων ἐπ' ὀλίγον καὶ διὰ πεδίων εὐμαρῶς, τὸ δὲ πλεόν τοῖς ποταμοῖς, τοῖς μὲν ἀναγομένων τοῖς δὲ καταγομένων.

Ἔχει δέ τι πλεονέκτημα πρὸς τοῦτο ὁ Ῥοδανός· καὶ γὰρ πολλαχόθεν ἐστὶ σύρρους, καὶ συνάπτει πρὸς τὴν ἡμετέραν θάλατταν κρείττω τῆς ἐκτὸς οὖσαν, ὥσπερ εἴρηται, καὶ διὰ χώρας διέξεισι τῆς εὐδαιμονεστάτης τῶν ταύτη. (178C)

Τοὺς γὰρ αὐτοὺς ἐκφέρει καρποὺς ἢ Ναρβωνίτις ἅπασα ὥσπερ ἡ Ἰταλία. προϊόντι δ' ἐπὶ τὰς ἄρκτους καὶ τὸ Κέμμενον ὄρος ἢ μὲν ἐλαιόφυτος καὶ συκοφόρος ἐκλείπει, τὰλλα δὲ φύεται. Καὶ ἡ ἄμπελος δὲ προϊοῦσιν οὐ ῥαδίως τελεσφορεῖ· ἢ δ' ἄλλη πᾶσα σῖτον φέρει πολὺν καὶ κέγγρον καὶ βάλανον καὶ βοσκήματα παντοῖα, ἀργὸν δ' αὐτῆς οὐδὲν πλὴν εἴ τι ἔλεσι κεκάλυται καὶ δρυμοῖς· καίτοι καὶ τοῦτο συνοικεῖται πολυανθρωπία μᾶλλον ἢ ἐπιμελεία. καὶ γὰρ τοκάδες αἱ γυναῖκες καὶ τρέφειν ἀγαθαί, οἱ δ' ἄνδρες μαχηταὶ μᾶλλον ἢ γεωργοί· νῦν δ' ἀναγκάζονται γεωργεῖν καταθέμενοι τὰ ὄπλα.

Κοινῇ μὲν οὖν ταῦτα λέγομεν περὶ πάσης τῆς ἐκτὸς Κελτικῆς, περὶ δὲ τῶν τεταρτημορίων ἐκάστου διαλαβόντες λέγωμεν νυνὶ μεμνημένοι τυπωδῶς, καὶ πρῶτον περὶ τῆς Ναρβωνίτιδος.

La Narbonitis

Forme, limites, dimensions

[IV, 1, 3] Ταύτης δὲ τὸ σχῆμα παραλληλόγραμμὸν πῶς ἐστίν, ἐκ μὲν τῆς ἐσπέρας γραφόμενον τῇ Πυρήνῃ πρὸς δὲ τὰς ἄρκτους τῷ Κεμμένῳ· τὰς δὲ λοιπὰς τὴν μὲν νότιον ἢ θάλαττα ποιεῖ μεταξὺ Πυρήνης καὶ Μασσαλίας, τὴν δ' ἑωθινήν αἰ Ἰαλπεῖς ἐκ μέρους καὶ τὸ μεταξὺ διάστημα τῶν Ἰαλπεων ἐπ' εὐθείας αὐταῖς ληφθέν καὶ τῶν ὑπαιρειῶν τοῦ Κεμμένου τῶν καθηκουσῶν ἐπὶ τὸν Ῥοδανὸν καὶ ποιουσῶν ὀρθὴν γωνίαν πρὸς τὴν λεχθεῖσαν ἀπὸ τῶν Ἰαλπεων εὐθείαν. Τῷ δὲ νοτίῳ πρόσκειται παρὰ τὸ λεχθὲν σχῆμα ἢ ἐφεξῆς παραλία, ἣν ἔχουσιν οἱ τε Μασσαλιῶται καὶ οἱ Σάλυες μέχρι Λιγύων ἐπὶ τὰ πρὸς Ἰταλίαν μέρη καὶ τὸν Ἰουᾶρον ποταμὸν. Οὗτος δ' ἐστίν, ὡς εἶπον πρότερον, ὄριον τῆς Ναρβωνίτιδος καὶ τῆς Ἰταλίας· ὑπάρχει δὲ θέρους μὲν μικρὸς, χειμῶνος δὲ καὶ μέχρι ἑπτὰ σταδίων πλατυνόμενος. ἐντεῦθεν μὲν οὖν ἡ παραλία παρατείνει μέχρι τοῦ ἱεροῦ τῆς Πυρηνάϊας Ἀφροδίτης· τοῦτο δ' ἐστὶν ὄριον ταύτης τε τῆς ἐπαρχίας καὶ τῆς Ἰβηρικῆς· ἔνιοι δὲ τὸν τόπον ἐν ᾧ ἐστὶ τὰ Πομπηίου τρόπαια ὄριον Ἰβηρίας ἀποφαίνουσι καὶ τῆς Κελτικῆς.

Ἔστι δ' ἔνθεν μὲν εἰς Νάρβωνα μίλια ἐξήκοντα τρία, ἐκεῖθεν δὲ εἰς Νέμαυσον ὀγδοήκοντα ὀκτώ, ἐκ Νεμαύσου δὲ διὰ Οὐγέρνου καὶ Ταρούσκωνος εἰς τὰ θερμὰ ὕδατα τὰ Σέξτια καλούμενα, ἄπερ πλησίον Μασσαλίας ἐστὶ, πεντήκοντα τρία, ἐντεῦθεν δὲ εἰς Ἀντίπολιν καὶ τὸν Ἰουᾶρον ποταμὸν ἑβδομήκοντα τρία, ὥστε τὰ σύμπαντα γίνεται μίλια διακόσια ἑβδομήκοντα ἑπτὰ. ἔνιοι δ' ἀπὸ τοῦ Ἀφροδισίου μέχρι τοῦ Ἰουᾶρου σταδίου ἀνέγραψαν δισχιλίους ἑξακοσίους, οἱ δὲ καὶ διακοσίους προσθέασιν· οὐ γὰρ ὁμολογεῖται περὶ τῶν διαστημάτων.

Κατὰ δὲ τὴν ἑτέραν ὁδὸν τὴν διὰ Ἰουοκοντίων καὶ τῆς Κοττίου (179C) μέχρι μὲν Οὐγέρνου καὶ Ταρούσκωνος κοινὴ ὁδὸς ἢ ἀπὸ Νεμαύσου, ἐντεῦθεν δὲ ἐπὶ μὲν τοὺς Ἰουοκοντίων ὄρους καὶ τὴν ἀρχὴν τῆς ἀναβάσεως τῶν Ἰαλπεων διὰ # Δρουντία καὶ Καβαλλίωνος μίλια ἐξήκοντα τρία· πάλιν δ' ἐντεῦθεν ἐπὶ τοὺς ἑτέρους ὄρους τῶν Ἰουοκοντίων πρὸς τὴν Κοττίου μίλια ἑκατὸν ἐνὸς δέοντα ἐπ' Ἐβρόδουνον κόμην· εἴτ' ἄλλα τσοαῦτα διὰ Βριγαντίου κόμης καὶ # Σκιγγομάγου καὶ τῆς τῶν Ἰαλπεων ὑπερθέσεως ἐπὶ Ἰουκελον, τὸ πέρασ τῆς Κοττίου γῆς· ἢ ἀπὸ Σκιγγομάγου δὲ ἤδη Ἰταλία λέγεται· ἔστι δὲ ἐνθένδε ἐπὶ Ἰουκελον μίλια εἰκοσιοκτώ.

zones de colline, qui se prêtent à la navigation. Et la nature a si heureusement organisé leurs cours les uns par rapport aux autres que le trafic peut passer d'une mer à l'autre, les cargaisons ne subissant que de brefs transferts en pays de plaine –donc faciles– et les fleuves constituant l'essentiel du trajet, les uns se remontant et les autres se descendant.

De ce point de vue, le *Rhodanos* [Rhône] a une supériorité. En effet, il reçoit des affluents venus de plusieurs directions (comme il a été dit ⁸), il les draine vers notre mer (qui est plus intéressante que la mer extérieure !) et il traverse le territoire le plus prospère du pays.

En effet, toute la *Narbonitis* produit les mêmes fruits que l'Italie. En remontant vers le Nord et le Mont *Kemménon*, on quitte la zone de l'olivier et du figuier –les autres productions ne changeant pas. Un peu plus haut, la vigne mûrit difficilement. Tout le reste du pays produit beaucoup de blé, de millet et de glands et toutes les espèces de bétail. Aucun espace n'y reste improductif sauf lorsque s'y opposent des zones marécageuses et des forêts. Cependant, même là, il y a des habitants –plus en raison de l'abondance de la population que de son activité ; en effet, si les femmes sont fécondes et bonnes nourrices, les hommes, eux, sont guerriers plutôt qu'agriculteurs. Aujourd'hui, il est vrai, on les a forcés à cultiver la terre, après leur avoir fait déposer les armes.

Ces analyses s'appliquent à l'ensemble de la *Keltikè* extérieure. Nous allons désormais traiter chacune de ses quatre parties séparément, dans leurs grandes lignes. Et d'abord, la *Narbonitis*.

La *Narbonitis*

Forme, limites, dimensions

[IV, 1, 3] Sa forme est à peu près un parallélogramme, dessiné au couchant par la *Pyrèné* et vers le Nord par le *Kemménon*. Pour les autres côtés : celui du Sud est constitué par la mer entre *Pyrèné* et *Massalia*, celui du levant en partie par les *Alpeis* et, pour le reste, par une ligne droite prolongeant les *Alpeis* et rejoignant le piémont du *Kemménon* là où il est contigu au *Rhodanos* et forme un angle droit avec la ligne provenant des *Alpeis*. Au Sud s'ajoute (déformant la figure géométrique que nous avons définie) la suite du littoral qu'occupent les *Massaliôtai* [Massaliotes] et les *Salyes* [Salyens] jusqu'aux *Ligyés* [Ligyens] vers les régions proches de l'Italie et le fleuve *Ouaros* [Var]. Ce fleuve, comme je l'ai dit précédemment ⁹, marque la frontière entre la *Narbonitis* et l'Italie ; l'été, il est petit mais, l'hiver, sa largeur atteint jusqu'à 7 stades. Donc, de là, le rivage s'étend jusqu'au sanctuaire d'*Aphrodité Pyrènaïa* [Aphrodite Pyrénéenne]. Et celui-ci constitue la frontière de cette province et de la province *Ibèrikè* [l'Ibérie], bien que certains fassent du lieu où se situent les trophées de Pompée la frontière entre l'*Ibèrikè* et la *Keltikè*.

En partant de cet endroit jusqu'à *Narbô*, il y a 63 milles, puis de là vers *Némausos* [Nîmes] 88, puis de *Némausos* par *Ougernon* [Beaucaire] et *Tarouskôn* [Tarascon] jusqu'aux sources chaudes appelées *Sextia* [Aix-en-Provence] (qui sont proches de *Massalia*) 53, puis de là jusqu'à *Antipolis* [Antibes] et au fleuve *Ouaros* 73 ; si bien que le total se monte à 277 milles. (Certains auteurs ont donné, de l'*Aphrodision* [sanctuaire d'Aphrodite Pyrénéenne] jusqu'au *Ouaros*, 2 600 stades, et d'autres en ont ajouté 200, car on ne s'accorde pas sur les distances).

Si l'on suit l'autre route qui passe par le pays des *Ouokontioi* [les Voconces] et celui de Cottius, jusqu'à *Ougernon* et *Tarouskôn*, on emprunte la même route depuis *Némausos*. Puis, de là ¹⁰ jusqu'à la frontière des *Ouokontioi* et au début de l'ascension des *Alpeis*, en traversant le *Drouentias* ¹¹ [la Durance] et *Kaballiôn* [Cavaillon], on compte 63 milles ensuite ; pour gagner l'autre frontière des *Ouokontioi*, limitrophe du pays de Cottius, il faut parcourir 99 milles jusqu'au village d'*Ebrodounon* [Embrun], puis encore 99 en passant par le village de *Brigantion* [Briançon], celui d'*Exkiggomagos* [Exilles] et par le col des *Alpeis* qui conduit à *Okélos* [Ocelum] où se termine le pays de Cottius. Ajoutons qu'à partir de *Skiggomagos* ¹² on dit que c'est déjà l'Italie et la distance de cet endroit jusqu'à *Okélos* est de 28 milles.

Massalia

[IV, 1, 4] Κτίσμα δ' ἐστὶ Φωκαιέων ἢ Μασσαλία, κεῖται δ' ἐπὶ χωρίου πετρώδους· ὑποπέπτωκε δ' αὐτῆς ὁ λιμὴν θαυροειδεῖ πέτρα βλεπούση πρὸς νότον. τετείχισται δὲ καὶ # αὕτη καλῶς καὶ ἡ πόλις σύμπασα μέγεθος ἔχουσα ἀξιόλογον. Ἐν δὲ τῇ ἄκρᾳ τὸ Ἐφέσιον ἴδρυται καὶ τὸ τοῦ Δελφινίου Ἀπόλλωνος ἱερὸν· τοῦτο μὲν κοινὸν Ἴωνων ἀπάντων, τὸ δὲ Ἐφέσιον τῆς Ἀρτέμιδος ἐστὶ νεῶς τῆς Ἐφεσίας.

La fondation de Massalia

Ἀπαίρουσι γὰρ τοῖς Φωκαιεῦσιν ἐκ τῆς οἰκείας #λόγιον ἐκπεσεῖν φασιν ἡγεμόνι χρήσασθαι τοῦ πλοῦ παρὰ τῆς Ἐφεσίας Ἀρτέμιδος λαβοῦσι· τοὺς μὲν δὴ προσαχθέντας τῇ Ἐφέσῳ ζητεῖν ὄντινα τρόπον ἐκ τῆς θεοῦ πορίσαιντο τὸ προσταχθέν. Ἀριστάρχη δὲ τῶν ἐντίμων σφόδρα γυναικῶν παραστῆναι κατ' ὄναρ τὴν θεὸν καὶ κελεῦσαι συναπαίρειν τοῖς Φωκαιεῦσιν ἀφίδρυμά τι τῶν ἱερῶν λαβούση· γενομένου δὲ τούτου καὶ τῆς ἀποικίας λαβούσης τέλος, τό τε ἱερὸν ἰδρύσασθαι καὶ τὴν Ἀριστάρχην τιμῆσαι διαφερόντως ἰέρειαν ἀποδείξαντας, ἔν τε ταῖς ἀποίκους πόλεσι πανταχοῦ τιμῶν ἐν τοῖς πρώτοις ταύτην τὴν θεὸν καὶ τοῦ ξοάνου τὴν διάθεσιν τὴν αὐτὴν καὶ ἄλλα νόμιμα φυλάττειν τὰ αὐτὰ ἅπερ ἐν τῇ μητροπόλει νενόμισται.

Avantages et ressources

[IV, 1, 5] Διοικοῦνται δ' ἀριστοκρατικῶς οἱ Μασσαλιῶται πάντων εὐνομώτατα, ἀνδρῶν ἑξακοσίων καταστήσαντες συνέδριον διὰ βίου ταύτην ἐχόντων τὴν τιμὴν, οὓς τιμούχους καλοῦσι. Πεντεκαίδεκα δ' εἰσὶ τοῦ συνεδρίου προεστῶτες, τούτοις δὲ τὰ πρόχειρα διοικεῖν δέδοται. Πάλιν δὲ τῶν πεντεκαίδεκα προκάθηνται τρεῖς οἱ πλεῖστον ἰσχύοντες, τούτων δὲ εἷς· τιμούχος δ' οὐ γίνεται μὴ τέκνα ἔχων μηδὲ διὰ τριγωνίας ἐκ πολιτῶν γεγονώς. Οἱ δὲ νόμοι Ἴωνικοί, πρόκεινται δὲ δημοσίᾳ.

Χώραν δ' ἔχουσιν ἐλαιόφυτον μὲν καὶ κατάμπελον, σίτω δὲ λυπρότεραν διὰ τὴν τραχύτητα, ὥστε πεποιθότες τῇ θαλάττῃ μᾶλλον ἢ τῇ γῇ τὸ πρὸς ναυτιλίας εὐφύες εἴλοντο μᾶλλον. (180C) Ὑστερον μέντοι ταῖς ἀνδραγαθίαις ἴσχυσαν προσλαβεῖν τινα τῶν πέριξ πεδίων ἀπὸ τῆς αὐτῆς δυνάμεως ἀφ' ἧς καὶ τὰς πόλεις ἔκτισαν, ἐπιτειχίσματα τὰς μὲν κατὰ τὴν Ἰβηρίαν τοῖς Ἰβηρσιν, οἷς καὶ τὰ ἱερὰ τῆς Ἐφεσίας Ἀρτέμιδος παρέδωσαν τὰ πάτρια ὥστε ἑλληνιστὶ θύειν, τὴν δὲ * Ῥόην Ἀγάθην τοῖς περὶ τὸν ποταμὸν οἰκοῦσι τὸν Ῥοδανὸν βαρβάρους, τὸ δὲ Ταυροέντιον καὶ τὴν Ὀλβίαν καὶ Ἀντίπολιν καὶ Νίκαιαν τῶν Σαλύων ἔθνεϊ καὶ τοῖς Λίγυσι τοῖς τὰς Ἄλπεισιν οἰκοῦσιν.

Εἰσὶ δὲ καὶ νεώσοικοι παρ' αὐτοῖς καὶ ὀπλοθήκη· πρότερον δὲ καὶ πλοίων εὐπορία καὶ ὄπλων καὶ ὀργάνων τῶν τε πρὸς τὰς ναυτιλίας χρησίμων καὶ τῶν πρὸς πολιορκίας, ἀφ' ὧν πρὸς τε τοὺς βαρβάρους ἀντέσχον καὶ Ῥωμαίους ἐκτίσαντο φίλους, καὶ πολλὰ καὶ αὐτοὶ χρήσιμοι κατέστησαν ἐκείνοις κάκεινοι προσέλαβον τῆς αὐξήσεως αὐτῶν.

Σέξτιος γοῦν ὁ καταλύσας τοὺς Σάλυας, οὐ πολὺ ἄπωθεν τῆς Μασσαλίας κτίσας πόλιν ὁμώνυμον ἑαυτοῦ τε καὶ τῶν ὑδάτων τῶν θερμῶν, ὧν τινὰ μεταβεβληκέναι φασὶν εἰς ψυχρά, ἐνταῦθα τε φρουρὰν κατέκτισε Ῥωμαίων, καὶ ἐκ τῆς παραλίας τῆς εἰς τὴν Ἰταλίαν ἀγούσης ἀπὸ Μασσαλίας ἀνέστειλε τοὺς βαρβάρους, οὐ δυναμένων τῶν Μασσαλιωτῶν ἀνείργειν αὐτοὺς τελέως. Οὐδ' αὐτὸς δὲ πλέον ἴσχυσεν ἀλλ' ἢ τοσοῦτον μόνον ὅσον κατὰ μὲν τὰ εὐλίμενα ἀπὸ τῆς θαλάττης ἀπελθεῖν τοὺς βαρβάρους ἐπὶ δώδεκα σταδίους, κατὰ δὲ τοὺς τραχῶνας ἐπὶ ὀκτώ· τὴν δὲ λειφθεῖσαν ὑπ' ἐκείνων τοῖς Μασσαλιώταις παραδέδωκεν.

Massalia

[IV, 1, 4] *Massalia* est une fondation des Phocéens. Elle est sise sur un terrain rocheux et son port se développe au pied d'un escarpement en forme de théâtre qui regarde vers le midi. L'escarpement est, par lui-même ¹³, superbement fortifié et il en va de même pour la ville tout entière, dont l'étendue est remarquable. À la pointe, se dresse l'*Éphésion* et le sanctuaire d'*Apollôn Delphinios*. Si ce dernier est commun à tous les Ioniens, l'*Éphésion*, lui, est un temple dédié à l'Artémis d'Éphèse.

La fondation de Massalia

Voici ce qu'on dit : au moment où les Phocéens quittaient leur terre propre, une parole ¹⁴ leur fut donnée leur prescrivant de prendre pour guide de leur navigation celui que l'Artémis d'Éphèse leur indiquerait. Aussi certains d'entre eux se rendirent-ils à Éphèse pour rechercher le moyen de se conformer aux injonctions divines. Aristarchè était l'une des femmes les plus considérées (*de cette ville*) ; la déesse –dit-on– lui apparut en songe et lui ordonna de mettre à la voile avec les Phocéens en emportant avec elle une certaine image prise dans le trésor sacré. Ainsi allèrent les choses et, lorsque la colonie fut définitivement établie, les Phocéens érigèrent le sanctuaire et, à Aristarchè, ils conférèrent l'honneur exceptionnel de la désigner comme prêtresse. Dans les cités coloniales fondées par cette ville ¹⁵, partout les honneurs suprêmes sont réservés à cette déesse (*Artémis*) mais surtout on conserve à son « xoanon » la même disposition et les mêmes usages que ceux qui sont de règle dans la métropole.

Avantages et ressources

[IV, 1, 5] Le régime des *Massaliôtai* est aristocratique avec les meilleures des lois qui soient au monde : ils ont institué une assemblée de 600 hommes, qui détiennent cette charge à vie (on les appelle « *timouchoi* ») et il y a quinze membres à la tête de cette assemblée, auxquels est confiée l'expédition des affaires courantes ; derechef, trois de ces quinze assurent la présidence, investis du pouvoir principal ; et parmi eux, un a la prééminence. On ne peut devenir « *timouchos* » si l'on n'a pas d'enfants et si les ascendants ne sont pas citoyens depuis trois générations. Les lois sont ioniennes et elles sont affichées en public.

Ils possèdent un territoire planté d'oliviers et couvert de vigne mais assez pauvre en céréales en raison de son aridité, de sorte qu'ils se sont investis sur mer plutôt que sur terre, préférant tirer parti de leurs dons naturels pour la navigation. Ultérieurement, leur valeur les rendit assez forts pour leur permettre de s'adjoindre certaines des plaines environnantes, en utilisant la même puissance qui leur avait aussi permis de fonder les villes qui sont des remparts, les unes du côté de l'*Ibèria*, face aux *Ibères*, (à qui ils ont aussi transmis les rites de l'Artémis d'Éphèse tels qu'ils leur venaient de leurs pères, si bien qu'on y sacrifie selon le rituel grec) puis *Rhoè Agathè* ¹⁶ [Agde] face aux barbares qui habitent dans les parages du fleuve *Rhodanos*, puis *Tauroention* [*Tauroentium*], *Olbia*, *Antipolis* et *Nikaia* [Nice] face au peuple des *Salyes* et aux *Ligyès* qui habitent les *Alpeis*.

On trouve également chez eux des loges à navires et un arsenal. Auparavant, ils avaient aussi quantité de navires, d'armes et de machines utiles à la fois pour les transports maritimes et pour la poliorcétique, qui leur permirent à la fois de résister aux barbares et de se gagner l'amitié des Romains. Nombreuses furent les occasions où ils rendirent service à ces derniers qui, à leur tour, contribuèrent à leur accroissement.

Ainsi, Sextius, celui qui vainquit les *Salyes*, après avoir fondé non loin de *Massalia* une ville qui porte à la fois son nom et celui « d'Eaux Chaudes » (on dit que certaines de ces sources se sont désormais refroidies !) établit au même endroit une garnison de Romains et refoula les barbares en arrière du littoral –dans sa partie qui, depuis *Massalia*, mène en Italie– alors que les *Massaliôtai* ne parvenaient pas à les repousser définitivement. Lui-même d'ailleurs, ne réussit qu'imparfaitement puisqu'il parvint seulement, là où la côte offre des ports, à faire éloigner les barbares de douze stades, et de huit là où elle est rocailleuse ¹⁷ – et il remit aux *Massaliôtai* le terrain que les Barbares avaient abandonné.

Ἀνάκειται δ' ἐν πόλει συχνὰ τῶν ἀκροθινίων, ἃ ἔλαβον καταναυμαχοῦντες ἀεὶ τοὺς ἀμφισβητοῦντας τῆς θαλάττης ἀδίκως.

Πρότερον μὲν οὖν εὐτύχουν διαφερόντως περὶ τε τὰλλα καὶ περὶ τὴν πρὸς Ῥωμαίους φιλίαν, ἧς πολλὰ ἂν τις λάβοι σημεῖα· καὶ δὴ καὶ τὸ ξόانون τῆς Ἀρτέμιδος τῆς ἐν τῷ Ἀβεντίνῳ οἱ Ῥωμαῖοι τὴν αὐτὴν διάθεσιν ἔχον τῷ παρὰ τοῖς Μασσαλιώταις ἀνέθεσαν. Κατὰ δὲ τὴν Πομπηίου πρὸς Καίσαρα στάσιν τῷ κρατηθέντι μέρει προσθέμενοι τὴν πολλὴν τῆς εὐδαιμονίας ἀπέβαλον, ὅμως δ' οὖν ἴχνη λείπεται τοῦ παλαιοῦ ζήλου παρὰ τοῖς ἀνθρώποις καὶ μάλιστα περὶ τὰς ὀργανοποιίας καὶ τὴν ναυτικὴν παρασκευὴν. Ἐξημερουμένων δ' ἀεὶ τῶν ὑπερκειμένων βαρβάρων καὶ ἀντὶ τοῦ πολεμεῖν τετραμμένων ἤδη πρὸς πολιτείας καὶ γεωργίας διὰ τὴν τῶν Ῥωμαίων ἐπικράτειαν, οὐδ' αὐτοῖς ἔτι τούτοις συμβαίνει ἂν περὶ τὰ λεχθέντα τῶσάτη σπουδῇ. **(181C)** Δηλοῖ δὲ τὰ καθεστηκότα νυνὶ πάντες γὰρ οἱ χαρίεντες πρὸς τὸ λέγειν τρέπονται καὶ φιλοσοφεῖν, ὥσθ' ἡ πόλις μικρὸν μὲν πρότερον τοῖς βαρβάρους ἀνεῖτο παιδευτήριον, καὶ φιλέλληνας κατεσκευάζε τοὺς Γαλάτας ὥστε καὶ τὰ συμβόλαια ἐλληνιστὶ γράφειν, ἐν δὲ τῷ παρόντι καὶ τοὺς γνωριμωτάτους Ῥωμαίων πέπεικεν ἀντὶ τῆς εἰς Ἀθήνας ἀποδημίας ἐκεῖσε φοιτᾶν φιλομαθεῖς ὄντας. Ὁρῶντες δὲ τούτους οἱ Γαλάται καὶ ἅμα εἰρήνην ἄγοντες, τὴν σχολὴν ἄσμενοι πρὸς τοὺς τοιούτους διατίθενται βίους οὐ κατ' ἄνδρα μόνον ἀλλὰ καὶ δημοσίᾳ· σοφιστὰς γοῦν ὑποδέχονται τοὺς μὲν ἰδίᾳ, τοὺς δὲ #πόλεις κοινῇ μισθούμεναι, καθάπερ καὶ ἰατρούς.

Τῆς δὲ λιτότητος τῶν βίων καὶ τῆς σωφροσύνης τῶν Μασσαλιωτῶν οὐκ ἐλάχιστον ἂν τις θείη τοῦτο τεκμήριον· ἡ γὰρ μεγίστη προῖξ αὐτοῖς ἐστὶν ἑκατὸν χρυσοῦ καὶ εἰς ἐσθῆτα πέντε καὶ πέντε εἰς χρυσοῦν κόσμον· πλεον δ' οὐκ ἔξεστι.

Καὶ ὁ Καῖσαρ δὲ καὶ οἱ μετ' ἐκεῖνον ἡγεμόνες πρὸς τὰς ἐν τῷ πολέμῳ γενηθείσας ἀμαρτίας ἐμετρίασαν μεμνημένοι τῆς φιλίας καὶ τὴν αὐτονομίαν ἐφύλαξαν, ἦν ἐξ ἀρχῆς εἶχεν ἡ πόλις, ὥστε μὴ ὑπακούειν τῶν εἰς τὴν ἐπαρχίαν πεμπομένων στρατηγῶν μήτε αὐτὴν μήτε τοὺς ὑπηκόους.

Περὶ μὲν Μασσαλίας ταῦτα.

Le littoral

De Massalia à la Pyrène

[IV, 1, 6] Ἄμα δ' ἡ τε τῶν Σαλύων ὀρεινὴ πρὸς ἄρκτον ἀπὸ τῆς ἐσπέρας κλίνει μᾶλλον καὶ τῆς θαλάττης ἀφίσταται κατὰ μικρὸν, καὶ ἡ παραλία παρὰ τὴν ἐσπέραν περινεύει· μικρὸν δ' ἀπὸ τῆς πόλεως τῶν Μασσαλιωτῶν προελθοῦσα ὅσον εἰς ἑκατὸν σταδίους ἐπὶ ἄκραν εὐμεγέθη πλησίον λατομιῶν τινῶν ἐντεῦθεν ἄρχεται κολποῦσθαι καὶ ποιεῖν τὸν Γαλατικὸν κόλπον πρὸς τὸ Ἀφροδίσιον τὸ τῆς Πυρήνης ἄκρον· καλοῦσι δ' αὐτὸν καὶ Μασσαλιωτικόν.

Ἔστι δ' ὁ κόλπος διπλοῦς· ἐν γὰρ τῇ αὐτῇ περιγραφῇ δύο κόλπους ἀφορίζον ἔκκειται τὸ #Σήτιον ὄρος, προσλαβὼν καὶ τὴν Βλάσκωνα νῆσον πλησίον ἰδρυμένην· τῶν δὲ κόλπων ὁ μὲν μείζων ἰδίως πάλιν καλεῖται Γαλατικός, εἰς ὃν ἐξηρεύγεται τὸ τοῦ Ῥοδανοῦ στόμα, ὁ δ' ἐλάττων ὁ κατὰ Νάρβωνα ἐστὶ μέχρι Πυρήνης.

Ἡ μὲν οὖν Νάρβων ὑπέρκειται τῶν τοῦ Ἄτακος ἐκβολῶν καὶ τῆς λίμνης τῆς Ναρβωνίτιδος, μείζιστον ἐμπόριον τῶν ταύτη, πρὸς δὲ τῷ Ῥοδανῷ πόλις ἐστὶ καὶ ἐμπόριον οὐ μικρὸν Ἀρελάτε· ἴσον δὲ πῶς διέχει τὰ ἐμπόρια ταῦτα ἀλλήλων τε καὶ τῶν εἰρημένων ἄκρων, ἡ μὲν Νάρβων τοῦ Ἀφροδισίου τὸ δ' Ἀρελάτε τῆς Μασσαλίας.

Ἐκατέρωθεν δὲ τῆς Νάρβωνος ἄλλοι ποταμοὶ ρέουσιν, **(182C)** οἱ μὲν ἐκ τῶν Κεμμένων ὄρων οἱ δ' ἐκ τῆς Πυρήνης, πόλεις ἔχοντες εἰς ἃς ἀνάπλους οὐ πολὺς ἐστὶ μικροῖς πλοίοις.

Se dresse dans la ville, en grande quantité, la fine fleur du butin qu'ils ont conquis dans les batailles navales qui les ont périodiquement opposés à ceux qui, au mépris du droit, leur disputaient la mer.

Donc, auparavant, ils connaissaient une fortune exceptionnelle, qui tenait, entre autres, à l'amitié qui les unissait aux Romains (amitié dont on trouverait bien des preuves et, par exemple, le fait que les Romains ont consacré le « xoanon » d'Artémis –celui qui se trouve sur l'Aventin– en lui conservant la disposition qu'il a chez les *Massaliôtai*) ; mais, lors de la sédition de Pompée contre César, ils choisirent le camp des vaincus et perdirent l'essentiel de leur prospérité. Certes, des traces du dynamisme passé subsistent dans la population, surtout pour la fabrication des machines et l'équipement naval, mais, comme les barbares qui sont au-dessus d'eux ne cessent de se civiliser et qu'au lieu de faire la guerre ils se sont désormais tournés vers les activités du citoyen et de l'agriculteur en raison de la domination romaine, eh bien, oui, même chez eux, on ne saurait trouver, pour les activités susdites, un aussi grand enthousiasme ! Preuve en est la situation actuelle : tous les gens raffinés se tournent vers l'éloquence et la philosophie, de sorte que la cité qui, peu auparavant, s'était adressée aux barbares pour leur servir d'école et avait amené les *Galatai* à apprécier le grec au point qu'ils en étaient venus à rédiger leurs contrats en grec, (*cette cité*), aujourd'hui, a persuadé jusqu'aux plus célèbres des Romains de s'y rendre plutôt que de séjourner à Athènes, lorsqu'ils sont épris de savoir. À les voir, les *Galatai*, d'autant plus qu'ils vivent en paix, se plaisent à consacrer leurs loisirs à de telles occupations. Ce n'est pas seulement le fait de tel ou tel individu, mais bien une pratique publique : ainsi, quand ils accueillent des sophistes, si certains sont rétribués par des particuliers, d'autres le sont aux frais de la communauté¹⁸ –comme on fait pour les médecins.

De la simplicité des mœurs et de la modération des *Massaliôtai*, le plus faible témoignage ne serait pas celui-ci : la dot maximale, chez eux, est de cent pièces d'or, plus cinq pour les vêtements et cinq pour les bijoux d'or, et il est interdit de dépasser ce montant.

Ajoutons que César, comme les dirigeants¹⁹ qui lui ont succédé, ont montré de l'indulgence vis-à-vis des égarements manifestés durant la guerre : se souvenant de l'amitié (*qui unissait Marseille à Rome*), ils ont maintenu l'autonomie dont, depuis l'origine, jouissait la cité, de sorte que n'ont à obéir aux gouverneurs dépêchés dans la province ni elle-même ni ceux qui lui sont assujettis.

Voilà pour Massalia.

Le littoral

De Massalia à la Pyrène

[IV, 1, 6] En même temps que le territoire montagneux des *Salyes* s'infléchit de plus en plus de l'ouest vers le nord et s'écarte progressivement de la mer, le rivage tend vers l'ouest. Mais après avoir parcouru une courte distance (de l'ordre de 100 stades) de la ville des *Massaliôtai* jusqu'à un promontoire de grandes dimensions proche de carrières de pierre, à partir de là il commence à s'arrondir et à former le golfe galatique qui s'étend jusqu'à l'*Aphrodision* point extrême de la *Pyrène* –golfe qu'on appelle aussi massalitique.

En fait, ce golfe est double. Car sur le même contour deux golfes sont déterminés par la saillie du mont Sigion²⁰ prolongé par l'île *Blaskôn* [*Blasco*] qui se situe près de lui. De ces deux golfes, c'est le plus grand qui –si l'on emploie cette fois les termes exacts– se nomme galatique, celui dans lequel se jette l'extrémité du *Rhodanos*. Le plus petit, lui, avoisine *Narbô* et va jusqu'à la *Pyrène*.

Parlons de *Narbô*. Elle se situe au-dessus des bouches de l'*Atax* [l'Aude] et de l'étang de *Narbonitis*. C'est le plus grand « *emporion* » de tous ceux de la région (*que nous décrivons*). Près du *Rhodanos*, il y a une ville qui est aussi un « *emporion* » d'une certaine importance, *Arélaté* [Arles]. Une distance à peu près égale sépare ces « *emporia* » l'un de l'autre et, d'autre part, chacun d'entre eux des points extrêmes que nous avons définis, *Narbô* de l'*Aphrodision*, *Arélaté* de *Massalia*.

De chaque côté de *Narbô*, coulent d'autres fleuves, les uns depuis les Monts *Kemména* [les Cévennes], les autres de la *Pyrène*. Ils comportent des villes auxquelles on peut remonter par de brèves navigations sur de petits bateaux.

• Ἐκ μὲν τῆς Πυρήνης ὅ τε Ῥουσκίνων καὶ ὁ Ἰλίβιρρις, πόλιν ἔχων ὁμώνυμον ἐκάτερος αὐτῶν· τοῦ δὲ Ῥουσκίνωνος καὶ λίμνη πλησίον ἐστὶ καὶ χωρίον ὕψυδρον μικρὸν ὑπὲρ τῆς θαλάττης, ἀλκυίδων μεστόν, τὸ τοὺς ὀρυκτοὺς κεστρεῖς ἔχον· δύο γὰρ ἢ τρεῖς ὀρύξαντι πόδας καὶ καθέντι τριόδοντα εἰς ὕδωρ ἰλυῶδες ἔστι περιπεῖραι τὸν ἰχθὺν ἀξιόλογον τὸ μέγεθος· τρέφεται δὲ ἀπὸ τῆς ἰλύος καθάπερ αἱ ἐγγέλυες. Οὗτοι μὲν ἐκ τῆς Πυρήνης ῥέουσιν οἱ ποταμοὶ μεταξὺ Νάρβωνος καὶ τοῦ Ἀφροδισίου.

• Ἐπὶ θάτερα [δὲ] μέρη τῆς Νάρβωνος ἐκ τοῦ Κεμμένου φέρονται πρὸς τὴν θάλατταν, ἐξ οὐπερ καὶ ὁ Ἄταξ ὅ τε Ὀρβις καὶ ὁ Ἄραυρις. τούτων ἐφ' οὗ μὲν Βαίτερρα πόλις ἀσφαλῆς ἵδρυται πλησίον τῆς Νάρβωνος, ἐφ' οὗ δὲ Ἀγάθη κτίσμα Μασσαλιωτῶν.

La Crau

[IV, 1, 7] Ἐν μὲν οὖν ἔχει παράδοξον ἢ προειρημένη παραλία τὸ περὶ τοὺς ὀρυκτοὺς ἰχθῦς, ἕτερον δὲ μεῖζον τούτου σχεδόν τι τὸ λεχθησόμενον. Μεταξὺ γὰρ τῆς Μασσαλίας καὶ τῶν ἐκβολῶν τοῦ Ῥοδανοῦ πεδίον ἐστὶ τῆς θαλάττης διέχον εἰς ἑκατὸν σταδίους, τοσοῦτον δὲ καὶ τὴν διάμετρον, κυκλοτερὲς τὸ σχῆμα· καλεῖται δὲ Λιθῶδες ἀπὸ τοῦ συμβεβηκότος. Μεστόν γάρ ἐστι λίθων χειροπληθῶν ὑποπεφυκυῖαν ἔχόντων αὐτοῖς ἄγραστιν, ἀφ' ἧς ἀφθονοὶ νομαὶ βοσκήμασιν εἰσιν· ἐν μέσφ' ὅδε ὕδατα καὶ ἀλκυίδες συνίστανται καὶ ἄλλες. Ἄπασα μὲν οὖν καὶ ἡ ὑπερκειμένη χώρα προσήνεμός ἐστι, διαφερόντως δ' εἰς τὸ πεδίον τοῦτο τὸ μελαμβόρειον καταγιγίσει πνεῦμα βίαιον καὶ φρικῶδες· φασὶ γοῦν σύρεσθαι καὶ κυλινδεῖσθαι τῶν λίθων ἐνίους, # καταφλᾶσθαι δὲ τοὺς ἀνθρώπους ἀπὸ τῶν ὀχημάτων καὶ γυμνοῦσθαι καὶ ὄπλων καὶ ἐσθῆτος ὑπὸ τῆς ἐμπνοῆς.

Ἀριστοτέλης μὲν οὖν φησιν ὑπὸ σεισμῶν τῶν καλουμένων βραστῶν ἐκπεσόντας τοὺς λίθους εἰς τὴν ἐπιφάνειαν συνολισθεῖν εἰς τὰ κοῖλα τῶν χωρίων. Ποσειδώνιος δὲ λίμνην οὖσαν παγήναι μετὰ κλυδασμοῦ, καὶ διὰ τοῦτο εἰς πλείονας μερισθῆναι λίθους, καθάπερ τοὺς ποταμίους κάχληκας καὶ τὰς ψήφους τὰς αἰγιαλίτιδας, ὁμοίους δὲ καὶ λείους καὶ ἰσομεγέθεις [πρὸς] τῇ ὁμοιότητι· καὶ τὴν αἰτίαν ἀποδεδῶκασιν ἀμφοτέροι. Πιθανὸς μὲν οὖν ὁ παρ' ἀμφοῖν λόγος· ἀνάγκη γὰρ τοὺς οὕτω μὲν οὖν ὁ παρ' ἀμφοῖν λόγος· ἀνάγκη γὰρ τοὺς οὕτω συνεστῶτας λίθους οὐ καθ' ἑαυτοὺς ἢ ἐξ ὑγροῦ παγέντας μεταβαλεῖν, [ἢ] ἐκ πετρῶν μεγάλων ρήγματα συνεχῆ λαβουσῶν ἀποκριθῆναι.

Τὸ μέντοι δυσσαπολόγητον Αἰσχύλος καταμαθὼν (183C) ἢ παρ' ἄλλου λαβὼν εἰς μῦθον ἐξετόπισε. Φησὶ γοῦν Προμηθεὺς παρ' αὐτῷ καθηγούμενος Ἡρακλεῖ τῶν ὁδῶν τῶν ἀπὸ Καυκάσου πρὸς τὰς Ἑσπερίδας

« ἤξεις δὲ Λιγύων εἰς ἀτάρβητον στρατόν,
 ἔνθ' οὐ μάχης, σάφ' οἶδα, καὶ θυῶρός περ ὄν
 μέμψει· πέπρωται γὰρ σε καὶ βέλη λιπεῖν
 ἔνταυθ'· ἐλέσθαι δ' οὐ τίς ἐκ γαίας λίθων
 ἔξεις, ἐπεὶ πᾶς χῶρός ἐστι μαλθακός.
 ἰδὼν δ' ἀμηχανοῦντά σε Ζεὺς οἰκτερεῖ,
 νεφέλην δ' ὑποσχὼν νιφάδι γογγύλων πέτρων
 ὑπόσκιον θήσει χθόν', οἷς ἔπειτα σὺ
 βαλὼν διώσει ῥαδίως Λίγυν στρατόν. »

ὡς περ οὐ κρεῖττον ὄν, φησὶν ὁ Ποσειδώνιος, εἰς αὐτοὺς τοὺς Λίγυας ἐμβαλεῖν τοὺς λίθους καὶ καταχῶσαι πάντας ἢ τοσοῦτων δεόμενον ποιῆσαι λίθων τὸν Ἡρακλέα. Τὸ μὲν οὖν τοσοῦτων ἀναγκαῖον ἦν, εἴπερ καὶ πρὸς ὄχλον παμπληθῆ· ὥστε ταύτη γε πιθανώτερος ὁ μυθογράφος τοῦ ἀνασκευάζοντος τὸν μῦθον. Ἄλλὰ καὶ τὰ ἄλλα πεπρωθῆναι φήσας ὁ ποιητῆς οὐκ ἐᾷ μέμφεσθαι

• D’abord, provenant de la *Pyrènè*, il y a le *Rouskinôn* [le *Ruscino*] et l’*Ilbirris* [l’*Illiberis*], chacun comportant une ville du même nom. Pour le *Rouskinôn*, non seulement on trouve près de lui un étang mais il y a aussi un secteur marécageux, à une courte distance de la mer, riche en salines, qui contient des muges enfouis. En effet, si l’on fouit le sol sur 2 ou 3 pieds et qu’on enfonce son trident dans l’eau fangeuse, on peut transpercer le poisson –d’une taille remarquable ; il se nourrit de la fange à l’instar des anguilles. Donc, tels sont les fleuves qui coulent de la *Pyrènè* entre *Narbô* et l’*Aphrodision*.

• De l’autre côté²¹ de *Narbô*, depuis le *Kemménon* (d’où provient aussi l’*Atax*) s’élancent vers la mer l’*Orbis* [l’*Orb*] et l’*Arauris* [l’*Hérault*]. Sur le premier, s’élève *Baitéra* [Béziers], ville bien protégée proche de *Narbô* ; sur le second, *Agathè* [Agde], fondation des *Massaliôtai*.

La Crau

[IV, 1, 7] Une première étrangeté du littoral que nous avons décrit, c’est celle qui concerne les « poissons enfouis ». Il en est une autre, en un sens presque plus forte, que nous allons décrire. En effet, entre *Massalia* et les bouches du *Rhodanos*, il y a une plaine, distante de la mer de quelque 100 stades et aussi d’un diamètre équivalent (sa forme est circulaire). Elle est appelée « la Pierreuse » en raison de sa constitution car elle est pleine de pierres –qui tiennent dans la main. Sous ces pierres, pousse du chiendent qui fournit une abondante pâture au bétail ; en son centre, on trouve de l’eau, des salines et des sources salées. Toute la région –y compris l’arrière-pays– est exposée aux vents, mais c’est particulièrement dans cette plaine que se déchaîne un²² « Melamborée », au souffle violent qui vous glace. En tout cas, l’on prétend qu’il entraîne et qu’il fait rouler certaines de ces pierres, qu’il précipite²³ les gens en bas de leurs véhicules et qu’il les dépouille aussi bien de leurs armes que de leurs vêtements –cela par son souffle !

Pour son compte, Aristote dit que c’est sous l’action de séismes (ceux qu’il appelle « brastes ») que ces pierres ont été projetées à la surface et qu’elles se sont ensuite agglomérées dans les creux que présentaient ces endroits. Poseidonios, de son côté, pense qu’il s’agissait d’un lac qui s’est cristallisé sous l’effet d’un tourbillon : de ce fait, il se serait fractionné en une multitude de pierres de la même façon que se forment les cailloux fluviaux et les galets des plages, mais ces pierres devraient leur identité de lissage et de taille à leur commune origine. Telle est l’explication que livrent ces deux auteurs. On peut recevoir l’une comme l’autre argumentation. En effet, on est contraint d’admettre que des pierres qui offrent un tel assemblage n’ont pas obéi à un phénomène spontané : soit elles se sont cristallisées à partir d’un élément liquide, soit elles se sont détachées de grands blocs par fractures successives.

Eschyle avait bien conscience de la difficulté d’expliquer ce phénomène (qu’il l’ait connu lui-même ou qu’il l’ait appris d’une autre source), et l’a transposé sous une forme mythique. De fait, voici ce que dit chez lui Prométhée quand il décrit à Héraclès les routes qui, du Caucase, mènent aux Hespérides :

« Et tu arriveras devant l’armée intrépide des *Ligyès*.
Alors, quelle que soit ta vaillance –je la connais–,
ne sous-estime pas le combat. Car le sort a décidé qu’alors
les flèches te manqueront, et tu ne pourras ramasser
quelque pierre sur le sol : toute la région est meuble.
Mais, te voyant démunie, Zeus te prendra en pitié :
il tendra vers la terre un nuage obscur fait
de cailloux arrondis et les fera pleuvoir.
Alors, toi, tu les jetteras sur l’armée ligyenne
et la mettras en fuite ».

« N’aurait-il pas été préférable, remarque Poseidonios, de jeter les pierres directement sur les *Ligyès* et de les ensevelir tous plutôt que d’imaginer qu’un tel nombre de projectiles pourrait être utilisé par Héraclès ? » De toute façon, il en fallait une grande quantité puisqu’il s’agissait de s’opposer à une

φιλαιτίως. Καὶ γὰρ ἐν τοῖς περὶ τῆς προνοίας καὶ τῆς εἰμαρμένης λόγοις εὔροι τις ἂν πολλὰ τοιαῦτα τῶν ἀνθρωπίνων καὶ τῶν φύσει γινομένων, ὥστ' ἐπ' αὐτῶν φάσαι πολὺ κρεῖττον εἶναι τόδε ἢ τόδε γενέσθαι, οἷον εὐομβρον εἶναι τὴν Αἴγυπτον, ἀλλὰ μὴ τὴν Αἰθιοπίαν ποτίζειν τὴν γῆν· καὶ τὸν Πάριν εἰς Σπάρτην πλέοντα ναυαγίῳ περιπεσεῖν, ἀλλὰ μὴ τὴν Ἑλένην ἀρπάσαντα δίκας τίσαι τοῖς ἀδικηθεῖσιν ὕστερον, ἠνίκα τοσοῦτον ἀπείργαστο φθόρον Ἑλλήνων καὶ βαρβάρων· ὅπερ Εὐριπίδης ἀνήνεγκεν εἰς τὸν Δία

« Ζεὺς γὰρ κακὸν μὲν Τρωσὶ πῆμα δ' Ἑλλάδι
θέλων γενέσθαι ταῦτ' ἐβούλευσεν πατήρ ».

L'embouchure du Rhodanos

[IV, 1, 8] Περὶ δὲ τῶν τοῦ Ῥοδανοῦ στομάτων Πολύβιος μὲν ἐπιτιμᾷ Τιμαίῳ φήσας εἶναι μὴ πεντάστομον ἀλλὰ δίστομον· Ἀρτεμίδωρος δὲ τρίστομον λέγει.

Μάριος δὲ ὕστερον ὁρῶν τυφλόστομον γινόμενον ἐκ τῆς προσχώσεως καὶ δυσείσβολον καινὴν ἔεμε διώρυχα, καὶ ταύτῃ δεξιάμενος τὸ πλεόν τοῦ ποταμοῦ Μασσαλιώταις ἔδωκεν ἀριστεῖον κατὰ τὸν πρὸς Ἀμβρωνας καὶ Τωυγενοὺς πόλεμον· ἐξ οὗ πλοῦτον ἠνέγκαντο πολὺν, τέλη πραττόμενοι τοὺς ἀναπλέοντας καὶ τοὺς καταγομένους· ὅμως οὖν ἔτι μένει δυσείσπλοα διὰ τε τὴν λαβρότητα καὶ τὴν πρόσχωσιν καὶ τὴν ταπεινότητα τῆς χώρας, (184C) ὥστε μὴ καθορᾶσθαι μηδ' ἐγγὺς ἐν ταῖς δυσσαερίαις. Διόπερ οἱ Μασσαλιῶται πύργους ἀνέστησαν σημεῖα, ἐξοικειούμενοι πάντα τρόπον τὴν χώραν· καὶ δὴ καὶ τῆς Ἐφεσίας Ἀρτεμίδος κἀνταῦθα ἰδρύσαντο ἱερόν, χωρίον ἀπολαβόντες ὃ ποιεῖ νῆσον τὰ στόματα τοῦ ποταμοῦ.

Ἐπέρκειται δὲ τῶν ἐκβολῶν τοῦ Ῥοδανοῦ λιμνοθάλαττα, καλοῦσι δὲ στομαλίμνην, ὀστράκια δ' ἔχει ἀμφοτέρω καὶ ἄλλως εὐοψεῖ. Ταύτην δ' ἔνιοι συγκατηρίθμησαν τοῖς στόμασι τοῦ Ῥοδανοῦ, καὶ μάλιστα οἱ φήσαντες ἐπτάστομον αὐτόν, οὔτε τοῦτ' εὖ λέγοντες οὔτ' ἐκεῖνο· ὅρος γὰρ ἐστὶ μεταξὺ τὸ διεῖργον ἀπὸ τοῦ ποταμοῦ τὴν λίμνην.

Ἡ μὲν οὖν ἀπὸ τῆς Πυρήνης ἐπὶ Μασσαλίαν παραλία τοιαύτη καὶ τοσαύτη τις.

De Massalia au Ouaros [Var]

[IV, 1, 9] Ἡ δ' ἐπὶ τὸν Ὀυᾶρον ποταμὸν καὶ τοὺς ταύτῃ Δίγνας τάς τε τῶν Μασσαλιωτῶν ἔχει πόλεις Ταυροέντιον καὶ Ὀλβίαν καὶ Ἀντίπολιν καὶ Νίκαιαν καὶ τὸ ναύσταθμον τὸ Καίσαρος τοῦ Σεβαστοῦ, ὃ καλοῦσι Φόρον Ἰούλιον. Ἰδρυται δὲ τοῦτο μεταξὺ τῆς Ὀλβίας καὶ τῆς Ἀντιπόλεως, διέχον Μασσαλίας εἰς ἑξακοσίους σταδίους. Ὁ δὲ Ὀυᾶρος μέσος ἐστὶ τῆς Ἀντιπόλεως καὶ Νικαίας, τῆς μὲν ὅσον εἴκοσι τῆς δὲ ἐξήκοντα σταδίους διέχων· ὥσθ' ἡ Νίκαια τῆς Ἰταλίας γίνεταί κατὰ τὸν νῦν ἀποδεδειγμένον ὅρον καίπερ οὕσα Μασσαλιωτῶν·

Ἐπετείχισαν γὰρ τὰ κτίσματα ταῦτα τοῖς ὑπερκειμένοις βαρβάροις οἱ Μασσαλιῶται τὴν γε θάλατταν ἐλευθέραν ἔχειν βουλόμενοι, τῆς χώρας ὑπ' ἐκείνων κρατουμένης· ὀρεινὴ γὰρ ἐστὶ καὶ ἐρυμνὴ, πρὸς μὲν τῇ Μασσαλίᾳ πλάτος τι μέτριον καταλείπουσα τῶν ἐπιπέδων χωρίων, προϊόντι δὲ ἐπὶ τὴν ἕω παντάπασιν ἀποθλίβουσα πρὸς τὴν θάλατταν καὶ μόλις αὐτὴν πορεύσιμον ἐῶσα τὴν ὁδόν. Κατέχουσι δὲ τὰ μὲν πρῶτα Σάλυες, τὰ δὲ τελευταῖα πρὸς τὴν Ἰταλίαν συνάπτοντες Λίγυες, περὶ ὧν λεχθήσεται μετὰ ταῦτα.

Νυνὶ δὲ τοσοῦτον προσθετέον ὅτι τῆς μὲν Ἀντιπόλεως ἐν τοῖς τῆς Ναρβωνίτιδος μέρεσι κειμένης, τῆς δὲ Νικαίας ἐν τοῖς τῆς Ἰταλίας, ἢ μὲν Νίκαια ὑπὸ τοῖς Μασσαλιώταις μένει καὶ τῆς

foule immense : sur ce point, donc, l'auteur du mythe est plus convaincant que celui qui le conteste. D'ailleurs, en déclarant que les autres événements aussi avaient été « décidés par le sort », le poète échappe aux reproches chicaniers. De fait, dans les ouvrages qui traitent de la providence et du destin, on trouverait foule de situations humaines ou de phénomènes naturels tels qu'on pourrait dire à leur propos : « il eût été préférable qu'il arrivât ceci ou cela » ! Par exemple que l'Égypte fût bien arrosée par les pluies au lieu d'attendre que l'Éthiopie abreuve sa terre ; que Pâris, lorsqu'il se rendit à Sparte, fût naufragé et mourût au lieu d'enlever Hélène et d'expier plus tard son forfait de la main de ceux qu'il avait offensés –non sans avoir causé un tel massacre de Grecs et de Barbares ! Cela, Euripide en attribue la responsabilité à Zeus :

« Car Zeus, qui voulait le malheur des Troyens comme la souffrance de l'Hellade, décida qu'il en irait ainsi, lui, le père de toutes choses ».

L'embouchure du Rhodanos

[IV, 1, 8] En ce qui concerne les embouchures du *Rhodanos*, Polybe critique Timée, affirmant qu'elles sont non pas cinq mais deux. Artémidore, lui, parle de trois.

Ultérieurement, Marius, constatant l'obstruction progressive due aux dépôts d'alluvions et les difficultés d'accès, fit creuser un nouveau canal par où il fit passer l'essentiel des eaux du fleuve, et il en fit don aux *Massaliôtai* en récompense de leur bravoure lors de la guerre contre les *Ambronai* [Ambrons] et les *Toygénoi* [Toygènes]. Ils en retirèrent un profit considérable en faisant payer des taxes à ceux qui remontaient et à ceux qui descendaient. Malgré cela, l'accès au fleuve reste difficile pour les bateaux, en raison à la fois de la violence du courant, des atterrissements et aussi du niveau très bas de la région –celle-ci, par mauvais temps, ne s'aperçoit pas, même de près. Voilà pourquoi les *Massaliôtai* ont érigé des tours pour servir de signaux, tous les moyens étant mis en oeuvre pour établir des repères ²⁴ dans cette région– preuve en est qu'ils ont aussi élevé à cet endroit un sanctuaire de l'Artémis d'Ephèse en choisissant comme emplacement une île façonnée par les bouches du fleuve.

Au-dessus de l'embouchure du *Rhodanos* se trouve une lagune appelée *Stomalimnè* [l'étang de Berre]. Elle contient des huîtres en abondance et est en outre très poissonneuse. Certains auteurs l'ont comptée au nombre des embouchures du *Rhodanos*, particulièrement ceux qui lui en affectent sept, mais ils ont tort les uns et les autres car il y a une montagne intercalée qui sépare l'étang du fleuve.

Voilà donc, dans les grandes lignes, l'aspect et les dimensions du littoral qui s'étend de la *Pyrène* à *Massalia*.

De Massalia au Ouaros [Var]

[IV, 1, 9] Le littoral qui s'étend en direction du fleuve *Ouaros* et des *Ligyès* de cette région comporte non seulement les villes des *Massaliôtai*, *Tauroention*, *Olbia*, *Antipolis* et *Nikaia*, mais aussi la base navale de César Auguste qu'on appelle *Phoron Ioulion* [Forum Iulii, Fréjus]. Celle-ci se situe entre *Olbia* et *Antipolis*, à environ 600 stades de *Massalia*. Le *Ouaros* est entre *Antipolis* et *Nikaia*, à environ 20 stades de l'une et 60 de l'autre, de sorte que *Nikaia*, d'après l'actuelle frontière officielle, prend place en Italie, bien qu'elle soit une ville des *Massaliôtai*.

En effet, les *Massaliôtai* avaient fortifié ²⁵ ces fondations pour se protéger des barbares installés juste au-dessus. Ils voulaient assurer au moins la liberté de la mer puisque les autres contrôlaient le pays. Celui-ci en effet est montagneux et naturellement retranché : si, du côté de *Massalia*, il tolère une vague bande de terrains plats (de médiocre largeur), dès que l'on progresse vers l'est il se resserre complètement contre la mer ; tout juste s'il laisse un passage à la route. Les parties occidentales sont occupées par les *Salyès*, les parties orientales par les *Ligyès* qui confinent à l'Italie –et dont nous parlerons ultérieurement.

Pour actualiser, un seul complément : bien qu'*Antipolis* soit située dans le territoire de la *Narbonitis*

ἐπαρχίας ἐστίν, ἢ δ' Ἀντίπολις τῶν Ἰταλιωτίδων ἐξετάζεται, κριθεῖσα πρὸς τοὺς Μασσαλιώτας καὶ ἐλευθερωθεῖσα τῶν παρ' ἐκείνων προσταγμάτων.

[IV, 1, 10] Πρόκεινται δὲ τῶν στενῶν τούτων ἀπὸ Μασσαλίας ἀρξαμένοις αἱ Στοιχάδες νῆσοι, τρεῖς μὲν ἀξιόλογοι δύο δὲ μικραὶ· γεωργοῦσι δ' αὐτὰς Μασσαλιῶται. Τὸ δὲ παλαιὸν καὶ φρουρὰν ἔχον ἰδρυμένην αὐτόθι πρὸς τὰς τῶν ληστηρίων ἐφόδους, εὐποροῦντες καὶ λιμένων.

Μετὰ δὲ τὰς Στοιχάδας (185C) ἡ Πλανασία καὶ Λήρων ἔχουσαι κατοικίας. Ἐν δὲ τῇ Λήρωνι καὶ ἡρῶν ἐστὶ τὸ τοῦ Λήρωνος· κεῖται δ' αὕτη πρὸ τῆς Ἀντιπόλεως. Ἄλλα δ' ἐστὶ νησίδια οὐκ ἄξια μνήμης, τὰ μὲν πρὸ τῆς Μασσαλίας αὐτῆς τὰ δὲ πρὸ τῆς ἄλλης τῆς λεχθείσης ἡόνος.

Τῶν δὲ λιμένων ὁ μὲν κατὰ τὸν ναύσταθμον ἀξιόλογος καὶ ὁ τῶν Μασσαλιωτῶν, οἱ δ' ἄλλοι μέτριοι· τούτων δ' ἐστὶ καὶ ὁ Ὄξυβιος καλούμενος λιμὴν, ἐπώνυμος τῶν Ὄξυβίων Λιγύων.

Περὶ μὲν τῆς παραλίας ταῦτα λέγομεν.

L'arrière-pays

[IV, 1, 11] Τὴν δ' ὑπερκείμενην αὐτῆς χώραν μάλιστα γεωγραφεῖ τὰ τε ὄρη τὰ περικείμενα καὶ οἱ ποταμοί, διαφερόντως δὲ ὁ Ῥοδανὸς μέγιστός τε ὢν καὶ πλεῖστον ἀνάπλου ἔχων ἐκ πολλῶν πληρούμενος ρευμάτων· λεκτέον οὖν ἐφεξῆς περὶ τούτων.

Rive gauche

Ἀπὸ Μασσαλίας τοίνυν ἀρξαμένοις καὶ προῖοῦσιν ἐπὶ τὴν μεταξὺ χώραν τῶν τε Ἄλπεων καὶ τοῦ Ῥοδανοῦ μέχρι μὲν τοῦ Δρουεντία ποταμοῦ Σάλυες οἰκοῦσιν ἐπὶ πεντακοσίου σταδίου· πορθμείω δὲ διαβάσιν εἰς Καβαλλίωνα πόλιν ἢ ἐφεξῆς χώρα πᾶσα Καουάρων ἐστὶ μέχρι τῶν τοῦ Ἰσαρος συμβολῶν πρὸς τὸν Ῥοδανόν· ἐνταῦθα δὲ καὶ τὸ Κέμμενον συνάπτει πῶς τῷ Ῥοδανῷ· μῆκος τὸ μέχρι δεῦρο ἀπὸ τοῦ Δρουεντία σταδίων ἐστὶν ἑπτακοσίων. Οἱ μὲν οὖν Σάλυες ἐν αὐτοῖς τὰ τε πεδία καὶ τὰ ὑπερκείμενα ὄρη κατοικοῦσι, τῶν δὲ Καουάρων ὑπέρκεινται Ὀυοκόντιοί τε καὶ Τρικόριοι καὶ Ἰκόνιοι καὶ Μέδυλλοι.

Μεταξὺ δὲ τοῦ Δρουεντία καὶ τοῦ Ἰσαρος καὶ ἄλλοι ποταμοὶ ρέουσιν ἀπὸ τῶν Ἄλπεων ἐπὶ τὸν Ῥοδανόν, δύο μὲν οἱ περιρρέοντες πόλιν Καουάρων κοινῶ ρεῖθρῳ συμβάλλοντες εἰς τὸν Ῥοδανόν, τρίτος δὲ Σούλγας ὁ κατὰ Οὔνδαλον πόλιν μισγόμενος τῷ Ῥοδανῷ, ὅπου Γναῖος Ἀηνόβαρβος μεγάλη μάχη πολλὰς ἐτρέψατο Κελτῶν μυριάδας. Εἰσὶ δὲ ἐν τῷ μεταξὺ πόλεις καὶ Αὐενιῶν καὶ Ἀραυσίων καὶ Ἀερία, τῷ ὄντι (φησὶν Ἀρτεμίδωρος) ἀερία διὰ τὸ ἐφ' ὕψους ἰδρῦσθαι μέγαλον.

Ἡ μὲν οὖν ἄλλη πᾶσά ἐστὶ πεδιάς καὶ εὐβότος, ἢ δ' ἐκ τῆς Ἀερίας εἰς # τὴν Αὐενιῶνα ὑπερθέσεις ἔχει στενάς καὶ ὑλώδεις.

Καθ' ὃ δὲ συμπύπτουσιν ὁ Ἰσαρ ποταμὸς καὶ ὁ Ῥοδανὸς καὶ τὸ Κέμμενον ὄρος, Κόιντος Φάβιος Μάξιμος Αἰμιλιανὸς οὐχ ὄλαις τρισὶ μυριάσιν εἴκοσι μυριάδας Κελτῶν κατέκοψε, καὶ ἔστησε τρόπαιον αὐτόθι λευκοῦ λίθου καὶ νεῶς δύο, τὸν μὲν Ἄρεως τὸν δ' Ἡρακλέους.

Les Allobriges

Ἀπὸ δὲ τοῦ Ἰσαρος εἰς Ὀυιένναν τὴν τῶν Ἀλλοβρίγων μητρόπολιν κειμένην ἐπὶ τῷ Ῥοδανῷ στάδιοί εἰσι τριακόσιοι εἴκοσι. (186C) Πλησίον δ' ὑπέρκειται τῆς Ὀυιέννης τὸ Λούγδουνον, ἐφ'

et *Nikaia* dans celui de l'Italie, *Nikaia* demeure soumise aux *Massaliôtai* et fait partie de la province, tandis qu'*Antipolis* a été rangée parmi les cités italiotes aux termes d'un jugement rendu contre les *Massaliôtai* qui l'a libérée de leur domination.

[IV, 1, 10] En face de cette étroite bande côtière, en partant de *Massalia*, il y a les îles *Stoechades* [îles d'Hyères], dont trois importantes et deux petites. Les *Massaliôtai* les cultivent. Aux temps anciens, ils y avaient aussi une garnison qu'ils avaient établie pour s'opposer aux raids des pirates et ils y entretenaient aussi des ports.

Après les *Stoechades*, on trouve l'île de *Planasia* [Saint-Honorat] et celle de *Lerôn* [Lérins], qui comportent des agglomérations. A *Lerôn*, il y a aussi un « *hérôn* », celui de *Lerôn*. Cette île s'étend en face d'*Antipolis*. Il existe aussi d'autres îlots qui ne méritent pas d'être mentionnés, les uns en face de *Massalia* même, les autres face au reste du rivage qu'on vient de décrire.

En ce qui concerne les ports, celui qui dessert la base navale est remarquable et il en va de même pour celui des *Massaliôtai*. Les autres, en revanche, sont d'importance médiocre. Parmi ces derniers, il y a également le port dénommé *Oxybios* d'après le nom des *Ligyès Oxybioi* [Ligyens Oxybiens].

Telle est notre analyse du littoral.

L'arrière-pays

[IV, 1, 11] Quant au territoire qui se trouve au-dessus du littoral, sa géographie est surtout déterminée par les montagnes qui l'entourent et par les cours d'eau (au premier rang desquels le *Rhodanos* : c'est à la fois le plus grand et celui qui permet la plus importante remontée par eau grâce à ses nombreux affluents qui le grossissent) : ces éléments vont ordonner notre exposé.

Rive gauche

Donc, en partant de *Massalia*, on s'engage dans le territoire compris entre les *Alpeis* et le *Rhodanos*. Jusqu'à la rivière *Drouentias*, ce sont des *Salyes* qui l'occupent sur 500 stades. Puis une traversée par bac conduit à la ville de *Kaballôn*. À partir de là, tout le pays appartient aux *Kaouaroi* [Cavares] jusqu'au confluent de l'*Isar* [l'Isère] avec le *Rhodanos*. C'est aussi à cet endroit que le *Kemménon* rejoint pour ainsi dire le *Rhodanos*. La distance jusqu'à ce lieu depuis le *Drouentias* est de 700 stades. Une précision : si les *Salyes*, chez eux, occupent à la fois les plaines et les montagnes qui les dominent, en revanche, les *Kaouaroi* ont au-dessus d'eux les *Ouokontioi*, les *Trikorioi* [Tricorii], les *Ikoniô* [Iconii] et les *Médoulloï* [Medulli].

Entre le *Drouentias* et l'*Isar*, d'autres rivières descendent aussi des *Alpeis* pour se jeter dans le *Rhodanos*. Il y en a d'abord deux qui encerclent une ville des *Kaouaroi* ²⁶ avant de se réunir pour confluer en commun vers le *Rhodanos*. Une troisième, le *Soulgas* [la Sorgue], mêle ses eaux au *Rhodanos* près de la ville d'*Oundalon* [Undalum], là où Cnaeus Ahenobarbus, dans une grande bataille, mit en déroute plusieurs dizaines de milliers de *Keltoi*. Dans l'intervalle, il y a les villes d'*Aouéniôn* [Avignon], d'*Arausiôn* [Orange] et d'*Aéria* [Aeria] qui est, selon Artémidore, réellement aérienne parce qu'édifiée sur un haut sommet.

Or donc, tout le reste du pays est en plaine et en pâturages, mais la partie entre *Aéria* et *Dourion* ²⁷ [Durio] comporte des cols étroits et boisés.

À l'endroit où se rejoignent la rivière *Isar*, le *Rhodanos* et le mont *Kemménon*, Quintus Fabius Maximus Aemilianus, avec moins de 30 000 hommes, mit en pièces 200 000 *Keltoi*. Il y éleva un trophée de pierre blanche et deux temples, l'un à Arès l'autre à Héraklès.

Les Allobriges

De l'*Isar* [Isère] jusqu'à *Ouienna* [Vienne], la métropole des *Allobriges* [Allobroges] située sur le *Rhodanos*, il y a 320 stades. À proximité, plus haut que *Ouienna*, se trouve *Lougdounon* où confluent

οὐ συμμίγουσιν ἀλλήλοις ὅ τε Ἄραρ καὶ ὁ Ῥοδανός· σταδίοι δ' εἰσὶν ἐπ' αὐτὸ πεζῆ μὲν περὶ διακοσίους διὰ τῆς Ἀλλοβρίγων, ἀνάπλω δὲ μικρῶ πλείους.

Ἀλλόβριγες δὲ μυριάσι πολλαῖς πρότερον μὲν ἐστράτευον, νῦν δὲ γεωργοῦσι τὰ πεδία καὶ τοὺς ἀυλῶνας τοὺς ἐν ταῖς Ἄλπεσι· καὶ οἱ μὲν ἄλλοι κωμηδὸν ζῶσιν, οἱ δ' ἐπιφανέστατοι τὴν Ὀυίενναν ἔχοντες, κώμην πρότερον οὖσαν μητρόπολιν δ' ὅμως τοῦ ἔθνους λεγομένην, κατεσκευάκασιν πόλιν· Ἰδρυται δ' ἐπὶ τῷ Ῥοδανῷ.

Le Rhodanos

Φέρεται δ' ἀπὸ τῶν Ἄλπεων οὗτος πολὺς καὶ σφοδρός, ὅς γε καὶ διὰ λίμνης ἐξίων τῆς Λημέννης φανερόν δείκνυσι τὸ ρεῖθρον ἐπὶ πολλοὺς σταδίους. Κατελθὼν δὲ εἰς τὰ πεδία τῆς χώρας τῆς Ἀλλοβρίγων καὶ Σεγοσιανῶν συμβάλλει τῷ Ἄραρι κατὰ Λούγδουνον πόλιν τῶν Σεγοσιανῶν. Ῥεῖ δὲ καὶ ὁ Ἄραρ ἐκ τῶν Ἄλπεων ὀρίζων Σηκοανούς τε καὶ Αἰδούους καὶ # Λιγκασίους, παραλαβὼν δ' ὕστερον τὸν Δοῦβιν ἐκ τῶν αὐτῶν ὄρων φερόμενον πλωτόν, ἐπικρατήσας τῷ ὀνόματι καὶ γενόμενος ἐξ ἁμφοῖν Ἄραρ συμμίσγει τῷ Ῥοδανῷ. Πάλιν δ' ἐπικρατήσας ὁ Ῥοδανός εἰς τὴν Ὀυίενναν φέρεται.

Συμβαίνει δὴ κατ' ἀρχὰς μὲν τοὺς τρεῖς ποταμούς φέρεσθαι πρὸς ἄρκτον, εἶτα πρὸς δύσιν· εἰς ἔν δ' ἤδη συμπεσὼν ρεῖθρον πάλιν ἄλλην καμπὴν λαβὼν νότιον φέρεται τὸ ρεῦμα μέχρι τῶν ἐκβολῶν, δεξιόμενον καὶ τοὺς ἄλλους ποταμούς, κάκειθεν ἤδη τὴν λοιπὴν ποιεῖται μέχρι τῆς θαλάττης ῥύσιν.

Ἡ μὲν οὖν μεταξὺ τῶν Ἄλπεων καὶ τοῦ Ῥοδανοῦ τοιαύτη τις.

Rive droite : les Ouolkai [Volques]

[IV, 1, 12] Τὴν δ' ἐπὶ θάτερα μέρη τοῦ ποταμοῦ Ὀυόλκαι νέμονται τὴν πλείστην, οὗς # Ἀρηκομίσκους προσαγορεύουσι. Τούτων δ' ἐπίνειον ἡ Νάρβων λέγεται, δικαιοτέρον δ' ἂν καὶ τῆς ἄλλης Κελτικῆς λέγοιτο· τοσοῦτον ὑπερβέβληται τῷ πλήθει τῶν χρωμένων τῷ ἐμπορίῳ.

Οἱ μὲν οὖν Ὀυόλκαι γειτονεύουσι τῷ Ῥοδανῷ, τοὺς Σάλυας ἔχοντες ἀντιπαρήκοντας αὐτοῖς ἐν τῇ περαίᾳ καὶ τοὺς Καουάρους. Ἐπικρατεῖ δὲ τὸ τῶν Καουάρων ὄνομα, καὶ πάντας οὕτως ἤδη προσαγορεύουσι τοὺς ταύτη βαρβάρους, οὐδὲ βαρβάρους ἔτι ὄντας, ἀλλὰ μετακειμένους τὸ πλεόν εἰς τὸν τῶν Ῥωμαίων τύπον καὶ τῇ γλώττῃ καὶ τοῖς βίοις, τινὰς δὲ καὶ τῇ πολιτείᾳ. Ἄλλα δ' ἔστιν ἄδοξα ἔθνη καὶ μικρά, παρακειμένα τοῖς Ἀρηκομίσκοις μέχρι Πυρήνης.

Némausos

Μητρόπολις δὲ τῶν # Ἀρηκομίσκων ἐστὶ Νέμαυσος, κατὰ μὲν τὸν ἀλλότριον ὄχλον καὶ τὸν ἐμπορικὸν πολὺ Νάρβωνος λειπομένη, κατὰ δὲ τὸν πολιτικὸν ὑπερβάλλουσα· ὑπηκόους γὰρ ἔχει κόμας τέτταρας καὶ εἴκοσι τῶν ὁμοεθνῶν εὐανδρία διαφερούσας, συντελούσας εἰς αὐτήν, # ἔχουσα καὶ τὸ καλούμενον (187C) Λάτιον, ὥστε τοὺς ἀξιοθέντας ἀγορανομίας καὶ ταμείας ἐν Νεμαύσῳ Ῥωμαίους ὑπάρχειν· διὰ δὲ τοῦτο οὐδ' ὑπὸ τοῖς προστάγμασι τῶν ἐκ τῆς Ῥώμης στρατηγῶν ἐστὶ τὸ ἔθνος τοῦτο.

Ἰδρυται δ' ἡ πόλις κατὰ τὴν ὁδὸν τὴν ἐκ τῆς Ἰβηρίας εἰς τὴν Ἰταλίαν, θέρους μὲν εὖβατον οὖσαν χειμῶνος δὲ καὶ ἔαρος πηλώδη καὶ ποταμόκλυστον. Τινὰ μὲν οὖν τῶν ρευμάτων πορθμείους περᾶται, τινὰ δὲ γεφύραις ταῖς μὲν ξύλων πεποιημέναις ταῖς δὲ λίθων. Ποιοῦσι δὲ τὰς ἐκ τῶν ὑδάτων δυσκολίας οἱ χειμαρροὶ καὶ μέχρι τοῦ θέρους ἔσθ' ὅτε ἐκ τῶν Ἄλπεων καταφερόμενοι μετὰ τὴν ἀπότηξιν τῶν χιόνων. Τῆς δ' ὁδοῦ τῆς λεχθείσης ἡ μὲν εὐθύς ἐπὶ τὰς Ἄλπεις ἐστὶ, καθάπερ εἶπομεν, ἡ σύντομος διὰ Ὀυοκοντίων· ἡ δὲ διὰ τῆς παραλίας τῆς Μασσαλιωτικῆς

l'*Arar* [la Saône] et le *Rhodanos*. Pour se rendre à cette ville, si l'on traverse par terre le territoire des *Allobriges*, il y a environ 200 stades, légèrement plus en remontant le fleuve en bateau.

Précédemment, les *Allobriges*, par dizaines de milliers, passaient leur temps en expéditions guerrières. Aujourd'hui, ils cultivent les plaines et les vallons des *Alpeis*. Ils vivent en villages sauf les plus illustres d'entre eux qui, installés à *Ouienna*, ont fait de celle-ci (qui n'était précédemment qu'une bourgade quoique portant le titre de « métropolis » de ce peuple) une ville bien équipée. *Ouienna* est située sur le *Rhodanos*.

Le Rhodanos

Celui-ci s'élanche depuis les *Alpeis* avec un fort volume et beaucoup d'impétuosité au point que, même lorsqu'il traverse le lac *Lèmanna* ²⁸ [le lac Léman] son cours est visible sur de nombreux stades. Au terme de sa descente vers les plaines du pays des *Allobriges* et des *Ségosianoï* [*Ségusiaves*], il conflue avec l'*Arar* à hauteur de *Lougdownon*, ville des *Ségosianoï*. L'*Arar* coule également depuis les *Alpeis*. Il sépare les *Sèkoanoï* [Séquanais] des *Aidouoi* [Éduens] et des *Liggonai* ²⁹ [Lingons], puis il reçoit le *Doubis* [Doubs], une rivière navigable qui descend des mêmes montagnes. Il lui impose son nom, si bien que, quoique formé de ce double cours, c'est l'*Arar* qui se mêle au *Rhodanos*. Et, ayant à son tour imposé son nom, c'est le *Rhodanos* qui se porte vers *Ouienna* !

Autre particularité : à l'origine, les trois cours d'eau se dirigent vers le Nord, ensuite vers l'Ouest, mais dès qu'ils se sont réunis en un seul lit, leur cours effectue de nouveau une courbe et se dirige plein sud jusqu'aux embouchures non sans avoir reçu les autres rivières (mentionnées *supra*). C'est donc à partir de là (*c'est-à-dire du confluent*) que s'effectue le reste du parcours qui mène à la mer.

Tel est donc dans ses grandes lignes le pays compris entre les *Alpeis* et le *Rhodanos*.

Rive droite : les Ouolkai [Volques]

[IV, 1, 12] Quant à la région située sur l'autre rive du fleuve, elle est pour l'essentiel occupée par les *Ouolkai* qu'on appelle *Arècomikoi* ³⁰ [Arécomiques]. C'est à eux qu'appartient, dit-on, le port de *Narbô* mais la justice voudrait qu'on précise qu'il appartient aussi au reste de la *Keltikè* tant il l'emporte par le nombre de ceux qui fréquentent l'*emporion*.

Or donc les *Ouolkai* avoisinent le *Rhodanos*, ayant en face d'eux, sur l'autre rive, les *Salyes* ainsi que les *Kaouaroi*, mais c'est le nom des *Kaouaroi* qui prévaut : c'est ainsi qu'on appelle désormais les barbares de ces parages (des barbares qui n'en sont plus puisque, pour la plupart, ils se sont convertis au style de vie des Romains, en adoptant la langue, les mœurs et même, pour certains, la vie publique). Mais il existe en outre de petits peuples obscurs qui s'étendent en bordure des *Arècomiskoi* jusqu'à la *Pyrèné*.

Némausos

La « métropolis » des *Arècomikoi* est *Némausos*. Bien inférieure à *Narbô* pour la population étrangère et commerçante, elle l'emporte sur elle par son corps de citoyens. En effet, lui sont assujettis vingt quatre établissements de même origine, à la population remarquable, qui lui paient tribut mais qui jouissent également de ce qu'on appelle le droit latin de sorte que ceux qui ont exercé l'édilité ou la questure à *Némausos* deviennent citoyens Romains et, de ce fait, ce peuple échappe même à la juridiction des gouverneurs de Rome. ³¹

La ville est située sur la route qui conduit d'*Ibèria* en Italie. Cette route, excellente l'été, est en hiver et au printemps bourbeuse et menacée par les crues. Certes, l'on peut passer certains cours d'eau par bac, d'autres par des ponts construits en bois ou en pierre, mais les eaux qui créent difficulté sont celles des torrents, car il en est qui, jusqu'à l'été, se précipitent depuis les *Alpeis* après la fonte des neiges. De cette route (déjà évoquée *supra*) la branche qui mène droit aux *Alpeis* est –comme nous avons dit ³² – le chemin le plus court, à travers le pays des *Ouokontioi* ³³. En revanche, celle qui longe le littoral de

καὶ τῆς Λιγυστικῆς μακροτέρα μὲν, τὰς δ' ὑπερθέσεις τὰς εἰς τὴν Ἰταλίαν εὐμαρεστέρας ἔχει, ταπεινουμένων ἐνταῦθα ἤδη τῶν ὁρῶν.

Διέχει δ' ἡ Νέμαυσος τοῦ μὲν Ῥοδανοῦ περὶ ἑκατὸν σταδίου, καθ' ὃ ἐν τῇ περαίᾳ πολίχινον ἔστι Ταρούσκων, τῆς δὲ Νάρβωνος ἑπτακοσίους εἴκοσι.

Πρὸς δὲ τὸ Κέμμενον ὄρος συνάπτοντες, ἐπιλαμβάνοντες δὲ καὶ τὸ νότιον πλευρὸν αὐτοῦ μέχρι τῶν ἀκρωτηρίων οἰκοῦσι τῶν τε Ὀυολκῶν οἱ Τεκτόσαγες καλούμενοι καὶ ἄλλοι τινές. Περὶ μὲν οὖν τῶν ἄλλων ἐροῦμεν ὕστερον.

Les Tektosages

[IV, 1, 13] Οἱ δὲ Τεκτόσαγες καλούμενοι τῇ Πυρήνῃ πλησιάζουσιν, ἐφάπτονται δὲ μικρὰ καὶ τοῦ προσαρκτίου πλευροῦ τῶν Κεμμένων, πολύχρυσόν τε νέμονται γῆν.

Ἐοίκασι δὲ καὶ δυναστεῦσαι ποτε καὶ εὐανδρῆσαι τοσοῦτον ὥστε στάσεως ἐμπεσοῦσης ἐξελάσαι πολὺ πλῆθος ἐξ ἑαυτῶν ἐκ τῆς οἰκείας· κοινωνῆσαι δὲ τούτοις καὶ ἄλλους ἐξ ἄλλων ἔθνων·

Les Tektosages d'Orient

Τούτων δ' εἶναι καὶ τοὺς κατασχόντας τὴν Φρυγίαν τὴν ὄμορον τῇ Καππαδοκίᾳ καὶ τοῖς Παφλαγοσί· τούτου μὲν οὖν ἔχομεν τεκμήριον τοὺς ἔτι καὶ νῦν λεγομένους Τεκτόσαγας. Τριῶν γὰρ ὄντων ἔθνων, ἐν ἐξ αὐτῶν τὸ περὶ Ἄγκυραν πόλιν Τεκτοσάγων λέγεται, τὰ δὲ λοιπὰ δύο ἐστὶ Τρόκμοι καὶ Τολιστοβῶγιοι· Τούτους δ' ὅτι μὲν ἐκ τῆς Κελτικῆς ἀπφκίσθησαν μὲν τὸ πρὸς τοὺς Τεκτόσαγας σύμφυλον, ἐξ ὧν δὲ χωρίων ὠρμήθησαν οὐκ ἔχομεν φράζειν· οὐ γὰρ παρειλήφαμεν οἰκοῦντάς τινας νυνὶ Τρόκμους ἢ Τολιστοβωγίους [οὔτ'] ἐκτὸς τῶν Ἄλπεων οὔτ' ἐν αὐταῖς οὔτ' ἐντός· εἰκὸς δ' ἐκλειοπέσαι διὰ τὰς ἀθρόας ἀπαναστάσεις, καθάπερ καὶ ἐπ' ἄλλων συμβαίνει πλειόνων· ἐπεὶ καὶ τὸν ἄλλον Βρέννον τὸν ἐπελθόντα ἐπὶ Δελφοῦς Πραῦσον τινές φασιν· οὐδὲ τοὺς Πραύσους δ' ἔχομεν εἰπεῖν ὅπου γῆς ᾤκησαν πρότερον. (188C)

L'or de Tôlossa [Toulouse]

Καὶ τοὺς Τεκτόσαγας δὲ φασὶ μετασχεῖν τῆς ἐπὶ Δελφοῦς στρατείας, τοὺς τε θησαυροὺς τοὺς εὐρεθέντας παρ' αὐτοῖς ὑπὸ Καιπίωνος τοῦ στρατηγοῦ τῶν Ῥωμαίων ἐν πόλει Τολώσῃ τῶν ἐκεῖθεν χρημάτων μέρος εἶναι φασὶ, προσθεῖναι δὲ τοὺς ἀνθρώπους καὶ ἐκ τῶν ἰδίων οἴκων ἀνιεροῦντας καὶ ἐξιλασκομένους τὸν θεόν·

Προσαψάμενον δ' αὐτῶν τὸν Καιπίωνα διὰ τοῦτο ἐν δυστυχίμασι καταστρέψαι τὸν βίον, ὡς ἱερόσυλον ἐκβληθέντα ὑπὸ τῆς πατρίδος, διαδόχους δ' ἀπολιπόντα παῖδας, ἅς συνέβη καταπορνευθεῖσας, ὡς εἴρηκε Τιμαγένης, αἰσχροῶς ἀπολέσθαι.

Πιθανώτερος δ' ἐστὶν ὁ Ποσειδωνίου λόγος· τὰ μὲν γὰρ εὐρεθέντα ἐν τῇ Τολώσῃ χρήματα μυρίων που καὶ πεντακισχιλίων ταλάντων γενέσθαι φησί, τὰ μὲν ἐν σηκοῖς ἀποκείμενα τὰ δ' ἐν λίμναις ἱεραῖς, οὐδεμίαν κατασκευὴν ἔχοντα, ἀλλ' ἄργον χρυσίον καὶ ἄργυρον· τὸ δ' ἐν Δελφοῖς ἱερὸν κατ' ἐκείνους ἤδη τοὺς χρόνους ὑπάρξει κενὸν τῶν τοιούτων, σεσυλημένον ὑπὸ τῶν Φωκέων κατὰ τὸν ἱερὸν πόλεμον· εἰ δὲ καὶ τι ἐλείφθη, διανείμασθαι πολλούς· οὐδὲ σωθῆναι δὲ αὐτοὺς εἰκὸς εἰς τὴν οἰκείαν, ἀθλίως ἀπαλλάξαντας μετὰ τὴν ἐκ Δελφῶν ἀποχώρησιν καὶ σκεδασθέντας ἄλλους ἐπ' ἄλλα μέρη κατὰ διχαστάσιαν. Ἄλλ', ὥσπερ ἐκεῖνός τε εἴρηκε καὶ ἄλλοι πλείους, ἡ χώρα πολύχρυσος οὔσα καὶ δεισιδαιμόνων ἀνθρώπων καὶ οὐ πολυτελῶν τοῖς βίοις #πολλαχοῦ ἔσχε θησαυρούς· μάλιστα δ' αὐτοῖς αἱ λίμναι τὴν ἀσυλίαν παρεῖχον, εἰς ἅς καθίεσαν ἄργυρον

la *Massaliothis* [la Massaliothide] et de la *Ligystikè* est plus longue mais offre des passes plus faciles pour se rendre en Italie car les montagnes y sont désormais bien abaissées.

Némausos est éloignée du *Rhodanos* d'environ 100 stades (distance calculée par rapport à la petite ville de *Tarouskôn*, sur l'autre rive) ; 720 stades la séparent de *Narbô*.

Enfin, limitrophes du Mont *Kemménon* dont ils occupent également le versant méridional jusqu'aux crêtes, habitent ceux des *Ouolkai* qu'on appelle *Tektosages* [Tectosages] ainsi que quelques autres, dont nous parlerons ultérieurement.

Les Tektosages

[IV, 1, 13] Ceux que l'on nomme *Tektosages* avoisinent la *Pyrèné* et ils atteignent aussi, en quelques points, le versant septentrional des *Kemména*. L'or abonde dans le pays qu'ils habitent.

À ce qu'il semble, il fut un temps où leur suprématie était si grande et leur population si nombreuse qu'à la suite d'une guerre civile un nombre considérable des leurs furent chassés de chez eux. Vinrent les rejoindre divers ressortissants de divers peuples.

Les Tektosages d'Orient

En faisaient aussi partie ceux qui ont occupé la Phrygie, pays limitrophe de la Cappadoce et des Paphlagoniens. De cela nous avons pour preuve, d'abord, le fait qu'aujourd'hui encore ils sont dits *Tektosages*. En effet, il existe trois peuples : l'un d'eux –celui qui habite autour de la ville d'Ancyre– est réputé appartenir au peuple des *Tektosages*, les deux autres sont les *Trokmoi* [*Trocmi*] et les *Tolistobogioi* [*Tolisbogii*]. Que ces derniers aient émigré de la *Keltikè*, c'est ce que révèle leur parenté avec les *Tektosages*. Quant à déterminer de quels lieux précis ils sont partis, nous ne le saurions : à ce que nous avons entendu dire, on ne connaît pas de *Trokmoi* ni de *Tolistobogioi* qui habiteraient aujourd'hui³⁴ au-delà des *Alpeis*, en leur sein, ou en deçà. Mais ils ont dû disparaître sous l'effet de migrations massives, comme cela se produit pour quantité d'autres. Ainsi, certains disent que le second *Brennos* –celui de l'expédition contre Delphes– était un Prausien : de ces Prausiens non plus nous ne saurions dire quel point de la terre ils habitaient précédemment !

L'or de Tôlossa [Toulouse]

A propos des *Tektosages*, on dit aussi qu'ils ont pris part à l'expédition contre Delphes et même que les trésors qu'avait trouvés chez eux Caepio, général des Romains, dans la ville de *Tôlossa*, étaient une partie des richesses rapportées de là-bas, que la population avait augmentées par des consécrationes faites sur leurs biens propres et par des offrandes destinées à s'attirer la faveur du dieu.

C'est pour y avoir mis la main que Caepio termina sa vie dans le malheur : exilé par sa patrie comme voleur sacrilège, il laissa comme héritières des filles qui tombèrent dans la prostitution –à ce que rapporte Timagène– et moururent dans l'ignominie.

La version de Poseidonios est plus crédible. D'abord, les richesses trouvées à *Tôlossa* se montaient, dit-il, à environ 15 000 talents, elles étaient déposées soit dans des enclos soit dans des lacs sacrés, il ne s'agissait pas d'objets élaborés mais d'or et d'argent à l'état brut. D'autre part, le sanctuaire de Delphes, déjà à cette époque, ne contenait plus de tels trésors, pillé qu'il avait été par les Phocidiens lors de la guerre sacrée ; en fût-il resté, le partage l'aurait éparpillé. Enfin, quelle chance que [*les Tektosages*] aient regagné sains et saufs leur patrie, quand on connaît la fin lamentable de l'aventure –après leur retraite de Delphes et que la discorde eut provoqué la dispersion générale– ? En revanche (et là, Poseidonios s'accorde avec nombre d'autres auteurs), comme la contrée est riche en or, qu'elle appartient à une population qui, à la fois, craint les dieux et est peu portée sur le luxe, ils possédaient des trésors en de nombreux points de la *Keltikè*³⁵, tout particulièrement dans les lacs qui leur garantissaient l'inviolabilité et où ils ont jeté des lingots d'argent et d'or. (D'ailleurs, lorsque les Romains, devenus maîtres des lieux,

ἢ καὶ χρυσοῦ βάρη. Οἱ γοῦν Ῥωμαῖοι κρατήσαντες τῶν τόπων ἀπέδοντο τὰς λίμνας δημοσίᾳ καὶ τῶν ὠνησαμένων πολλοὶ μύλους εὗρον σφυρηλάτους ἀργυροῦς.

Ἐν δὲ τῇ Τολώσση καὶ τὸ ἱερὸν ἦν ἅγιον, τιμώμενον σφόδρα ὑπὸ τῶν περιοίκων, καὶ τὰ χρήματα ἐπλεόνασε διὰ τοῦτο πολλῶν ἀνατιθέντων καὶ μηδενὸς προσάπτεσθαι θαρροῦντος.

[IV, 1, 14] Ἰδρυται δ' ἡ Τολῶσσα κατὰ τὸ στενώτατον τοῦ ἰσθμοῦ τοῦ διείργοντος ἀπὸ τῆς κατὰ Νάρβωνα θαλάττης τὸν ὠκεανόν, ὃν φησι Ποσειδώνιος ἐλάττω τῶν τρισχιλίων σταδίων.

Le réseau hydrographique

Ἄξιον δ' ἀντὶ πάντων ἐπισημῆνασθαι πάλιν ὅπερ εἶπομεν πρότερον, τὴν ὁμολογίαν τῆς χώρας πρὸς τε τοὺς ποταμοὺς καὶ τὴν θάλατταν τὴν τ' ἐκτὸς ὁμοίως καὶ τὴν ἐντός· εὗροι γὰρ ἄν τις ἐπιστήσας οὐκ ἐλάχιστον μέρος τοῦθ' ὑπάρχον τῆς τῶν τόπων ἀρετῆς, λέγω δὲ τὸ τὰς χρεῖας ἐπιπλέκεσθαι τὰς τοῦ βίου μετὰ ῥαστώνης ἅπασι πρὸς ἅπαντας καὶ τὰς ὠφελείας ἀνεῖσθαι κοινάς, (189C) μάλιστα δὲ νῦν, ἠνίκα ἄγοντες σχολὴν ἀπὸ τῶν ὅπλων ἐργάζονται τὴν χώραν ἐπιμελῶς, καὶ τοὺς βίους κατασκευάζονται πολιτικούς· ὥστε ἐπὶ τῶν τοιούτων κἂν τὸ τῆς προνοίας ἔργον ἐπιμαρτυρεῖσθαι τις ἂν δόξειεν, οὐχ ὅπως ἔτυχεν, ἀλλ' ὡς ἂν μετὰ λογισμοῦ τινος διακειμένων τῶν τόπων.

Ὁ μὲν γε Ῥοδανὸς πολὺν τε ἔχει τὸν ἀνάπλου καὶ μεγάλους φορτίους καὶ ἐπὶ πολλὰ μέρη τῆς χώρας διὰ τὸ τοὺς ἐμπίπτοντας εἰς αὐτὸν ποταμοὺς ὑπάρχειν πλωτοὺς καὶ διαδέχεσθαι τὸν φόρτον πλεῖστον. Ὁ δ' Ἄραρ ἐκδέχεται καὶ ὁ Δουῖβις ὁ εἰς τοῦτον ἐμβάλλων, εἶτα πεζεύεται μέχρι τοῦ Σηκοάνα ποταμοῦ, κἀντεῦθεν ἤδη καταφέρεται εἰς τὸν ὠκεανόν καὶ τοὺς Ληξοβίους καὶ Καλέτους, ἐκ δὲ τούτων εἰς τὴν Βρεττανικὴν ἐλάττων ἡ ἡμερήσιος δρόμος ἐστίν.

Ἐπεὶ δ' ἐστὶν ὄξυς καὶ δυσανάπλους ὁ Ῥοδανός, τινὰ τῶν ἐντεῦθεν φορτίων πεζεύεται μᾶλλον ταῖς ἀρμαμάξαις, ὅσα εἰς Ἀρουέρνους κομίζεται καὶ τὸν Λίγηρα ποταμόν, καίπερ τοῦ Ῥοδανοῦ καὶ τούτοις πλησιάζοντος ἐκ μέρους· ἀλλ' ἡ ὁδὸς πεδιάς οὔσα καὶ οὐ πολλὴ περὶ ὀκτακοσίους σταδίους ἐπάγεται μὴ χρῆσασθαι τῷ ἀνάπλω διὰ τὸ πεζεύεσθαι ῥᾶον· ἐντεῦθεν δ' ὁ Λίγηρ εὐφυῶς ἐκδέχεται· ρεῖ δὲ ἐκ τῶν Κεμμένων εἰς τὸν ὠκεανόν.

Ἐκ δὲ Νάρβωνος ἀναπλεῖται μὲν ἐπὶ μικρὸν τῷ Ἄτακι, πεζεύεται δὲ πλεόν ἐπὶ τὸν Γαρούναν ποταμόν, καὶ τοῦθ' ὅσον ὀκτακοσίων ἢ ἐπτακοσίων σταδίων· ρεῖ δὲ καὶ ὁ Γαρούνας εἰς τὸν ὠκεανόν.

Ταῦτα μὲν ὑπὲρ τῶν νεμομένων τὴν Ναρβωνίτιν ἐπικράτειαν λέγομεν, οὓς οἱ πρότερον Κέλτας ὠνόμαζον· ἀπὸ τούτων δ' οἶμαι καὶ τοὺς σύμπαντας Γαλάτας Κελτοὺς ὑπὸ τῶν Ἑλλήνων προσαγορευθῆναι διὰ τὴν ἐπιφάνειαν, ἢ καὶ προσλαβόντων πρὸς τοῦτο καὶ τῶν Μασσαλιωτῶν διὰ τὸ πλησιόχωρον.

L'Aquitania [l'Aquitaine]

Généralités

[IV, 2, 1] Ἐξῆς δὲ περὶ τῶν Ἀκυιτανῶν λεκτέων καὶ τῶν προσωρισμένων αὐτοῖς ἔθνων τετταρεσκαίδεκα Γαλατικῶν τῶν μετὰ τοῦ Γαρούνα κατοικούντων καὶ τοῦ Λίγηρος, ὧν ἕνια ἐπιλαμβάνει καὶ τῆς τοῦ Ῥοδανοῦ ποταμίας καὶ τῶν πεδίων τῶν κατὰ τὴν Ναρβωνίτιν.

Ἀπλῶς γὰρ εἰπεῖν, οἱ Ἀκυιτανοὶ διαφέρουσι τοῦ Γαλατικοῦ φύλου κατὰ τε τὰς τῶν σωματῶν κατασκευὰς καὶ κατὰ τὴν γλῶτταν, εἰκόσασιν δὲ μᾶλλον Ἴβηρσιν. Ὅρίζονται δὲ τῷ Γαρούνα ποταμῷ

vendirent les lacs pour le compte du trésor public, de nombreux acheteurs y trouvèrent des blocs d'argent martelés en forme de meules).

A *Tôlossa*, le sanctuaire était également objet de piété –les habitants de la contrée l'entouraient d'une extraordinaire vénération et, de ce fait, les richesses y surabondaient: foule de gens y portaient des offrandes et nul n'aurait eu l'audace d'y toucher.

[IV, 1, 14] *Tôlossa* est située sur la partie la plus étroite de l'isthme qui sépare l'Océan de la mer proche de *Narbô*, isthme inférieur à 3 000 stades, à ce que dit Poseidonios.

Le réseau hydrographique

Il vaut la peine d'insister une nouvelle fois sur ce que nous avons dit précédemment ³⁶, à savoir sur l'harmonie que connaît ce pays au regard aussi bien des fleuves que de la mer –l'extérieure comme l'intérieure. En effet l'analyse montre aisément que le principal avantage tient à la vertu de la topographie, c'est-à-dire à ce réseau qui permet d'échanger les denrées de base avec facilité, sans exclure quiconque et même en développant des profits communs. (Particulièrement aujourd'hui, puisque les habitants vivent en paix au lieu de faire la guerre, qu'ils accordent tous leurs soins à l'agriculture et qu'ils ont organisé des modes de vie civiques). D'aussi heureuses dispositions ne pourraient-elles aussi témoigner en faveur de l'action de la providence ? On ne saurait y voir le fruit du hasard mais plutôt le résultat d'un plan délibéré.

De fait, le *Rhodanos* –en premier– se prête à une remontée importante même pour de gros tonnages et permet d'atteindre de nombreux endroits du pays parce que les fleuves qui sont ses affluents sont eux-mêmes navigables et acceptent l'essentiel du trafic. Ensuite l'*Arar*, puis le *Doubis* –qui se jette dans celui-ci– prennent le relais, puis un transport terrestre mène au fleuve *Sèkoanas* [la Seine], puis, de là, on descend vers l'Océan chez les *Lèxoouoi* [Léxoviens] comme chez les *Kalètoi* [Calètes], et, de chez eux, la traversée vers la *Prettanikè* [Bretagne] se fait en moins d'une journée.

Comme le *Rhodanos* est rapide et que sa remontée est délicate, pour certaines des cargaisons qui viennent de là on préfère un transport terrestre par chariots, notamment à destination des *Arouernoï* [Arvernes] et du fleuve *Leiger*. Sans doute, le *Rhodanos*, dans une part de son cours, avoisine ces régions, mais comme la route emprunte des plaines et qu'elle n'est pas longue (environ 800 stades), il est logique de ne pas remonter le fleuve puisque le transport terrestre est plus facile. A partir de là, le *Leiger* offre toutes facilités : il coule des *Kemména* vers l'Océan.

Enfin, depuis *Narbô*, on remonte d'abord l'*Atax* sur une faible distance, puis un plus long transport terrestre mène au fleuve *Garounas*, ce trajet dernier correspondant à 800 ou 700 stades, puis le *Garounas*, lui aussi, coule vers l'Océan.

Ainsi s'achève notre description des peuples qui habitent la province de *Narbonitis*, ceux que les auteurs anciens appelaient du nom de *Keltai*. C'est à partir d'eux, je crois, que l'ensemble des *Galatai* ont été appelés *Keltoi* par les Grecs, soit en raison de leur célébrité soit que les *Massaliôtai* y aient eux-mêmes contribué du fait qu'ils habitaient à côté d'eux.

L'*Akouitania* [l'Aquitaine]

Généralités

[IV, 2, 1] Ensuite, il faut parler des *Akouitanoï* et de ceux qui leur ont été rattachés, c'est-à-dire les quatorze peuples *Galatai* habitant entre le *Garounas* et le *Leiger*, dont certains vont jusqu'à atteindre le bassin du *Rhodanos* et les plaines proches de la *Narbonitis*.

Pour faire bref, les *Akouitanoï* diffèrent de la branche galatique aussi bien par leur constitution physique que par leur langue : ils ressemblent davantage à des *Ibères*. Ils ont pour frontière le fleuve

ἐντὸς τούτου καὶ τῆς Πυρήνης οἰκοῦντες. Ἔστι δὲ ἔθνη τῶν Ἀκυιτανῶν πλείω μὲν τῶν εἴκοσι, μικρὰ δὲ καὶ ἄδοξα τὰ πολλὰ, # [τὰ] μὲν παρωκεανιτικὰ τὰ δὲ εἰς τὴν μεσόγειαν καὶ τὰ ἄκρα τῶν Κεμμένων ὁρῶν μέχρι Τεκτοσάγων ἀνέχοντα. (190C)

Ἐπειδὴ δὲ μικρὰ μερὶς ἦν ἡ τοσαύτη, προσέθεσαν καὶ τὴν μεταξὺ τοῦ Γαρούνα καὶ τοῦ Λίγηρος.

Παράλληλοι δὲ πῶς εἰσιν οἱ ποταμοὶ τῆ Πυρήνη καὶ δύο ποιοῦσι παραλληλόγραμμα πρὸς αὐτὴν χωρία, ὀριζόμενα κατὰ τὰς ἄλλας πλευρὰς τῶ τε ὠκεανῶ καὶ τοῖς Κεμμένοις ὄρεσι· δισχιλίω δ' ὁμοῦ τι σταδίων ἐστὶν ὁ πλοῦς ἐκατέρων τῶν ποταμῶν. Ἐκβάλλει δ' ὁ μὲν Γαρούνας τρισὶ ποταμοῖς ἀύξηθεις εἰς τὸ μεταξὺ Βιτουρίγων τε τῶν Ὀίσκων ἐπικαλουμένων καὶ Σαντόνων, ἀμφοτέρων Γαλατικῶν ἐθνῶν· μόνον γὰρ δὴ τὸ τῶν Βιτουρίγων τούτων ἔθνος ἐν τοῖς Ἀκυιτανοῖς ἀλλόφυλον ἴδρυται, καὶ οὐ συντελεῖ αὐτοῖς, ἔχει δὲ ἐμπόριον Βουρδίγαλα ἐπικείμενον λιμνοθαλάττη τινί, ἣν ποιοῦσιν αἱ ἐκβολαὶ τοῦ ποταμοῦ. Ὁ δὲ Λίγηρ μεταξὺ Πικτόνων τε καὶ Ναμνιτῶν ἐκβάλλει.

Korbiló [Corbilo]

Πρότερον δὲ Κορβιλῶν ὑπῆρχεν ἐμπόριον ἐπὶ τούτῳ τῶ ποταμῶ, περὶ ἧς εἴρηκε Πολύβιος, μνησθεὶς τῶν ὑπὸ Πυθέου μυθολογηθέντων, ὅτι Μασσαλιωτῶν μὲν τῶν συμμιζάντων Σκιπίωνι οὐδεὶς εἶχε λέγειν οὐδὲν μνήμης ἄξιον ἐρωτηθεὶς ὑπὸ τοῦ Σκιπίωνος περὶ τῆς Βρεττανικῆς, οὐδὲ τῶν ἐκ Νάρβωνος οὐδὲ τῶν ἐκ Κορβιλῶνος, αἵπερ ἦσαν ἄρισται πόλεις τῶν ταύτη, Πυθέας δ' ἐθάρρησε τοσαῦτα ψεύσασθαι.

Τῶν δὲ Σαντόνων πόλις ἐστὶ Μεδιολάνιον.

Les peuples des Akouitanoi

Ἔστι δ' ἡ μὲν παρωκεανίτις τῶν Ἀκυιτανῶν ἀμμάδης ἢ πλείστη καὶ λεπτή, κέγχρω τρέφουσα, τοῖς δὲ ἄλλοις καρποῖς ἀφορωτέρα. Ἐνταῦθα δ' ἐστὶ καὶ ὁ κόλπος ὁ ποιῶν τὸν ἰσθμὸν πρὸς τὸν ἐν τῇ Ναρβωνίτιδι παραλίᾳ Γαλατικὸν κόλπον, ὁμώνυμος ἐκείνῳ καὶ αὐτός.

Ἔχουσι δὲ Τάρβελλοι τὸν κόλπον, παρ' οἷς ἐστὶ τὰ χρυσεῖα σπουδαιότατα πάντων· ἐν γὰρ βόθροις ὀρυχθεῖσιν ἐπὶ μικρὸν εὐρίσκονται καὶ χειροπληθεῖς χρυσοῦ πλάκες ἔσθ' ὅτε μικρᾶς ἀποκαθάρσεως δεόμεναι. Τὸ δὲ λοιπὸν ψηγμά ἐστὶ καὶ βῶλοι, καὶ αὐταὶ κατεργασίαν οὐ πολλὴν ἔχουσαι.

Ἡ δὲ μεσόγειος καὶ ὀρεινὴ βελτίω γῆν ἔχει, πρὸς μὲν τῇ Πυρήνη τὴν τῶν Κωνουενῶν, ὅ ἐστι σσηλυδῶν, ἐν ἧ πόλις Λούγδουνον καὶ τὰ τῶν Ὀνησιῶν θερμὰ κάλλιστα ποτιμωτάτου ὕδατος· καλὴ δὲ καὶ ἡ τῶν Αὐσκίων.

Les peuples entre le Garounas et le Leiger

[IV, 2, 2] Τὰ δὲ μεταξὺ τοῦ Γαρούνα καὶ τοῦ Λίγηρος ἔθνη τὰ προσκείμενα τοῖς Ἀκυιτανοῖς ἐστὶν Ἐλουοὶ μὲν ἀπὸ τοῦ Ῥοδανοῦ τὴν ἀρχὴν ἔχοντες, Ὀυελλάιοι δὲ μετὰ τούτους, οἱ προσωρίζοντό ποτε Ἀρουέρνοις, νῦν δὲ τάττονται καθ' ἑαυτούς· εἶτα Ἀρουέρνοι καὶ Λεμουίκες καὶ Πετροκόριοι· πρὸς δὲ τούτοις Νιτιόβριγες καὶ Καδοῦρκοι καὶ Βιτούριγες οἱ Κοῦβοι καλούμενοι· πρὸς δὲ τῶ ὠκεανῶ Σάντονόι τε καὶ Πίκτονες, οἱ μὲν τῶ Γαρούνα παρικοῦντες, ὡς εἵπομεν, οἱ δὲ (191C) τῶ Λίγηρι. Ῥουτηνοὶ δὲ καὶ Γαβαλεῖς τῇ Ναρβωνίτιδι πλησιάζουσι.

Παρὰ μὲν οὖν τοῖς Πετροκορίοις σιδηρουργεῖα ἐστὶν ἀστεῖα καὶ τοῖς Κούβοις Βιτούριξι, παρὰ δὲ τοῖς Καδοῦρκοις λινουργία, παρὰ δὲ τοῖς Ῥουτηνοῖς ἀργυρεῖα· ἔχουσι δ' ἀργυρεῖα καὶ οἱ Γαβαλεῖς.

Garounas et vivent entre celui-ci et la *Pyrèné*. Les *Akoutitanoi* sont un ensemble de plus de vingt peuples, petits et obscurs, pour la plupart riverains de l'Océan, les autres s'étendant vers l'intérieur des terres et les crêtes des Monts *Kemména* jusqu'au territoire des *Tektosages*.

Mais un pays de cette dimension constituait une trop petite unité (*administrative*) : aussi lui ajouta-t-on le territoire sis entre le *Garounas* et le *Leiger*.

Ces fleuves sont à peu près parallèles à la *Pyrèné* et, avec elle, ils forment deux parallélogrammes, dont les autres côtés sont délimités par l'Océan et par le *Kemménon*. C'est environ sur 2 000 stades tout compris qu'on peut naviguer sur ces deux fleuves. Le *Garounas*, après s'être grossi de trois rivières, débouche dans la région qui se trouve entre les *Bitourigoi* [Bituriges] qu'on surnomme *Ouiouiskoi* [Vivisques] et les *Santonoi* [Santons] –tous deux peuples *Galatai*. Remarquons en effet que ce peuple des *Bitourigoi Ouiouiskoi*³⁷ est le seul peuple allogène établi chez les *Akoutitanoi*. Il ne leur paie pas tribut. Il a un « *emporion* » *Bourdigala* [Bordeaux], situé sur une sorte de lagune que forment les bouches du fleuve. Quant au *Leiger*, il trouve son débouché entre les territoires des *Piktones* [Pictons] et des *Namnitoi* [Namnètes].

***Korbilô* [Corbilo]**

Précédemment, il y avait sur ce fleuve un *emporion*, *Korbilô*, à propos duquel Polybe, évoquant les récits fantaisistes de Pythéas, disait ceci : « alors même qu'aucun de tous les *Massaliôtai* qui discutaient avec Scipion n'avait été capable de lui fournir un renseignement intéressant quand Scipion posait des questions sur la *Prettanikè* alors même qu'il n'en avait pas obtenu davantage des gens de *Narbô* et de *Korbilô* –la fleur des villes du pays– Pythéas, lui, a eu le front de débiter des mensonges aussi énormes ».

Mediolanion [Saintes] est la ville des *Santonoi*.

Les peuples des *Akoutitanoi*

Sur la plus grande partie de la côte Océane des *Akoutitanoi*, sablonneuse et pauvre, le millet peut pousser mais les autres productions viennent plutôt mal. C'est là aussi que se trouve le golfe qui forme l'isthme : opposé au golfe galatique qui creuse le littoral de la *Narbonitis*, il est lui aussi appelé du même nom.

Ce sont les *Tarbelloi* [Tarbelles] qui occupent ce golfe. Chez eux se situent les mines d'or les plus performantes de toutes : en creusant des puits de faible profondeur, on trouve des plaques d'or qui remplissent la main et qui, souvent, ne réclament qu'un léger affinage ; le reste consiste en paillettes et en pépites, ne demandant elles aussi que peu de travail.

À l'intérieur et dans la région montagneuse, on trouve une meilleure terre : d'abord, vers la *Pyrèné*, le pays des *Konouénoi* [Convènes] (c'est-à-dire des « réfugiés ») où se trouvent la ville de *Lougdownon* et les eaux chaudes des *Onèsioi* [Onesii] –d'admirables sources d'une eau délicieuse à boire, ensuite la belle région des *Auskioi* [Ausques].

Les peuples entre le *Garounas* et le *Leiger*

[IV, 2, 2] En ce qui concerne les peuples entre le *Garounas* et le *Leiger* et dépendant des *Akoutitanoi*, il y a d'abord les *Elouoi* [Helviens] dont le territoire commence au *Rhodanos*. Après eux, les *Ouellaouoi*³⁸ [Vellaves] qui furent naguère rattachés aux *Aroueranoi* mais qui, aujourd'hui, sont autonomes. Puis les *Aroueranoi*, les *Lémoouiques* [Lémoviques] et les *Pétrokoriói* [Pétrocores] ; puis, les jouxtant, les *Nitiobriges* [Nitiobroges], les *Kadourkoi* [Cadurques] et les *Bitourigoi* qu'on appelle *Kouboi* [Cubes] ; puis, sur l'Océan, à la fois les *Santonoi* et les *Piktones*, les premiers riverains du *Garounas* –comme nous l'avons dit–, les seconds du *Leiger*. Quant aux *Routènoi* [Rutènes] et aux *Gabaleis* [Gabales], ils avoisinent la *Narbonitis*.

Or donc, chez les *Pétrokoriói*, il existe une métallurgie du fer très élaborée ainsi que chez les *Bitourigoi Kouboi* ; chez les *Kadourkoi*, un artisanat du lin ; chez les *Routènoi*, des mines d'argent. Les *Gabaleis* possèdent également des mines d'argent.

Δεδώκασι δὲ Λάτιον Ῥωμαῖοι καὶ τῶν Ἀκυιτανῶν τισι, καθάπερ Αὐσκίοις καὶ Κωνουέναις.

Les Arouernoi

[IV, 2, 3] Ἀρουέρνοι δὲ ἴδρυνται μὲν ἐπὶ τῷ Λίγηρι· μητρόπολις δ' αὐτῶν ἐστὶ Νεμωσσὸς ἐπὶ τῷ ποταμῷ κειμένη. Ῥυεῖς δ' οὗτος παρὰ Κήναβον, τὸ τῶν Καρνούτων ἐμπόριον κατὰ μέσον που τὸν πλοῦν συνοικούμενον, ἐκβάλλει πρὸς τὸν ὠκεανόν. Τῆς δυνάμεως δὲ τῆς πρότερον Ἀρουέρνοι μέγα τεκμήριον παρέχονται τὸ πολλακίς πολεμῆσαι πρὸς Ῥωμαίους, τοτὲ μὲν μυριάσιν εἴκοσι πάλιν δὲ διπλασίαις. Τοσαύταις γὰρ πρὸς Καίσαρα τὸν θεὸν διηγωνίσαντο μετὰ Ὀυερκιγγετόριγος, πρότερον δὲ καὶ εἴκοσι πρὸς Μάξιμον τὸν Αἰμιλιανόν, καὶ πρὸς Δομίτιον δ' ὡσαύτως Ἀηνόβαρβον.

Πρὸς μὲν οὖν Καίσαρα περί τε Γεργουίαν πόλιν τῶν Ἀρουέρνων ἐφ' ὑψηλοῦ ὄρους κειμένην συνέστησαν οἱ ἀγῶνες, ἐξ ἧς ἦν ὁ Ὀυερκιγγετόριξ· καὶ περὶ Ἀλησίαν πόλιν Μανδουβίαν, ἔθνους ὁμόρου τοῖς Ἀρουέρνοις, καὶ ταύτην ἐφ' ὑψηλοῦ λόφου κειμένην περιεχομένην δ' ὄρεσι καὶ ποταμοῖς δυσίν, ἐν ἧ καὶ ἐάλω ὁ ἡγεμὼν καὶ ὁ πόλεμος τέλος ἔσχε· πρὸς δὲ Μάξιμον Αἰμιλιανόν κατὰ τὴν συμβολὴν τοῦ τ' Ἰσαρος καὶ τοῦ Ῥοδανοῦ, καθ' ἣν καὶ τὸ Κέμμενον ὄρος πλησιάζει τῷ Ῥοδανῷ· Πρὸς δὲ Δομίτιον κατωτέρω ἔτι κατὰ τὴν συμβολὴν τοῦ τε Σούλγα καὶ τοῦ Ῥοδανοῦ.

Διέτειναν δὲ τὴν ἀρχὴν οἱ Ἀρουέρνοι καὶ μέχρι Νάρβωνος καὶ τῶν ὄρων τῆς Μασσαλιώτιδος, ἐκράτουν δὲ καὶ τῶν μέχρι Πυρήνης ἐθνῶν καὶ μέχρι ὠκεανοῦ καὶ Ῥήνου.

Βιτυίτου δὲ τοῦ πρὸς τὸν Μάξιμον καὶ τὸν Δομίτιον πολεμήσαντος ὁ πατὴρ Λουέριος τοσοῦτον πλούτῳ λέγεται καὶ τρυφῇ διενεγκεῖν, ὥστε ποτὲ ἐπίδειξιν ποιούμενος τοῖς φίλοις τῆς εὐπορίας ἐπ' ἀπήνης φέρεσθαι διὰ πεδίου, χρυσοῦ νόμισμα καὶ ἀργύρου δεῦρο κάκεῖσε διασπείρων, ὥστε συλλέγειν ἐκείνους ἀκολουθοῦντας.

Les Provinces rattachées à Lougdounon et aux Belgai

[IV, 3, 1] Μετὰ δὲ τὴν Ἀκυιτανὴν μερίδα καὶ τὴν Ναρβωνίτιν ἡ ἐφεξῆς ἐστὶ μέχρι τοῦ Ῥήνου παντὸς ἀπὸ τοῦ Λίγηρος ποταμοῦ καὶ τοῦ Ῥοδανοῦ, καθ' ὃ συνάπτει πρὸς τὸ Λουγδουνον ἀπὸ τῆς πηγῆς κατενεχθεῖς ὁ Ῥοδανός. Ταύτης δὲ τῆς χώρας τὰ μὲν ἄνω μέρη τὰ πρὸς ταῖς πηγαῖς τῶν ποταμῶν, τοῦ τε Ῥήνου καὶ τοῦ Ῥοδανοῦ, μέχρι μέσων σχεδόν τι τῶν πεδίων ὑπὸ τῷ Λουγδούνῳ τέτακται, τὰ δὲ λοιπὰ καὶ παρωκεανιτικὰ ὑπ' ἄλλῃ τέτακται μερίδι, ἣν ἰδίως Βέλγαις προσνέμουσιν· ἡμεῖς δὲ κοινότερον τὰ καθ' ἕκαστα δηλώσομεν. (192C)

Les peuples entre Rhodanos et Arar

Lougdounon

[IV, 3, 2] Αὐτὸ μὲν δὴ τὸ Λουγδουνον ἐκτισμένον ὑπὸ λόφῳ κατὰ τὴν συμβολὴν τοῦ τε Ἄραρος τοῦ ποταμοῦ καὶ τοῦ Ῥοδανοῦ κατέχουσι Ῥωμαῖοι. Εὐάνδρεϊ δὲ μάλιστα τῶν ἄλλων πλὴν Νάρβωνος· καὶ γὰρ ἐμπορίῳ χρῶνται καὶ τὸ νόμισμα χαράττουσιν ἐνταῦθα τό τε ἀργυροῦν καὶ τὸ χρυσοῦν οἱ τῶν Ῥωμαίων ἡγεμόνες. Τό τε ἱερὸν τὸ ἀναδειχθὲν ὑπὸ πάντων κοινῇ τῶν Γαλατῶν Καίσαρι τῷ Σεβαστῷ πρὸ ταύτης ἴδρυται τῆς πόλεως ἐπὶ τῇ συμβολῇ τῶν ποταμῶν· ἔστι δὲ βωμὸς ἀξιόλογος ἐπιγραφὴν ἔχων τῶν ἐθνῶν ἐξήκοντα τὸν ἀριθμὸν καὶ εἰκόνες τούτων ἐκάστου μία καὶ ἄλλος # [ἀνδρίας] μέγας. Προκάθηται δὲ τοῦ ἔθνους τοῦ Σεγοσιανῶν ἡ πόλις αὕτη, κειμένου μεταξὺ τοῦ Ῥοδανοῦ καὶ # τοῦ Λίγηρος·

Les Romains ont accordé le droit latin à certains de ces *Akouitanoi* (par exemple aux *Auskioi* et aux *Konouénoi*).

Les Arouernoi

Les *Arouernoi* sont établis sur le *Leiger* et leur métropole est *Nemôssos* qui est située sur le fleuve. Après avoir arrosé *Kenabon* [Orléans], l'*emporion* des *Karnoutoi* [Carnutes] (ville peuleuse située approximativement au milieu de son cours), il va se jeter dans l'Océan. La puissance qui était auparavant celle des *Arouernoi* est amplement attestée par le fait qu'ils ont souvent réuni pour faire la guerre aux Romains tantôt 200 000 hommes mais plus d'une fois le double ! En effet, c'est avec de telles forces (400 000) qu'ils ont affronté le divin César avec Vercingétorix, et précédemment ils avaient été 200 000 contre Maximus Aemilianus et le même nombre contre Domitius Ahenobarbus.

Or donc, contre César, c'est autour de *Gergoouia* [Gergovie] –une ville des *Arouernoi* située sur une hauteur escarpée– que se déroulèrent les combats (c'était la patrie de Vercingétorix), ainsi qu'autour d'*Alésia* [Alésia], une ville des *Mandoubioi* [Mandubiens] (peuple limitrophe des *Arouernoi*) elle aussi située sur une colline escarpée, entourée de montagnes et par deux fleuves –c'est là également que le commandant en chef fut capturé et que, du coup, la guerre prit fin. Contre Maximus Aemilianus, les combats se déroulèrent vers le confluent de l'*Isar* et du *Rhodanos* –où le Mont *Kemménon* avoisine aussi le *Rhodanos*. Enfin, contre Domitius, ils eurent lieu plus bas encore, vers le confluent du *Soulgas* et du *Rhodanos*.

Les *Arouernoi* étendaient leur pouvoir jusqu'à *Narbô* et aux frontières de la *Massaliotis*, et ils dominaient aussi les peuples jusqu'à la *Pyrène*, jusqu'à l'Océan et jusqu'au *Rhênos*.

Bitouïtos, celui qui fit la guerre contre Maximus et Domitius, avait un père, *Louérios*, dont on dit qu'il se distinguait tellement par sa richesse et sa folie des grandeurs qu'un jour, voulant faire étalage de son opulence à ses amis, il se fit porter en char et traversa une plaine en semant de tous côtés des pièces d'or et d'argent de façon à ce qu'elles fussent ramassées par ceux qui l'escortaient.

Les Provinces rattachées à *Lougdownon* et aux *Belgai*

[IV, 3, 1] Après le territoire de l'*Akouitanè* [l'Aquitaine] et celui de la *Narbonitis*, celui qui fait suite s'étend jusqu'au *Rhênos* –pris sur tout son cours– depuis le fleuve *Leiger* et depuis le *Rhodanos* –pris dans sa partie entre sa source et l'arrivée à *Lougdownon*. De ce territoire, les parties supérieures –des sources des fleuves *Rhênos* et *Rhodanos* jusqu'à, *grosso modo*, le milieu des plaines– sont soumises à *Lougdownon* ; le reste, y compris les régions côtières, correspond à une autre province qu'on attribue –pour employer le terme propre– aux *Belgai*. Quant à nous, c'est en bloc que nous traiterons de ces deux entités.

Les peuples entre *Rhodanos* et *Arar*

Lougdownon

[IV, 3, 2] En tant que telle, *Lougdownon*, fondée sous une colline près du confluent du fleuve *Arar* et du *Rhodanos*, est occupée par des Romains. Par son peuplement, elle l'emporte sur toutes les autres villes à l'exception de *Narbô*. Pour preuve : les gouverneurs Romains l'utilisent comme *emporion* et y battent monnaie d'or et d'argent. Le sanctuaire dédié en commun par tous les *Galatai* à César Auguste s'élève devant cette ville, au confluent des fleuves ; s'y trouvent aussi un autel remarquable portant inscription des peuples (au nombre de soixante), les images de chacun d'eux ainsi qu'un grand [...] ³⁹. Cette ville est placée à la tête du territoire des *Ségosianoï*, peuple situé entre le *Rhodanos* et le *Doubis* ⁴⁰.

Τὰ δ' ἐξῆς ἔθνη τὰ συντείνοντα πρὸς τὸν Ῥῆνον, τὰ μὲν ὑπὸ τοῦ Δούβιος ὀρίζεται τὰ δ' ὑπὸ τοῦ Ἄραρος. Οὗτοι μὲν οὖν, ὡς εἴρηται πρότερον, ἀπὸ τῶν Ἄλπεων καὶ αὐτοὶ κατενεχθέντες ἔπειτ' εἰς ἔν ρεῖθρον συμπεσόντες εἰς τὸν Ῥοδανὸν καταφέρονται· ἄλλος δ' ἐστὶν ὁμοίως ἐν ταῖς Ἄλπεσι τὰς πηγὰς ἔχων, Σηκοάνας ὄνομα. Ῥεῖ δ' εἰς τὸν ὠκεανὸν παράλληλος τῷ Ῥῆνῳ διὰ ἔθνος ὁμωνύμου, συνάπτοντος τῷ Ῥῆνῳ τὰ πρὸς ἕω, τὰ δ' εἰς τάναντία τῷ Ἄραρι, ὅθεν αἱ κάλλιστα ταριχεῖται τῶν ὑείων κρεῶν εἰς τὴν Ῥώμην κατακομίζονται.

Les Aidouoi

Μεταξὺ μὲν οὖν # τοῦ Λίγηρος καὶ τοῦ Ἄραρος οἰκεῖ τὸ τῶν Αἰδούων ἔθνος, πόλιν ἔχον Καβυλλῖνον ἐπὶ τῷ Ἄραρι καὶ φρούριον Βίβρακτα. Οἱ δὲ Αἰδουοὶ καὶ συγγενεῖς Ῥωμαίων ὠνομάζοντο καὶ πρῶτοι τῶν ταύτη προσῆλθον πρὸς τὴν φιλίαν καὶ συμμαχίαν. Πέραν δὲ τοῦ Ἄραρος οἰκοῦσιν οἱ Σηκοανοί, διάφοροι καὶ τοῖς Ῥωμαίοις ἐκ πολλοῦ γεγονότες καὶ τοῖς Αἰδούοις, ὅτι πρὸς Γερμανοὺς προσεχώρουν πολλάκις κατὰ τὰς ἐφόδους αὐτῶν τὰς ἐπὶ τὴν Ἰταλίαν, καὶ ἐπεδείκνυντό γε οὐ τὴν τυχοῦσαν δύναμιν, ἀλλὰ καὶ κοινωνοῦντες αὐτοῖς ἐποίουν μεγάλους καὶ ἀφιστάμενοι μικρούς· πρὸς δὲ τοὺς Αἰδούους καὶ διὰ ταῦτα μὲν, ἀλλ' ἐπέτεινε τὴν ἔχθραν ἢ τοῦ ποταμοῦ ἕρις τοῦ διείργοντος αὐτούς, ἑκατέρου τοῦ ἔθνος ἴδιον ἀξιοῦντος εἶναι τὸν Ἄραρα καὶ ἑαυτῷ προσῆκειν τὰ διαγωγικὰ τέλη· νυνὶ δ' ὑπὸ τοῖς Ῥωμαίοις ἅπαντ' ἐστί.

[IV, 3, 3] Τὴν δ' ἐπὶ τῷ Ῥῆνῳ πρῶτοι τῶν ἀπάντων οἰκοῦσιν Ἐλουήττιοι, παρ' οἷς εἰσιν αἱ πηγὰι τοῦ ποταμοῦ ἐν # τῷ Ἀδούλα ὄρει.

Le Rhênos

Τοῦτο δ' ἐστὶ μέρος τῶν Ἄλπεων, ὅθεν καὶ ὁ Ἀδούας εἰς τάναντία μέρη ρεῖ τὰ πρὸς τὴν ἐντὸς Κελτικὴν καὶ πληροῖ τὴν Λάριον λίμνην, πρὸς ἣ ἔκτισται τὸ Κῶμον, εἴτ' ἐνθένδε εἰς τὸν Πάδον συμβάλλει, περὶ ὧν ὕστερον ἐροῦμεν.

Καὶ ὁ Ῥῆνος δὲ εἰς ἕλη μεγάλα καὶ λίμνην ἀναχεῖται μεγάλην, (193C) ἧς ἐφάπτονται καὶ Ῥαιτοὶ καὶ Ὀσινδολικοὶ τῶν Ἀλπειῶν τινὲς καὶ τῶν ὑπεραλπειῶν.

Φησὶ δὲ τὸ μῆκος αὐτοῦ σταδίων ἑξακισχιλίων Ἀσίνιος, οὐκ ἔστι δέ· ἀλλ' ἐπ' εὐθείας μὲν τοῦ ἡμίσεος ὀλίγον ἂν ὑπερβάλλοι, τοῖς δὲ σκολιάμασι καὶ χίλιοι προστεθέντες ἱκανῶς ἂν ἔχοιεν· καὶ γὰρ ὀξύς ἐστι, διὰ τοῦτο δὲ καὶ δυσγεφύρωτος καὶ διὰ πεδίων ὕπτιος φέρεται τὸ λοιπὸν καταβάς ἀπὸ τῶν ὄρων· πῶς οὖν οἷόν τε μένειν ὄξυν καὶ βίαιον, εἰ τῷ ὕπτιασμῷ προσδοίημεν καὶ σκολιότητι πολλὰς καὶ μακράς ; Φησὶ δὲ καὶ δίστομον εἶναι μεμψάμενος τοὺς πλείω λέγοντας· ἐγκυκλοῦνται μὲν δὴ τινα χώραν ταῖς σκολιότησι καὶ οὗτος καὶ ὁ Σηκοάνας, οὐ τοσαύτην [δέ].

Ἄμφοτεροι δὲ ρέουσιν ἐπὶ τὰς ἄρκτους ἀπὸ τῶν νοτίων μερῶν· πρόκειται δ' αὐτῶν ἡ Βρετανικὴ, τοῦ μὲν Ῥῆνου καὶ ἐγγύθεν ὥστε καθορᾶσθαι τὸ Κάντιον, ὅπερ ἐστὶ τὸ ἐφ' ἄκρον τῆς νήσου, τοῦ δὲ Σηκοάνα μικρὸν ἀπωτέρω· ἐνταῦθα δὲ καὶ τὸ ναυπήγιον συνεστήσατο Καῖσαρ ὁ θεὸς πλέων εἰς τὴν Βρετανικὴν. Τοῦ δὲ Σηκοάνα τὸ πλεόμενον ὑπὸ τῶν ἐκ τοῦ Ἄραρος δεχομένων τὰ φορτία μικρῷ πλέον ἐστὶν ἢ τὸ τοῦ Λίγηρος καὶ τὸ τοῦ Γαρούνα· τὸ δὲ ἀπὸ Λουγδούνου μέχρι τοῦ Σηκοάνα χιλίων σταδίων ἐστίν, ἔλαττον δ' ἢ διπλάσιον τούτου [τὸ] ἀπὸ τῶν εἰσβολῶν τοῦ Ῥοδανοῦ μέχρι Λουγδούνου.

Quant aux peuples qui font suite ⁴¹ –ceux qui s’étendent en direction du *Rhênos*– ils sont délimités les uns par le *Doubis*, les autres par l’*Arar*. Rappelons que ces cours d’eau –on l’a dit précédemment– après s’être précipités des *Alpeis* et s’être ensuite jetés l’un dans l’autre pour former un seul cours, courent rejoindre le *Rhodanos*. Il y en a aussi un autre qui a ses sources dans les *Alpeis*, dont le nom est *Sèkoanas* ; il coule vers l’Océan, parallèlement au *Rhênos*, en traversant un peuple du même nom que lui dont le territoire confine au *Rhênos* dans ses parties orientales, les parties opposées confinant à l’*Arar* ; c’est de là que proviennent les succulentes salaisons de viande de porc qu’on fait venir jusqu’à Rome.

Les Aidouoi

Or donc, entre le *Doubis* ⁴² et l’*Arar* habite le peuple des *Aidouoi* qui ont comme ville *Kabyllinôn* [Châlon-sur-Saône] sur l’*Arar* et comme citadelle *Bibrakta* [Bibracte]. Les *Aidouoi* étaient qualifiés de « parents des Romains » ; de tous les peuples (*de Gaule intérieure*) ce furent les premiers à rechercher leur amitié et leur alliance. De l’autre côté de l’*Arar* habitent les *Sèkoanoi* qui ont longtemps été en discorde tant avec les Romains qu’avec les *Aidouoi*. La raison en était qu’ils s’étaient souvent joints aux *Germanoi* [Germains] dans les raids que ces derniers menaient contre l’Italie et qu’ils y avaient démontré une puissance vraiment extraordinaire : quand ils s’associaient à eux, les *Germanoi* étaient forts mais, s’ils se retiraient, ils étaient faibles. Avec les *Aidouoi*, outre ces mêmes raisons, l’hostilité s’aiguissait de la querelle qui portait sur la rivière qui les sépare : chacun des deux peuples estimait que l’*Arar* lui appartenait en propre et que lui revenait le produit des prélèvements sur le trafic. Aujourd’hui, tout cela est contrôlé par les Romains.

[IV, 3, 3] Quant à la région bordant le *Rhênos*, les premiers des peuples à y habiter sont les *Helouëtioi* ⁴³ [Helvètes], chez lesquels se trouvent les sources du fleuve, dans le Mont *Diadouella* ⁴⁴ [Adula].

Le Rhênos

Celui-ci fait partie des *Alpeis* et c’est de là que coule aussi l’*Adouas* dans la direction opposée, c’est-à-dire vers la *Keltikè* intérieure, où il grossit le lac *Larios* [lac de Côme] –près duquel a été fondée *Kômon* [Côme]–, puis, de là, il va se jeter dans le *Pados* [le Pô]. Nous reviendrons ultérieurement sur ces points.

Le *Rhênos*, lui, se répand dans de grands marais et dans un grand lac auquel confinent les *Rhaitoi* [Rhètes] et les *Quindolikoi* [Vindéliques] –deux des peuples des *Alpeis* et d’au-delà.

Asinius (Asinius Pollion) dit que sa longueur est de 6 000 stades, ce qui est faux : en réalité, en ligne droite, tout juste pourrait-il dépasser la moitié de ce chiffre et, pour les méandres, il suffirait d’ajouter quelque 1000 stades. En effet, non seulement il est impétueux –ce qui rend également difficile d’y jeter des ponts– mais, une fois descendu des montagnes, à travers plaines, il accomplit le reste de son parcours selon une pente douce. Dans ces conditions, comment pourrait-il conserver son impétuosité et sa violence si, à cette faiblesse de la pente, il fallait ajouter des méandres nombreux et longs ? *Asinius* dit bien aussi qu’il a deux bouches et il a blâmé ceux qui en donnent davantage ! Il faut conclure que ce fleuve, comme le *Sèkoanas*, enserrent de leurs méandres une bonne étendue de terrain mais non pas autant qu’*Asinius* le prétend !

Ces deux cours d’eau coulent depuis les régions Sud vers les régions Nord. En face d’eux, s’étend la *Prettanikè*, qui est assez proche du *Rhênos* pour qu’on en puisse apercevoir le *Kantion* [cap *Cantium*] qui est l’extrémité orientale de l’île– mais qui est légèrement plus éloignée du *Sèkoanas*. C’est aussi à cet endroit que le dieu César établit son chantier naval avant de mettre voile vers la *Prettanikè*. La partie du *Sèkoanas* qu’empruntent les bateliers qui reçoivent les cargaisons en provenance de l’*Arar* est légèrement plus longue que celle du *Leiger* et du *Garounas*. Ajoutons que de *Lougdownon* jusqu’au *Sèkoanas* il y a 1 000 stades ; il y a moins du double entre les bouches du *Rhodanos* et *Lougdownon*.

Les Helouëttoi

Φασὶ δὲ καὶ πολυχρύσους τοὺς Ἐλουηττίους, μηδὲν μέντοι ἦττον ἐπὶ ληστείαν τραπέσθαι τὰς τῶν Κίμβρων εὐπορίας ἰδόντας· ἀφανισθῆναι δ' αὐτῶν τὰ δύο φύλα τριῶν ὄντων κατὰ στρατείας. Ὅμως δ' ἐκ τῶν λοιπῶν τὸ τῶν ἐπιγόνων πλῆθος ἐδήλωσεν ὁ πρὸς Καίσαρα τὸν θεὸν πόλεμος, ἐν ᾧ περὶ τετταράκοντα μυριάδες σωματίων διεφθάρησαν, τοὺς δὲ λοιποὺς σώζεσθαι μεθῆκεν εἰς ὀκτακισχιλίους, ὅπως μὴ τοῖς Γερμανοῖς ὁμόροις οὖσιν ἔρημον τὴν χώραν ἀφῆ.

Les peuples de l'Arar à l'Océan

[IV, 3, 4] Μετὰ δὲ τοὺς Ἐλουηττίους Σηκοανοὶ καὶ Μεδιοματρικοὶ κατοικοῦσι τὸν Ῥήνον, ἐν οἷς ἴδρυται Γερμανικὸν ἔθνος περαιωθὲν ἐκ τῆς οἰκείας Τρίβοκχοι. Ἐν δὲ τοῖς Σηκοανοῖς ἐστὶ τὸ ὄρος ὁ Ἰουράσιος, διορίζει δ' Ἐλουηττίους καὶ Σηκοανούς.

Ἐπὲρ οὖν τῶν Ἐλουηττίων καὶ τῶν Σηκοανῶν Αἶδουοι καὶ Λίγγονες οἰκοῦσι πρὸς δύσιν, ὑπὲρ δὲ τῶν Μεδιοματρικῶν Λεῦκοι καὶ τῶν Λιγγόνων τι μέρος. Τὰ δὲ μετὰ τὸ ἔθνη τοῦ τε Λίγηρος καὶ τοῦ Σηκοάνα ποταμοῦ τὰ πέραν τοῦ Ῥοδανοῦ τε καὶ τοῦ Ἄραρος παράκειται πρὸς ἄρκτον τοῖς τε Ἀλλόβριξι καὶ τοῖς περὶ τὸ Λούγδουνον· τούτων δ' ἐπιφανέστατόν ἐστι τὸ τῶν Ἀρουέρνων καὶ τῶν Καρνούτων, δι' ὧν ἀμφοῖν ἐνεχθεῖς ὁ Λίγηρ εἰς τὸν ὠκεανὸν ἔξεισι.

Δίαιρμα δ' ἐστὶν εἰς τὴν Βρεττανικὴν ἀπὸ τῶν ποταμῶν τῆς Κελτικῆς εἴκοσι καὶ τριακόσιοι στάδιοι. (194C) ὑπὸ γὰρ τὴν ἄμπωτιν ἀφ' ἐσπέρας ἀναχθέντες τῇ ὑστεραίᾳ περὶ ὀγδόην ὥραν καταίρουσιν εἰς τὴν νῆσον.

Μετὰ δὲ τοὺς Μεδιοματρικοὺς καὶ Τριβόκχους παροικοῦσι τὸν Ῥήνον Τρηουίροι, καθ' οὓς πεποιήται τὸ ζεῦγμα ὑπὸ τῶν Ῥωμαίων νυνὶ τῶν στρατηγούντων τὸν Γερμανικὸν πόλεμον. Πέραν δὲ ὄκουν Οὐβίοι κατὰ τοῦτον τὸν τόπον, οὓς μετήγαγεν Ἀγρίππας ἐκόντας εἰς τὴν ἐντὸς τοῦ Ῥήνου. Τρηουίροις δὲ συνεχεῖς Νέρουιοι, καὶ τοῦτο Γερμανικὸν ἔθνος· τελευταῖοι δὲ Μενάπιοι πλησίον τῶν ἐκβολῶν ἐφ' ἑκάτερα τοῦ ποταμοῦ κατοικοῦντες ἔλη καὶ δρυμοὺς οὐχ ὑψηλῆς ἀλλὰ πυκνῆς ὕλης καὶ ἀκανθώδους. κατὰ τούτους δ' ἴδρυται Σούγαμβροι Γερμανοί. Πάσης δ' ὑπέρκεινται τῆς ποταμίας ταύτης οἱ Σόηβοι προσαγορευόμενοι Γερμανοὶ καὶ δυνάμει καὶ πλήθει διαφέροντες τῶν ἄλλων, ὑφ' ὧν οἱ ἐξελαυνόμενοι κατέφευγον εἰς τὴν ἐντὸς τοῦ Ῥήνου νυνὶ· καὶ ἄλλοι δὲ κατ' ἄλλους τόπους δυναστεύουσι καὶ διαδέχονται τὰ ζώπυρα τοῦ πολέμου τῶν πρώτων αἰὲ καταλυομένων.

[IV, 3, 5] Τῶν δὲ Τρηουίρων καὶ Νερούιων Σένονες καὶ Ῥῆμοι πρὸς ἐσπέραν οἰκοῦσιν, ἔτι δ' Ἀτρεβάτιοι καὶ Ἐβούρωνες· τοῖς Μενάπιοις δ' εἰσὶ συνεχεῖς ἐπὶ τῇ θαλάττῃ Μορίνοι καὶ Βελλοάκοι καὶ Ἀμβιανοὶ καὶ Σουεσσίωνες καὶ Κάλετοι μέχρι τῆς ἐκβολῆς τοῦ Σηκοάνα ποταμοῦ.

L'Ardouenna

Ἐμπερῆς δ' ἐστὶ τῇ τῶν Μενάπιων ἢ τε τῶν Μορίνων καὶ ἢ τῶν Ἀτρεβατίων καὶ Ἐβουρώνων· ὕλη γὰρ ἐστὶν οὐχ ὑψηλῶν δένδρων πολλῆ μὲν οὐ τοσαύτη δὲ ὅσην οἱ συγγραφεῖς εἰρήκασιν, τετρακισχιλίων σταδίων, καλοῦσι δ' αὐτὴν Ἀρδουένναν· κατὰ δὲ τὰς πολεμικὰς ἐφόδους συμπλέκοντες τὰς τῶν θάμνων λύγους βατώδεις οὖσας ἀπέφραττον τὰς παρόδους. ἐστὶ δ' ὅπου καὶ σκόλοπας κατέπηττον, αὐτοὶ δὲ κατέδυνον εἰς τὰ βάθη πανοίκιοι, νησίδια ἔχοντες ἐν τοῖς ἔλεσι· ἐν μὲν οὖν ταῖς ἐπομβρίαῖς ἀσφαλεῖς τὰς καταφυγὰς εἶχον, ἐν δὲ τοῖς ἀύχμοις ἠλίσκοντο ῥαδίως· νυνὶ δ' ἅπαντες οἱ ἐντὸς Ῥήνου καθ' ἡσυχίαν ὄντες ὑπακούουσι Ῥωμαίων.

Les Helouëttoi

On dit aussi des *Helouëttoi* que, quoique riches en or, ils n'en cédèrent pas moins à l'appât du butin quand ils virent les richesses des *Kimbroi* [Cimbres] et que furent ainsi anéanties dans des expéditions guerrières deux de leurs tribus sur trois qu'elles étaient. Cependant, les survivants eurent une nombreuse descendance si l'on en juge par la guerre qui les opposa au dieu César dans laquelle périrent près de 400 000 individus ; il en resta environ 8 000 auxquels César permit de survivre afin de ne pas abandonner aux *Germanoi* –qui en sont limitrophes– leur territoire déserté.

Les peuples de l'Arar à l'Océan

[IV, 3, 4] Après les *Helouëttoi*, les *Sèkoanoi* et les *Mèdiomatrikoi* [Médiomatriques] habitent le long du *Rhênos*. C'est chez eux qu'est installé un peuple germanique qui, depuis son terroir d'origine, a traversé le fleuve : les *Tribochoi* [Triboques]. Chez les *Sèkoanoi*, on trouve le Mont *Iourasios* [Jura], et il sépare *Helouëttoi* et *Sèkoanoi*.

Ainsi, au-delà des *Helouëttoi* et des *Sèkoanoi*, vers l'ouest, habitent *Aidouoi* et *Liggonai* tandis qu'au-delà des *Mèdiomatrikoi* ce sont les *Leukoi* [Leuques] et telle partie des *Liggonai*. Quant aux peuples entre le *Leiger* et le *Sèkoanas* –ceux au-delà du *Rhodanos* et de l'*Arar*– ils s'étendent en direction du Nord par rapport à la fois aux *Allobriges* et aux peuples des environs de *Lougdownon*. Parmi eux, les plus illustres sont celui des *Arouernoï* et celui des *Karnoutoi* dont le *Leiger* traverse les deux territoires en se portant vers l'Océan.

La traversée vers la *Prettanikè* depuis les fleuves de la *Keltikè* est de 320 stades ; en effet, si l'on embarque au reflux, le soir, on débarque dans l'île le lendemain aux environs de la huitième heure.

Après les *Mèdiomatrikoi* et les *Tribochoi*, le long du *Rhênos*, se trouvent les *Trèouèroi* [Trévires] ; c'est à cette hauteur qu'est établi le pont de bateaux édifié par les officiers Romains qui mènent actuellement la guerre germanique. De l'autre côté du *Rhênos*, les *Oubioi* [Ubiens] occupaient toute la région opposée et c'est eux qu'Agrippa fit venir, avec leur consentement, de ce côté du *Rhênos*. Aux *Trèouèroi* succèdent aussitôt les *Nerouioi* [Nerviens] eux aussi peuple germanique. En dernier lieu, dans la région des bouches du fleuve, viennent les *Ménapioi* [Ménapiens] qui habitent, sur les deux rives, des marais et des forêts non de haute futaie mais de bois dense et épineux. C'est face à eux que se tiennent les *Sougambroi* [Sugambres] –des *Germanoi*. Dominant toute cette partie du bassin, s'étendent les *Soèboi* [Suèves] qualifiés de *Germanoi*, les premiers entre tous en puissance et en nombre ; c'est eux qui ont chassé tous ceux qui se sont aujourd'hui réfugiés de ce côté-ci du *Rhênos*. Et il en est d'autres contrôlant telle ou telle région qui, tour à tour, font revivre les tisons de la guerre à mesure que leurs prédécesseurs, l'un après l'autre, cessent les hostilités.

[IV, 3, 5] Par rapport aux *Trèouèroi* et aux *Nerouioi*, les *Sénônes* [Sénons] et les *Rêmoi* [Rèmes] habitent à l'ouest, puis viennent les *Atrébatïoi* [Atrébates] et les *Ebourônes* [Éburons]. D'autre part, aux *Ménapioi*, le long de la mer, succèdent les *Morinoi* [Morins], les *Belloakoi* [Bellovaques], les *Ambianoï* [Ambiens], les *Souessiônes* [Suessions] et les *Kalètoi* jusqu'à l'estuaire du fleuve *Sèkoanas*.

L' Ardouenna

Une forte ressemblance rapproche du territoire des *Ménapioi* celui des *Morinoi* et ceux des *Atrébatïoi* et des *Ebourônes* : c'est une forêt d'arbres peu élevés mais vaste (moins étendue cependant que ne l'ont dit les historiens qui lui accordent 4 000 stades) et qu'on appelle *Ardouenna* [l'Ardenne]. Quand ils étaient en butte à des incursions guerrières, ces peuples avaient coutume d'entrelacer les tiges des buissons, qui sont semblables à des ronces, bloquant ainsi le passage. À certains endroits, ils plantaient aussi des pieux ; eux-mêmes s'enfonçaient dans la forêt, toutes familles réunies, pour occuper de petits îlots dans les marais. S'ils disposaient ainsi de refuges sûrs pendant les périodes de pluie, en revanche,

Περὶ δὲ τὸν Σηκοάναν ποταμὸν εἰσι καὶ οἱ Παρίσιοι, νῆσον ἔχοντες ἐν τῷ ποταμῷ καὶ πόλιν Λουκοτοκίαν, καὶ Μέλδοι καὶ Ληξόουιοι, παρωκεανῖται οὗτοι. Ἀξιολογώτατον δ' ἐστὶν ἔθνος τῶν ταύτη Ῥῆμοι, καὶ ἡ μητρόπολις αὐτῶν Δουρικορτόρα μάλιστα συνοικεῖται καὶ δέχεται τοὺς τῶν Ῥωμαίων ἡγεμόνας.

les Ouénètoi [Vénètes]

[IV, 4, 1] Μετὰ δὲ τὰ λεχθέντα ἔθνη τὰ λοιπὰ Βελγῶν ἐστὶν ἔθνη τῶν παρωκεανιτῶν, ὧν Ὀυένετοι μὲν εἰσιν οἱ ναυμαχῆσαντες πρὸς Καίσαρα· ἔτοιμοι γὰρ ἦσαν κωλύειν τὸν εἰς τὴν Βρεττανικὴν πλοῦν χρώμενοι # τῷ ἐμπορίῳ. Κατεναυμάχησε δὲ ῥαδίως, οὐκ ἐμβόλοισ (195C) χρώμενος (ἦν γὰρ παχέα τὰ ξύλα) ἀλλ' ἀνέμῳ φερομένων ἐπ' αὐτὸν κατέσπων οἱ Ῥωμαῖοι τὰ ἰστία δορυδρεπάνοις· ἦν γὰρ σκῦτινα διὰ τὴν βίαν τῶν ἀνέμων· ἀλύσεις δ' ἔτεινον ἀντὶ κάλων.

Πλατύπυγα δὲ ποιοῦσι καὶ ὑψίπρυμα καὶ ὑπόπρωρα διὰ τὰς ἀμπώτεις, δρυίνης ὕλης ἣς ἐστὶν εὐπορία· διόπερ οὐ συνάγουσι τὰς ἀρμονίας τῶν σανίδων, ἀλλ' ἀραιώματα καταλείπουσι· ταῦτα δὲ βρούοις διανάπτουσι τοῦ μὴ κατὰ τὰς νεωλκίας καπυροῦσθαι τὴν ὕλην μὴ νοτιζομένην, τοῦ μὲν βρούου νοτιωτέρου ὄντος τῆ φύσει, τῆς δὲ δρυὸς ξηρᾶς καὶ ἀλιποῦς.

Τούτους οἶμαι τοὺς Ὀυενέτους οἰκιστὰς εἶναι τῶν κατὰ τὸν Ἀδρίαν· καὶ γὰρ οἱ ἄλλοι πάντες σχεδόν τι οἱ ἐν τῇ Ἰταλίᾳ Κελτοὶ μετανέστησαν ἐκ τῆς ὑπὲρ τῶν Ἄλπεων γῆς, καθάπερ καὶ οἱ Βόιοι καὶ Σένονες· διὰ δὲ τὴν ὁμωνυμίαν Παφλαγόνας φασὶν αὐτούς. Λέγω δ' οὐκ ἰσχυρίζομενος· ἀρκεῖ γὰρ περὶ τῶν τοιούτων τὸ εἶκός.

Ὅσισμοι δ' εἰσὶν, οὓς # [᾽Ωσ]τιμίους ὀνομάζει Πυθέας, ἐπὶ τινος προπετωκίας ἰκανῶς ἄκρας εἰς τὸν ὠκεανὸν οἰκοῦντες, οὐκ ἐπὶ τοσοῦτον δέ, ἐφ' ὅσον ἐκεῖνος φησι καὶ οἱ πιστεύσαντες ἐκεῖνον.

Τῶν δὲ μεταξύ ἐθνῶν τοῦ τε Σηκοάνα καὶ τοῦ Λίγηρος οἱ μὲν τοῖς Σηκοανοῖς οἱ δὲ τοῖς Ἀρουέρνοις ὁμοροῦσι.

Traits communs aux peuples de la *Keltikè*

Mœurs et coutumes

Traits généraux

[IV, 4, 2] Τὸ δὲ σύμπαν φύλον, ὃ νῦν Γαλλικόν τε καὶ Γαλατικὸν καλοῦσιν, ἀρειμάνιον ἐστὶ καὶ θυμικόν τε καὶ ταχὺ πρὸς μάχην, ἄλλως δὲ ἀπλοῦν καὶ οὐ κακὴθες.

Διὰ δὲ τοῦτο ἐρεθισθέντες μὲν ἀθρόοι συνίασι πρὸς τοὺς ἀγῶνας καὶ φανερῶς καὶ οὐ μετὰ περισκέψεως, ὥστε καὶ εὐμεταχείριστοι γίνονται τοῖς καταστρατηγεῖν ἐθέλουσι· καὶ γὰρ ὅτε βούλεται καὶ ὅπου καὶ ἀφ' ἧς ἔτυχε προφάσεως παροξύνας τις αὐτοὺς ἐτοιμοὺς ἔσχε πρὸς τὸν κίνδυνον, πλὴν βίας καὶ τόλμης οὐδὲν ἔχοντας τὸ συναγωνιζόμενον. Παραπεισθέντες δὲ εὐμαρῶς ἐνδιδόασιν πρὸς τὸ χρήσιμον, ὥστε καὶ παιδείας ἄπτεσθαι καὶ λόγων.

Τῆς δὲ βίας τὸ μὲν ἐκ τῶν σωματῶν ἐστὶ μεγάλων ὄντων, τὸ δ' ἐκ τοῦ πλήθους· συνίασι δὲ κατὰ πλῆθος ῥαδίως διὰ τὸ ἀπλοῦν καὶ ἀυθέκαστον, συναγανακτούντων τοῖς ἀδικεῖσθαι δοκοῦσιν ἀεὶ τῶν πλησίον.

Νυνὶ μὲν οὖν ἐν εἰρήνῃ πάντες εἰσὶ δεδουλωμένοι καὶ ζῶντες κατὰ τὰ προστάγματα τῶν ἐλόντων

dans les périodes sèches ils se faisaient facilement prendre. Mais de nos jours tous ceux qui vivent en deçà du *Rhénos* vivent en paix et obéissent aux Romains.

Au voisinage du fleuve *Sèkoanas* se trouvent les *Parisioi* [Parisii] qui ont une île sur le fleuve et une ville *Loukotokia* [Lutèce], ainsi que les *Meldoi* [Meldes] et les *Lèxoouoi* –ces derniers riverains de l’Océan. Mais le plus remarquable des peuples de cette région est celui des *Rèmoi* ; leur « métropole » *Dourikortora* [Reims] regroupe une très importante population et accueille les gouverneurs de Rome.

les Ouénètoi [Vénètes]

[IV, 4, 1] Après les peuples précités, ceux qui restent des *Belgai* sont les peuples qui habitent le long du littoral de l’Océan. Au nombre de ceux-ci, d’abord les *Ouénètoi*, ceux qui ont livré un combat naval à César. En effet, résolu à interdire sa navigation vers la *Prettanikè*, ils utilisèrent leur flotte de commerce⁴⁵. César les vainquit facilement : il n’eut pas recours aux éperons car le bois des coques était trop épais, mais, comme le vent les poussait vers lui, il ordonna aux Romains de couper les voiles avec des faux ajustées à des lances (car c’étaient des voiles en cuir, pour résister à la violence des vents, tendues par des chaînes et non pas des cordages).

Ils construisent des vaisseaux à carène large, à la poupe et à la proue élevées, en raison des marées, et faits de bois de chêne –qu’ils ont en abondance, ce qui les amène à ne pas assembler les planches bord à bord mais à laisser des interstices qu’ils bourrent d’algues pour éviter que, lorsqu’on tire les navires à terre, le bois ne perde son humidité et se dessèche. En effet, l’algue est plutôt humide par nature tandis que le chêne est sec et ne suinte pas.

Je crois que ce sont ces *Ouénètoi* qui sont à l’origine des colons établis au bord de l’Adriatique. En effet, tous les autres *Keltoi* –ou à peu près– établis en Italie proviennent de migrations originaires du territoire transalpin, par exemple les *Boioi* [Boïens] ou les *Sénônes*. (Je sais bien qu’en raison de l’homonymie, on les dit Paphlagoniens, mais je n’y attache nulle importance car, en ce genre de questions, ce qui compte c’est la vraisemblance !).

Il y a ensuite les *Osismioi* [Osismiens] que Pythéas appelle « Timioi »⁴⁶ qui habitent sur un cap qui s’avance fortement dans l’Océan (mais pas autant que ne le dit cet auteur ni ceux qui lui ont fait crédit).

Enfin, quant aux peuples situés entre le *Sèkoanas* et le *Leiger*, les uns sont limitrophes des *Sèkoanoi* et les autres des *Arouernoï*.

Traits communs aux peuples de la *keltikè*

Moeurs et coutumes

Traits généraux

[IV, 4, 2] Dans son ensemble, la famille de peuple qu’on appelle aujourd’hui soit gallique soit galatique est à la fois éprise de guerre, impulsive et prompte à prendre les armes, mais par ailleurs simple et sans méchanceté. Voilà qui explique leurs conduites.

Si on leur cherche querelle, comme un seul homme, ils se précipitent au combat, ouvertement, sans la moindre réflexion préalable si bien qu’ils se font battre facilement par quiconque se donne la peine de manœuvrer. De fait, si on les provoque (quels que soient le lieu, le moment ou le prétexte), on les voit prêts à tout risquer sans autre allié que leur force et leur résolution. Mais si on arrive à les persuader, ils ne rechignent pas à faire oeuvre utile, allant jusqu’à se consacrer à la culture et à l’éloquence.

Leur force vient d’abord de leur physique, car ils sont grands, et ensuite de leur nombre. Leurs rassemblements énormes sont facilités par leur caractère simple et leur spontanéité, car ils s’indignent⁴⁷ toujours des injustices dont –à leur idée– leurs proches sont victimes.

Il est vrai qu’aujourd’hui tous vivent en paix, asservis qu’ils sont et les actes de leur existence étant

αὐτοὺς Ῥωμαίων, ἀλλ' ἐκ τῶν παλαιῶν χρόνων τοῦτο λαμβάνομεν περὶ αὐτῶν καὶ τῶν μέχρι νῦν συμμενόντων παρὰ τοῖς Γερμανοῖς νομίμων. (196C) Καὶ γὰρ τῇ φύσει καὶ τοῖς πολιτεύμασιν ἐμπερεῖς εἰσι καὶ συγγενεῖς ἀλλήλοις οὗτοι, ὅμορόν τε οἰκοῦσι χώραν διοριζομένην τῷ Ῥήνῳ ποταμῷ καὶ παραπλήσια ἔχουσιν τὰ πλεῖστα. Ἀρκτικώτερα δ' ἐστὶν ἡ Γερμανία, κρινομένων τῶν τε νοτίων μερῶν πρὸς τὰ νότια καὶ τῶν ἀρκτικῶν πρὸς τὰ ἀρκτικά.

Διὰ τοῦτο δὲ καὶ τὰς μεταναστάσεις αὐτῶν ῥαδίως ὑπάρχειν συμβαίνει, φερομένων ἀγεληδὸν καὶ πανστρατιᾶ, μᾶλλον δὲ καὶ πανοικίων ἐξαίροντων, ὅταν ὑπ' ἄλλων ἐκβάλλωνται κρειττόνων. Οἱ τε Ῥωμαῖοι πολὺ ῥᾶον τούτους ἐχειρώσαντο ἢ τοὺς Ἰβηρας· καὶ γὰρ ἤρξαντο πρότερον καὶ ἐπαύσαντο ὕστερον ἐκείνοις πολεμοῦντες, τούτους δ' ἐν τῷ μεταξὺ χρόνῳ πάντας κατέλυσαν, τοὺς ἀνὰ μέσον Ῥήνου καὶ τῶν Πυρηναίων ὁρῶν σύμπαντας. Ἀθρόοι γὰρ καὶ κατὰ πλῆθος ἐπίπτοντες ἀθρόοι κατελύοντο, οἱ δ' ἐταμίειον καὶ κατεκερμάτιζον τοὺς ἀγῶνας, ἄλλοτε ἄλλοι καὶ κατ' ἄλλα μέρη ληστρικῶς πολεμοῦντες.

Εἰσὶ μὲν οὖν μαχηταὶ πάντες τῇ φύσει, κρείττους δ' ἵπποταὶ ἢ πεζοί, καὶ ἔστι Ῥωμαῖοις τῆς ἱππείας ἀρίστη παρὰ τούτων. Ἀεὶ δὲ οἱ προσβορρότεροι καὶ παρωκεανῖται μαχιμώτεροι.

[IV, 4, 3] Τούτων δὲ τοὺς Βέλγας ἀρίστους φασίν, εἰς πεντεκαίδεκα ἔθνη διηρημένους, τὰ μεταξὺ τοῦ Ῥήνου καὶ τοῦ Λίγηρος παρικοῦντα τὸν ὠκεανόν, ὥστε μόνους ἀντέχειν πρὸς τὴν τῶν Γερμανῶν ἔφοδον, Κίμβρων καὶ Τευτόνων. Αὐτῶν δὲ τῶν Βελγῶν Βελλοάκουσ ἀρίστους φασί, μετὰ δὲ τούτους Σουεσσίωνα.

Τῆς δὲ πολυανθρωπίας σημεῖον· εἰς γὰρ τριάκοντα μυριάδας ἐξετάζεσθαί φασιν τῶν Βελγῶν πρότερον τῶν δυναμένων φέρειν ὅπλα. Εἴρηται δὲ καὶ τὸ τῶν Ἐλουηττίων πλῆθος καὶ τὸ τῶν Ἀρουέρνων καὶ τὸ τῶν συμμαχῶν, ἐξ ὧν ἡ πολυανθρωπία φαίνεται καὶ ὅπερ εἶπον ἡ τῶν γυναικῶν ἀρετὴ πρὸς τὸ τίκτειν καὶ ἐκτρέφειν τοὺς παῖδας.

Costume, armement

Σαγηφοροῦσι δὲ καὶ κομοτροφοῦσι καὶ ἀναξυρίσι χρῶνται περιτεταμέναις, ἀντὶ δὲ χιτῶνων σχιστοῦς χειριδωτοῦς φέρουσι μέχρι αἰδοίων καὶ γλουτῶν. Ἡ δ' ἐρέα τραχεῖα μὲν ἀκρόμαλλος δέ, ἀφ' ἧς τοὺς δασεῖς σάγους ἐξυφαίνουσιν οὐς λαίνας καλοῦσιν· οἱ μὲντοι Ῥωμαῖοι καὶ ἐν τοῖς προσβορροτάτοις ὑποδιφθέρους τρέφουσι ποιμένας ἱκανῶς ἀστείας ἐρέας.

Ὅπλισμός δὲ σύμμετρος τοῖς τῶν σωμάτων μεγέθεσι, μάχαιρα μακρὰ παρηρητημένη παρὰ τὸ δεξιὸν πλευρόν, καὶ θυρεὸς μακρὸς καὶ λόγχαι κατὰ λόγον καὶ μάδαρις, πάλτου τι εἶδος. Χρῶνται δὲ καὶ τόξοις ἔνιοι καὶ σφενδόνας· ἔστι δέ τι καὶ γρόσφω εἰκοτὸς ξύλον, ἐκ χειρὸς οὐκ ἐξ ἀγκύλης ἀφιέμενον, τηλεβολώτερον καὶ βέλους, (197C) ᾧ μάλιστα καὶ πρὸς τὰς τῶν ὀρνέων χρῶνται θήρας.

Vie quotidienne, sociale, politique et religieuse

Χαμευνοῦσι δὲ καὶ μέχρι νῦν οἱ πολλοὶ καὶ καθεζόμενοι δειπνοῦσιν ἐν στιβάσι. Τροφή δὲ πλείστη μετὰ γάλακτος καὶ κρεῶν παντοίων, μάλιστα δὲ τῶν υἰείων καὶ νέων καὶ ἀλιστῶν. Αἱ δ' ὕες καὶ ἀγραυλοῦσιν ὕψει τε καὶ ἀλκῇ καὶ τάχει διαφέρουσαι· κίνδυνος γοῦν ἐστὶ τῷ ἀήθει προσιόντι, ὡσαύτως καὶ λύκῳ. Τοὺς δ' οἴκους ἐκ σανίδων καὶ γέρρων ἔχουσι μεγάλους θολοειδεῖς, ὄροφον πολὺν ἐπιβάλλοντες. Οὕτως δ' ἐστὶ δαυιλῆ καὶ τὰ ποιμνία καὶ τὰ ὑοφόρβια ὥστε τῶν σάγων καὶ τῆς ταριχείας ἀφθονίαν μὴ τῇ Ῥώμῃ χορηγεῖσθαι μόνον, ἀλλὰ καὶ τοῖς πλείστοις μέρεσι τῆς Ἰταλίας.

réglés par les ordres de leurs conquérants, les Romains, mais ce sont les temps anciens qui ont inspiré notre description ainsi que les usages qui persistent aujourd'hui encore chez les *Germanoi*. En effet, ils leur ressemblent aussi bien pour le physique que pour les institutions et ils sont les uns et les autres apparentés ; ils habitent aussi un territoire limitrophe, dont le fleuve *Rhênos* forme la frontière, et dont les points communs sont légion. Cependant, plus septentrionale est la *Germania* [Germanie] par rapport à la *Keltikè* si on confronte les régions nord et sud de l'une et de l'autre.

C'est aussi ce trait qui explique que leurs migrations se soient faites facilement : ils se déplaçaient en bloc, tous guerriers réunis, et plus encore en rassemblant tous leurs parents, lorsque plus fort qu'eux les expulsait. Aussi les Romains rencontrèrent-ils beaucoup moins de difficulté à les vaincre que les *Ibères*. De fait, contre ces derniers, ils commencèrent la guerre plus tôt et la terminèrent plus tard, alors que dans le même temps, les *Galatai*, ceux qui habitaient du milieu du *Rhênos* aux Monts *Pyrènaia* avaient été défaits, tous en totalité. En effet, comme ils se précipitaient au combat en bloc et en masse, c'est en bloc qu'ils se faisaient exterminer. Alors que les premiers [les *Ibères*] économisaient leurs efforts et répartissaient leurs assauts, attaquant tour à tour, tantôt ici, tantôt là, à la manière des brigands.

Donc, ce sont tous des guerriers par nature, mais ils sont meilleurs cavaliers que fantassins, et la meilleure cavalerie que possèdent les Romains est recrutée parmi eux. Ajoutons que, plus on va vers le Nord et vers l'Océan, plus leurs qualités de guerriers augmentent.

[IV, 4, 3] Parmi eux, ce sont –dit-on– les *Belgai* les plus valeureux (ils se répartissent en quinze peuples qui habitent les régions Océaniques entre le *Rhênos* et le *Leiger*) : ce furent les seuls à résister à l'invasion des *Germanoi Kimbroi* et *Teutonoï* [Teutons]. Et, au sein même des *Belgai*, ce sont –dit-on– les *Belloakoi* les plus valeureux, et ensuite les *Souessiônes*.

Voici qui atteste l'importance de leur population : une enquête a évalué à environ 300 000 hommes, dit-on, les *Belgai* capables (autrefois) de porter les armes, et j'ai déjà signalé la multitude tant des *Arouernoi* que des *Helouëtioi* et de leurs alliés. Ces données démontrent l'importance de la population et aussi, comme je l'ai dit, l'excellence des femmes pour enfanter et élever les enfants.

Costume, armement

Ils portent le « *sagum* », se laissent pousser les cheveux et utilisent des pantalons larges, bouffants et, au lieu de « *chitônes* », ils portent des tuniques fendues, à manches, qui leur descendent jusqu'au bas-ventre et aux fesses. C'est avec une laine à la fois fibreuse et aux extrémités touffues qu'ils tissent les « *sagums* » épais, qu'ils appellent « *lainai* » (et pourtant les Romains, même dans les contrées les plus septentrionales, savent, en les recouvrant de peaux, élever des moutons à la laine suffisamment fine).

Leur armement est à la mesure de leur grande taille : longue lame suspendue au côté droit, long bouclier, lances en proportion et enfin le « *madaris* », un genre de javelot. Certains se servent également d'arcs et de frondes. Il existe aussi une sorte d'arme en bois qui ressemble au « *grosphos* », qui se lance à la main sans propulseur, dont la portée dépasse celle d'une flèche et qu'ils utilisent tout particulièrement pour la chasse aux oiseaux.

Vie quotidienne, sociale, politique et religieuse

C'est à même le sol que dorment, aujourd'hui encore, la plupart d'entre eux, de même qu'ils s'assoient sur des lits faits de végétaux pour prendre leurs repas. La nourriture surabonde, à base de lait et de viandes de toutes sortes, tout particulièrement de porc, aussi bien frais que salé (leurs porcs, même la nuit, sont en liberté ; par la taille comme la vigueur et la rapidité, ils sont exceptionnels –aussi est-il dangereux de s'en approcher si l'on n'est pas habitué à eux, y compris pour un loup !). Ils ont leurs maisons faites de planches et de clayonnages : elles sont grandes et ont une allure de tholos, ⁴⁸ parce qu'ils les recouvrent d'un chaume épais. Si abondants sont les ovins et les porcins qu'ils fournissent quantité de « *sagums* » et de salaisons non seulement à Rome mais encore à la plupart des régions de l'Italie.

Ἄριστοκρατικά δ' ἦσαν αἱ πλείους τῶν πολιτειῶν· ἕνα δ' ἡγεμόνα ἤρουντο κατ' ἐνιαυτὸν τὸ παλαιόν, ὡς δ' αὐτὸς εἰς πόλεμον εἰς ὑπὸ τοῦ πλήθους ἀπεδείκνυτο στρατηγός· νυνὶ δὲ προσέχουσι τοῖς τῶν Ῥωμαίων προστάγμασι τὸ πλέον.

Ἴδιον δὲ τὸ ἐν τοῖς συνεδρίοις συμβαῖνον· ἐὰν γάρ τις θορυβῆ τὸν λέγοντα καὶ ὑποκρούσῃ, προσιῶν ὁ ὑπηρέτης ἐσπασμένος τὸ ξίφος κελεύει σιγᾶν μετ' ἀπειλῆς, μὴ παυομένου δέ, καὶ δεῦτερον καὶ τρίτον ποιεῖ τὸ αὐτό, τελευταῖον δὲ ἀφαιρεῖ τοῦ σάγου τοσοῦτον ὅσον ἄχρηστον ποιῆσαι τὸ λοιπόν.

Τὸ δὲ περὶ τοὺς ἄνδρας καὶ τὰς γυναῖκας, τὸ διηλλάχθαι τὰ ἔργα ὑπεναντίως τοῖς παρ' ἡμῖν, κοινὸν καὶ πρὸς ἄλλους συχνὸς τῶν βαρβάρων ἐστί.

[IV, 4, 4] Παρὰ πᾶσι δ' ὡς ἐπίπαν τρία φῦλα τῶν τιμωμένων διαφερόντως ἐστί, βάρδοι τε καὶ οὐάτιες καὶ δρυῖδαι· βάρδοι μὲν ὑμνηταὶ καὶ ποιηταί, οὐάτιες δὲ ἱεροποιοὶ καὶ φυσιολογοί, δρυῖδαι δὲ πρὸς τῆ φυσιολογίᾳ καὶ τὴν ἠθικὴν φιλοσοφίαν ἀσκοῦσι· δικαιοτάτοι δὲ νομίζονται καὶ διὰ τοῦτο πιστεύονται τὰς τε ἰδιωτικὰς κρίσεις καὶ τὰς κοινὰς, ὥστε καὶ πολέμους διή των πρότερον καὶ παρατάττεσθαι μέλλοντας ἔπαυον, τὰς δὲ φονικὰς δίκας μάλιστα τούτοις ἐπετέτραπτο δικάζειν. Ὅταν τε φορὰ τούτων ἦ, φορὰν καὶ τῆς χώρας νομίζουσιν ὑπάρχειν. Ἀφθάρτους δὲ λέγουσι καὶ οὗτοι καὶ #[οἱ] ἄλλοι τὰς ψυχὰς καὶ τὸν κόσμον, ἐπικρατήσῃν δέ ποτε καὶ πῦρ καὶ ὕδωρ.

Traits barbares

[IV, 4, 5] Τῷ δ' ἀπλῶ καὶ θυμικῶ πολὺ τὸ ἀνόητον καὶ ἀλαζονικὸν πρόσεστι καὶ τὸ φιλόκοσμον· χρυσοφοροῦσί τε γάρ, περὶ μὲν τοῖς τραχήλοις στρεπτὰ ἔχοντες περὶ δὲ τοῖς βραχίοσι καὶ τοῖς καρποῖς ψέλια, καὶ τὰς ἐσθῆτας βαπτὰς φοροῦσι καὶ χρυσοπάστους οἱ ἐν ἀξιώματι. Ὑπὸ τῆς τοιαύτης δὲ κουφότητος ἀφόρητοι μὲν νικῶντες, ἐκπλαγεῖς δ' ἠττηθέντες ὀρῶνται. Πρόσεστι δὲ τῆ ἀνοία καὶ τὸ βάρβαρον καὶ τὸ ἔκφυλον, ὃ τοῖς προσβόρροις ἔθνεσι παρακολουθεῖ πλεῖστον, τὸ ἀπὸ τῆς μάχης ἀπιόντας (198C) τὰς κεφαλὰς τῶν πολεμίων ἐξάπτειν ἐκ τῶν ἀνθένων τῶν ἵππων, κομίσαντας δὲ προσπατταλεύειν τοῖς προπυλαίοις. Φησὶ γοῦν Ποσειδώνιος αὐτὸς ἰδεῖν ταύτην τὴν θέαν πολλαχού, καὶ τὸ μὲν πρῶτον ἀηθίζεσθαι, μετὰ δὲ ταῦτα φέρειν πρῶως διὰ τὴν συνήθειαν. Τὰς δὲ τῶν ἐνδόξων κεφαλὰς κεδροῦντες ἐπεδείκνυον τοῖς ξένοις, καὶ οὐδὲ πρὸς ἰσοστάσιον χρυσὸν ἀπολυτροῦν ἤξιον. Καὶ τούτων δ' ἔπαυσαν αὐτοὺς Ῥωμαῖοι καὶ τῶν κατὰ τὰς θυσίας καὶ μαντείας ὑπεναντίων τοῖς παρ' ἡμῖν νομίμοις. Ἄνθρωπον γάρ κατεσπεισμένον παίσαντες εἰς νῶτον μαχαίρα ἐμαντεύοντο ἐκ τοῦ σφαδασμοῦ. Ἔθνον δὲ οὐκ ἄνευ δρυῖδων. Καὶ ἄλλα δὲ ἀνθρωποθυσιῶν εἶδη λέγεται· καὶ γὰρ κατετόξευόν τινας καὶ ἀνεσταύρουσαν ἐν τοῖς ἱεροῖς καὶ κατασκευάσαντες κολοσσὸν χόρτου καὶ ξύλων, ἐμβαλόντες εἰς τοῦτον βοσκήματα καὶ θηρία παντοῖα καὶ ἀνθρώπους, ὠλοκαύτουσαν.

Etrangetés

L'île des femmes possédées de Dionysos

[IV, 4, 6] Ἐν δὲ τῷ ὠκεανῷ #φησιν εἶναι νῆσον μικρὰν οὐ πάνυ πελαγίαν, προκειμένην τῆς ἐκβολῆς τοῦ Λίγηρος ποταμοῦ· οἰκεῖν δὲ ταύτην τὰς τῶν #Σαμνιτῶν γυναῖκας, Διονύσῳ κατεχομένας καὶ ἰλασκομένας τὸν θεὸν τοῦτον τελεταῖς τε καὶ ἄλλαις ἱεροποιαῖς #ἐξηλλαγμέναις. Οὐκ ἐπιβαίνειν δὲ ἄνδρα τῆς νήσου, τὰς δὲ γυναῖκας αὐτὰς πλεούσας κοινωνεῖν τοῖς ἀνδράσι καὶ πάλιν ἐπανιέναι. Ἔθος δ' εἶναι κατ' ἐνιαυτὸν ἅπαξ τὸ ἱερὸν ἀποστεγάζεσθαι καὶ στεγάζεσθαι πάλιν ἀυθημερὸν πρὸ δύσεως, ἐκάστης φορτίον ἐπιφερούσης· ἥς δ' ἂν ἐκπέσῃ τὸ φορτίον, διασπᾶσθαι ταύτην ὑπὸ τῶν ἄλλων· φερούσας δὲ τὰ μέρη περὶ τὸ ἱερὸν μετ' εὐασμοῦ

Les régimes aristocratiques étaient (autrefois) majoritaires –ils choisissaient chaque année (dans les temps jadis) un chef unique et, pour la guerre aussi, la foule désignait un seul homme comme général mais aujourd’hui ils appliquent les ordres des Romains, pour l’essentiel.

Voici un trait typique de la conduite de leurs assemblées : si quelqu’un se manifeste contre l’orateur et l’interpelle, il est abordé par un garde, l’épée au clair, qui lui ordonne de se taire en le menaçant, et, s’il ne cesse pas, l’autre recommence une deuxième puis une troisième fois et finit par entailler son « *sagum* » de manière à le rendre inutilisable à l’avenir.

En ce qui concerne les hommes et les femmes, la répartition des tâches se fait à l’opposé de nos propres habitudes, mais c’est là une caractéristique que partagent aussi beaucoup d’autres peuples parmi les barbares.

[IV, 4, 4] Chez tous les *Galatai* en règle générale, il y a trois catégories qui tiennent un rang exceptionnel : les Bardes, les *Vates* et les druides. Les bardes composent des hymnes et des poèmes, les *Vates* font les sacrifices et étudient la nature, tandis que les druides, s’ils étudient la nature, s’adonnent aussi à la philosophie morale. Leur réputation de parfaite justice fait qu’on leur confie les litiges tant privés que publics, à tel point qu’auparavant ils arbitraient même les guerres et qu’ils interrompaient les combattants sur le point de se mettre en ligne de bataille, à tel point aussi qu’on s’en remettait surtout à eux pour juger des affaires de meurtres (quand il y a abondance de ces dernières, ils y voient signe d’abondance pour le pays lui-même). Ils disent –comme d’autres– que les âmes et l’univers sont indestructibles même si le feu et l’eau doivent régner un jour.

Traits barbares

[IV, 4, 5] Leur caractère simple et leur impulsivité s’augmentent de beaucoup de stupidité, de vantardise et d’amour des bijoux. C’est ainsi que non seulement ils portent des parures d’or (colliers au cou, bracelets aux bras et aux poignets) mais les personnages de haut rang portent des vêtements de couleur brillante brodés d’or. Leur insondable légèreté les rend insupportables quand ils sont vainqueurs mais, s’ils ont le dessous, elle les plonge dans la stupeur. À l’irréflexion s’ajoute aussi l’usage barbare et proprement inhumain qu’on rencontre chez la plupart des peuples septentrionaux, qui consiste, au retour du combat, à attacher les têtes de leurs ennemis à l’encolure de leurs chevaux pour, une fois chez eux, les enclouer devant leurs portes (à ce propos, Poseidonios dit avoir vu en maints endroits pareil spectacle auquel, au début, il eut du mal à se faire mais qu’ensuite, avec l’habitude, il supporta facilement). Quant aux têtes d’ennemis illustres, ils les oignaient d’huile de cèdre et les exhibaient à leurs hôtes, refusant de les rendre même en échange de leur poids en or. À ces pratiques, les Romains ont mis un terme, de même qu’à celles qui, en matière de sacrifices et de divination, s’opposaient à nos usages. Ainsi, une victime humaine, vouée aux dieux, était frappée dans le dos d’un coup de couteau et ils tiraient présage de ses convulsions. D’autre part, nul sacrifice ne se tenait en l’absence de druides. Il existait aussi d’autres sortes de sacrifices humains, à ce qu’on rapporte : par exemple, ils perçaient des victimes de flèches, ils en crucifiaient dans leurs sanctuaires ou encore ils fabriquaient un colosse de paille et de bois puis ils jetaient à l’intérieur toutes sortes d’animaux, domestiques comme sauvages, des êtres humains, et ils en faisaient un holocauste.

Etrangetés

L’île des femmes possédées de Dionysos

[IV, 4, 6] Dans l’Océan, il y a, dit-on ⁴⁹, une petite île assez proche de la côte et située en face de l’embouchure du fleuve *Leiger*. Elle est habitée par les femmes des *Namnitai* ⁵⁰, des possédées de Dionysos qui s’attachent à attirer la faveur de cette divinité par la célébration de mystères aussi bien que par d’autres pratiques sacrées ⁵¹. Nul homme ne met le pied sur l’île : ce sont les femmes qui font elles-mêmes la traversée pour s’unir aux hommes, après quoi elles reviennent. Elles ont coutume, une fois l’an, d’ôter la couverture du sanctuaire et de la replacer le jour même avant le coucher du soleil.

μη πάυεσθαι πρότερον, πρὶν πάύσωνται τῆς λύττης· ἀεὶ δὲ συμβαίνειν ὥστε τινὰ ἐμπίπτειν τὴν τοῦτο πεισομένην.

Le port des deux corbeaux

Τούτου δ' ἔτι μυθωδέστερον εἶρηκεν Ἀρτεμίδωρος τὸ περὶ τοὺς κόρακας συμβαῖνον. Λιμένα γάρ τινα τῆς παρωκεανίδος ἱστορεῖ δύο κοράκων ἐπονομαζόμενον, φαίνεσθαι δ' ἐν τούτῳ δύο κόρακας τὴν δεξιὰν πτέρυγα παράλευκον ἔχοντας· τοὺς οὖν περὶ τινῶν ἀμφισβητοῦντας, ἀφικομένους δεῦρο ἐφ' ὑψηλοῦ τόπου σανίδα θέντας ἐπιβάλλειν ψαιστά, ἐκάτερον χωρὶς· τοὺς δ' ὄρνεις ἐπιπτάντας τὰ μὲν ἐσθίειν τὰ δὲ σκορπίζειν· οὐ δ' ἂν σκορπισθῆ τὰ ψαιστά, ἐκεῖνον νικᾶν.

Autres récits fabuleux

Ταῦτα μὲν οὖν μυθωδέστερα λέγει, περὶ δὲ τῆς Δήμητρος καὶ Κόρης πιστότερα, ὅτι φησὶν εἶναι νῆσον πρὸς τῇ Βρετανικῇ, καθ' ἣν ὅμοια τοῖς ἐν Σαμοθράκῃ περὶ τὴν Δήμητρα καὶ τὴν Κόρη ἱεροποιεῖται. Καὶ τοῦτο δὲ τῶν πιστευομένων ἐστίν, ὅτι ἐν τῇ Κελτικῇ φύεται δένδρον ὅμοιον συκῆ, καρπὸν δ' ἐκφέρει παραπλήσιον κιοκράνω κορινθιουργεῖ· (190C) ἐπιτηθεῖς δ' οὗτος ἀφήσιν ὀπὸν θανάσιμον πρὸς τὰς ἐπιχρίσεις τῶν βελῶν. Καὶ τοῦτο δὲ τῶν θρυλουμένων ἐστίν, ὅτι πάντες #Κελτοὶ ἠδόνικοί τέ εἰσι καὶ οὐ νομίζεται παρ' αὐτοῖς αἰσχρὸν τὸ τῆς ἀκμῆς ἀφειδεῖν τοὺς νέους.

Ἐφορος δὲ ὑπερβάλλουσάν τε τῷ μεγέθει λέγει τὴν Κελτικὴν, ὥστε ἥσπερ νῦν Ἰβηρίας καλοῦμεν ἐκεῖνοις τὰ πλεῖστα προσνέμειν μέχρι Γαδεΐρων, φιλέλληνας τε ἀποφαίνει τοὺς ἀνθρώπους, καὶ πολλὰ ἰδίως λέγει περὶ αὐτῶν οὐκ ἐοικότα τοῖς νῦν. Ἴδιον δὲ καὶ τοῦτο· ἀσκεῖν γὰρ αὐτοὺς μὴ παχεῖς εἶναι μηδὲ προγάστορας, τὸν δ' ὑπερβαλλόμενον τῶν νέων τὸ τῆς ζώνης μέτρον ζημιοῦσθαι.

Ταῦτα μὲν περὶ τῆς ὑπὲρ τῶν Ἄλπεων Κελτικῆς

Chacune apporte sa charge de matériau et si l'une laisse tomber sa charge, celle-là est mise en pièces par les autres qui font le tour du sanctuaire en portant ses morceaux aux cris d'Evohé sans s'arrêter avant que ne s'arrête leur délire –or, il en est toujours une qui tombe et qui subit ce sort.

Le port des deux corbeaux

Voici un récit encore plus fabuleux : celui d'Artémidore à propos des corbeaux. Il existe un port sur le littoral Océanique –raconte-t-il– qui s'appelle « Port des Deux Corbeaux » et l'on voit dans ce port deux corbeaux qui ont l'aile droite presque blanche. Or donc, ceux qui ont un différend quelconque viennent là, disposent une planche en un lieu élevé et y jettent des miettes de galettes, chacun de son côté. Les oiseaux s'envolent vers les miettes, mangent les unes, dispersent les autres, et l'homme dont les miettes ont été dispersées est le vainqueur !

Autres récits fabuleux

Ce que nous dit là Artémidore est plutôt fabuleux, il paraît plus digne de confiance au sujet de Déméter et Corè, à savoir qu'il existe une île proche de la *Prettanikè* sur laquelle se déroulent des cérémonies semblables à celles qui, à Samothrace, honorent Déméter et Corè. Ceci encore fait partie des choses dignes de foi : en *Keltikè* pousse un arbre semblable à un figuier mais qui porte un fruit dont la forme approche celle d'un chapiteau corinthien d'autre part, si on entaille ce fruit, il s'en écoule un suc mortel qui sert à enduire les flèches. Ceci enfin fait partie des lieux communs : tous les *Keltoi* adorent les querelles⁵² et, de même, ils ne voient nulle honte à ce que les jeunes gens soient prodigues de la fleur de leur âge.

Éphore, dans sa description, exagère les dimensions de la *Keltikè* au point d'attribuer à ces régions-là la plus grande partie des territoires de ce qu'on appelle aujourd'hui l'*Ibèria*, jusqu'à *Gadeira* [Cadix]. D'autre part, non content de présenter ses habitants comme philhellènes, il est le seul à leur attribuer de nombreuses caractéristiques sans rapport avec ce qu'on voit aujourd'hui. Ainsi, ce trait qu'il est seul à rapporter : ils s'astreignent à ne pas être trop gros ni bedonnants et si quelque jeune homme a un tour de taille qui excède la norme fixée, il est puni d'une amende.

Telle est notre analyse de la *Keltikè* transalpine.

La Prettanikè

Géographie physique et humaine

[IV, 5, 1] Ἡ δὲ Βρεττανική τρίγωνος μὲν ἐστὶ τῷ σχήματι, παραβέβληται δὲ τὸ μέγιστον αὐτῆς πλευρὸν τῇ Κελτικῇ, τοῦ μήκους οὐθ' ὑπερβάλλον οὐτ' ἔλλειπον· ἔστι γὰρ ὅσον τετρακισχιλίων καὶ τριακοσίων ἢ τετρακοσίων σταδίων ἑκάτερον, τό τε Κελτικὸν τὸ ἀπὸ τῶν ἐκβολῶν τοῦ Ῥήνου μέχρι πρὸς τὰ βόρεια τῆς Πυρήνης ἄκρα τὰ κατὰ Ἀκυτανίαν, καὶ τὸ ἀπὸ Καντίου τοῦ καταντικρῦ τῶν ἐκβολῶν τοῦ Ῥήνου, ἑθνωτάτου σημείου τῆς Βρεττανικῆς, μέχρι πρὸς τὸ ἐσπέριον ἄκρον τῆς νήσου τὸ κατὰ τὴν Ἀκυτανίαν καὶ τὴν Πυρήνην ἀντικείμενον. Τοῦτο μὲν δὴ τοῦλάχιστον διάστημα ἀπὸ τῆς Πυρήνης ἐπὶ τὸν Ῥήνον ἐστίν, ἐπεὶ τὸ μέγιστον εἴρηται ὅτι καὶ πεντακισχιλίων σταδίων ἐστίν· ἀλλ' εἰκὸς εἶναι τινα σύννευσιν ἐκ τῆς παραλλήλου θέσεως τῷ ποταμῷ πρὸς τὸ ὄρος, ἀμφοτέρωθεν ἐπιστροφῆς τινος γινομένης κατὰ τὰς πρὸς τὸν ὠκεανὸν ἐσχατίας.

[IV, 5, 2] Τέτταρα δ' ἐστὶ διάγραμμα, οἷς χρῶνται συνήθως ἐπὶ τὴν νῆσον ἐκ τῆς ἠπέιρου, τὰ ἀπὸ τῶν ἐκβολῶν τῶν ποταμῶν, τοῦ τε Ῥήνου καὶ τοῦ Σηκοάνα καὶ τοῦ Λίγηρος καὶ τοῦ Γαρούνα. Τοῖς δ' ἀπὸ τῶν περὶ τὸν Ῥήνον τόπων ἀναγομένοις οὐκ ἀπ' αὐτῶν τῶν ἐκβολῶν ὁ πλοῦς ἐστίν, ἀλλὰ ἀπὸ τῶν ὁμορύντων τοῖς Μεναπίοις Μορίνων, παρ' οἷς ἐστὶ καὶ τὸ Ἴτιον, ᾧ ἐχρήσατο ναυστάθμῳ Καῖσαρ ὁ θεός, διαίρων εἰς τὴν νῆσον· νύκτωρ δ' ἀνήχθη, καὶ τῇ ὑστεραίᾳ κατήρε περὶ τετάρτην ὥραν τριακοσίους καὶ εἴκοσι σταδίους τοῦ διάπλου τελέσας· κατέλαβε δ' ἐν ἀρούραις τὸν σῆτον.

Ἔστι δ' ἡ πλείστη τῆς νήσου πεδιάς καὶ κατάδρυμος, πολλὰ δὲ καὶ γεώλοφα τῶν χωρίων ἐστί, φέρει δὲ σῆτον καὶ βοσκήματα καὶ χρυσὸν καὶ ἄργυρον καὶ σίδηρον· ταῦτά [τε] δὴ κομίζεται ἐξ αὐτῆς καὶ δέρματα καὶ ἀνδράποδα καὶ κύνες εὐφυεῖς πρὸς τὰς κυνηγεσίας· (200C) Κελτοὶ δὲ καὶ πρὸς τοὺς πολέμους χρῶνται καὶ τούτοις καὶ τοῖς ἐπιχωρίοις.

Οἱ δὲ ἄνδρες εὐμηκέστεροι τῶν Κελτῶν εἰσι καὶ ἦσσαν ξανθότριχες, χαυνότεροι δὲ τοῖς σώμασι. Σημεῖον δὲ τοῦ μεγέθους· ἀντίπαιδας γὰρ εἶδομεν ἡμεῖς ἐν Ῥώμῃ τῶν ὑψηλοτάτων αὐτόθι ὑπερέχοντας καὶ ἡμιποδίῳ, βλαισοὺς δὲ καὶ τᾶλλα οὐκ εὐγράμμους τῇ συστάσει.

Τὰ δ' ἔθνη τὰ μὲν ὅμοια τοῖς Κελτοῖς τὰ δ' ἀπλούστερα καὶ βαρβαρότερα, ὥστ' ἐνίους γάλακτος εὐποροῦντας μὴ τυροποιεῖν διὰ τὴν ἀπειρίαν, ἀπείρους δ' εἶναι καὶ κηρείας καὶ ἄλλων γεωργικῶν. Δυναστεῖαι δ' εἰσὶ παρ' αὐτοῖς. Πρὸς δὲ τοὺς πολέμους ἀπήναις χρῶνται τὸ πλέον, καθάπερ καὶ τῶν Κελτῶν ἐνιοί. Πόλεις δ' αὐτῶν εἰσιν οἱ δρυμοί· περιφράξαντες γὰρ δένδρεσι καταβεβλημένοις εὐρυχωρῇ κύκλον ἐνταῦθα καὶ αὐτοὶ καλυβοποιοῦνται καὶ τὰ βοσκήματα κατασταθμεύουσιν οὐ πρὸς πολὺν χρόνον.

Ἐπομβροὶ δ' εἰσὶν οἱ ἀέρες μᾶλλον ἢ νιφετώδεις· ἐν δὲ ταῖς αἰθρίαις ὁμίχλη κατέχει πολὺν χρόνον, ὥστε δι' ἡμέρας ὅλης ἐπὶ τρεῖς μόνον ἢ τέτταρας ὥρας τὰς περὶ τὴν μεσημβρίαν ὀραῖσθαι τὸν ἥλιον. Τοῦτο δὲ καὶ τοῖς Μορίνοις συμβαίνει καὶ τοῖς Μεναπίοις καὶ ὅσοι τούτων πλησιόχωροι.

La Prettanikè et les îles

La Prettanikè

Géographie physique et humaine

[IV, 5, 1] La *Prettanikè* [*Bretagne*] a la forme d'un triangle, et son plus grand côté se développe face à la *Keltikè* sur une longueur ni supérieure ni moindre : en effet, on compte environ 4 300 ou 4 400 stades d'un côté comme de l'autre, à la fois pour la *Keltikè* depuis les embouchures du *Rhênos* jusqu'aux extrémités septentrionales de la *Pyrènè* (du côté de l'*Akouitanè*) et pour la côte qui va du *Kantion* (lequel est juste en face des bouches du *Rhênos*), point le plus oriental de la *Prettanikè*, jusqu'à l'extrémité occidentale de l'île qui fait face à l'*Akouitanè* et à la *Pyrènè*. Il s'agit, bien sûr, de la plus courte distance entre la *Pyrènè* et le *Rhênos* puisque –je l'ai dit– la plus grande atteint 5 000 stades, mais, selon toute vraisemblance, il y a une certaine convergence qui rompt le strict parallélisme entre le fleuve et la montagne, chacun des deux opérant un rapprochement mutuel en atteignant l'Océan où ils prennent fin.

[IV, 5, 2] Il y a quatre points de passage réguliers pour se rendre du continent dans l'île, qui partent des embouchures des fleuves : celles du *Rhênos*, du *Sèkoanas*, du *Leiger* et du *Garounas*. Une précision : quand on embarque dans la région du *Rhênos*, ce n'est pas depuis son embouchure même que se fait la traversée, mais depuis le territoire des voisins des *Ménapioi*, les *Morinoi*. C'est chez eux également que se trouve *Ition* [Boulogne-sur-Mer] qu'utilisa comme base navale le divin César quand il voulut passer dans l'île : il leva l'ancre de nuit et aborda le lendemain à la quatrième heure au terme d'un parcours de 320 stades –et il trouva le blé encore dans les champs.

La plus grande partie de l'île est en plaine et couverte de forêts, mais nombre de contrées sont aussi en collines. Elle donne du blé, du bétail, de l'or, de l'argent et du fer. Ces produits font l'objet d'exportations, à quoi s'ajoutent des peaux, des esclaves et des chiens d'une race remarquable pour la chasse (les *Keltoi* les utilisent aussi pour la guerre, au même titre que ceux qu'ils élèvent eux-mêmes).

Les hommes ont une plus grande stature que les *Keltoi*, tout en étant moins blonds et de constitution plus lymphatique. Pour porter témoignage de leur taille, nous en avons vu nous-même à Rome qui, à peine sortis de l'enfance, dépassaient les plus grands de la ville (parfois d'un demi-pied !), mais ils avaient les jambes cagneuses et, pour le reste, une disharmonie de l'ensemble du corps.

Quant à leurs moeurs, elles sont en partie semblables à celles des *Keltoi* mais, à d'autres égards, plus frustes et plus barbares, à tel point que certains d'entre eux, qui disposent de lait en abondance, ne fabriquent pas de fromage faute de savoir le faire, ou encore ignorent aussi bien le jardinage que les autres pratiques agricoles. Chez eux aussi, on rencontre des pouvoirs forts, et pour faire la guerre, ce sont des chars qu'ils utilisent le plus souvent, à l'instar de certains des *Keltoi*, mais, en guise de villes, ils ont... les forêts : après avoir entouré d'une palissade faite d'arbres abattus un vaste espace circulaire, ils y installent des cabanes pour eux-mêmes et des enclos pour le bétail –mais pour peu de temps.

Le temps y est pluvieux plutôt que neigeux, mais, durant les éclaircies, le brouillard peut persister si longtemps qu'au cours d'une journée on ne saurait voir le soleil que deux ou trois heures aux alentours de midi ! Il en va d'ailleurs de même chez les *Morinoi* et chez les *Ménapioi* —ainsi que chez ceux qui les avoisinent.

Histoire

[IV, 5, 3] Δίς δὲ διέβη Καῖσαρ εἰς τὴν νῆσον ὁ θεός, ἐπανῆλθε δὲ διὰ ταχέων οὐδὲν μέγα διαπραξάμενος οὐδὲ προελθὼν ἐπὶ πολὺ τῆς νήσου, διὰ τε τὰς ἐν τοῖς Κελτοῖς γενομένας στάσεις τῶν τε βαρβάρων καὶ τῶν οἰκείων στρατιωτῶν, καὶ διὰ τὸ πολλὰ τῶν πλοίων ἀπολέσθαι κατὰ τὴν πανσέληνον αὐξήσιν λαβουσῶν τῶν ἀμπώτεων καὶ τῶν πλημμυρίδων. Δύο μέντοι ἢ τρεῖς νίκας ἐνίκησε τοὺς Βρεττανούς, καίπερ δύο τάγματα μόνον περαιώσας τῆς στρατιᾶς, καὶ ἀπήγαγεν ὄμηρά τε καὶ ἀνδράποδα καὶ τῆς ἄλλης λείας πλῆθος.

Νυνὶ μέντοι τῶν δυναστῶν τινες τῶν αὐτόθι πρεσβύεσσι καὶ θεραπείαις κατασκευασάμενοι τὴν πρὸς Καίσαρα τὸν Σεβαστὸν φιλίαν, ἀναθήματά τε ἀνέθηκαν ἐν τῷ Καπετωλίῳ καὶ οἰκείαν σχεδόν τι παρεσκεύασαν τοῖς Ῥωμαίοις ὄλην τὴν νῆσον· τέλη τε οὕτως ὑπομένουσι βάρεια τῶν τε εἰσαγομένων εἰς τὴν Κελτικὴν ἐκεῖθεν καὶ τῶν ἐξαγομένων ἐνθένδε (ταῦτα δ' ἐστὶν ἐλεφάντινα ψάλια καὶ περιαιυχένια καὶ λυγγούρια καὶ ὑαλᾶ σκευὴ καὶ ἄλλος ῥῶπος τοιοῦτος), ὥστε μὴδὲν δεῖν φρουρᾶς τῆς νήσου· τοῦλάχιστον μὲν γὰρ ἐνὸς τάγματος χρήζοι ἂν καὶ ἵππικῶν τινος, ὥστε καὶ φόρους ἀπάγεσθαι παρ' αὐτῶν, εἰς ἴσον δὲ καθίσταται ἂν τὸ ἀνάλωμα τῆ στρατιᾶς τοῖς προσφερομένοις χρήμασιν· (201C) ἀνάγκη γὰρ μειοῦσθαι τὰ τέλη φόρων ἐπιβαλλομένων, ἅμα δὲ καὶ κινδύνους ἀπαντᾶν τινὰς βίας ἐπαγομένης.

Les autres îles**Iernè**

[IV, 5, 4] Εἰσὶ δὲ καὶ ἄλλαι περὶ τὴν Βρεττανικὴν νῆσοι μικραὶ· μεγάλη δ' ἡ Ἰέρνη πρὸς ἄρκτον αὐτῇ παραβεβλημένη, προμήκης μᾶλλον [ἢ] πλάτος ἔχουσα. Περὶ ἧς οὐδὲν ἔχομεν λέγειν σαφές πλὴν ὅτι ἀγριώτεροι τῶν Βρεττανῶν ὑπάρχουσιν οἱ κατοικοῦντες αὐτήν, ἀνθρωποφάγοι τε ὄντες καὶ πολυφάγοι, τοὺς τε πατέρας τελευτήσαντας κατεσθίειν ἐν καλῷ τιθέμενοι καὶ φανερώς μίσγεσθαι ταῖς τε ἄλλαις γυναιξὶ καὶ μητράσι καὶ ἀδελφαῖς. Καὶ ταῦτα δ' οὕτω λέγομεν ὡς οὐκ ἔχοντες ἀξιοπίστους μάρτυρας· καίτοι τό γε τῆς ἀνθρωποφαγίας καὶ Σκυθικὸν εἶναι λέγεται, καὶ ἐν ἀνάγκαις πολιορκητικαῖς καὶ Κελτοὶ καὶ Ἰβηρες καὶ ἄλλοι πλείους ποιῆσαι τοῦτο λέγονται.

Thoulé

[IV, 5, 5] Περὶ δὲ τῆς Θούλης ἔτι μᾶλλον ἀσαφὴς ἡ ἱστορία διὰ τὸν ἐκτοπισμὸν· ταύτην γὰρ τῶν ὀνομαζομένων ἀρκτικωτάτην τιθέασιν. Ἄ δ' εἶρηκε Πυθέας περὶ τε ταύτης καὶ τῶν ἄλλων τῶν ταύτῃ τόπων ὅτι μὲν πέπλασται, φανερὸν ἐκ τῶν γνωριζομένων χωρίων· κατέψευσται γὰρ αὐτῶν τὰ πλεῖστα, ὥσπερ καὶ πρότερον εἴρηται, ὥστε δηλὸς ἐστὶν ἐψευσμένος μᾶλλον περὶ τῶν ἐκτετοπισμένων. Πρὸς μέντοι τὰ οὐράνια καὶ τὴν μαθηματικὴν θεωρίαν ἰκανῶς #δόξει κεχρηῆσθαι τοῖς πράγμασι # [...] τοῖς τῆ κατεψυγμένη ζώνῃ πλησιάζουσι τὸ τῶν καρπῶν εἶναι τῶν ἡμέρων καὶ ζῶων τῶν μὲν ἀφορίαν παντελῆ τῶν δὲ σπάνιν, κέγχρω δὲ καὶ ἀγρίοις λαχάνοις καὶ καρποῖς καὶ ῥίζαις τρέφεσθαι· παρ' οἷς δὲ σῖτος καὶ μέλι γίννεται, καὶ τὸ πόμα ἐντεῦθεν ἔχει· τὸν δὲ σῖτον, ἐπειδὴ τοὺς ἡλίους οὐκ ἔχουσι καθαρούς, ἐν οἴκοις μεγάλους κόπτουσι, συγκομισθέντων δεῦρο τῶν σταχύων· αἱ γὰρ ἄλλως ἄχρηστοι γίνονται διὰ τὸ ἀνήλιον καὶ τοὺς ὄμβρους.

Histoire

[IV, 5, 3] Deux fois le divin César passa dans l'île, pour en revenir dans les plus brefs délais, sans avoir accompli d'action d'éclat ni avoir progressé beaucoup à l'intérieur de l'île. La raison en est double : d'abord des révoltes avaient éclaté chez les *Keltoi* à la fois chez les barbares et au sein de ses propres troupes, ensuite il avait perdu de nombreux vaisseaux du fait que la pleine lune avait accru les flux et les reflux. Il remporta cependant deux ou trois victoires contre les *Prettanoi* [Bretons], bien qu'il n'eût fait traverser la mer qu'à deux des légions de son armée, et il en ramena des otages, des esclaves et quantité de butin de toutes sortes.

Aujourd'hui, cependant, certains des princes de ce pays, après s'être attaché l'amitié de César Auguste en lui dépêchant des ambassades et en lui faisant acte d'allégeance, ont consacré des offrandes au Capitole et remis, pour ainsi dire en toute propriété, l'île aux Romains. De fait, ils acceptent de lourdes taxes qui frappent à la fois les produits qu'ils exportent vers la *Keltikè* et ceux qui proviennent de celle-ci (il s'agit de chaînes et de colliers d'ivoire, de perles d'ambre, de vaisselle de verre et de bimbeloterie du même genre), si bien que nulle garnison ne s'impose pour contrôler l'île. Admettons qu'on veuille aussi prélever sur eux des tributs : que faudrait-il au minimum ? Une légion et de la cavalerie. Or, les frais d'entretien de ces troupes représentaient l'équivalent des gains possibles ! car, lorsqu'on impose les tributs, il faut nécessairement diminuer les taxes ; parallèlement, on sait les risques que l'on court lorsqu'on doit employer la force.

Les autres îles

Iernè

[IV, 5, 4] Il y a aussi, autour de la *Prettanikè*, d'autres îles, de petites dimensions. Mais il en est une grande, *Iernè* [Irlande], qui s'étend parallèlement à elle, vers le Nord, assez allongée mais dont la largeur (...) ⁵³. A son propos, nous ne pouvons rien dire de sûr sinon que ceux qui l'habitent sont plus sauvages que les *Prettanoi*. Qu'ils sont anthropophages aussi bien qu'herbivores ; que, pour eux, lorsque leurs pères viennent de mourir, ce soit action honorable de les manger de même que de s'accoupler, au vu de tous, avec n'importe quelle femme, y compris leur mère et leurs soeurs, voilà des assertions pour lesquelles nous ne disposons pas de témoins dignes de foi –encore que, pour ce qui est de l'anthropophagie, on en fasse aussi une coutume scythique et qu'on dise aussi que, soumis aux nécessités d'un siège, les *Keltoi*, les *Ibères* et bien d'autres l'ont pratiquée.

Thoulé

[IV, 5, 5] En ce qui concerne *Thoulè* [Thulé], l'information est encore plus incertaine à cause de son éloignement. En effet, de toutes les contrées qui portent un nom, c'est elle qu'on donne comme la plus septentrionale. Quant à ce que Pythéas a rapporté à son propos aussi bien que sur les autres endroits de cette région, ce ne sont qu'inventions, comme on voit à travers ce qu'il dit sur les régions que nous connaissons. En effet, pour la plupart de celles-ci, ses informations sont fausses, comme il a été précédemment indiqué, si bien que, de toute évidence, l'erreur doit augmenter pour les lieux qui s'écartent du monde habité. Accordons-lui toutefois qu'en fonction des phénomènes célestes et de la science mathématique, il pourrait avoir correctement interprété la réalité, lorsqu'il donne les renseignements suivants sur ceux qui avoisinent la zone glaciale : pour les plantes cultivées et les animaux domestiques, les premières manquent totalement, les seconds sont rares et c'est de millet et en outre de légumes, de fruits et de racines qu'on se nourrit ; ceux qui ont du blé et du miel font aussi leur boisson à partir de ces produits ; enfin, pour le blé, faute de clairs soleils, ils utilisent de grands bâtiments pour le battre après y avoir entassé les épis : en effet, les aires à ciel ouvert sont inutilisables en raison du manque de soleil et à cause des pluies.

Généralités

[IV, 6, 1] Μετὰ δὲ τὴν ὑπὲρ τῶν Ἑλλήνων Κελτικὴν καὶ τὰ ἔθνη τὰ ἔχοντα τὴν χώραν ταύτην περὶ αὐτῶν τῶν Ἑλλήνων λεκτέον καὶ τῶν κατοικούντων αὐτάς, ἔπειτα περὶ τῆς συμπάσης Ἰταλίας, φυλάττουσιν ἐν τῇ γραφῇ τὴν αὐτὴν τάξιν ἥνπερ δίδωσιν ἢ τῆς χώρας φύσις.

Ἄρχονται μὲν οὖν αἱ Ἑλλείες οὐκ ἀπὸ Μονοϊκοῦ λιμένος, ὡς εἰρήκασί τινες, ἀλλ' ἀπὸ τῶν αὐτῶν χωρίων ἀφ' ὧνπερ καὶ τὰ Ἀπέννινα ὄρη κατὰ Γένουαν ἐμπόριον Λιγύων καὶ τὰ καλούμενα Σαβάτων οὐάδα, ὅπερ ἐστὶ τενάγη· τὸ μὲν γὰρ Ἀπέννινον ἀπὸ Γενούας, (202C) αἱ δὲ Ἑλλείες ἀπὸ τῶν Σαβάτων ἔχουσι τὴν ἀρχὴν· στάδιοι δ' εἰσὶ μεταξύ Γενούας καὶ Σαβάτων διακόσιοι πρὸς τοῖς ἐξήκοντα· μετὰ δὲ τριακοσίους πρὸς τοῖς ἑβδομήκοντα Ἀλβίγγανον ἐστὶ πόλισμα, οἱ δ' ἐνοικοῦντες Λίγυες Ἰγγαυνοὶ καλοῦνται· ἐντεῦθεν δ' εἰς Μονοϊκοῦ λιμένα τετρακόσιοι καὶ ὀγδοήκοντα. Ἐν τε τῷ μεταξύ πόλις εὐμεγέθης Ἀλβιον Ἰντεμέλιον καὶ οἱ κατοικοῦντες Ἰντεμέλιοι. Καὶ δὴ καὶ σημεῖον τίθενται τοῦ τὴν ἀρχὴν ἀπὸ τῶν Σαβάτων εἶναι ταῖς Ἑλλείσιν ἐκ τῶν ὀνομάτων τούτων· τὰ γὰρ Ἑλλεία καλεῖσθαι πρότερον Ἀλβια, καθάπερ καὶ Ἀλλεινά καὶ γὰρ νῦν ἔτι τὸ ἐν τοῖς Ἰάποσιν ὄρος ὑψηλὸν συνάπτει πῶς τῇ Ὀκρᾷ καὶ ταῖς Ἑλλείσιν Ἀλβιον λέγεσθαι, ὡς ἂν μέχρι δεῦρο τῶν Ἑλλήνων ἐκτεταμένων.

[IV, 6, 2] Τῶν οὖν Λιγύων τῶν μὲν ὄντων Ἰγγαύων τῶν δὲ Ἰντεμελίων, εἰκότως τὰς ἐποικίας αὐτῶν ἐπὶ τῇ θαλάττῃ τὴν μὲν ὀνομάζεσθαι Ἀλβιον Ἰντεμέλιον οἷον Ἑλλείων τὴν δὲ ἐπιτετημένως μᾶλλον Ἀλβίγγανον. Πολύβιος δὲ προστίθησι τοῖς δυσὶ φύλοις τῶν Λιγύων τοῖς λεχθεῖσι τό τε τῶν Ὀξυβίων καὶ τὸ τῶν Δεκικῶν.

Le littoral

Ὅλως δὲ ἡ παραλία αὕτη πᾶσα μέχρι Τυρρηνίας ἐκ Μονοϊκοῦ λιμένος προσεχῆς τέ ἐστὶ καὶ ἀλίμενος πλὴν βραχέων ὄρμων καὶ ἀγκυροβολίων. Ὑπέρκεινται δὲ οἱ τῶν ὄρων ἐξάισιοι κρημνοὶ στενὴν ἀπολείποντες πρὸς θαλάττῃ πάροδον.

Les Ligyes

Κατοικοῦσι δὲ Λίγυες ζῶντες ἀπὸ θρεμμάτων τὸ πλέον καὶ γάλακτος καὶ κριθίνου πόματος, νεμόμενοι τὰ τε πρὸς θαλάττῃ χωρία καὶ τὸ πλέον τὰ ὄρη. Ἐχουσι δ' ὕλην ἐνταῦθα παμπόλλην ναυπηγήσιμον καὶ μεγαλόδενδρον, ὥστ' ἐνίων τοῦ πάχους τὴν διάμετρον ὀκτὼ ποδῶν εὐρίσκεσθαι· πολλὰ δὲ καὶ τῇ ποικιλίᾳ τῶν θυίνων οὐκ ἔστι χεῖρω πρὸς τὰς τραπεζοποιίας. Ταῦτά τε δὴ κατάγουσιν εἰς τὸ ἐμπόριον τὴν Γένουαν καὶ θρέμματα καὶ δέρματα καὶ μέλι, ἀντιφορτίζονται δὲ ἔλαιον καὶ οἶνον τὸν ἐκ τῆς Ἰταλίας· ὁ δὲ παρ' αὐτοῖς ὀλίγος ἐστὶ, πιττίτης αὐστηρός. Ἐντεῦθεν δὲ εἰσὶν οἱ γίννοι λεγόμενοι ἵπποι τε καὶ ἡμίονοι, καὶ οἱ λιγυστινοὶ τε χιτῶνες καὶ σάγοι· πλεονάζει δὲ καὶ τὸ λιγγούριον παρ' αὐτοῖς, ὃ τινες ἤλεκτρον προσαγορεύουσι. Στρατεύονται δ' ἵππεῖς μὲν οὐ πάνυ, ὀπλῖται δὲ ἀγαθοὶ καὶ ἀκροβολισταί· ἀπὸ δὲ τοῦ χαλκᾶσπιδας εἶναι τεκμαίρονται τινες Ἑλληνας αὐτοὺς εἶναι.

Les Alpeis

Généralités

[IV, 6, 1] Après la Transalpine et les peuples qui occupent ce pays c'est des *Alpeis* elles-mêmes qu'il faut traiter et de leurs habitants, ensuite de toute l'Italie, notre description observant l'ordre qu'offre la nature.

Or donc, l'origine des *Alpeis* se trouve non pas au port de *Monoikos* [Monaco], comme certains l'ont dit, mais dans la région qui donne aussi naissance aux Monts *Apennina* [Apennins], près de *Génoua* [Gênes] « *emporion* » des *Ligyès* et à ce qu'on appelle les *Ouada* (c'est-à-dire les « bas-fonds ») *Sabatôn* [*Vada Sabata*]. De fait, les *Apennina* commencent à *Génoua* et les *Alpeis* aux *Sabatôn* (la distance entre *Génoua* et les *Sabatôn* est de 260 stades). A 370 stades des *Sabatôn* se trouve la petite ville d'*Albiggaunon* [Albenga] –dont les habitants sont appelés *Ligyès Iggaunoi* [Ligyens Ingaunes]. De là jusqu'au port de *Monoikos*, 480 stades et, dans cet intervalle, il y a une ville de belles dimensions, *Albion Intemelion* [Vintimille], dont les habitants sont appelés *Intemelioi* [Intéméliens]. Eh bien, voilà la preuve que ces noms autorisent à placer l'origine des *Alpeis* aux *Sabatôn* car les *Alpia* s'appelaient précédemment *Albia* aussi bien qu'*Alpionia*. De nos jours encore, la haute montagne qui se trouve chez les Iapodes et qui touche presque l'*Okra* [*Ocra*] et les *Alpeis* est appelée *Albios* –ce qui implique que les *Alpeis* se prolongent jusque là.

[IV, 6, 2] Comme les *Ligyès* étaient les uns *Iggaunoi* et les autres *Intemelioi*, il était normal que leurs établissements en bord de mer fussent nommés l'un *Albion* (c'est-à-dire *Alpion*) *Intemelion*, l'autre –avec un plus fort raccourci– *Albiggaunon*. Polybe ajoute aux deux tribus qu'on vient d'évoquer celles des *Oxybioi* et des *Dékiètai* [Déciates].

Le littoral

En règle générale, tout le littoral qui s'étend du port de *Monoikos* jusqu'à celui de la Tyrrhénie est à la fois exposé au vent et dépourvu de ports à l'exception de médiocres points d'amarrage et d'ancrage. Le surplombent les incroyables escarpements que forment les montagnes qui ne laissent qu'un passage étroit en bord de mer.

Les Ligyès

Y habitent les *Ligyès* qui vivent surtout d'élevage, de lait et d'une boisson faite d'orge ; ils font paître leurs troupeaux au bord de mer mais surtout dans les montagnes. Ils ont là une extrême abondance de bois propre à la construction navale, aux troncs si épais qu'on en trouve d'un diamètre de huit pieds et beaucoup de ces arbres, par leur bigarrure, ne sont pas inférieurs aux thuyas pour la fabrication des tables. Aussi les font-ils descendre jusqu'à l'emporion de *Génoua* en même temps que du bétail, des peaux et du miel, les troquant contre de l'huile d'olive et du vin venu d'Italie (ils en produisent peu chez eux, résiné et âcre). C'est de là que proviennent aussi bien les animaux qu'on appelle « ginnoi » (à la fois chevaux et mulets) que les tuniques et les « sagums » « ligystins ». Abonde également chez eux l'ambre fossile (« *ligourion* ») que certains appellent « *electrum* ». À la guerre, ce ne sont pas du tout des cavaliers mais ils font de bons hoplites et tirent bien ; ils portent des boucliers de bronze, ce qui a conduit certains auteurs à les dire grecs !

[IV, 6, 3] Ὁ δὲ τοῦ Μονοίκου λιμὴν ὄρμος ἐστὶν οὐ μεγάλαις οὐδὲ πολλαῖς ναυσίν, ἔχων ἱερὸν Ἡρακλέους Μονοίκου καλουμένου· ἔοικε δὲ ἀπὸ τοῦ ὀνόματος καὶ μέχρι δεῦρο διατείνειν ὁ Μασσαλιωτικὸς παράπλους· διέχει δ' Ἀντιπόλεως μικρῶ πλείους ἢ διακοσίους σταδίου.

Les Salyes

(203C) Τὸν τεῦθεν δ' ἤδη μέχρι Μασσαλίας καὶ μικρὸν προσωτέρω τὸ τῶν Σαλύων ἔθνος οἰκεῖ τὰς Ἄλπεις τὰς ὑπερκειμένας καὶ τινα τῆς αὐτῆς παραλίας ἀναμιξ τοῖς Ἑλλησι. Καλοῦσι δὲ τοὺς Σάλυας οἱ μὲν παλαιοὶ τῶν Ἑλλήνων Λίγυας καὶ τὴν χώραν, ἣν ἔχουσιν οἱ Μασσαλιῶται, Λιγυστικήν, οἱ δ' ὕστερον Κελτολίγυας ὀνομάζουσι, καὶ τὴν μέχρι #Αὐενίωτος καὶ τοῦ Ῥοδανοῦ πεδιάδα τούτοις προσνέμουσιν, ἀφ' ἧς οὐ πεζὴν μόνον ἀλλὰ καὶ ἵππικὴν ἔστελλον στρατιάν, εἰς δέκα μέρη διηρημένοι. Πρώτους δ' ἐχειρώσαντο Ῥωμαῖοι τούτους τῶν ὑπεραλπειῶν Κελτῶν, πολὺν χρόνον πολεμήσαντες καὶ τούτοις καὶ τοῖς Λίγυσιν, ἀποκεκλεικῶσι τὰς εἰς τὴν Ἰβηρίαν παρόδους τὰς διὰ τῆς παραλίας. Καὶ γὰρ καὶ κατὰ γῆν καὶ κατὰ θάλατταν ἐλήζοντο καὶ τοσοῦτον ἴσχυον ὥστε μόλις στρατοπέδοις μεγάλοις πορευτὴν εἶναι τὴν ὁδόν. Ὀγδοηκοστὸν δ' ἔτος πολεμοῦντες διεπράξαντο μόλις ὥστ' ἐπὶ δώδεκα σταδίου τὸ πλάτος ἀνεῖσθαι τὴν ὁδὸν τοῖς ὀδεύουσι δημοσίᾳ. Μετὰ ταῦτα μέντοι κατέλυσαν ἅπαντας καὶ διετάξαν αὐτοὶ τὰς πολιτείας, ἐπιστήσαντες #φόβον.

L'intérieur du massif

Partie occidentale

[IV, 6, 4] Μετὰ δὲ τοὺς Σάλυας Ἀλβιεῖς καὶ Ἀλβίοικοι καὶ Ὀυοκόντιοι νέμονται τὰ προσάρκτια μέρη τῶν ὄρων. Παρατείνουσι δὲ οἱ Ὀυοκόντιοι μέχρι Ἀλλοβρίγων, ἔχοντες αὐλῶνας ἐν βάθει τῆς ὄρεινης ἀξιολόγους καὶ οὐ χεῖρους ὧν ἔχουσιν ἐκεῖνοι. Ἀλλόβριγες μὲν οὖν καὶ Λίγυες ὑπὸ τοῖς στρατηγοῖς τάττονται τοῖς ἀφικνουμένοις εἰς τὴν Ναρβωνίτιν, Ὀυοκόντιοι δέ, καθάπερ τοὺς Ὀυόλκας ἔφαμεν τοὺς περὶ Νέμαυσον, τάττονται καθ' αὐτούς. Τῶν δὲ μεταξὺ τοῦ Ὀυάρου καὶ τῆς Γενούας Λιγύων οἱ μὲν ἐπὶ τῇ θαλάττῃ τοῖς Ἰταλιώταις εἰσὶν οἱ αὐτοί, ἐπὶ δὲ τοὺς ὄρεινους πέμπεται τις ὑπαρχος τῶν ἵππικῶν ἀνδρῶν, καθάπερ καὶ ἐπ' ἄλλους τῶν τελέως βαρβάρων.

[IV, 6, 5] Μετὰ δὲ Ὀυοκοντίους Ἰκόνιοι καὶ Τρικόριοι καὶ μετ' αὐτούς Μέδουλλοι, οἵπερ τὰς ὑψηλοτάτας ἔχουσι κορυφάς· τὸ γοῦν ὀρθιότατον αὐτῶν ὕψος σταδίων ἑκατὸν ἔχειν φασὶ τὴν ἀνάβασιν, κἀνθένδε πάλιν τὴν ἐπὶ τοὺς ὄρους τοὺς τῆς Ἰταλίας κατάβασιν. Ἄνω δ' ἐν τισὶ κοίλοις χωρίοις λίμνη τε συνίσταται μεγάλη καὶ πηγαὶ δύο οὐ πολὺ ἄπωθεν ἀλλήλων, ὧν ἐκ μὲν τῆς ἐτέρας εἰσὶν ὁ Δρουντίας ποταμὸς χαραδρῶδης, ὃς ἐπὶ τὸν Ῥοδανὸν καταράττει, καὶ ὁ Δουρίας εἰς τἀναντία· τῷ γὰρ Πάδῳ συμμίσγει κατενεχθεὶς διὰ Σαλασσῶν εἰς τὴν ἐντὸς τῶν Ἄλπεων Κελτικήν· ἐκ δὲ τῆς ἐτέρας πολὺ ταπεινότερος τούτων τῶν χωρίων ἀναδίδωσιν αὐτὸς ὁ Πάδος πολὺς τε καὶ ὀξύς, προϊὼν δὲ γίνεται μείζων καὶ πραότερος· (204C) ἐκ πολλῶν γὰρ λαμβάνει τὴν αὔξησιν ἐν τοῖς πεδίοις ἤδη γενόμενος καὶ πλατύνεται· τῇ οὖν διαχύσει περισπᾷ καὶ ἀμβλύνει τὸν ῥοῦν· εἰς δὲ τὴν Ἀδριατικὴν θάλατταν ἐκπίπτει μέγιστος γενόμενος τῶν κατὰ τὴν Εὐρώπην ποταμῶν πλὴν τοῦ Ἰστρου. Ὑπέρκεινται δ' οἱ Μέδουλλοι μάλιστα τῆς συμβολῆς τοῦ Ἰσαρος πρὸς τὸν Ῥοδανόν.

Partie septentrionale

[IV, 6, 6] Ἐπὶ δὲ θάτερα μέρη τὰ πρὸς τὴν Ἰταλίαν κεκλιμένα τῆς λεχθείσης ὄρεινης Ταυρίνοι τε οἰκοῦσι Λιγυστικὸν ἔθνος καὶ ἄλλοι Λίγυες. Τούτων δ' ἐστὶ καὶ ἡ τοῦ Δόννου λεγομένη γῆ

[IV, 6, 3] Le port de *Monoikos* offre un mouillage pour des navires de faible tonnage et de nombre réduit et possède un temple d'Héraklès dit « *Monoikos* ». De ce nom, il est logique d'inférer que l'espace maritime massalitique s'étendait jusque là. La distance jusqu'à Antipolis dépasse à peine 200 stades.

Les Salyes

De cet endroit (*Antipolis*) jusqu'à Massalia –et même légèrement plus loin– le peuple des *Salyes* habite les *Alpeis* qui dominent le littoral et même certaines parties de celui-ci où ils se mêlent aux Grecs. (Les anciens auteurs grecs appellent les *Salyes Ligyes* et le territoire occupé par les *Massaliôtai* « *Ligyistikè* » ; les auteurs postérieurs les nomment *Keltoligyès* [Celtoligyens] et leur attribuent la région de plaine qui s'étend jusqu'au *Loueriôn* ⁵⁴ et jusqu'au *Rhodanos* ; sur ce territoire ils équipaient une armée non seulement de fantassins mais aussi de cavaliers, qu'ils avaient répartie en dix contingents). Ce furent eux les premiers de tous les *Keltoi* transalpins que les Romains soumièrent au terme d'une longue guerre qui concerna aussi les *Ligyes* : ces deux peuples leur barraient les passages du littoral menant à l'*Ibèria*. En effet, tant sur mer que sur terre, ils multipliaient les raids et leur efficacité était telle que des armées importantes arrivaient à peine à s'ouvrir la route. C'est après 79 années de guerre que les Romains parvinrent tout juste à libérer la route sur une largeur de 12 stades pour les usagers investis d'une mission officielle. Par la suite cependant, ils en finirent avec eux et prirent en main eux-mêmes leur administration –non sans leur avoir imposé un tribut ⁵⁵.

L'intérieur du massif

Partie occidentale

[IV, 6, 4] Après les *Salyes*, ce sont les *Albieis* [Albiens], les *Albioikoi* [Albièques], et les *Ouokontioi* qui occupent les parties septentrionales des montagnes. Les *Ouokontioi* s'étendent jusqu'au territoire des *Allobriges*. Ils disposent, dans les profondeurs de leur région montagneuse, de vallons remarquables qui ne le cèdent en rien à ceux des *Allobriges*. Notons que ceux-ci de même que les *Ligyes* sont soumis aux gouverneurs dépêchés en *Narbonitis*, tandis que les *Ouokontioi* –comme on l'a dit des *Ouolkai* de la région de *Némausus*– ont une administration autonome. Quant aux *Ligyes* entre le *Ouaros* et *Génoua*, ceux qui vivent en bord de mer sont assimilés aux Italiotes, tandis qu'à ceux qui habitent la montagne est envoyé un préfet de rang équestre –comme on fait aussi pour d'autres peuples plongés dans une complète barbarie.

[IV, 6, 5] Après les *Ouokontioi*, on trouve les *Ikonioi* et les *Trikorioi* et après eux les *Médouloï* qui, eux, tiennent les sommets les plus élevés : c'est à tout le moins 100 stades, dit-on, qu'il faut gravir pour atteindre la plus perchée de leurs cimes et il faut en redescendre autant pour se rendre de là aux frontières de l'Italie. D'autre part, en haut, certaines dépressions sont occupées par un grand lac et deux sources peu éloignées l'une de l'autre. De la première, part le *Drouentias*, une rivière torrentielle qui se précipite vers le *Rhodanos*, et aussi le *Dourias* [la Doire] qui prend la direction opposée –en effet, il conflue avec le *Pados* après avoir traversé le territoire des *Salassoï* [Salasses] et pénétré en *Keltikè* Cisalpine. De la seconde source, bien en contrebas des régions précédentes, c'est le *Pados* lui-même qui s'élance, aussi abondant que rapide, mais qui, en progressant, s'augmente et s'apprivoise car de nombreux cours d'eau viennent l'accroître dès qu'il atteint les plaines : il s'élargit si bien que, par l'effet de cet étalement, il voit son courant s'amortir et s'affaiblir. Il se jette dans la mer Adriatique après être devenu le plus grand des fleuves qui traversent l'Europe à l'exception de l'*Istros* [le Danube]. Les *Médouloï*, *grosso modo*, se situent au dessus du confluent de l'*Isar* et du *Rhodanos*.

Partie septentrionale

[IV, 6, 6] Si l'on va vers les autres parties du susdit massif montagneux (celles qui s'inclinent en direction de l'Italie), on trouve comme occupants à la fois les *Taurinoï* [Taurins] –un peuple ligystique– et

καὶ ἡ τοῦ Κοττίου. Μετὰ δὲ τούτους καὶ τὸν Πάδον Σαλασσοί· ὑπὲρ δὲ τούτων ἐν ταῖς κορυφαῖς Κέντρωνες καὶ Κατόριγες καὶ Ὀυάραγροι καὶ Ναντουᾶται καὶ ἡ Λημέννα λίμνη, δι' ἧς ὁ Ῥοδανὸς φέρεται, καὶ ἡ πηγὴ τοῦ ποταμοῦ. Οὐκ ἄπωθεν δὲ τούτων οὐδὲ τοῦ Ῥήνου αἱ πηγαί, οὐδ' ὁ Ἀδούλας τὸ ὄρος, ἐξ οὗ ρεῖ καὶ ὁ Ῥήνος ἐπὶ τὰς ἄρκτους καὶ ὁ Ἀδούλας εἰς τάναντία ἐμβάλλον εἰς τὴν Λάριον λίμνην τὴν πρὸς τῷ Κώμῳ. Ὑπέρκεινται δὲ τοῦ Κώμου πρὸς τῇ ρίζῃ τῶν Ἄλπεων ἰδρυμένου τῇ μὲν Ῥαιτοὶ καὶ Ὀυέννωνες ἐπὶ τὴν ἕω κεκλιμένοι, τῇ δὲ Ληπόντιοι καὶ Τριδεντῖνοι καὶ Στόνοι καὶ ἄλλα πλείω μικρὰ ἔθνη κατέχοντα τὴν Ἰταλίαν ἐν τοῖς πρόσθεν χρόνοις ληστρικὰ καὶ ἄπορα·

L'aménagement des voies alpestres

Νυνὶ δὲ τὰ μὲν ἐξέφθαρται τὰ δ' ἡμέρωται τελέως, ὥστε τὰς δι' αὐτῶν ὑπερβολὰς τοῦ ὄρους πρότερον οὐσας ὀλίγας καὶ δυσπεράτους νυνὶ πολλαχόθεν εἶναι καὶ ἀσφαλεῖς ἀπὸ τῶν ἀνθρώπων καὶ εὐβάτους, ὡς ἔνεστι, διὰ τὴν κατασκευὴν. Προσέθηκε γὰρ ὁ Σεβαστὸς Καῖσαρ τῇ καταλύσει τῶν ληστῶν τὴν κατασκευὴν τῶν ὁδῶν ὅσην οἶόν τ' ἦν· οὐ γὰρ δυνατὸν πανταχοῦ βιάσασθαι τὴν φύσιν διὰ πετρῶν καὶ κρημνῶν ἐξαισίων, τῶν μὲν ὑπερκειμένων τῆς ὁδοῦ τῶν δ' ὑποπιπτόντων, ὥστε καὶ μικρὸν ἐκβᾶσιν ἄφυκτον εἶναι τὸν κίνδυνον, εἰς φάραγγας ἀβύσσους τοῦ πτώματος ὄντος. οὕτω δὲ ἐστὶ στενὴ κατὰ τι αὐτοῦ ἡ ὁδὸς ὥστ' ἴλιγγον φέρειν τοῖς πεζῇ βαδίζουσι καὶ αὐτοῖς καὶ ὑποζυγίοις τοῖς ἀήθεσι· τὰ δ' ἐπιχώρια κομίζει τοὺς φόρτους ἀσφαλῶς. Οὗτ' οὖν ταῦτα ἰάσιμα οὐθ' αἱ κατολισθάνουσαι πλάκες τῶν κρυστάλλων ἄνωθεν ἐξαίσιοι, συνοδίαν ὄλην ἀπολαμβάνειν δυνάμεναι καὶ συνεξωθεῖν εἰς τὰς ὑποπιπτούσας φάραγγας. Πολλὰ γὰρ ἀλλήλαις ἐπικεῖνται πλάκες, πάγων ἐπὶ πάγοις γενομένων τῆς χιόνος κρυσταλλωδῶν καὶ τῶν ἐπιπολῆς αἰεὶ ῥαδίως ἀπολυομένων ἀπὸ τῶν ἐντὸς πρὶν διαλυθῆναι τελέως ἐν τοῖς ἡλίοις.

Les Salassoï

[IV, 6, 7] (205C) Ἡ δὲ τῶν Σαλασσῶν πολλὴ μὲν ἐστὶν ἐν αὐλῶνι βαθεῖ τῶν ὀρῶν ἀμφοτέρωθεν κλειόντων τὸ χωρίον, μέρος δὲ τι αὐτῶν ἀνατείνει καὶ πρὸς τὰς ὑπερκειμένας κορυφάς. Τοῖς οὖν ἐκ τῆς Ἰταλίας ὑπερτιθεῖσι τὰ ὄρη διὰ τοῦ λεχθέντος αὐλῶνός ἐστὶν ἡ ὁδός. Εἴτα σχίζεται δίχα· καὶ ἡ μὲν διὰ τοῦ Ποινίνου λεγομένου φέρεται ζεύγεσιν οὐ βατὴ κατὰ τὰ ἄκρα τῶν Ἄλπεων, ἡ δὲ διὰ Κεντρῶνων δυσμικωτέρα. Ἔχει δὲ καὶ χρυσεῖα ἢ τῶν Σαλασσῶν, ἃ κατεῖχον ἰσχύοντες οἱ Σαλασσοὶ πρότερον, καθάπερ καὶ τῶν παρόδων ἦσαν κύριοι. Προσελάμβανε δὲ πλεῖστον εἰς τὴν μεταλλεῖαν αὐτοῖς ὁ Δουρίας ποταμὸς εἰς τὰ χρυσοπλύσια, διόπερ ἐπὶ πολλοὺς τόπους σχίζοντες εἰς τὰς ἐξοχτείας τὸ ὕδωρ τὸ κοινὸν ρεῖθρον ἐξεκένουν. Τοῦτο δ' ἐκείνοις μὲν συνέφερε πρὸς τὴν τοῦ χρυσοῦ θήραν, τοὺς δὲ γεωργοῦντας τὰ ὑπ' αὐτοῖς πεδία τῆς ἀρδείας στερομένους ἐλύπει, τοῦ ποταμοῦ δυναμένου ποτίζειν τὴν χώραν διὰ τὸ ὑπερδέξιον ἔχειν τὸ ρεῖθρον. Ἐκ δὲ ταύτης τῆς αἰτίας πόλεμοι συνεχεῖς ἦσαν πρὸς ἀλλήλους ἀμφοτέροις τοῖς ἔθνεσι. Κρατησάντων δὲ Ῥωμαίων τῶν μὲν χρυσοργείων ἐξέπεσον καὶ τῆς χώρας οἱ Σαλασσοί, τὰ δ' ὄρη κατέχοντες ἀκμὴν τὸ ὕδωρ ἐπώλουν τοῖς δημοσιώναις τοῖς ἐργολαβήσασσι τὰ χρυσεῖα· καὶ πρὸς τούτους δ' ἦσαν αἰεὶ διαφοραὶ διὰ τὴν πλεονεξίαν τῶν δημοσιωνῶν. Οὕτω δὲ συνέβαινε τοὺς στρατηγιῶντας αἰεὶ τῶν Ῥωμαίων καὶ πεμπομένους ἐπὶ τοὺς τόπους εὐπορεῖν προφάσεων ἀφ' ὧν πολεμήσουσι. Μέχρι μὲν δὴ τῶν νεωστὶ χρόνων τοτὲ μὲν πολεμούμενοι τοτὲ δὲ καταλυόμενοι τὸν πρὸς τοὺς Ῥωμαίους πόλεμον ἴσχυον ὅμως, καὶ πολλὰ κατέβλαπτον τοὺς δι' αὐτῶν ὑπερβάλλοντας τὰ ὄρη κατὰ τὸ ληστρικὸν ἔθος· οἳ γε καὶ Δέκιμον Βροῦτον φυγόντα ἐκ Μουτίνης ἐπράξαντο δραχμὴν κατ' ἄνδρα· Μεσσάλας δὲ πλησίον αὐτῶν χειμαδεύων τιμὴν ξύλων

d'autres *Ligyès*. Appartiennent à ceux-ci et la terre dite de Donnus et celle de Cottius. Après ce peuple et le *Pados*, les *Salassoï*. Au-dessus de ceux-ci, sur les crêtes, les *Keutrones* [Ceutrones], les *Katoriges* [Caturiges], les *Ouaragroï* [Varagres], les *Nantouataï* [Nantuates], le lac *Lèmenna* [lac Léman] que traverse le *Rhodanos*, et la source de ce fleuve. Non loin de ces régions, il y a aussi les sources du *Rhênos* de même que le Mont *Adouallas* [Adula] à partir duquel coulent à la fois le *Rhênos* –vers le Nord– et –dans la direction opposée– l'*Adouas* qui se jette dans le lac *Larios* [de Côme] sur lequel se situe *Kômon* [Côme]. Dominant *Kômon* –qui se dresse au pied des *Alpeis*, on trouve d'un côté les *Rhaitoi* et les *Ouennones* [Vennons] (qui tendent vers l'Est) et de l'autre côté les *Lèpontioï* [Lépointiens], les *Tridentinoï* [Tridentini], les *Stonoï* [Stoni] et une nuée d'autres petits peuples qui, dans les temps passés, avaient mainmise sur l'Italie, eux des brigands sans ressource !

L'aménagement des voies alpestres

Mais à l'heure actuelle les uns –exterminés– ont disparu tandis que les autres ont été si complètement civilisés que les passages qui traversent leurs montagnes, précédemment peu nombreux et difficiles, sont désormais multiples, dépourvus de toute menace de la part des habitants, et leur viabilité a été améliorée par tous les aménagements possibles. En effet, à l'anéantissement des brigands, César Auguste a ajouté l'équipement des routes, du moins autant que faire se pouvait car les moyens manquent pour forcer partout la nature (*en frayant un chemin*) à travers des roches et des escarpements extraordinaires qui, tantôt surplombent la route, tantôt se jettent sous elle de sorte que le moindre faux pas cause la perte définitive, la chute vous précipitant dans des gouffres sans fond. En outre, sur certains tronçons du parcours, la route est si étroite qu'elle donne le vertige à ceux qui voyagent à pied –y compris aux bêtes de somme qui n'en ont pas l'habitude : seules celles de la région portent leur charge en toute sécurité. On ne peut rien contre ces réalités et pas davantage contre les plaques de glace qui glissent depuis les sommets et qui peuvent bloquer un convoi entier, voire le précipiter dans les gouffres sous-jacents. De fait, il y a de nombreuses plaques qui se superposent les unes aux autres : la neige glacée s'entasse couche par couche et, à la surface, certaines couches se détachent périodiquement de cet amas avant que les rayons du soleil ne les aient complètement fait fondre.

Les Salassoï

[IV, 6, 7] Le territoire des *Salassoï* se trouve pour l'essentiel dans une vallée profonde dont l'espace est fermé, de chaque côté, par les montagnes mais il s'étend aussi partiellement en direction des cimes qui la surplombent. De ce fait, pour ceux qui, venant d'Italie, franchissent les montagnes, c'est à travers la susdite vallée que passe la route. Puis elle diverge en deux branches : l'une passe à travers ce qu'on appelle le Poenin –son parcours est impraticable aux attelages dès qu'on approche les sommets des *Alpeis*, l'autre, plus à l'Ouest, traverse le pays des *Keutrones*. Le territoire des *Salassoï* comporte également des mines d'or dont, précédemment, au temps de leur puissance, les *Salassoï* étaient les maîtres (de même qu'ils contrôlaient aussi les passages) et ils recevaient, pour le travail du métal, un précieux concours de la rivière *Dourias* dont les eaux servaient aux laveries d'or : pour ce faire, en de nombreux endroits, ils détournaient son cours vers des canaux de dérivation, si bien qu'ils vidaient de son eau le chenal principal. Si cette pratique les aidait dans leur chasse à l'or, en revanche ceux qui cultivaient les plaines en aval, privés d'irrigation, en souffraient : la rivière aurait pu apporter l'eau à leurs terres puisque son cours était favorable. Et ce fut la cause de guerres incessantes entre les deux peuples. Une fois les Romains maîtres du pays, les *Salassoï* furent chassés de leurs mines et de leur territoire, mais ils continuèrent à occuper les montagnes et ils vendaient l'eau aux publicains auxquels les mines avaient été afferméées. Avec ces derniers également, les différends ne cessaient d'éclater en raison de la cupidité des publicains, de sorte que les officiers Romains successifs (on en envoya même en ces lieux) ne manquèrent pas de prétexte pour conduire des opérations de guerre. D'ailleurs, jusqu'à des temps très récents, en alternant les guerres et les phases de trêve face aux Romains, ils conservaient leur puissance

κατέβαλε τῶν τε καυσίμων καὶ τῶν πετεινῶν ἀκοντισμάτων τῶν γυμναστικῶν. Ἐσύλησαν δέ ποτε καὶ χρήματα Καίσαρος οἱ ἄνδρες οὗτοι καὶ ἐπέβαλον κρημνοὺς στρατοπέδοις, πρόφασιν ὡς ὁδοποιοῦντες ἢ γεφυροῦντες ποταμούς.

Ὑστερον μέντοι κατεστρέψατο αὐτοὺς ἄρδην ὁ Σεβαστὸς καὶ πάντας ἐλαφυροπώλησε, κομισθέντας εἰς Ἐπορεδίαν Ῥωμαίων ἀποικίαν, ἣν συνῴκισαν μὲν φρουρὰν εἶναι βουλόμενοι τοῖς Σαλασσοῖς, ὀλίγον δ' ἀντέχειν ἐδύναντο οἱ αὐτόθι, ἕως ἠφανίσθη τὸ ἔθνος. Τῶν μὲν οὖν ἄλλων σωμάτων τρεῖς μυριάδες ἐξητάσθησαν ἐπὶ τοῖς ἑξακισχιλίοις, τῶν δὲ μαχίμων ἀνδρῶν ὀκτακισχίλιοι. (206C) Πάντας δ' ἐπώλησε Τερέντιος Ὀυάρρων ὑπὸ δόρυ καταστρεψάμενος αὐτοὺς στρατηγός· τρισχιλίους δὲ Ῥωμαίων πέμψας ὄκισε τὴν πόλιν Αὐγοῦσταν ὁ Καίσαρ, ἐν ᾧ ἐστρατοπέδευσε χωρὶς ὁ Ὀυάρρων, καὶ νῦν εἰρήνην ἄγει πᾶσα ἢ πλησιόχωρος μέχρι τῶν ἄκρων ὑπερβολῶν τοῦ ὄρους.

Parties orientale et méridionale

[IV, 6, 8] Ἐξῆς δὲ τὰ πρὸς ἕω μέρη τῶν ὄρων καὶ τὰ ἐπιστρέφοντα πρὸς νότον Ῥαιτοὶ καὶ Ὀυνδολικοὶ κατέχουσι συνάπτοντες Ἐλουηττίους καὶ Βοίοις· ἐπίκεινται γὰρ τοῖς ἐκείνων πεδίοις. Οἱ μὲν οὖν Ῥαιτοὶ μέχρι τῆς Ἰταλίας καθήκουσι τῆς ὑπὲρ Οὐήρωνος καὶ Κώμου. Καὶ ὅ γε Ῥαιτικὸς οἶνος τῶν ἐν τοῖς Ἰταλικοῖς ἐπαινουμένων οὐκ ἀπολείπεσθαι δοκῶν ἐν ταῖς τούτων ὑπάρειαις γίνεται· διατείνουσι δὲ καὶ μέχρι τῶν χωρίων δι' ὧν ὁ Ῥήνος φέρεται· τούτου δ' εἰσὶ τοῦ φύλου καὶ Ληπόντιοι καὶ Καμοῦνοι. Οἱ δὲ Ὀυνδολικοὶ καὶ Νωρικοὶ τὴν ἐκτὸς παρῶρειαν κατέχουσι τὸ πλεόν μετὰ Βρεύνων καὶ Γεναύνων, ἥδη τούτων Ἰλλυριῶν. Ἄπαντες δ' οὗτοι καὶ τῆς Ἰταλίας τὰ γειτονεύοντα μέρη κατέτρεχον αἰεὶ καὶ τῆς Ἐλουηττίων καὶ Σηκοανῶν καὶ Βοίων καὶ Γερμανῶν. Ἰταμῶτατοι δὲ τῶν μὲν Ὀυνδολικῶν ἐξητάζοντο Λικάττιοι καὶ Κλαυτηνάτιοι καὶ Ὀυέννωνες, τῶν δὲ Ῥαιτῶν Ῥουκάντιοι καὶ Κωτουάντιοι. Καὶ οἱ Ἐστίωνες δὲ τῶν Ὀυνδολικῶν εἰσὶ καὶ Βριγάντιοι, καὶ πόλεις αὐτῶν Βριγάντιον καὶ Καμβόδουνον καὶ ἡ τῶν Λικαττίων ὡσπερ ἀκρόπολις Δαμασσία.

Τῆς δὲ πρὸς τοὺς Ἰταλιώτας τῶν ληστῶν τούτων χαλεπότητος λέγεται τι τοιοῦτον ὡς, ἐπειδὴν ἔλωσι κώμην ἢ πόλιν οὐ μόνον ἠβηδὸν ἀνδροφονοῦντας, ἀλλὰ καὶ μέχρι τῶν νηπιῶν προϊόντας τῶν ἀρρένων, καὶ μηδ' ἐνταῦθα παυομένους, ἀλλὰ καὶ τὰς ἐγκύους γυναῖκας κτείνοντας ὅσας φαῖεν οἱ μάντιες ἀρρενοκυεῖν.

[IV, 6, 9] Μετὰ δὲ τούτους οἱ ἐγγυὲς ἤδη τοῦ Ἀδριατικοῦ μυχοῦ καὶ τῶν κατὰ Ἀκυληίαν τόπων οἰκοῦσι, Νωρικῶν τέ τινες καὶ Κάρνοι· τῶν δὲ Νωρικῶν εἰσὶ καὶ οἱ Ταυρίσκοι. Πάντας δ' ἔπαυσε τῶν ἀνέδην καταδρομῶν Τιβέριος καὶ ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ Δροῦσος θερεία μιᾶ, ὥστ' ἤδη τρίτον καὶ τριακοστὸν ἔτος ἐστὶν ἐξ οὗ καθ' ἡσυχίαν ὄντες ἀπειτακτοῦσι τοὺς φόρους.

Κατὰ πᾶσαν δὲ τὴν τῶν Ἄλπεων ὄρεινὴν ἔστι μὲν καὶ γεῶλοφα χωρία καλῶς γεωργεῖσθαι δυνάμενα καὶ αὐλῶνες εὖ συνεκτισμένοι, τὸ μέντοι πλεόν καὶ μάλιστα περὶ τὰς κορυφάς, περὶ δὲ δὴ καὶ συνίσταντο οἱ λησταί, λυπρὸν καὶ ἄκαρπον διὰ τε τὰς πάχνας καὶ τὴν τραχύτητα τῆς γῆς. Κατὰ σπάνιν οὖν τροφῆς τε καὶ ἄλλων ἐφείδοντο ἔσθ' ὅτε τῶν ἐν τοῖς πεδίοις, (207C) ἴν' ἔχοιεν χορηγούς· ἀντεδίδοσαν δὲ ῥητίνην πίτταν δῶδα κηρὸν τυρὸν μέλι· τούτων γὰρ εὐπόρου.

Ἐπέρκειται δὲ τῶν Κάρνων τὸ Ἀπέννινον ὄρος, λίμνην ἔχον ἐξεῖσαν εἰς τὸν # Ἀτησίον ποταμόν, ὃς παραλαβὼν # Ἀταγιν ἄλλον ποταμόν εἰς τὸν Ἀδρίαν ἐκβάλλει. Ἐκ δὲ τῆς αὐτῆς

et infligeaient de nombreux dommages aux voyageurs qui franchissaient par chez eux les montagnes, les dévalisant selon leur habitude de brigandage. Ainsi, même Decimus Brutus, dans sa fuite depuis Modène, se vit taxer d'une drachme par soldat et, lorsque Messala hiverna à proximité, il dut payer comptant le bois qu'il utilisait pour le chauffage et aussi celui d'ormeau qui lui servait pour les javelots et pour les engins d'entraînement. Ce furent ces mêmes hommes qui allèrent un jour jusqu'à voler les fonds de César ! Ils faisaient aussi ébouler des falaises sur des troupes, prétextant qu'ils construisaient des routes ou jetaient des ponts sur les rivières.

Plus tard cependant, Auguste les écrasa complètement et les fit tous vendre comme butin après les avoir fait transférer à Eporedia, colonie des Romains qu'on avait établie pour servir de garnison contre les *Salassoï* mais dont les habitants n'avaient opposé qu'une faible résistance avant la disparition de ce peuple. Bien qu'on eût compté d'une part 36 000 âmes et d'autre part 8 000 combattants, c'est la totalité d'entre eux qui fut vendue à l'encan par Terentius Varro, le général qui les avait écrasés. Après quoi, ayant envoyé 3 000 Romains, César fonda la ville d'*Augousta* [Aoste] à l'endroit où Varro avait établi son camp, et aujourd'hui la paix règne sur tout le pays environnant jusqu'aux cols les plus élevés qui passent les montagnes.

Parties orientale et méridionale

[IV, 6, 8] Ensuite, les parties des montagnes qui donnent sur l'Est et sur le Sud sont occupées par les *Rhaitoi* et les *Ouindolikoi* qui confinent aux *Helouëttoi* et aux *Boioi* car ils en dominent les plaines. Or donc, les *Rhaitoi* descendent jusqu'à l'Italie –celle qui se trouve au-dessus de *Ouèrôn* [Vérone] et de *Kômon*. Précisons que le vin rhétique, qui n'a pas moindre renommée que les vins italiens les plus réputés, se fait au pied de leurs montagnes et qu'ils s'étendent jusqu'à atteindre les régions que traverse le *Rhênos*. À leur famille appartiennent aussi les *Lèpontioi* et les *Kamounoi* [Camunni]. Quant aux *Ouindolikoi* et aux *Norikoi* [Noriques], ils occupent la plus grande partie du versant extérieur de la montagne avec les *Breunoi* [Breunes] et les *Genaunoi* [Genaunes] –ces derniers étant déjà des Illyriens. Tous ces peuples faisaient régulièrement des raids sur les territoires voisins non seulement d'Italie mais aussi chez les *Helouëttoi*, les *Sèkoanoi*, les *Boioi* et les *Germanoi*. La palme de l'intrépidité était accordée chez les *Ouindolikoi* aux *Likatïoi* [Licates], aux *Klautènatioi* [Clautenates] et aux *Ouennones*, et chez les *Rhaitoi* aux *Roukantïoi* [Rucantes] et aux *Kotouantïoi* [Cotuantés]. Les *Estïones* [Estïones] se rattachent également aux *Ouindolikoi* ainsi que les *Brigantïoi* [Brigantii] et leurs villes *Brigantion* [Bregenz] et *Kambodounon* [Kempten] et la ville des *Likatïoi*⁵⁶, *Damasïa*, qui est une sorte d'acropole.

La férocité du comportement de ces brigands à l'égard des Italiotes, dit-on, est telle que lorsqu'ils s'emparent d'un village ou d'une ville, non seulement ils tuent tous les hommes –adolescents et au-delà– mais ils vont jusqu'à s'en prendre aux enfants mâles et, loin de s'en tenir là, ils mettent aussi à mort les femmes enceintes dont leurs devins disent qu'elles attendent des fils.

[IV, 6, 9] Après ces peuples, on trouve ceux qui habitent à immédiate proximité du renforcement adriatique et des lieux qui avoisinent *Akylèia* [Aquilée], c'est-à-dire certains des *Norikoi* et les *Karnoi* [Carni]. Des *Norikoi*, font également partie les *Tauriskoi* [Taurisques]. À toutes les incursions qu'ils menaient sans cesse, Tibère et son frère Drusus mirent fin en un seul été, si bien qu'il y a aujourd'hui 33 ans qu'ils se tiennent tranquilles et acquittent régulièrement leurs tributs.

Tout le long de la chaîne des *Alpeis*, on rencontre aussi bien des terroirs de collines qui se prêtent parfaitement à l'agriculture que des vallées bien peuplées ; cependant, la plus grande part –particulièrement au voisinage des sommets qui, comme on sait, voyaient des concentrations de brigands– connaît pauvreté et stérilité en raison des gels comme de l'âpreté de la terre. Cette pénurie de toutes choses et particulièrement de nourriture, explique que (ces populations) aient parfois épargné les habitants des plaines afin de conserver des fournisseurs : elles troquaient de la résine, de la poix, du bois à torches, de la cire, du fromage, du miel –produits dont elles étaient abondamment fournies.

Au-dessus des *Karnoi* s'étend la montagne *Apenninon* [Apennin] qui comporte un lac qui s'écoule dans la rivière *Isaras* [l'Isarco] laquelle, après avoir reçu une autre rivière, l'*Atagis* [l'Adige], se jette

λίμνης καὶ ἄλλος ποταμὸς εἰς τὸν Ἴστρον ῥεῖ, καλούμενος # Ἰσάρας. Καὶ γὰρ ὁ Ἴστρος τὰς ἀρχὰς ἀπὸ τούτων λαμβάνει τῶν ὀρῶν πολυσχιδῶν ὄντων καὶ πολυκεφάλων. Μέχρι μὲν γὰρ δεῦρο ἀπὸ τῆς Λιγυστικῆς συνεχῆ τὰ ὑψηλὰ τῶν Ἄλπεων διέτεινε καὶ ἐνὸς ὄρους φαντασίαν παρείχεν, εἴτ' ἀνεθέντα καὶ ταπεινωθέντα ἐξαίρεται πάλιν εἰς πλείω μέρη καὶ πλείους κορυφάς. Πρώτη δ' ἐστὶ τούτων ἡ τοῦ Ῥήνου πέραν καὶ τῆς λίμνης κεκλιμένη πρὸς ἕω ῥάχισ μετρίως ὑψηλή, ὅπου αἱ τοῦ Ἴστροῦ πηγαὶ πλησίον Σοήβων καὶ τοῦ Ἐρκυνίου δρυμοῦ· ἄλλαι δ' εἰσὶν ἐπιστρέφουσαι πρὸς τὴν Ἰλλυρίδα καὶ τὸν Ἀδρίαν, ὧν ἐστὶ τό τε Ἀπέννινον ὄρος τὸ λεχθὲν καὶ τὸ Τοῦλλον καὶ Φλιγαδία, τὰ ὑπερκείμενα τῶν Ὀυινδολικῶν, ἐξ ὧν ὁ Δούρας καὶ Κλάνις καὶ ἄλλοι πλείους χαραδρῶδεις ποταμοὶ συμβάλλουσιν εἰς τὸ τοῦ Ἴστροῦ ῥεῖθρον.

[IV, 6, 10] Καὶ οἱ Ἰάποδες δὲ ἤδη τοῦτο ἐπίμικτον Ἰλλυριοῖς καὶ Κελτοῖς ἔθνος περὶ τούτους οἰκοῦσι τοὺς τόπους, καὶ ἡ Ὀκρα πλησίον τούτων ἐστίν. Οἱ μὲν οὖν Ἰάποδες πρότερον εὐανδροῦντες καὶ τοῦ ὄρους ἐφ' ἑκάτερον τὴν οἰκισιν ἔχοντες καὶ τοῖς ληστηρίοις ἐπικρατοῦντες, ἐκπεπόνηται τελῶς ὑπὸ τοῦ Σεβαστοῦ Καίσαρος καταπολεμηθέντες. Πόλεις δ' αὐτῶν Μέτουλον Ἀρουπῖνοι Μονήτιον Ὀυένδων. Μεθ' οὗς ἡ Σεγεστικὴ πόλις ἐν πεδίῳ, παρ' ἣν ὁ Σάος παραρρεῖ ποταμὸς ἐκδιδοὺς εἰς τὸν Ἴστρον. Κεῖται δὲ ἡ πόλις εὐφυῶς πρὸς τὸν κατὰ τῶν Δακῶν πόλεμον· ἡ δ' Ὀκρα τὸ ταπεινότατον μέρος τῶν Ἄλπεων ἐστὶ καθ' ὃ συνάπτουσι τοῖς Κάρνοις, καὶ δι' οὗ τὰ ἐκ τῆς Ἀκυληίας φορτία κομίζουσιν ἄρμαμάξαις εἰς τὸν καλούμενον Ναύπορτον, σταδίων ὁδὸν οὐ πολὺ πλείονων ἢ τετρακοσίων· ἐκεῖθεν δὲ τοῖς ποταμοῖς κατάγεται μέχρι τοῦ Ἴστροῦ καὶ τῶν ταύτη χωρίων. Παραρρεῖ γὰρ δὴ τὸν Ναύπορτον # [Κορκόρας] ποταμὸς ἐκ τῆς Ἰλλυρίδος φερόμενος πλωτός, ἐκβάλλει δ' εἰς τὸν Σάον, ὥστ' εὐμαρῶς εἰς τὴν Σεγεστικὴν κατάγεται καὶ τοὺς Παννονίους καὶ Ταυρίσκους. Συμβάλλει δ' εἰς τὸν Σάον κατὰ τὴν πόλιν καὶ ὁ Κόλαπις· ἀμφοτέροι δ' εἰσὶ πλωτοί, ῥέουσι δ' ἀπὸ τῶν Ἄλπεων.

Ἔχουσι δ' αἱ Ἄλπεις καὶ ἵππους ἀγρίους καὶ βόας. Φησὶ δὲ Πολύβιος καὶ ἰδιόμορφόν τι γεννᾶσθαι ζῶον ἐν αὐταῖς (208C) ἐλαφοειδὲς τὸ σχῆμα πλὴν ἀύχενος καὶ τριχώματος, ταῦτα δ' εἰσὶ κέρκω, ὑπὸ δὲ τῷ γενεῖω πυρῆνα ἴσχειν ὅσον σπιθαμιαῖον ἀκρόκομον, πωλικῆς κέρκου τὸ πάχος.

Considérations d'ensemble

Le réseau d'Agrippa

[IV, 6, 11] Τῶν δ' ὑπερθέσεων τῶν ἐκ τῆς Ἰταλίας εἰς τὴν ἕξω Κελτικὴν καὶ τὴν προσάρκτιον ἢ διὰ Σαλασσῶν ἐστὶν ἄγουσα ἐπὶ Λούγδουνον· διττὴ δ' ἐστίν, ἡ μὲν ἀμαξεύεσθαι δυναμένη διὰ μήκους πλείονος ἢ διὰ Κεντρῶνων, ἡ δὲ ὀρθία καὶ στενὴ, σύντομος δέ, ἡ διὰ τοῦ Ποινίνου. Τὸ δὲ Λούγδουνον ἐν μέσῳ τῆς χώρας ἐστὶν ὡσπερ ἀκρόπολις, διὰ τε τὰς συμβολὰς τῶν ποταμῶν καὶ διὰ τὸ ἐγγὺς εἶναι πᾶσι τοῖς μέρεσι. Διόπερ καὶ Ἀγρίππας ἐντεῦθεν τὰς ὁδοὺς ἔτεμε, τὴν διὰ τῶν Κεμμένων ὀρῶν μέχρι Σαντόνων καὶ τῆς Ἀκυιτανίας, καὶ τὴν ἐπὶ τὸν Ῥήνον, καὶ τρίτην τὴν ἐπὶ τὸν ὠκεανόν, τὴν πρὸς Βελλοάκοις καὶ Ἀμβιανοῖς, τετάρτη δ' ἐστὶν ἐπὶ τὴν Ναρβωνίτιν καὶ τὴν Μασσαλιωτικὴν παραλίαν. Ἔστι δὲ καὶ ἐν ἀριστερᾷ ἀφείσι τὸ Λούγδουνον καὶ τὴν ὑπερκειμένην χώραν ἐν αὐτῷ τῷ Ποινίνῳ πάλιν ἐκτροπὴ διαβάντι τὸν Ῥοδανὸν ἢ τὴν λίμνην τὴν Λημένναν εἰς τὰ Ἐλουηττίων πεδία, κἀντεῦθεν εἰς Σηκοανοὺς ὑπέρθεσις διὰ τοῦ Ἰόρα ὄρους καὶ εἰς Λίγγονας· διὰ τε τούτων ἐπ' ἄμφω καὶ ἐπὶ τὸν Ῥήνον καὶ ἐπὶ τὸν ὠκεανὸν δίοδοι σχίζονται.

dans l'Adriatique. Partant de ce même lac, il y a aussi une autre rivière qui coule vers l'*Istros* et qu'on appelle *Atèsinos* ⁵⁷. De fait, l'*Istros* prend également ses origines dans ces montagnes car elles ont de nombreuses divisions et de nombreux sommets. En effet, si depuis la *Ligystikè* jusqu'à ce point les crêtes des *Alpeis* s'étendent de manière continue et présentent l'apparence d'une seule montagne, ensuite elles se disjoignent et s'abaissent avant de s'élever à nouveau en multipliant les massifs et les sommets. Parmi ces derniers, il y a d'abord celui qui se trouve au-delà du *Rhênos* et de son lac ; il est orienté vers l'Est et sa hauteur est modérée ; c'est de là que partent les sources de l'*Istros* près des *Soèboi* et de la forêt Hercynienne. Il y a aussi d'autres massifs, orientés en direction de l'Illyrie et de l'Adriatique, parmi lesquels la montagne *Apenninon* déjà mentionnée, le *Toullon* et les *Phligadia* qui dominent les *Ouindolikoi* ; chez ces derniers, le *Douras* [*Duras*], le *Klanis* [*Clanis*] et plusieurs autres rivières torrentueuses prennent leur origine pour se jeter dans le cours de l'*Istros*.

[IV, 6, 10] Il y a également les *Iapodes* [Iapodes](voici déjà, avec ce peuple, un mélange d'Illyriens et de *Keltoi*) qui habitent dans les parages, et l'*Okra* [*Ocra*] se trouve près d'eux. Or donc, les *Iapodes* qui autrefois abondaient en hommes valeureux, qui occupaient les deux versants de la montagne et qui faisaient régner la loi du brigandage, ont laissé toutes leurs forces dans les défaites que leur a infligées César Auguste. Leurs villes sont *Métoulon* [*Metulum*], *Aroupion* [*Arupium*], *Monètion* [*Monetium*] et *Ouendôn* [*Vendo*]. Après eux, on trouve *Ségestikè* [*Segestica*], une ville de plaine, près de laquelle coule la (...) ⁵⁸ qui se jette dans l'*Istros*. L'*Okra* constitue le secteur le plus bas des *Alpeis* ; il marque l'endroit où celles-ci rejoignent le pays des *Karnoi* et on le traverse pour convoier dans des chariots bâchés les marchandises qui, depuis *Akylèia*, gagnent ce qu'on appelle *Nauporton* [*Nauportum*] – un parcours qui n'excède pas 400 stades à partir de là, en revanche, c'est par les voies d'eau qu'on les transporte jusqu'à l'*Istros* et aux territoires de ce côté-là. Il se trouve en effet que *Nauporton* est arrosé par une rivière qui provient de l'*Illyris* ; elle est navigable et se jette dans le *Saos* [la Save], si bien que les transports sont faciles pour atteindre *Ségestikè*, les *Pannonioi* [Pannoniens] et les *Tauriskoi*. Conflue aussi avec le *Saos*, à hauteur de cette ville, la rivière *Kolapis* ⁵⁹. Ces deux rivières sont navigables et coulent depuis les *Alpeis*.

Dans les *Alpeis*, d'autre part, il y a à la fois des chevaux sauvages et des bovins. À ce que dit Polybe, s'y est également engendré un animal de constitution particulière : il ressemble à un cerf quant à la forme générale à l'exception de l'encolure et de l'épaisseur de ses poils – ces traits le rapprochent du sanglier – et sous le menton il a une protubérance longue d'environ un empan, velue à son extrémité et épaisse comme la queue d'un poulain.

Considérations d'ensemble

Le réseau d'Agrippa

[IV, 6, 11] Parmi les passages qui, depuis l'Italie, mènent en *Keltikè* extérieure et septentrionale, il y a celui qui traverse le pays des *Salassoï* et conduit à *Lougdownon*. Il est double : une branche – celle qui passe par chez les *Keutrones* – est praticable aux chars sur l'essentiel de sa longueur, tandis que l'autre – qui passe par le Poenin – est raide et étroite mais va au plus court. Quant à *Lougdownon*, elle se trouve au milieu du pays – telle une acropole – en raison à la fois de la confluence des fleuves et de sa proximité par rapport à toutes les régions. C'est pour ce motif qu'Agrippa a fait partir de là les routes qu'il a percées : celle qui, à travers les Monts *Kemména*, rejoint le pays des *Santonoi* et l'*Akouïtania*, celle qui se dirige vers le *Rhênos* et la troisième qui gagne l'Océan à hauteur des *Belloakoi* et des *Ambianoï* ; il y en a une quatrième vers la *Narbonitis* et le littoral massaliotique. Mais il existe également, si on laisse à main gauche *Lougdownon* et le pays au-dessus, une bifurcation au coeur même du Poenin : elle mène, après la traversée du *Rhodanos* ou du lac *Lémenna*, aux plaines des *Helouëttoi*. De là, un passage traverse la montagne *Ioras* [le Jura] et conduit chez les *Sèkoanoi* et les *Liggonai* ; en traversant le territoire de ceux-ci, deux branches se séparent qui gagnent aussi bien le *Rhênos* que l'Océan.

L'or des Tauriskoi

[IV, 6, 12] Ἔτι φησὶ Πολύβιος ἐφ' ἑαυτοῦ κατ' Ἀκυληίαν μάλιστα ἐν τοῖς Ταυρίσκοις τοῖς Νωρικοῖς εὐρεθῆναι χρυσεῖον οὕτως εὐφυῆς ὥστ' ἐπὶ δύο πόδας ἀποσύραντι τὴν ἐπιπολῆς γῆν εὐθύς ὀρυκτὸν εὐρίσκεσθαι χρυσόν, τὸ δ' ὄρυγμα μὴ πλειόνων ὑπάρχειν ἢ πεντεκαίδεκα ποδῶν, εἶναι δὲ τοῦ χρυσοῦ τὸν μὲν αὐτόθεν καθαρὸν κυάμου μέγεθος ἢ θέρμου, τοῦ ὀγδόου μέρους μόνον ἀφεψηθέντος, τὸν δὲ δεῖσθαι μὲν χωνείας πλείονος σφόδρα δὲ λυσιτελοῦς. Συνεργασαμένων δὲ τοῖς βαρβάροις τῶν Ἰταλιωτῶν ἐν διμήνῳ, παραχρῆμα τὸ χρυσίον εὐωνότερον γενέσθαι τῷ τρίτῳ μέρει καθ' ὅλην τὴν Ἰταλίαν, αἰσθομένους δὲ τοὺς Ταυρίσκους μονοπωλεῖν ἐκβαλόντας τοὺς συνεργαζομένους.

Ἄλλὰ νῦν ἅπαντα τὰ χρυσεῖα ὑπὸ Ῥωμαίοις ἐστί.

Κάνταῦθα δ', ὥσπερ κατὰ τὴν Ἰβηρίαν, φέρουσιν οἱ ποταμοὶ χρυσοῦ ψῆγμα πρὸς τῷ ὀρυκτῷ, οὐ μέντοι τοσοῦτον.

Ὁ δ' αὐτὸς ἀνὴρ περὶ τοῦ μεγέθους τῶν Ἄλπεων καὶ τοῦ ὕψους λέγων παραβάλλει τὰ ἐν τοῖς Ἑλλήσιν ὄρη τὰ μέγιστα, τὸ Ταύγετον τὸ Λύκαιον Παρνασσὸν Ὀλυμπον Πήλιον Ὀσσαν, ἐν δὲ Θράκη Αἶμον Ῥοδόπην Δούνακα· (209C) καὶ φησιν ὅτι τούτων μὲν ἕκαστον μικροῦ δεῖν αὐθημερὸν εὐζῶνοις ἀναβῆναι δυνατόν, αὐθημερὸν δὲ καὶ περιελθεῖν, τὰς δ' Ἄλπεις οὐδ' ἂν πεμπτᾶσις ἀναβαίη τις· τὸ δὲ μῆκος ἐστὶ δισχιλίων καὶ διακοσίων σταδίων τὸ παρῆκον παρὰ τὰ πεδία. Τέτταρας δ' ὑπερβάσεις ὀνομάζει μόνον· διὰ Λιγύων μὲν τὴν ἔγγιστα τῷ Τυρρηρικῷ πελάγει, εἶτα τὴν διὰ Ταυρίνων ἢν Ἀννίβας διῆλθεν, εἶτα τὴν διὰ Σαλασσῶν, τετάρτην δὲ τὴν διὰ Ῥαιτῶν, ἀπάσας κρημνώδεις. Λίμνας δὲ εἶναί φησιν ἐν τοῖς ὄρεσι πλείους μὲν, τρεῖς δὲ μεγάλας· ὧν ἡ μὲν Βήνακος ἔχει μῆκος πεντακοσίων σταδίων, πλάτος δὲ # [ἑκατὸν] τριάκοντα, ἐκρεῖ δὲ ποταμὸς Μίγκιος· ἡ δ' ἐξῆς # Λάριος τετρακοσίων, πλάτος δὲ στενωτέρα τῆς πρότερον, ἐξίησι δὲ ποταμὸν τὸν Ἀδούαν· τρίτη δὲ # Ὀυερβανὸς μῆκος ἐγγὺς τριακοσίων σταδίων, πλάτος δὲ τριάκοντα, ποταμὸν δὲ ἐξίησι μέγαν Τικῖνον· πάντες δ' εἰς τὸν Πάδον συρρέουσι.

Τοσαῦτα καὶ περὶ τῶν ὄρων ἔχομεν λέγειν τῶν Ἄλπεινῶν.

L'or des *Tauriskoi*

[IV, 6, 12] Polybe dit aussi que, de son temps, à proximité d'*Akylèia* en plein territoire des *Tauriskoi Norikoi*, fut trouvée une mine d'or si heureusement constituée qu'il suffisait de décaper deux pieds de terre superficielle pour rencontrer l'or minéral et que les excavations n'excédaient pas 15 pieds ; par ailleurs, une part de cet or était pur dès l'extraction, de la grosseur d'une fève ou d'un lupin et ne perdant qu'un huitième de son volume lors de l'affinage ; le reste exigeait une fonte plus importante mais permettait encore de gros profits. La mine avait été exploitée en commun par les barbares et les Italiotes durant deux mois et, instantanément, le prix de l'or avait baissé d'un tiers dans toute l'Italie, ce que voyant les *Tauriskoi* avaient chassé leurs associés pour se réserver le monopole.

Mais aujourd'hui toutes les mines d'or sont aux mains des Romains.

En outre, ici aussi, comme en *Ibèria*, les rivières charrient des paillettes d'or qui s'ajoutent à celui extrait du sol, mais pas en aussi grande quantité.

Le même auteur, traitant de l'étendue et de la hauteur des *Alpeis*, met en parallèle avec elles les plus grandes montagnes du territoire hellénique, le Taygète, le Lycée, le Parnasse, l'Olympe, le Pélion, l'Ossa et, en Thrace, l'Haemon, le Rhodope et le Dounax, et il dit que, pour chacune d'elles, il ne faut guère plus d'un jour à de bons marcheurs pour en faire l'ascension ni plus d'un jour pour en faire le tour, tandis que nul ne saurait gravir les *Alpeis* en moins de six jours et il fixe leur longueur à 2 200 stades, mesurée latéralement au niveau des plaines. Et il nomme seulement quatre passages : celui qui traverse le territoire des *Ligyès* (le plus proche de la mer Tyrrénienne), puis celui qui traverse le territoire des Taurins (qu'emprunta Hannibal) puis celui qui traverse le territoire des *Salassoï*, et enfin, en quatrième rang, celui qui traverse le territoire des *Rhaitoi*, tous les quatre escarpés. Sur les lacs, il dit qu'ils sont nombreux dans les montagnes mais que trois sont importants : le *Bênakos* [lac de Garde], long de 500 stades et large de 30, d'où part la rivière *Migkios* [*Mincius*] ; puis le *Ouerbanos*⁶⁰ [le lac Majeur], long de 400 stades et, en largeur, plus étroit que le précédent, et qui donne naissance à la rivière *Adoua* [*Adda*] ; et le troisième, le *Larios* [lac de Côme], long de près de 300 stades et large de 30, et qui donne naissance à une grande rivière, le *Tikinos* [le Tessin]. Toutes ces rivières se jettent dans le *Pados*.

Voilà ce que nous avons aussi à dire des montagnes des *Alpeis*.

Notes

- 1 En II, 5, 28, à quoi renvoie aussi la mention Εἴρηται γάρ « En effet, on l'a dit » qui suit quelques lignes plus bas.
- 2 La leçon de tous les manuscrits est τοὺς δὲ λοιποὺς Γαλατικὴν μὲν τὴν ὄψιν, ce qu'il faudrait traduire par : « tous les autres sont d'apparence galatique ». La correction de Γαλατικὴν en Γαλατικούς proposée par Kramer est admise sans réserve depuis : plus satisfaisante au niveau grammatical, elle ne change pas le sens général.
- 3 La correction de πολιτεία en αἰ πολιτεῖαι, proposée par Cobet et adoptée par Fr. Lasserre, ne s'impose pas : le singulier est, du reste, préférable au pluriel qui implique une traduction trop précise.
- 4 Fr. Lasserre insère une longue phrase à cet endroit, pour combler la lacune qui apparaît en IV, 1, 3 où Strabon rappelle que le Var constitue la frontière entre l'Italie et la Celtique. Si l'expression ὡς εἶπον πρότερον « comme je l'ai dit auparavant », en IV, 1, 3, suppose bien un passage manquant, celui-ci peut se trouver n'importe où (et pas forcément dans le livre IV) et on n'a aucune idée de sa forme. L'interpolation ajoutée ici par Lasserre ne se justifie guère : elle rompt la cohérence de la description de Strabon à cet endroit sans rien ajouter (la mention « entre l'extrémité méridionale du mont Pyréné et le cours du Var qui sépare la Narbonnaise de l'Italie » est redondante par rapport au texte).
- 5 Nous suivons Fr. Lasserre et St. Radt qui rétablissent l'article τό devant Κέμμενον que certains éditeurs, après Kramer, suppriment.
- 6 Certains éditeurs corrigent le féminin Κεμμένη, donné par la plupart des manuscrits, en Κέμμενον, forme neutre qu'emploie Strabon la plupart du temps. Cette modification ne s'impose pourtant pas. Le nom peut se trouver sous les deux genres : au féminin, généralement employé seul, au neutre lorsqu'il accompagne ὄρος. C'est ce qui se passe pour les Pyrénées désignées la plupart du temps par « la Pyrène », ἡ Πυρήνη, et quelquefois par « les montagnes pyrénéennes », τὰ Πυρηναῖα ὄρη, doublet qui se rencontre déjà chez Polybe (III, 35, 2 ; III, 37, 9).
- 7 Les manuscrits hésitent sur la forme. Kramer restitue Ἰαλπεινῶν à partir de Polybe, restitution que conserve St. Radt. Nous préférons, comme Lasserre, garder Ἰαλπίων attesté dans B et C, qui sont deux manuscrits primaires datant, le premier, du milieu du XIV^e s. et, le second, de la fin du XIII^e s. On retrouve la même graphie sous la forme Ἰαλπια un peu plus loin (IV, 1, 6). C'est manifestement un doublet d' Ἰαλπεις.
- 8 La mention ὡςπερ εἴρηται « comme on l'a dit », est attestée par tous les manuscrits mais ne renvoie à aucun passage évident. Cette absence, ainsi qu'une autre en IV, 1, 14, font supposer à Fr. Lasserre une importante lacune au début du paragraphe, lacune dont il trouve la justification dans un développement similaire de Poseidonios conservé chez Diodore (*Hist.*, V, 25, 3). Cela ne suffit pas, bien évidemment. D'autres solutions ont été avancées. Xylander a proposé de lire ὡςπερ εἰρήσεται « comme on le dira ». Le dernier éditeur, St. Radt, à la suite de Meineke, déplace le groupe (et lit « qui est plus intéressante que la mer extérieure, comme on l'a dit ») et pense qu'il s'agit d'une référence à II, 5, 18 où Strabon montre les avantages de « notre » mer. En fait, on peut comprendre que l'expression renvoie d'une manière générale à l'idée d'« heureuse » organisation des cours d'eau les uns par rapport aux autres que Strabon vient de souligner juste avant. Quoi qu'il en soit, la référence de IV, 1, 14 renvoie à ce paragraphe-ci sans qu'on ait besoin de restituer une quelconque lacune. Il n'y a donc pas de raison valable de modifier profondément le texte original.

9 Cf. supra n. 4.

10 C'est-à-dire de *Tarouskôn*, bien évidemment, et non de *Némausos* comme le traduit étourdiment Fr. Lasserre : cf. **Stades et milles...** p. 112.

11 Radt restitué à bon droit Δρουντίας, au génitif, attesté par une partie des manuscrits (Bv/ω').

12 Les manuscrits attestent un changement de forme du nom qui n'est pas anodin. La première fois on trouve Ἐξκιγγομάγος-*Exkiggomagos*, la seconde Σκιγγομάγος-*Skiggomagos*, qui est la transcription de la forme latine plus habituelle *Scingomagus*. Les éditeurs uniformisent la graphie en choisissant soit Ἐξκιγγομάγος (Lasserre, Radt) soit Σκιγγομάγος (Meineke). Nous conservons les deux formes, parce qu'elles traduisent vraisemblablement un changement de source.

13 Nous choisissons de lire ἀντή, réfléchi, plutôt que αὔτη, démonstratif. Cf. **Marseille**, p. 211.

14 Tous les manuscrits portent λόγον que conserve Lasserre. Casaubon, suivi par Meineke et Radt proposent de lire λόγιον « réponse d'oracle ». Il n'y a pas lieu de changer le texte origine, d'autant que dans ce cas, Strabon aurait précisé de quel oracle il s'agissait.

15 L'expression permet de comprendre indifféremment « fondées par Phocée » ou « fondées par Marseille ».

16 Sur le maintien de la leçon unanime des manuscrits ῥήν' Αγάθην, voir **Marseille**, p. 231-233.

17 Le texte des manuscrits est le suivant ὅσον κατὰ μὲν τὰ εὐλίμενα ἀπὸ τῆς θαλάττης ἀπελθεῖν ἐπὶ τοὺς βαρβάρους ἐπὶ δώδεκα σταδίου, κατὰ δὲ τοῦ τραχῶνος ἐπὶ ὀκτώ. La plupart des éditeurs, après Kramer, d'une part, suppriment le ἐπὶ devant τοὺς βαρβάρους et, d'autre part, restituent τοὺς τραχῶνας à la place de τοῦ τραχῶνος. C'est la solution adoptée par St. Radt. D. Pralon (Pralon 2001) conserve le ἐπὶ et comprend « de telle sorte qu'ils puissent s'écarter de la mer face aux barbares sur 8 à 12 stades » en donnant à ἀπελθεῖν un sujet sous-entendu (« on » ou « les voyageurs »). C'est un peu compliqué : le sujet attendu est τοὺς βαρβάρους. Lasserre transforme κατὰ δὲ τοῦ τραχῶνος en ἐπὶ δὲ τοῦ τραχῶνος, pour garder le génitif des manuscrits mais la restitution rompt le parallélisme avec le κατὰ μὲν du début. Faute de mieux, nous adoptons la restitution de Kramer. De toute manière, le sens reste à peu de chose près le même.

18 Les manuscrits portent soit πόλεις soit αἱ πόλεις, difficilement compréhensible. Plusieurs solutions ont été proposées : la correction de μισθοῦμενοι en μισθοῦμένα (Meineke) mais ce n'est guère satisfaisant et ne résout pas le problème du pluriel (pourquoi parler des cités quand il ne s'agit que de Marseille ?) ; la correction en πολλούς (Muller suivi par Radt), ingénieuse mais qui rompt le parallélisme τοὺς μὲν, τοὺς δέ ; la suppression du mot (Kramer, suivi par Lasserre). Nous optons pour cette dernière solution.

19 Le terme ἡγεμῶν désigne le chef politique, par opposition au chef de guerre στρατηγός. Mais il recouvre des notions aussi différentes que gouverneur de province ou chef d'état. C'est pourquoi, nous préférons ici la formule neutre de dirigeant.

20 Nous conservons, à la suite de Lasserre, la leçon des Manuscrits, Σίγιον, que beaucoup d'éditeurs corrigent en Σήτιον, à cause de Ptolémée (II, 10, 2 : cf. **de la valeur comparée des sources...**, p. 00). Cependant, le texte de Ptolémée n'est pas clair : il cite d'abord Sète, juste après Agde, puis, à la fin parmi les îles Agde (« dont le nom est identique à celui de la ville », précise-t-il) (« après elle ») *Blasco* : toutes deux ont la même latitude... qui est celle de Sète ! Mais, comme le fait remarquer Fr. Lasserre à juste titre, si *Blaskôn* désigne l'île de Brescou (ce que tout le monde s'accorde à penser), la montagne ne peut être celle de Sète (le Mont Saint-Clair) puisque les deux villes sont distantes de plus de 20 km.

21 Une partie des manuscrits secondaires (hiko^s) présentent un δέ absent des manuscrits primaires (ABC). Certains éditeurs préfèrent le supprimer (Lasserre) tandis que d'autres le conservent (Radt). Cela n'a aucune conséquence sur le sens.

- 22 Coray a proposé d'ajouter l'article défini τό dont on peut se passer.
- 23 Les manuscrits portent κατακλᾶσθαι qui signifie littéralement « être brisé ». Son emploi un peu imagé a conduit certains éditeurs à proposer diverses corrections (κατασπᾶσθαι : Cobet, suivi par Radt ; καταφλᾶσθαι : Meineke) qui ne s'imposent pas vraiment.
- 24 Sur cette traduction , cf. **Marseille**, p. 228.
- 25 Les manuscrits donnent ἐτείχισαν qu'il est inutile de corriger en ἐπετείχισαν (cf. **Marseille**, p. 229).
- 26 Les manuscrits donnent πόλιν Καουαρῶν καὶ Οὐάρων, ce qui est incompréhensible. Casaubon a proposé de lire Λουερίωνα (Le Lubéron) mais ce n'est pas le nom d'une ville. Fr. Lasserre restitue πόλιν Καουαρῶν Δουρίωνα « Dourio, ville des Cavares », ce qui est très hasardeux. Nous préférons considérer, à la suite de Xylander, Meineke et Fr. Salviat, que καὶ Οὐάρων est une erreur de copiste et qu'il faut lire πόλιν Καουαρῶν simplement. Pour Fr. Salviat, la ville en question est Cavaillon (Salviat 1985).
- 27 Le nom donné par les manuscrits est Δουρίωνα, inconnu par ailleurs, ce qui a amené les éditeurs à trouver une correction admissible. La plupart proposent, à la suite de Kramer, Ἀυενίωνα (Ἀυενιῶνα chez Meineke). C'est la solution adoptée par Radt. Nous conservons, à la suite de Lasserre, la leçon originelle.
- 28 Le texte des manuscrits est : ὅς γε καὶ διὰ λίμνης ἔξιὼν τῆς μεγάλης. Tous les éditeurs corrigent le μεγάλης en Λεμάνης avec des variantes dans la graphie. On préférera Λημέννης (proposé par Kramer) qui est la forme en IV, 6, 11 (celle de IV, 6, 6 est aussi une restitution). La proposition de Fr. Lasserre ὅς γε καὶ διὰ λίμνης μεγάλης ἔξιὼν τῆς Λημέννης est inutilement compliquée.
- 29 La lecture Λιγκασίους « Linkasioi » proposée par les manuscrits est incompréhensible : aucun peuple connu ne porte ce nom. Nous suivons la correction de Coray en Λίγγονας « Lingonai ». La restitution proposée par Lasserre (suivi par Radt) Λίγγονας καὶ Τρι)κασίους est inutilement compliquée.
- 30 Sur les différentes formes du nom, cf. **Arécomiques et Tectosages**, p. 148.
- 31 Sur tout ce passage, cf. **Arécomiques et Tectosages**, p. 173-185.
- 32 En IV, 1, 3.
- 33 La traduction de Lasserre « Cette route comporte, comme nous l'avons dit, une variante qui mène directement aux Alpes et une autre, plus courte, à travers le pays des Voconces » (Lasserre 1966 : 141) est impossible : ἡ συντομος διὰ Οὐοκοντίων est une apposition à ἡ μὲν εὐθὺς ἐπὶ τὰς Ἄλπεις. L'autre route est, bien sûr, celle du littoral : ἡ δὲ τῆς παραλίας, à la ligne suivante.
- 34 Les manuscrits portent οἰκοῦντάς τινας τὴν νυνί « qui habiteraient la .. aujourd'hui ». Lasserre (suivi par Radt) propose un mot au féminin manquant après le la : Κελτικὴν et comprend « la Celtique d'aujourd'hui ». Nous préférons, à la suite de Meineke, supprimer le τὴν ou, avec Jones, le corriger en τὰ νυνί « maintenant ».
- 35 Sur le maintien de cette précision, cf. **l'or de Toulouse**, p. 199-200.
- 36 En IV, 1, 2 : cf. n. 6.
- 37 Les manuscrits de la famille ω' (A manque ici) portent Ἴοσκῶν nom qui n'est pas autrement attesté. L'association avec les Bituriges laisse penser à une corruption d'une forme qui aurait pu être Οὐίβισκῶν (Xylander) ou Οὐίτουσκῶν (Lasserre),

transcrivant le latin *Vivisci* attesté chez Pline (H.N., IV, 33) ou la forme Οὐιβίσκοι chez Ptolémée (II, 7, 7). Kramer, suivi par Radt, corrige en Ὀίσκων.

38 Les manuscrits hésitent sur la forme entre Οὐελλάοιοι et Οὐελλάίοι. Οὐελλάοιοι est une correction de Radt (à partir du latin *Vellavi*), plus satisfaisante que Οὐελλαοῖοι proposé par Lasserre.

39 La leçon de tous les manuscrits est καὶ ἄλλος μέγας, « un autre grand », ce qui n'est guère satisfaisant. Tyrwhitt a supposé une lacune entre les deux mots, du genre : καὶ ἄλλος Καίσαρος μέγας « une autre grande image de César ». Meineke propose quant à lui : καὶ ἄλλος ἀνδριάς μέγας « une autre grande statue ». Toup corrige en ἄλλος μέγα « un grand bois sacré ». Nous préférons garder le texte en l'état en indiquant simplement l'existence d'une lacune.

40 Le texte des manuscrits porte *κειμένη*, « située », apposée à πόλις, donc à Lyon. L'erreur de localisation étant trop flagrante, les éditeurs, depuis Xylander, corrigent *κειμένη* en *κειμένου*, faisant se rapporter le participe non plus à ville mais à peuple. Du coup, ce sont les Ségusiaves qui paraissent mal situés. C'est pourquoi Meineke corrige Δούβιος en Λίγηρος, ce qui semble exagéré.

41 On peut comprendre indifféremment « à la suite de Lyon » ou « à la suite des Ségusiaves ».

42 Kramer a proposé de lire Λίγηρος au lieu de Δούβιος. La correction ne s'impose pas.

43 Les manuscrits portent Αἰτουατίοι, nom qui est inconnu. Depuis Kramer, la plupart des éditeurs corrigent en Ἐλουηττίοι. Les propositions d'Aly (Ναντουᾶται καὶ Ἐλουηττίοι) ou de Lasserre (Ναντουᾶται εἶτα Ἐλουηττίοι) sont moins satisfaisantes.

44 La plupart des éditeurs, depuis Xylander, corrigent la leçon Διαδουέλλα en Ἄδουέλλα à cause de la mention de IV, 6, 6, ou Ἄδούλα en se référant à la forme latine du nom du massif *Adulas* (l'Adula). Rien n'empêche de garder la forme utilisée par Strabon. L'identification n'est pas en cause.

45 Nous proposons de lire τῷ ἐμπορικῷ à la place de τῷ ἐμπορίῳ qui n'est pas compréhensible (Thollard 1985).

46 Beaucoup d'éditeurs ont voulu corriger la leçon τιμίους, pourtant bien assurée, proposée par les manuscrits en supposant une autre graphie du nom des Osismes (comme Ὠστιμίους proposé par Lasserre), mais il vaut mieux penser à un qualificatif donné par Pythéas à ce peuple : « les vénérables ».

47 Dans tous les manuscrits le participe est au génitif (συναγανακτούντων), il faut rétablir le nominatif (συναγανακτοῦντες) pour une construction correcte. Le sens ne fait pas de doute.

48 C'est-à-dire en forme de cône.

49 Les manuscrits se partagent entre φασιν (« on dit ») et φησιν (« il dit »). Nous gardons la première solution.

50 Les manuscrits portent Σαμνιτῶν ou Σαμνειτῶν, nom inconnu dans la région. Tout rapprochement avec les Samnites d'Italie est naturellement exclu. Nous adoptons la correction de Tyrwhitt en Ναμνῖται, les Namnètes, que Strabon situe, en IV, 2, 1, à l'embouchure de la Loire.

51 Les manuscrits portent : καὶ ἰλασκομένας τὸν θεὸν τοῦτον τελεταῖς τε καὶ ἄλλαις ἱεροποιίαις ἐξιλεουμένας. Ce dernier terme fait double emploi avec ἰλασκομένας du début, c'est pourquoi beaucoup d'éditeurs le suppriment (dont Lasserre et Radt). D'autres, à la suite de Coray, restituent un adjectif se rapportant à ἱεροποιίαις, comme ἐξηλλαγμένας (Meineke) et comprennent : « d'autres pratiques sacrées étranges ». Nous préférons la suppression du doublet.

52 Les manuscrits A et C donnent φιλόνεικοι (B : φινόνεικοι). Cependant, la suite de la phrase a amené certains éditeurs à proposer d'autres solutions, tel Meineke qui corrige en ἡδονικοί « voluptueux ». La correction ne s'impose pas.

53 Le texte présente une lacune : la restitution proposée par Fr. Lasserre, ἀλλ' ὀλίγον « peu important », est tout à fait acceptable.

54 Plusieurs éditeurs dont Meineke (suivi par Radt) ont proposé de remplacer la leçon, bien attestée par les manuscrits, de Λουερίωνος en Ἄουενίωνος ou Ἄουενιῶνος. Cette correction ne se justifie pas. Cf. **Salyens et Ligyens**, p. 140.

55 Les manuscrits primaires (ABC) portent φόβον « la crainte », conservé par Meineke. On préférera, la suite de Lasserre et Radt, φόρον « le tribut », qu'on trouve sur deux autres manuscrits (jq).

56 Les manuscrits portent Λικαντίων qu'on corrige, depuis Coray, en Λικατίων par comparaison avec la forme employée juste avant et qu'on retrouve à la fois chez Pline (*Licates* : *N. H.*, III, 137) et Ptolémée (Λικάτιοι : *Géogr.*, II, 12, 3).

57 Le texte des manuscrits est celui dont nous donnons la traduction. Le lac que Strabon ne nomme pas serait le lac Resia (Haut-Adige, It.). *L'Isaras* peut correspondre à l'Isarco et *l'Atagis* à l'Adige. *L'Atesinos* pourrait être le Sill. Le problème est que c'est l'Adige qui reçoit l'Isarco et non l'inverse et que le fleuve qui sort du lac Resia est l'Inn dont le nom latin est *Aenus*. D'où les multiples corrections proposées pour le texte qui remplacent tel nom par tel autre pour éviter les erreurs. Nous préférons garder le texte en l'état.

58 La leçon proposée par les manuscrits à cet endroit, Ῥῆνος αὐτός « le Rhin lui-même », étant impossible, la plupart des éditeurs proposent de restituer soit ὁ Σάος, la Save, dont le nom apparaît quelques lignes plus bas, soit ὁ Νόαρος (nom d'un autre affluent du Danube qui n'apparaît que chez Strabon) mentionné en VII, 5, 2, dans une reprise de la description du réseau hydrographique de la région.

59 ὁ Κόλαπις est une restitution de Coray à la place d'un ὀγδόλαπις difficilement admissible (cf. Pline (*Colapis* : *N. H.*, III, 148)).

60 Les manuscrits donnent les trois lacs dans l'ordre suivant : *Bénakos*, *Ouerbanos* et *Larios*. Meineke intervertit les deux derniers pour éviter les erreurs concernant les rivières. Il faut garder la leçon des manuscrits.

Deuxième Partie

ÉTUDES :

Strabon et la Narbonnaise



Le centre monumental de l'agglomération antique de Murviel-lès-Montpellier (Hérault).
Le portique nord et les vestiges d'un monument antérieur en grand appareil,
vus de l'est (P. Thollard).

Chapitre I

De la valeur comparée des sources : peuples et territoires chez Strabon, Pline et Ptolémée¹

La *Géographie* de Strabon est au cœur des réflexions sur l'évolution des peuples et des territoires entre la période de l'Indépendance et l'époque romaine. Cela tient évidemment à la nature de l'ouvrage ainsi qu'à la période de rédaction. Cependant, la proximité chronologique entre Strabon (63 av. J.-C. – v. 25 ap. J.-C.) et Pline (v. 23 ap. J.-C. – 79 ap. J.-C.) qui écrivent à quelques dizaines d'années d'intervalle a conduit tous les commentateurs à rapprocher systématiquement les deux textes et à considérer que les informations transmises par le second viennent en complément de celles du premier. D'une manière plus générale, on a l'habitude depuis C. Jullian, au moins, de se référer, la plupart du temps de manière indistincte, à tous les auteurs antiques à partir du moment où leurs informations concernent le même domaine. C'est ainsi qu'à côté de Pline, on fait également appel à Ptolémée dont la description, pourtant rédigée au II^e s. ap. J.-C., est prise en compte dans la reconstitution de l'organisation des peuples du Midi de la Gaule antérieurement à la conquête romaine.

Si le décalage chronologique entre ces auteurs n'est jamais apparu déterminant, c'est parce qu'on s'est toujours placé, en matière de géographie historique, dans une perspective « continuiste ». Appliquant la méthode régressive développée par E. Desjardins, A. Longnon et C. Jullian, on admettait que les limites modernes des évêchés avaient fossilisé les limites territoriales de l'époque romaine, elles-mêmes reproduisant celles de la période protohistorique, en vertu de l'équivalence : peuplade = *civitas* = diocèse. On s'est aperçu depuis longtemps que le principe souffrait de nombreuses exceptions et qu'il fallait bien se garder de tout systématisme (Barruol 1969, p. 124 ; Leveau 2000, p. 9-11). Cependant les critiques ont porté principalement sur l'équivalence *civitas* / diocèse. Le principe de la continuité entre les territoires de l'époque de l'indépendance et celui des *civitates* n'a été, jusqu'à une date toute récente, jamais véritablement remis en cause. Certes, on faisait bien le constat de modifications, mais ces dernières étaient toujours minimisées ou replacées dans la logique d'une organisation antérieure (Barruol 1969, p. 122). Les travaux les plus récents dans ce domaine amorcent une inversion de tendance, encore timide cependant (Arnaud 2002 ; Leveau 2002, p. 9-10 ; Tarpin 2006).

La pratique courante, jusqu'à aujourd'hui, a donc consisté à utiliser toutes les mentions antiques, à quelque source qu'elles appartiennent, pour les rapporter d'une manière ou d'une autre à la période de l'indépendance (Verdin 2002, p. 140-141 ; Bats 2003, p. 163). C'est ainsi que la liste des « tribus secondaires » de la « grande confédération salyenne, telle que la décrit Strabon » peut être révélée, pense-t-on, par Pline, Avienus et Ptolémée (Barruol 1969, p. 188 ; cf. *infra* 140-145).

En réalité, en dehors même de toute considération d'ordre chronologique, la complémentarité (ou la « compatibilité ») des informations transmises par les différents auteurs doit d'abord être appréciée

¹ Sauf mention contraire, tous les textes antiques cités dans cette étude comme dans celles qui suivent sont traduits par nos soins.

à partir de la nature des textes eux-mêmes et des projets des écrivains, comme le soulignent justement des travaux récents (Marcotte 2007 ; Traina 2007). De ce point de vue, la description des territoires chez Strabon, Pline et Ptolémée relève de démarches entièrement différentes.

Avant d'évoquer Pline et Ptolémée, rappelons celle de Strabon qui se caractérise, d'une part, par le choix des informations et, d'autre part, par l'ordre suivi dans l'exposition.

Sur le premier aspect, la règle adoptée est rappelée dans un passage bien connu qui figure à la fin de l'introduction de la Celtique (IV, 1, 1) :

ὅσα μὲν οὖν φυσικῶς διώρισται δεῖ λέγειν τὸν γεωγράφον καὶ ὅσα ἐθνικῶς, ὅταν ἦ καὶ μνήμης ἄξια, ὅσα δ' οἱ ἡγεμόνες πρὸς τοὺς καιροὺς πολιτευόμενοι διατάττουσι ποικίλως, ἀρκεῖ κἂν ἐν κεφαλαίῳ τις εἴπη, τοῦ δ' ἀκριβοῦς ἄλλοις παραχωρητέον.

Autant le géographe se doit de traiter des diversités physiques et ethniques (lorsqu'elles méritent mention), autant pour les dispositions décidées par les hommes d'Etat et qui varient selon les conjonctures, on se contentera d'une présentation générale.

Strabon opère une double distinction : d'abord entre les informations d'ordre géographique et ethnographique, d'un côté, et celles d'ordre administratif ou politique, de l'autre. Les premières sont celles qu'il incombe à un géographe d'exposer tandis que pour les secondes, on se contentera de généralités et, pour le détail, on renverra le lecteur à d'autres ouvrages – τοῦ δ' ἀκριβοῦς ἄλλοις παραχωρητέον. Puis, à l'intérieur de la première catégorie, il y a une distinction à faire entre les informations qui méritent d'être rapportées (μνήμης ἄξια) et celles qui ne le méritent pas. L'ordre géographique prend toujours le pas sur l'ordre administratif. C'est au nom de cette exigence que l'exposé sur les Salyens, par exemple, est scindé en deux parties (cf. *infra*, p. 125). Ce strict respect de la méthode se retrouve aussi dans le détail : il s'agit d'abord de situer les peuples dans l'espace et les uns par rapport aux autres (φυσικῶς) avant de mentionner les informations qui les concernent (ἐθνικῶς).

L'exposé sur la Narbonnaise offre un exemple très révélateur des partis pris qui guident Strabon dans la conduite de la description régionale. Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, Strabon n'adopte pas l'ordre le plus simple, c'est-à-dire, celui qui progresserait régulièrement d'ouest en est, des Pyrénées au Var. Il prend comme point de départ Marseille, à laquelle il consacre sa première (et longue) notice (IV, 1, 4-5). Le reste de la description s'organise à partir de cette ville en distinguant le littoral et l'arrière-pays, chaque description étant scindée en deux parties, prenant toujours Marseille comme point de départ. Pour le littoral, dans un premier temps, Strabon suit la ligne de côte de Marseille aux Pyrénées puis revient en décrivant les fleuves, les villes et les particularités du littoral, des Pyrénées jusqu'à l'étang de Berre (IV, 1, 6- 8). Dans un second temps, il parcourt la partie orientale du littoral, jusqu'au Var, en terminant par les îles (IV, 1, 9-10). Repartant de Marseille, il entreprend la description de l'arrière-pays, en commençant cette fois par l'est qu'il décrit du sud au nord, jusqu'à Vienne (IV, 1, 11), avant d'aborder l'ouest du Rhône, parcouru d'est en ouest (IV, 1, 12-14). C'est donc l'existence de Marseille, la seule ville grecque de la Gaule (et, pour cela, aux yeux de Strabon, la ville la plus importante), qui impose cette organisation si particulière de l'exposé sur la Narbonnaise.

Pline

La démarche de Pline repose sur de toutes autres bases. La géographie, dans l'*Histoire Naturelle*, n'est qu'une partie d'un ensemble bien plus vaste, un « projet encyclopédique » qui répond à un but précis et dont l'organisation et la mise en forme ont été soigneusement élaborées (Nas 2002, p. 223-224).

La présentation de la terre habitée occupe quatre livres (3 à 6) sur les trente sept que compte l'ouvrage ! En outre, les sources utilisées qui sont indiquées au début des livres et, plus rarement, au cours du texte, font la part belle aux auteurs d'expression latine tels Varron, Agrippa, surtout, concepteur de la fameuse carte exposée à Rome sous le portique qui porte son nom (la *porticus Vipsania*), mais aussi nombre de gouverneurs ou de généraux qui conduisirent des expéditions aux quatre coins de l'empire (Traina 2007, p. 105-110). Ces sources bien romaines représentent, comme l'a montré P. Arnaud, plus de la moitié des sources nommément citées dans ses livres géographiques (Arnaud 2007, p. 21-22). C'est autant de moins pour les références aux ouvrages de la tradition géographique hellénistique où le grand absent est précisément Strabon qui n'est jamais cité (directement ou indirectement). On s'interroge sur cette absence (exclusion délibérée d'un texte jugé trop proche ou ignorance véritable de la *Géographie* de Strabon –Traina 2007, p. 97-100). Quoi qu'il en soit, elle marque une indépendance réelle de Pline par rapport à Strabon et à la tradition que celui-ci représente.

La méthode suivie par Pline est indiquée au début du livre III. Il se limitera à l'énumération des seuls noms des localités sous la forme la plus brève possible –*Locorum nuda nomina et quanta dabitur brevitate ponentur*– et renvoyant dans les chapitres correspondants les événements marquants –*claritate causisque dilatis in suas partes*. Bref, une forme de catalogue ou d'inventaire –*quaedam nomenclatura*– (N.H., III, 2). Même si ce n'est pas tout à fait exact et que les mentions de peuples ou de villes sont accompagnées ici ou là de précisions d'ordre géographique ou historique, celles-ci restent extrêmement concises et sans rapport avec les longues notices straboniennes. Donc, si Pline peut être rapproché de Strabon en ce sens qu'il veut donner une vision complète du monde (Nicolet 1988, p. 93-95), la forme prise par son texte s'en éloigne à la fois par la volonté de ne pas s'embarrasser de considérations d'ordre historique et par le souci de précision et d'exhaustivité (Traina 2007, p. 97-100).

Prenons l'exemple de la description de la Narbonnaise (III, 31-37) (le texte et la traduction figurent en annexe 2). Celle-ci suit un plan compliqué dont l'analyse la plus récente est due à Michel Christol (Christol 1994, p. 48-51 ; 1999, p. 9-10). Après une courte introduction générale, Pline fait une première présentation en parcourant la province d'ouest en est. Il la découpe (arbitrairement ?) en une quinzaine de zones (*regiones*) au sein desquelles il nomme peuples, villes et fleuves, la description allant, chaque fois, de la côte –*in ora*– à l'intérieur –*intus*. Cette première description est suivie d'une seconde qui ne concerne que l'arrière-pays –*in mediterraneo*, et dans laquelle il donne la liste des colonies puis des établissements de droit latin –*oppida latina*, les premières étant présentées par ordre chronologique et les seconds par ordre alphabétique. Il y a donc deux exposés successifs, de nature, de tradition et de source différentes. Le premier s'inscrit dans une perspective spécifiquement géographique. La référence de Pline dans cette partie n'est pas clairement identifiée : certains pensent à un périple du I^{er} s. av. J.-C., remontant peut-être à Varron, et qui aurait pu être corrigé ultérieurement (Zehnacker 2004, p. XVII-XVIII), mais on peut tout aussi bien évoquer Agrippa dont le nom est mentionné dans la conclusion, à propos des dimensions de la Narbonnaise (III, 37 : Nicolet 1988, p. 108-125). En outre, on sait que le problème des sources chez Pline est particulièrement ardu (Nas 2002, p. 137-170 ; Arnaud 2007, p. 21-23). Le second exposé est de caractère purement administratif et la source est ici bien identifiée : la *formula provinciae*, dont M. Christol a montré qu'il s'agissait d'un document d'époque augustéenne auquel « on [l'administration impériale] s'était contenté d'apporter corrections, retouches, modifications » et que Pline a suivi fidèlement (Nicolet 1988, p. 189-190 ; Christol 1994, p. 62 ; Nas 2002, p. 160).

L'exposé géographique de Pline peut s'apparenter à la méthode de Strabon par la distinction côte/arrière-pays –*ora/intus*– mais celle-ci est développée d'une autre manière. Alors que chez Strabon la description s'organise à partir d'un point fixe qui est Marseille, Pline balaye la Narbonnaise d'ouest en est par une série d'allers et retours de la côte vers l'intérieur. En outre, Pline introduit une autre notion géographique, *regio*, dont la signification n'est pas évidente. Le terme est toujours associé à un ou plusieurs noms de peuples au génitif, mais il y a des peuples qui sont désignés au nominatif, sans *regio*,

(*Suelteri, Verucini*). Ceci exclut de voir dans le terme le simple équivalent de « territoire », pour lequel Pline emploie généralement *ager* (par exemple pour la colonie de Valence : *in agro Cavarum Valentia*). On pense donc à quelque chose de plus général. On ne peut cependant aller jusqu'au sens de circonscription administrative tel qu'il apparaît un peu plus loin dans la description de l'Italie, justement à partir de la division du territoire opérée par Auguste en onze « régions ». Pour M. Christol, *regio* est le terme essentiel de l'exposé géographique de Pline : répété six fois, et sous-entendu neuf, il permet de distinguer quinze sous-ensembles qui sont le véritable cadre de la description (Christol 1994, p. 51 ; Tarpin 2006, p. 34-35). Cependant, le découpage proposé à partir de cette notion présente l'inconvénient de ne pas correspondre, grammaticalement et stylistiquement, au mouvement du texte, au point de le rendre parfois difficilement compréhensible (Christol 1994, p. 48-49). Quel que soit le sens exact qu'il faut attribuer à *regio*, l'exposé géographique de Pline semble réellement rythmé et organisé à partir des va-et-vient entre la côte et l'intérieur du pays, ce qui permet de distinguer six (ou sept) sous-ensembles, chacun d'eux étant une zone de peuplement qui englobe à la fois le littoral et l'intérieur et dont le schéma pourrait être le suivant ² :

1 - Des Pyrénées à l'Hérault : *In ora regio Sordonum intusque Consuaranorum, flumina Tecum, Vernodubrum, oppida Illiberis (...) Ruscino Latinorum, flumen Atax (...) Narbo Martius Decumanorum colonia, flumina araris, Liria (...)*

2 - De l'Hérault au Rhône : *Agatha quondam Massiliensium et regio Volcarum Tectosagum atque ubi Rhoda Rhodiorum fuit (...) Rhodanus amnis (...). Sunt auctores et Heracleam oppidum in ostio Rhodani fuisse.*

3 - De l'autre côté du Rhône : *ultra fossae (...) C. Mari (...) stagnum Mastromela, oppidum Maritima Avaticorum superque Campi Lapidei (...), regio Anatiliorum et intus Dexivatium Cavarumque.*

4 - À l'est des précédents : *rursus a mari Tricorium (s.e. regio) et intus Tritollorum vocontiorumque et Segovellaunorum, mox Allobrogum.*

5 - À partir de Marseille : *At in ora Massilia (...) foederata, promunturium Zao, Citharista portus, regio Camactulicorum, dein Sueletri supraque Verucini.*

6 - À partir d'Athenopolis : *In ora autem Athenopolis Massiliensium, Forum Iuli Octavianorum colonia (...), amnis (...ine ?) Argenteus, regio Oxubiorum Ligaunorumque, super quos Ligauni, Suebri, Quariates, Adunicates.*

7 - À partir d'Antibes : *At in ora oppidum latinum Antipolis, regio Deciatium, amnis Varus (...)*

En réalité, on s'aperçoit que le mouvement de va-et-vient entre la côte et l'intérieur est beaucoup moins sensible à l'ouest du Rhône qu'à l'est si bien que la distinction entre les deux premières zones de peuplement n'est pas très nette. On constate également l'absence de hiérarchie dans les informations : établissements, peuples, fleuves sont mis sur le même plan et nommés à partir du moment où on les rencontre : c'est l'ordre géographique qui prime sur tout le reste.

Le contraste avec l'exposé administratif qui obéit à une tout autre logique, comme on l'a vu, est d'autant plus fort. Les deux exposés ne se recoupent pas et aucun des noms mentionnés dans le premier ne se retrouve exactement sous la même forme dans le second. On trouve un cas de parenté onomastique entre

2 Nous suivons le texte de l'édition Zenhacker 2004 (cf. annexe 1).

un ethnonyme et un toponyme : *regio Anatiliorum / Anatilia* (si on accepte la correction, les manuscrits donnant généralement *Avatilia*). Les autres correspondances concernent des noms de peuples mentionnés pour la localisation d'une colonie (*Cavarumque / in agro Cavarum Valentia ; Allobrogum / Vienna Allobrogum*) ou d'un *oppidum latinum* (*Cavarumque / Avennio Cavarum ; regio Vocarum Tectosagum / Carcaso Volcarum Tectosagum et Tolosani Tectosagum Aquitaniae contermini ; Vocontiorumque / Vocontiorum civitatis foederatae duo capita Vasio et Lucus Augusti*). Cette indépendance des deux exposés donne une bonne idée de la méthode suivie par l'écrivain. Le point de départ de la description est un document géographique mais comme celui-ci reste trop général pour son propos, il le complète par l'adjonction de documents administratifs officiels (la *formula*) dont il se contente de simplifier le contenu, en fonction des besoins de l'exposé. Ainsi, il réduit la liste de la *formula* en supprimant les noms des colonies et des *oppida latina* déjà mentionnés dans l'exposé géographique. De la même manière, il n'a pas jugé utile (au grand dam des historiens modernes !) de reproduire le nom des quarante trois *oppida* évoqués à la fin de la liste (dix-neuf plus vingt-quatre « attribués » à Nîmes) qu'il a simplement qualifiés d'*ignobilia* (Christol 1994, p. 61).

Cette manière de faire nécessite de combiner les informations présentes dans chacun des deux exposés pour avoir la liste complète des colonies ou des *oppida latina*, mais son inconvénient majeur (pour nous) est que nous sommes incapables, sauf les rares cas de concordance, de replacer les noms des localités ou communautés cités dans la « liste administrative » sur une carte à partir des indications de « l'exposé géographique » (sauf, bien évidemment, à les connaître par ailleurs).

En tout état de cause, on ne devrait pas parler de la description de la Gaule Narbonnaise de Pline, mais des descriptions, distinguant l'*exposé géographique* et la *liste administrative*, puisque leur histoire, leur forme et leur chronologie sont différentes. D'où les problèmes posés par les cartes modernes qui font un mélange entre les deux sources d'informations, ajoutant, au gré des nécessités, des noms (*Libii*) ou en enlevant d'autres (*Suebri, Quariates, Adunicates*) (Verdin 1998b, p. 91, fig. 1 ; 2002, p. 140, fig. 2) (fig. 2).

D'ailleurs, la localisation de certains peuples relève d'une démarche réellement acrobatique. Ainsi pour les *Libii*. Leur position en Camargue proposée par G. Barraol (1969, p. 192-193) suppose, d'une part, l'équivalence entre les *Libii* de Narbonnaise, les *Libicii* de Cispadane et les *Libui* de Tite-Live cités à propos de l'invasion gauloise en Italie. Si les *Libicii* de Cispadane sont attestés à la fois par Pline (III, 124 : *Vercellae Libiciorum ex Saluis ortae*) et Ptolémée (Λιβικῶν οἱ ὑπὸ τοῦς Ἰνσοῦβρους· Οὐερκέλλαί), les *Libui* de Tite-Live sont considérés comme un des peuples de la deuxième vague d'invasion gauloise venus en Italie avec les Cénomans (V, 35 : *alia subinde manus Cenomanorum (...) cum transcendisset Alpes, ubi nunc Brixia ac Verona urbes sunt, locos tenuere Libui considunt post hos Salluviique prope antiquam gentem Laevos Ligures incolentes circa Ticinum amnem ; XXI, 38 : per Salassos montanos ad Libuos Gallos deduxerint ; XXIII, 37 : Laevos Libuosque cum pervastassent [Boii]), mais le passage de V, 35 est très discuté et certains doutent d'une leçon acceptable (Bayet, Baillet 1969, p. 57 ; Ogilvie 1965, p. 714). Cette première série de difficultés surmontée, il faut ensuite accepter le rapprochement avec le nom d'une des trois bouches du Rhône, qu'on trouve un peu plus haut, en III, 33. Mais la forme *Libica* qu'on lit chez tous les éditeurs modernes résulte, comme on l'a dit, d'une correction arbitraire des manuscrits (ils portent *Lybica*) faite précisément pour permettre le rapprochement avec le nom *Libii* ! Est-il raisonnable, dans ces conditions, de proposer une localisation précise pour les *Libii* de Narbonnaise ?*

Il est donc difficile de mettre en relation directe les informations de Pline avec celles de Strabon. La comparaison ne peut être faite réellement qu'à partir de l'exposé géographique du premier (III, 32-35). Mais à quoi attribuer les différences entre les deux textes : à la méthode suivie ou à la réalité décrite ? Si on peut admettre que certains des noms nouveaux qui apparaissent chez Pline, comme les *Anatilibii*

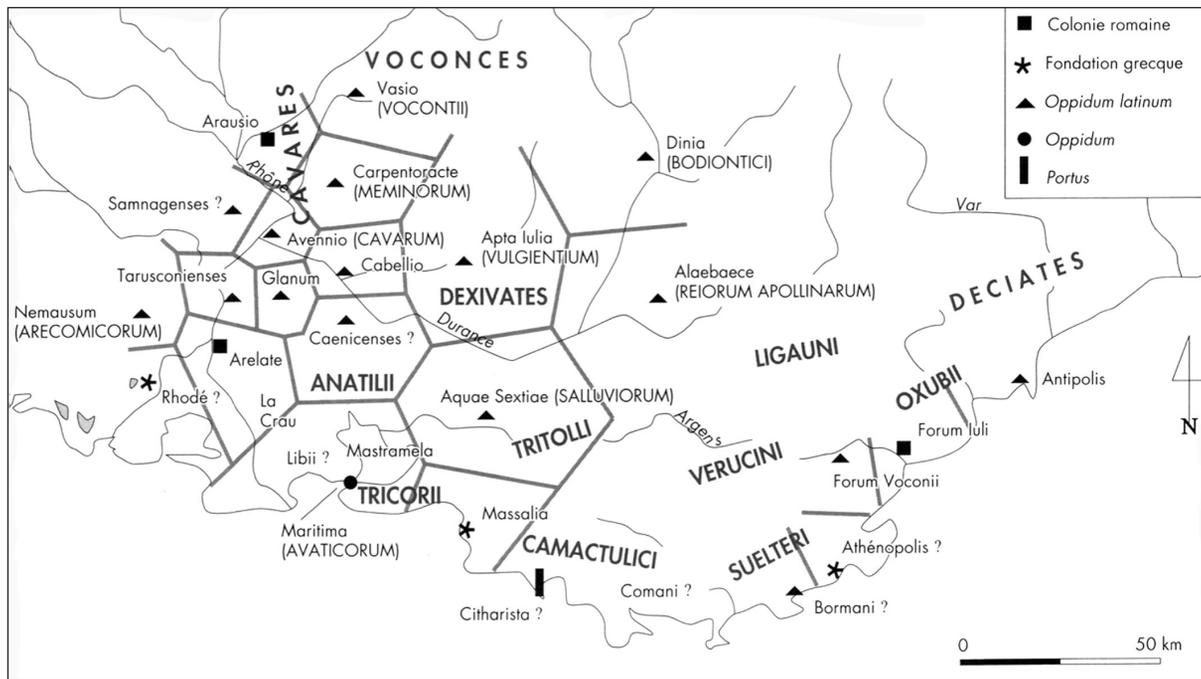


Fig. 2. Carte du sud de la Gaule selon Pline, d'après Fl. Verdin (Verdin 1998, p. 140, fig. 2).

ou les *Dexivates*, semblaient trop peu importants aux yeux de Strabon (ou simplement ne figuraient pas sur les sources que ce dernier utilisait) comment comprendre la disparition de peuples réputés parmi les plus importants de l'époque de l'indépendance ? On peut admettre l'absence des Volques Arécomiques en supposant qu'ils ont été rangés ou regroupés (voire confondus) avec les Volques Tectosages. Mais les Salyens ? et les Ligyens ?

En fait, la présence du second exposé, la liste administrative, nous oriente sur une autre voie, celle d'une évolution réelle de la situation géographique et politique des populations de Gaule méridionale entre l'époque à laquelle se réfère Strabon et celle de Pline. Les situations décrites par l'un et l'autre sont, comme on sait, en décalage par rapport à l'époque où ils écrivent. Strabon évoque principalement l'époque de l'indépendance et Pline, la période augustéenne, voire un peu plus tôt. En effet, au cœur de la liste administrative on trouve les déductions coloniales et l'octroi du droit latin. Quelles que soient les discussions les concernant (et dont on aura à reparler à propos de Nîmes : cf. *infra* p. 173-181), ces mesures remontent à l'époque césarienne ou triumvirale (Goudineau 1974 ; 1986 ; Christol, Goudineau 1988 ; Chastagnol 1995 ; Christol 1994 ; 1999). Même si des modifications sont intervenues plus tard, elles ne dépassent sans doute pas les tout débuts de la période augustéenne (Christol 1999, p. 14-19). Dans les grandes lignes donc, la description de Pline prend le relais direct de celle de Strabon. La première impression donnée par la lecture de Pline est celle d'un morcellement considérable des territoires depuis l'époque de l'indépendance. Le texte donne le nom de 35 communautés (colonies ou de droit latin) auxquelles il faut ajouter les 7 mentionnées dans l'exposé géographique. Mais cette situation, attribuable à l'époque augustéenne, n'est pas celle d'origine. Les 43 *oppida ignobilia* (19 plus les 24 « attribués » à Nîmes) dont Pline ne donne plus le nom constituaient à l'origine des communautés indépendantes qui ont été rattachées ensuite (sous une forme ou une autre) à un autre centre (Christol, Goudineau 1988, p. 97-98 ; Christol 1994, p. 58-61 ; 1999, p. 20-22). À l'origine, donc, la Gaule Transalpine était divisée en 85 ensembles. Il est difficile d'imaginer une reproduction pure et simple de l'état antérieur sous des formes administratives nouvelles. Il y a eu forcément une nouvelle organisation territoriale. Bien des

raisons peuvent être invoquées. Ainsi l'installation d'une colonie implique le découpage (au moins partiel) d'un territoire précédemment occupé ou bien encore, l'octroi du droit latin suppose la constitution d'une communauté autour d'une agglomération, donc entraîne la délimitation d'un nouveau territoire.

La disparition de près de la moitié des entités territoriales témoigne d'une forme de centralisation qui s'amorce au début de l'époque augustéenne, si l'on suit M. Christol (1999, p. 14). Elle est le prélude à une autre étape qui verra l'installation des *civitates*. Et on voit bien que cette dernière phase de la réorganisation des territoires de la Province est calée sur la phase antérieure mais non sur la situation de l'époque de l'indépendance. Pour ne prendre que l'exemple du territoire provençal, qu'on songe aux problèmes posés par les frontières respectives des cités d'Arles, Aix-en-Provence, Fréjus et Riez, ainsi que par l'intégration éventuelle des *oppida latina* antérieurs (*Forum Voconii* dans celle de Fréjus) ou leur maintien comme entités autonomes (*Glanum*, par exemple). Force est de constater que dans la mise en place des *civitates* qui est considérée souvent comme l'élément majeur de la réforme augustéenne et qui donne sa forme définitive au territoire de la Narbonnaise au Haut-Empire, il n'y a pas de continuité directe avec l'organisation territoriale du temps de l'indépendance.

On voit la difficulté en ce qui concerne la filiation Strabon-Plinie (et la thèse continuiste). C'est à partir des limites des *civitates* du Haut-Empire qu'on a l'habitude de restituer celles des peuples de l'indépendance. Or, la situation évoquée par Plinie est à la fois très éloignée de l'organisation de l'époque de l'indépendance et de celle qui verra ensuite la mise en place des *civitates*. Cette dernière intervient au plus tôt en 22 av. J.-C. mais ses effets réels sur la province ont sans doute mis du temps à se faire ressentir, sinon Plinie, qui écrit au milieu du I^{er} s. ap. J.-C., en aurait tenu compte. Envisager l'évolution géopolitique de la Gaule méridionale comme un phénomène rapide et imaginer le remplacement quasi immédiat des structures du temps de l'indépendance par celles du Haut-Empire est évidemment réducteur. Et s'étonnera-t-on qu'entre la fin de l'indépendance, à la fin du II^e s. av. J.-C., et le I^{er} s. ap. J.-C., où la réforme augustéenne prend véritablement corps, la situation ne soit pas restée figée et que les limites des peuples ou des communautés aient changé ? On abandonnera donc l'idée que Plinie ne fait que compléter ou expliciter les informations données par Strabon. Bien au contraire, il rend compte d'une situation qui a sans doute déjà considérablement changé par rapport à celle de l'indépendance. Et pour autant, celle-ci n'est qu'un état intermédiaire qui n'aura qu'un temps : à la juxtaposition de communautés simplement différenciées par leur statut (droit romain ou droit latin) et constituant, semble-t-il, autant de territoires indépendants se substituera une autre logique regroupant un certain nombre de ces communautés autour d'une seule, devenue chef-lieu et dirigeant un territoire plus vaste.

Ptolémée

Chez Ptolémée (90 ap. J.-C.- 168 ap. J.-C.), c'est encore un point de vue différent. Écrivant plus d'un siècle après Strabon, il perpétue, comme on l'a dit, la tradition géographique hellénistique. Il annonce, en effet, dès l'introduction (*Géographie*, I, 1) qu'il se place, lui aussi, dans une perspective essentiellement géographique mais l'objectif qu'il assigne à la géographie s'écarte nettement de celui de Strabon dans la mesure où il s'agit principalement de représenter la terre habitée, donc d'établir une carte ³ :

Ἡ γεωγραφία μίμησις ἐστὶ δία γραφῆς τοῦ κατειλημμένου τῆς γῆς ὅλου μετὰ τῶν ὡς ἐπίπαν αὐτῷ συνημμένων.

3 Le texte est celui de l'édition K. Müller (1883) repris par le TLG (cf. annexe 2).

La géographie est une représentation par le dessin de toute la partie connue de la terre, envisagée globalement, d'après ses caractéristiques d'ensemble.

Et il ajoute :

Καὶ διαφέρει τῆς χωρογραφίας, ἐπειδήπερ αὕτη μὲν ἀποτεμνομένη τοὺς κατὰ μέρος τόπους χωρὶς ἕκαστον καὶ καθ' αὐτὸν ἐκτίθεται, συναπογραφομένη πάντα σχεδὸν καὶ τὰ σμικρότατα τῶν ἐμπεριλαμβανομένων, οἷον λιμένας, καὶ κόμας καὶ δήμους καὶ τὰς ἀπὸ τῶν πρώτων ποταμῶν ἐκτροπὰς καὶ τὰ παραπλήσια. (...) τῆς δὲ γεωγραφίας ἴδιόν ἐστι τὸ μίαν τε καὶ συνεχῆ δεικνύναι τὴν ἐγνωσμένην γῆν.

Elle diffère de la chorographie parce que cette dernière découpe les lieux en parties pour les présenter séparément chacune pour elle-même et embrasse dans la description presque tout jusqu'aux plus petits détails, tels que ports, bourgs, villages, affluents des grands fleuves et toutes choses similaires. (...) Le propre de la géographie, en revanche, est de montrer la terre connue dans son unité et dans sa continuité.

Cette spécificité du projet ptoléméen est bien connue et la *Géographie* ne se comprend que si on prend en compte les autres ouvrages, en particulier la *Syntaxe mathématique* et la *Tétrabible*, avec lesquels elle forme un véritable ensemble, répondant à un projet d'étude globale du monde habité (Aujac 1993, p. 7-10). Dans cette perspective, la *Géographie*, qui est le dernier de ces ouvrages, répond essentiellement à une volonté d'actualisation des données, de mise à jour des connaissances acquises antérieurement. Il s'agira d'actualiser, c'est-à-dire de rectifier, la carte du monde (Aujac 1993, p. 107-164 ; Jacob 199, p. 126-131 ; Marcotte 2007, p. 161-163).

Ainsi, pour Ptolémée, la géographie ne retiendra que les grands traits et les éléments les plus importants, les grandes cités et les peuples importants, les fleuves considérables, bref, « ce qui est véritablement remarquable dans chaque domaine » τῶν καθ' ἕκαστον εἶδος ἐπισημοτέρων. Et pour bien marquer la distance qui sépare la géographie de la chorographie, il conclut par une comparaison où le chorographe serait un peintre qui ne dessinerait que des détails, un œil ou une oreille, tandis que le géographe dessinerait la tête entière. L'image n'est pas choisie au hasard : elle est inspirée par le double rapprochement qu'on peut faire, d'une part, entre l'art du peintre et celui du cartographe (qui, tous deux, dessinent) et, d'autre part, entre la forme d'une tête et celle de la sphère terrestre. Ce point de vue se trouve répété à plusieurs reprises :

I, 2, 1 : Τί μὲν οὖν τέλος ἐστὶ τῷ γεωγραφῆσοντι καὶ τίνι διαφέρει τοῦ χωρογράφου (...)

Voilà donc, en définitive, le but poursuivi par qui veut faire de la géographie, et la différence qui sépare le géographe du chorographe (...)

II, 1, 7 : (...) ποιούμενοι τὴν ὑφήγησιν κατὰ τὴν ἐξ ἀρχῆς ἐπαγγελίαν μέχρι μόνου τοῦ πρὸς τὴν τοπικὴν κατανόησιν τε καὶ ἔνταξιν χρησίμου, παραιτήσαμενοι τὸ πολύχουν τῶν ἰδιοτροπίας τῶν ἐθνῶν ἱστορηθέντων (...)

(...) suivant le projet tel que nous l'avons annoncé au début, nous nous contenterons d'indiquer ce qui est utile pour la connaissance et la position des divers lieux, rejetant la prolixité de ceux qui enquêtent sur les détails propres de chaque peuple (...)

On voit que l'entreprise de Ptolémée s'écarte doublement de celle de Strabon. D'une part, parce qu'elle est uniquement cartographique et non discursive (ou descriptive) et, d'autre part, parce qu'elle reste générale sans jamais entrer dans le détail (géographique et non chorographique). En d'autres termes, elle n'est jamais historique. À l'inverse, Strabon place, sa géographie dans la continuité directe de son œuvre historique publiée auparavant (I, 1, 23).

La structure de la *Géographie* de Ptolémée se comprend dans cette perspective. Le livre I est consacré d'une part, à la rectification des erreurs repérées chez les prédécesseurs, essentiellement Marin de Tyr, et, d'autre part, à la question de la projection pour laquelle Ptolémée adopte le système de projection conique à la place de la projection cylindrique préconisée par Ératosthène et adoptée par tous depuis (Strabon y compris) jusqu'à Marin de Tyr. Ces principes posés, Ptolémée procède au découpage de la terre habitée en régions ou sections à l'intérieur des trois continents. Il y en a 30 pour l'Europe, 8 pour l'Afrique et 44 pour l'Asie. Dans certains cas, celles-ci correspondent à des provinces (c'est le cas pour la Gaule), dans d'autres non (par exemple pour les îles comme Ierné ou la Bretagne). Leur description constituera l'essentiel de l'ouvrage (L. II à VII) mais se résumera à la mention de peuples, localités, fleuves, montagnes, avec leur position exprimée en longitude et latitude, c'est-à-dire ce qui permet de les placer sur une carte. C'est, pour reprendre l'expression de P.-M. Duval, « une nomenclature ordonnée » (Duval 197, p. 434). Cette nomenclature est d'autant plus rigide que les coordonnées sont placées dans une colonne à part, en regard de la mention de chaque point géographique, ce qui limite (voire interdit) tout développement quelque peu important (Marcotte 2007, p. 166-167). En dernier lieu, on regroupera plusieurs régions ou sections afin d'établir des cartes régionales (πίνακες) qui formeront autant de planches séparées, d'ailleurs dotées d'échelles différentes en fonction des nécessités de la représentation (II, 1, 8 : Marcotte 2007, p. 168-170).

La Narbonnaise (le texte et la traduction figurent en annexe 2) est la neuvième section ou région de l'Europe décrite par Ptolémée et appartient à la planche 3 où figurent également les autres provinces de Gaule. Sa présentation intervient après celle de l'Aquitaine, de la Lyonnaise et de la Belgique, et après Ierné et la Bretagne, suivant un ordre inverse de celui de Strabon. C'est que, pour Ptolémée, l'unité géographique de la Gaule, qu'il appelle Κελτογαλατία (simplement pour la distinguer de la « Galatia » d'Asie), n'a pas d'importance particulière et que la règle qu'il s'est fixée dans sa description régionale consiste à parcourir le monde d'ouest en est et du nord au sud :

τὰς βορειοτέρας καὶ δυσμικωτέρας προαπογραφόμενοι τῶν χωρῶν καὶ παρακειμένων αὐταῖς θαλασσῶν καὶ νήσων μετὰ τῶν καθ' ἕκαστον εἶδος ἀξιολογωτέρων (...)

en commençant la description par les parties septentrionales et occidentales, aussi bien des régions, des mers qui les bordent ou des îles, suivant les éléments particulièrement remarquables dans chaque domaine (...) (II, 1, 6).

La Narbonnaise vient donc naturellement en dernier. La description commence par un dessin des contours et des limites (II, 10, 1), là aussi selon un principe énoncé en introduction générale et rappelé dans l'introduction à la géographie régionale (II, 1, 7) :

συντάξαντες ἐπὶ πασῶν τῶν ἐπαρχιῶν τάς τε περιγραφὰς αὐτῶν τὰς κατὰ μέρος, ποίας ἔχουσι θέσεις κατὰ τε μῆκος καὶ κατὰ πλάτος (...)
pour toutes les provinces, nous avons commencé à placer les contours de chacune, côté par côté, en donnant leur position en longitude et en latitude (...) (I, 19, 1).

La « nomenclature » s'ordonne ensuite en trois parties : une première concerne le littoral –ἐχούσης τῆς παραλίου περιγραφὴν τοιαύτην– parcouru d'ouest en est, de l'Aphrodision aux bouches du Var

avec une incursion dans la vallée du Rhône (II, 10, 2 - 5), une deuxième l'arrière-pays, des Pyrénées aux Alpes (II, 10, 6 - 8) et la dernière les îles (II, 10, 9). Ce système de description diffère à la fois de celui de Strabon et de celui de l'exposé géographique de Pline, mais a de commun avec le premier qu'il distingue le littoral de l'intérieur du pays et avec le second qu'il progresse toujours d'ouest en est. Cependant, la distinction littoral/arrière-pays n'est pas scrupuleusement respectée comme le montre la digression sur le Rhône intégrée à la description du littoral (II, 10, 3-4).

Ce découpage en deux sections principales, qui se retrouve ailleurs (pour l'Italie, par exemple), peut trouver sa justification dans la position qu'adopte Ptolémée vis à vis de son prédécesseur immédiat Marin de Tyr, dont il s'efforce de suivre l'esprit tout en corrigeant les erreurs éventuelles, ainsi qu'il le précise dans les Prolégomènes :

“Ὅθεν ἡμεῖς διπλοῦν ἀναδεξάμενοι πόνον, τὸν μὲν ἵνα τὴν γνώμην τοῦ ἀνδρὸς τὴν δι’ ὅλης τῆς συντάξεως τηρήσωμεν (χῶρις τῶν τυχόντων τινὸς διορθώσεως), τὸ δ’ ἵνα τὰ μὴ παρ’ αὐτοῦ δῆλα γενόμενα διὰ τῆς ἀπὸ τῶν ἐντυγχανόντων ἱστορίας (...)

C'est pourquoi, étant donné que nous nous sommes fixé la double tâche de respecter la pensée de cet homme [Marin de Tyr] telle qu'elle apparaît dans toute son œuvre (à l'exception de ce qui a pu faire l'objet d'une rectification) et de compléter les informations qui chez lui ne sont pas claires, avec autant de soin qu'il est possible (...) (I, 19, 1).

Or, les traités de Marin, selon Ptolémée, ne présentent pas toujours dans la localisation des peuples ou des villes une précision satisfaisante. De ce point de vue, il y a une différence à faire entre les villes situées dans les zones côtières et celles de l'intérieur. Si la localisation des premières peut être assurée avec suffisamment de précision pour qu'on puisse élaborer une carte, ce n'est pas le cas des secondes :

“Ἐτι δὲ ἐπὶ τῆς τῶν πόλεων καταταγῆς τὰς μὲν παραλίους προχειρότερον ἂν τις ὑπογράφοι, τάξεώς τινος ὡς ἐπίπαν τηρηθείσης ἐπ’ αὐτῶν, τὰς δὲ μεσογείους οὐκέτι, μηδαμῆ σημαυνομένης τῆς πρὸς ἀλλήλας αὐτῶν ἢ πρὸς ἐκείνας σχέσεως πλὴν ὀλίγων, ἐφ’ ὧν ἔτυχέ πως πῆ μὲν τὸ μῆκος, πῆ δὲ τὸ πλάτος προσδιωρισμένον.

Pour ce qui est de la disposition des villes, il est relativement aisé de placer les cités côtières en respectant l'ordre de succession dans lequel elles se présentent ; mais ce n'est pas le cas pour les villes de l'intérieur, car la position de ces villes les unes par rapport aux autres ou par rapport à celles de la côte n'est jamais indiquée, sauf pour quelques unes où on trouvera mentionnée tantôt la longitude tantôt la latitude (I, 18, 5).

Ptolémée traite donc séparément les zones côtières, pour lesquelles les travaux de Marin de Tyr constituent, d'après lui, une base satisfaisante, et les régions de l'intérieur, qui demanderont une réévaluation ou de nouveaux calculs pour établir la position exacte des villes. C'est pourquoi, dans l'exposé de l'arrière-pays, il indique systématiquement la situation des peuples les uns par rapport aux autres, d'une manière, du reste très sommaire, en utilisant des adverbes (εἶτα, c'est-à-dire vers l'est) ou des prépositions (μετά = vers l'est, ὑπό = au sud) parfois précisés par un adjectif de localisation (δυσμικώτεροι, ἀνατολικώτεροι : plus à l'ouest, plus à l'est ; ἀρκτικώτατοι : tout au nord).

La liste des sites mentionnés par Ptolémée s'organise donc en deux séries.

1. Le littoral :

(en faisant abstraction de la fin du § 3 et du § 4 concernant le cours supérieur du Rhône et ses affluents) :

Μετὰ τὸ Ἀφροδίσιον – Après l'Aphrodision
 Ἰλλιβέριος ποτ. ἐκβολαί – l'embouchure de l'*Illiberis*
 Ῥουσκίωνος ποτ. ἐκβολαί – l'embouchure du *Ruscio*
 Ἀταγος ποτ. ἐκβολαί – l'embouchure de l'*Atax*
 Ὀρόβιος ποτ. ἐκβολαί – l'embouchure de l'*Orobis*
 Ἀραύριος ποτ. ἐκβολαί – l'embouchure de l'*Arauris*
 Ἀγάθη πόλις – la ville d'Agde
 Σήτιον ὄρος – le mont *Sétion*
 Φόσσαι Μαριάναι – les canaux de Marius
 Ῥοδανοῦ ποταμοῦ τὸ δυστικὸν στόμα – l'embouchure occidentale du Rhône
 Ῥοδανοῦ ποταμοῦ τὸ ἀνατολικὸν στόμα – l'embouchure orientale du Rhône (...)
 Μετὰ δὲ τὸν Ῥοδανὸν ἐπὶ θαλάσση κεῖται Ἀνατικῶν Μαριτίμα πόλις, κολωνία – Après le Rhône, sur la mer, se trouve la ville *Maritima* des Avatiques, colonie
 εἶτα Καινοῦ ποτ. ἐκβολαί – puis l'embouchure du *Kainos*
 Εἶτα Κομανῶν Μασσαλία πόλις – ensuite Marseille, la ville des *Kômanoï*
 καὶ Ταυροέντιον – et *Tauroention*
 καὶ ὁ Κιθαριστῆς τὸ ἄκρον – et le cap Kitharistès
 Ὀλβία πόλις – la ville d'Olbia
 Ἀργεντίου ποτ. ἐκβολαί – l'embouchure de l'Argens
 Φόρος Ἰουλίου κολωνία – la colonie de Fréjus
 Εἶτα Δεκιατίων Ἀντίπολις καὶ αἱ τοῦ Οὐάρου ποτ. ἐκβολαί – ensuite Antibes des Déciates et l'embouchure du Var

2. L'intérieur des terres :

Κατέχουσι δὲ μὲν τὰ δυσμικώτατα τῆς Ναρβωνησίας Οὐόλκαι οἱ Τεκτοσάγες, ὧν πόλεις μεσόγειοι – Les Volques Tectosages occupent les parties les plus occidentales de la Narbonnaise : leurs villes de l'intérieur sont :

Ἰλλιβερίς – *Illiberis*
 Ῥουσκινῶν – *Ruscino*
 Τολῶσα κολωνία – Toulouse, colonie
 Κεσσερώ – *Cessero*
 Καρκασώ – Carcassonne
 Βαιτιραί – Béziers
 Ναρβῶν κολωνία. – Narbonne, colonie

Μετὰ δὲ τούτους μέχρι τοῦ Ῥοδανοῦ ποταμοῦ Οὐόλκαι οἱ Ἀρηκόμιοι ὧν πόλεις μεσόγειοι – Après eux, jusqu'au Rhône, il y a les Volques Arécomiques. Leurs villes de l'intérieur sont :

Οὐινδόμαγος – *Vindomagus*

Νέμαυσον κολωνία – Nîmes, colonie
 Εἶτα τ' ἀπ' ἀνατολῶν τοῦ Ῥοδανῶ ἀρκτικώτατοι μὲν Ἀλλόβριγες ὧν πόλις Οὐίεννα – Ensuite, à l'est du Rhône, les plus septentrionaux sont les Allobroges dont la ville est Vienne
 Ἐφ' οὗς δυσμικώτεροι μὲν Σεγαλλαυνοί, ὧν πόλις Οὐαλεντία κολωνία – Au-dessous d'eux, à l'ouest, les *Segauvellauni* dont la ville est Valence, colonie,
 ἀνατολικώτεροι δὲ Τρικαστινοί, ὧν πόλις Νοιόμαγος et à l'est, les Tricastins dont la ville est *Noviomagus*.

Εἶτα ὑπὸ μὲν τοὺς Σεγαλλαυνοὺς Καουάροι, ὧν πόλεις – Ensuite, sous les *Segauvellauni*, il y a les Cavares dont les villes sont :

Ἄκουσιῶν κολωνία – *Acusio*, colonie
 Ἄουεννιῶν κολωνία – Avignon, colonie
 Ἄραυσιῶν – Orange
 Καβελλίων κολωνία – Cavailion, colonie

Καὶ ὑπὸ τούτους Σάλυες ὧν πόλεις – Au-dessous d'eux, il y a les Salyens dont les villes sont :

Ταρουσκῶν – Tarascon
 Γλανόν – *Glanum*
 Ἀρέλατον κολωνία – Arles, colonie
 Ὑδατα Σέξιτια κολωνία – Aix-en-Provence, colonie
 Ἐρνάγινον – *Ernaginum*
 Ὑπὸ δὲ τοὺς Τρικαστινοὺς Οὐοκόντιοι καὶ πόλις Οὐασιῶν – Au-dessous des Tricastins, il y a les Voconces et leur ville Vaison
 Ἐφ' οὗς Μήμιοι καὶ πόλις αὐτῶν Φόρος Νέρωνος – au-dessous desquels, il y a les *Memini* et leur ville *Phoros Nerōnos*
 Ἐφ' οὗς Ἐλύκκοι καὶ πόλις αὐτῶν Ἀλβαυγούστα – au-dessous desquels, il y a les *Elykōkoi* et leur ville *Albaugousta*
 Οὐοκοντίων δὲ καὶ Μημίων ἀνατολικώτεροι Σέντιοι ὧν πόλις Δίνια – À l'est des Voconces et des *Memini*, il y a les *Sentii* dont la ville est Digne

On a affaire, comme chez Pline, à deux exposés indépendants. Mais la comparaison s'arrête là. Chez Pline, la différence tient à la nature même des exposés, géographique pour l'un et administratif pour l'autre. Chez Ptolémée, elle repose sur la forme, les modalités de description. Dans la présentation du littoral, l'énumération associe (comme, du reste, dans l'exposé géographique de Pline) fleuves, montagnes et villes sans souci de hiérarchisation. Les noms de peuples sont très rares et jamais cités pour eux-mêmes mais toujours pour préciser la localisation de villes ou de fleuves. C'est ainsi que Marseille est désignée comme ville des *Comanoi* – Κομανῶν Μασσαλία πόλις, alors qu'on a plutôt l'habitude dans la littérature antique de rappeler son origine phocéenne : le point de vue de Ptolémée est toujours géographique, jamais historique. Que l'origine et la situation des *Comanoi* en question posent problème (Barruol 1969, p. 208-209) est une autre affaire. La tournure de Ptolémée n'implique pas que tous les noms qui suivent (*Tauroention*, le cap Citharistès, *Olbia*, l'embouchure de l'Argens et *Forum Iulii*) dépendent des *Comanoi*, comme on le croit généralement. Cela ne vaut que pour les trois premiers, reliés par un καί (encore pourrait-on penser à donner à la conjonction le sens de « ensuite »), les trois autres points de la côte sont mentionnés à la suite des précédents sans rapport direct avec eux. Il y a là une sorte de contamination avec l'organisation du second exposé, dans lequel les villes de l'intérieur

sont systématiquement rattachées à des noms de peuples alors que la logique de celui-ci est la seule succession d'ouest en est. La remarque n'est pas indifférente, dans la mesure où c'est à partir de ce passage que l'on a attribué aux *Comanoi* tout le territoire qui s'étend de Marseille à *Forum Iulii*, source de problèmes insolubles (Barruol 1969, p. 209, Bats 2003, p. 162).

Le second exposé de Ptolémée s'organise d'une manière toute différente. Disparaissent tous les éléments de géographie physique. Ne restent que les peuples et les villes. Mais leur traitement est différent. Les peuples servent de cadre général et ne font l'objet que d'une localisation relative les uns par rapport aux autres (après, à l'est, au nord, en dessous, etc.). Peu importent leurs limites précises. Sur la carte ne figureront que leurs noms sans leurs frontières. À l'intérieur de ce cadre très lâche, les villes, quant à elles, sont toutes situées avec précision (ou sont censées l'être), c'est-à-dire en latitude et longitude.

On peut donc restituer une démarche en trois temps. D'abord, la délimitation de la région elle-même. En deuxième lieu, le dessin précis de la côte et des éléments principaux du paysage (y compris ceux qui ne concernent pas exclusivement la côte, comme le cours supérieur du Rhône et ses affluents). Enfin, la localisation des agglomérations principales de l'arrière-pays au sein d'un maillage large organisé par la succession des peuples. Se dessine ainsi un ordre des priorités ou une hiérarchie des informations pour le cartographe. Il importe de placer aussi exactement que possible Arles, Toulouse, les embouchures du Rhône, le confluent de la Saône et du Doubs ou la montagne de Sète. Les peuples et les circonscriptions territoriales en général n'ont besoin que d'une délimitation approximative. La carte de Ptolémée, comme on le sait, est une carte de « points ».

Certains commentateurs, du reste, vont plus loin, affirmant que la description de chaque région ou province s'organise en plusieurs couches ou calques (le réseau hydrographique, les massifs montagneux, les peuples, les villes) totalement indépendants les uns des autres donc susceptibles de présenter des orientations et des échelles différentes, source de quantités d'erreurs. Lorsque, comme dans le cas de la Suisse, la restitution du territoire s'appuie sur quatre « régions » différentes chez Ptolémée, les problèmes deviennent inextricables (Rapin 2003).

Ajoutons le problème des sources. La principale est indiquée : Marin de Tyr, presque contemporain de Ptolémée. C'est sa vision cartographique (et non exactement sa « carte » puisque les renseignements sont puisés dans plusieurs traités de cet auteur) que Ptolémée entend rectifier et actualiser. Or, l'œuvre de Marin, à lire Ptolémée lui-même, consistait déjà en une révision des cartes antérieures et, particulièrement celle d'Ératosthène. Cette révision s'appuyait principalement sur les récits des expéditions faites depuis l'époque augustéenne jusqu'au début du II^e s. ap. J.-C. Celle de Ptolémée s'effectuera sur les mêmes bases. Elle reste uniquement livresque (Aujac 1993, p. 10) et on s'est aperçu depuis longtemps qu'elle pouvait faire appel à des sources bien antérieures à son époque et qu'on est bien en peine de démêler (Polascheck 1965 ; Barruol 1969, p. 27).

Mais, quelle que puisse être l'ancienneté de certaines des sources de Ptolémée, la méthode suivie par le géographe rend vaine toute recherche des limites administratives à partir des noms de peuples. Pour ne prendre qu'un exemple bien connu, Arles et Aix, comme on le sait bien, constituaient deux *civitates* bien distinctes au temps de Ptolémée. Elles sont rangées dans le même territoire, celui des Salyens. De la même manière, on sait qu'il est illusoire de retrouver tous les chefs-lieux de cité du Haut-Empire à partir de la liste de Ptolémée, puisque le choix de mentionner telle ou telle agglomération ne tient pas à son statut (à la différence de la liste administrative de Pline) mais à son importance. Dans ces conditions, il est encore plus dangereux d'imaginer que les localités attribuées par Ptolémée au territoire des peuples puissent représenter autant d'entités ethniques ou politiques du temps de l'indépendance, comme on le fait encore (Bats 2003, p. 162).

Conclusion

Quel bilan tirer de cette confrontation ? La mise en parallèle des informations fournies par Strabon, Pline et Ptolémée se heurte à deux obstacles principaux. Le premier est celui du décalage chronologique, décalage qui se complique du fait de la chronologie interne de chaque œuvre. En effet, il ne suffit pas de dire « chez Strabon » ou « chez Pline » pour rendre compte implicitement de la différence d'époque à laquelle renvoient leurs informations. Il faut également prendre en compte la diversité chronologique des informations elles-mêmes qui s'étagent selon une stratigraphie complexe, bien souvent caractérisée par un décalage entre le temps de l'écrivain et celui de l'écrit (celui-ci étant toujours plus ancien que celui-là) mais corrigée ici ou là par des actualisations plus ou moins poussées.

Le second obstacle, beaucoup plus difficile, est la différence de perspective qui bien souvent rend incompatibles les informations des uns et des autres, parce qu'elles appartiennent à des ordres distincts. Malgré une forme de proximité scientifique, les ressemblances sont souvent superficielles et trompeuses. Ainsi l'écho qu'on penserait trouver dans l'exposé des sites de l'intérieur avec celui de Pline, y compris dans l'emploi des termes : *in mediterraneo* / μεσόγειοι, est trompeur : l'exposé est administratif chez Pline, strictement géographique chez Ptolémée. De la même manière, la liste des peuples de Ptolémée n'est pas une liste « administrative » (Barruol 1969, p. 24) ni une transcription exacte de la situation des peuples de l'indépendance, c'est un moyen commode de définir grossièrement des zones où seront ensuite placés des « points », où seront définies la latitude et la longitude de telle ou telle agglomération digne d'être mentionnée.

La comparaison entre les trois auteurs fait ressortir plus de différences que de points de convergence. On pourrait rapprocher Strabon et Ptolémée pour leur appartenance à une même sphère culturelle et leur attachement commun à la tradition géographique hellénistique, au-delà du temps. Cependant, chacun d'eux poursuit un but différent : Strabon dresse une sorte d'inventaire du monde, établi sur le mode de la chorographie et destiné aux gouvernants tandis que Ptolémée cherche avant tout à proposer une carte du monde et des cartes régionales établies selon des critères plus sûrs que les précédentes : l'un et l'autre ne s'attacheront pas aux mêmes repères. Le fossé entre Pline et Strabon est peut-être encore plus grand. On a vu que le terme « inventaire » qui peut être appliqué aux deux n'avait pas le même sens chez l'un et chez l'autre. Et comment comprendre que Strabon, qui a vécu à l'époque d'Auguste, qui est allé à Rome et admire ses monuments, dont il vante la beauté et le charme, ne mentionne jamais la carte d'Agrippa, achevée par les soins d'Auguste et affichée sous le portique *Vipsania*, et que, de son côté, Pline n'ait pas lu (cité ou voulu citer) Strabon ? Comment, sinon en admettant que les deux entreprises n'ont que peu de choses en commun ?

Il ne s'agit pas de rejeter toute démarche comparative et d'isoler chaque écrivain dans sa « bulle », mais de souligner qu'avant de pouvoir tirer des conclusions de la présence d'informations communes ou opposées entre des sources antiques, il est nécessaire de les replacer d'abord dans leur contexte historique, scientifique et chronologique propre.

Annexe 1. La Narbonnaise chez Pline - *Histoire naturelle*, 3, 31-37

Nous reproduisons le texte à partir de l'édition la plus récente (Zenhacker 2004) en indiquant en note les passages pour lesquels nous nous écartons de cette édition. Le texte est suivi de la traduction que nous proposons.

Texte

31 *Narbonensis provincia appellatur pars Galliarum quae interno mari adluitur, Bracata antea dicta, amne Varo ab Italia discreta Alpiumque vel saluberrimis Romano imperio iugis, a reliqua vero Gallia latere septentrionali montibus Cebenna et Iuribus, agrorum cultu, virorum morumque dignatione, amplitudine opum nulli provinciarum postferenda breviterque Italia verius quam provincia.*

32 *In ora regio Sordonum intusque Consuaranorum, flumina Tecum, Vernodubrum, oppida Illiberis, magnae quondam urbis tenue vestigium, Ruscino Latinorum, flumen Atax, e Pyrenaeo Rubrensem permeans lacum, Narbo Martius Decumanorum colonia XII p. a mari distans, flumina Araris, Liria. Oppida de cetero rara praeiacentibus stagnis : **33** Agatha quondam Massiliensium et regio Volcarum Tectosagum atque ubi Rhoda Rhodiorum fuit, unde dictus multo Galliarum fertilissimus Rhodanus amnis, ex Alpibus se rapiens per Lemannum lacum segnemque deferens Ararim nec minus se ipso torrentes Isaram et Druantiam. Lybica ⁴ appellantur duo eius ora modica, ex his alterum Hispaniense, alterum Metapinum, tertium idemque amplissimum Massalioticum. Sunt auctores et Heracleam oppidum in ostio Rhodani fuisse. **34** Ultra fossae ex Rhodano, C. Mari opere et nomine insignes, stagnum Mastromela, oppidum Maritima Avaticorum, superque Campi Lapidei, Herculis proeliorum memoria, regio Anatiliorum et intus Dexivatium Cavarumque; rursus a mari Tricorium et intus Tritollorum Vocontiorumque et Segovellaunorum, mox Allobrogum. At in ora Massilia Graecorum Phocaeensium foederata, promunturium Zao, Citharista portus, regio Camactulicorum, dein Suelteri supraque Verucini. **35** In ora autem Athenopolis Massiliensium, Forum Iuli Octavanorum colonia, quae Pacensis appellatur et Classica, amnes nomine Argenteus, regio Oxubiorum Ligaunorumque, super quos Suebri, Quariates, Adunicates. At in ora oppidum Latinum Antipolis, regio Deciatium, amnis Varus, ex Alpium monte Caenia profusus.*

36 *In mediterraneo coloniae Arelate Sextanorum, Baeterrae Septimanorum, Arausio Secundanorum, in agro Cavarum Valentia, Vienna Allobrogum. Oppida Latina Aquae Sextiae Salluviorum, Avennio Cavarum, Apta Iulia Vulgientium, Alebaece Reiorum Apollinarium, Alba Helvorum, Augusta Tricastinorum, Avatilia ⁵, Aerea, Bormani, Comani, Cabellio, Carcasum Volcarum Tectosagum, Cessero, Carbantorate Meminorum, Caenicenses, Cambolectri qui Atlantici cognominantur, **37** Forum Voconi, Glanum, Libii, Lutevani qui et Foroneronienses, Nemausum Arecomiorum, Piscinae, Ruteni, Samnagenses, Tolosani Tectosagum Aquitaniae contermini, Tasgoduni, Tarusconienses, Umbranici, Vocontiorum civitatis foederatae duo capita Vasio et Lucus Augusti, oppida vero ignobilia XVIII, sicut XXIII Nemausiensibus adtributa. Adiecit formulae Galba Imperator ex Inalpinis Avanticos atque Bodionticos, quorum oppidum Dinia. Longitudinem provinciae Narbonensis CCCLXX p. Agrippa tradit, latitudinem CCXLVIII.*

4 Les manuscrits portent unanimement *Lybica* avec un « y » qu'on corrige depuis l'édition de G. Broterius (1779) en *Libica* avec un « i » à cause de la présence des *Libii* dans la liste des oppida latina en III, 36. Voir la discussion *supra*.

5 Les manuscrits portent tous *Avatilia* avec un « v » qu'on corrige comme dans le cas précédent en *Anatilia* avec un « n » à cause des *Anatili* mentionnés plus haut.

Traduction

« On appelle province Narbonnaise la partie des Gaules qui est baignée par la mer intérieure : on l'appelait auparavant Gaule « en braies ». Elle est séparée de l'Italie par le fleuve Var ainsi que par les cimes des Alpes (qui furent véritablement les meilleures protections de l'empire romain) et du reste de la Gaule, sur le côté nord, par les monts Cévennes et ceux du Jura. À regarder son agriculture, l'estime qui s'attache à ses habitants et à leurs mœurs, l'importance de ses ressources, elle ne cède le pas à aucune des provinces et pour faire bref, c'est l'Italie plus véritablement qu'une province.

Sur la côte, on a : la région des Sordones et, à l'intérieur, celle des *Consuarani* ; les fleuves Tech, *Vernodrubrum* ; les établissements d'*Illiberis* (maigre vestige d'une ville autrefois importante), de *Ruscino* des Latins ; le fleuve Aude, venu du mont pyrénéen et traversant le lac Rubrense ; *Narbo Martius*, colonie des vétérans de la dixième légion, distante de 12 milles de la mer ; les fleuves *Araris*, *Liria*. Les établissements, sur le reste [de cette côte] sont rares à cause des étangs qui s'avancent à l'intérieur des terres ; on a Agde, jadis possession des Marseillais ; puis la région des Volques Tectosages et l'endroit où existait *Rhoda* des Rhodiens, d'où le Rhône tire son nom. C'est, de loin, le fleuve le plus abondant des Gaules : des Alpes, il se rue au travers du Lac Léman, entraîne ensuite la Saône lente puis l'Isère et la Durance qui sont aussi torrentueuses que lui. On appelle Lybiques ses deux embouchures les plus modestes (la première est dite hispanique et la seconde *métapine*) ; quant à la troisième, la plus importante, elle est appelée massalitique. Selon certains auteurs, il existait aussi un établissement du nom d'Héracléa sur l'embouchure du Rhône. Au-delà, on trouve les canaux du Rhône, remarquable ouvrage dû à C. Marius et qui porte son nom ; l'étang de *Mastromela*, l'établissement *Maritima* des *Avatici* et, au-dessus, les « Champs Pierreux », souvenirs des combats d'Hercule ; la région des *Anatili* et à l'intérieur celle des *Dexivates* et des Cavares. À nouveau, depuis la mer, on trouve [la région] des *Tricorii* puis, à l'intérieur, celle des *Tritolli* et des Voconces ainsi que celle des *Segovellauni* puis des Allobroges. Ensuite, sur la côte, on a Marseille des Grecs de Phocée, cité fédérée ; le cap *Zao* ; le port de *Citharista* ; la région des *Camactulici* ; ensuite les *Sueletri* et, au-dessus, les *Verucini*. Et ensuite, sur la côte, on a *Athenopolis* des Marseillais ; Fréjus, colonie des vétérans de la huitième légion, qu'on appelle *Pacensis* et *Classica* ; le fleuve appelé Argens ; la région des *Oxubii* et des *Ligauni* au-dessus desquels sont les *Suebri*, les *Quariates*, les *Adunicates*. Ensuite, sur la côte, on a l'établissement de droit latin Antibes ; la région des Déciates ; le fleuve Var qui jaillit des Alpes, au Mont *Caenia*.

À l'intérieur des terres. Colonies : Arles des vétérans de la sixième légion, Béziers de ceux de la septième, Orange de ceux de la deuxième, Valence, sur le territoire des Cavares, Vienne sur celui des Allobroges. Établissements de droit latin : Aix des *Salluvii*, Avignon des Cavares, *Apta iulia des Vulgentes*⁶, *Alebaece des Reii Apollinarii*⁷, Alba des Helviens, *Augusta* des Tricastins⁸, *Avatilia*, *Aerea*, les *Bormani*, les *Comani*, Cavaillon, Carcassonne des Volques Tectosages, *Cessero*⁹, Carpentras des *Memini*, les *Caenicenses*, les *Cambolectri* qui sont qualifiés d'Atlantiques, *Forum Voconi*¹⁰, *Glanum*, les *Libii*, les *Lutevani*¹¹ qui sont aussi les *Foroneronienses*, Nîmes des Arécomiques, *Piscinae*, les Rutènes, les *Samnagenses*, les Toulousains des Tectosages limitrophes de l'Aquitaine, les *Tasgoduni*, les Tarasconais, les *Umbranici*, les deux chefs-lieux de la cité fédérée des Voconces, Vaison et Luc d'Auguste ; en outre 19 établissements sans titre comme les 24 attribués aux Nîmois. L'empereur Galba ajouta au registre, parmi les peuples des Alpes, les *Avatici* et les *Bodiontici*, dont l'établissement est Digne. Agrippa a donné comme longueur à la province de Narbonnaise 370 milles et comme largeur 248 milles ».

6 Apt

7 Riez

8 Saint-Paul-Trois-Châteaux

9 Saint-Thibéry

10 Les Blais

11 Les Lodévois

Annexe 2. La Narbonnaise chez Ptolémée - Géographie, II, 10

Nous reproduisons le texte à partir de l'édition de K. Müller : *Claudius Ptolemaeus Math., Geographia* (lib. 1–3). Ed. K. Müller, Paris : Didot, 1883, reproduite dans le TLG. Le texte est suivi de la traduction que nous proposons.

Texte

Κελτογαλατίας Ναρβωνησίας θέσις.
[Εὐρώπης πίναξ γ'.]

1. Τῆς δὲ Ναρβωνησίας αἱ μὲν παρὰ τὰς
συνημμένας τρεῖς ἐπαρχίας πλευραὶ εἴρηνται· τῶν
δὲ λοιπῶν τὴν μὲν πρὸς ἕω τὰ δυσμικὰ τῶν
Ἄλπεων ὁρῶν ὀρίζει τὰ ἀπὸ τοῦ Ἀδούλα ὄρους
μέχρι τῶν ἐκβολῶν Οὐάρου τοῦ ποταμοῦ, ὧν θέσις
τὴν δὲ πρὸς μεσημβρίαν πλευρὰν ὀρίζει τό
τε λοιπὸν τῆς Πυρήνης τὸ ἀπὸ τῆς Ἀκουιτανίας
μέχρι τῆς ἐπὶ τὴν καθ' ἡμᾶς θάλασσαν ἀκρωρείας,
ἐφ' ἧς τὸ Ἀφροδίσιον ἱερὸν, καὶ ἡ
Γαλλικὴ θάλασσα ἐφεξῆς μέχρι τῶν τοῦ Οὐάρου
ἐκβολῶν, ἐχούσης τῆς παραλίου περιγραφὴν
τοιαύτην.

κζ' ς " μγ "

2. Μετὰ τὸ Ἀφροδίσιον
Ἰλλιβέριος ποτ. ἐκβολαί
Ῥουσκίωνος ποτ. ἐκβολαί
Ἄταγος ποτ. ἐκβολαί
Ἄρόβιος ποτ. ἐκβολαί
Ἀραύριος ποτ. ἐκβολαί
Ἀγάθη πόλις
Σήτιον ὄρος
Φόσσαι Μαριαναι
Ῥοδανοῦ ποταμοῦ τὸ δυτικὸν στόμα
Ῥοδανοῦ τὸ ἀνατολικὸν στόμα
ἢ ὑπὸ Λούγδουνον τοῦ ποταμοῦ πρὸς
τὰς Ἄλπεις ἐπιστροφη
τὸ κατὰ τὴν λίμνην αὐτοῦ μέρος τὴν
καλουμένην Λημένην
ἢ πηγὴ τοῦ ποταμοῦ

κ' γ " μβ' γ "
κα' μβ' γο "
κα' δ " μβ' ς " δ "
κα' ς " μβ' ς " δ "
κα' ς " δ " μβ' ς " δ "
κβ' μβ' ς " γ "
κβ' δ " μβ' ς " γ "
κβ' ς " μβ' ς "
κβ' γο " μβ' γο "
κβ' ς " γ " μβ' γο "
κγ' μβ' ς " γ "

κγ' με' δ "

κζ' δ " με' δ "
κη' γ " μδ' γ "

3. Τῶν δὲ συμβαλλόντων αὐτῷ ποταμῶν
εἰς μὲν τὸ ἀπ' ἄρκτων Λουγδούνου μέρος
εἰσρέουσιν ὅ τε Ἄραρ καὶ ὁ Δοῦβις προσμιχθέντες
ἀλλήλοις· ἐπέχουσι δὲ αἱ μὲν τοῦ Ἄραρος
πηγαὶ ἀπὸ τῶν Ἄλπεων ῥέουσαι
αἱ δὲ τοῦ Δούβιος ποταμοῦ ὑπ' αὐτὸν ῥέοντος
Ῥεύσαντες δὲ καὶ αὐτοὶ πρὸς ἄρκτους ἀπὸ τῶν
Ἄλπεων ἐπιστρέφουσι πρὸς δυσμᾶς, καὶ ἡ μὲν
συμβολὴ αὐτῶν πρὸς ἀλλήλους ἐπέχει
ἢ δὲ πρὸς τὸν Ῥοδανὸν ποταμὸν συμβολή

κη' γο " μδ' γο "
κη' ς " μδ' ς "

κε' γ " με' ς "
κδ' με' ς "

Traduction

Position de la Narbonnaise de *Keltogalatia* (planche 3 de l'Europe)

1. Les côtés de la Narbonnaise qui la séparent des trois provinces limitrophes ont déjà été mentionnés.

Pour le reste, le côté oriental est délimité par

les parties occidentales des montagnes des Alpes,

du mont Adoula jusqu'à l'embouchure du fleuve Var, dont la position est

à 27°30' - 43°,

tandis que le côté méridional est délimité, d'une part,

par le reste de la Pyrène qui va de l'Aquitaine jusqu'aux

sommets qui touchent notre mer, là où se trouve

le sanctuaire de l'*Aphrodision*, et, d'autre part,

par la mer gallique qui lui fait suite jusqu'à

l'embouchure du Var. Voici la description de la côte [de la Narbonnaise] :

		[longitude]	[latitude]
2. Après l'Aphrodision	à	20° 20'	- 42° 20',
on a :			
l'embouchure du fleuve <i>Illiberis</i>	à	21°	- 42° 40',
l'embouchure du fleuve <i>Ruscino</i>	à	21° 15'	- 42° 45',
l'embouchure du fleuve Aude	à	21° 30'	- 42° 45',
l'embouchure du fleuve Orb	à	21° 45'	- 42° 45',
l'embouchure du fleuve Hérault	à	22°	- 42° 50',
la cité d'Agde	à	22° 15'	- 42° 50',
le mont <i>Sétion</i>	à	22° 30'	- 42° 30',
les canaux de Marius	à	22° 40'	- 42° 40',
l'embouchure occidentale du fleuve Rhône	à	22° 50'	- 42° 40',
l'embouchure orientale du fleuve Rhône	à	23°	- 42° 50',
le coude du fleuve vers les Alpes au pied de Lyon	à	22° 50'	- 42° 40',
la partie du fleuve près du lac appelé Léman	à	27° 15'	- 45° 15',
la source du fleuve	à	28° 20'	- 44° 20'.

3. Parmi les rivières qui se joignent à lui, la Saône et le Doubs

confluent dans la partie qui est située au nord de Lyon

après s'être réunis l'un à l'autre :

les sources de la Saône, qui proviennent des Alpes, sont

à 28° 40' - 44° 40',

tandis que celles du Doubs, qui coule en dessous, sont

à 28° 30' - 44° 30'.

Après avoir, eux aussi, coulé vers le nord à partir

des Alpes, ils inclinent leur cours vers l'ouest,

et leur confluent de situe

à 25° 20' - 45° 30',

tandis que le confluent avec le fleuve Rhône est

à 24° - 42° 30'.

4. Εἰς δὲ τὸ ἀπὸ μεσημβρίας Οὐιέννης
 πόλεως μέρος ρέουσιν ὁμοίως ἀπὸ τῶν Ἰαλπεων
 ὅ τ' Ἰσαρ ποταμὸς καὶ ὁ Δρουεντίας ποταμὸς,
 καὶ τοῦ μὲν Ἰσαρος αἰ πηγαὶ ἐπέχουσι μοίρας
 τοῦ δὲ Δρουεντία ἢ κεφαλῆ
 Πάλιν δὲ ἢ μὲν τοῦ Ἰσαρος πρὸς τὸν
 Ῥοδανὸν συμβολὴ ἐπέχει μοίρας
 ἢ δὲ τοῦ Δρουεντία μοίρας

κη' μδ'
 κη' μγ' ς "δ"

κβ' γο" μδ' ς"
 κβ' γο" μγ' ς "γ"

5. Μετὰ δὲ τὸν Ῥοδανὸν ἐπὶ θαλάσση κεῖται
 Ἀνατικῶν Μαριτίμα πόλις, κολωνία
 εἶτα Καινοῦ ποτ. ἐκβολαί
 Εἶτα Κομανῶν Μασσαλία πόλις
 καὶ Ταυροέντιον
 καὶ ὁ Κιθαριστῆς τὸ ἄκρον
 Ὀλβία πόλις
 Ἀργεντίου ποτ. ἐκβολαί
 Φόρος Ἰουλίου κολωνία
 Εἶτα Δεκιατίων Ἀντίπολις
 καὶ αἰ τοῦ Οὐάρου ποτ. ἐκβολαί

κγ' ς " μγ' β"
 κγ' ς "δ" μγ'
 κδ' ς " μγ' ιβ"
 κδ' ς "γ" μβ' ς "γ"
 κε' μβ' ς "
 κε' ς " μβ' ς "δ"
 κε' γο" μβ' ς "δ"
 κς' ς " μβ' ς "γ"
 κζ' μγ'
 κς' ς " μγ'

6. Κατέχουσι δὲ μὲν τὰ δυσμικώτατα
 τῆς Ναρβωνησίας Οὐόλκαι οἱ Τεκτοσα γες,
 ὧν πόλεις μεσόγειοι
 Ἰλλιβερίς
 Ῥουσκινῶν
 Τολῶσα κολωνία
 Κεσσερώ
 Καρκασώ
 Βαιτιραί
 Ναρβῶν κολωνία
 Μετὰ δὲ τούτους μέχρι τοῦ Ῥοδανοῦ ποταμοῦ
 Οὐόλκαι οἱ Ἀρηκόμιοι, ὧν πόλεις μεσόγειοι
 Οὐινδόμαγος
 Νέμαυσον κολωνία

ιθ' ς "δ" μγ' δ"
 κ' μγ' ς "
 κ' ς " μδ' δ"
 κα' δ " μδ'
 κα' μγ' ς "δ"
 κα' ς " μγ' ς "
 κα' ς " μγ' δ"

κα' ς " μδ' ς "
 κβ' μδ' ς "

7. Εἶτ' ἀπ' ἀνατολῶν τοῦ Ῥοδανοῦ
 ἀρκτικώτατοι μὲν Ἀλλόβριγες ὑπὸ Μεδούλλους,
 ὧν πόλις
 Οὐιέννα
 Ὑφ' οὗς δυσμικώτεροι μὲν Σεγαλλαυνοὶ, ὧν πόλις
 Οὐαλεντία κολωνία
 Ἀνατολικώτεροι δὲ Τρικαστινοὶ, ὧν πόλις
 Νοϊόμαγος

κγ' με'

κγ' μδ' ς "

κς' ς " με'

8. Εἶτα ὑπὸ μὲν τοὺς Σεγαλλαυνοὺς
 Καυάροι, ὧν πόλις
 Ἀκουσιῶν κολωνία
 Ἀουεννιῶν κολωνία
 Ἀραυσιῶν

κγ' μδ' δ"
 κγ' μδ'
 κδ' μδ' ς "

4. Dans la partie qui est au sud de la ville de Vienne,
 coulent des fleuves qui proviennent également des Alpes :
 l'Isère et la Durance, et les sources de l'Isère se situent à 28° - 44°,
 tandis que l'origine de la Durance est à 28° - 43° 45'.
 À son tour, le confluent de l'Isère avec le Rhône se situe à 22° 40' - 44° 30',
 et celui de la Durance à 22° 40' - 43° 50'.

5. Après le Rhône, sur la mer, se trouve la ville
Maritima des Avatiques, colonie, à 23° 30' - 43° 05',
 puis l'embouchure du fleuve *Kainos* à 23° 45' - 43°,
 ensuite la ville Marseille des *Kômanoï* à 24° 30' - 43° 55',
 et *Tauroention* à 24° 50' - 42° 50',
 et le cap *Kitharistès* à 25° - 42° 30',
 la ville d'Olbia à 25° 10' - 42° 45',
 l'embouchure du fleuve Argens à 25° 40' - 42° 45',
 Fréjus, colonie, à 26° 30' - 42° 50',
 ensuite Antibes des Déciates à 27° - 43°,
 et l'embouchure du fleuve Var à 27° 30' - 43°.

6. Les Volques Tectosages occupent les parties
 les plus occidentales de la Narbonnaise ;
 leurs villes de l'intérieur sont :
Illiberis à 19° 45' - 43° 15',
Ruscino à 20° - 43° 30',
 Toulouse, colonie, à 20° 10' - 44° 15',
*Cessero*¹² à 21° 15' - 44°,
 Carcassonne à 21° - 43° 45',
 Béziers à 21° 30' - 43° 30',
 Narbonne, colonie à 21° 30' - 43° 15'.
 Après eux, jusqu'au Rhône, il y a les Volques Arécomiques.
 Leurs villes de l'intérieur sont :
Vindomagus à 21° 30' - 44° 30',
 Nîmes, colonie à 22° - 44° 30'.

7. Ensuite, à l'est du Rhône, les plus septentrionaux
 sont les Allobroges dont la ville est Vienne à 23° - 45°,
 au-dessous desquels, à l'ouest, il y a les *Segauvellauni*
 dont la ville est :
 Valence, colonie à 23° - 44° 30',
 et à l'est, les Tricastins dont la ville est *Noviomagus* à 26° 30' - 45°.

8. Ensuite, sous les *Segauvellauni*, il y a les Cavares
 dont les villes sont :
Acusio, colonie, à 23° - 44° 15',
 Avignon, colonie, à 23° - 44°.

12 Saint-Thibéry

Καβελλιῶν κολωνία	κδ' μδ'
Καὶ ὑπὸ τούτους Σάλυες, ὧν πόλεις	
Ταρουσκῶν	κγ' μγ' γο''
Γλανόν	κγ' ς'' μγ' ς''
Ἄρέλατον κολωνία	κβ' ς'' δ'' μγ' γ''
Ἵδατα Σέξτια κολωνία	κδ' ς'' μγ' γ''
Ἐρνάγινον	κδ' μγ' ς''
Ἵπὸ δὲ τοὺς Τρικαστινοὺς Οὐοκόντιοι καὶ πόλεις	
Οὐασιῶν	κς' μδ' ς''
Ἵφ' οὐς Μήμινοι καὶ πόλεις αὐτῶν	
Φόρος Νέρωνος	κε' γο'' μδ' ς'' δ''
Ἵφ' οὐς Ἐλύκωκοι καὶ πόλεις αὐτῶν	
Ἄλβαυγούστα	κς' μγ' γ''
Οὐοκοντίων δὲ καὶ Μημίνων ἀνατολικώτεροι	
Σέντιοι, ὧν πόλεις	
Δίνια	κζ' ς'' μδ' γ''
9. Νῆσοι δὲ ὑπόκεινται τῇ Ναρβωνησίᾳ	
Ἄγαθη μὲν κατὰ τὴν ὁμώνυμον πόλιν,	
ἧς θέσις	κβ' ς'' μβ' ς''
μεθ' ἣν Βλασκῶν	κβ' ς'' μβ' γ''
Αἰ δὲ Στοιχάδες ὑπὸ τὸν Κιθαριστὴν πέντε	
τὸν ἀριθμὸν, ὧν τοῦ μέσου θέσις	κε' μβ' δ''
Ἵπὸ δὲ τὸν Οὔαρον ποταμὸν	
Ληρώνη, ἧς θέσις	κζ' ς'' δ'' μβ' δ''

Orange,	à	24°	-	44° 30',
Cavaillon, colonie,	à	24°	-	44°.
Et au-dessous d'eux, il y a les Salyens dont les villes sont :				
Tarascon	à	23°	-	43° 40',
<i>Glanum</i>	à	23° 30'	-	43° 30',
Arles, colonie,	à	22° 45'	-	43° 20',
Aix-en-Provence, colonie,	à	24° 30'	-	43° 20',
<i>Ernaginum</i> ¹³	à	24°	-	43° 30'.
Au-dessous des Tricastins, il y a les Voconces et leur ville :				
Vaison	à	26°	-	44° 30',
au-dessous desquels, il y a les <i>Memini</i> et leur ville :				
<i>Phoros Nerônos</i> ¹⁴	à	25° 40'	-	44° 45',
au-dessous desquels, il y a les <i>Elykôkoi</i> et leur ville :				
<i>Albaougusta</i>	à	26°	-	43° 20',
À l'est des Voconces et des <i>Memini</i> , les <i>Sentii</i> dont la ville est Digne	à	27° 10'	-	44° 20',
9. Les îles qui se trouvent en bordure de la Narbonnaise sont :				
Agde, aux abords de la ville du même nom, dont la position est	à	22° 30'	-	42° 10',
après laquelle, <i>Blasco</i> ¹⁵	à	22° 30'	-	42° 20',
les Stoechades, au nombre de cinq, face au cap <i>Kitharistès</i> , dont la position de celle du milieu est	à	25°	-	42° 15',
face au Var, <i>Léronè</i> , dont la position est	à	27° 45'	-	42° 15'.

13 Saint-Gabriel

14 Carpentras

15 Île de Brescou

Chapitre II

La mesure de l'espace stades et milles

Dans le livre IV, la plupart des mesures de distances est exprimée en stades et très rarement en milles. Nous en donnons la liste dans un tableau (fig. 3). Elles concernent soit des mesures (longueur de fleuves, dimensions de massifs) soit des distances entre localités ou points remarquables. La situation du Livre IV reflète celle de l'œuvre entière : l'unité de mesure de distance chez Strabon reste l'unité grecque, conformément à la tradition géographique de son temps. Par ailleurs, Strabon se référant constamment à ses prédécesseurs qui sont pour l'essentiel des écrivains grecs (Ératosthène, Polybe, Poseidonios), il est naturel que le stade s'impose à lui comme unité. Le rapport entre les occurrences des deux termes est éloquent : stade se rencontre 1048 fois et mille 25 !

Les mesures en milles se rencontrent tout naturellement dans la description des contrées les plus occidentales, Ibérie, Celtique, Italie : III, 1, 9 ; III, 5, 3 (2 ex.) ; IV, 1, 3 (5 ex.) ; V, 1, 11 (2 ex.) ; V, 2, 7 ; V, 2, 8 ; V, 3, 2 ; VI, 1, 2 ; VI, 1, 11 ; VI, 2, 11 ; VI, 3, 7 ; VI, 3, 10 (3 ex.) ; VII, 7, 4 (5 ex.). On remarquera, comme on l'a déjà signalé, que leur usage n'est pas exclusif et qu'on trouve côte à côte milles et stades dans les mêmes passages, l'utilisation des uns et des autres s'expliquant simplement par des sources différentes. Par leur rareté, les mesures en milles attirent donc l'attention : elles dénotent l'utilisation de sources romaines spécifiques et (en théorie) plus récentes que les sources habituelles du géographe.

Le Livre IV ne comporte qu'un seul exemple de distances en milles, lorsque Strabon donne les dimensions générales de la Narbonnaise à partir des deux grands axes routiers de la Province, la voie Domitienne et la voie Aurélienne (ou *Per Alpes maritimas*) (IV, 1, 3). Seules les distances mesurées à partir des voies sont exprimées en milles, les autres sont en stades. Aucune équivalence n'est donnée ici, ce qui suppose qu'elle est connue et évidente pour tous les lecteurs. De fait, elle s'établit à 8 stades pour un mille (1480 m), avec un stade de 185 m (stade de Grande Grèce) : équivalence attestée par de nombreux auteurs (Radke 1971, p. 124) et confirmée par Strabon qui la présente comme la plus courante, en VII, 7, 4 : ὄς μὲν οἱ πολλοί. Mais on sait que ce n'est pas la seule. Ainsi Polybe est présenté, justement dans ce passage du livre VII, comme comptant 8 stades 1/3 pour 1 mille, utilisant un stade attique de 178 m, ce qu'admettent un certain nombre de commentateurs (Radke 1971, Foulon 1997) mais qui ne semble pas se vérifier dans tous les cas, en particulier pour les régions occidentales : voir le fameux cas de la route de l'Ebre au Rhône en III, 39 où les travaux les plus récents montrent que Polybe utilise la norme classique de 8 stades de 185 m pour un mille (Sillières 2003, p. 122-124).

La source de Strabon en IV, 1, 3

Le premier problème est posé par la source de Strabon pour les distances routières. En effet, qu'il s'agisse de voies romaines ne saurait être une justification suffisante à l'utilisation des milles. On a bien d'autres exemples, où, à l'instar de Polybe qu'il prend pour source, Strabon donne des distances routières en stades (III, 4, 10 à propos des voies de la Celtibérie en est peut-être l'exemple le plus significatif). Il y a donc bien une source romaine spécifique pour la description des itinéraires de Gaule

Trajet	dist. milles	dist. stades	équi. milles	dist. en km.	réf.
Étendue des Monts <i>Kémména</i> (Cévennes)		2000	250	370	IV,1,1
<i>Aphrodision-Narbo</i> (Narbonne)	63			93	IV,1,3
<i>Narbo-Nemausus</i> (<i>Nemausus</i>)	88			130	IV,1,3
<i>Nemausus-Sextia</i> (<i>Aquae Sextiae</i>)	53			78	IV,1,3
<i>Sextia-Antipolis</i> et <i>Ouaros</i>	73			108	IV,1,3
<i>Aphrodision-Ouaros</i> (total)	277			410	IV,1,3
<i>Aphrodision-Ouaros</i> (2e version)		2600	325	481	IV,1,3
<i>Aphrodision-Ouaros</i> (3e version)		2800	350	518	IV,1,3
<i>Tarouskon</i> (Tarascon)-frontière des <i>Ouokontioi</i> (Voconces)	63			93	IV,1,3
frontière des <i>Ouokontioi-Ebrodounon</i> (<i>Ebrodunum</i>)	99			147	IV,1,3
<i>Ebrodounon-Okelos</i> (<i>Ocelum</i>)	99			147	IV,1,3
<i>Sciggomagos</i> (<i>Excingomagus</i>)- <i>Okelos</i>	28			41	IV,1,3
Libération route côtière (max.)		12	1,5	2	IV,1,5
Libération route côtière (min.)		8	1	1	IV,1,5
<i>Massalia</i> -Cap couronne		100	12,5	19	IV,1,6
Distance de la plaine <i>Leithodes</i> à la mer		100	12,5	19	IV,1,7
Diamètre de la plaine <i>Leithodes</i>		100	12,5	19	IV,1,7
<i>Massalia-Phoron Ioulion</i> (<i>Forum Iulii</i>)		600	75	111	IV,1,9
<i>Antipolis-Ouaros</i>		20	2,5	4	IV,1,9
<i>Ouaros-Nikaia</i> (Nice)		60	7,5	11	IV,1,9
<i>Massalia-Drouentias</i> (Durance) (territoire des Salyens)		500	62,5	93	IV,1,11
<i>Drouentias-Isar</i> (Isère)		700	87,5	130	IV,1,11
<i>Isar-Ouienna</i> (Vienna)		320	40	59	IV,1,11
<i>Ouienna-Lougdownon</i> (<i>Lugdunum</i>)		200	25	37	IV,1,11
<i>Nemausus-Tarouskon</i> (<i>Tarusco</i>)		100	12,5	19	IV,1,12
<i>Nemausus-Narbo</i>		720	90	133	IV,1,12
Largeur de l'isthme gaulois		3000	375	555	IV,1,14
Distance du <i>Rhodanos</i> au <i>Liger</i>		800	100	148	IV,1,14
Trajet terrestre <i>Atax-Garounas</i>		700 ou 800	87,5 ou 100	129,5/148	IV,1,14
Navigation <i>Garounas-Liger</i>		2000	250	370	IV,2,1
Longueur du Rhénos (Rhin) (Asinius Pollion)		6000	750	1110	IV,3,3
Longueur du Rhénos (Strabon)		4000	500	740	IV,3,3
<i>Lougdownon-Séquanas</i>		1000	125	185	IV,3,3
Traversée vers la <i>Prettanikè</i>		320	40	59	IV,3,4
Étendue (contestée) de l' <i>Ardouenna</i>		4000	500	740	IV,3,5
Côté sud de la <i>Prettanikè</i> (nord de la <i>Keltikè</i>)		4300 ou 4400	537,5 ou 550	795,5/814	IV,5,1
Distance <i>Pyréné-Rhénos</i> (max.)		5000	625	925	IV,5,1
Distance <i>Ition-Prettanikè</i>		320	40	59	IV,5,2
<i>Genoua</i> (Gênes) - <i>Sabatôn</i> (<i>Vado</i>)		260	32,5	48	IV,6,1
<i>Sabatôn-Albiggaunon</i> (<i>Albingaunum</i>)		370	46,25	68	IV,6,1
<i>Albiggaunon-Monoikos</i>		480	60	89	IV,6,1
Port de <i>Monoikos-Antipolis</i>		200	25	37	IV,6,3
Libération route côtière		12	1,5	2	IV,6,3
Montée au col le plus élevé des <i>Médouloi</i> (<i>Medulli</i>)		100	12,5	19	IV,6,5
Trajet terrestre <i>Akyleia-Nauporton</i> (<i>Nauportum</i>)		400	50	74	IV,6,10
Étendue des <i>Alpeis</i> (au niveau des plaines) selon Polybe		2200	275	407	IV,6,12
Longueur du lac <i>Bénacos</i>		500	62,5	93	IV,6,12
Largeur du lac <i>Bénacos</i>		50	6,25	9	IV,6,12
Longueur du lac <i>Verbanos</i>		400	50	74	IV,6,12
Longueur du lac <i>Larios</i>		300	37,5	56	IV,6,12
Largeur du lac <i>Larios</i>		30	3,75	6	IV,6,12

Fig. 3. Tableau des distances en stades et en milles du L. IV (1 mille = 1480 m = 8 stades de 185 m. (P. Thollard).

méridionale. La mention du territoire de Cottius (constitué en 8 av. J.-C.) en donne le terminus. La cohérence de tout le passage interdit de voir dans cette mention une interpolation tardive dans des sources plus anciennes, d'époque républicaine, comme on l'a proposé récemment (Rogers 2002, p. 487). La source est donc tout à fait contemporaine de Strabon et offre un témoignage de tout premier ordre sur les voies à l'époque augustéenne.

Peut-on la préciser ? Il faut exclure, tout d'abord, un itinéraire routier du type classique (prototype de la Carte de Peutinger), lequel donne les localités qui constituent autant d'étapes sur la voie. Si c'était le cas, on aurait la distance de l'Ibérie à Narbonne mesurée à partir « des trophées de Pompée », comme l'indiquent tous les itinéraires (Castellvi *et al.* 1997, p. 18-19), et non du sanctuaire « d'Aphrodite Pyrénéaia » (qu'on localise à Port-Vendres), qui est à l'écart de la voie Domitienne. Comme, du reste, Strabon a cité juste avant les Trophées de Pompée comme une frontière entre la Gaule et l'Ibérie reconnue par quelques auteurs (donc pas par lui : ἔνιοι δὲ τὸν τόπον, ἐν ᾧ ἔστι τὰ Πομπηίου τρόπαια, ὄριον Ἰβηρίας ἀποφαίνουσι καὶ τῆς Κελτικῆς « bien que certains fassent du lieu où se situent les trophées de Pompée la frontière entre l'Ibérie et la Keltikè » –cf. également III, 4, 9), c'est donc qu'il se réfère à une autre source. De la même manière, si Strabon s'était inspiré d'un itinéraire, il n'indiquerait pas les distances à partir des frontières des territoires (des Voconces ou de Cottius) comme il le fait pour la partie « alpine » de la voie Domitienne, mais à partir des seules stations routières.

Donc Strabon utilise une véritable carte (ou un document topographique) qui porte (ou énumère) non seulement les noms des villes principales mais aussi les limites des peuples et des pays.

La première hypothèse qui vient à l'esprit est la carte d'Agrippa, parce qu'ayant été achevée en 2 av. J.-C., selon la conjecture de Claude Nicolet (Nicolet 1988, p. 110), elle aurait pu être vue par le géographe qui, comme on l'a rappelé, a visité Rome après la mort d'Auguste (V, 3, 8). Il semble, cependant, qu'il faille rejeter ici cette hypothèse (pour autant, comme on l'a vu, que cela puisse paraître étonnant). On sait, en effet, par Pline, qui se réfère à la carte d'Agrippa en plusieurs endroits (et, en particulier, en III, 37, dans sa description de la Narbonnaise) que ce document mentionnait des dimensions générales en longueur (*longitudo*) et largeur (*latitudo*). Or, la mesure donnée par Strabon (277 milles) n'est pas une dimension globale mais la somme des distances intermédiaires (avec, du reste, des erreurs : on y reviendra). Quand le géographe donne des dimensions générales, celles-ci sont en stades. En outre, la longueur (*longitudo*) de la Narbonnaise donnée par Pline d'après la carte d'Agrippa est de 370 milles. On est bien loin des 277 milles mesurés sur les voies ou des deux autres mesures en stades : 2600 stades (soit 325 milles) et 2800 stades (soit 350 milles). La distance correspondante exacte aurait été 2960 stades (pour une équivalence classique 1 mille = 8 stades). Donc, Strabon n'a utilisé ici ni la carte d'Agrippa ni les documents ou dossiers (*commentarii*) que ce dernier a laissés à sa mort et qu'Auguste a utilisés pour terminer l'œuvre qu'il n'avait pu achever (Pline, *N. H.*, III, 17 –Nicolet 1997, p. 108-110 ; 181-183).

Reste le problème du *chorographe* et de la *chorographie* cités dans les Livres V et VI. On sait, en effet, que sur les huit passages concernant l'Italie (et les îles : Corse, Sardaigne, Sicile) où sont données des distances en milles (sans tenir compte de V, 3, 2 où il n'est question que de bornes milliaires), six mentionnent une source désignée le plus souvent par « le chorographe » –ὁ χωρογράφος et, une seule fois (VI, 2, 1), par « la chorographie » –ἡ χωρογραφία. En voici la liste :

V, 2, 7, à propos de la Corse : μῆκος δὲ τῆς νήσου φησὶν ὁ χωρογράφος μίλια ἑκατὸν ἐξήκοντα, πλάτος δὲ ἑβδομήκοντα.

Le chorographe dit que la longueur de l'île est de 160 milles et sa largeur de 80.

V, 2, 8, à propos de la Sardaigne : ἀπό τε τῆς Λιβύης τὸ ἐγγυτάτω διάραμά φησιν ὁ χωρογράφος εἰς τὴν Σαρδῶν μίλια τριακόσια.

Le chorographe dit que la distance la plus courte qui sépare la Sardaigne de la Lybie est de 300 milles.

VI, 1, 11, à propos du golfe de Tarente : αὐτὸς δ' ὁ κόλπος ἔχει περίπλου ἀξιόλογον μιλίων διακοσίων τετταράκοντα, ὡς ὁ χωρογράφος φησί (...)

Le golfe lui-même a un pourtour important de 240 milles, selon le chorographe (...)

VI, 2, 8, à propos de la Sicile : ἐν δὲ τῇ χωρογραφίᾳ μείζω λέγεται τὰ διαστήματα κατὰ μέρος διηρημένα μιλιασμῶ.

Dans (ou sur) la chorographie, les distances sont estimées plus grandes et décomposées en sections mesurées en milles.

VI, 2, 11, à propos des îles Lipari : ἀπὸ μὲν οὖν Ἐρικόδους εἰς Φοινικόδη δέκα μιλία φησιν ὁ χωρογράφος, ἔνθεν δ' εἰς Διδύμην τριάκοντα, ἔνθεν δ' εἰς Λιπάραν πρὸς ἄρκτον ἑννέα καὶ εἴκοσιν, ἔνθεν δ' εἰς Σικελίαν ἑννεακαίδεκα.

D'Éricodès à Poincodès, le chorographe compte 10 milles ; de là jusqu'à Didyme, 30 ; puis jusqu'à Lipara, au nord, 29 ; et de là jusqu'en Sicile, 19.

VI, 3, 10, à propos des distances de la côte adriatique au sud-est de l'Italie : Ταῦτα μὲν οὖν κατ' Ἀρτεμίδωρον κεῖται τὰ διαστήματα. φησὶ δ' ὁ χωρογράφος τὰ ἀπὸ τοῦ Βρεντεσίου μέχρι Γαργάνου μιλίων ἑκατὸν ἑξήκοντα πέντε, πλεονάζει δὲ αὐτὰ Ἀρτεμίδωρος.

Voici donc les mesures estimées par Artémidore. Le chorographe, quant à lui, donne 160 milles de *Brendisium* jusqu'au Gargano tandis qu'Artémidore en donne davantage.

Le contexte indique sans aucun doute possible que Strabon fait allusion à un auteur et à un ouvrage précis et que ces termes ne sont pas employés dans le sens qu'on leur trouve ailleurs (en particulier aux livres I et II) où ils désignent une approche de détail ou régionale par opposition à une approche globale, celle de la γεωγραφία ou du γεωγραφικός (Nicolet 1997, p. 79-80 ; cf. *supra* à propos de Ptolémée). La question qui se pose est double. Premièrement : les autres passages qui comportent des distances en milles et où le chorographe n'est pas cité (comme en IV, 1, 3) ne pourraient-ils pas eux aussi remonter à cette source ? En second lieu, peut-on identifier l'auteur et l'ouvrage désignés anonymement par Strabon ?

La réponse à la première question n'est pas évidente. Les passages qui mentionnent des distances en milles sans référence précise à une source se présentent sous des formes bien différentes. La longueur de la voie Appia (VI, 3, 7) fait partie de ces informations courantes que Strabon a pu recueillir de multiples façons. Le passage du Livre VII renvoie directement à Polybe et concerne la fameuse question de l'équivalence du stade et du mille chez l'historien. La distance du Promontoire sacré à *Gadeira* de III, 1, 9, est attribuée à « certains auteurs » τινὲς δ', au pluriel, ce qui semble exclure le chorographe. L'autre passage du livre III, concernant *Gadeira* également (III, 5, 3), est introduit par un « on dit » λέγουσι encore plus ambigu. Rien de tel ne figure au Livre IV où les distances sont annoncées directement. En revanche, la parenté avec V, 1, 11 où sont indiquées les distances de *Placentia* (Plaisance) aux Alpes est évidente (même mention des frontières du territoire de Cottius) : c'est évidemment la suite du trajet commencé en IV, 1, 3 simplement décrit à rebours.

On peut donc distinguer quatre groupes de références :

- celles qui ne renvoient à aucune source particulière (VI, 3, 7) ;
- celles qui renvoient à Polybe (VII, 7, 4) ;
- celles qui évoquent des auteurs que Strabon ne juge pas utile de citer (comme souvent) mais qui font partie de ses sources habituelles : III, 1, 9 et III, 5, 3 ;
- celles qui semblent provenir d'une documentation spécifique, plutôt cartographique : IV, 1, 3 et V, 1, 11.

Seules, donc, ces deux dernières pourraient être attribuées au chorographe des livres V et VI. Cependant, on ne comprend pas pourquoi Strabon qui met tant d'insistance à citer cette source ne le ferait pas partout. On penchera donc plutôt pour l'indépendance des deux sources et, contrairement à Fr. Lasserre (Lasserre 1967, p. 21, n.1) on n'attribuera pas au chorographe anonyme les passages de IV, 1, 3 ni de V, 1, 11.

La question de l'identification du chorographe a été abordée depuis longtemps. Le rapport avec les travaux d'Agrippa a été véritablement établi par A. Klotz qui a proposé l'édition des fragments des *Commentarii* à partir des citations de Pline, d'une part, et de l'édition de deux textes tardifs qui semblent s'inspirer très fortement de l'œuvre d'Agrippa, d'autre part : la *Dimensuratio provinciarum* et la *Divisio orbis terrarum*. Klotz intègre également les passages des livres V et VI de Strabon où sont cités le chorographe et la chorographie, du fait de la concordance des mesures avec celles de Pline (malgré, là aussi, des erreurs manifestes comme en VI, 2, 11) (Klotz 1931, p. 38-58 ; 386-466). Pour Klotz, et nombre de commentateurs qui l'ont suivi, le *χωρογράφος* est Agrippa et la *χωρογραφία* désigne la carte affichée sous le Portique. À l'inverse, une autre série de commentateurs dont P. Arnaud est le représentant le plus récent, défendent l'idée d'une totale indépendance du « chorographe » de Strabon avec Agrippa et ses travaux, sans pouvoir cependant mettre un nom sur l'auteur anonyme (Aly 1957, p. 224-230 ; Sallman 1971, p. 93-98 ; Arnaud 2007, p. 23-24).

Cl. Nicolet, qui suit globalement les conclusions de Klotz, hésite un peu sur l'identification, à cause du terme de *χωρογραφία* sous lequel serait désignée la carte d'Agrippa par Strabon, terme qui désigne, comme on l'a vu une carte régionale ou détaillée et non une description d'ensemble de la terre habitée, comme devait l'être celle du Portique. Il est également gêné par l'anonymat strabonien : pourquoi ne pas rendre à Agrippa (ou à Auguste) ce qui leur appartient ? Il finit par adopter une position de compromis en disant que des auteurs d'époque augustéenne « ont très bien pu appeler *chorographia* une description du monde générale, mais assez détaillée, comme celle qu'on pouvait voir sur la carte du Portique » et que le *χωρογράφος* de Strabon peut être bien, en effet, cet auteur (anonyme puisqu'Agrippa est mort) qui a achevé la « carte » du Portique sur l'ordre d'Auguste lui-même » (Nicolet 1997, p. 121-122).

Fr. Lasserre, butant sur la même difficulté de la désignation anonyme du *χωρογράφος*, prend une position plus radicale. Il nie que les *commentarii* d'Agrippa aient constitué des dossiers, traités ou *memoranda* (pour reprendre la traduction de Cl. Nicolet) laissés par celui-ci après sa mort et propose de traduire l'expression de Pline *ex destinatione et commentariis* (dans la célèbre citation de III, 17) par « conformément à l'intention manifestée par Agrippa et aux *instructions écrites* laissées par lui » (Lasserre 1967, p. 22). Selon lui, c'est un cartographe anonyme qui, à la mort d'Agrippa s'est vu confier la réalisation de la carte du Portique à partir d'un dossier établi par les services impériaux (et dont les premiers travaux avaient commencé sous César). Après l'achèvement de la carte, le chorographe aurait rédigé un traité explicatif « publié sans nom d'auteur, en raison de ses origines ». D'où, toujours selon Fr. Lasserre, la multiplicité des attributions possibles et des citations chez les auteurs antiques : Agrippa (Pline), Auguste (auteur de la *Divisio orbis terrarum*) ou le chorographe anonyme (Strabon). La *χωρογραφία* désignerait alors soit le traité de l'auteur anonyme soit la carte du Portique elle-même (Lasserre 1967, p. 23).

On ne donnera sûrement pas raison à Fr. Lasserre dont la traduction forcée aboutit à remettre en cause sans véritable fondement l'action et l'œuvre d'Agrippa. Cela dit, le problème posé par l'anonymat du chorographe subsiste et la solution proposée par Cl. Nicolet n'est pas plus satisfaisante : tout le monde savait qu'on devait la carte du Portique soit à Agrippa soit à Auguste. On ne voit pas pourquoi Strabon, par ailleurs glorificateur en toute occasion de l'œuvre de Rome, aurait passé sous silence le nom de deux de ses plus illustres représentants.

Le problème n'est donc pas définitivement réglé. La parenté entre les passages qui ont pour source la « chorographie » et la carte d'Agrippa est réelle, mais il n'est pas sûr que *χωρογραφία* désigne la carte elle-même. Il faut rappeler une fois encore que la référence à la *χωρογραφία* est limitée aux livres V et VI et, à l'intérieur de ceux-ci, à la description des îles (Corse et Sardaigne : V, 2, 7 et 8, Sicile : VI, 2, 1 et 11) et de l'Italie méridionale (VI, 1, 11 et 3, 10). Si la *χωρογραφία* désignait la carte du Portique, Strabon s'en serait servi dans d'autres occasions. On penchera plutôt pour un document particulier, essentiellement maritime, élaboré à partir des mêmes données que celles qui ont servi à la carte d'Agrippa et utilisé par le géographe spécialement pour cette partie de l'ouvrage.

D'un autre côté, il semble évident que le passage de IV, 1, 3 (et son pendant du livre V) dépendent d'un document à part (une carte, probablement) sans rapport direct avec la carte d'Agrippa et établi entre 8 av. J.-C. et 2 av. J.-C.

Itinéraires et distances

Strabon donne les distances mesurées sur les deux grands axes routiers de la province. Cependant, au lieu de présenter séparément, comme nous le faisons aujourd'hui, la voie Domitienne et la voie Aurélienne (ou *per Alpes maritimas*), il se place d'un point de vue pratique. Il envisage d'abord le trajet côtier, à partir du sanctuaire d'Aphrodite jusqu'au Var (d'une frontière à l'autre), en passant par Narbonne, Nîmes, Beaucaire, Tarascon, Aix-en-Provence et Antibes (donc la partie occidentale de la voie Domitienne puis la voie Aurélienne) ; puis celui qui va du Rhône à l'Italie, en passant par Tarascon, Cavaillon, Embrun et le territoire de Cottius (c'est-à-dire la partie orientale de la voie Domitienne). Nous les avons reproduites sur une carte moderne avec les distances (**fig. 4**). Certains des chiffres donnés par Strabon posent problème. On sait que c'est chose courante dans les textes antiques et qu'on en attribue souvent la cause à des erreurs lors des transcriptions successives des manuscrits. Dans le cas présent, l'argument ne saurait être avancé. D'une part, les leçons des manuscrits sont toutes homogènes et ne présentent aucune trace de corruption ou de divergence. D'autre part, la cohérence interne est assurée par le total indiqué par Strabon pour le trajet sanctuaire d'Aphrodite – Var (277 milles) qui est exactement la somme des distances intermédiaires : 63 milles (sanctuaire d'Aphrodite – Narbonne), 88 milles (Narbonne – Nîmes), 53 milles (Nîmes – Aix-en-Provence) et 73 milles (Aix-en-Provence – Antibes et Var).

Nous avons reproduit dans deux tableaux (p. 108, **fig. 6** et **7**) et sur deux cartes (**fig. 5** et p. 110, **fig. 9**) les distances admises sur les deux itinéraires routiers envisagés ici. Les chiffres proposés ont été obtenus en compilant toutes les sources dont on dispose (gobelets de Vicarello, Table de Peutinger, Itinéraire d'Antonin et milliaires) et en vérifiant avec les données kilométriques contemporaines (Barruol 1969 ; Castellvi *et al.* 1997 ; Sillières 2003).

Des Pyrénées à Nîmes

La longueur de la voie Domitienne des Pyrénées au Rhône (jusqu'à Οὐγγέρων – Beaucaire) est estimée à 171 milles (Castellvi *et al.* 1997, p. 19 ; Sillières 2003, p. 123). Qu'une partie de la documentation utilisée pour obtenir à ce résultat ne soit pas d'époque augustéenne ne pose pas de problème, puisqu'il



Fig. 4. Trajets et distances décrits par Strabon en Narbonnaise (IV, 1, 3) reportés sur une carte moderne (Fond de carte CNRS UMR 5140- DAO P. Thollard).



Fig. 5. Le trajet des Pyrénées au Rhône par la voie Domitienne reporté sur une carte moderne (Fond de carte CNRS UMR 5140- DAO P. Thollard).

est admis que le tracé n'a pas varié pendant l'Antiquité. Que le décompte se fasse à partir du franchissement des Pyrénées (*Summum Pyrenaeum*, identifié au col de Panissars, près du Perthus, où on a retrouvé les vestiges interprétés comme ceux des trophées de Pompée), et non du lieu pris par Strabon comme frontière entre l'Ibérie et la Celtique (le sanctuaire « d'Aphrodite Pyrénéia » – τὸ ἱερόν τῆς Πυρηνναίας Ἀφροδίτης, situé à Port-Vendres), est également négligeable. L'écart de distance entre les deux points ne représente sans doute pas plus de 2 à 3 milles (actuellement, par la route, entre Perpignan et Le Perthus il y a 23 km et 27 km entre Perpignan et Port-Vendres).

L'évaluation de ce tronçon par Strabon est assez exacte : 63 milles de la frontière à Narbonne (pour 65 en réalité) et 88 de Narbonne à Nîmes (pour 91). Une seconde évaluation de la distance Nîmes – Narbonne est donnée en IV, 1, 12, directement à partir de la voie Domitienne, cette fois, et mesurée en stades, mais plus proche de la réalité : 720 stades = 90 milles.

Localités	distances admises (en milles)		
<i>Summum Pyrenaeum</i>	25	}	
<i>Ruscino</i>	40		65
<i>Narbo</i>	16		63
<i>Baeterae</i>	30	}	Frontière Ibérie- <i>Nemausus</i>
<i>Forum Domitii</i>	15		156
<i>Sextantio</i>	15	}	91
<i>Ambrussum</i>	15		88
<i>Nemausus</i>	15	}	
<i>Ugernum</i>	1		
<i>Tarusco</i>	3	}	66
<i>Ernaginum</i>	11		53
<i>Tericiae</i>	18	}	
<i>Pisavi</i>	18		<i>Nemausus-Antipolis</i>
<i>Aquae Sextiae</i>	15	}	178
<i>Tegulata</i>	16		126
<i>Ad Turrem</i>	17	}	
<i>Matavo</i>	12		
<i>Forum Voconii</i>	22	}	112
<i>Forum Iulii</i>	30		73
<i>Antipolis</i>	10	}	
Var			
Total	344		277

Fig. 6. Tableau des distances de Nîmes en Italie par la voie Domitienne. Les chiffres en italiques sont ceux donnés par Strabon en IV, 1, 3 (P. Thollard).

Localités	distances admises (en milles)		
<i>Nemausus</i>	15	}	
<i>Ugernum</i>	1		
<i>Tarusco</i>	3	}	
<i>Ernaginum</i>	8		
<i>Glanum</i>	12	}	
<i>Cabellio</i>	22		
<i>Apta Iulia</i>	12	}	<i>Tarusco-Ebrodunum</i>
<i>Catuaicia</i>	16		160
<i>Alaunium</i>	24	}	
<i>Segustero</i>	34		
<i>Vapincum</i>	12	}	
<i>Caturigomagus</i>	17		
<i>Ebrodunum</i>	35	}	
<i>Brigantio</i>	27		<i>Ebrodunum-Ocelum</i>
<i>Excingomagus</i>	8	}	90
<i>Segusio</i>	20		99
<i>Ocelum</i>		}	28
Total	250		

Fig. 7. Tableau des distances des Pyrénées en Italie par la voie Domitienne puis la voie Aurélienne (per Alpes maritimas). Les chiffres en italiques sont ceux donnés par Strabon en IV, 1, 3 (P. Thollard).

De Nîmes au Var

La longueur de la deuxième partie du trajet, de Nîmes au Var, la frontière avec l'Italie, est de 178 milles, en suivant la route Ougernon (*Ugernum*) –Beaucaire, Tarascon, *Ernaginum* –Saint-Gabriel, Maussane (sans passer par *Glanum*), Aix-en-Provence, Fréjus, Antibes. Le calcul de Strabon pour la même distance arrive à 126 milles, soit une différence de 62 milles.

L'écart entre les 277 milles de Strabon et les 344 admis pour la distance Pyrénées – Var concerne donc uniquement la deuxième partie du trajet, celui de la voie Aurélienne. Il faut entrer dans le détail pour comprendre l'origine éventuelle des erreurs. Les deux distances intermédiaires, Nîmes – Aix-en-Provence et Aix-en-Provence – Var sont fausses l'une et l'autre : 53 au lieu de 66, dans le premier cas, et 73 au lieu de 112, dans le second, mais posent des problèmes d'ordre différent.

De Nîmes à Aix-en-Provence

La restitution de l'itinéraire suivi pour aller de Nîmes à Aix-en-Provence est délicate. La plupart du temps, on se fie à la carte de Peutinger qui est le seul itinéraire antique à donner des distances pour cette portion de la voie *Per Alpes Maritimas* (80 milles). On lit les noms et les distances suivantes : *Arelato* (VI) *Ernagina* (VIII) *Glanum* (XI) *Tericias* (XVIII) *Pisavis* (XVIII) *Aquis Sextis*. Or, l'itinéraire est très discuté. Pour deux raisons. D'une part, la carte ne mentionne que le passage du Rhône à Arles en omettant celui par *Ugernum* et Tarascon. Si le passage du Rhône à Arles est attesté dès le début de l'époque augustéenne par deux des gobelets de Vicarello (I et III), son importance est liée avant tout à la présence de la colonie d'Arles. Mais, géographiquement, sur le trajet Italie-Espagne, il marque un détour qui rallonge de près de 18 milles par rapport au franchissement à *Ugernum* et Tarascon, tel que le décrit Strabon.

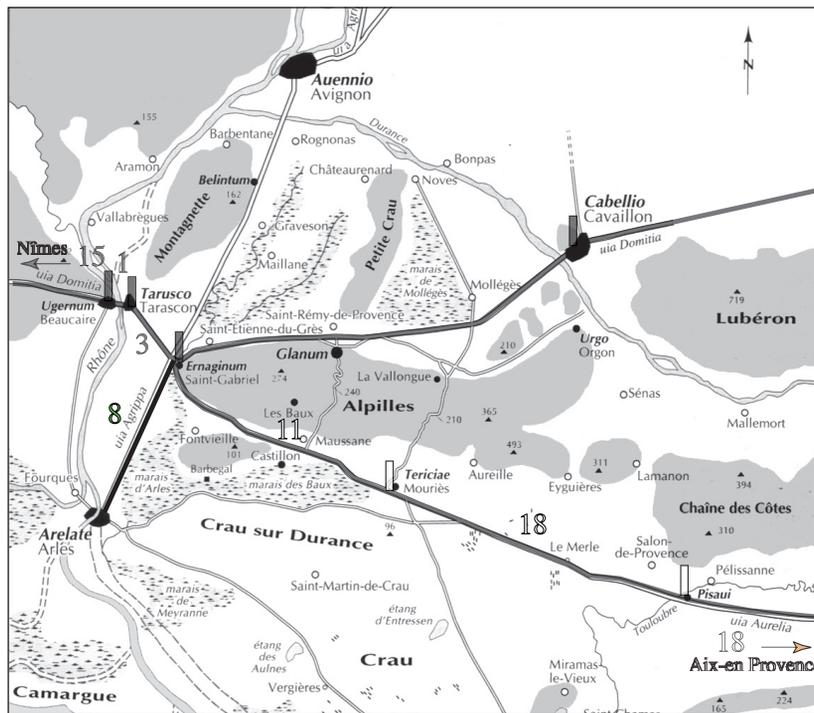


Fig. 8. Les voies romaines dans la région des Alpilles (d'après Roth-Congès 1997, p. 164, Fig. 6).

La seconde difficulté concerne le passage de la voie par *Glanum*, objet, là aussi, d'un débat ancien (fig. 8). La mention de *Glanum* sur la carte de Peutinger et sur les gobelets I et III de Vicarello ainsi que la découverte par H. Rolland d'un milliaire sur le site même, ont accrédité l'idée que la voie *Per Alpes Maritimas* passait effectivement par *Glanum* (Rolland 1962 ; Barruol 1969, p. 73, tab. II ; Salviat 1990, p. 17-18). Le dossier a été repris récemment par M. Gazenbeek (Gateau, Gazenbeek 1999, p. 88-93, 268 et 297) et A. Roth-Congès (Roth-Congès 1997, p. 162-165 ; nous avons reproduit en fig. 8 la fig. 3 de la p. 164).



Fig. 9. Le trajet du Rhône à l'Italie par la voie Domitienne et par la voie Aurélienne reporté sur une carte moderne (Fond de carte CNRS UMR 5140- DAO P. Thollard).

Écartons rapidement les gobelets de Vicarello qu'on ne peut invoquer ici : ils indiquent les étapes sur la voie Domitienne et non sur la voie littorale. La position originelle du milliaire découvert à *Glanum* reste problématique et, de toute manière, son caractère tardif (il est daté de 306-307 ap. J.-C.) interdit toute extrapolation à l'époque augustéenne. Mais, surtout, il existe une voie directe d'*Ernaginum* à *Tericiae* (qu'on situe aux abords de Mouriès), par Maussane, au sud des Alpilles (donc en évitant *Glanum*), attestée par une série de milliaires anciens 3-2 av. J.-C. : König 1970. Au demeurant, c'est le trajet le plus logique : le détour par *Glanum* rallonge de 8 milles. La distance Tarascon-*Tericiae*, donnée par un milliaire trouvé à Mouriès, mais aujourd'hui perdu, est estimée à 14 milles (Gateau, Gazenbeek 1999, p. 219).

Donc le tracé de la voie *per Alpes maritimas* de Nîmes à Aix-en-Provence représente 66 milles, chiffre que nous avons adopté dans le tableau de la **fig. 6** (*supra*, p. 106).

Pour expliquer l'erreur de Strabon, on a émis l'idée que le décompte aurait été partiel. Ainsi, pour Fr. Lasserre, le chiffre recopié par Strabon aurait été celui du trajet Tarascon – Aix (Lasserre 1966, p. 204, n. 7) et non Nîmes – Aix. Dans ce cas, l'estimation de Strabon serait satisfaisante : 53 milles pour 54. Mais il fait passer la voie par Arles et la distance qu'il propose (80 km soit 54 milles), à la suite de Radke (Radke 1964) est fautive. En réalité, le trajet Tarascon – Aix par Arles est de 68 milles et l'erreur de Strabon reste irréductible. Pour G. Barruol, Strabon aurait compté seulement à partir d'*Ernaginum* (Barruol 1969, p. 278, n. 3). Mais les 55 milles qu'il donne d'*Ernaginum* à Aix supposent le détour par *Glanum*, solution qu'il faut exclure, comme on l'a vu. La distance, par voie directe, d'*Ernaginum* à Aix est de 47 milles et là non plus l'erreur de Strabon n'est pas amendable.

On peut malgré tout garder l'idée que l'erreur est due à un décompte partiel comme la tournure de phrase peut y faire songer (ἐκ Νεμαύσου δὲ διὰ Οὐγέρνου καὶ Ταρούσκωνος εἰς θερμὰ ὕδατα τὰ Σέξιτια καλούμενα, ἅπερ πλησίον Μασσαλίας ἐστὶ, πεντήκοντα τρία—« de *Nemausus* par *Ougernon* et *Tarouskon* jusqu'aux sources chaudes appelées « *Sextia* » (qui sont proches de *Massalia*) 53 »). Dans ce cas, la distance donnée est celle mesurée à partir du passage du Rhône, à *Ugernum*, jusqu'à Aix. En enlevant les 15 milles de Nîmes à *Ugernum*, le chiffre transmis par Strabon est acceptable : 53 milles au lieu des 51 réels.

Si on accepte la proposition d'A. Roth Congès (Roth Congès 1997, p. 165, n. 30) de réduire la distance *Tericiae-Pisavi* à 15 milles au lieu des 18 indiqués par la Table de Peutinger (en se fiant à la borne trouvée à Saint-Jean de Brenasse, près de Salon-de-Provence, identifié à *Pisavi*, et marquant le 29e mille), l'ensemble des distances est raccourci de 3 milles : le trajet Nîmes – Aix est alors de 63 milles, celui *Ugernum* – Aix de 48 et l'erreur de Strabon un peu plus conséquente.

D'Aix-en-Provence au Var

Cette portion de la voie ne pose pas de problème de tracé. Depuis l'époque républicaine, on va d'Aix-en-Provence au Var en passant par *Tegulata* (La Grande Pugère), *Ad Turrem* (Tourves), *Matavo* (La Cabasse), *Forum Voconii* (Les Blaïs), *Forum Iulii* et *Antipolis*, en 122 milles. Les erreurs de distance éventuelles (sur la carte de Peutinger) sont corrigées par les milliaires dont les distances sont comptées à partir de Fréjus. La seule discussion porte sur l'éventualité de deux tracés successifs entre *Forum Voconii* et Fréjus (Brun 1999, p. 137). Mais la différence ne porte que sur 2 milles, ce qui est négligeable pour notre propos.

L'erreur de Strabon est donc importante : 73 milles au lieu de 122. L'écart représente un tiers du trajet. On peut tenter de la réduire un peu en admettant que Strabon qui dit « jusqu'à Antipolis et au Var », ne prend en compte que l'ancien comptoir de Marseille, dans un raccourci d'expression (mais il sait bien

qu'Antibes n'est pas sur le Var et il en donne la distance un peu plus loin, en IV, 1, 9 : 60 stades soit 7,5 milles.) Il faudrait donc traduire « jusqu'à Antibes puis le Var ». La distance totale Aix – Antibes serait alors, comme nous l'avons suggéré dans le tableau de la fig. 5, de 112 milles. Mais, il manque encore près de 50 milles.

Fr. Lasserre suggère que ce pourrait être, comme dans le cas précédent, une mesure partielle prise pour la distance totale, en l'occurrence celle d'Aix à Fréjus (Lasserre 1966, p. 204, n. 7). Mais il se fonde sur les données des itinéraires (Table de Peutinger : 87 milles et Itinéraire d'Antonin : 69 milles) qui sont toutes deux fausses. La distance réelle d'Aix à Fréjus –92 milles– est encore trop éloignée du chiffre de Strabon. La distance *Massalia – Antipolis* donnée un peu plus bas (IV, 1, 9) ne conviendrait pas non plus : les 600 stades qui séparent les deux villes correspondent en effet à 75 milles. Il faut donc conclure que pour cette partie, l'erreur du géographe est irréductible et qu'on ne peut décider s'il faut l'imputer à lui ou à sa documentation.

Du Rhône aux Alpes

La distance du Rhône (Tarascon) à l'Italie par les Alpes est estimée à 250 milles pour un trajet passant par *Ernaginum*, Cavaillon, Apt, Sisteron, Gap, Embrun, Briançon, le col du Mont-Genèvre, Exilles (*Exkiggomagos – Scingomagos*), Suse et aboutissant à Chiusa (*Okelos – Ocelum*) (Barruol 1969, p. 74-75, tab. III). Le total donné par Strabon est de 261 milles (fig. 7).

Le point de départ donné par Strabon est bien Tarascon – et non Nîmes, comme on le croit parfois par une lecture trop rapide du texte (Lasserre 1966, p. 126 ; Barruol 1969, p. 278, n. 3). La première partie du trajet Tarascon – Embrun est une estimation très satisfaisante : 162 milles pour 160. Le point intermédiaire à 63 milles du Rhône et 99 d'Embrun, donné comme la frontière du territoire voconce et le début de la montée des Alpes doit être situé entre les stations antiques de *Catuiacia* (Saint-Sauveur près Céreste) et *Alaunium* (Notre-Dame d'Aulun), entre 4 et 6 milles de la première et 12 et 8 de la seconde (puisque le décompte strabonien est légèrement inférieur à la distance réelle). Cela correspond au point indiqué par G. Barruol, au sud de Reillane (Barruol 1969, p. 279 et 289).

La deuxième partie du trajet, d'Embrun – *Ebrodounon* à *Okelos* est estimée par Strabon à 99 milles alors qu'il y en a 90 en réalité. L'erreur surprend d'autant plus que le décompte de la fin (*Exkiggomagos – Okelos*) est lui, parfaitement exact : 28 milles.

L'erreur est donc à rechercher, à première vue, entre Embrun et *Exkiggomagos*. On pourrait d'abord songer à un problème lié à la localisation de la frontière orientale des Voconces avec le territoire de Cottius. G. Barruol revient à plusieurs reprises sur ce problème. La mention d'Embrun comme limite l'embarrasse parce que cette agglomération (quoiqu'elle ne soit qu'un bourg – κόμη) est chef-lieu des Caturiges, peuple qu'il juge indépendant des Voconces et dont la frontière avec ce dernier se situe plus à l'ouest au niveau de *Caturigomagus* (Chorges). Il suppose ou une imprécision de Strabon ou un déplacement de la frontière à l'époque augustéenne, après la pacification des Alpes (Barruol 1969, p. 279, 289, 332, 340-344). Si on garde l'idée d'un déplacement de frontière, on pourrait admettre que Strabon donne la distance de la frontière (plus à l'ouest) avec *Okelos* et non celle d'*Ebrodounon*. Mais la distance Chorges – Embrun est de 17 milles et le calcul de Strabon pêcherait alors par défaut (99 pour 107). En fait, l'expression employée par Strabon est ambiguë et ne signifie pas nécessairement qu'*Ebrodounon* est exactement la frontière des Voconces et du royaume de Cottius : c'est d'abord la distance jusqu'à *Ebrodounon* qui est indiquée.

On remarquera, ensuite, que la dernière notation de distance (les 28 milles entre *Exkiggomagos* et *Okelos*) prend place dans un commentaire ajouté à la fin de notice qui est typique de la manière de

Strabon. Le commentaire trouve ici sa justification dans le désir de lever une ambiguïté : l'énoncé des distances précédent, qui allait jusqu'à *Okelos*, la fin du territoire de Cottius, pouvait laisser croire que la Celtique s'étendait jusque là (comme on le trouve affirmé, du reste, en V, 1, 11). Il était donc utile de préciser où passait la frontière.

Outre le procédé stylistique bien reconnaissable, marqué ici par un λέγεται- « on dit que », le changement de forme pour *Exkiggomagos* – Ἐξικκιγομάγος, écrit ici *Skiggomagos* – Σκιγγομάγος, selon la transcription de la forme latine habituelle, trahit un autre document que celui utilisé pour le reste du paragraphe. On aurait donc un document donnant la distance de 99 milles entre *Ebrodounon* et *Okelos* et un autre donnant uniquement celle entre *Skiggomagos* et *Okelos* (28 milles). L'utilisation de deux sources différentes expliquerait des chiffres approximatifs (ou erronés) dans un cas et exacts dans l'autre.

Distances en milles et distances en stades

La mention des distances en milles dans le livre IV repose sur une documentation spécifique, de nature officielle, très vraisemblablement, qui peut être soit une carte soit un document topographique annexé à une carte et concernant la Celtique et les Alpes, mais qui ne peut être ni un itinéraire ni un relevé des seules mesures routières des deux axes principaux de Gaule méridionale. La relation directe avec la carte d'Agrippa doit également être écartée.

Toutes les distances en milles du livre IV, à l'exception de celle entre *Skiggomagos* et *Okelos* sont tributaires de ce document dont on trouve une seule autre utilisation en V, 1, 11. Les autres mesures exprimées en milles qu'on trouve chez Strabon, en particulier aux livres V, VI et VII sont fondées sur d'autres documentations dont une « chorographie » anonyme (qui peut être également une carte ou un document sous forme de liste, ou les deux).

À l'inverse, les mesures en stades ne peuvent pas être attribuées à un document unique et il est très difficile, sauf exception caractérisée, de retrouver l'origine de la documentation ou de la source utilisées. À l'exception de Marseille – Fréjus, dont on vient de parler et qui est fortement sous-estimée, la série des distances en stades sont globalement satisfaisantes, quoiqu'un peu raccourcies, le plus souvent, par rapport à celles mesurées sur les voies antiques :

Antibes – Var : 60 stades (7,5 milles au lieu de 10) ;
 Var – Nice : 20 stades (2,5 milles au lieu de 6) ;
 Isère (c'est-à-dire Valence) – Vienne : 320 stades (40 milles au lieu de 49) ;
 Vienne – Lyon : 200 stades (25 milles au lieu de 23) ;
 Rhône (à la hauteur de Tarascon) – Nîmes : 100 stades « environ »
 (12,5 milles au lieu de 15) ;
 Nîmes – Narbonne : 720 stades (90 milles pour 91).

Les deux séries de références sont totalement indépendantes comme le prouve l'absence de concordance parfaite pour des trajets identiques. Ainsi, la distance entre Narbonne et Nîmes : 88 milles, en IV, 1, 3, et 720 stades (soit 90 milles) en IV, 1, 11.

On constatera, pour terminer, d'une part, que les erreurs relevées dans la description de Strabon sont toujours par défaut (à une exception près, le trajet Embrun – *Okelos*), ce qui exclut la référence à des unités de mesures plus courtes, en particulier le stade de 178 m censé avoir été utilisé par Polybe et

qu'on a évoqué plus haut. D'autre part, qu'elles concernent plus spécialement l'est de la Narbonnaise et les Alpes, régions plus récemment connues, explorées et mesurées que la partie occidentale.

La source que nous pensons avoir mise en évidence dans ce passage n'est qu'un exemple de la variété et de la diversité des documents utilisés par Strabon et dont on a d'autres exemples dans d'autres occasions. Ainsi, la description de la géographie administrative de la Celtique suppose également une « carte », mais différente de celle évoquée ici, comme l'a montré Chr. Goudineau (Goudineau 1990a, p. 169 ; Thollard 2003, p. 371). Contrairement à ce qu'on a souvent répété, le texte de Strabon n'est pas uniquement tributaire de ses devanciers et ne se résume pas à un « collage » de données prises dans les ouvrages antérieurs. Le géographe utilise bien souvent une documentation qui ne se rattache pas à la tradition littéraire antérieure. Documents « scientifiques » ou administratifs (quelle que soit leur forme), rapports ou inventaires officiels ce sont eux, à l'exemple de la carte dont il se sert pour donner les dimensions de la Narbonnaise qui font l'originalité et l'actualité de son ouvrage.

Chapitre III

L'appréhension de l'espace et des hommes : Celtique et Gaule, Celtes et Gaulois

Le livre IV s'ouvre sur la phrase suivante : Ἐφεξῆς δ' ἐστὶν ἡ ὑπὲρ τῶν Ἰβηρῶν Κελτικὴ : « À la suite [de l'Ibérie] vient la Keltikè Transalpine. » « La Keltikè Transalpine » est la traduction mot à mot de la périphrase ἡ ὑπὲρ Ἰβηρῶν Κελτικὴ, elle-même calquée sur la formule latine *Gallia Transalpina*, à ceci près que Strabon parle de *Celtique* – Κελτικὴ et non de *Gaule* – Γαλατία ou Γαλλία. Toute la question est donc de savoir quel sens il faut donner à cette dénomination particulière et, au-delà, au vocabulaire utilisé par Strabon pour parler de la Gaule et des Gaulois. Le problème rejoint ici des travaux récents concernant, d'une part, la perception et l'appréhension du monde des Gaulois dans l'Antiquité (Arnaud à paraître) et, d'autre part, l'emploi des termes Celtes et Gaulois chez les auteurs antiques (Goudineau 2004 ; 2005).

Strabon et la tradition grecque

Le vocabulaire de Strabon concernant la Gaule et la Celtique est toujours précis et reste cohérent dans toute l'œuvre. D'une part, Strabon n'emploie jamais le terme de Γαλλία. D'autre part, le terme de Γαλατία, dans la *Géographie*, renvoie toujours à la Galatie, la « Gaule » d'Asie Mineure¹⁶. De la même manière l'ethnique Gaulois, sous la forme Γαλλοί, n'est pas utilisé par Strabon. En revanche, on trouve Γαλάται utilisé d'abord pour désigner les Galates d'Asie Mineure (essentiellement au L. XII)¹⁷ mais aussi d'une manière plus générale, pour caractériser certains peuples (comme les Scordisques – VII, 2, 2), ou pour opposer les Gaulois à d'autres (les Ibères ou les Germains, principalement au livre IV) ou, encore, comme simple équivalent de Celtes¹⁸.

La forme courante de l'adjectif est Γαλατικός¹⁹. Le terme est le plus souvent pris dans un sens géographique : il est alors toujours associé au mot golfe – κόλπος et désigne le ou les golfes « galatiques » dans une expression figée (10 ex.). Mais l'acception ethnique ou ethnographique se rencontre aussi : dans ce cas, l'adjectif est généralement associé à ἔθνη – peuples ou φύλον – groupe humain (6 ex. : IV, 1, 1 ; IV, 2, 1 – 3 fois – ; IV, 4, 2 ; IV, 7, 1). On n'a pas suffisamment insisté sur la présence insolite de la forme Γαλλικός qui figure au début du chapitre ethnographique en IV, 4, 2, associé à Γαλατικός :

Τὸ δὲ σύμπαν φύλον, ὃ νῦν Γαλλικόν τε καὶ Γαλατικὸν καλοῦσιν
Dans son ensemble, la famille de peuple qu'on appelle aujourd'hui soit
gallique soit galatique...

16 3 ex. : II, 5, 31 ; XII, 5, 1 ; XII, 5, 4.

17 22 ex. : XII, 1, 1 ; XII, 2, 2 (2 ex.) ; XII, 3, 1 ; XII, 3, 6 ; XII, 3, 9 ; XII, 3, 12 ; XII, 3, 13 ; XII, 3, 37 ; XII, 3, 38 ; XII, 4, 10 ; XII, 5, 1 (2 ex.) ; XII, 5, 2 ; XII, 8, 1 ; XII, 8, 7 ; XIII, 1, 27 ; XIII, 4, 2 ; XIII, 4, 3 ; XIV, 5, 23 ; XIV, 5, 26 ; XVII, 3, 25.

18 17 ex. : II, 4, 4 (2 ex.) ; III, 2, 8 ; IV, 1, 1 ; IV, 1, 5 (2 ex.) ; IV, 1, 14 ; IV, 3, 2 ; IV, 5, 1 ; IV, 5, 2 ; VII, 1, 2 ; VII, 2, 2 (2 ex.) ; VII, 5, 2 ; VII, 5, 6 ; VIII, 7, 3 ; XVI, 2, 2.

19 16 ex. : II, 4, 3 ; II, 5, 8 ; II, 5, 19 ; II, 5, 28 (2 ex.) ; III, 1, 3 ; III, 4, 19 ; IV, 1, 1 (3 ex.) ; IV, 2, 1 (4 ex.) ; IV, 4, 2 ; VII, 1, 1.

Le passage est considéré, à juste titre, comme dérivant de Poseidonios (fr. 33). Mais, de toute évidence, le mot Γαλλικόν lui-même est inconnu de Poseidonios. Il n'existe pas chez Diodore de Sicile. Son emploi unique chez Strabon est la plus ancienne attestation dans la littérature grecque : il ne se rencontre pas avant Dion Cassius et Ptolémée. C'est donc un ajout (une actualisation) de Strabon, transcrivant le latin *Gallicus*, à destination d'un public sinon proprement romain du moins familier de la terminologie latine en usage à l'époque augustéenne.

En dehors de cet exemple, le vocabulaire de Strabon est tout à fait en accord avec les usages des écrivains grecs de son temps. Ainsi, Γαλλία reste inusité chez les historiens et géographes « classiques » : Plutarque l'ignore encore ; on le trouve quatre fois chez Dion Cassius (et toujours au pluriel) ; il faut attendre Ptolémée pour le voir utilisé de manière plus habituelle (12 ex.). Même chose pour Γαλατία qui ne devient courant pour désigner la Gaule (ou les Gaules) qu'à l'époque impériale (Dion Cassius, Plutarque etc.) et donne le composé Κελτογαλατία qui se retrouve chez Ptolémée. Quant à Γαλλοί, inconnu de Strabon, il n'apparaît pas avant le II^e s. ap. J.-C.

L'évolution du vocabulaire dans ce domaine est significative. Nous avons réuni dans le tableau ci-après (à partir du TLG) les fréquences d'emploi des termes de la famille Γαλατ- et ceux de la famille Κελτ- chez cinq écrivains grecs s'étageant du II^e s. av. J.-C. au III^e s. ap. J.-C., choisis parmi les plus représentatifs (on a exclu Ptolémée, à cause de Κελτογαλατία qui appartient aux deux familles) (**fig. 10 et 11**).

	Γαλάται	Γαλατία	Γαλατικός	Κελτοί	Κελτική	Κελτικός
Polybe	105	18	12	126	2	1
Strabon	40	4	16	43	52	23
Diodore de Sicile	43	18	3	39	11	3
Plutarque	77	74	21	47	11	16
Dion Cassius	100	128	14	55	14	14

Fig. 10. Occurrences des mots de la famille Galat* et Kelt* chez quelques historiens et géographes grecs (relevé d'après le TLG).

	Galat*	Kelt*
Polybe	51%	49%
Strabon	34%	66%
Diodore de Sicile	55%	45%
Plutarque	70%	30%
Dion Cassius	74%	26%

Fig. 11. Pourcentage des mots de la famille Galat* et Kelt* chez quelques historiens et géographes grecs (relevé d'après le TLG).

Le résultat est net. En dehors du cas de Polybe, que nous envisagerons dans un instant, on constate une lente évolution qui voit l'inversion de fréquence des mots de la famille Κελτ- (66/34, chez Strabon) au profit de ceux formés sur la racine Γαλατ- (74/26 chez Dion Cassius). Or, on sait que, dès la période républicaine, la littérature latine, elle, privilégie sans nuance « Gaulois » sur « Celtes ». Qu'on songe à la *Guerre des Gaules* dans laquelle le terme *Celtae* n'est employé qu'une fois (au tout début de l'ouvrage) alors que L.-A. Constans dénombre environ 110 emplois de *Galli* et plus de 160 de *Gallia* (toujours au singulier).

La comparaison avec Polybe apporte un autre éclairage. Ce dernier utilise aussi bien le terme de Gaulois – Γαλάται (105 ex.) que celui de Celtes – Κελτοί (126 ex.). On pourrait croire que c'est d'abord parce qu'il épouse la perspective romaine dans sa relation des guerres puniques qui forme l'essentiel des livres conservés. Dans une étude récente sur Polybe et les Gaules, E. Foulon souligne que l'historien réserve le terme de Κελτοί aux Celtes d'Occident tandis que Γαλάται peut désigner à la fois les Celtes de l'Est et ceux de l'Ouest, avec cette réserve, cependant, que les Celtes d'Orient sont toujours désignés par Γαλάται (Foulon 1997, p. 104). Il faut ajouter, à notre avis, que l'emploi est déterminé également par le contexte : quand il mentionne les contingents mercenaires ou les corps expéditionnaires (l'évocation de la prise de Rome, du sac de Delphes, des mercenaires engagés à Carthage), il parle de Galates ; quand il évoque les peuples ou les régions qu'ils habitent, il revient à Celtes. Cette indifférence dans le choix des termes amène à suivre la conclusion formulée par Chr. Goudineau, selon qui il n'y a pas de différence fondamentale entre les termes Κελτοί et Γαλάται (Goudineau 2004, p. 694-695). Le traitement est identique chez Polybe et Strabon. Et on verra qu'il en est de même chez Diodore, à quelques nuances près.

Il y a donc deux traditions, bien installées : l'une, la grecque, parle de Celtes, de Celtique et, parfois, quand le contexte le demande, de Galate ou de galatique. L'autre, la romaine, emploie systématiquement Gaulois et Gaule. Parler de Celtes et Gaulois ou de Celtique et de Gaule ne relève que d'habitudes culturelles et linguistiques et une stricte équivalence existe terme à terme.

César et la Gaule (et les Gaulois)

Les choses se compliquent avec César. Revenons au passage bien connu de la présentation des peuples au début de la *Guerre des Gaules*. On lit ceci : à côté des Aquitains et des Belges, habitent « ceux qui dans leur langue s'appellent Celtes et dans la nôtre Gaulois » : *qui ipsorum lingua Celtae, nostra Galli appellantur* (BG, I, 1). Ce faisant, César affirme (ou réaffirme) sans ambiguïté l'équivalence entre les termes *Galli* et Κελτοί (à laquelle, par ailleurs, il tente de donner une explication simple). Mais, dans le même temps, comme on le sait, il introduit une rupture dans l'égalité entre les termes Gaule et Celtique. Toute la tradition antérieure à César, aussi bien grecque que romaine (et jusqu'à Cicéron) considérait que les Germains étaient des Gaulois et que leur territoire faisait partie de la Celtique (Goudineau 2004, p. 966-971). Cette tradition a, du reste, subsisté, dans certains cas, jusqu'à l'époque augustéenne : il n'y a qu'à voir, par exemple, la description de la Celtique chez Denys d'Halicarnasse, pourtant contemporain de Strabon (*Antiquités Romaines*, 14 A : Lafon 2002, p. 276-277). À l'inverse, César impose de nouvelles frontières qui excluent désormais Germains et Germanie du monde gaulois (Goudineau 2005, p. 675-677). Comme l'a montré Chr. Goudineau, il réalise une sorte de coup de force – ou une révolution – en « inventant » la Gaule, c'est-à-dire en isolant à l'intérieur de la Celtique un territoire, regroupant plusieurs peuples (Celts/Gaulois, Aquitains et Belges) entre lesquels il ne fait plus de différence et qu'il dote de frontières « naturelles » (l'Océan, le Rhin, les Alpes) correspondant aux limites atteintes par sa propre conquête (Goudineau 2002 ; 2004). On sait que le premier effet est de séparer Gaulois et Germains, « l'invention » de la Gaule ayant comme corollaire celle de la Germanie (Goudineau 2005). Ainsi César fera tout pour montrer que les Germains sont à l'opposé des

Gaulois et qu'on ne peut donc les confondre avec eux (Thollard 2006, p. 23-24). Conclusion : dans la *Guerre des Gaules*, *Galli* est bien la traduction de Κελτοί (ou plus exactement de Κέλται) mais *Gallia* n'est plus l'équivalent de Κελτική. On voit l'embarras où met le texte de César : si la Gaule n'est plus à proprement parler la Celtique qu'elle était auparavant, par voie de conséquence, les Gaulois ne sont plus exactement les Celtes d'antan. Que vaut alors, en réalité, l'équivalence *Galli*/Κελτοί ? Quelle que soit la réponse, on gardera à l'esprit que le problème posé ici concerne le référent mais non l'équivalence formelle entre les termes *Galli*/Κελτοί et *Gallia*/Κελτική.

Les Gaulois du Midi sont-ils des Celtes ?

Reste la question de la Gaule méridionale. Comme l'ont souligné tous les commentateurs depuis L.-A. Constans, les remarques de César ne concernent qu'une partie du territoire, celui sur lequel il est intervenu, la Gaule intérieure ou *Gallia comata*, à l'exclusion de la Province déjà conquise (Constans 1926 [1996], p. 2, n. 1). Que deviennent les Gaulois du Midi ? Sont-ils toujours des Celtes ou bien, dans l'esprit du conquérant, ce terme ne s'applique-t-il plus à eux, réservé désormais aux seuls habitants de la *Comata* (dans ses nouvelles limites) ? César exclut-il les méridionaux comme les Germains ? La question n'est pas innocente, dans la mesure, on le sait, où tout un courant de l'archéologie contemporaine voit dans la Gaule méridionale un territoire dont le peuplement serait bien différent de celui de la Gaule intérieure (ce dont on aura à reparler : cf. **Ligyens et Salyens**) et appuie cette thèse sur le texte de César (Py 2003, p. 301, n. 4).

En fait, on ne trouvera rien chez César qui puisse aboutir à la conclusion que la Gaule méridionale n'est pas gauloise ou celte. C'est ce que montre l'emploi du mot *Gallia* dans la *Guerre des Gaules*. Sans qualificatif, toujours au singulier et renforcé très souvent par *tota* ou *omnis*, *Gallia* désigne toujours la Gaule intérieure dans son ensemble (*Gallia comata* ne se rencontre jamais). La Transalpine est désignée par *Gallia ulterior*, *Gallia Transalpina* ou *Gallia Provincia* ; la Cisalpine par *Gallia citerior* ou *Gallia Cisalpina*. La répétition incessante de *Gallia* –utilisée absolument– répond au dessein d'insinuer dans l'esprit des lecteurs la nouvelle dénomination que César est en train d'imposer. Mais l'usage de *Gallia* n'est en rien exclusif, il n'est pas réservé à la Gaule intérieure. Le changement de perspective opéré par César ne concerne que la géographie (le découpage à l'intérieur de l'espace de la Celtique) mais non l'équivalence ethnique entre les termes Gaulois et Celtes. Dans ces conditions, rien n'empêche que les Transalpins et les Cisalpins ne soient aussi des Celtes dans l'esprit de César.

Le texte de Strabon permet de trancher définitivement le débat, par deux passages encadrant le chapitre consacré à la Narbonnaise : IV, 1, 1 et IV, 1, 14.

IV, 1, 1. L'introduction du livre IV est essentiellement consacrée à la question de la définition de la Celtique et, plus exactement, à son organisation interne. Tout le passage est construit sur une opposition entre une conception traditionnelle ou ancienne, dirions-nous, des divisions internes de la Celtique et la conception amenée par la réorganisation administrative augustéenne. Strabon commence par le rappel de la conception ancienne qu'il attribue à « certains auteurs » (οἱ μὲν) dont il ne donne pas la liste mais qu'on devine plus ou moins (Ératosthène, Polybe, Poseidonios...) et au nombre desquels il faut forcément compter César (puisque celui-ci est cité nommément à la fin du passage). Ce rappel des auteurs antérieurs est marqué par la répétition de ἔλεγον (« ils disaient que... ») qui scande régulièrement l'exposé.

Si on fait abstraction des deux incisives, l'une, brève, sur l'identité des genres de vie et du régime politique et l'autre, plus développée, sur les frontières de la Celtique (incisives qui sont, comme on l'a dit, une des « marques de fabrique » de Strabon) le fil du raisonnement se restitue sans ambiguïté.

Dans la conception traditionnelle, nous dit Strabon, on distinguait trois ensembles : les Aquitains, les Celtes et les Belges dont les limites sont bien connues (et déterminées en fonction de la cartographie antique : Goudineau 1990a, p. 165). Les Aquitains se situent au nord des Pyrénées, entre Océan et Garonne :

(...) τοὺς τὰ βόρεια τῆς Πυρρήνης μέρη κατέχοντας καὶ τῆς Κεμμένης μέχρι πρὸς τὸν ὠκεανὸν τὰ ἐντὸς Γαρούνα ποταμοῦ.
 (...) ceux qui occupaient les régions septentrionales des Pyrénées et du Cémène jusqu'à l'Océan en deçà du fleuve Garonne.

Les Celtes (Κέλται) ont pour limite à l'ouest, les Pyrénées, au nord le Cémène, à l'est les Alpes et, au sud, la Méditerranée :

(...) τοὺς ἐπὶ θάτερα μέρη καθήκοντας καὶ τὴν κατὰ Μασσαλίαν καὶ Νάρβωνα θάλατταν, ἀπτομένους δὲ καὶ τῶν Ἀλπίων ὄρων ἐνίων.
 (...) ceux qui s'étendaient vers les autres régions et vers la mer riveraine de Massalia et de Narbo et qui confinaient aussi à certaines montagnes des Alpes.

Les Belges sont sur le reste de l'Océan jusqu'au Rhin :

(...) τοὺς λοιπούς τε τῶν παρωκεανιτῶν μέχρι τῶν ἐκβολῶν τοῦ Ῥήνου καὶ τινὰς τῶν παροικούντων τὸν Ῥήνον καὶ τὰς Ἀλπεῖς.
 (...) le reste des peuples limitrophes de l'Océan jusqu'aux bouches du Rhin ainsi que certains de ceux qui habitent en bordure du Rhin et des Alpes.

Cette disposition traditionnelle est celle qu'envisage également « le dieu César dans ses commentaires » (Οὕτω δὲ καὶ ὁ θεὸς Καῖσαρ ἐν τοῖς Ὑπομνήμασιν). Elle est représentée sur la carte de la **fig. 12**.

À l'inverse, la réforme augustéenne introduit une division quadripartite dont Strabon donne les nouvelles limites :

Ὁ δὲ Σεβαστὸς Καῖσαρ τετραχῆ διελὼν τοὺς μὲν Κέλτας τῆς Ναρβωνίτιδος ἐπαρχίας ἀπέφηνεν, Ἀκυιτανοὺς δ' οὕσπερ κάκεῖνος, προσέθηκε δὲ τετταρεσκαίδεκα ἔθνη τῶν μεταξὺ τοῦ Γαρούνα καὶ τοῦ Λεῖγῆρος ποταμοῦ νεμομένων· τὴν δὲ λοιπὴν διελὼν δίχα τὴν μὲν Λουγδούνῳ προσώρισε μέχρι τῶν ἄνω μερῶν τοῦ Ῥήνου, τὴν δὲ τοῖς Βέλγαις.

En revanche, César Auguste, opérant une quadruple division, a individualisé les *Keltai* de la province Narbonnaise ; aux Aquitains, il a conservé l'acception césarienne mais il leur a ajouté quatorze des peuples qui habitent entre la Garonne et la Loire. Pour le reste, l'ayant partagé en deux, il a rattaché à Lyon la partie qui s'étend jusqu'au cours supérieur du Rhin et l'autre aux Belges.

Cette nouvelle organisation est représentée **fig. 13**.

Les commentateurs du texte ont souvent été gênés par la mention de César parmi les tenants de la répartition traditionnelle. En effet, la division rappelée par Strabon ne pouvait être celle de César puisque ce dernier n'envisageait que la Gaule intérieure. Pour expliquer la difficulté, on a invoqué, d'une part, un ou plusieurs intermédiaires entre Strabon et César (Timagène, Asinius Pollion etc.) et, d'autre part,

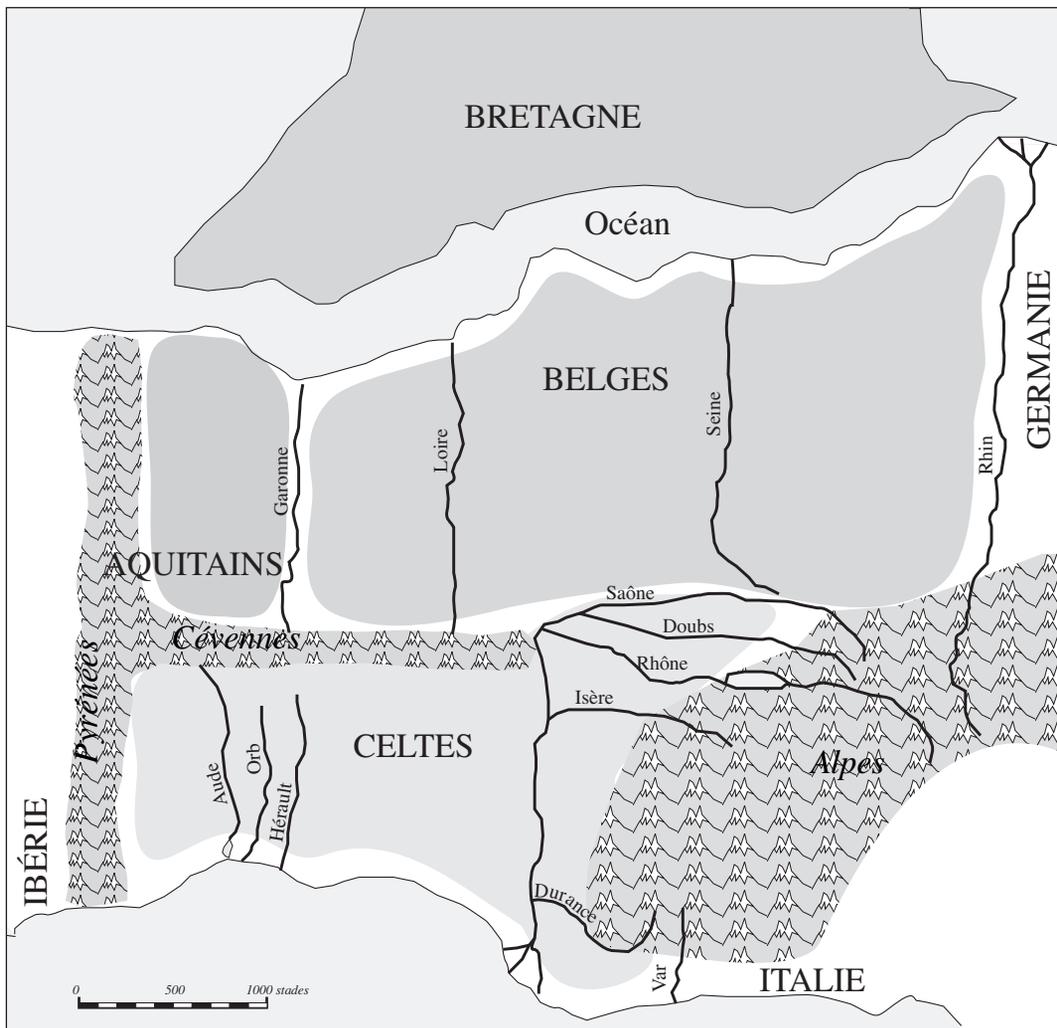


Fig. 12. Division traditionnelle de la Celtique Transalpine, d'après Strabon IV, 1, 1 (Chr. Goudineau, P. Thollard).

une erreur d'interprétation du géographe qui aurait rendu à César ce qui appartenait en fait à Poseidonios (Lasserre 1966, p. 122, n. 4). Laissons de côté la difficile question des intermédiaires éventuels entre César et Strabon. Mais quels qu'ils soient, l'erreur imputée à Strabon n'existe pas.

En effet, il s'agit, pour le géographe, de montrer en quoi la réforme augustéenne représente un véritable changement de perspective. À une Celtique (ou une Gaule) dont les trois parties correspondaient aux zones de peuplement des trois grandes composantes, Celtes/Gaulois, Aquitains, Belges, Auguste substitue une organisation en quatre ensembles déconnectés des aires de peuplement originelles. Les Celtes sont éclatés sur les quatre nouveaux territoires : ceux du Midi sont « distingués » (c'est le sens de ἀπέφηνεν) dans la province de Narbonnaise, les autres sont répartis dans trois autres ensembles qui formeront les provinces d'Aquitaine, de Lyonnaise et de Belgique (Strabon n'emploie pas le terme de province mais garde l'appellation ethnique). Les Aquitains (nouveaux) sont augmentés de quatorze peuples Celtes situés entre Garonne et Loire. Le reste du territoire est divisé en deux parties, attribuée l'une à Lyon, l'autre aux Belges, et dont les limites sont précisées plus loin (IV, 3, 1). Comme cela

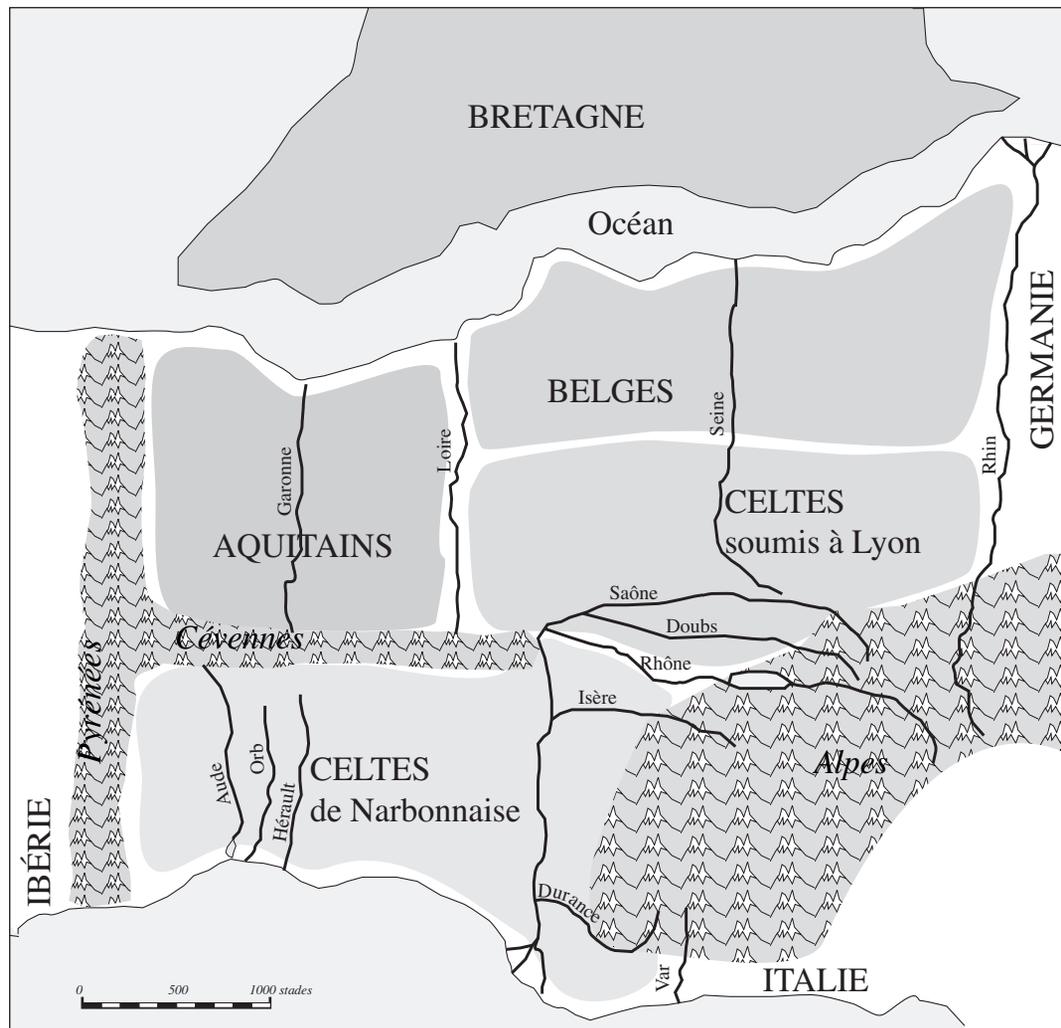


Fig. 13. Division de la Celtique Transalpine après la réforme augustéenne, d'après Strabon IV, 1, 1 (Chr. Goudineau, P. Thollard).

a été montré il y a quelques années (Goudineau 1990a), les frontières des peuples rattachés à Lyon et aux Belges, attribuées par Strabon à la réforme augustéenne, ne correspondent pas à l'organisation des provinces telle qu'on la connaît plus tard sous l'Empire (probablement à partir de Tibère) : le territoire entre Loire et Rhin est divisé par une ligne est-ouest (« qui passe par le milieu des plaines ») séparant la Belgique, au nord, de la Lyonnaise, au sud (fig. 13). Du coup, l'ancienne Belgique se voit attribuer un certain nombre de peuples Celtes (Strabon ne dit pas lesquels). Chr. Goudineau voit dans cette modification un rééquilibrage du même ordre que celui de l'Aquitaine.

On comprend l'insistance de Strabon. Il y a un changement véritable entre la division tripartite de la Celtique, fondée sur les ensembles ethniques et la réorganisation augustéenne dans laquelle les limites des nouvelles provinces obéissent à des considérations géopolitiques (et c'est véritablement une rupture et non une « confirmation » comme le pense M. Bats qui donne, à tort, à ἀπέφηνεν le sens de *déclarer, proclamer, affirmer* : Bats 2005, p. 13). De ce point de vue, donc, la division traditionnelle tripartite est bien celle que l'on trouve chez César. Que ce dernier ne décrive que la Gaule intérieure (le théâtre des

opérations) ne remet pas en cause l'analyse générale. Que, par ailleurs, cette division « traditionnelle » soit principalement celle de César (puisque Strabon intègre la Celtique dans ses nouvelles limites, définies par César), n'est pas non plus une difficulté.

IV, 1, 14. En conclusion du chapitre consacré à la Narbonnaise, Strabon essaie d'expliquer pourquoi les Grecs ont étendu le nom de Celtes autrefois réservé aux seuls habitants de la Narbonnaise (sous la forme Κέλται), à l'ensemble des Gaulois (en utilisant la forme Κελτοί), invoquant soit la célébrité des Celtes du Midi soit la médiation de Marseille qui aurait contribué à populariser leur nom. On a rapproché tout naturellement cette conclusion d'un passage célèbre de Diodore de Sicile et dont la source commune est attribuable à Poseidonios. Diodore souligne qu'il convient de distinguer Celtes et Gaulois (ce qu'on ne sait pas toujours, d'après lui) :

Χρήσιμον δ' ἐστὶ διορίσαι τὸ παρὰ πολλοῖς ἀγνοούμενον. Τοὺς γὰρ ὑπὲρ Μασσαλίας κατοικοῦντας ἐν τῷ μεσογείῳ καὶ τοὺς παρὰ τὰς Ἄλπεις, ἔτι δὲ τοὺς ἐπὶ τὰδε τῶν Πυρηναίων ὄρων Κελτοὺς ὀνομάζουσι, τὰς δ' ὑπὲρ ταύτης τῆς Κελτικῆς εἰς τὰ πρὸς ἄρκτον νεύοντα μέρη παρὰ τε τὸν ὠκεανὸν καὶ τὸ Ἐρκύνιον ὄρος καθιδρυμένους καὶ πάντας τοὺς ἐξῆς μέχρι τῆς Σκυθίας Γαλάτας προσαγορεύουσιν· οἱ δὲ Ῥωμαῖοι πάλιν πάντα ταῦτα τὰ ἔθνη συλλήβδην μιᾷ προσηγορίᾳ περιλαμβάνουσιν, ὀνομάζοντες Γαλάτας ἅπαντας.

Il est utile de faire une distinction que beaucoup ignorent. On appelle *Keltoi* ceux qui habitent dans l'arrière pays de Marseille et en bordure des Alpes ainsi que vers les Pyrénées. En revanche, on appelle *Galatai* ceux qui sont installés, au-dessus de cette même Celtique, dans les régions qui sont tournées vers le nord, le long de l'océan et de la forêt hercynienne, ainsi que tous ceux qui vivent au-delà jusqu'en Scythie. Mais les Romains, de leur côté, rangeant globalement tous les peuples sous une unique appellation, les appellent tous *Galatai*. (*Histoires*, V, 32)

Donc, pour lui, les Celtes véritables sont ceux qui habitent au sud, en Narbonnaise (les limites qu'il donne correspondent exactement à celles de la Province) tandis que les Gaulois habitent plus au nord, dans la Gaule continentale et en Germanie. Et ce sont les Romains qui ont confondu les deux en leur donnant le même nom.

On pourrait ajouter le témoignage de Pausanias, certes plus tardif, à propos des Gaulois venus envahir la Grèce :

Οἱ δὲ Γαλάται οὗτοι νέμονται τῆς Εὐρώπης τὰ ἔσχατα (...) ὅψε δέ ποτε αὐτοὺς καλεῖσθαι Γαλάτας ἐξενίκησεν· Κελτοὶ γὰρ κατὰ τε σφᾶς τὸ ἀρχαῖον καὶ παρὰ τοῖς ἄλλοις.

Ces *Galatai* habitent les confins de l'Europe (...) Le nom de *Galatai* qu'on leur donne n'a prévalu que bien plus tard : autrefois on les appelait *Keltoi*, aussi bien chez eux qu'auprès des autres peuples. (Pausanias, *Périégèse*, I, 4)

La remarque de Strabon confirme deux choses. D'abord, les Gaulois du Midi sont bien des Celtes (ils sont même avant ceux du nord) : donc, les habitants de la *Gallia Transalpina* de l'époque de César étaient des Κελτοί (ou Κέλται) comme ceux de la *Gallia comata*. En second lieu, à l'instar des Romains à qui Diodore reprochait d'avoir confondu sous un même nom des peuples différents, les Grecs ont fait la même chose, en généralisant l'emploi de Celtes pour désigner tous les Gaulois.

Résumons.

Deux noms différents existent à l'origine, en grec, pour désigner les Celtes, Γαλάται et Κέλται, mais on ne fait pas pratiquement de différence entre eux (même si on garde l'habitude de désigner les Gaulois d'Orient par Galates). Les Romains ont utilisé pour tous le terme de Gaulois / *Galli*. Antérieurement à César, les termes Κελτική / *Gallia* d'une part et Κελτοί / *Galli* d'autre part, étaient donc strictement équivalents. À partir de César, le terme *Gallia* désigne un nouvel espace, celui conquis entre 58 et 52 av. J.-C. Pour autant, l'équivalence Κελτική / *Gallia* n'est pas fondamentalement remise en cause, pas plus que celle entre Κελτοί et *Galli*, malgré les risques de confusion (puisqu'en utilisant le terme de Celtique on ne saura pas toujours si on parle de l'ancienne Celtique ou de la nouvelle Gaule).

Strabon, qui écrit sous Auguste et Tibère reste fidèle à la tradition grecque, antérieure à César et dans la lignée directe de Poseidonios. La seule concession à la modernité est la présence de Γαλλικός en IV, 4, 2. Il appelle donc les Gaulois Celtes, mais sans que cela représente une différence par rapport aux auteurs latins qui écrivent à son époque. De la même façon, ἡ ὑπὲρ Ἰαλπεων Κελτική désigne la partie de la Celtique qui se situe au-delà des Alpes, à savoir un ensemble constitué par la nouvelle Gaule « césarienne » et la province de Transalpine Narbonnaise (la Bretagne et les îles sont à part). Cependant, il intègre le nouveau découpage introduit par César : la Germanie ne fait plus partie de la Celtique. Cette région est décrite à part, même si ses habitants sont très proches des Celtes, comme le rappelle le début du livre qui lui est consacré (VII, 1, 2).

Il n'y a donc aucun archaïsme ni aucune ambiguïté dans le vocabulaire de Strabon qui se conforme aux usages de son temps. Quand il parle de Celtique et de Celte, il se réfère à la même réalité que celle d'un écrivain latin qui, à la même époque que lui, parle de Gaule ou de Gaulois. Que ces dénominations ne soient pas en accord avec celles que nous faisons aujourd'hui où nos yeux de modernes, habitués à l'archéologie du « monde celtique » ou à la « culture celtique », nous incitent sans hésitation à faire une nette distinction entre les deux familles lexicales est, bien entendu, une autre affaire. Et ce décalage n'est sans doute pas étranger à la difficulté que nous avons à comprendre la perspective des écrivains antiques et plus particulièrement de Strabon.

Chapitre IV

Identités ethniques et réalités culturelles : les Ligyens et les Salyens

Les Ligyens et les Salyens sont les deux peuples les plus importants mentionnés par Strabon à l'est du Rhône. Compte-tenu du plan suivi dans la *Géographie*, qui décrit le littoral avant l'arrière pays et traite les Alpes à part, les informations concernant ces peuples sont réparties sur plusieurs chapitres : IV, 1, 5 (Marseille et ses fondations), IV, 1, 9-10 (le littoral de Marseille au Var), IV, 1, 11-12 (l'arrière-pays de la Narbonnaise), IV, 6, 1-4 (les Alpes). Il faut ajouter qu'en ce qui concerne les Ligyens, on trouve d'autres mentions dans le livre V consacré à l'Italie ainsi qu'au début de l'ouvrage, à l'occasion de la description générale de l'Europe, au livre II.

Ligures et Celtes : un vieux débat

Les deux questions qui se posent au sujet de ces deux peuples, et qui sont liées, touchent : 1/ leur situation géographique réciproque (et, en corollaire, l'évolution historique éventuelle de leur territoire) ; 2/ leur origine « ethnique » différente. Or cette dernière question est au centre des débats qui, depuis plus d'un siècle, concernent le rapport entre les Ligyens ou, plutôt, les Ligures (puisque c'est la forme latine du nom qui restera la forme usitée dans la bibliographie jusqu'à une date toute récente) et les Celtes, particulièrement en Gaule méridionale.

L'importance accordée aux Ligures commence avec Henri d'Arbois de Jubainville et Camille Jullian. Les deux savants voient en eux le peuplement originel de toute l'Europe nord occidentale, dès l'âge du Bronze. Les Ligures représentent ainsi une entité culturelle forte qui sera ensuite recouverte par la culture celtique. Du point de vue ethnique, C. Jullian est plus prudent : les Ligures doivent être considérés simplement comme « la population qui habitait l'Europe occidentale avant les invasions connues des Celtes ou des Étrusques », sans être « les représentants uniformes d'une race déterminée ». Résultat de migrations et de conquêtes successives, ils sont finalement « des Celtes, d'avant le nom celtique » dont on a du mal à cerner la personnalité linguistique et, encore plus, anthropologique (Jullian 1908-1926, t. 1, p. 86-90). Cette sorte d'indifférenciation ethnique n'empêchait pas C. Jullian de rédiger sur les Ligures un long chapitre bien distinct de celui consacré aux migrations celtiques et séparé par l'histoire de la fondation de Marseille. Mais ses hésitations lui vaudront une critique assez radicale d'Henri Hubert qui lui reprochait d'obscurcir la question de l'origine des Celtes (Hubert 1932 [2001], p. 152-154).

Les travaux sur les Celtes d'Henri Hubert puis d'Albert Grenier réduisant progressivement le domaine ligure au profit des Celtes, conduisent à focaliser le débat sur les rives de la Méditerranée, spécialement en Provence, dans les Alpes et en Italie du nord, où sont alors cantonnés les Ligures *stricto sensu*. Dans la foulée de leurs travaux, les chercheurs qui ont suivi se sont attachés à mettre en évidence (ou retrouver) les éléments « ligures » toujours présents derrière les apports celtiques postérieurs, en particulier dans le domaine linguistique. On a ainsi mis en valeur un particularisme régional qui a pris deux formes principales. D'une part, les peuples méridionaux et alpins se distinguent par leur profond enracinement dans la culture ligure et apparaissent finalement peu touchés par les influences celtiques. D'autre part, certaines régions, comme la Provence ou la basse vallée du Rhône semblent tellement marquées par une

interpénétration des deux influences culturelles (celtique et ligure) qu'on n'a pas hésité à les qualifier de « celto-ligures ». Le terme, emprunté à Strabon, a semblé s'appliquer avec une telle évidence qu'il n'apparaissait pas nécessaire d'en justifier l'emploi ni de faire la démonstration de sa validité (Barruol 1969, p. 147 ; 163-165).

Dans les années 1980, le « particularisme méridional », pour reprendre la formule de Chr. Goudineau (Goudineau 1998, p. 108) a pris une autre tournure. À la suite du renouvellement des recherches en protohistoire, est apparue la théorie qu'on pourrait appeler celle du « ni-ni », « ni Ligure ni Celte », défendue principalement par les archéologues languedociens (Py 1990 ; 1993 ; 2003). L'idée est que les populations méditerranéennes (des Pyrénées à l'arc alpin), tout en présentant des différences (des ensembles ou « faciès » régionaux bien distincts), ont une réelle homogénéité culturelle depuis l'âge du Bronze. Cette identité se définit d'abord par la culture matérielle. Les autres facteurs (onomastique, toponymie) sont relégués au second plan. Dans cette perspective, les sociétés méditerranéennes protohistoriques restent très éloignées du monde celtique « continental ». Même si une certaine « celticité » est perceptible, en particulier, dans le domaine linguistique, elle est présentée comme le résultat d'un processus commencé il y a longtemps, une « celtisation » ancienne, et ne saurait être la résultante des invasions ou migrations celtiques récentes dont les auteurs antiques parlent pour les IV^e et III^e s. av. J.-C. et dont l'hypothèse est rejetée avec force (Py 1990, p. 146-147 ; 1993, p. 43 ; 2003, p. 315). D'un autre côté, l'identité culturelle méridionale n'est pas non plus réductible à la culture « ligure ». On est, du reste, bien en peine de définir ce qu'on entend par là, si ce n'est négativement, par opposition à la culture celtique. De toute manière, « l'aire ligure » semble cantonnée à la partie orientale de la région, de Marseille à Gênes.

Les tendances les plus récentes dans ce débat mettent à nouveau l'accent sur l'importance de la culture celtique ou des influences celtiques dans les régions méridionales. De nouveaux travaux portant aussi bien sur la linguistique que la culture matérielle ont porté des coups sérieux aux thèses donnant comme Ligures certains des peuples de l'Italie du nord, comme ceux de la culture de Golasecca (Prodosimi 1997 ; De Marinis 1997). Des révisions analogues ont eu lieu pour le Midi de la Gaule. Ainsi, pour la statuaire, les découvertes comme celles de Glauberg ont permis des rapprochements entre le Midi de la Gaule et l'art celtique en général, obligeant à repenser la chronologie admise jusqu'ici (Goudineau 1998, p. 117-124 ; Guillaumet, Rapin 2000). Même si ces thèses provoquent parfois des réactions exacerbées chez les tenants de « l'exception méridionale » (Py 2003), l'idée est bien celle de l'effacement voire de la disparition des concepts antérieurs de culture « indigène » ou originelle, baptisée ligure ou celto-ligure, au profit d'une vision nettement plus « celtisante », dont témoigne par exemple, le titre de deux ouvrages récents : *La Celtique Méditerranéenne* (Garcia 2004) et *Martigues, terre gauloise. Entre Celtique et Méditerranée* (Chausserie-Laprée 2005). La voie est ainsi ouverte pour des révisions plus globales (Garcia 2006). Une des conséquences de cette nouvelle perspective est que le débat entre Celtes et Ligures s'est déplacé du terrain culturel vers celui de la géographie (Arnaud 2001 ; à paraître ; Garcia, Verdin 2002 ; Gras 2003 ; Bats 2003 ; Garcia 2004b).

Depuis le début, les textes antiques ont été mis à contribution. Utilisés systématiquement par les uns et les autres soit comme arguments soit comme point de départ de nouvelles hypothèses (ainsi la notion de culture celto-ligure à partir de la mention de Strabon en IV, 6, 3). Mais dans ce domaine, à la différence de l'archéologie, il n'y a pas eu d'avancées particulières, hormis quelques rectifications de détail. Nous n'avons pas aujourd'hui un corpus de textes différent de celui que pouvaient consulter H. d'Arbois de Jubainville ou C. Jullian. La seule différence est dans la manière de les présenter : au lieu d'intégrer leur contenu dans le discours historique en renvoyant en note la référence (selon le modèle C. Jullian), on dresse la liste exhaustive des extraits (le plus souvent dans le texte original) avant de les commenter (selon le modèle G. Barruol : Barruol 1969, p. 148-151 ; Verdin 1995, p. 1-26). Il ne s'agit, en réalité, que de différences dans la présentation et les mêmes problèmes de formes lexicales, de traduction,

de chronologie, de source (directe ou indirecte), de hiérarchisation ou de validité restent posés. La *Géographie* de Strabon, qui est un des textes les plus fréquemment mis à contribution en fournit une parfaite illustration.

Les formes lexicales

Le tableau de la **fig. 14** donne la liste de toutes les citations des termes de la famille Ligyens et Salyens chez Strabon, avec la forme employée (y compris la présence ou l'absence d'article).

Les Salyens

Pour les Salyens, seul est attesté le substantif, Σάλυες, dont la forme est bien assurée, sauf en IV, 1, 3, où la leçon des manuscrits est très incertaine, hésitant entre Σύλλυες, Σάλλυες, Σάλλιες et Σάλιες. En dehors de Strabon, la forme grecque n'est attestée qu'une dizaine de fois : Appien, *Celtica*, IV, 12, 1-3 (*apud* Constantin Porphyrogénète, *De Legationibus Gentium apud Romanos*) ; Ptolémée, 2, 10, 8 ; Stéphane de Byzance, *Ethnica*, s. v. En latin, c'est plus compliqué. Il y a deux formes : une transcription et une création par suffixation. La transcription comporte deux variantes selon la manière de rendre le υ. À côté de *Salyes*, chez Avienus (« *Salyes atroces* » : *Ora Maritima*, v. 691) ou chez Julius Obsequens (sous la forme *Sallyes* : *Livre des Prodiges*, 90 et 92), on trouve *Salui*, chez Tite-Live : *Saluum* au génitif pluriel en V, 34, 7 (la seconde occurrence quelques lignes plus bas, sous la forme *Saluis*, est une correction douteuse, le passage étant corrompu : Ogilvie 1965, p. 711) ou chez Pline : *Salui* (*H. N.*, III, 47 et 124) et *Sallues* chez Velleius Paterculus (I, 15). L'autre forme, *Salluvii*, est issue d'une suffixation typiquement latine et doit être bien distinguée de la précédente (Pralon 1998, p. 24, n. 3). Elle est attestée dans les Fastes (*Salluveis*), mais aussi chez Tite-Live : *Salluvii* (V, 35, 2) et Pline : *Aquae Sextiae Salluviorum* (*H. N.*, III, 36) en concurrence avec *Salui*. Chez Tite-Live, la forme est bien assurée (malgré Ogilvie 1965, p. 714) même si, pour des raisons de compréhension, il est nécessaire de corriger la leçon donnée par les manuscrits, *Salluvii qui*, en *Salluvii*. Du reste, on la rencontre dans l'épitomé : *Periochae*, 60, 61 et 73. Autres attestations : Florus (I, 19 et 37 : *Saluvii*) et Ammien Marcellin (XV, 11 : *Salluvii*).

Salyes-Salui(es), normalement avec un « l » et *Salluvii*, avec deux, renvoient donc à deux traditions différentes. La première appartient à l'historiographie grecque et la seconde à la terminologie officielle romaine. Les variantes chez un même auteur ne doivent pas être mises au compte d'hésitations ou d'erreurs mais bien plutôt des sources utilisées. Ainsi, pour Pline, en III, 36, *Salluvii* s'impose dans la mesure où l'écrivain a sous les yeux un document officiel, la *formula Provinciae*, quand il énumère les *oppida latina* de Narbonnaise (document dont on peut retrouver les strates successives de l'élaboration depuis l'époque augustéenne jusqu'à l'époque flavienne, comme l'a vu : cf. **de la valeur comparée...**). En revanche, les deux autres passages (III, 47 et 124) sont des introductions générales écrites à partir de sources moins administratives qui expliquent l'emploi de la forme (traditionnelle ? archaïque ?) *Salui*.

En fait, on s'aperçoit que certains éditeurs, aussi bien en grec qu'en latin, ont opéré des corrections qui ne s'imposaient absolument pas, transformant ainsi Σάλυες en Σάλλυες, par exemple, dans les *Ethnica* de Stéphane de Byzance ou chez Strabon (Radt 2002, p. 464, 468, 476, 478, 484, 532 – alors que Fr. Lasserre garde partout, avec juste raison, la forme Σάλυες). De la même manière, les éditeurs de Pline, depuis Mayhoff, corrigent, *Salui* en *Sallui*, malgré les leçons assurées des manuscrits, en restituant une forme qui n'a jamais existé (Zehnacker 2004, p. 30 et 72) et que les commentateurs ultérieurs recopient (Barruol 1969, p. 18-19, Verdin 1995, p. 24 etc.). Loin de donner une cohérence aux textes, ces tentatives gomment la différence qui existe entre deux traditions lexicales bien distinctes et sont source de confusions multiples (Bats 2003, p. 147).

Chapitre	Mention
II, 1, 40	τὴν Λιγυστικὴν (ἄκραν)
II, 4, 3	τὸ Λιγυστικὸν πέλαγος
II, 5, 19	τῆ Λιγυστικῆ (παραλία) - τὸ Λιγυστικὸν πέλαγος - τῆς Λιγυστικῆς (παραλίας) (2 ex.)
II, 5, 28	τὴν Λιγυστικὴν - τῶν Λιγύων
II, 5, 29	τοῦ Λιγυστικοῦ (πελάγους)
II, 5, 30	τῶν Λιγύων
III, 4, 17	ἐν δὲ τῆ Λιγυστικῆ
IV, 1, 1	τῆς Λιγυστικῆς
IV, 1, 3	Σαλύες, Λιγύων
IV, 1, 5	τῶν Σαλύων, τοῖς Λίγυσι - τοὺς Σαλύας
IV, 1, 6	τῶν Σαλύων
IV, 1, 7	Λιγύων, Λίγυν, Λίγυας
IV, 1, 9	τοὺς Λίγυας- Σαλύες - Λιγύες
IV, 1, 10	τῶν Ὀξυβίων Λιγύων
IV, 1, 11	Σάλυες - οἱ Σάλυες
IV, 1, 12	τοὺς Σαλύας - τῆς Λιγυστικῆς (παραλίας)
IV, 6, 1	Λιγύων - Λίγυες Ἴγγαυνοι
IV, 6, 2	Λιγύων - τῶν Λιγύων - Λίγυες - Λιγύστινοι
IV, 6, 3	τῶν Σαλύων - Λίγυας, Κελτολίγυας - τοῖς Λίγυσιν
IV, 6, 4	τοὺς Σαλύας - Λίγυες, τῶν Λιγύων
IV, 6, 6	Λιγυστικὸν ἔθνος, Λίγυες
IV, 6, 9	τῆς Λιγυστικῆς
IV, 6, 12	Λιγύων
V, 1, 1	τῆς Λιγυστικῆς
V, 1, 3	Λιγυστικῆς
V, 1, 4	τῆ Λιγυστικῆ - τῶν Λιγυστικῶν ἔθνῶν
V, 1, 10	Λίγυες - τὰ Λιγυστικὰ φύλα - Λίγυες
V, 1, 11	Λίγυας
V, 1, 12	ἡ Λιγυστική
V, 2, 1	ἡ Λιγυστική - τῆς Λιγυστικῆς
V, 2, 5	τῆς Λιγυστικῆς - οἱ Λίγυες
VI, 4, 2	τῆ Λιγυστικῆ
VII, 3, 7	Λίγυς

Fig. 14. Occurrences des termes Ligyens et Salyens dans le livre IV.

Voilà qui suffit pour écarter de manière définitive la tentative de restitution du fameux passage de *La Guerre civile* de César (I, 35) par Glandorp qui suggérait de lire *victos Sallyas* à la place de l'impossible *victas Gallias* (ou *Galliae*) donné par les manuscrits (Fabre 1972, p. 30). Non seulement, comme on l'a rappelé depuis longtemps, parce que César aurait vraisemblablement utilisé la tournure classique *Salluvios* plutôt que la forme *Sallyas* (Goudineau 1976, p. 110 et n. 1) mais, surtout, parce que dans ce cas, César aurait dû écrire *Salyes* (ou *Sallyes*) et non *Sallyas*, qui n'existe pas (mais auquel condamne le « *as* » des manuscrits).

Les Ligyens

Pour les Ligyens, la première difficulté posée par le substantif, Λίγυς, est la confusion possible avec Λίβυς, accident courant dont on a un exemple célèbre dans les *Ethnica* de Stéphane de Byzance, s. v. Μασσαλία. Les manuscrits donnent πόλις τῆς Λιβυστικῆς κατὰ τὴν Κελτικὴν quand il faut lire, bien évidemment, Λιγυστικῆς (la question de savoir si Marseille est ou non en Ligystique est une autre histoire qu'on envisagera plus loin). Chez Strabon, le problème se pose dans le célèbre passage où il cite Hésiode, en VII, 3, 7. On a là un exemple de critique des prédécesseurs typique de la géographie hellénistique, dont on a parlé en introduction. L'adversaire est Ératosthène. La question est de savoir si Homère connaissait ou non les peuples du nord et, en particulier, les Scythes. Non dit Ératosthène. Oui réplique Strabon qui cite à l'appui Hésiode parce que celui-ci emploie la même expression de « trayeurs de cauales » pour désigner les Scythes. Et de citer le vers en question où se trouvent aussi mentionnés les Ligyens :

Αἰθιοπᾶς τε Λίγυς τε ἰδὲ Σκύθας ἰππημολγούς.
Les Éthiopiens, les Ligyens et les Scythes trayeurs de cauales.

(Rzach 1913 : fr. 60 = Merkelbach, West 1967 : 150, 15)

Depuis Kramer, on corrige la leçon initiale Λιγυστὶ δὲ que donnaient la plupart des manuscrits de Strabon en Λίγυς τε ἰδέ, mais la graphie Λίγυς n'est pas en cause. En fait, la contestation est venue d'ailleurs. La découverte du manuscrit d'Oxyrrhinchus sur lequel le même extrait d'Hésiode portait Λίβυς sans aucun doute possible, a conduit certains à corriger le texte de Strabon, lui préférant la version plus sûre du papyrus (Duval 1971, I, p. 174 ; Pralon 1998, p. 24, n. 4). Texte de Strabon contre texte du papyrus : comment décider ? Notons, tout d'abord, que dans le passage, Strabon s'intéresse aux seuls Scythes : ni les Éthiopiens ni les Ligyens ou Libyens ne l'intéressent ici. On pourrait donc admettre l'idée d'une confusion de Strabon entre les deux noms, auxquels il ne prêtait pas une attention particulière (voire faire remonter la faute à Ératosthène). Cependant, dans la *Géographie*, une seule véritable confusion est attestée : Λίβυες dans une partie des manuscrits en IV, 6, 1. Les autres fautes, Λίγγυες en IV, 6, 2, Λίβυστικόν en II, 5, 19 et Λιγυστιακὴν en II, 5, 28, sont des barbarismes. Mais, d'un autre côté, le contexte est plus favorable à la leçon Λίγυς. Le passage raconte, en effet, la course des Harpyes à travers le monde, poursuivies par les Boréades. Comme l'a souligné récemment P. Arnaud, le texte est beaucoup plus satisfaisant si l'on garde Ligyens plutôt que Libyens dans la mesure où Hésiode énumère tous les peuples barbares qui occupent les confins du monde, dans la conception archaïque : les Éthiopiens, au sud, les Ligyens, à l'ouest, et les Scythes au nord. Le remplacement par Libyens, fait double emploi avec les Éthiopiens et enlève de sa cohérence au propos (Arnaud 2001, p. 332, n. 27). Il n'y a pas de solution définitive, de notre point de vue, mais la discussion est loin d'être anecdotique dans la mesure où la citation d'Hésiode chez Strabon est la plus ancienne mention des Ligyens dans l'antiquité, avant celle d'Hérodote (*Histoire*, VII, 165).

L'autre forme de l'ethnique, Λιγύρες, inconnue de Strabon est calquée sur le latin. Elle reste rare et n'apparaît pas avant Artémidore, d'après Stéphane de Byzance (*Ethnica*, s. v. Λιγύρες, Δερτῶν, Γένοα).

L'adjectif se retrouve sous deux formes inégalement représentées : Λιγυστικός (25 ex.) et Λιγυστινός (1 ex.). Λιγυστικός est la forme classique en grec, formée à partir du suffixe -ικός. La mention isolée de Λιγυστινός, en IV, 6, 2, se comprend sans peine. Strabon fait allusion ici aux « spécialités » ligyennes, dont des manteaux et sayons qualifiés de « ligystins » : οἱ Λιγυστινοὶ τε χίτωνες καὶ σάγοι. Toute la description a pour source Polybe, cité au début du passage, auquel Strabon aura emprunté aussi la forme particulière Λιγυστινοί. L'emprunt s'explique d'autant plus facilement qu'il s'agit de souligner une sorte « d'appellation contrôlée ». Le passage en question n'est pas conservé chez l'historien grec, mais on sait que Λιγυστινός est la forme habituelle utilisée par Polybe, non seulement comme adjectif, en particulier au sens géographique (III, 41, 4 ; VII, 9, 6 et 7) mais aussi et surtout comme ethnique. On rencontre une seule fois Λιγυστική, à propos de la bataille du cap Télamon, en II, 31, 4 (Λιγυστικῶν, en XXIX, 14, 4 est restitué à partir de la Souda). Λίγυες ne se trouve qu'en XII, 28a, 3, dans une critique de Timée, et on peut penser qu'il lui emprunte la forme (l'autre occurrence, en XXXIV, 10, 18, est la citation du texte de Strabon de IV, 6, 12). En dehors de Polybe, on ne rencontre guère la forme que chez Appien (*apud* Constantin Porphyrogénète). Il n'est pas sûr que la forme soit calquée sur le latin *ligustinus*, dans la mesure où des adjectifs en -ινος qui marquent l'origine sont fréquents en grec (Chantraine 1979 [1933], p. 200-220).

En latin, la forme la plus courante de l'ethnique est la transcription du grec à partir du radical **ligus*, dont l'évolution, par rhotacisme donne *Ligures* (au lieu de **Liguses*) (Radke 1975 ; Pralon 1998, p. 24, n. 3). Le nominatif singulier, qui voit utilisés en concurrence *Ligus* et *Ligur*, porte encore la marque de cette origine. Elle dérive donc bien directement de la forme grecque, contrairement à ce que pense P. Arnaud (Arnaud 2001, p. 330). Moins fréquent est l'adjectif substantivé *Ligustinus*, attesté, en particulier, chez Plin (X, 71) mais qui l'emprunte, semble-t-il, à sa source dans ce passage, Fabius Pictor. En revanche, comme adjectif, *ligustinus* est la forme habituelle, tandis que *ligusticus*, calqué sur le grec, est plus rare.

Les Celtoligyens

La forme composée Κελτολίγυες est unique chez Strabon : en IV, 6, 3 où Κελτολίγυας est corrigé à partir de la leçon, évidemment fautive, des manuscrits qui donnent Κελτοὶ Λίγυας. Elle ne se rencontre qu'une autre fois, chez le Pseudo Aristote, à propos de la voie héracléenne : Ἐκ τῆς Ἰταλίας φάσιν ἕως τῆς Κελτικῆς καὶ Κελτολιγύων καὶ Ἰβήρων εἶναι τινα ὁδὸν Ἡράκλειαν καλουμένην (*De mirabilibus auscultationibus*, 85 –Bekker 1837, p. 837a 7-9). Elle n'a eu aucune postérité en latin. C'est bien peu par rapport au terme de Κελτίβηρες, par exemple, bien attesté aussi bien en grec (Polybe, Diodore, Appien etc.) que sous sa forme latine *Celtiberi* (Tite-Live, Plin...) La forme reste donc anecdotique et son importance a été surévaluée assez systématiquement depuis Camille Jullian. Ainsi, G. Barrauol, pour donner un peu plus d'importance au corpus, ajoute-t-il aux deux mentions formelles, les passages où les auteurs antiques parlent de « Celtes et Ligures juxtaposés » (Barrauol 1969, p. 150-151).

Les Ligyens et la Ligystique

La question de l'extrême variabilité des opinions des anciens concernant les régions occupées par les Ligyens est au cœur des débats récents sur la géographie de ces peuples. Les analyses ne sont pas toujours convergentes. En témoignent deux études récentes : Arnaud 2001 et Bats 2003.

La thèse évolutionniste

Pour M. Bats, l'explication est à trouver dans l'évolution même de la géographie antique. De ce point de vue, le texte essentiel est celui de Strabon, en IV, 6, 3 :

Καλοῦσι δὲ τοὺς Σάλυας οἱ παλαιοὶ τῶν Ἑλλήνων Λίγυας καὶ τὴν χώραν, ἣν ἔχουσιν οἱ Μασσαλιῶται, Λιγυστικήν, οἱ δ' ὕστερον Κελτολίγυας ὀνομάζουσι, καὶ τὴν μέχρι Λουεριῶνος καὶ τοῦ Ῥοδανοῦ πεδιάδα τούτοις προσνέμουσιν.

Les anciens auteurs grecs appellent les Salyens Ligyens et le territoire occupé par les Massaliotes « Ligystique » ; les auteurs postérieurs les nomment « Celtoligyens » et leur attribuent la région de plaine qui s'étend jusqu'au Louerion et jusqu'au Rhône.

Strabon présente ainsi une « stratification » des connaissances en trois niveaux : les auteurs grecs anciens, les auteurs postérieurs et, enfin, lui et ceux de son époque (sous-entendus dans le passage). Pour M. Bats, les « anciens » sont tous les auteurs antérieurs au II^e s. av. J.-C. ; ils auraient eu une vision indistincte des Ligyens, les confondant souvent avec les Celtes, ce qui explique la multiplicité et la variation des dénominations. Avec les écrivains postérieurs, essentiellement Polybe, Artémidore et Poseidonios, les choses se précisent : la conquête romaine amène à mieux caractériser les peuples et les espaces qu'ils occupent réellement. Dans ce mouvement, Polybe jouerait un rôle de premier plan puisqu'il serait le premier à reconnaître comme des Celtes les Salyens occupant la région jusqu'au Rhône : il pourrait être ainsi à l'origine de l'appellation Celtoligyens, même si son œuvre n'en porte aucune trace. À l'époque de Strabon, enfin, l'espace ligen se réduit progressivement pour n'occuper qu'une partie de la côte nord de l'Italie ainsi que certains secteurs des Alpes.

Dans cette affaire, la difficulté essentielle est la chronologie qu'il faut adopter pour la stratification esquissée par Strabon. Le contexte n'est d'aucun secours pour distinguer les auteurs « anciens » –οἱ παλαιοί– de ceux qui les suivront –οἱ δ' ὕστερον–. M. Bats, se fondant sur des considérations générales développées par Strabon dans les *Prolégomènes* (en particulier, II, 1, 41) suppose qu'il faut entendre par « anciens » tous les auteurs jusqu'à Ératosthène (compris), la génération suivante commençant avec Polybe. En réalité l'expression οἱ παλαιοί, chez Strabon, évoque toujours des temps éloignés (voire mythiques) et des auteurs comme Homère ou Hécatee (I, 2, 3 ; I, 3, 2 ; III, 2, 11 ; V, I, I, etc.). ainsi, en XI, 6, 2, dans un passage qui rappelle nettement celui de IV, 6, 3 :

Ἄπαντας μὲν δὴ τοὺς προσβόρρους κοινῶς οἱ παλαιοὶ τῶν Ἑλλήνων συγγραφεῖς Σκύθας καὶ Κελτοσκύθας ἔκαλοῦν.

Les anciens auteurs grecs appelaient indistinctement Scythes ou Celtoscythes tous les peuples du nord.

L'expression vise directement Éphore et Homère (cité en I, 2, 27), donc des auteurs bien antérieurs à Ératosthène. Par ailleurs, quand, au tout début de son ouvrage, Strabon rappelle que la géographie « est affaire de philosophe », il donne le nom des principaux, par ordre chronologique. D'abord Homère, Anaximandre et Hécatee ; puis Démocrite, Eudoxe, Dicéarque, Éphore et « bien d'autres » ; puis (μετὰ τούτους) Ératosthène, Polybe et Poseidonios. Ératosthène est classé dans le dernier groupe, avec les deux auteurs qui sont les prédécesseurs immédiats de Strabon, Polybe et Poseidonios (I, 1, 1). Il est difficile, dans ces conditions, de faire passer le directeur de la bibliothèque d'Alexandrie pour un « ancien ».

Le choix de cette chronologie « basse », chez M. Bats, a pour conséquence de faire de Polybe le représentant le plus typique de la deuxième génération de géographes et de lui attribuer ainsi la paternité virtuelle du concept de Celtoligyens (Bats 2003, p. 151). M. Bats est amené également à adopter une date récente pour le recueil du Pseudo Aristote dans lequel on rencontre la seule autre attestation de l'ethnique Κελτολίγυες. Il le pense d'époque romaine, se fondant sur l'avis d'un des récents éditeurs (Giannini 1964, p. 133-135 ; 1966, p. 281-313). Cependant, cette date n'est pas unanimement admise et

d'autres éditeurs préfèrent garder la date traditionnelle de la deuxième moitié du III^e s. av. J.-C. (Moraux 1951, p. 261, suivi par Barruol 1969, p. 63, n. 6 et Arnaud 2001, p. 136), ce qui fait remonter au moins à cette date l'invention du terme voire l'attribuer à des auteurs plus anciens, comme Théophraste et Timée, à partir de qui le recueil aurait été constitué (Von Grumbach, Flashar 1980). Mais, même en admettant que le recueil a été constitué au II^e ou au III^e s. ap. J.-C., la situation à laquelle il renvoie se place bien avant la conquête romaine puisqu'on y parle de voie Héracléenne et de voyageurs grecs qui l'empruntent. Dans ces conditions, rapprocher le texte du Pseudo Aristote avec la libération de la route du littoral obtenue par Sextius Calvinus en 123 av. J.-C. (rappelée par Strabon en IV, 6, 3) est anachronique (Bats 2003, p. 151-152) et fragilise la suite de l'argumentation (Bats 2003, p. 156-158). De toute manière, M. Bats se heurte à cette difficulté que, même après Polybe, on rencontre des dénominations aberrantes, comme le terme Ligystique appliqué au domaine de Marseille sous la plume de Strabon lui-même (qui rapporte une anecdote survenue à Poseidonios : III, 4, 17) ou la mention des Salyens au nombre des Ligyens par Pline (*N.H.*, III, 47 : *Ligurum celeberrimi ultra Alpes Salui, Deciates, Oxubi*). Au prix d'une démonstration acrobatique, M. Bats, arrive à justifier l'emploi de Λιγυστική chez Strabon en supposant que l'hôte de Poseidonios, le Massaliote Charmolaos, habite vers Nice ou Antibes (Bats 2003, p. 153). Mais il reste sans armes devant Pline (Bats 2003, p. 159).

La thèse séparatiste

Une autre interprétation a été proposée par P. Arnaud (Arnaud 2001). Pour lui, la confusion qui émane de la confrontation des textes antiques a sa source dans l'existence de deux traditions géographiques séparées, l'une, grecque et l'autre latine. La tradition grecque fait d'abord des Ligyens un peuple mythique des confins occidentaux. Elle les associe un peu plus tard (à partir du Ve s. av. J.-C.) au territoire contrôlé par les Massaliotes et leur attribue un territoire qui va d'Emporion à Antibes. La découverte progressive de la réalité du monde celtique (à partir du IV^e s. av. J.-C.), amène ensuite les auteurs antiques à reconnaître en eux des Celtes : d'où la double dénomination Ligyens/Salyens dont on trouve l'écho chez Strabon (IV, 6, 3). L'existence du terme de Celtoligyens est alors inventé, selon P. Arnaud, non pas pour rendre compte d'une mixité culturelle réelle, mais simplement comme un moyen facile de résoudre une contradiction. La tradition latine, quant à elle, identifie, dès la deuxième moitié du III^e s. av. J.-C., comme Ligures des peuples d'Italie, nettement distincts des Celtes. Les deux traditions vont alors être mélangées et Polybe, écrivain Grec au service des Romains, en est le principal responsable, en introduisant des Ligures (les Oxybiens et les Déciates) sur la rive droite du Var, donc hors d'Italie. « En fusionnant les Ligures de la côte italienne et les Ligyens de la tradition grecque, Polybe met tous les auteurs antiques qui viendront après lui dans une situation inextricable et dont Strabon est le meilleur exemple » (Arnaud 2001, p. 341). À l'époque augustéenne, enfin, les Ligures/Ligyens se retrouveront cantonnés aux Alpes.

La thèse de P. Arnaud repose d'abord sur l'idée d'une séparation totale des traditions grecque (Ligyens) et latine (Ligures). Est-ce aussi évident que cela ? Ce n'est pas sûr. Ainsi, on l'a vu, l'indépendance des formes grecque et latine de l'ethnique est peu probable, quelle que soit l'étymologie qu'on lui attribue. Celle-ci fait débat. M.-G. Angeli-Bertinelli dans l'article du *Neue Pauly* la rattache au radical indo européen **lig* qui signifierait vase ou boue (all. *Schlamm*) (Angeli-Bertinelli 1999, p. 187a). Pour sa part, M. Bats penche pour une origine celtique et rattache Ligyens comme Ligures au radical **lig* qu'on retrouverait dans *Liger* ou *Ligauni*, par exemple (Bats 2003, p. 148). Mais il n'y a aucune certitude. P. Arnaud, de son côté, y verrait, à la suite de C. Jullian une formation grecque dérivée de l'adjectif λιγύς (« à la voix aiguë » ou « mélodieuse »). Mais alors que C. Jullian expliquait ce qualificatif par le fait que « les Ligures passaient pour une population de chanteurs » (Jullian 1920-1926 [1993], p. 55, n. 4 et 884), P. Arnaud y voit, par antiphrase, un sobriquet caractérisant leur voix désagréable : les « piailleurs » ou « les braillards » (Arnaud 2001, p. 330-331). D. Garcia adopte une attitude neutre : ce seraient les gens « à la voix haut perchée » (Garcia 2004, p. 16-17 ; 2004a, p. 229-230 ; 2006, p. 66-67).

Cependant, comme le souligne P. Arnaud, l'adjectif porte un accent différent de l'ethnique. Il n'y a donc peut-être là qu'un rapprochement fondé sur une simple homophonie. Bref, pas plus de certitude de ce côté.

En second lieu, s'il est sûr que les auteurs « anciens » placent des Ligyens (ou la Ligystique) dans la partie méridionale de la Celtique, est-ce pour autant qu'ils les excluent de l'Italie ? La question des limites se heurte à la rareté des textes et à leur caractère ambigu. Ainsi l'épineux problème d'*Antion*, indiquée comme limite du pays des Ligyens par le Pseudo-Scylax (*Périple*, 3-5). P. Arnaud accepte, à la suite d'autres commentateurs (Gras 2003, p. 241), la correction en *Antipolis* (ce qui exclut les Ligyens de la côte italienne). Mais d'autres, à la suite de N. Lamboglia, proposent d'identifier *Antion* à Anzo di Framura (Barruol 1969, p. 223), ce qui voudrait dire qu'il y a des Ligyens en Italie.

Le texte du Pseudo Scymnos (fin du II^e s. av. J.-C.) n'est pas plus simple à utiliser, à voir la délicate traduction des v. 216-217 :

Πόλις Ὀλβία κἀντίπολις αὐτῶν ἐσχάτη.
Μετὰ τὴν Λιγυστικὴν Πελασγοὶ δ' εἰσὶν (...)

Le vers 216 clôt la description de la Ligystique et le vers 217 commence celle de la Tyrrhénie, évoquée par les Pélasges qu'une tradition considérerait comme ayant occupé anciennement le pays. Doit-on pour autant considérer que la frontière est Antipolis ? Ici non plus, aucune certitude. La traduction du v. 216 doit se comprendre ainsi : *la cité d'Olbia et Antipolis, la plus éloignée d'entre elles*, comprenons la plus éloignée des villes grecques que les Phocéens de Marseille ont fondées et dont l'énumération a commencé au v. 204, par *Emporion*. Beaucoup de commentateurs traduisent cependant « Antipolis est la dernière » (des fondations du pays) ou est située « aux confins du pays » et en concluent que le Pseudo Scymnos place la frontière entre la Ligystique et l'Italie (la Tyrrhénie) juste après Antibes (Marcotte 2000, p. 113 et 169-171 ; Gras 2003, p. 241). La traduction précise du texte du Pseudo Scymnos oblige à admettre qu'il ne s'agit que d'une interprétation, sans aucune certitude.

Le second point fort de la thèse de P. Arnaud est que le mélange des deux traditions initié par Polybe a semé la confusion chez les écrivains postérieurs (Arnaud 2003, p. 340). Mais les contradictions qu'il croit déceler chez Strabon n'existent pas. Reprenons les textes. En IV, 1, 9 débute la description du littoral à l'est de Massalia.

Ἡ δ' ἐπὶ τὸν Οὔαρον ποταμὸν καὶ τοὺς ταύτη Λίγυας... : il faut traduire par « Le littoral qui s'étend en direction du Var et des Ligyens *de cet endroit* » et non simplement « les Ligyens... » La précision introduite par ταύτη est importante parce qu'elle suppose qu'il y en a d'autres ailleurs, c'est-à-dire en Italie. La formulation rappelle, d'ailleurs, celle de IV, 1, 3 :

(...) ἡ ἐφεξῆς παραλία, ἣν ἔχουσιν οἱ τε Μασσαλιῶται καὶ οἱ Σάλυες
μέχρι Λίγυων ἐπὶ τὰ πρὸς Ἰταλίαν μέρη καὶ τὸν Οὔαρον.
(...) la suite du littoral qu'occupent les Massaliotes et les Salyens jusqu'aux
Ligyens vers les régions proches de l'Italie et le fleuve Var.

On notera, là aussi, l'absence d'article devant Λίγυων qui semble indiquer qu'il y a d'autres Ligyens en dehors de ceux de la Celtique.

Un peu plus bas, toujours en IV, 1, 9, il indique que tout le pays (χώρα à la ligne précédente) est « montagneux et naturellement retranché » –ὄρεινὴ γὰρ ἐστὶ καὶ ἐρυμνὴ et, ajoute-t-il, le début (c'est-à-dire, la partie ouest) en est occupé par les Salyens et l'extrémité (la partie est) par « des Ligyens qui confinent à l'Italie » –πρὸς τὴν Ἰταλίαν συνάπτοντες Λίγυες. L'expression désigne donc des Ligyens de Celtique, comme au début du passage.

Enfin, en IV, 6, 3, il fixe le début du territoire des Salyens, non pas à *Monoikos*, mais à *Antipolis* à quoi renvoie sans ambiguïté l'adverbe *Τὸν τεῦθεν*. Les trois mentions concordent parfaitement : à l'époque de Strabon, si la majeure partie des Ligyens sont en Italie et dans les Alpes, il y en a aussi en Celtique, du côté d'Antibes, sur la rive droite du Var.

Évolution des notions géographiques et absence de péremption des données

Essayons de tirer un bilan de cette confrontation. Malgré tout ce qui les oppose, les deux auteurs se rejoignent dans leurs conclusions sur deux points essentiels. D'une part, le territoire des Ligyens (ou Ligures) n'est véritablement fixé qu'à l'époque augustéenne. D'autre part, la notion de Ligyens (ou Ligures) ne constitue pas dans l'Antiquité un concept ethnographique immuable. On peut donc s'interroger sur la réalité culturelle que les modernes ont cru y reconnaître. D'une certaine manière, aussi, les deux auteurs sont d'accord sur l'idée d'une stratification des savoirs géographiques et ethnographiques, même si la « stratigraphie » n'est pas interprétée de la même manière par l'un et l'autre (évolution au sein d'une même tradition pour le premier, séparation puis mélange de deux traditions pour le second).

Ce qui les sépare, en revanche, outre la chronologie, c'est la manière dont s'opère la stratification. Pour M. Bats, la couche supérieure occulte définitivement la strate inférieure et le nouveau savoir chasse l'ancien. Pour P. Arnaud, au contraire, il n'y a jamais de péremption des données anciennes et ce phénomène caractérise l'historiographie antique. Même si un nouvel état des connaissances entraîne des concepts ou des termes nouveaux, les anciens ne disparaissent pas pour autant (Arnaud 2001, p. 339-340). On pouvait donc voir des auteurs continuer à appeler Ligystique ce qu'on savait être la Celtique. C'est ainsi que Pline, au milieu du I^{er} s. ap. J.-C., était autorisé à écrire que les Ligures les plus illustres au-delà des Alpes étaient les Salyens, les Déciates et les Oxybiens – *Ligurum celeberrimi ultra Alpes Salui, Deciates, Oxubi* (III, 47), sans passer pour un ignorant : il se référait simplement à des sources plus anciennes qu'il mêlait à de plus récentes. C'est ce même phénomène dont D. Garcia donne une version géographique avec la notion de « territoires empilés » proposée pour expliquer l'histoire du peuplement en Gaule méridionale (Garcia 2004, p. 14-16).

S'il est difficile d'adhérer entièrement à l'une ou l'autre thèse, on remarquera que les deux idées fortes, celle de l'évolution des notions géographiques et ethnographiques, d'une part, et celle de l'absence de péremption des données antérieures, de l'autre, sont complémentaires et permettent de rendre compte de presque toutes les situations présentées par les textes antiques.

Il semble nécessaire, cependant, d'apporter deux nuances à la notion d'absence de péremption des données. En premier lieu, ce phénomène résulte très souvent de l'usage des auteurs antiques de faire appel à des sources souvent bien antérieures à leur époque. Puisant chez leurs prédécesseurs, ils en tirent les informations dont ils ont besoin mais, en outre, ils en reproduisent la lettre et l'esprit. Les formes utilisées sont celles de leurs devanciers (ainsi *Λιγυστινοί* chez Strabon, en IV, 6, 2, est emprunté à Polybe et *Λίγυες* chez Polybe, en XII, 28a, 3, est tiré de Timée) et les notions celles qui avaient cours à l'époque de ces derniers (la Ligystique dont parle Strabon à propos de l'ouvrière du Massaliote Charmolaos en III, 4, 17, est celle de l'époque de Poseidonios et non celle de Strabon lui-même). C'est de manière automatique, en quelque sorte, que coexistent à une même époque, et chez un même auteur, des états de connaissances appartenant à des niveaux différents. Nous ne percevons ces différentes strates que par des variations dans la graphie des noms propres, d'où la nécessité de leur conserver la forme attestée par les manuscrits.

En second lieu, l'absence de péremption ne joue pas de la même manière pour toutes les catégories de termes. De ce point de vue, il faut faire une nette séparation entre les toponymes et les ethniques

(Ligystique et Ligyens, par exemple). Les premiers auront toujours tendance à être en usage plus longtemps que les seconds.

A priori, une telle idée est difficile à accepter car elle va à l'encontre du principe selon lequel, en grec, la localisation s'exprime indifféremment par l'ethnique (le plus souvent au génitif) et par le nom abstrait qui désigne le pays (Arnaud 2001, p. 336 ; Bats 2003, p. 156). On considère, en effet, que les expressions τῶν Λιγύων (et, plus rarement, ἐν τοῖς Λίγυσι) et ἐν τῇ Λιγυστικῇ (sous entendu γῆ ou χώρα), puis τῆς Λιγυστικῆς sont équivalentes et autorisent des traductions identiques. Cette attitude conduit également à considérer comme donnant des informations du même ordre les textes qui évoquent les Λίγυες et ceux qui parlent de Λιγυστικῆ. Et tous les commentateurs modernes les présentent sans distinction (Barruol 1969, p. 148-149 ; Bats 2003, p. 148-150, etc.).

Cependant, l'équivalence n'est pas automatique. Grammaticalement, d'abord. Le génitif, on le sait, n'indique pas seulement la localisation mais aussi l'appartenance, comme en témoignent certains exemples bien connus (ainsi πόλις Μασσαλίας appliquée à Cavaillon et Avignon chez Stéphane de Byzance). Géographiquement, ensuite. L'égalité nom du territoire/territoire d'un peuple est loin d'être une règle. Ce serait même l'inverse. Ainsi, le cadre envisagé par Strabon au livre IV est la Celtique, dont le nom ouvre et clôt la description (IV, 1, 1 et IV, 4, 6). Mais cette dénomination reste purement géographique, comme le souligne le déterminant ὑπὲρ Ἰαλπεῶν. Les frontières géographiques ne se surimposent pas aux limites des peuples. À l'intérieur de la Celtique, il y a des Celtes, des Aquitains et des Belges. Il y a des Ligyens en Celtique et en Italie. Les Marseillais sont installés en Celtique et en Italie. Il n'y a pas non plus de coïncidence avec les limites administratives : Nice, qui est en Italie mais dépend de Marseille, est rattachée à la province de Narbonnaise tandis qu'Antibes, qui est en Narbonnaise mais affranchie de la tutelle massaliote, « est rangée parmi les cités italiotes » – τῶν Ἰταλιωτίδων ἐξετάζεται (IV, 1, 9). Même perspective dans l'analyse stratigraphique de IV, 6, 3 : ce que les « anciens » appellent Ligystique c'est, non pas le territoire des Ligyens (et des Salyens), comme on aurait pu s'y attendre, mais celui qu'occupent... les Marseillais (Arnaud 2001, p. 333). C'est donc très tôt que la distinction entre le toponyme et l'ethnique a été faite, la Ligystique étant un espace géographique qui pouvait être pensé et désigné indépendamment de son occupation par les Ligyens.

Les informations de Strabon sont confirmées par les quelques textes à notre disposition, dont la mention bien connue d'Hécatee chez Stéphane de Byzance, qui situe Marseille en Ligystique, mais par rapport à la Celtique –Μασσαλία, πόλις τῆς Λιγυστικῆς κατὰ τὴν Κελτικὴν (*Ethnica*, s. v.). On fera, de ce point de vue, la distinction avec deux autres citations d'Hécatee chez le même auteur, l'une, ambiguë, qualifiant Monaco de ville ligystique –Μόνοικος, πόλις Λιγυστικῆ– et l'autre, plus nette, concernant les Élisyques –Ἐλισυκοί, ἔθνος Λιγύων. Ajoutons qu'on n'a aucune raison de considérer la mention de Marseille chez Stéphane de Byzance comme douteuse sous prétexte qu'elle associe la Ligystique à la Celtique (Arnaud 2001, p. 333, n. 29). La Celtique apparaît à une date aussi ancienne que la Ligystique et les Celtes ont d'abord été considérés comme des peuples mythiques des confins occidentaux, au même titre que les Ligyens, comme le rappelle Strabon (I, 2, 27).

La meilleure illustration du phénomène se trouve sans doute chez Strabon. Le tableau que nous avons présenté plus haut (fig. 14) montre une répartition très nette des formes. En règle générale, l'adjectif est réservé à la localisation et le substantif à la désignation ethnique. On trouve quelquefois Λιγυστικόν associé à ἔθνος (IV, 6, 6 ; V, 1, 4) ou φύλον (V, 1, 10) et en une seule occasion, dans un passage emprunté à Polybe et mentionnant les passages à travers les Alpes (IV, 6, 12), on rencontre le génitif Λιγύων pour désigner le territoire. En revanche, en II, 5, 30, à propos des petites îles des Massaliotes et des Ligyens –ἄλλα νησίδια Φοινικῶν, καὶ τὰ τῶν Μασσαλιωτῶν καὶ Λιγύων, de même que pour Gênes désigné comme ἐμπόριον Λιγύων (IV, 6, 1 et V, 1, 3), le génitif traduit l'appartenance.

On s'aperçoit également que le toponyme ne se réduit pas à la forme ἡ Λιγυστική (χώρα) mais que l'adjectif accompagne d'autres noms : le promontoire –ἡ ἄκρα, la mer –τὸ πέλαγος, et, plus souvent, la côte –ἡ παραλία. Le toponyme n'a pas qu'un seul référent et il n'est pas sûr qu'il y ait une équivalence exacte entre toutes les expressions. En d'autres termes, quand on parle de « mer Ligystique », de « côte ligystique » ou de Ligystique tout simplement, on évoque des espaces géographiques différents dont les limites ne coïncident pas forcément et dont, d'ailleurs, l'appellation a pu évoluer de manière indépendante au cours du temps (et des cartes qui ont été dessinées). Le phénomène n'est pas propre au seul terme Ligystique mais se retrouve pour d'autres adjectifs. Ainsi Μασσαλιωτικός : en IV, 1, 6, il s'applique au golfe « galatique » – κόλπος ; en IV, 1, 12 et en IV, 6, 11, il désigne la côte – παραλία. Le passage le plus intéressant est sans doute IV, 6, 3, à propos de l'origine du nom du sanctuaire d'Héraklès Monoikos à Monaco. Le texte dit ceci : ἔοικε δὲ ἀπὸ τοῦ ὀνόματος καὶ μέχρι δεῦρο διατείνειν ὁ Μασσαλιωτικὸς παράπλους. Le mot παράπλους est attesté plus d'une quarantaine de fois chez Strabon. On le traduit souvent par côte ou littoral, mais cela risque de faire confusion avec παραλία. En fait, il est très souvent associé à des distances mesurées le long de la côte, et peut se traduire par « le trajet en suivant la côte » (II, 5, 7, V, 1, 2, VI, 1, 1 etc.). Ici, le contexte évoque le littoral fréquenté par les bateaux marseillais, et rejoint la notion d'espace maritime. On pourrait traduire ainsi : « de ce nom, il est logique d'inférer que l'espace de navigation massalitique s'étendait jusque là. »

On perçoit donc la complexité du phénomène : non seulement il n'y a pas un référent commun au toponyme et à l'ethnique, mais, en plus, le toponyme peut recouvrir des réalités différentes.

Donc, quand un auteur « ancien » (pour reprendre l'expression de Strabon) et Poseidonios parlent des Ligyens, ils ne mettent pas sous ce nom les mêmes peuples. De la même manière, quand ils écrivent le mot Ligystique, ils ne désignent pas non plus le même espace géographique. Et, cependant, on ne peut pas mettre sur le même plan ce qui les sépare dans les deux cas. Reprenons le cas du mot Ligystique qu'on trouve en III, 4, 17. Sa présence sous la plume de Strabon peut s'expliquer par un décalage en deux temps. D'une part, Strabon retranscrit le terme parce qu'il le trouve chez Poseidonios et non parce qu'il l'utilise lui-même : à son époque, la région s'appelle la Celtique. D'autre part, à l'époque de Poseidonios, déjà, le toponyme est une expression figée, peut-être vieillie, en tout cas sans rapport avec la réalité du peuplement puisque Poseidonios sait bien, lui, que ce sont des Celtes (les Salyens) qui habitent la région de Marseille.

L'identité ethnique des Ligyens (Ἔθνος Λιγυστικόν)

Une des raisons qui ont conduit les auteurs modernes à prendre les Ligyens ou Ligures pour une strate de peuplement autochtone ou, du moins, antérieure aux Celtes est qu'ils sont considérés par Strabon comme différents des Celtes. La distinction est faite dès le livre II, lors de la description d'ensemble de la Celtique :

Ἔθνη δὲ κατέχει πολλά τὸ ὄρος τοῦτο Κελτικά πλην τῶν Λιγύων· οὗτοι δ'έτεροεθνεῖς μὲν εἰσι, παραπλήσιοι δὲ τοῖς βίοις.

Cette montagne [les Alpes] abrite de nombreux peuples celtiques, à l'exception des Ligyens : ceux-ci, sont d'une souche différente, mais ont un genre de vie très voisin (II, 5, 28).

Cette distinction d'avec les peuples celtes est marquée en d'autres occasions. Ainsi en IV, 6, 6, à propos du peuplement des Alpes du nord :

(...) ἐπὶ δὲ θάτερα μέρη τὰ πρὸς Ἰταλίαν κεκλιμένα τῆς λεχθείσης ὀρεινῆς Ταυρινοὶ τε οἰκοῦσι Λιγυστικὸν ἔθνος καὶ ἄλλοι Λίγυες.

(...) si l'on va vers les autres parties du susdit massif montagneux (celles qui s'inclinent en direction de l'Italia), on trouve comme occupants à la fois les Taurinoi –un peuple ligystique– et d'autres Ligyens.

Ou en V, 1, 4, à propos de la plaine du Pô :

Οἰκεῖται δὲ τὸ μὲν ὑπὸ τῶν Λιγυστικῶν ἔθνῶν καὶ τῶν Κελτικῶν, τῶν μὲν ἐν τοῖς ὄρεσιν οἰκούντων, τῶν δ' ἐν τοῖς πεδίοις· τὸ δ' ὑπὸ τῶν Κελτῶν καὶ Ἐνετῶν. Οἱ μὲν οὖν Κελτοὶ τοῖς ὑπεραλπίοις ὁμοεθνεῖς εἰσι.
Celle-ci [la Cispadane] est habitée par des peuples Ligyens et des peuples Celtiques, les premiers dans les montagnes et les seconds dans les plaines ; celle-là [la Transpadane] est habitée par des Celtes et des Énétoi. Ces Celtes ont la même origine que les peuples transalpins (...).

Ἔθνη Κελτικά, ἑτεροεθνεῖς, τῶν Λιγυστικῶν ἔθνῶν. La différence se ramène à la même chose : ils appartiennent à un autre ἔθνος. On traduit généralement le mot par « peuple ». Le tout est de savoir ce qu'on entend par là.

Chez Strabon, le terme le plus voisin est φύλον, attesté plus de 40 fois dans la *Géographie*. Φυλή ne se rencontre que 4 fois mais on sait que les deux termes, sans être hétérogènes, ne sont pas tout à fait équivalents. On traduit généralement φύλον par race (Lasserre 1966, p. 157). Mais il vaut mieux éviter ce terme. Selon les cas, on traduira par souche, branche, rameau (proche du sens étymologique du grec) ou famille de peuples.

De telles appellations soulignent que le mot présente souvent un caractère plus général qu' ἔθνος. C'est effectivement le cas en IV, 2, 1, lorsque Strabon rappelle qu'Auguste a ajouté aux Aquitains les quatorze peuples (ἔθνῶν) situés entre Garonne et Loire et souligne, juste après, que ces mêmes Aquitains diffèrent des Gaulois :

Ἀπλῶς γὰρ εἰπεῖν, οἱ Ἀκουιτανοὶ διαφέρουσι τοῦ Γαλατικοῦ φύλου κατὰ τε τὰς τῶν σωμάτων κατασκευὰς καὶ κατὰ τὴν γλῶτταν, εἰκόασι δὲ μᾶλλον Ἰβηρσιν.
Pour faire bref, les Aquitains diffèrent de la branche gauloise aussi bien par leur constitution physique que par leur langue : ils ressemblent davantage à des Ibères.

C'est pourquoi la fraction des Bituriges Vivisques (qui sont, comme les Santons, des peuples Galatiques –ἀμφοτέρων Γαλατικῶν ἔθνῶν–) installée sur la rive gauche de la Garonne peut être considérée comme d'une autre origine :

Μόνον γὰρ δὴ τὸ τῶν βιτουρίγων τούτων ἔθνος ἐν τοῖς Ἀκουιτανοῖς ἀλλόφυλλον ἴδρυται.
Remarquons en effet que ce peuple des bituriges Vivisques est le seul peuple allogène établi chez les Aquitains. (IV, 2, 1)

Autre exemple célèbre au début de l'exposé général sur les mœurs des Gaulois, en IV, 4, 2:

Τὸ δὲ σύμπαν φύλον, ὃ νῦν Γαλλικὸν καὶ Γαλατικὸν καλοῦσιν (...)
Dans son ensemble, la famille de peuple qu'on appelle aujourd'hui soit gallique soit galatique (...)

Ou bien encore le début du Livre VII concernant la différence entre Germains et Gaulois :

Ἐυθὺς τοίνυν τὰ πέραν τοῦ Ῥήνου μετὰ τοὺς Κελτοὺς πρὸς τὰ ἔω κεκλιμένα Γερμανοὶ νέμονται, μικρὸν ἐξαιλλάττοντες τοῦ Κελτικοῦ φύλου τῷ τε πλεονασμῷ τῆς ἀγριότητος καὶ τοῦ μεγέθους καὶ τῆς ξανθότητος, τὰλλα δὲ παραπλήσιοι, καὶ μορφαῖς καὶ ἤθεσι καὶ βίοις ὄντες οἷους εἰρήκαμεν τοὺς Κελτούς.

Les territoires situés immédiatement après les Celtes, au-delà du Rhin, et qui s'étirent vers l'est sont habités par des Germains. Ceux-ci diffèrent légèrement du rameau celte par un caractère accru de la sauvagerie, de la taille et de la blondeur de leurs cheveux. Mais pour tout le reste, leur aspect extérieur, leurs coutumes et leurs genres de vie, ils sont très proches des Celtes tels que nous les avons décrits.

Et d'ajouter, pour qu'on comprenne bien :

Διὸ δὴ καὶ μοι δοκοῦσι Ῥωμαῖοι τοῦτο αὐτοῖς θέσθαι τοῦνομα ὡς γνησίους Γαλάτας φράζειν βουλόμενοι· γνήσιοι γὰρ οἱ Γερμανοὶ κατὰ τὴν Ῥωμαίων διάλεκτον.

c'est la raison pour laquelle, à mon avis, les Romains leur ont donné ce nom [de Germains] : ils ont voulu souligner qu'ils étaient de purs Gaulois. En effet, dans la langue des Romains, Germains signifie « authentiques ».

En d'autres termes, même si les Germains sont distingués des Celtes, on n'a pas l'impression qu'ils appartiennent à un autre φύλον, tant leur parenté avec ces derniers est évidente.

Dans d'autres cas, cependant, φύλον est moins général qu'ἔθνος et peut être pris au sens de famille, groupe ou catégorie (donc plus proche de φυλή). Ainsi, en IV, 3, 3, le terme est utilisé pour désigner les trois « groupes » qui formaient le peuple helvète ; en IV, 4, 4, il est appliqué aux catégories mises à l'honneur chez tous les Galates : bardes, *vates* et druides.

Dans d'autres occasions, enfin, φύλον est l'exact équivalent d'ἔθνος. En IV, 6, 2, c'est Polybe qui, selon Strabon, « a ajouté aux deux tribus des Ligyens qu'on vient d'évoquer les Oxybiens et les Décètes » – προστίθησι τοῖς δυσὶ φύλοις τῶν Λιγύων τοῖς λεχθεῖσι τό τε τῶν Ὀξυβίων καὶ τὸ τῶν Δεκητῶν. En IV, 6, 8, les Lérontiens et les Camounoi sont dits appartenir au peuple (ou à la famille) des Rhètes – τούτου δ'εἰσὶ τοῦ φύλου καὶ Λερόντιοι καὶ Καμουνοί. En V, 1, 10, en Cispadane, qui était habitée à l'origine par des Boiens, des Ligyens, des Sénons et des Gésates, ne restent plus à l'époque de Strabon que les « tribus » Ligystiques et les colonies romaines – τὰ Λιγυστικά φύλα καὶ τῶν Ῥωμαίων αἱ ἀποικίαι. Bien entendu, on peut invoquer des emprunts de termes à des auteurs antérieurs, comme Polybe, par exemple, pour IV, 6, 2. Il reste, malgré tout, que le terme φύλον ne peut correspondre systématiquement à une catégorie supérieure à l'ἔθνος. Fondamentalement, il désigne l'ensemble des gens qui se réclament d'une même souche : c'est donc un groupe humain, de dimension et de nature variables, tantôt englobant l'ἔθνος, tantôt englobé par lui et, dans d'autres cas, s'y superposant exactement.

Ἔθνος, quant à lui, n'est jamais ambigu. Il désigne toujours un groupe particulier ou spécifique, à l'intérieur d'un ensemble plus vaste. Les Celtes, pas plus que les Ligyens ne constituent un ἔθνος, il n'y a que des Ἔθνη Κελτικά, Γαλατικά, ou τῶν Λιγύων.

D'où l'embaras pour rendre le terme ἕτεροεθνεῖς de II, 5, 28. La plupart du temps, on traduit par « de race différente » (Aujac 1969, p. 111 ; Radt 2002, p. 317 traduit *sind anderen Stammes* ; Arnaud à paraître). Mais ἔθνος comme on vient de le voir, n'a jamais ce sens (et le mot « race » est à déconseiller). De toute manière, il faut éviter les termes qui font confusion avec φύλον. On peut suggérer « de souche différente » (c'est le choix que nous avons fait) ou qui « n'appartiennent pas au même groupe ». Peut-on préciser ?

En dehors de ce passage, le terme se rencontre deux autres fois. En XII, 1, 2, Strabon critique les auteurs anciens qui distinguaient les Cataoniens des Cappadociens : ἀντιδιαιροῦντες τοῖς Καππάδοξιν ὡς ἕτεροεθνέσι, alors qu'ils parlaient la même langue : καὶ αὐτῶν δὲ τῶν ὁμογλώττων. Au livre VIII, les Épréens sont distingués des Éléens : διάφοροι τοῖς Ἡλείοις ὄντες καὶ ἕτεροεθνεῖς. Le terme est ici utilisé pour renforcer et préciser διάφοροι, ou plus exactement, pour expliquer l'origine de la différence entre les deux peuples. Le contraire (ὁμοεθνής) s'applique aussi bien à des peuples spécifiques (comme dans l'exemple célèbre des Volques de Nîmes en IV, 1, 12) soit à un groupe plus important comme dans le cas des Celtes de Transpadane qu'on a évoqué plus haut. La question des Courètes, qui fait l'objet d'une longue discussion en X, 3, 1, montre que le critère essentiel est celui de l'origine commune ou non des groupements humains. Mais cette distinction est indépendante des caractères physiques ou culturels, comme le montre le cas des Ligyens et des Celtes en II, 5, 28. De la même manière quand, au début de la description de la Celtique, Strabon rappelle la distinction faite par certains auteurs entre les Aquitains, d'une part, et les Belges et Celtes, de l'autre, les différences portent sur des critères physiques (τοῖς σώμασιν) et culturels (τῆ γλώττη, αἱ πολιτεῖαι, οἱ βίοι) et dépassent les peuples (ἔθνη) qui composent ces groupes.

Un éclairage supplémentaire peut être donné par le contraire ὁμοεθνής qu'on rencontre, en particulier en I, 2, 38 à propos d'Homère et des Argonautes.

Πῶς οὖν ὁ ποιητὴς τοῦτο μὲν ἴδει, διότι συγγενεῖς ἢ ὁμοεθνεῖς ἢ γείτονες ἢ ὅπως οὖν οἰκεῖοι ὑπῆρχον ὅ τε Ἀχιλλεὺς καὶ Ἰάσων :
Comment le poète aurait-il pu savoir qu'Achille et Jason étaient parents, compatriotes voisins ou liés entre eux d'une manière ou d'une autre ?

Laissons de côté le contexte : le terme ὁμοεθνεῖς est encadré par deux autres qui lui donnent sa portée : il indique un degré inférieur à celui de la parenté mais supérieur à celui du voisinage.

En fait, la conception grecque de l'identité ethnique échappe en grande partie aux critères par lesquels nous l'envisageons aujourd'hui comme le montrent les études récentes sur le vocabulaire ethnique (Cabanes 1989 ; Fromentin, Gotteland 2001 ; Jouanna 2001). Elle semble toujours floue ou arbitraire (Arnaud à paraître). Et c'est bien là la difficulté majeure dans notre appréciation des différences ou des similitudes qui sont évoquées dans les textes antiques. Or, cette appréciation est au cœur de la question du peuplement de la Gaule et des Celtes. L'historiographie de la fin du XIX^e s. et du début du XX^e s. est, à cet égard, très éclairante. Après H. d'Arbois de Jubainville, C. Jullian, H. Hubert et leurs successeurs directs, prennent comme critère fondamental de distinction la langue. Toute la question sera de savoir si l'on peut distinguer une langue « ligure » antérieure à la langue ou aux langues celtes et, à partir de là, retrouver le berceau originel des « Ligures » et des Celtes puis retracer les déplacements ou l'expansion des groupes de population (avec, on le sait, des conclusions différentes chez C. Jullian et chez H. Hubert). Dans le même temps qu'ils se réclamaient de la linguistique dont ils utilisaient les résultats pour argumenter leurs thèses, ils montraient une défiance particulière vis-à-vis des considérations anthropologiques, science également toute nouvelle, dont les résultats semblaient pouvoir être appliqués à l'étude des peuplements anciens par l'intermédiaire de la notion de « race », telle que la définissait Paul Broca. La question d'une définition « raciale » à partir des critères anthropologiques et spécialement la forme

du crâne (opposition brachycéphales / dolichocéphales) revient systématiquement chez ces auteurs. Elle est présentée, la plupart du temps dans les exposés liminaires, essentiellement pour être écartée parce que globalement inefficace (Hubert 1932 [2001] (2001), p. 40-45 ; Jullian 1920-1926, t. 1, p. 88-90). Une partie de l'argumentaire élaboré à cette époque est dictée par le besoin d'échapper à la tendance réductrice de déterminer les différences ethniques à partir des caractères anthropologiques des populations. On reconnaît là la volonté de lutter contre les thèses raciales développées par les Allemands à la suite des travaux de Gustav Kossina. Cette attitude sera le socle de l'ouvrage d'H. Hubert sur les Germains. Et si l'on peut paraître surpris de le voir dans un de ses chapitres (« anthropologie et archéologie ») reprendre la discussion sur l'origine des Germains à partir des fameux critères anthropologiques (opposition brachycéphales bruns et dolichocéphales blonds), c'est pour aboutir à des conclusions opposées à celles de l'école allemande : Hubert 1952, p. 94-110). C'est, en grande partie, de cette position « anti-raciale » de C. Jullian et d'H. Hubert que découle la notion de mélange, de brassage qu'on retrouve à propos des « Ligures » (Jullian 1920-1926, t. 1, p. 86), des Gaulois après la « migration des Celtes » (Jullian 1920-1926, t. 1, p. 172-175 ; Hubert 1932 [2001] (2001), p. 487-491).

Les Celto-ligures invoqués par l'historiographie contemporaine (Lamboglia 1958 ; Barruol 1969, p. 163-165) sont la conséquence directe de cette attitude. Ils ne correspondent à aucune réalité ethnique dans l'Antiquité. Non seulement parce que les noms de peuples formés sur des composés ne renvoient pas à un mélange ou un métissage comme on l'a cru longtemps, mais servent plutôt de caractérisation géographique (Bats 2003, p. 158 ; Arnaud à paraître). En outre, la notion de métissage ou de mixité dans l'antiquité ne recouvre pas non plus notre approche actuelle (Casevitz 1991 ; 2001). L'identité ethnique des Celto-ligures (comme on a vu plus haut pour celle des Ligures) est une « invention » récente mais sans réalité dans l'Antiquité (Arnaud 2001 ; à paraître ; Bats 2003). Leur émergence répond à deux préoccupations modernes bien différentes : d'une part, combler le flou dans lequel nous laissent les auteurs antiques concernant l'origine ethnique de tel ou tel peuple et, d'autre part, justifier les revendications identitaires nationales ou régionales de naguère... ou d'aujourd'hui.

Le territoire des Salyens

La question du territoire (ou des territoires) des Salyens est passée des certitudes tranquilles (Barruol 1969, p. 187-188) à des doutes quasi systématiques (Verdin 1995, p. 41-48; 1998a, p. 27 ; 1998b, p. 89-91 ; 2000). Les mêmes causes produisant des effets opposés, le croisement des textes, principalement, Strabon, Pline et Ptolémée, est interprété en termes de complémentarité par les uns et de contradiction par les autres. Deux idées en ressortent cependant. D'abord celle d'une « confédération », la notion hésitant entre l'acception politique, militaire et territoriale (Barruol 1969, p. 187-188 ; 393-395). En second lieu, celle d'une extension territoriale, vers l'ouest et le nord, à partir d'une zone originelle située à l'est de Marseille (Verdin 1998a, p. 33-34), au point qu'on a pu parler de Salyens « occidentaux » (Bats 2003, p. 159) s'opposant à des « Salyens ligures », à l'est (Verdin 1998a, p. 35).

L'extension territoriale

L'hypothèse d'une extension territoriale des Salyens a sans aucun doute été favorisée par l'émiettement des informations sur les Salyens, qui sont réparties entre plusieurs chapitres du livre IV. On en connaît la raison. Strabon procède par grands ensembles géographiques : la Celtique, les îles, les Alpes. À l'intérieur de chaque ensemble, la description s'organise à partir d'un point d'origine (Marseille pour la Celtique, les *Vada Sabatôn* pour les Alpes) et aborde successivement le littoral et l'arrière-pays. On rencontre ainsi les Salyens en deux occasions dans la partie consacrée à la Celtique : le littoral, de Marseille au Var (IV, 1, 9), l'arrière pays, (IV, 1, 11) et, une troisième fois, dans le chapitre consacré aux Alpes : le littoral de Monaco à Marseille (IV, 6, 3). À ces trois développements principaux, il faut

ajouter quelques mentions éparses en marge d'autres notices (l'organisation générale de la Celtique : IV, 1, 3 ; Marseille : IV, 1, 5 ; les Volques Arécomiques : IV, 1, 12). Une telle manière de faire pouvait laisser croire que les Salyens occupaient (au moins) deux secteurs distincts, celui des Alpes et du littoral entre Marseille et le Var, d'un côté, et celui des abords du Rhône, à l'ouest et au nord de Marseille, de l'autre (les Salyens occidentaux). L'absence de convergence entre les textes de Pline et de Ptolémée (ce dernier n'évoquant que les villes des Salyens de la partie occidentale) pouvait renforcer cette impression.

Mais, surtout, on a tiré argument du passage concernant l'évolution de la dénomination des Salyens en IV, 6, 3. Selon Strabon, les auteurs plus récents appellent Celtoligyens les Salyens et « leur attribuent la région de plaine qui s'étend jusqu'au *Louerion* et jusqu'au Rhodanos » –οἱ δ'ὑστερον Κελτολίγυαζ ὀνομάζουσι καὶ τὴν μέχρι Λουερίωνος καὶ τοῦ Ῥοδανοῦ πεδιάδα τούτοις προσνέμουσιν. Laissons de côté pour le moment la question de l'identification de *Louerion* ou « du » *Louerion*. La plupart des commentateurs, à la suite de Fr. Lasserre, traduisent προσνέμουσιν par « leur attribuent *en outre* (ou *en plus*) » (Lasserre 1966, p. 172 ; Verdin 1998a, p. 33 ; Bats 2003, p. 159). Cependant, en grec, le verbe προσνέμειν a le sens d'*attribuer, assigner*, simplement, ce que confirment les attestations chez Strabon (I, 2, 21 ; IV, 3, 1 ; IV, 4, 6 ; VII, 7, 4 ; IX, 5, 22 ; X, 3, 1 et X, 3, 10). L'ajout se traduirait par un ἔτι ou un καί adverbial : celui qui figure ici est la conjonction de coordination. D'ailleurs, « en plus » de quoi ? Strabon vient de dire que les auteurs anciens appelaient les Salyens Ligyens et Ligystique toute la région occupée par les Marseillais. Il n'est pas question de territoire attribué en propre aux Salyens, puisque ceux-ci ne sont pas distincts des Ligyens. Les auteurs postérieurs ne peuvent donc rien ajouter. Ils identifient une nouvelle communauté, désignée sous le nom de Celtoligyens, à laquelle ils attribuent un territoire bien délimité, à l'intérieur de l'ancienne Ligystique. C'est une délimitation restrictive par rapport à l'époque antérieure. Le texte de Strabon distingue donc trois états :

1 - un état ancien où les Salyens ne sont pas reconnus et sont sans territoire propre ;

2 - un état plus récent où ils sont appelés Celtoligyens et occupent la zone de plaines comprise entre le Rhône et la Durance à l'ouest de Marseille ;

3 - l'époque contemporaine de Strabon (de son point de vue mais par forcément du nôtre) où les Salyens sont reconnus comme tels et occupent non seulement les plaines à l'est du Rhône, mais aussi le littoral et une partie des Alpes entre Marseille et le Var (p. 142, **fig. 15**).

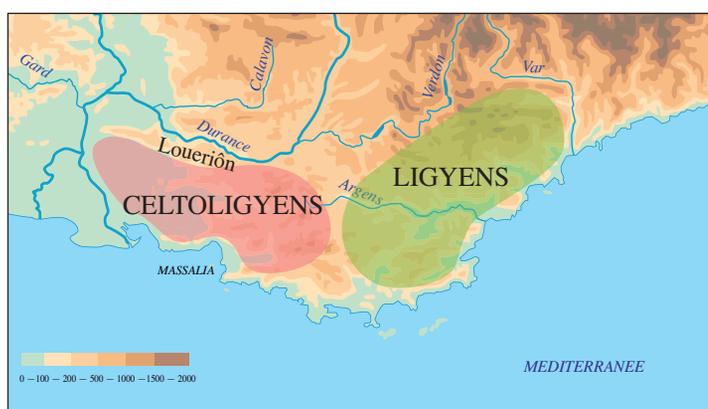
Deux conclusions :

Un : si extension territoriale il y a, elle s'est faite en sens inverse de ce qu'on présente d'habitude : de l'ouest vers l'est, aux dépens des Ligyens et du territoire originel de ces derniers. Au reste, il n'y a rien que de logique dans tout cela. Si on suppose que l'émergence des Salyens, dans l'historiographie antique, est liée à la reconnaissance progressive de leur « celticité », donc de leur différence par rapport aux Ligyens, il est normal qu'on ait commencé à identifier ceux des bords du Rhône où ce degré de « celtisation » était plus évident (Bats 2003, p. 161) avant de l'attribuer à ceux de l'arrière-pays marseillais et du Var.

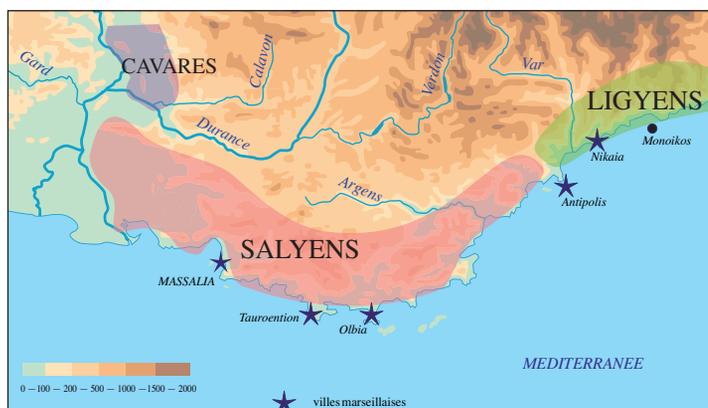
Deux : la dénomination de Salyens est relativement récente. À quand en faire remonter l'apparition dans la géographie et l'histoire ? Strabon fournit un terminus juste après. Le passage sur les dénominations antérieures et la mention des Celtoligyens qu'on vient de commenter constitue une de ces digressions typiques de Strabon. Celle-ci terminée, le géographe reprend le fil de son exposé et la description des Salyens interrompue quelques lignes plus haut (après ἀνομίξ τοῖς Ἑλλησι). Il signale que ce furent les premiers des Celtes transalpins que les Romains vainquirent –Πρώτους δ'ἐχειρώσαντο Ῥωμαῖοι



1a. Les Ligyens d'après les auteurs « anciens ».



1b. Les Celtoligyens et les Ligyens d'après les auteurs « plus récents ».



1c. Les Salyens et les Ligyens au temps de Strabon.

Fig. 15. Situation des Salyens et les Ligyens d'après Strabon (fond de carte CNRS UMR 5140- DAO P. Thollard).

τούτους τῶν ὑπεραλπίων Κελτῶν. La mention des Ligyens présentés juste après comme ennemi commun des Romains –πολεμήσαντες καὶ τούτοις καὶ τοῖς Λίγυσιν– ôte toute ambiguïté : πρώτους et τούτοις désignent bien les Salyens. La référence à la libération de la route côtière par Sextius Calvinus « au bout de quatre vingts ans de guerre » fait remonter la reconnaissance des Salyens en tant que tels au tout début du II^e s. av. J.-C., au plus tard. On songe évidemment à la seconde guerre punique.

La confédération salyenne

L'idée de confédération est accrochée à celle de multiplicité des territoires. La notion est au cœur de l'étude de G. Barraol (Barraol 1969). Elle sert de cadre géographique et historique à la présentation et l'étude des peuples du sud-est de la Gaule et celle des *Salluvii* est la première envisagée dans la partie consacrée à l'étude des territoires des peuplades antiques (Barraol 1969, p. 187-230). La notion semble tellement évidente qu'elle n'est jamais analysée, sauf, brièvement, dans la conclusion de l'ouvrage (Barraol 1969, p. 121, n. 10 ; 164, n. 4 ; 187, n. 1). L'auteur la présente comme une sorte de mouvement naturel, les « nécessités du voisinage » amenant les différents peuples à l'origine « autonomes maîtres d'un territoire délimité » à se « grouper dans des alliances défensives et économiques puis dans de véritables fédérations politiques » (Barraol 1969, p. 294). D'une certaine manière, la notion découle implicitement de Strabon ou plus exactement, de la confrontation entre le texte de Strabon et celui de Pline (et, dans une moindre mesure, celui de Ptolémée). Étant donné que Strabon ne mentionne que les Salyens dans l'espace géographique où Pline situe presque une quinzaine de peuples (une dizaine pour Fl. Verdin 1998b, p. 89-92), il est

tentant de considérer que les Salyens de Strabon regroupent toute une série de peuples dont Pline (et Ptolémée) donnent le détail. Cela est d'autant plus vraisemblable, souligne-t-on, que le géographe répète souvent qu'il ne lui appartient pas d'entrer dans les détails (II, 1, 1 ; IV, 1, 11 – Barruol 1969, p. 206, n. 2 ; Verdin 1995, p. 39 ; 1998b, p. 91).

À cette preuve implicite s'ajoute la mention d'un « découpage en dix parties » évoqué par Strabon dans la digression de IV, 6, 3. Après avoir indiqué les limites du territoire attribué par les « auteurs plus récents » aux Celtoligyens (c'est le passage évoqué plus haut), Strabon apporte une précision : ἀφ' ἧς οὐ περὶ μόνον, ἀλλὰ καὶ ἰπικὴν ἔστειλλον στρατίαν, εἰς δέκα μέρη διηρημένοι. Le relatif ἧς a pour antécédent τὴν μέχρι Λουερίωνος καὶ τοῦ Ῥοδανοῦ πεδιάδα- « la zone de plaine qui va



Fig. 16. Situation des Salyens et les Ligures d'après Pline.
(fond de carte CNRS UMR 5140- DAO P. Thollard)

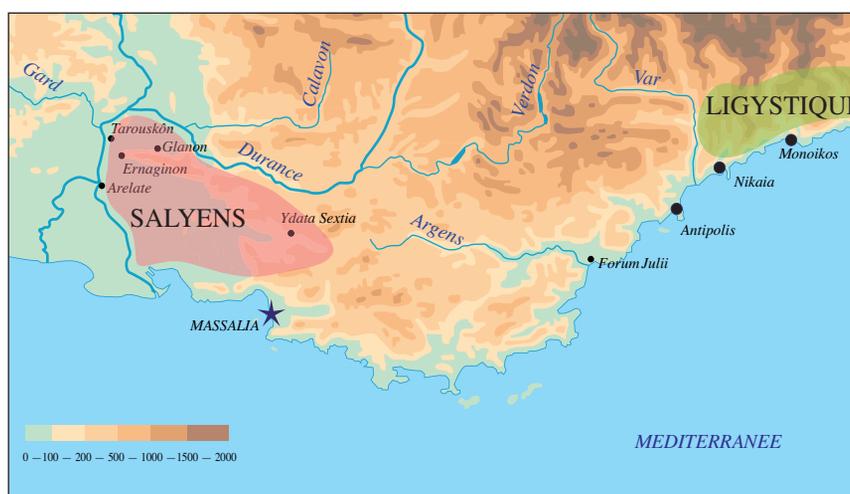


Fig. 17. Situation des Salyens et des Ligyens d'après Ptolémée.
(fond de carte CNRS UMR 5140- DAO P. Thollard)

jusqu'à Louerion et le Rhône » ; le participe διηρημένοι est une apposition au sujet sous-entendu de ἔστελλον, les Celtoligyens. La précision s'applique, bien évidemment, au territoire des Celtoligyens tel qu'il vient d'être défini et vaut donc pour l'époque « des auteurs plus récents ». M. Bats propose d'y voir un ajout plus tardif à partir d'une des sources nombreuses de Strabon (Polybe, Artémidore, Poseidonios etc.) (Bats 2003, p. 162). Mais aucun argument stylistique sérieux ne vient étayer cette hypothèse, dont on ne voit guère l'utilité.

La principale difficulté, du reste, n'est pas là mais dans le sens qu'il faut donner au découpage dont parle Strabon. On hésite entre un sens militaire et un sens politique. Dans le premier cas, les Celtoligyens lèveraient une armée organisée en dix corps. C'est la traduction retenue par G. Barrauol (Barrauol 1969, p. 188, n. 2) et ce vers quoi penche Fl. Verdin qui envisage une organisation plutôt militaire (Verdin 1998b, p. 91 et 97). Dans le second cas, les Celtoligyens seraient divisés en dix districts, à partir desquels ils lèveraient une armée. C'est ainsi que le comprennent la plupart des commentateurs après Fr. Lasserre (Lasserre 1966, p. 172 ; Radt 2002, p. 532 ; Bats 2003, p. 162-163). L'étude des termes, reprise récemment par M. Bats (Bats 2003, p. 161), n'est d'aucun secours. Μέρος est neutre et peut s'appliquer aussi bien au domaine militaire qu'à un territoire. Διηρημένοι est un participe parfait moyen ou passif. M. Bats traduit par un passif « étant divisés » (Bats 2003, p. 147 et 161) tandis que D. Pralon opte pour « se divisant » (Pralon 1998, p. 21). La différence n'est pas grande et, au reste, la traduction par le passif est plus claire et plus conforme aux autres attestations chez Strabon (plus d'une vingtaine d'occurrences où on peut toujours traduire par le participe passé « divisé » en français, comme en IV, 4, 3, par exemple). Comment choisir ? Le seul élément qui puisse nous guider est l'ordre des mots. En effet, si διηρημένοι avait été appliqué au territoire des Celtoligyens, Strabon aurait écrit : ἄφ' ἧς, εἶς δέκα μέρη διηρημένοι, οὐ πεζὴν μόνον, ἀλλὰ καὶ ἰππικὴν ἔστελλον στρατίαν, comme on le fait en français, en traduisant « où, divisés en dix parties, ils équipent... » Le rejet du groupe εἶς δέκα μέρη διηρημένοι à la fin de la proposition, dans une position inhabituelle, le met naturellement en rapport avec l'organisation de l'armée que le géographe vient d'évoquer et oriente vers une division militaire plutôt qu'un découpage territorial. Cependant, qu'elle soit d'ordre administratif ou militaire, il s'agit bien, et c'est là l'essentiel, de la *division* d'un tout et non de la réunion d'éléments séparés dans un ensemble : on est à l'opposé de la notion de confédération.

De toute manière, la reconstitution d'une confédération, qu'elle soit « élargie » au sens où l'entend G. Barrauol ou « restreinte » aux seuls Salyens « occidentaux », comme le pense M. Bats, reste une entreprise extrêmement périlleuse puisqu'elle oblige à recourir à Pline et Ptolémée. On a déjà évoqué les difficultés théoriques posées par la confrontation du texte de Strabon avec celui de ces auteurs (cf. **de la valeur comparée...**). Et, de fait, le cas des Salyens, en offre une parfaite illustration.

En effet, G. Barrauol range parmi les peuples de la confédération salyenne tous les peuples cités par Pline dans les limites géographiques considérées sans faire la différence entre l'exposé géographique et la liste administrative ni tenir compte des contradictions possibles. Ainsi, quand il s'agit de distinguer le territoire de la confédération salyenne (Barrauol 1969, p. 188-191) de celui du peuple éponyme des Salyens qui y « occupe une place prépondérante » (Barrauol 1969, p. 206-207), on se heurte à des difficultés insurmontables. Pline mentionne les Salyens (sous la forme *Salui*, comme on l'a vu) au début de la description de l'Italie. Il les range parmi les Ligures alors que Strabon les en distingue sans aucune ambiguïté (p. 143, **fig. 16**). Ce sont même, aux yeux de Pline, un des peuples les plus illustres des Ligures d'au-delà des Alpes avec les Déciates et les Oxybiens (*Ligurum celeberrimi ultra Alpes Salui, Deciates, Oxubi...* N. H., III, 47). En outre, les Salyens n'apparaissent pas dans l'exposé géographique de la Narbonnaise, alors que figurent les deux autres peuples Ligures cités par Pline, les *Deciates* et les *Oxubii*. On les retrouve, allusivement, dans la liste des *oppida latina* (l'exposé administratif), sous la forme *Salluvii*, avec la mention d'*Aquae Sextiae Salluviorum* (III, 37). Mais est-on sûr que les deux noms désignent le même peuple dans l'esprit de Pline puisque l'un (*Salluviorum*) est en Narbonnaise

et l'autre (*Salui*), en Italie ? Ensuite, comment comprendre la disparition, chez Pline, d'un peuple censé avoir été à la tête de la plus puissante confédération de Gaule méridionale ? Et pourquoi, dans ce cas, les Cavares et les Voconces (pour ne rien dire des Allobroges), eux aussi supposés avoir constitué de grandes confédérations à l'époque pré-romaine, figurent-ils en bonne place dans la présentation géographique (et dans l'exposé administratif) de la Narbonnaise ?

D'autres difficultés naissent de la confrontation avec Ptolémée (p. 143, **fig. 17**). On voit, en effet, réapparaître les Salyens (sous la forme grecque classique Σαλύες) chez ce dernier qui leur attribue les villes de *Tarouskon*, *Glanon*, *Arelaton (colonia)*, *Udata Sextia (colonia)* et *Ernaginon* mais place Marseille, chez les *Komanoi* dont le nom, sous la forme *Comani*, se retrouve dans la liste des *oppida latina* de Pline. On a vu plus haut ce qu'il fallait penser de la mention des peuples dans le second exposé de Ptolémée : celle-ci est tout sauf précise et fiable !

En outre, la reconstitution de la confédération salyenne à partir de Pline et Ptolémée oblige G. Barraol à y faire figurer les *Oxubii*, les *Ligauni* ou les *Déciates* (Barraol 1969, p. 212-215), des peuples considérés par Strabon comme Ligyens donc bien distincts des Salyens. Qu'une telle attribution n'ait pas paru contradictoire se comprend. La thèse, admise à l'époque où écrivait G. Barraol, était que les Salyens étaient des Ligyens (ou Ligures) et formaient le peuplement autochtone de tout l'arrière-pays marseillais avant que des groupes de Celtes, à la suite de migrations, ne viennent s'installer parmi eux, donnant ainsi naissance à un peuplement mixte qualifié de celto-ligure, occupant toute la région Rhône-Pô (Barraol 1969, p. 163-164 ; 187-188). Il faut donc abandonner l'idée d'une vaste confédération salyenne.

En défendant l'idée d'une confédération plus limitée, restreinte aux « régions des plaines » bordant le Rhône, M. Bats échappe en grande partie aux difficultés précédentes. Mais il est contraint, pour retrouver les dix districts mentionnés par Strabon, de puiser à la fois chez Pline et chez Ptolémée, en mélangeant données géographiques et données administratives et sans faire la distinction entre villes et peuples. Il est donc amené à reconstituer, pour l'époque de l'indépendance, autant de territoires qu'il y a de noms d'agglomérations citées par Ptolémée et à piocher ensuite dans la liste de Pline pour compléter (Bats 2003, p. 162). La position, là non plus, n'est guère tenable.

Au total, la notion de « confédération » appliquée, pour l'époque de l'indépendance, aux Salyens puis à d'autres peuples comme les Cavares ou les Voconces et qui a connu un succès durable, repose sur des bases extrêmement ténues. Son élaboration résulte de la conjonction de trois éléments :

1 - la prise en compte d'une situation historique fondée sur des *a priori* ou des postulats (l'antériorité du peuplement ligure/ligyen doté d'une culture propre, les migrations celtiques qui imposent un nouvel ordre politique aux populations autochtones) ;

2 - une lecture déformée ou sur interprétée du texte de Strabon (la dispersion des informations sur les Salyens dans le livre IV, la digression de IV, 6, 3) ;

3 - la volonté de faire coïncider à toutes forces entre elles les sources littéraires antiques (en particulier Strabon, Pline et Ptolémée) alors que celles-ci renvoient à des réalités de nature et d'époque différentes. On ne peut qu'être réservé quant à sa réalité historique (Tarpin 2006, p. 45 ; Christol 2006, p. 54).

Chapitre V

Peuples et territoires : les Arécomiques et les Tectosages

La question d'une définition des peuples et de leurs territoires avant la conquête romaine est au cœur de toute une série de travaux récents (Bats 1999 ; Bats *et al.* 2003 ; Garcia, Verdin 2002 ; Bats *et al.* 2003). Si les analyses prennent toujours appui sur les données archéologiques, la confrontation avec les sources textuelles est sous-jacente et surgit toujours au cours de la discussion. Un des cas les plus emblématiques, peut-être, est celui des territoires respectifs des Volques Arécomiques et des Volques Tectosages dans le sud-ouest de la Gaule (fig. 18) et pour lesquels le témoignage de Strabon est essentiel.

Les Arécomiques et les Tectosages sont traités par Strabon l'un à la suite de l'autre, dans la description de l'arrière-pays à l'ouest du Rhône qui clôt la partie sur la Narbonnaise (IV, 1, 12-14).



Fig. 18. Les régions du sud-ouest de la Gaule (CNRS-UMR 5140).

Les Arécomiques

La notice consacrée aux Arécomiques, en IV, 1, 12, est organisée en trois parties bien distinctes : la situation des Arécomiques, Nîmes et son statut, la voie Domitienne.

En dehors de la notice qui leur est consacrée, on ne rencontre qu'une autre mention des Arécomiques en IV, 6, 4, lors de l'évocation du statut des Voconces (ils sont désignés alors par une périphrase –καθάπερ τοὺς Ουόλκας ἔφαμεν τοὺς περὶ Νέμαυσον– « comme les Volques de la région de Nîmes dont on a parlé »). Du reste, conformément à la tradition antique, Strabon souligne que les Arécomiques ne constituent qu'un groupe des Volques : Ουόλκαι (...) οὕς Ἀρηκομίκους προσαγορεύουσι (IV, 1, 12).

Pour la forme, Strabon hésite entre Ἀρηκομικοί (Ἀρηκομικούς au début du paragraphe) et Ἀρηκομίσκοι (Ἀρηκομίσκοις quelques lignes plus bas). La troisième occurrence (la ligne juste en dessous de la précédente) est Ἀρηκομικῶν ou Ἀρηκομίσκων selon qu'on considère l'une ou l'autre des deux principales classes de manuscrits (A ou ω') ! Si bien qu'on ne peut savoir quelle est la bonne orthographe pour Strabon. Les éditeurs hésitent également entre les deux formes : le TLG et l'édition de la *Loeb Classical Library* écrivent toujours la forme avec un σ, St. Radt choisit la forme sans σ, plus proche de la tradition latine. En grec, l'ethnique ne se rencontre guère que chez Ptolémée, mais sous la forme Ἀρηκόμοιοι (II, 10, 3, cf. étude 1). La forme latine classique étant *Arecomicoi*, attestée chez César (*B.C.*, I, 35) et chez Pline (*N.H.*, III, 37), il n'y a pas lieu de préférer Ἀρηκόμισκοι à Ἀρηκόμοιοι, quand les manuscrits ne l'imposent pas.

Le territoire : considérations générales

La situation générale des Arécomiques ne pose pas de problème. En revanche, les limites exactes de leur territoire sont beaucoup plus délicates à définir et font toujours l'objet de discussions chez les commentateurs (Fiches 2002a). La première difficulté tient à la méthode suivie par Strabon dans sa description. Comme on sait, il introduit très souvent des précisions ou des actualisations qui forment autant de digressions interrompant le fil de son discours. Ici, une fois donnée la position générale des Arécomiques, une première incise concerne Narbonne. Strabon revient alors à la situation des Arécomiques par rapport au Rhône et glisse une digression concernant l'importance prise par la dénomination de Cavares au détriment de Salyens (remarque qui aurait dû avoir normalement sa place au début de IV, 1, 11). Cette parenthèse entraîne une autre (digression au second degré) sur les barbares qui ne le sont plus parce qu'ils se sont convertis au genre de vie des Romains (à quoi on reconnaît la marque propre de Strabon). Strabon revient ensuite aux Arécomiques avec la mention des frontières occidentales.

Donc, en faisant abstraction des différentes incises, les notations de Strabon concernant le territoire des Arécomiques sont les suivantes :

1 - Ils occupent l'essentiel de la région située à l'ouest du Rhône :

Τὴν δὲ ἐπὶ θάτερα μέρη τοῦ ποταμοῦ Ουόλκαι νέμονται τὴν πλείστην, οὕς Ἀρηκομίκους προσαγορεύουσι.

Quant à la région située sur l'autre rive du fleuve, elle est pour l'essentiel occupée par les Volques qu'on appelle Arécomiques.

2 - Ils ont pour port Narbonne :

Τούτων δ' ἐπίνειον ἡ Νάρβων λέγεται.

C'est à eux qu'appartient, dit-on, le port de Narbonne.

3 - À l'est, ils bordent le Rhône et ont pour vis-à-vis les Cavares et les Salyens :

Οἱ μὲν οὖν Ὀυόλκαι γειτονεύουσι τῷ Ῥοδανῶ, τοὺς Σάλυας ἔχοντες ἀντιπαρήκοντας αὐτοῖς ἐν τῇ περαίᾳ καὶ τοὺς Καουάρους.

Or donc les Volques avoisinent le Rhône, ayant en face d'eux, sur l'autre rive, les Salyens ainsi que les Cavares.

4 - À l'ouest, on trouve « des petits peuples obscurs » qui les bordent jusqu'aux Pyrénées :

Ἄλλα δ' ἐστὶν ἄδοξα ἔθνη καὶ μικρά, παρακείμενα τοῖς Ἀρηκομίσκοις μέχρι Πυρήνης.

Mais il existe en outre de petits peuples obscurs qui s'étendent en bordure des Arécomiques jusqu'aux Pyrénées.

La limite orientale et la question du Rhône

Le texte de Strabon donne comme limite orientale aux Arécomiques le Rhône. L'expression employée, γειτονεύουσι τῷ Ῥοδανῷ, qui signifie « être voisin de »²⁰, est renforcée par la formule ἔχοντες ἀντιπαρήκοντας αὐτοῖς ἐν τῇ περαίᾳ « ayant en face d'eux, sur l'autre rive ». Mais si le Rhône joue le rôle de frontière forte, c'est, d'abord, en raison de la place primordiale qu'on lui reconnaît dans le réseau fluvial de la Gaule et, particulièrement, de la Narbonnaise. On remarquera que le chapitre sur la Narbonnaise est encadré par deux développements importants sur le Rhône, le premier en introduction (IV, 1, 2) et le second qui clôt l'exposé (IV, 1, 14) et que, par ailleurs, la description s'organise à partir de lui (et de Marseille). Cette importance donnée au fleuve se retrouve chez Pline et Ptolémée qui, chacun à leur manière, lui consacrent des développements importants dépassant le cadre de leur description (*N. H.*, 3, 33 ; *Géographie*, II, 10, 2 : cf. *supra*, p. 77-99). Il semble donc totalement exclu, dans l'esprit de Strabon, que les Volques aient pu occuper les deux rives du fleuve.

Le problème est alors de concilier le texte de Strabon avec celui bien connu de Tite-Live, qui indique que les Volques, à l'époque de l'expédition d'Hannibal, en 218 av. J.-C., occupaient les deux rives du fleuve. Rappelons ce texte fameux :

Hannibal, ceteris metu aut pretio pacatis, iam in Volcarum peruenerat agrum, gentis ualidae. Colunt autem circa utramque ripam Rhodani : sed diffisi citeriore agro arceri Poenum posse, ut flumen pro munimento haberent, omnibus ferme suis trans Rhodanum traiectis ulteriorem ripam armis obtinebant (XXVI, 21).

Hannibal, après s'être concilié tous les autres peuples par la peur ou par l'argent, était déjà arrivé dans le territoire des Volques, peuple puissant. Ces derniers habitent aux abords du fleuve, sur les deux rives. Désespérant de tenir les Carthaginois écartés du territoire situé en deçà, dans l'idée de faire du fleuve un rempart, ils avaient fait transporter presque tous leurs biens de l'autre côté du Rhône et occupaient en armes la rive opposée.

Depuis C. Jullian, on essaie d'expliquer la contradiction par une évolution historique : à l'origine, les Volques, indifférenciés auraient occupé un très vaste espace, de la plaine du Rhône aux Pyrénées. Ce n'est que plus tard qu'ils auraient été cantonnés à la rive droite et qu'on aurait distingué les deux groupes, Arécomiques et Tectosages. Cependant, comme le souligne J.-L. Fiches, le texte de Tite-Live exclut pour cette époque une large extension vers les Pyrénées (Fiches 2002a, p. 124). Bien plus, il semble cantonner les Volques aux abords du Rhône comme le souligne l'expression *circa utramque ripam*. D'ailleurs, si la majeure partie de leur territoire se trouvait sur la rive droite du Rhône, comment comprendre qu'ils passent presque tous sur l'autre rive pour faire obstacle par les armes au passage des troupes d'Hannibal ?

20 Autres attestations chez Strabon : III, 3, 8 ; IV, 6, 8 ; V, 3, 2 ; V, 3, 4 ; VII, 1, 48 ; IX, I, 9 ; XVI, 2, 14 ; XVI, 4, 22.

On a alors tenté d'expliquer la situation d'une autre manière. Certains l'ont mise au compte d'un mouvement migratoire inachevé : à l'époque de la seconde guerre punique, les Volques auraient juste atteint les bords du Rhône mais ne seraient parvenus aux Pyrénées qu'une vingtaine d'années plus tard (Labrousse 1968, p. 88-89). D'autres ont supposé que l'hégémonie des Volques n'était pas encore étendue à tous les peuples pourtant déjà celtisés de l'ouest du Rhône (Clavel-Lévêque 1970, p. 130-131). Mais ces hypothèses, qui ne sont pas satisfaisantes en elles-mêmes, reposent sur une conception des migrations des Celtes au III^e s. (celle de C. Jullian et d'H. Hubert) qui n'est plus guère recevable aujourd'hui (cf. *infra*). D'autres, enfin, ont suggéré que les possessions volques de la rive gauche se réduisaient à quelques établissements contrôlant le passage comme Tarascon (Barruol 1969, p. 263, n.1) ou bien qu'elles n'avaient duré qu'un temps (c'est l'hypothèse de Ph. Leveau à propos d'Avignon : Leveau 2002, p. 15). On se retrouve alors face à l'attitude incompréhensible des Volques que nous soulignons plus haut.

Il vaut la peine de mettre en parallèle le récit de Polybe sur les mêmes événements :

Ἄννίβας δὲ προσμίζας τοῖς περὶ τὸν ποταμὸν τόποις εὐθεῶς ἐνεχίρει ποιεῖσθαι τὴν διάβασιν (...) Καὶ φιλοποιησάμενος παντὶ τρόπῳ τοὺς παροικοῦντας τὸν ποταμὸν ἐξηγόρασε παρ' αὐτῶν τὰ τε μονόξυλα πλοῖα πάντα καὶ τοὺς λέμβους, ὄντας ἱκανοὺς τῷ πλήθει δία τὸ ταῖς ἐκ τῆς θαλάττης ἐμπορίαις πολλοὺς χρῆσθαι τῶν παροικούντων τὸν Ῥοδανόν. Ἔτι δὲ τὴν ἀρμόζουσαν ξυλείαν ἐξέλαβε πρὸς τὴν κατασκευὴν τῶν μονοξύλων· ἐξ ὧν ἐν δυσὶν ἡμέραις πλῆθος ἀναρίθμον ἐγένετο πορθμείων (...). Κατὰ δὲ τὸν καιρὸν τοῦτον ἐν τῷ πέραν πλῆθος ἠθροίσθη βαρβάρων χάριν τοῦ κωλύειν τὴν τῶν Καρχηδονίων διάβασιν. (III, 42)

Une fois arrivé dans la région du fleuve, Hannibal entreprend aussitôt de réaliser la traversée (...). S'étant par toutes sortes de manières concilié les faveurs des riverains du fleuve, il leur acheta toutes leurs barques et leurs bateaux de transport : il y en avait une quantité importante du fait que beaucoup des riverains les utilisent pour le transport des marchandises qui viennent de la mer. Il se fit, en outre, livrer du bois nécessaire pour la construction d'autres barques : de la sorte, en deux jours, il disposa d'une quantité considérable d'embarcations. Sur ces entrefaites, une foule de barbares s'amassa sur la rive opposée pour empêcher les Carthaginois de traverser.

Contrairement à Tite-Live, Polybe ne mentionne pas les Volques (à l'inverse de ce qu'on laisse entendre parfois : Leveau 2000, p. 40-41 ; 2002, p. 15). L'historien parle de la région du Rhône (τοῖς περὶ τὸν ποταμὸν τόποις), des riverains du Rhône (τοὺς παροικοῦντας τὸν ποταμὸν) ou des barbares (βαρβάρων). Pas question ici des deux partis des Volques dont l'un soutient les Carthaginois et l'autre le combat. Les choses sont plus simples : une fois arrivé sur le Rhône, Hannibal commence par se procurer des embarcations auprès des populations riveraines ou du bois pour en construire. Les préparatifs durent deux jours. Et c'est au moment où il est prêt à franchir le fleuve qu'il voit les barbares s'amasser sur la rive opposée pour lui interdire la traversée. Tout lecteur comprend que ce ne sont pas ceux qui l'ont aidé à se fournir en embarcations pour traverser fleuve qui veulent l'en empêcher et, par voie de conséquence, que des peuples différents vivent de part et d'autre du Rhône.

Tite-Live dépend évidemment de Polybe, contemporain des événements. Mais la confrontation entre les deux textes laisse sur une impression étrange : on se demande si Tite-Live n'a pas cherché à « dramatiser » la situation en insérant l'histoire des Volques des deux rives et l'opposition des deux factions qui

rappelle surtout des situations... de la guerre des Gaules ! Chr. Goudineau a récemment relevé, du reste, un autre exemple d'anachronisme dans le passage tout aussi célèbre concernant les invasions celtiques en Italie (V, 34). Évoquant la situation des Celtes à époque ancienne (les faits sont censés remonter à Tarquin l'Ancien), Tite-Live indique qu'ils occupent une des trois parties de la Gaule (*Celtarum, quae pars Galliae tertia est*) introduisant une « précision faussement explicative », forcément puisée dans la *Guerre des Gaules*, et qui rend le passage incompréhensible (Goudineau 2004, p. 967).

En l'occurrence, c'est bien la mention des Volques chez Tite-Live qui fait problème : d'une part, parce qu'elle ôte sa cohérence au récit qui devient quasiment incompréhensible et, d'autre part, parce qu'elle ne concorde pas avec tout ce qu'on sait de ce peuple par la suite, aussi bien pour la période qui suit la conquête que pour le Haut-Empire. Pour tenter de faire concorder ce texte avec les autres sources (et sans faire intervenir les migrations), on est obligé de recourir à des explications plus qu'acrobatiques (Bats 2003, p. 154-155).

On n'a, du reste, aucun argument sérieux à avancer pour prouver une occupation volque à l'est du Rhône. Et présenter, comme on l'a fait récemment (Leveau 1999, p. 107 ; 2000, p. 40-41 ; 2002, p. 15 ; Verdin 2002, p. 140 ; Garcia 2002, p. 99), Avignon à l'origine comme une ville des Volques Arécomiques (sur la foi du texte de Tite-Live), puis passant sous la dépendance de Marseille et redevenant Volque pour quelques décennies, après la chute de Marseille en 49 av. J.-C. avant d'être rangée définitivement parmi les villes Cavares, reste une construction hautement discutable. L'argument principal est, en effet, la découverte au XIX^e s. de l'inscription de Titus Carisius, *Praetor Volcarum*, sur le rocher des Doms. Mais cela ne prouve rien dans la mesure où cette base n'est pas dans sa position originelle et que, comme on l'a fait remarquer depuis longtemps, rien n'interdit de penser que T. Carisius ait pu intervenir en dehors de son territoire puisque la dédicace ne concerne pas, contrairement à ce pourrait laisser croire la formule ambiguë de Ph. Leveau (Leveau 2000, p. 41 ; 2002, p. 15), la statue de Carisius lui-même mais une offrande faite par lui (Goudineau 1991, p. 255). La reprise du dossier faite à l'occasion de la découverte à Beaucaire d'une seconde dédicace de Titus Carisius, permet de lever toute ambiguïté à ce sujet (Christol *et al.* 2006, p. 416-418 et n. 34).

On s'en tiendra à cette seule certitude : pour Strabon, à l'époque où il l'envisage dans sa géographie, les Volques Arécomiques ne dépassent pas le Rhône. La remarque vaut, au minimum, pour toute la période postérieure à la conquête, mais il n'y a aucun obstacle à la faire remonter à celle de l'Indépendance.

La limite septentrionale et la question des Helviens

Strabon définit la limite septentrionale du territoire des Arécomiques de manière indirecte, par la position de ce peuple en vis-à-vis avec les Salyens et les Cavares. La situation de ces derniers est donnée en IV, 1, 11 : les Salyens occupent la rive gauche de la vallée du Rhône jusqu'à la Durance (μέχρι μὲν τοῦ Δρουεντία ποταμοῦ Σάλυες οἰκοῦσιν) et les Cavares la zone comprise entre Durance et Isère (ἢ ἐφεξῆς χώρα πᾶσα Καουάρων ἐστὶ μέχρι τῶν τοῦ Ἰσαροῦ συμβολῶν πρὸς τὸν Ῥοδανόν). Cela ne veut pas dire, bien sûr, que les Arécomiques occupaient toute la région symétrique de celle des Cavares. Mais la limite de leur territoire avec celui des autres peuples, en particulier les Helviens, n'est pas du tout indiquée. Pour ces derniers, on sait par César qu'ils « touchent aux Arvernes »²¹ dont ils sont séparés par les Cévennes²². Ils sont donc manifestement en Transalpine, ce que confirme l'attitude de Vercingétorix en 52 av. J.-C. qui, pour attaquer la province, lance les Gabales et les tribus arvernes les plus proches contre les Helviens tandis qu'il envoie les Rutènes et les Cadurques ravager le territoire des Volques

21 *Helvios qui fines Arvernorum contingunt* (B.G., VII, 7).

22 *Mons Cevenna, qui Arvernos ab Helviis discludit* (B. G., VII, 8).

Arécomiques²³. Par ailleurs, ils sont cités au côté des Volques Arécomiques pour avoir été déposés de terres au profit des Marseillais, événement qui remonte aux années 75 av. J.-C. (*B. C.*, I, 35). Au Haut-Empire, ils font partie de la Narbonnaise. La mention d'*Alba Heluorum* dans la liste administrative de Pline pour la Narbonnaise (*N. H.*, 3, 36) fait remonter à l'époque de l'octroi du droit latin l'existence d'un *oppidum latinum* de Narbonnaise autour d'Alba des Helviens (cf. **De l'étude comparée...**).

La frontière avec les Arécomiques (la cité de Nîmes) est traditionnellement fixée à partir de la limite entre les évêchés de Viviers et d'Uzès, soit sur une ligne passant par la moyenne vallée du Chassezac et la basse vallée de l'Ardèche (Barruol 1969, p. 269 ; 2000, p. 11 ; Lauxerois 1983, p. 56-58 ; Dupraz, Fraisse 2001, p. 77 ; Dupraz 2003, p. 490, fig. 1) (**fig. 19**). Mais pour certains, les Helviens n'auraient pas été directement limitrophes des Volques Arécomiques : entre les deux seraient venues s'intercaler des communautés restées indépendantes, de droit latin, groupées autour de Saint-Vincent de Gaujac, d'une part, et du Camp de César à Laudun, d'autre part, et occupant une partie de l'ancien diocèse d'Uzès (Roth-Congès, Charmasson 1992 ; Roth-Congès 2002 ; 2003). Mais ces hypothèses (quelque discutables qu'elles puissent être, comme on le verra tout à l'heure) ne changent rien aux limites qu'on assigne aux Helviens. C'est la cité de Nîmes qui est amputée d'une partie de son territoire.

Or, Strabon ne mentionne les Ἑλουοί que dans le chapitre consacré à l'Aquitaine, à l'occasion du rattachement par Auguste des peuples situés entre Garonne et Loire (IV, 2, 2). Ils sont cités les premiers de la liste, qui ne comporte, du reste, que douze noms sur les quatorze annoncés au début du chapitre. La graphie Ἑλουοί est parfaitement assurée dans les manuscrits (au contraire des autres noms de la liste), ce qui interdit de voir une confusion avec un autre peuple aquitain, en particulier les Elusates, comme le suggère Fr. Lasserre –Lasserre 1966, p. 230 ou les Bituriges Vivisques comme le supposait P.-M. Duval – Duval 1955, p. 277). C'est leur situation qui les fait mentionner en premier par Strabon. La description progresse, en effet, du Rhône vers l'Océan (c'est-à-dire du nord au sud, selon la représentation géographique de l'époque), par groupes de deux ou de trois qui se répartissent selon des lignes à peu près parallèles, comme si Strabon lisait les noms sur une carte disposée devant lui. Donc, après les Helviens, dont le territoire commence au Rhône (Ἑλουοὶ μὲν ἀπὸ τοῦ Ῥοδανοῦ τὴν ἀρχὴν ἔχοντες), viennent les Vellaves (Οὐελλάοιοι δὲ μετὰ τούτους), puis les Arvernes, les Lémoviques et les Pétrôcores (εἶτα Ἀρούερνοι καὶ Λεμοουῖκες καὶ Πετροκόριοι) ; à leur suite, les Nitiobriges, les Cadurques et les Bituriges Cubes (πρὸς δὲ τούτοις Νιτιόβριγες καὶ Καδοῦρκοι καὶ Βιτούριγες οἱ Κοῦβοι καλούμενοι) et, enfin, le long de l'Océan, les Santons et les Pictons (πρὸς δὲ τῷ Ὠκεανῷ Σάντωνοι τε καὶ Πίκτωνες). Revenant au point de départ, Strabon termine par les Rutènes et les Gabales qui sont limitrophes de la Narbonnaise (Ῥουτηνοὶ δὲ καὶ Γαβαλαῖς τῇ Ναρθωνίτιδι πλησιάζουσι).

La situation des Helviens est claire. Ils touchent au Rhône et sont limitrophes des Vellaves. Mais, à l'époque de la guerre des Gaules, les Vellaves étaient encore rattachés aux Arvernes : οἱ προσωρίζοντο ποτε Ἀρούερνοις (IV, 2, 2), comme le confirme César quand il évoque les contingents de l'armée de secours.²⁴ « Maintenant », c'est-à-dire à l'époque augustéenne, ils sont indépendants : νῦν δὲ τάττονται καθ' ἑαυτούς. Reste le problème des Cévennes. Pour César, les Helviens sont au sud : il insiste sur l'obstacle que représente ce massif qui les sépare des Arvernes (ce qui donne l'occasion d'un développement sur l'audace des troupes césariennes franchissant les Cévennes enneigées en 52 av. J.-C. : *B. G.*, VII, 8). Chez Strabon, on pourrait croire, au contraire, qu'ils se situent au nord des Cévennes puisqu'ils sont mentionnés dans le chapitre consacré à l'Aquitaine et que les Cévennes ont été présentées

23 *Gabalos proximosque pagos Arvernorum in Helvios, item Rutenos Cadurcosque ad fines Volcarum Arecomicomum depopulandos mittit* (*B. G.*, VII, 64).

24 *parem numerum Arvernus, adiunctis Eleutis, Cadurcis, Gaballis, Vellaviis, qui sub imperio Arvernorum esse consuerunt* (*B. G.*, VII, 75).

à plusieurs reprises comme la limite de la Narbonnaise (IV, 1, 3 ; IV, 1, 11). En réalité, on sait que les Cévennes, aussi bien pour César que pour Strabon, désignent un massif montagneux qui s'étend de la Montagne Noire aux monts du Vivarais. En l'occurrence, ce sont les cols pris par la neige du Vivarais que franchissent les troupes de César en 52 av. J.-C. Les Helviens peuvent être considérés comme occupant la partie orientale des Cévennes, celle qui touche au Rhône, dans une position de marche entre le Midi et la Gaule intérieure (Dupraz 2003, p. 487). D'où la remarque liminaire de Strabon sur les peuples rattachés aux Aquitains (IV, 2, 1) :

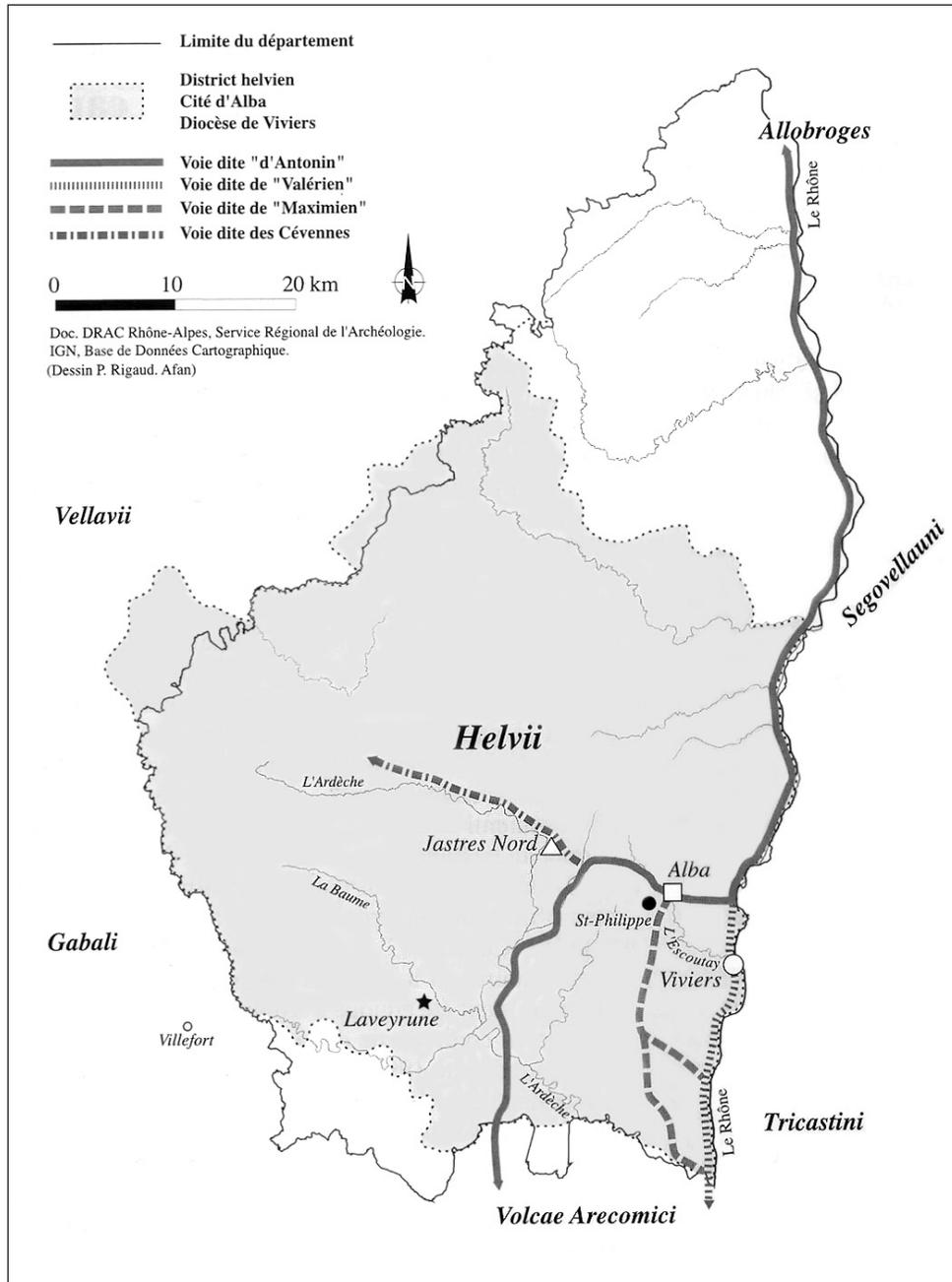


Fig. 19. La frontière entre les Helviens et les Arécomiques (Dupraz 2003, p. 490, fig. 1).

Τετταρεςκαίδεκα Γαλατικῶν τῶν μεταξύ τοῦ Γαρούνα κατοικούντων καὶ τοῦ Λείγηρος ὧν ἔνια ἐπιλαμβάνει καὶ τῆς τοῦ Ροδανοῦ ποταμίας καὶ τῶν πεδίων κατὰ τὴν Ναρβωνίτιν.

Les quatorze peuples habitant entre Garonne et Loire dont certains vont jusqu'à atteindre le bassin du Rhône et les plaines proches de la Narbonnaise.

Cela vise les Helviens, d'un côté, et les Rutènes et les Gabales, de l'autre.

Il n'y a donc pas de contradiction fondamentale entre Strabon et César sur la situation géographique des Helviens. En revanche, Strabon est le seul à mentionner leur appartenance administrative à l'Aquitaine augustéenne. La chose a été plusieurs fois relevée et certains y voient une erreur de Strabon (Desjardins 1876-1893, III, p. 165-166 ; Duval 1955, p. 227 ; Barruol 2000, p. 10) tandis que d'autres admettent que les Helviens ont pu un court laps de temps être rattachés à l'Aquitaine sans pouvoir, du reste, donner d'explication satisfaisante (Lauxerois 1983, p. 49 et 85 ; Bats 2005, p. 13, n. 2). L'erreur de Strabon est d'autant moins envisageable qu'il évoque la réforme augustéenne en deux endroits (IV, 1, 1 et IV, 2, 1), vraisemblablement d'après des sources officielles et, chaque fois, avec le même nombre de quatorze peuples. Or ce chiffre, on le sait, ne correspond pas à celui des *civitates* du Haut-Empire qui sont au maximum douze (si aux onze correspondant aux peuples cités par Strabon dans ce paragraphe, on ajoute les Bituriges Vivisques et qu'on exclut les Helviens – Villes et agglomérations 1992, p. 8).

Il faut donc faire confiance à Strabon et admettre qu'à l'époque qu'il envisage, les Helviens étaient rattachés à l'Aquitaine. La chose se comprend mieux depuis que Chr. Goudineau a montré que, pour les territoires entre Rhône et Rhin, la répartition des provinces telles qu'on les connaît au Haut-Empire avait été précédée d'un état augustéen nettement différent (Goudineau 1990a, p. 166-168). J. Hiernard a proposé récemment de voir un autre exemple des hésitations de Rome en matière d'organisation administrative dans la mention de Pline rappelant que la province connue de son temps sous le nom d'Aquitaine s'était appelée auparavant Arémorique (Hiernard 2003). Le passage se situe au début de la description des trois provinces de Gaule intérieure (*N. H.*, IV, 105) :

Gallia omnis Comata uno nomine appellata in tria populorum genera dividitur, omnibus maxime distincta. A Scalde ad Sequanam Belgica, ab eo ad Garumnam Celtica eademque Lugdunensis, inde ad Pyrenaei montis excursus Aquitanica, Aremorica antea dicta.

Toute la Gaule désignée sous le nom unique de *Comata* est répartie en trois sortes de peuples, séparés principalement par des fleuves : de l'Escaut à la Seine, c'est la Belgique ; de la Seine jusqu'à la Garonne, la Celtique qui est la même que Lugdunensis ; de là jusqu'à la chaîne du mont Pyréné, c'est l'Aquitaine, appelée auparavant Arémorique.

Ce nom primitif d'Arémorique, attribué lors de la réforme de 16-13 av. J.-C., aurait été abandonné du temps même d'Auguste puisque Strabon ne le connaît plus (Hiernard 2003, p. 35). L'organisation augustéenne se confirme pour la Narbonnaise et l'Aquitaine, même si les différences sont moins marquées que pour la Lyonnaise et la Belgique : l'Aquitaine est formée de l'ancienne Aquitaine césarienne à laquelle on a ajouté quatorze peuples entre Garonne et Loire, dont les Helviens. Que Strabon n'en cite que douze en IV, 4, 2 est une autre affaire (souvent interprétée comme une erreur de Strabon sans grande conséquence – Duval 1955, p. 227). Visiblement, il sait qu'il y en a quatorze mais il ne sait pas exactement lesquels, ce qui veut dire qu'il a puisé les informations à deux sources différentes. Passons. Ce n'est que plus tard, comme pour la Belgique et la Lyonnaise (donc sans doute sous le règne de Tibère : Goudineau 1990a, p. 169), que l'Aquitaine aurait pris son visage définitif et la Narbonnaise aurait récupéré la ou les cités un temps rattachées à une autre province.

On n'ira pas plus loin ici en réservant de plus amples développements pour une future étude sur l'Aquitaine. Mais on retiendra que, pour Strabon, les Volques Arécomiques s'étendent bien vers le nord jusqu'aux Cévennes. Ils sont limitrophes des Helviens lesquels occupent les massifs montagneux et une partie des plaines touchant au Rhône mais, administrativement, sont rattachés à l'Aquitaine.

La limite occidentale et la question de Narbonne

À l'ouest, selon Strabon, les Arécomiques n'atteignent pas les Pyrénées. L'expression utilisée est : il y a d'autres peuples « qui bordent les Arécomiques jusqu'aux Pyrénées » παρακείμενα τοῖς Ἀρηκομίσκοις μέχρι Πυρήνης. En soi, le verbe παρακείμεναι signifie « border, s'étendre à côté » et donc, ne préjuge pas d'une direction particulière. C'est pourquoi, cette expression a donné lieu à des interprétations diverses. Ainsi, on a suggéré que les Arécomiques pouvaient occuper l'espace du Languedoc actuel de manière discontinue, « puisque s'y intercalent des peuplades peu importantes apparemment distinctes des Volques Arécomiques » eux-mêmes (Ugolini, Olive 2003, p. 297). On a également émis l'hypothèse que les peuples en question pourraient désigner (entre autres) ceux qui occupaient les établissements de Saint-Vincent, à Gaujac ou du Camp de César, à Laudun (Gard), l'un et l'autre situés au nord d'Avignon et à proximité du Rhône (à partir de quoi, comme on vient de le voir, on supposait que le territoire de la cité de Nîmes ne s'étendait pas jusqu'à celui des Helviens : Roth-Congès, Charmasson 1992, p. 58 ; Roth-Congès 2003, p. 553).

Dans l'un et l'autre cas, l'interprétation se heurte au contexte. La place de la remarque de Strabon, en fin de paragraphe, ainsi que l'ordre de la description, progressant toujours d'est en ouest, et, surtout, la précision apportée par μέχρι Πυρήνης, font bien comprendre que les « autres peuples petits et obscurs » ne peuvent être que ceux qui s'étendent à l'ouest du territoire des Arécomiques, jusqu'aux Pyrénées, et que le territoire de ces derniers est continu. Il n'y a donc pas de contradiction interne avec la mention de Narbonne comme on le croit parfois (Mauné 2003, p. 293-294).

Où faire passer la frontière entre ces « petits peuples et les Arécomiques »? Le seul point d'accrochage est Narbonne (fig. 20). Du point de vue de Strabon, la ville appartient aux Arécomiques.

Τούτων δ' ἐπίνειον ἢ Νάρβων λέγεται, δικαιότερον δ' ἂν καὶ τῆς ἄλλης Κελτικῆς λέγοιτο· τοσοῦτον ὑπερβέβληται τῷ πλήθει τῶν χρωμένων τῷ ἐμπορίῳ.

C'est à eux qu'appartient, dit-on, le port de Narbonne mais la justice voudrait qu'on précise qu'il appartient aussi au reste de la Celtique tant il l'emporte par le nombre de ceux qui fréquentent l'*emporion*. (IV, 1, 12)

La formule initiale peut paraître de prime abord ambiguë : le λέγεται – « dit-on » – pourrait laisser planer un doute sur cette attribution. Cependant, il faut le prendre comme un effet de style et l'expression doit se comprendre par opposition avec ἂν λέγοιτο dans la suite de la phrase : « *on dit que / on ferait mieux de dire que* ». On pourrait s'étonner aussi que la ville ait fait l'objet d'une description dans un passage précédent, lors de la description du littoral entre Marseille et les Pyrénées (IV, 1, 6). C'est que, quoique placée légèrement en arrière de la côte, sur un étang, Narbonne apparaît toujours comme une ville du littoral. Elle sert, d'ailleurs, de point de repère constant, comme en témoigne le nombre d'occurrences dans la *Géographie* (25, dont 5 au livre II). Ajoutons, pour enfoncer le clou, que Strabon parle suffisamment de Narbonne, des Volques Arécomiques et des Volques Tectosages pour que l'erreur ne soit pas possible.

Il faut bien admettre que les Arécomiques occupent tout le Languedoc jusqu'à la vallée de l'Aude (au moins) et que plus à l'ouest, jusqu'aux Pyrénées, il n'y a que des petits peuples. Donc pas les

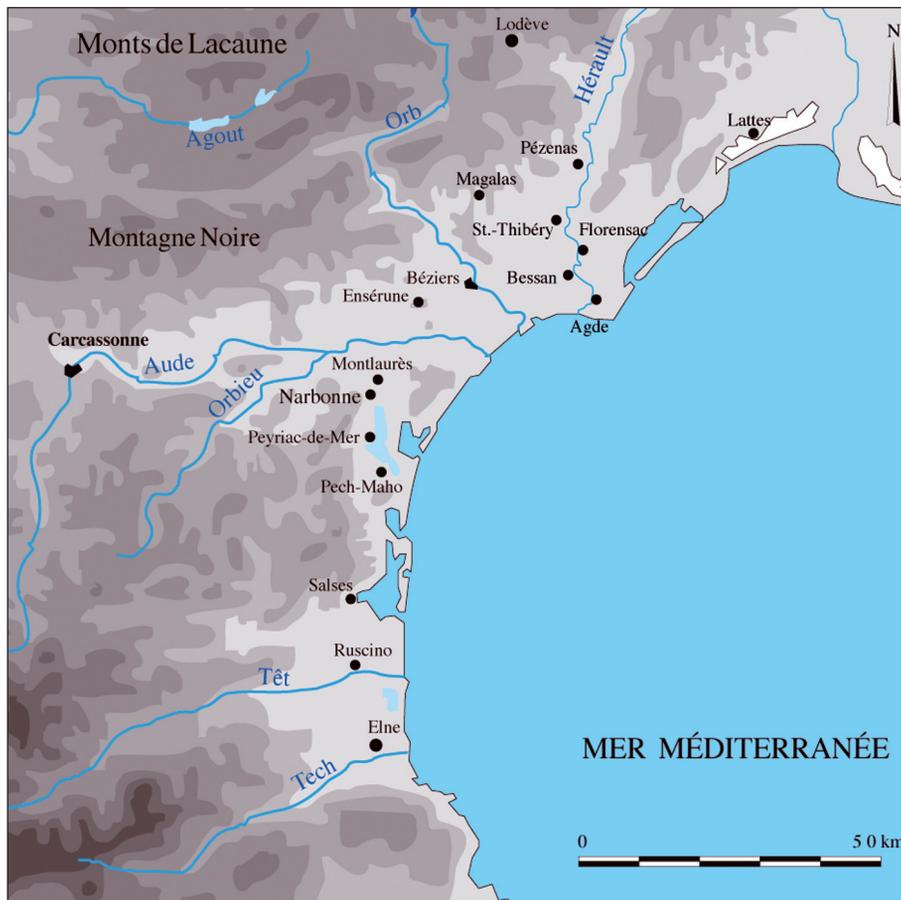


Fig. 20. Le Narbonnais (CNRS-UMR 5140).

Tectosages. Occupons nous d'abord de ces derniers. Nous reviendrons ensuite à la question de Narbonne et de la limite occidentale des Arécomiques

Le territoire des Tectosages

Le territoire qu'occupent les Tectosages est décrit très brièvement, au début d'un long développement qui concerne essentiellement leur histoire (et sur lequel on reviendra tout à l'heure : cf. *infra*, p. 191-207). Après le développement sur la voie Domitienne qui clôt le chapitre sur les Arécomiques, Strabon évoque d'abord la situation des peuples qui occupent le piémont du Mont Cemmène (IV, 1, 12) puis celle des Tectosages eux-mêmes (début de IV, 1, 13).

Aucune indication n'est donnée par Strabon sur leurs limites avec les Arécomiques qu'il faut donc déduire de la notice précédente, ce dont on aura à reparler. Leur situation est présentée par rapport aux limites nord et ouest, représentées respectivement par le Cemmène et les Pyrénées. Il faut garder ici le terme « Cemmène » transcrit du grec pour rendre compte de l'absence de correspondance exacte entre le massif désigné par ce mot chez Strabon et ce que nous appelons Cévennes aujourd'hui : comme on l'a dit, il s'agit de toute une série de hauteurs qui vont de la Montagne Noire aux monts du Vivarais.

Première indication donnée par Strabon. Les Tectosages ne sont pas les seuls à occuper le piémont et les pentes du Mont Cemmène. Il y a, à côté d'eux, d'autres peuples (ils ne sont pas nommés) dont il parlera plus tard :

Πρὸς δὲ τὸ Κέμμενον ὄρος συνάπτοντες, ἐπιλαμβάνοντες δὲ καὶ τὸ νότιον πλευρὸν αὐτοῦ μέχρι τῶν ἀκρωτηρίων οἰκοῦσι τῶν τε Ὀυολκῶν οἱ Τεκτόσαγες καλούμενοι καὶ ἄλλοι τινές. Περὶ μὲν οὖν τῶν ἄλλων ἐροῦμεν ὕστερον.

Enfin, limitrophes du Mont Cemmène dont ils occupent également le versant méridional jusqu'aux crêtes, habitent ceux des Volques qu'on appelle Tectosages ainsi que quelques autres, dont nous parlerons ultérieurement.

(IV, 1, 12)

Le « plus tard » renvoie au début du chapitre consacré à l'Aquitaine. Strabon y précise que l'Aquitaine (au sens césarien du terme) se compose d'une vingtaine de peuples, « petits et obscurs » dont la plupart sont riverains de l'Océan mais certains s'étendent vers le Cemmène :

(...) τὰ δὲ εἰς τὴν μεσόγαιαν καὶ τὰ ἄκρα τῶν Κεμμένων ὄρων μέχρι Τεκτοσάγων ἀνέχοντα.

les autres (s'étendent) vers l'intérieur des terres et les crêtes des Monts Cemmènes jusqu'au territoire des Tectosages. (IV, 2, 1)

Ce sont bien les ἄλλοι τίνες cités plus haut. Mais il ne donne pas encore leur nom : il faudra attendre quelques lignes plus bas pour apprendre qu'il s'agit des Convènes et des Ausques :

Ἡ δὲ μεσόγειος καὶ ὄρεινὴ βελτίω γῆν ἔχει, πρὸς μὲν τῇ Πυρρήνῃ τῶν Κονουενῶν (...)· καλὴ δὲ καὶ ἡ τῶν Αὐσκιῶν.

À l'intérieur et dans la région montagneuse, on trouve une meilleure terre, d'abord, vers la Pyrénè, celle des Convènes (...); puis la belle région des Ausques. (IV, 2, 1)

Μεσόγειος et ὄρεινή sont un écho direct à μεσόγαιαν καὶ τὰ ἄκρα τῶν Κεμμένων ὄρων.

Il est donc exclu que le territoire des Tectosages ait pu englober celui des Convènes, comme l'a proposé M. Labrousse qui ne fait pas le rapprochement entre les deux passages de Strabon (Labrousse 1968, p. 90-91). Quant aux *Conсорanni* que M. Labrousse envisage avec les Convènes, la question, on le sait, est plus complexe dans la mesure où Plinie cite à deux endroits différents, deux noms assez voisins mais non identiques. D'une part, les *Consuarani* dans l'exposé géographique de la Narbonnaise, sous la forme : *In ora regio Sordonum intusque Consuaranorum* (*N. H.*, 3, 32). D'autre part, les *Conсорanni* dans la liste des peuples de l'Aquitaine (qui correspond à l'Aquitaine augustéenne : *N. H.*, IV, 108). L'ordre de l'énumération au Livre III place les *Consuarani* près des Pyrénées : ce sont les premiers cités. Quant aux *Conсорanni*, ils sont mentionnés entre les *Toruates* et les *Auscii* dans la liste des peuples situés « en-dessous » (*infraque*) après la mention du *saltus Pyrenaicus*. Mais l'ordre de l'énumération de Plinie décourage depuis toujours les commentateurs. On s'en remet généralement à l'étude de P.-M. Duval dont les hypothèses (parfois bien audacieuses) sont toujours basées sur une représentation cartographique actuelle (Duval 1955, p. 217-218 et 219, fig. 2 ; Gardes 2002, p. 51 ; Bost *et al.* 2005, p. 25, n. 67).

On a l'habitude de considérer qu'il s'agit du même peuple, situé dans la région du Couserans (**fig. 21**) à laquelle il aurait donné son nom (Lizop 1931 ; Duval 1955, p. 220 ; Barruol 1980, p. 29, n. 7 ; Sablayrolles 2002, p. 315-316 ; Zehnacker 2004, p. 127). La graphie pour l'une et l'autre forme



Fig. 21. La situation des peuples du sud-ouest dans la représentation traditionnelle (CNRS-UMR 5140).

étant bien assurée dans les manuscrits, il faut imaginer une erreur de copiste (déformant *Conсорanni* en *Consuarani*) ou deux transcriptions différentes renvoyant donc à des sources distinctes chez Pline entre l'exposé géographique du Livre III et la liste des peuples d'Aquitaine au Livre IV. Mais cela n'est pas prouvé. Reste la question du doublet. On explique généralement la duplication plinienne par le fait que les *Conсорanni* auraient d'abord été rattachés à la Narbonnaise (comme les Convènes) avant de passer à l'Aquitaine. Pline, utilisant des sources plus anciennes pour la Narbonnaise que pour l'Aquitaine, aurait répété le nom du même peuple deux fois. R. Sablayrolles a proposé récemment une autre hypothèse. Les *Conсорanni* ou *Consuarani* auraient fait l'objet d'une partition au moment de la réorganisation augustéenne : une fraction aurait été rattachée à l'Aquitaine pour former ensuite une *civitas* à part entière tandis que l'autre aurait continué de dépendre de la Narbonnaise, englobée dans la *civitas* de Toulouse. Dans cette perspective, la *civitas* des *Conсорanni* d'Aquitaine ne daterait pas du Haut-Empire, comme on le présente généralement, mais serait à mettre au compte de la réforme de Dioclétien (Sablayrolles 1996, p. 41-43). Même si cette hypothèse ne repose sur aucun autre argument que l'absence de la mention des *Conсорanni* chez Ptolémée (ce qui, on l'a vu, ne saurait être décisif dans la mesure où la géographie de Ptolémée n'est absolument pas une géographie administrative), elle permet de résoudre la contradiction plinienne. À ceci près, cependant, que la situation géographique des *Consuarani* de

Narbonnaise chez Pline paraît toujours trop méridionale (Barruol 1980, p. 29, n. 7). Poussons donc le raisonnement suivi par R. Sablayrolles jusqu'au bout. Si les *Conсорanni* d'Aquitaine sont bien ceux qui formeront ensuite la *civitas* du Haut-Empire (ou du Bas-Empire) dans le Couserans, pourquoi penser à une partition et ne pas admettre qu'il s'agit d'un peuple différent des *Consuarani*, situés, eux, en arrière du littoral méditerranéen ? On rangerait ainsi ces derniers parmi les « petits peuples obscurs » à l'ouest des Arécomiques jusqu'aux Pyrénées, où ils auraient, du reste, toute leur place avec les *Sordones*.

Dans tous les cas, il ne peut être question de les rattacher aux Tectosages à l'époque envisagée par Strabon comme le propose M. Labrousse : soit ils font partie de l'Aquitaine soit ils sont aux confins de la Narbonnaise et des Arécomiques. En fait, l'habitude qu'on a de lier le sort des Convènes à celui des *Conсорanni*, s'explique pour des raisons qui tiennent à la géographie (et à l'historiographie) modernes. Cela ne correspond pas à la réalité antique. Il faut, en revanche, rapprocher Convènes et Ausques, comme y invite Strabon qui associe situation géographique et statut politique : l'un et l'autre peuple est en marge de la Narbonnaise, dispose de bonnes terres et jouit du droit latin (depuis Auguste). S'il y a une zone tampon à rechercher entre la Narbonnaise et l'Aquitaine, c'est bien celle-là.

Donc la situation des Tectosages est loin d'être aussi imprécise qu'on le croit (Gardes 2003, p. 50). Ils sont au nord des Arécomiques, ne touchent pas les Pyrénées (ils se contentent de les avoisiner : τῆ Πυρρήνῃ πλησιάζουσιν) et débordent légèrement sur le versant nord du Cemmène où ils ont comme voisins les Convènes, du côté des Pyrénées, et les Ausques, vers l'intérieur des terres.

De l'autre côté de la Garonne, les Rutènes et les Gabales sont voisins de la Narbonnaise :

ῥουτηνοὶ δὲ καὶ Γαβαλεῖς τῆ Ναρβωνίτιδι πλησιάζουσι.

Quant aux Rutènes et aux Gabales, ils avoisinent la Narbonnaise. (IV, 4, 2)

Ce qui ne veut pas dire qu'ils sont limitrophes des Tectosages eux-mêmes. On penserait plutôt le contraire. On trouve une présentation identique chez Pline qui termine l'énumération des peuples d'Aquitaine par ceux qui touchent à la Narbonnaise :

Rursus Narbonnensi provinciae contermini Ruteni, Cadurci, Nitiobroges Tarneque amne discreti a Tolosanis Petrocori :

En revenant sur nos pas, on trouve, limitrophes de la province de Narbonnaise, les Rutènes, les Cadurques, les Nitiobroges ainsi que les Pétrocores qui sont séparés des *Tolosani* par le fleuve Tarn. (*N. H.*, IV, 19).

Laissons de côté les difficultés posées par la situation des Pétrocores par rapport aux *Tolosani* et les restitutions audacieuses qu'elles ont suscitées (Duval 1955, p. 221-223, Bost *et al.* 2005, p. 25 et n. 68), pour ne nous occuper que des limites des Tectosages. Pour Pline comme pour Strabon, la limite orientale semble être l'axe de la Garonne.

Donc, à suivre Strabon, tout porte à croire que le territoire des Tectosages est relativement limité : au nord des Arécomiques, jusqu'aux abords des Pyrénées, au Cemmène et à la Garonne.

La partie occidentale de la Narbonnaise : Arécomiques ou Tectosages ?

Cependant cela ne correspond pas à l'idée qu'on se fait traditionnellement de leur territoire. En effet, on a l'habitude d'attribuer la zone qui va du Rhône jusqu'à l'Hérault aux Arécomiques et celle qui va de l'Hérault aux Pyrénées aux Tectosages, en étendant le territoire des seconds au détriment de celui des premiers (fig. 21). Mais cette restitution se fonde d'abord sur l'état du Haut-Empire et ne préjuge

en rien de l'organisation antérieure. On sait que celle-ci a été bouleversée dans cette zone soit par l'installation des colonies de Béziers et Narbonne, soit par le découpage en *civitates* qui crée de nouvelles entités territoriales, comme celle de Lodève. C'est justement toute la zone des « frontières » potentielles des Arécomiques de l'Indépendance qui a ainsi disparu, gommée par les réformes césaro-augustéennes. Pour cette période, le témoignage de Pline est inutilisable. La mention de Nîmes, de Toulouse et de Carcassonne dans ce qu'on a appelé plus haut *l'exposé administratif* (la liste des *oppida latina*) n'est d'aucun secours. Quant à *l'exposé géographique*, il ne mentionne que la *regio Volcarum Tectosagum* sans rien dire des Arécomiques (*N. H.*, 3, 33) et dans un ordre qui étonne : la *regio* des Tectosages est citée après Agde (et donc Narbonne) et avant le Rhône. On n'a pas plus de chance avec Pomponius Mela qui énumère les cités les plus riches de la Narbonnaise et termine par la plus prestigieuse, Narbonne, sans préoccupation géographique :

Vrbium quas habet opulentissimae sunt Vasio Vocontiorum, Vienna Allobrogum, Avennio Cavarum, Arecomiorum Nemausus, Tolosa Tectosagum, Secundanorum Arausio, Sextanorum Arelate, Septimanorum Beterrae. Sed antestat omnis Atacinorum Decimanorumque colonia, unde olim his terris auxilium fuit, nunc et nomen et decus est Martius Narbo.

Des villes qu'elle [la Narbonnaise] comporte, les plus riches sont Vaison des Voconces, Vienne des Allobroges, Nîmes des Arécomiques, Toulouse des Tectosages, Orange des soldats de la Deuxième [légion], Arles de ceux de la sixième, Béziers de la Septième. Mais celle qui les dépasse toute est la colonie des Ataciniens et de soldats de la Dixième, celle qui assura jadis la protection de ce territoire, celle qui lui donne aujourd'hui son nom et en fait la gloire : Narbonne de Mars. (II, 75)

Le texte célèbre de César que nous avons déjà évoqué à propos des Helviens n'est pas davantage explicite. Pour empêcher les troupes ennemies d'envahir la province, César part pour Narbonne :

(...) praesidia in Rutenis provincialibus, Volcis Arecomicis, Tolosatibus circumque Narbonem (...) constituit
il place des détachements chez les Rutènes provinciaux, les Volques Arécomiques, les Tolosates et autour de Narbonne. (VII, 7).

Narbonne est présentée sans référence directe aux Volques Arécomiques ni aux Tectosages qui ne sont, du reste, pas mentionnés : n'existent que les Tolosates. Rien de plus normal. Toulouse et Narbonne abritent des citoyens romains. Ce ne sont pas les Volques Arécomiques ou Tectosages que défend César mais la Province et les Romains qui y sont établis. On ne verra donc dans la formulation qui a souvent déconcerté qu'une manière pour César de montrer qu'il fait son devoir, en défendant les intérêts du peuple romain. On ne saurait en tirer une quelconque information sur la situation de Narbonne.

J.-L. Fiches a cru voir dans le commentaire que fait M. Christol de ce passage la confirmation de l'appartenance de Narbonne, ou tout au moins de ses abords immédiats au territoire des Volques Arécomiques (Fiches 2002, p. 124). M. Christol, en effet, interprète l'énumération en termes stratégiques : César évoquerait d'abord l'axe central de la défense (les Rutènes provinciaux) puis le flanc droit (les Volques Arécomiques) et le flanc gauche (les Tolosates) avant de revenir sur le centre, en arrière (Narbonne) (Christol 1998, p. 214-215). Du même coup, on serait fondé à penser que les Volques Arécomiques pouvaient s'étendre jusqu'aux portes de Narbonne. Quelle que soit l'ingéniosité du commentaire de M. Christol, il est difficile d'utiliser cette démonstration dans la mesure où il n'est pas question des Tectosages mais des Tolosates et que placer les Volques Arécomiques à l'est de Narbonne

n'en donne pas pour autant les limites. Ajoutons également que l'énumération de César peut se comprendre en termes rhétoriques comme une gradation (on sera sensible, de ce point de vue, à la nuance entre « Tolosates » et « Narbonne » : César ne parle jamais des Narbonnais !).

Il ne reste donc que le témoignage de Ptolémée qui range Narbonne parmi les villes des Tectosages, dernière de la liste après *Illiberis*, *Ruscino*, Toulouse, *Cessero*, Carcassonne et Béziers (II, 10, 6). On a déjà dit avec quelle prudence il fallait prendre les noms des peuples qui servent de cadre à la liste des villes de l'intérieur des terres chez Ptolémée : ils ne correspondent à aucune logique administrative de son époque (celle des *civitates*) pas plus qu'ils ne traduisent la réalité d'une organisation politique antérieure à la conquête (cf. *supra*, p. 88-89).

Dans beaucoup de cas, cependant, le débat chez les commentateurs modernes se résume à Strabon *versus* Ptolémée. Tous les points de vue sont représentés. À une extrémité, se trouve M. Clavel-Lévêque. Considérant que le témoignage de Strabon ne peut être retenu parce qu'il aboutirait à une géographie ethnique aberrante, elle se range derrière Ptolémée. Elle fixe la limite entre Tectosages et Arécomiques entre l'Hérault et le Rhône, autour de l'étang de Thau, frontière occidentale de la cité de Nîmes au Haut-Empire, et attribue ainsi tout le territoire de la future colonie de Béziers aux Tectosages (Clavel 1970, p. 132-134 ; Mauné 2003, p. 293). M. Labrousse reste plus hésitant, proposant un morcellement important des rivages du Bas-Languedoc qu'attesterait en particulier la diversité des monnaies émises (Labrousse 1968, p. 90-91). Même prudence chez M. Gayraud dans sa synthèse sur Narbonne. Reconnaisant « l'incertitude des sources » (qui placent en ballottage Strabon et Ptolémée, avec, selon lui, un léger avantage au premier), il souligne qu'on peut adopter la solution tectosage parce que « faire de Narbonne le port des Arécomiques est aberrant dans la mesure où c'est le débouché naturel de la voie d'Aquitaine et des Tectosages » (Gayraud 1981, p. 107-108) et finit par choisir une voie médiane où Narbonne, ni arécomique ni tectosage, à la « limite de deux fédérations importantes », traduirait un morcellement politique de la région audoise et roussillonnaise (Gayraud 1981, p. 107-108). J.-L. Fiches balance entre un territoire limité à l'Hérault (Fiches 1998, p. 239 ; Fiches, Garmy 1982, p. 81-82) et une extension jusqu'à l'Orb, englobant le territoire de la future colonie de Béziers (Fiches 2002a, p. 124), idée que défendait déjà C. Jullian (Jullian 1920-1926 [1993], p. 661). Enfin, à l'autre extrémité, G. Barrauol défend, après H. Gallet de Santerre et, dans une moindre mesure, J. Jannoray, l'idée d'une extension des Arécomiques jusqu'à Narbonne, au moins (Jannoray 1955, p. 405 ; Gallet de Santerre 1967, p. 59 ; Barrauol 2002, p. 10).

En fait, l'attribution aux Tectosages du territoire que Strabon donne aux Arécomiques repose d'un côté, sur l'idée qu'on se fait de la limite occidentale des Arécomiques et, de l'autre, sur l'idée qu'on se fait de l'extension du territoire des Tectosages vers l'est. Dans le premier cas, on s'appuie sur l'hypothèse des migrations celtiques (Volques) et le rôle de frontière joué par l'Hérault, dans le second, sur le monnayage attribué aux Tectosages.

Les migrations volques

Pour les chercheurs des années soixante et soixante-dix (et même un peu plus tard), la question de la répartition des territoires entre les Arécomiques et les Tectosages a toujours été envisagée dans une perspective plus large, celle de l'installation des Volques en Gaule méridionale, c'est-à-dire les migrations celtiques du III^e s. av. J.-C., phénomène qui constituait, depuis C. Jullian, un dogme que personne ne remettait en cause. Les discussions portaient alors sur la chronologie (haute ou basse) de leur installation définitive et les modalités de prise de contrôle de leurs nouveaux territoires. D'où la question des rapports avec les peuples « non Celtes » antérieurs, Ibères, Ligures, Élisyques. Il s'agissait, en particulier, de savoir si on pouvait faire coïncider la frontière entre Ibères et Ligures, que l'on fixait, en se fondant sur Avienus (*Ora maritima*, 612-614) entre l'Hérault et l'étang de Thau, avec la limite

entre Arécomiques et Tectosages (Jannoray 1955, p. 378 ; Benoit 1965, p. 172 ; Clavel-Lévêque 1970, p. 133). L'autre sujet de discussion concernait la distinction entre Arécomiques et Tectosages au sein des Volques. S'agissait-il d'une association (ou fédération) de plusieurs tribus autour de deux des peuples les plus puissants incapables de s'unir comme le pensait C. Jullian (Jullian 1920-1926 [1993], p. 408-410), et à laquelle « les exigences de l'organisation romaine » auraient donné une réalité administrative (Jannoray 1955, p. 405) ? Ou bien, fallait-il envisager une « unité originelle de la nation volque » que le pouvoir romain aurait rompue après la conquête, en la divisant en deux groupes dans le but « de briser la résistance des peuples conquis, particulièrement les plus puissants, en ruinant l'autorité fédérale » (Clavel-Lévêque 1970, p. 132) ?

En fait, tout repose sur ce postulat initial des migrations celtiques au III^e s. av. J.-C. Si on l'abandonne, comme on a tendance à le faire aujourd'hui, les discussions évoquées plus haut n'ont plus de raison d'être (et peuvent être reprises sur de nouvelles bases, comme on l'a vu à propos des Ligures/Ligyens : cf. étude 5).

D'une certaine manière, ce cadre de pensée « migrationniste » n'a pas totalement disparu et l'on voit encore, dans des publications récentes, poser la question d'une création romaine de l'entité arécomique et donc d'une division des Volques originellement unis en deux groupes distincts (Fiches 2002a, p. 125). On invoque, comme argument principal, l'absence de mention des Arécomiques et des Tectosages dans les textes qui relatent les événements antérieurs à la conquête. Mais c'est oublier deux choses. Premièrement, que les textes en question sont postérieurs à la conquête (et pas forcément fiables, comme on l'a suggéré pour celui de Tite-Live). En second lieu, que le nom de Tectosages se rencontre pour des événements bien plus anciens (comme le sac de Delphes en 278 av. J.-C. ainsi que le rapporte Strabon –IV, 1, 13– en suivant une source non indiquée précisément mais qui pourrait être Timagène : cf. **Les peuples et leur histoire...**). Il s'agit bien davantage d'habitudes dans la dénomination que de la volonté de rendre compte d'une réalité politique ou administrative. Ainsi, les Arécomiques sont désignés par *VOLC AREC* sur la série bien connue des monnaies du I^{er} s. av. J.-C. alors que l'inscription célèbre de *Titus Carisius* trouvée à Avignon et dont un autre exemplaire vient d'être découvert tout récemment (Christol *et al.* 2005-2006) ne mentionne que des Volques (*praetor Volcarum*) pour la fin de l'époque républicaine et le début de l'époque augustéenne (Christol, Goudineau 1988, p. 93).

Or, pour les Tectosages, il semble qu'on ait affaire au phénomène inverse, c'est-à-dire à l'effacement du nom des Tectosages au profit de celui des territoires qu'ils contrôlent et, principalement *Tolosa*. M. Labrousse se demandait si Tolosates et Tectosages étaient équivalents ou si les premiers ne représentaient qu'une fraction des seconds (Labrousse 1968, p. 90). Et, comme on le verra dans un instant, on a joué sur cette double appellation pour tenter de résoudre des problèmes d'attribution de frappes monétaires. En réalité, il y a une évolution chronologique évidente. Si Strabon parle encore de Tectosages, c'est parce qu'il emprunte, comme on le verra (cf. *infra* p. 191-193), une grande partie de son développement à Poseidonios. Mais, chez César, on ne trouve que *Tolosa* (B.G., III, 20) et des *Tolosates* (B.G., I, 10 ; VII, 7). Les *Volcae Tectosages* mentionnés en VI, 24 sont en Germanie. Chez Pline, ce sont principalement des Tolosani (*Tectosagum* seul se rencontre dans l'exposé géographique –N.H., III, 33– avec la difficulté qu'on a déjà signalée : cf. *supra* p. 160). On peut faire remonter l'usage à Cicéron qui, dans le *Pro Fonteio* mentionne *Tolosa* (chap. 8) mais non les Tectosages (les *Volcarum* du chap. 11 doivent être compris comme les Arécomiques). Plus tard, le même Cicéron parlera de l'affaire de l'or de Toulouse, *auri Tolossani* (*De Natura deorum*, III, 74) mais non de « l'or des Tectosages ». Il est difficile, dans ce cas, de considérer les Tolosates (à l'instar d'autres peuples, tels les Longostalètes, par exemple) comme des peuples connus à l'époque pré-romaine et qui auraient disparu ensuite des annales (Py 2006, p. 1168). En tout cas, voilà un argument supplémentaire contre l'hypothèse d'une division entre Arécomiques et Tectosages postérieure à la conquête et résultant d'un calcul politique de Rome. C'est, bien au contraire, après la conquête que les Tectosages perdent progressivement leur identité ethnique ne laissant subsister que celle des Arécomiques. Le nom des Tectosages chez Strabon est presque un archaïsme.

L'Hérault et les Élisyques

Le deuxième argument est le rôle joué par l'Hérault, souvent présenté comme une frontière forte et qui sert à délimiter des domaines culturels qui se mettent en place à date haute. Ainsi, M. Py fait remonter à la transition entre le premier et le second âge du Fer la mise en place des trois domaines culturels principaux dans Midi : le domaine ibéro-languedocien (des Pyrénées à l'ouest de l'Hérault), le domaine rhodanien (Languedoc oriental et Provence occidentale) et, enfin, le domaine ligure (Provence centrale et orientale) (Py 1993, p. 31-38 et 39, fig. 3) (**fig. 22**). Ces domaines se maintiendront jusqu'à la fin du second âge du Fer. Cette continuité culturelle affirmée dès le V^e s. av. J.-C. a été, on le sait, un des principaux arguments pour réfuter l'idée des migrations celtiques en Gaule méridionale au III^e s. av. J.-C. Pour les périodes anciennes, on s'appuie également sur les textes, et particulièrement, Avienus à partir de l'exemple des Élisyques. L'argumentation est moins convaincante qu'il n'y paraît d'abord.

La question de l'identité du peuple des Élisyques et de la localisation de leur territoire est discutée depuis longtemps. Il y a quelques années, on a proposé de mettre en rapport ce peuple et ce qu'on a appelé la culture du « Grand Bassin I ». Cette culture a été mise en évidence à partir des travaux sur Mailhac et Agde (Louis, Taffanel 1960 ; Nickels, Marchand, Schwaller 1989 ; Nickels 1990). Son extension géographique a été assez bien définie (Janin 2002, p. 110, fig. 2) (**fig. 23**). Partant de l'idée que la zone géographique identifiée par la répartition des ensembles funéraires du type Grand Bassin I couvrait le territoire attribué traditionnellement aux Élisyques, A. Nickels avait avancé l'idée que la société du Grand Bassin I était celle des Élisyques (Nickels, Marchand, Schwaller 1989, p. 453). La thèse a été reprise récemment à partir de l'idée que la société du Grand Bassin I apparaît, d'après les assemblages funéraires, comme une société très hiérarchisée et correspondrait bien à l'image qu'en donnent les textes antiques (Janin 2002 ; Janin *et al.* 2003). On en a même fait un exemple rare de « coïncidence entre plusieurs espaces sociaux...où une entité politique (le royaume des Élisyques) vient recouper une aire

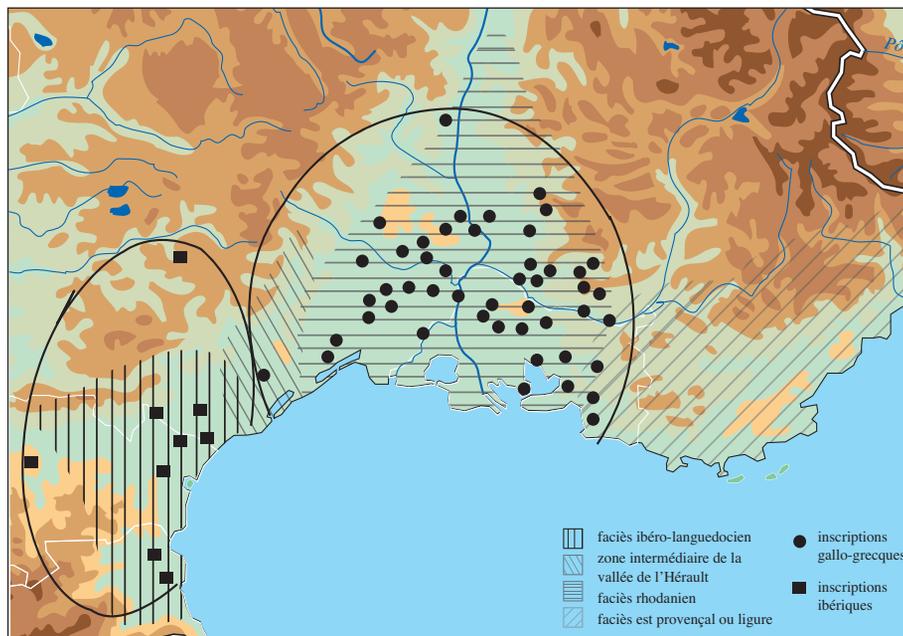


Fig. 22. Les grands domaines culturels du Midi de la Gaule à la transition de l'âge du Fer I et de l'âge du Fer II selon M. Py (D'après Py 1993, p. 39, fig. 3) DAO P. Thollard.

linguistique (d'expression ibère) et une aire culturelle définie aussi bien par un style de céramique qu'un ensemble de rites funéraires » (Bats 1999, p. 417 ; Fiches 2002a, p. 126, n. 11).

Depuis la première mention par A. Nickels, on bute sur l'impasse chronologique puisque les textes citant les Élisyques remontent au mieux au V^e s. av. J.-C. (pour la source directe qu'est Hérodote : ils sont nommés comme tels pour des événements se déroulant en 480 av. J.-C.) alors que le « faciès » culturel du Grand Bassin I est situé entre le début du VII^e s. av. J.-C. et le premier quart du VI^e s. av. J.-C., date où on s'accorde à placer le début du « faciès » du Grand Bassin II. Cette discordance, toujours signalée (Janin 2002, p. 114 ; 2003, p. 252), n'empêche cependant pas les chercheurs de continuer à proposer l'équivalence territoire des Élisyques/ Grand Bassin I (Janin 2002, p. 115 ; 2003, p. 252). Mais au-delà de cette discordance chronologique, le problème se pose du territoire attribué « traditionnellement » aux Élisyques. La question n'est pas celle de la situation générale, sur laquelle il n'y a guère de doute, mais sur l'extension. À cet égard, la seule source utilisable est celle de l'*Ora maritima* d'Avienus. En effet, ni Hérodote ni Stéphane de Byzance n'apportent de précision sur les limites de leur territoire. Le premier les mentionne simplement dans la liste des mercenaires engagés par le tyran Térillos et qui combattirent dans la bataille d'Himère en 480 av. J.-C. :

Φοινίκων καὶ Λιβύων καὶ Ἰβήρων καὶ Λιγύων καὶ Ἐλισύκων καὶ
Σαρδονίων καὶ Κυρνίων τριήκοντα μυριάδας.
il engagea une armée de trois cents mille hommes, Phéniciens, Libyens,
Ibères, Ligyens, Élisyques, Sardoniens et Kyrniens (*Histoire*, VII, 165).

Le second les cite, d'après Hécatée, comme « un peuple des Ligyens » :

ἔθνος Λιγύων (*Ethnica*, s.v.).

Voici le texte d'Avienus. Le texte est celui de l'édition Villalaba i Varneda (1986) qui respecte le plus la leçon des manuscrits et s'éloigne en cela de l'édition d'A. Berthelot que reproduisent tous les commentateurs. En fait, l'édition de Berthelot est largement tributaire des lectures antérieures (particulièrement celle de Schulten), dont les restitutions ne nous apparaissent aujourd'hui pas toujours justifiées. Ainsi, au v. 579 on gardera *eripit* au lieu de la correction *repiit* qui n'ajoute rien. De même, au v. 591, on conservera *cassa* (« vaine, sans fondement, inconsistante ») au lieu de la proposition *casca* (« ancienne ») qui ne s'impose pas non plus (mais qui change le sens du vers !).

<litus dehinc>
sinuatur alto et propria per dispendia
caespes cavatur, eripit unda largior
580 *molesque multa gurgitis distenditur.*
Tris namque in illo maximae stant insulae
saxisque duris pelagus interfunditur.
nec longe ab isto caespitis rupti sinus
alter dehiscit insulasque quattuor
585 *(at priscus usus dixit has omnis Piplas)*
ambit profundo. Gens Elesycum prius
loca haec tenebat atque Naro civitas
erat ferocis maximum regni caput.
Hic salsum in aequor amnis Attagus ruit
590 *Heliceque rursus hic palus iuxta. Dehinc*
Besaram stetisse fama cassa tradidit.
At nunc Heledus, nunc et Orobus flumina
vacuos per agros et ruinarum aggeres
amoenitatis indices priscae meant.

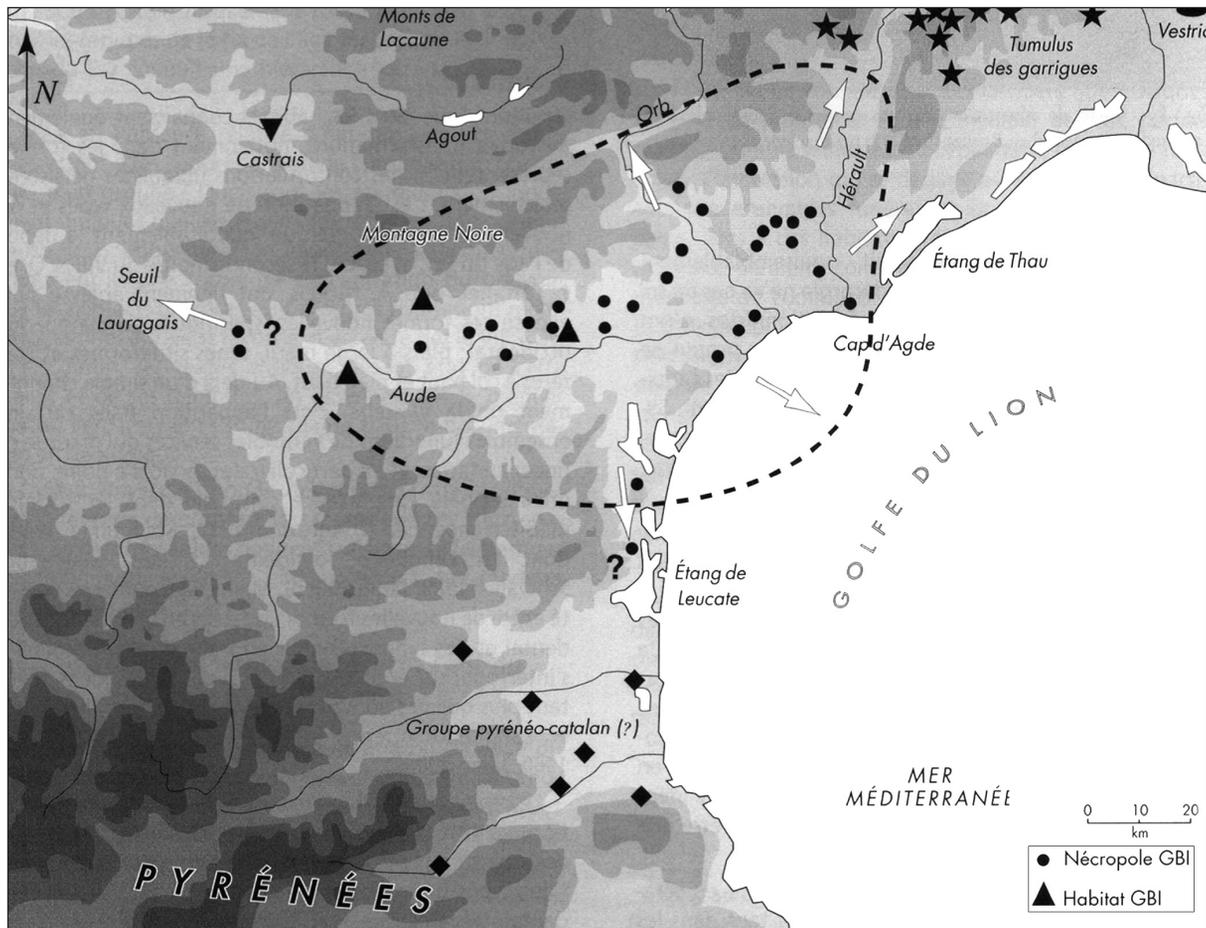


Fig. 23. L'extension de la culture du Grand Bassin I : carte de répartition des nécropoles et des habitats (Janin 2002, p. 110, fig. 2).

« [à partir de là, le rivage] s'incurve vers la haute mer et la terre est creusée d'espaces ouverts durablement à la mer ; l'eau les occupe largement et le flot abondant s'étend en bouillonnant. Là se dressent trois très grandes îles et la mer coule entre les rochers durs. Non loin de celui-ci s'ouvre un deuxième golfe entaillé dans la terre : il entoure de flots quatre îles (qu'une habitude ancienne nommait toutes *Piplae*). La nation des Élisyques occupait avant ces lieux et *Naro* était l'immense capitale d'un royaume belliqueux. Voici le fleuve *Attagus* qui se déverse dans l'étendue salée et voici, juste en arrière, l'étang Hélice.

Plus loin s'élevait *Besara*, comme le rapportait une tradition peu sûre. Mais maintenant l'*Heledus*, mais maintenant l'*Orobus*, ces fleuves coulent parmi les champs déserts et les monceaux de ruines, vestiges de la beauté du temps passé. »

Le passage commence par une lacune qui le sépare de la description précédente concernant les Sordes, d'où la restitution proposée depuis *<litus dehinc>*, mais qui n'est qu'une restitution. Quelle qu'elle soit, cette lacune n'est pas un obstacle à la compréhension des vers qui suivent. Les vers 578-586 sont la description du littoral au nord d'un point qui marque l'inflexion du rivage vers l'ouest (*sinuatur alto*) et qu'on identifie sans peine au cap Leucate : on y reconnaît la région de Narbonne. Avienus mentionne deux vastes étangs ou, plus exactement, des golfes s'enfonçant dans la terre (*caespes cavatur ...*

caespitis rupti sinus) proches l'un de l'autre (*nec longe ab isto*) dont l'un abrite trois îles et l'autre quatre. L'identification des deux golfes et des îles a suscité depuis longtemps des débats dont M. Gayraud a fait la synthèse la plus claire (Gayraud 1981, p. 49-67). On hésite entre deux hypothèses, en admettant dans les deux cas qu'à l'époque envisagée par la description d'Avienus, le cordon littoral n'était pas encore formé et que les étangs n'étaient pas encore constitués en tant que tels (fig. 24). Pour les uns, le premier golfe serait la zone de l'actuel étang de Leucate et de Lapalme et le second les étangs de Narbonne, Bages et Sigean : c'est la position de M. Gayraud (Gayraud 1981, p. 55, fig. 3) (fig. 25). L'objection la plus sérieuse est que cette solution va à l'encontre de l'identification de l'étang de Leucate avec celui des Sordes décrit un peu plus haut par Avienus (*stagnum hic palusque quippe diffuse patet / et incolae istam Sordicem cognominant* : v. 569-570). A. Berthelot conclut alors à une confusion du poète qui décrirait Leucate d'abord comme un étang et, quelques vers plus loin, comme un golfe (Berthelot 1934, p. 121-122).

Pour les autres, les deux golfes correspondraient aux seuls étangs de Narbonne, dédoublés, en quelque sorte, mais cela ne correspond guère à la logique du texte et suppose que le poète mentionne le golfe le plus à l'est avant celui le plus à l'ouest, contrairement à l'ordre normal de la description. En fait, les deux passages sont rarement rapprochés, les commentateurs s'occupant soit des Élisyques (Gayraud 1981 ; Barruol 1973) soit des Sordes (Barruol 1980) indépendamment les uns des autres. Il faut admettre que le problème n'est pas encore résolu, les travaux les plus récents dans ce domaine n'apportant pas de réponse définitive (Rescanières 2002) (fig. 26). Quels que soient les problèmes d'identification, on retiendra l'idée que dans ce passage la description d'Avienus concerne une zone comprise, grosso modo, entre l'Agly, à l'ouest, et l'Aude (dans son cours actuel), à l'est, et pas au-delà.

La mention du peuple des Élisyques ne vient qu'à la fin du vers 586. C'est pourquoi, la plupart des commentateurs font débiter le passage qui les concerne à partir de ce vers (en omettant ceux qui précèdent) et leur attribuent comme territoire la partie décrite dans les vers 589-594 (Barruol 1973, p. 50 ; Clavel-Lévêque 1970, p. 56-58 ; Ugolini, Olive 1987 ; Janin 2003, p. 251). Mais l'expression *haec loca tenebat* du vers 587 renvoie bien évidemment à la description qui a été faite auparavant, c'est-à-dire dans les vers 578-586. Le territoire des Élisyques est donc décrit à partir du vers 578. Jusqu'où ?

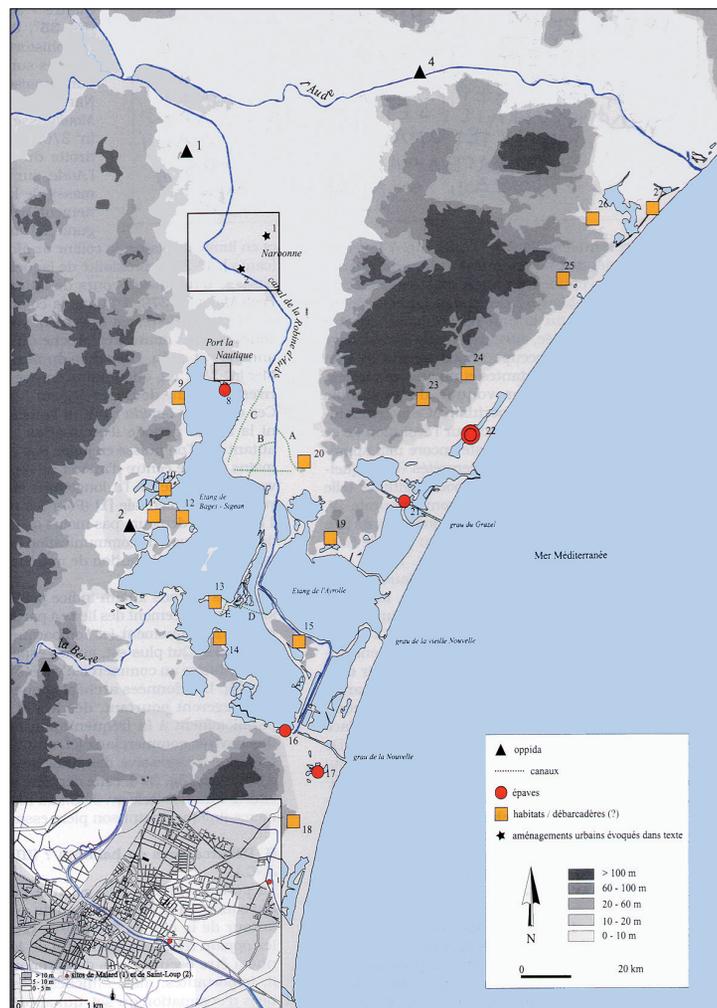


Fig. 24. Narbonne, les étangs actuels et les installations portuaires antiques (Dellong *et al.* 2002, p. 101, fig. 2).

Regardons de plus près les vers suivants 589-594. Les deux premiers vers mentionnent le fleuve *Attagus* et le *palus Helice*. L'identification du premier ne pose pas de problème : c'est un autre nom de l'*Atax*-l'Aude. Pour le second, on a proposé l'étang de Vendres (Benoit 1965, p. 118), mais la précision *rursus... juxta* oriente plus vraisemblablement vers celui de Capestang (Berthelot 1934, p. 115 ; Gayraud 1981, p. 59) dont l'étendue à l'époque des sources d'Avienus était bien plus conséquente (Rescanières 2002, p. 47). Quoi qu'il en soit, on se trouve bien ici sur le territoire des Élisyques comme le souligne la répétition des *hic* écho de *haec* du vers 587.

Les vers suivants (591-594) mentionnent la ville de *Besara* (Béziers), les fleuves *Orobis* (l'Orb) et *Heledus* (non identifié avec certitude) qu'on considère toujours comme faisant partie du territoire élysique. En fait, cette interprétation repose sur une lecture fautive d'A. Berthelot qui relie le vers 591 aux précédents et comprend (v. 589-591) : « Là se jette dans la mer le fleuve *Attagus* ; auprès, est, en arrière, le marais Hélicé. Une antique tradition veut que *Besara* s' « y » soit trouvée. » (Berthelot 1934, p. 110). Ce qu'A. Berthelot traduit par « y » c'est le *dehinc* de la fin du vers 590. Mais l'adverbe, qui a chez Avienus un sens local (à une exception près, au vers 382, où il a un sens temporel), signifie toujours

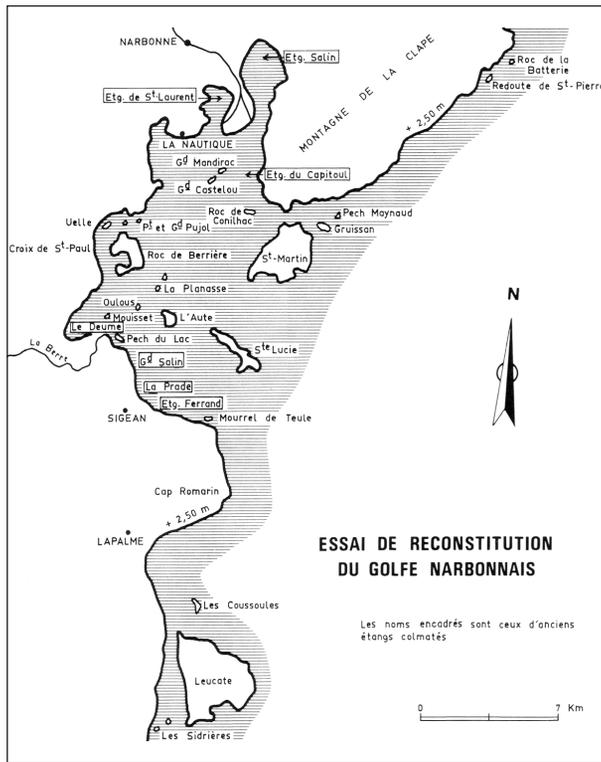


Fig. 25. La restitution du littoral Narbonnais (M. Gayraud 1968, p. 55, fig. 3).

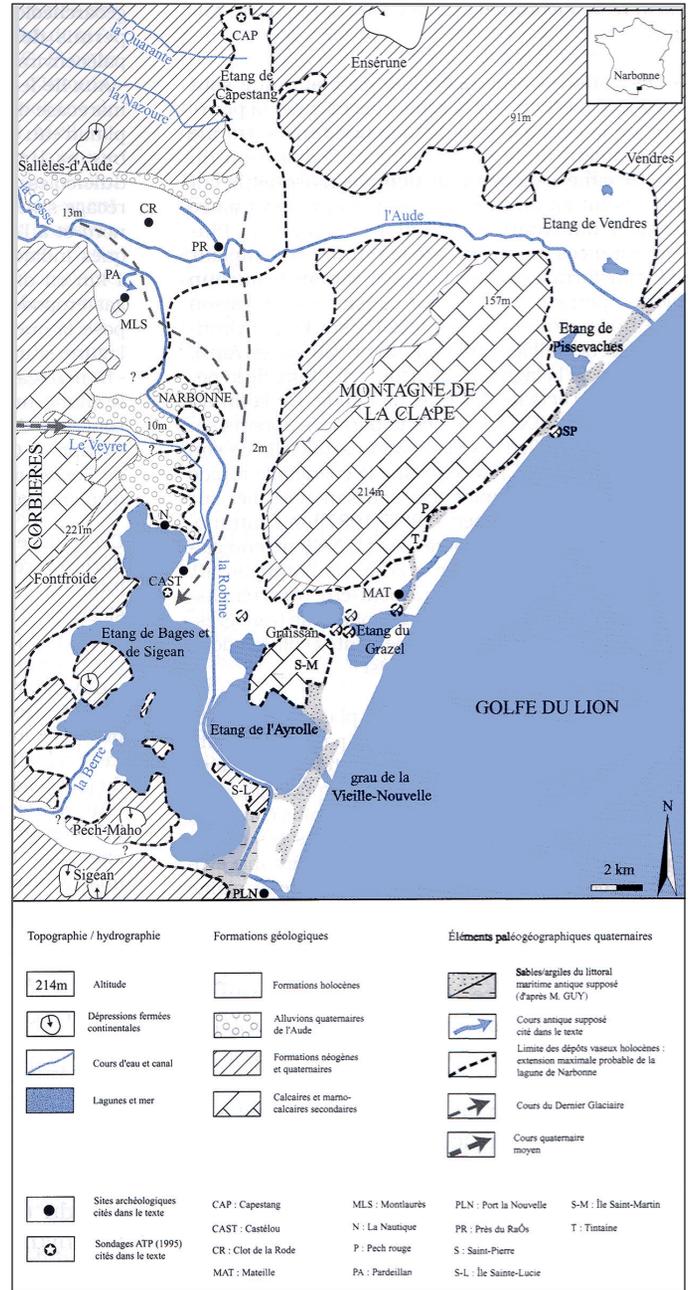


Fig. 26. Le cadre géographique et géologique de Narbonne (Rescanières 2002, p. 45, fig. 1).

« au-delà, après » et introduit toujours une nouvelle description (neuf occurrences, sans compter la restitution du v. 577 : v. 128, 168, 294, 304, 449, 470, 664 et 668). Sa place en fin de vers ne doit pas tromper. Il faut donc restituer, à la place des deux points que met A. Berthelot, une ponctuation forte avant *dehinc*, comme le font, du reste, les éditeurs modernes (Villalba i Varneda, p. 103-104 ; Antonelli 1998, p. 74 et 145, mais qui traduit pourtant à tort : « Un tradizione inconsistente vuole che *in questo punto* sorgesse Besara »).

Conclusion : la description du territoire des Élisyques commence au v. 578 et s'arrête au vers 590. Après commence une autre région. L'extension du territoire des Élisyques jusqu'à l'Orb, le Libron et l'Hérault proposée par J. Jannoray et admise sans aucune hésitation depuis (Jannoray 1955, p. 294 ; Barruol 1973, p. 56 etc.) résulte d'une lecture erronée du texte d'Avienus. Il n'y a donc pas lieu de trouver ici une confirmation ou une illustration exemplaire du rôle de frontière que jouerait l'Hérault. Bien au contraire, c'est ce présupposé qui est la source de l'interprétation abusive du texte d'Avienus.

Le monnayage tectosage

Le troisième élément qui est à la base de l'attribution aux Tectosages du territoire à l'ouest de l'Hérault est le monnayage qui leur est attribué : les monnaies dites « à la croix », qui forment un des ensembles les plus courants à l'ouest du Rhône, en particulier dans les vallées de l'Aude et la Garonne. Les trouvailles de Vieille-Toulouse ont joué un rôle important et sont à l'origine de nombre d'études sur ce type de monnaie (Labrousse 1968, p. 116, n. 262).

Les monnaies à la croix sont, comme on sait, des monnaies « dérivées » de celles de Rhodè. Malgré la diversité des types, elles constituent cependant un groupe d'émissions monétaires cohérent, caractéristique du sud-ouest de la Gaule (Depeyrot 2002, p. 3) et débordant sur le Centre-Ouest (Gruel, Haselgrove 2005, p. 125-126). Toute la question est de savoir quelle part en revient réellement aux Tectosages et, par voie de conséquence, celle qui pourrait revenir aux Arécomiques.

Les attributions ont été faites à partir de critères typologiques, d'abord en fonction du traitement du droit. Ainsi, la présence massive des séries dites à la tête « cubiste » (Savès 1976, p. 114-120) à Vieille-Toulouse les a fait considérer comme des émissions des Toulousains tandis qu'on proposait une origine plus orientale pour les séries dites à la tête « négroïde » (Savès 1976, p. 133). On s'est vite aperçu cependant que le revers jouait une importance aussi grande sinon plus que le droit. M. Labrousse en a fait la remarque à propos de la collection Azéma du musée de Toulouse dans laquelle les monnaies qui présentent le même revers avec une hache (au troisième quadrant), et des « olives » aux trois autres ont au droit une tête encore assez réaliste pour les monnaies les plus lourdes (autour de 3,5 g) et une tête « cubiste » pour une série plus légère (autour de 2,5 g) (Labrousse 1960 ; 1968, p. 116-118). Les études les plus récentes sur ce monnayage ont adopté ce principe de classification (Depeyrot 2002, p. 4-5 ; Py 2006, p. 499). La première conséquence en est la multiplication des types (plus de 200). À quoi il faut ajouter les différentes classes de poids qui ne correspondent pas forcément à des types différents. On a reconnu plusieurs séries de frappes au poids divers qu'on a fini par regrouper en trois puis quatre groupes principaux : autour de 3,5 g /3, 3 g ; de 2,5 g ; de 2 g et de 1,5 g. avec quelques variations pour les moyennes selon les auteurs (Depeyrot 2002, p. 5 ; Py 2006, p. 502), ce qui ne remet pas en cause la distribution générale en quatre classes. Cependant, on hésite toujours sur les étalons de référence entre Rome (Gruel 1989, p. 50-52 ; Gruel, Haselgrove 2005, p. 125), Marseille (Depeyrot 2002, p. 5), voire l'Espagne (Py 2006) mais sans argument véritablement décisif, les différents poids pouvant trouver des correspondances dans un système ou un autre, d'autant plus si on adopte la thèse de l'alignement des monnaies massaliètes sur le denier romain à partir du II^e s. av. J.-C. (Brenot) (ce que conteste M. Py 2006, p. 1166-1167). Du même coup, on aboutit à une sorte d'émiettement des émissions qui rend plus délicates les attributions. Cette impression avait déjà conduit M. Labrousse à la conclusion que

l'attribution de toutes les monnaies à la croix aux Tectosages serait abusive et « que seules méritent de leur être attribués les types qui se rencontrent *en nombre* sur un site sûrement tectosage comme Vieille-Toulouse » (Labrousse 1968, p. 116).

C'est le point de vue qui prévaut aujourd'hui : parler des monnaies à la croix dans leur ensemble comme du monnayage des Volques Tectosages relève plus d'une habitude de langage que d'une réalité (Kellner 1997, p. 476). La carte de répartition la plus récente, publiée par M. Py, montre une diffusion très large qui occupe toute la zone à l'ouest du Rhône (Py 2006, p. 567, fig. 148) (p. 170, **fig. 27**). Et cette carte est incomplète puisque la zone d'étude retenue s'arrête, au nord, à une ligne passant par les Cévennes (Py 2006, p. 7) et exclut donc une grande partie de l'Aquitaine et du Centre Ouest, régions qui sont concernées par les frappes à la croix (Depeyrot 2002, p. 32, 45, 48).

On comprend donc qu'on ait recherché, dans ce vaste ensemble, à préciser des zones d'attribution à partir de la diffusion de types spécifiques. On a ainsi proposé, outre les Tectosages, les Nitiobroges, les Pétrocores, les Cadurques, les Rutènes, les Arécomiques et les Tolosates (Depeyrot 2002). Remarquons, en passant, que la séparation entre Tectosages et Tolosates n'existe que pour rendre compte de groupes d'émissions distincts : aux Tectosages les monnaies à la croix, à la hache et aux « olives » et aux Tolosates les potins au « T », ces derniers ayant été presque exclusivement retrouvés à Vieille-Toulouse (Depeyrot 2002, p. 89-91 ; Py 2006, p. 438-439). D'une manière générale, on admet que les attributions à tel ou tel peuple sont la plupart du temps approximatives toujours susceptibles d'être remises en question en fonction des avancées de la recherche. Le critère retenu pour définir une attribution est d'abord la zone de diffusion. Mais celle-ci peut être faussée par la prise en compte des dépôts ou trésors qui peuvent avoir été enfouis loin du lieu d'émission d'origine. Un très bon exemple est donné par les monnaies dites au type de Goutrens (du nom d'un trésor de plus de 20 000 monnaies associées à des lingots d'argent trouvé dans l'Aveyron) et qu'on a l'habitude d'attribuer aux Rutènes alors que la majorité des exemplaires provient de la basse vallée de l'Hérault (Py 2006, p. 532-534). En outre, on sait maintenant qu'à côté de séries correspondant à une entité ethnique particulière on rencontre des émissions supra régionales ou, à l'inverse, micro régionales, ce qui a évidemment des répercussions sur la distribution (Gruel, Haselgrove 2006, p. 120-121). Compliquons encore un peu les choses : quel critère doit-on privilégier pour l'identification d'une émission ? Si c'est uniquement la typologie, on attribuera toutes les frappes à la « tête négroïde » et au revers à « l'annelet » au Languedoc oriental, c'est-à-dire, pour G. Depeyrot aux Volques Arécomiques (Depeyrot 2002, p. 174-177). Mais, dès qu'on entre dans le détail, il y a un grand nombre d'exceptions qui rendent le système fragile comme on l'a souligné récemment à propos des monnaies de la vallée de l'Hérault (Mauné 2003, p. 293, n. 55). Si, au contraire, on fait intervenir la métrologie, on fera la différence pour la même série entre les émissions lourdes à 3, 25 g et celles, plus récentes, autour de 2,25 g : la carte de répartition fait attribuer les premières aux Tectosages et les secondes aux Arécomiques (Py 2006, p. 547-560 ; 1062-1065). Mais pourquoi les Arécomiques auraient-ils emprunté aux Tectosages le même type monétaire (dont témoigne le coin de revers découvert à Villevieille, Gard) ? Peut-on invoquer simplement le déplacement d'un artisan (Py 2006, p. 1179-1180) ? Devant de telles difficultés, certains restent très dubitatifs quant à l'attribution des séries à telle ou telle entité ethnique (Py 2006, p. 568).

En fait, l'essentiel n'est pas là. L'attribution d'une émission à une entité ethnique repose sur deux choses : un, la carte des découvertes ; deux, la connaissance des limites du territoire des peuples en question. Or, ce dernier point n'est jamais discuté ni remis en cause. Pour les Tectosages, tous les auteurs depuis M. Labrousse, sont partis du principe selon lequel leur territoire s'étendait jusqu'à l'Hérault donc que la région de Narbonne et Béziers en faisait partie (Clavel-Lévêque 1970 ; Colbert de Beaulieu 1973 ; Boudet, Depeyrot 1997 ; Depeyrot 2002, p. 3-4 ; Py 2006, p. 541 ; 1167). On est donc en face d'un raisonnement circulaire : on se fonde pour délimiter le territoire des Tectosages de la carte de diffusion des monnaies mais celle-ci définit *a priori* les limites du territoire en question !

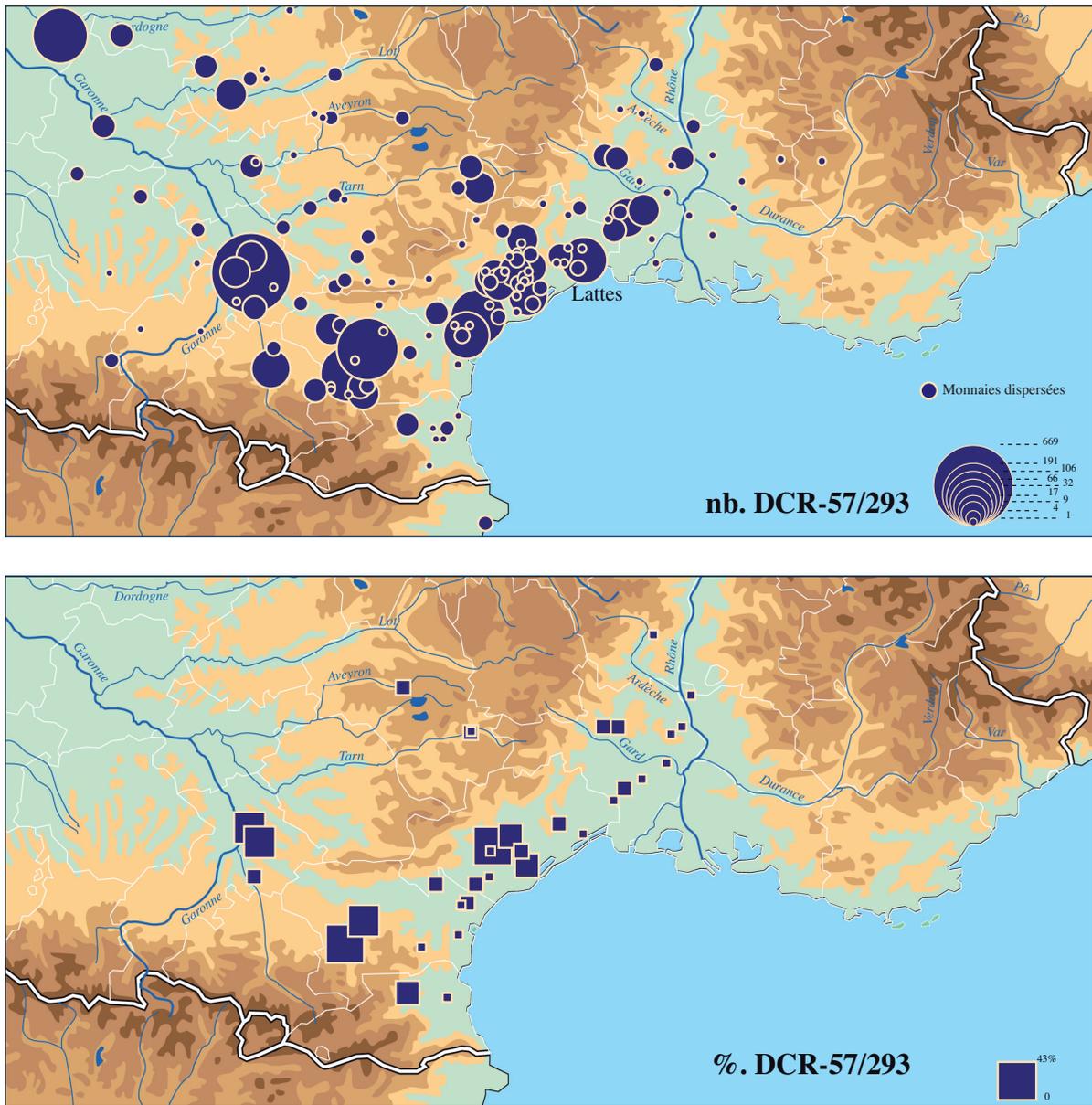


Fig. 27. Carte de répartition générale des monnaies à la croix : A : en quantité absolue ; B: en pourcentage par rapport aux autres monnaies (D'après Py 2006, p. 567, fig. 148 - DAO P. Thollard).

Voyons donc ce que cela donne si nous adoptons le point de vue de Strabon et rendons toute la zone jusqu'au-delà de Narbonne aux Volques Arécomiques. Dans ce cas, par exemple, on ne sera plus obligé de trouver des explications compliquées pour justifier les monnaies des Neronken ou des Longostalètes en les considérant comme des émissions « frappées dans le territoire du peuple des Tectosages par des tribus locales situées dans la partie orientale des terres » (Depuyrot 2002, p. 3-4). D'une manière plus générale, le problème de la chronologie et de la diffusion des monnaies à la croix peut apparaître à la fois plus simple et plus cohérent. On sait, en effet, que les imitations des drachmes de Rhodè ainsi que les émissions les plus anciennes des monnaies à la croix apparaissent dans la basse vallée de l'Aude et

la région de Narbonne vers la fin du III^e s. av. J.-C. (Py 2006, p. 500-505). Que G. Depeyrot fait la distinction pour les monnaies attribuées aux Tectosages (donc à la hache au 3^e quadrant), entre des frappes précoces relevant d'ateliers à situer dans la partie orientale du territoire et celles classiques, pourrait-on dire, à la tête « cubiste » et au revers à « olives » ou « lunules » qui sont principalement représentées à Vieille-Toulouse, donc occidentales (Depeyrot 2002, p. 44). Que parmi les frappes anciennes figure le groupe dit « languedocien » avec les séries à « l'œil » ou à « l'oreille » (dans laquelle on verrait davantage un torque, du reste) et celles au « globule » que leur diffusion nettement orientale a fait attribuer aux Arécomiques par G. Depeyrot (Depeyrot 2002, p. 173) ce que conteste M. Py en partant du principe que cette région n'appartient pas aux Arécomiques (Py 2006, p. 539-546 et fig. 141) (**fig. 28**). Que les premières émissions de bronze, comme par hasard, se retrouvent dans le secteur Béziers Narbonne (bronzes à la légende grecque BHTARRATIC) (p. 174, **fig. 29**). Elles seront suivies par la série des « chefs gaulois », les bronzes des Longostalètes et ceux à légende ibérique NERONKEN (Py 2006, p. 581-602 ; 1166). On n'en finirait pas.

Le point d'origine est bien dans le secteur de la basse vallée de l'Aude. À partir de là, les émissions

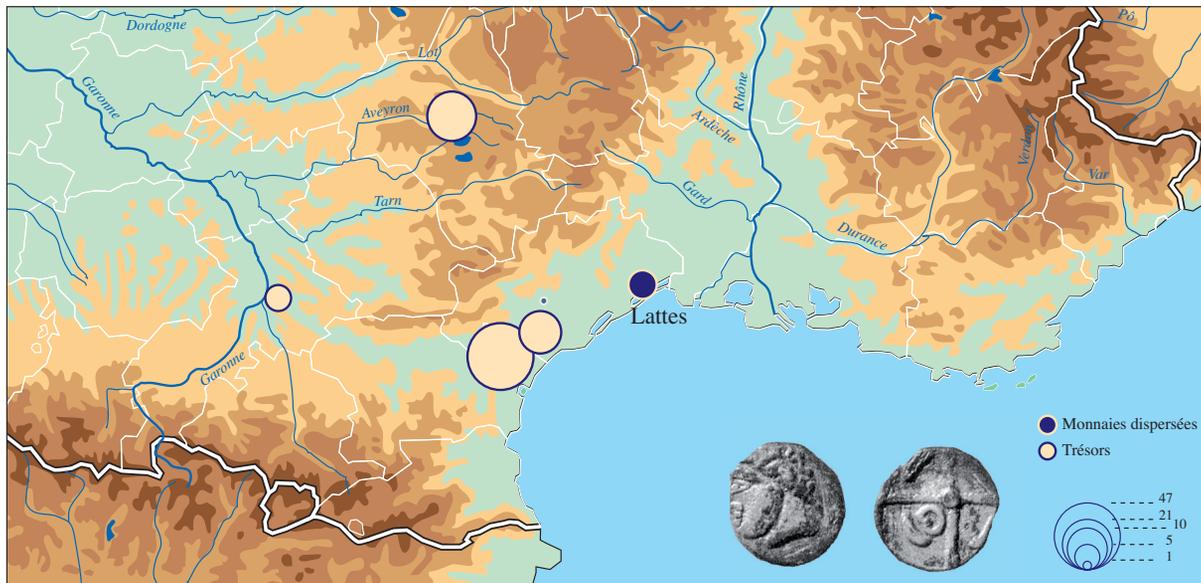


Fig. 28. Carte de répartition des monnaies à la croix dite « à l'oreille ou à l'œil » (D'après Py 2006, p. 543, fig. 141- DAO P. Thollard).

diffuseront dans deux directions principales : l'axe Aude-Garonne, d'un côté (par ex. les monnaies à la hache, au croissant et aux olives) et vers la cote méditerranéenne, de l'autre (par ex. la série à la « tête négroïde » et à « l'annelet »). Même les monnaies considérées comme les plus tectosages (à la hache, croissant et « olives ») montrent une répartition selon ces deux directions, d'un côté, vers l'Aude et la Garonne et, de l'autre, vers le littoral méditerranéen (Py 2006, p. 509-510 et 511 fig. 119) (o. 174, **fig. 30**).

Revenons à la question initiale. Que reste-t-il aux Tectosages ? Il semble bien qu'il faille renverser la conception traditionnelle et leur enlever la paternité du développement des monnaies à l'ouest du Rhône. L'origine et le centre de gravité sont à chercher, non autour de Toulouse mais dans la région de Narbonne, c'est-à-dire chez les Arécomiques. S'en étonnera-t-on ?

Géographie antique

Donc tout concourt à faire accepter l'idée selon laquelle les Arécomiques occupent la partie occidentale de la Narbonnaise et la région de Narbonne. Un dernier élément viendra en apporter la confirmation. Une des raisons pour laquelle on rejette le plus souvent la description de Strabon est qu'elle apparaît en contradiction avec la géographie (Mauné 2003, p. 293-294 ; Ugolini, Olive 2003, p. 297). Mais il s'agit de géographie moderne et non antique. Dans nos représentations actuelles, les Tectosages (ou, du moins, une partie d'entre eux) se situent à l'ouest des Arécomiques (quelle que soit la frontière occidentale que l'on attribue à ces derniers). Ils bordent les Pyrénées. Or ce massif, comme on sait, pour les géographes antiques, au moins jusqu'à l'époque de Strabon, est représenté nord-sud et est perpendiculaire au Cemmène qui est, lui, est-ouest et forme la limite nord de la Narbonnaise. Par voie de conséquence, il faut basculer également les Tectosages de 90° : au lieu d'être à l'ouest des Arécomiques, ils se retrouvent au nord. C'est bien ainsi, du reste, qu'ils sont placés par Strabon, en IV, 1, 12 et IV, 1, 13, comme on l'a vu plus haut.

La description des Tectosages vient après celle des Arécomiques selon l'ordre classique suivi par Strabon qui énumère régions et peuples par bandes successives en remontant de la côte vers l'intérieur du pays. Ainsi, on trouve d'abord l'analyse du littoral de Marseille aux Pyrénées (IV, 1, 6) puis l'immédiat l'arrière pays entre Rhône et Pyrénées, occupé par les Arécomiques et « les petits peuples obscurs » (IV, 1, 12) et, enfin, l'arrière-pays plus reculé, entre Pyrénées et Cévennes, occupé par les Tectosages (fin de IV, 1, 12 et 13-14).

Nous avons replacé les peuples et villes cités par Strabon à l'ouest du Rhône sur la carte « antique » (p. 175, fig. 31). Dans une telle représentation, la description a une cohérence parfaite. Il est normal que Strabon ne mentionne, à l'ouest des Arécomiques et jusqu'aux Pyrénées, que de petits peuples obscurs. De la même manière, Narbonne se trouvant en contact avec les Arécomiques mais non avec les Tectosages, est naturellement attribuée aux premiers. Dans cette perspective, la plupart des cartes actuelles, même si elle laissent entendre que les Arécomiques peuvent aller au moins au-delà de l'Hérault, sont inexactes dans la mesure où elles représentent les Tectosages s'étendant jusqu'aux Corbières et au Têt, là où il faut situer justement les « petits peuples qui avoisinent les Pyrénées » (par ex. Barrauol 2000, p. 9, fig. 1).

Il n'y a donc aucune raison de ne pas accepter les conclusions de Strabon. Pour lui, les Volques Arécomiques sont le peuple le plus important à l'ouest du Rhône. À l'est, ils touchent le Rhône et remontent au nord jusqu'aux Cévennes et aux monts de l'Ardèche, sans qu'on puisse préciser davantage. À l'ouest, ils englobent le territoire de la future colonie de Narbonne et ne laissent, jusqu'aux Pyrénées, qu'une faible place pour quelques petits peuples, trop peu importants pour être cités. Au nord des Arécomiques, les Tectosages occupent un territoire beaucoup plus restreint et se retrouvent presque coincés entre le piémont Pyrénéen et la Montagne noire (la partie occidentale du Cemmène) avec comme limite orientale, la Garonne. De toute évidence, la situation renvoie à la période de l'Indépendance ou, tout au moins, aux alentours de la conquête. Elle ne sera pas sans conséquence sur l'organisation que connaîtra cette partie de la province plus tard. En témoigne la notice sur Nîmes.

Nîmes

La notice sur Nîmes occupe la deuxième partie du passage consacré aux Arécomiques en IV, 1, 12. Pour Nîmes, la forme utilisée est Νέμαυσοϛ. Ptolémée écrit Νέμαυσον au neutre (II, 10, 3). Même hésitation dans la forme latine qui balance entre *Nemausus* (Pomponius Mela : *Chorographia*, II, 68) et *Nemausum* (Pline : *N. H.*, 3, 37), dans les textes comme dans l'épigraphie. D'ailleurs, à partir de

l'accusatif, on ne peut plus faire la différence. La notice est exclusivement consacrée au statut de l'établissement et ne comporte aucun renseignement d'ordre topographique.

Le développement sur Nîmes qui fait suite représente une de ces actualisations typiques de Strabon. Le passage se greffe sur une simple expression qui devait, à l'origine, conclure la notice sur les Arécomiques : Μητρόπολις δὲ τῶν Ἀρηκομικῶν ἐστὶ Νέμαυσος, comme l'indique l'emploi du terme μητρόπολις qui renvoie presque toujours chez Strabon à une situation pré-romaine.

Ce passage est sans doute l'un de ceux qui ont le plus fait l'objet de commentaires. Cela tient à sa nature. C'est une des rares notices qui évoquent les problèmes institutionnels et qui renseignent directement sur les mesures prises par Rome après la conquête. Comme dans ce domaine Strabon, ainsi qu'il le rappelle à la fin de l'introduction (IV, lig. 29, 1), considère qu'il est inutile d'entrer dans le détail parce que les mesures prises par les gouvernants (οἱ ἡγεμόνες διατάττουσι) dépendent trop souvent des circonstances (πρὸς τοὺς καιροὺς πολιτευόμενοι), la notice sur le statut particulier de Nîmes n'en a que plus d'importance. De fait, elle excite particulièrement les commentateurs qui, au-delà du cas de Nîmes, y font sans cesse référence quand il s'agit d'évoquer la « romanisation » institutionnelle de la Transalpine à l'époque césaro-triumvirale.

L'établissement du texte

Le passage a d'abord posé des problèmes de cohérence interne que l'édition de Fr. Lasserre n'a pas contribué à dissiper. D'une part, l'éditeur traduit : κατὰ μὲν τὸν ἀλλότριον ὄχλον καὶ τὸν ἐμπορικὸν πολὺ Νάρβωνος λειπόμενη, κατὰ δὲ τὸν πολιτικὸν ὑπερβάλλουσα par « Elle est bien inférieure à Narbonne sous le rapport de sa population étrangère et de son mouvement commercial mais elle l'emporte sur elle *sur le plan politique* » (comme s'il y avait deux neutres) alors qu'il faut comprendre « sa population commerçante » et « son corps de citoyen », ὄχλον étant sous-entendu dans les deux cas (Goudineau 1976a, p. 105-106). L'expression est, du reste, un écho à la remarque faite quelques lignes plus haut à propos du port de Narbonne dont Strabon dit qu'il vaudrait mieux le considérer comme celui du reste de la Gaule, τοσοῦτον ὑπερβέβληται τῷ πλήθει τῶν χρωμένων τῷ ἐμπορίῳ « tant il l'emporte par le nombre de ceux qui fréquentent cette place de commerce » (et que Fr. Lasserre traduit, toujours à tort, par « tant il surpasse les autres par le nombre des entreprises auxquelles il sert de place de commerce »).

D'autre part, Fr. Lasserre, à la suite de beaucoup d'autres éditeurs depuis Coray, lit, à la phrase suivante : ὑπῆκούσας γὰρ ἔχει κώμας τέτταρας καὶ εἴκοσι τῶν ὁμοεθνῶν εὐανδρία διαφερούσας, συντελούσας εἰς αὐτήν, ἔχουσα καὶ τὸ καλούμενον Λάτιον, ὥστε τοὺς ἀξιωθέντας ἀγορανομίας καὶ ταμείας ἐν Νεμαύσῳ Ῥωμαίους ὑπάρχειν· διὰ δὲ τοῦτο οὐδ' ὑπὸ τοῖς πρ(οστ)άγμασι τῶν ἐκ τῆς Ῥώμης στρατηγῶν ἐστὶ τὸ ἔθνος τοῦτο. Il fait d'ἔχουσα une apposition au sujet de ἔχει, c'est-à-dire Nîmes (qualifiée de μητρόπολις au début du passage) et traduit : « En outre, Nemausus jouit de ce qu'on appelle le *jus Latii*, droit qui assure la citoyenneté romaine à qui a revêtu l'édilité ou la questure. De ce fait, cette population n'est pas soumise aux édits des gouverneurs envoyés par Rome. »

Mais les manuscrits portent pour la plupart ἔχουσας à l'accusatif pluriel, en apposition à κώμας. Chr. Goudineau a donc proposé de garder la leçon des manuscrits et de comprendre que le droit latin est accordé non seulement à Nîmes mais également aux vingt quatre bourgs qui dépendent d'elle. Cette solution a le mérite de rendre au texte sa cohérence et sa logique. En particulier, la précision ἐν Νεμαύσῳ (omise dans la traduction de Fr. Lasserre !) ne se comprend que s'il s'agit de citoyens des vingt quatre κῶμαι et serait inutile pour Nîmes. De la même manière, l'autonomie du peuple est rappelée en IV, 6, 4, à propos des Voconces : καθάπερ τοὺς Οὐόλκας ἔφαμεν τοὺς περὶ Νέμαυσον, la formule τοὺς περὶ Νέμαυσον indiquant qu'il ne s'agit pas de Nîmes seule mais de l'ensemble des Volques groupés autour d'elle (Goudineau 1976a, p. 106).

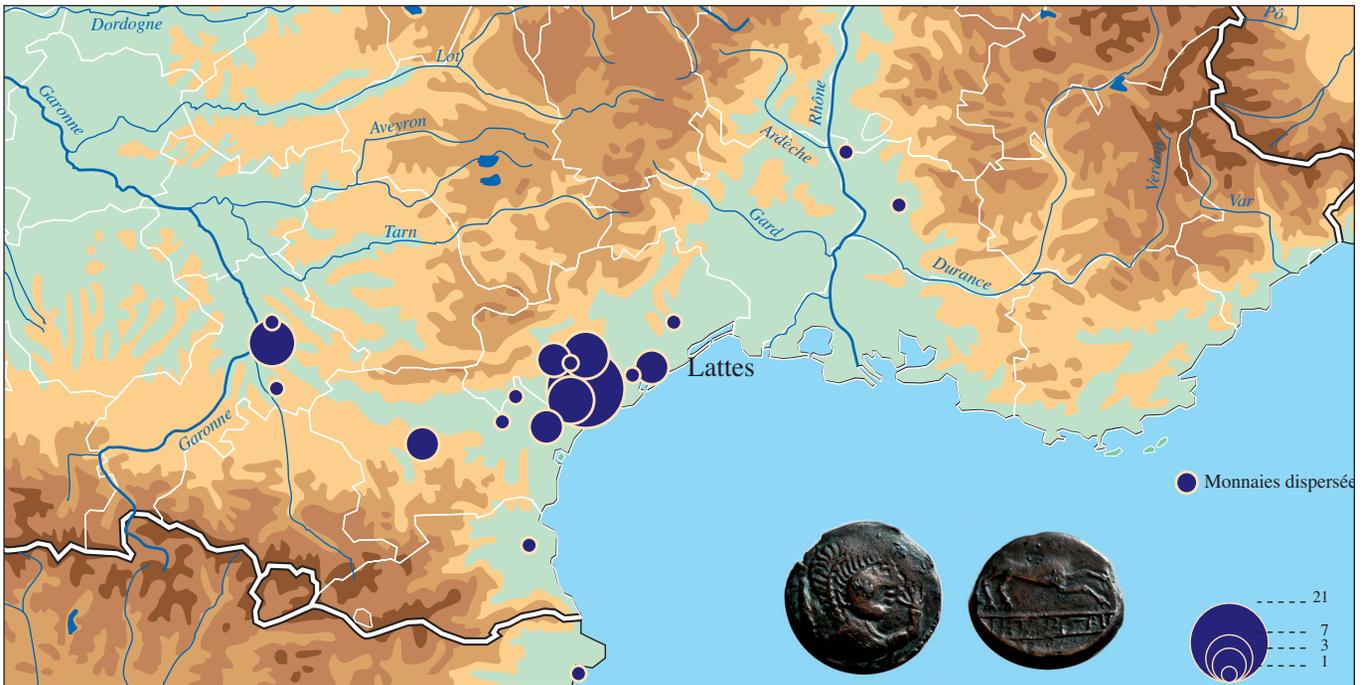


Fig. 29. Carte de répartition des monnaies à la légende BHTAPPATIC (D'après Py 2006, p. 583, fig. 157- DAO P. Thollard).

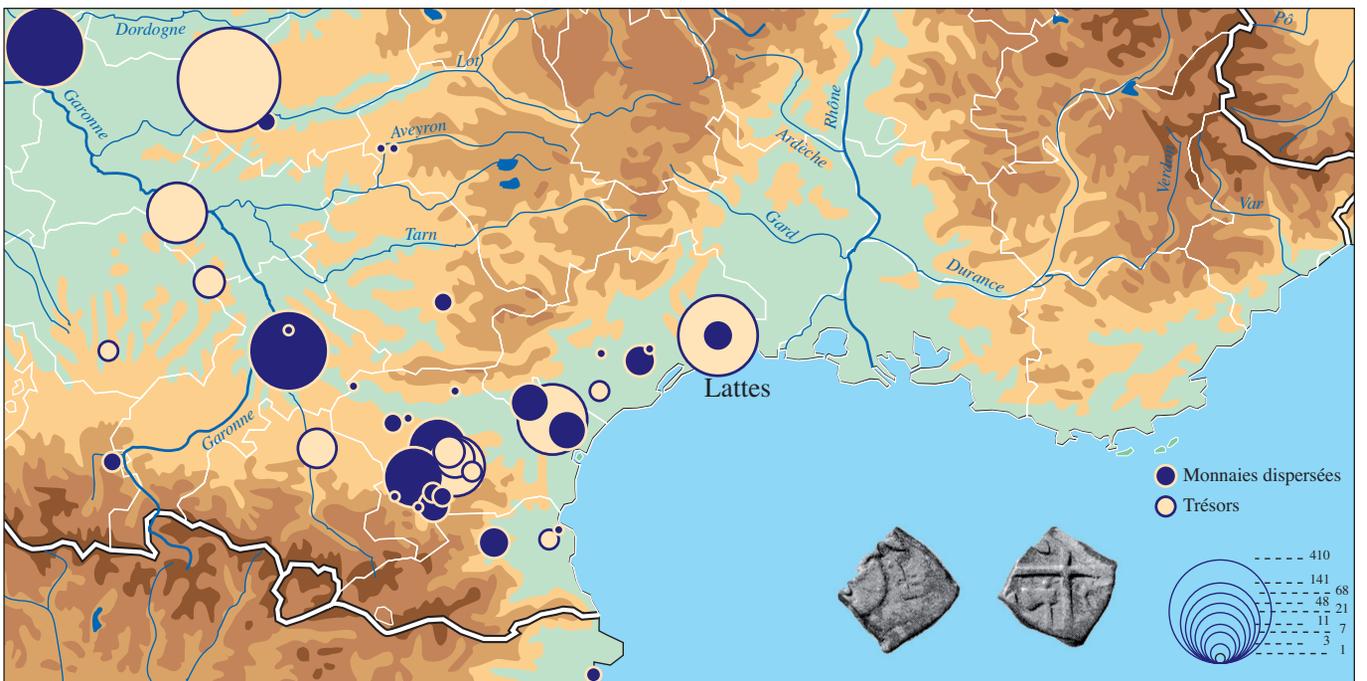


Fig. 30. Carte de répartition des monnaies à la croix à la hache aux « olives » et croissants (D'après Py 2006, p. 511 fig. 119 - DAO P. Thollard).

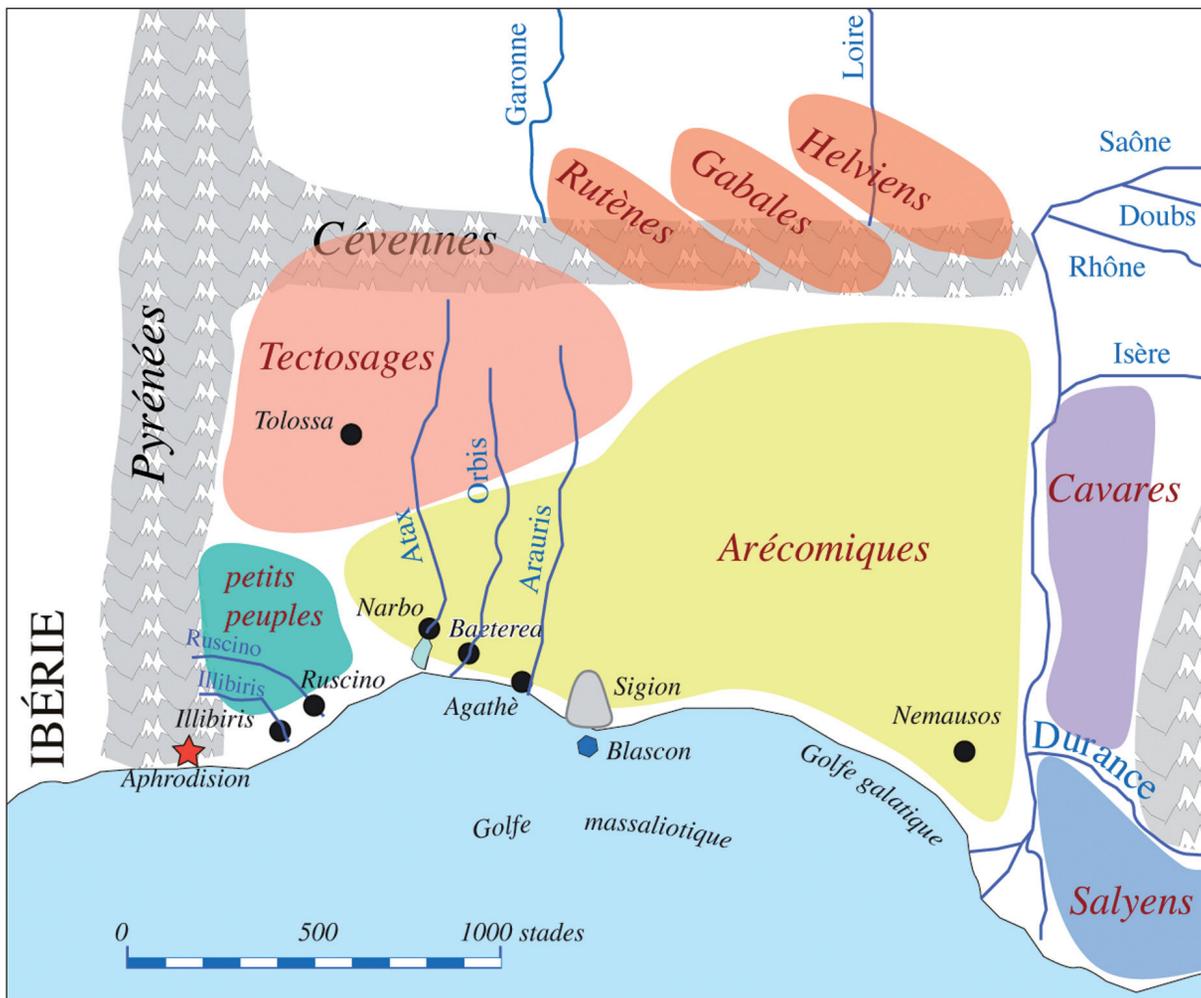


Fig. 31. Carte des peuples à l'ouest du Rhône, selon Strabon (P. Thollard).

Cependant ces rectifications n'ont pas été unanimement acceptées. Ainsi l'édition la plus récente, celle de St. Radt, qui est sans doute influencée par celle de Fr. Lasserre, marque-t-elle un recul certain. L'éditeur transforme au début (et sans raison évidente) Νάρβωνος en τῆς Νάρβωνος ; propose ensuite de lire τὸ πολιτικὸν ὑπερβάλλουσα à la place du τὸν πολιτικὸν donné par tous les manuscrits ; enfin, conserve la leçon ἔχουσα et attribue à Nîmes seule l'avantage de disposer du droit latin (Radt 2002, p. 484-485). Passons.

Or, il n'y a pas de raison de ne pas rester fidèle au texte le plus proche des manuscrits.

Les problèmes institutionnels

Même ainsi établi (ou rétabli), le texte ne laisse pas d'être discuté. Au cœur du débat, les conditions et les circonstances de l'attribution du droit latin aux Volques Arécomiques et, plus largement, l'évolution des institutions en Transalpine.

Le rapprochement du passage de Strabon avec la fin de la « liste administrative » de Pline déjà évoquée (cf. **De la valeur comparée...**) a été fait depuis longtemps mais interprété différemment.

L'énumération de Pline, comme on sait, se termine par la mention de quarante trois établissements non cités nommément : *oppida vero ignobilia XVIII, sicut XXIII Nemausiensibus adtributa* (HN, III, 37). La lecture erronée du texte de Strabon a fait croire pendant longtemps que le terme *ignobilia* désignait des établissements qui ne disposaient pas du droit latin, à la différence de ceux dont Pline donnait le nom, comme Nîmes (Barruol 1969, p. 24). La relecture du texte de Strabon (Goudineau 1976a) a permis de proposer une équivalence entre les formules employées par les deux auteurs. Les *κῶμαι* de Strabon sont les *oppida* de Pline, même si le sens précis de ces deux termes est différent dans chacune des deux langues, comme on sait : *oppidum* renvoie à un statut juridique (*oppidum latinum* s'oppose à *colonia*) tandis que *κῶμη* désigne une agglomération de taille modeste (qui s'oppose à *πόλις*) et qu'on traduit le plus souvent par bourg ou village mais qu'il vaut mieux ici traduire par établissement. En filigrane, les deux textes racontent la même chose. Existait autour de Nîmes vingt quatre communautés de droit latin naguère autonomes et qui ont été rattachées à Nîmes (*adtributa*) : elles sont dès lors sous la dépendance de cette dernière (*ὑπήκοοι*) à qui elle paient tribut (*συντελούσας εἰς αὐτήν*) et n'ont plus la possibilité de faire accéder directement à la citoyenneté leurs magistrats, ceux-ci devant aller exercer la questure ou l'édilité au chef-lieu (*ἀξιωθέντας ἀγορανομίας καὶ ταμείας ἐν Νεμαύσῳ*) (Goudineau 1976a, p. 107-108). Il s'agit d'un véritable déclassement qui explique pourquoi Pline ne donne plus leur nom se contentant de les désigner globalement sous le terme *ignobilia* : elles ne méritent plus d'être citées individuellement (Christol, Goudineau 1987-1988, p. 97-98 ; Christol 1994, p. 60-61 ; 1999, p. 20). Chronologiquement, c'est le texte de Pline qui fournit un *terminus post quem* pour la mesure rapportée par Strabon, à partir du moment où on admet que l'état de la *formula* sur lequel a travaillé Pline remonte en 27 av. J.-C. (Christol, Goudineau 1987-1988, p. 90 ; 97, n. 45 ; Christol 1994, p. 55 ; 1999, p. 10). La mesure serait à placer vers 20 av. J.-C. (Christol 1999, p. 21) ou vers 16-13 av. J.-C. (Christol, Goudineau 1987-1988, p. 98).

Cette vision historique qui fait passer Nîmes d'établissement (certes prééminent) au sein d'un système confédéral à celui de chef-lieu au sein d'un système centralisé, entre les années 49 av. J.-C. et les années 15 av. J.-C., a été largement acceptée (Fiches, Garmy 1982, p. 46-48 ; Leveau 1993, p. 295-296 ; Fiches 1996, p. 178-180 ; Rapsaet-Charlier 1998, p. 146-148 ; Monteil 1999). Mais il y a eu récemment quelques contestations qu'il faut examiner.

A. Roth-Congès : déclassement ou « droit latin subordonné » ?

Reprenant, dans une étude récente, la question du statut de certaines agglomérations secondaires en Languedoc oriental (notamment *Ambrussum* et Murviel-lès-Montpellier, dans l'Hérault, et Saint-Vincent-de Gaujac et Laudun, dans le Gard), Anne Roth-Congès a été amenée à reprendre le texte de Strabon sur Nîmes (Roth-Congès 2003). La traduction qu'elle en donne s'écarte assez nettement de celle que nous proposons ici. Ainsi, elle traduit l'expression *τῶν ὁμοεθνῶν εὐανδρίᾳ διαφερούσας* par « distincts de ceux du même peuple par leur corps de citoyens romains » faisant du génitif un complément indirect du verbe *διαφέρω* compris au sens de « l'emporter sur quelqu'un (*τινος*) en quelque chose (*τινι*) ». Si un tel sens et une telle construction sont admis pour ce verbe, ce n'est pas le sens le plus courant et, dans ce cas, le génitif est toujours placé après. Quelle que soit la construction, Strabon écrit toujours *τι διαφέρειν τινός, κατά τι διαφέρειν τινός ου τινι διαφέρειν τινός* (I, 2, 15, ; 1, 2, 21 ; I, 3, 1 ; II, 1, 14 ; III, 1, 8 etc...) et il faut allonger la liste d'occurrences donnée par M. Bats (Bats 2007, p. 52, n. 4). Les autres exemples de l'emploi du verbe *διαφέρειν* au livre IV sont tout à fait significatifs à cet égard :

IV, 2, 1 : οἱ Ἀκουιτανοὶ διαφέρουσι τοῦ Γαλατικοῦ φύλου κατὰ τε τὰς τῶν σωμάτων κατασκευὰς καὶ κατὰ τὴν γλῶτταν.
les Aquitains diffèrent de la race galatique aussi bien par leur constitution physique que par leur langue.

IV, 2, 3 : Λουέριος τοσοῦτον πλούτῳ λέγεται καὶ τρυφῇ διενεγκεῖν...
 Louérios, dont on dit qu'il se distinguait tellement par sa richesse et sa folie
 des grandeurs...
 IV, 3, 4 : οἱ Σόηβοι προσαγορευόμενοι Γερμανοὶ καὶ δυνάμει καὶ πλήθει
 διαφέροντες τῶν ἄλλων.
 les Suèves qualifiés de Germains les premiers entre tous en puissance et en
 nombre.
 IV, 4, 3 : Αἱ δ' ὕες καὶ ἀγραυλοῦσιν, ὕψει τε καὶ ἀλκῇ καὶ τάχει
 διαφέρουσαι...
 leurs porcs, même la nuit, sont en liberté ; par la taille comme la vigueur et la
 rapidité, ils sont exceptionnels...

Il faut donc garder le sens imposé par la logique et prendre le génitif pour un génitif partitif dépendant de κώμας τέτταρας καὶ εἴκοσι. De toute manière, si le sens avait été celui auquel veut croire A. Roth-Congès, Strabon n'aurait pas écrit τῶν ὁμοεθνῶν mais quelque chose comme τῶν ἄλλων ὁμοεθνῶν, pour éviter toute confusion.

Quant à εὐανδρία, la traduction par « leur corps de citoyens romains » est abusive. En effet, si, comme nous l'avons montré dans une autre occasion, il faut bien distinguer εὐανδρία de πολυανθρωπία, le premier soulignant la qualité de la population et le second son importance numérique. Si, très souvent on trouve εὐανδρία quand il s'agit de citoyens romains (Thollard 1984, p. 115-116), l'expression peut s'appliquer à d'autres (voir l'exemple des Tectosages en IV, 1, 13 dont on parlera plus tard : cf. *infra*, p. 191) et ce n'est pas une raison pour le traduire par « leur corps de citoyens romains » (ce qui revient à confondre dénotation et connotation). On y est d'autant moins autorisé que Strabon utilise juste avant l'expression τὸν πολιτικὸν (ὄχλον) pour désigner le corps des citoyens de la ville ! Dernier point, cette traduction aboutit à une incohérence puisque elle oblige à admettre que l'expression τὸ ἔθνος τοῦτο à la fin du passage désigne Nîmes et non le peuple des Arécomiques dans son ensemble.

A. Roth-Congès conclut que la particularité sur laquelle Strabon insiste est le bénéfice du droit latin dont jouissent les 24 établissements dépendant de Nîmes. Mais le mouvement du texte amène à la conclusion inverse : ce qui est mis en avant par Strabon est justement la dépendance de ces 24 établissements par rapport à Nîmes (ὀπηκόους est placé en tête de phrase !). La mesure paraît exceptionnelle parce qu'ils jouissent eux-aussi du droit latin (il faut, bien sûr, traduire καὶ par « aussi » et non par « mais ») et qu'on s'attendrait à ce qu'ils soient indépendants. L'obligation d'exercer l'édilité et la questure à Nîmes pour obtenir la citoyenneté romaine n'est pas, comme le pense A. Roth-Congès, la manifestation d'une forme particulière du droit latin, qui serait un « droit latin subordonné » selon la thèse défendue par A. Chastagnol (Chastagnol 1995, p. 107-108 et 113-129 ; Roth-Congès 2003, p. 550), mais bien la conséquence du statut de dépendance de ces agglomérations vis-à-vis de la métropole. L'idée même qu'il puisse exister plusieurs formes de droit latin est sérieusement mise en doute (Bats 2007).

M. Bats : *adtributio* ? *contributio* ?

Le deuxième point de contestation est d'ordre juridique. Dans un article récent, M. Bats, reprend la question de l'*adtributio* (Bats 2007). Comme on sait, cette notion a été utilisée, principalement à la suite d'U. Laffi, pour comprendre le mécanisme par lequel Nîmes s'est retrouvée à la tête des 24 κῶμαι-*oppida*. Le terme est défini comme une mesure juridique par laquelle Rome agrège une ou plusieurs communautés dépourvues de structure stable à un centre urbain proche (Laffi 1966 ; Goudineau 1976a, p. 107-113). Cependant, après les travaux d'U. Laffi, certains ont contesté que l'*adtributio* ait pu avoir dans le droit romain un sens technique aussi précis que celui que donne U. Laffi (Bertrand 1987 ; 1991 ; Galsterer 1988).

M. Bats, s'inscrit dans cette lignée et, s'appuyant sur une suggestion de M. Corbier (qui souligne que le terme *συντελεία* peut avoir les deux sens, de « communauté territoriale » et de « contribution financière » – Corbier 1991, p. 641), il propose de traduire, à la suite de Lasserre, *συντελοῦσας εἰς αὐτήν* par « forment avec elle une confédération » (Bats 2007, p. 58). On s'étonne d'abord de l'emploi du présent : s'il s'était agi d'indiquer que les 24 établissements avaient été rattachés à Nîmes pour former avec elle une confédération, on aurait attendu plutôt un participe aoriste voire parfait. L'aspect du présent va beaucoup mieux avec l'idée d'un paiement régulier et répété d'un tribut. En second lieu, il faut faire la différence entre le substantif *συντελεία* et la forme verbale *συντελεῖν*. *Συντελεῖν* (à l'actif) a deux sens principaux soit participer à une cérémonie, célébrer une fête (ou des jeux) soit payer un tribut ou verser une contribution quelconque.

Chez Strabon, les deux cas se rencontrent à peu près à égalité. Le premier est surtout représenté dans les livres consacrés à l'Italie ou la Grèce comme en V, 1, 11 ; V, 2, 9 ; V, 4, 7 ; VI, 3, 4 etc. (8 occurrences pour le seul livre VIII et aucune pour le livre VII qui concerne la partie septentrionale de l'Europe). Pour le second sens, la répartition des occurrences est plus large : ainsi, en VIII, 3, 13, où il est question de l'entretien du sanctuaire par les Triphyliens (construction avec *εἰς* et l'accusatif : *συντελοῦσι δ' εἰς τὸ ἱερόν πάντες Τριφύλιοι*) ; en II, 5, 8, à propos du tribut « inutile » des Bretons ; en VIII, 5, 4 pour le tribut des Périèques etc. Le passage concernant les Spartiates en VIII, 5, 5, est tout à fait significatif à cet égard puisqu'il associe le statut de communauté libre à l'exemption du tribut :

(...) ἔμειναν ἐλεύθεροι πλὴν τῶν φιλικῶν λειτουργιῶν ἄλλο συντελοῦντες οὐδέν.

(...) ils [les Spartiates] demeurèrent libres sans avoir à payer d'autre tribut que ceux imposés par les services d'amitié.

Les deux exemples cités par M. Bats évoquent également (et contrairement à ce qu'il avance) une contribution financière. Au livre VIII, il s'agit de la dépendance de Mycènes à l'égard d'Argos après la fin de la guerre de Troie et le retour des Héraclides. Quoique délicate à traduire, la phrase ne laisse pas de place au doute :

Κατασχόντες γὰρ οὗτοι τὴν Πελοπόννησον ἐξέβαλον τοὺς πρότερον κρατοῦντας, ὥσθ' οἱ τὸ Ἄργος ἔχοντες εἶχον καὶ τὰς Μυκῆνας συντελοῦσας εἰς ἑν·

Quand ces derniers [les Héraclides] occupèrent le Péloponnèse, ils chassèrent les anciens maîtres, si bien que ceux qui tenaient Argos tenaient également Mycènes qui dépendait d'une seule autorité [m. à m. qui versait tribut à une seule autorité]. (VIII, 6, 10)

En IX, 5, 14, cela concerne la Thessaliotie dont Strabon énumère les lieux ou villes qui en dépendent (*ταῦτα δ' ἐστὶ τῆς Θεσσαλιωτίδος*) auxquels il ajoute la ville de Kieros : *Καὶ Κίερος δ' εἰς αὐτὴν συντελεῖ* où il est impossible de donner à *συντελεῖν* le sens de former une confédération. À ces deux exemples de construction avec *εἰς*, il faut en ajouter un autre, au livre XVI, où Strabon évoque les ressources que l'usurpateur Diodote Tryphon avait pu retirer des villes de Larisa, de Casiana et de Mégara, d'Apollonie et d'autres :

(...) qui étaient toutes tributaires d'Apamée.

(...) αἱ συντελοῦν εἰς τὴν Ἀπαμείαν ἅπασαι. (XVI, 2, 10).

Nulle part, *συντελεῖν* n'a de sens véritablement et proprement territorial. Cet aspect n'apparaît qu'indirectement, par la dépendance qu'entraîne le paiement du tribut. En tout état de cause, il s'agit bien

de dépendance et non de communauté ou de confédération. Dans le cas de Nîmes, du reste, M. Corbier optait naturellement pour le sens financier en hésitant simplement sur l'interprétation entre le paiement par les 24 établissements d'un tribut au seul profit de Nîmes ou le paiement des charges dues à Rome par l'intermédiaire du chef-lieu dont ils dépendent (Corbier 1991, p. 642).

Au livre IV, la seule autre occurrence se rencontre à propos des Bituriges Vivisques. Strabon décrit l'Aquitaine « césarienne », celle d'avant la réforme augustéenne, et mentionne les Bituriges Vivisques installés sur la rive gauche de la Garonne :

(...) μόνον γὰρ δὴ τὸ τῶν βιτουρίγων τούτων ἔθνος ἐν τοῖς Ἀκουιτανοῖς ἀλλόφυλλον ἴδρυνται καὶ οὐ συντελεῖ αὐτοῖς.
 (...) remarquons en effet que ce peuple des Bituriges (Vivisques) est le seul peuple allogène établi chez les Aquitains. Il ne leur paie pas tribut. (IV, 2, 1)

La construction avec le datif a parfois entraîné certains commentateurs à traduire par « ils ne paient pas d'impôts avec eux ou en même temps qu'eux » (Hiernard 1981, p. 89, suivant l'exemple de C. Jullian et E. Desjardins). En réalité, elle a le même sens que celle avec εἰς : en VIII, 5, 14, Strabon rapporte comment, d'après Éphore, Agis le roi légendaire de Sparte priva les Périèques de l'égalité des droits et les contraignit à verser le tribut à Sparte : καὶ συντελεῖν προστάξει τῇ Σπάρτῃ. Du reste, quand Strabon veut préciser que certains payent le tribut avec d'autres, il emploie συντελεῖν avec μετά et le génitif (XI, 9, 1) ou la périphrase συντελεῖς εἶναι avec le datif (XI, 10, 1). Donc, quelles que soient les hésitations de traduction (Bost *et al.* 2005, p. 25), il est toujours question de tribut. Ce qui est confirmé par Pline qui mentionne, dans sa description des peuples de l'Aquitaine, les *Bituriges liberi cognomine Vivisci* (N. H., IV, 19) évoquant le statut de *liberi et immunes* (libres et exemptes du tribut) dont bénéficient certaines communautés. Ici encore, la cohérence entre Pline et Strabon est parfaite. La traduction proposée par M. Bats « il ne leur est pas confédéré » (Bats 2005, p. 15-16) n'est pas possible (on aurait attendu un passif) et s'appuie sur une interprétation erronée de l'introduction du Livre IV.

Par ailleurs, la lecture proposée par M. Bats pour Nîmes, conduit à des contradictions qu'on a bien du mal à résoudre. En premier lieu, comment expliquer l'emploi de ὑπηκόους qui souligne le statut inférieur des 24 établissements par rapport à Nîmes ? M. Bats voudrait voir un terme « beaucoup plus ambigu que celui de simple sujets » (Bats 2007, p. 57) mais les autres emplois de ce terme chez Strabon (plus de 35 occurrences) ne l'autorisent pas. Citons, à titre d'exemple, le cas de Marseille à qui les Romains ont laissé son autonomie :

(...) de sorte que n'ont à obéir aux gouverneurs dépêchés dans la province ni elle-même ni ceux qui lui sont assujettis.
 (...) ὥστε μὴ ὑπακούειν τῶν εἰς τὴν ἐπαρχίαν πεμπομένων στρατηγῶν μήτε αὐτὴν μήτε τοὺς ὑπηκόους. (IV, 1, 5)

On trouvera des emplois similaires tout au long des livres V et VI (VI, 1, 13 : Sybaris tient sous sa dépendance 25 villes ; VI, 2, 10 : Lipara tenait sous sa dépendance les îles Lipari). En VI, 4, 2, à la fin du chapitre sur l'Italie lors de l'évocation des conquêtes de Rome, le terme se rencontre quatre fois et sans la moindre ambiguïté.

En second lieu, la traduction a pour effet de transformer l'*adtributio* (qui désigne l'agrégation d'une communauté à un centre proche) en une *contributio* (qui désigne la fusion d'une ou plusieurs communautés dans une communauté unique au sens où on le trouve, par exemple, chez Pline à propos des Convènes d'Aquitaine : *in oppidum contributi Convenae* - N. H., IV, 109). M. Bats propose de faire de

l'expression συντελεῖν εἰς αὐτήν le pendant du latin *contribuere* et imagine que Strabon a transcrit une source latine qui portait *oppida in Nemausum contributa*. Mais, alors, pourquoi Pline écrit-il *oppida Nemausiensibus adtributa* (et non pas « *oppida in Nemausienses contributa* », comme il le fait à propos des Convènes) ? M. Bats l'explique en reprenant l'idée que l'*adtributio* et la *contributio* se recourent dans la mesure où l'usage des mots dépendrait du point de vue où on se place (du point de vue de Rome c'est une *adtributio*, de celui des communautés, c'est une *contributio*) : dans le cas de Nîmes, l'*adtributio* prendrait la forme d'une *contributio* puisque les communautés agrégées, disposant du droit latin, ont le même statut que le chef-lieu auquel elles sont rattachées. On a du mal à croire que les deux notions sont à ce point interchangeables qu'on peut écrire l'une à la place de l'autre. Et, surtout, c'est mettre de l'obscurité là où il n'y en a pas.

Historiquement, la reconstitution proposée pour l'évolution du statut de Nîmes et des Volques Arécomiques « écrase » les événements dans une chronologie extrêmement resserrée. M. Bats, en effet, place toutes les mesures autour de 49 av. J.-C., date de l'attribution du droit latin aux Volques Arécomiques par César. La confédération autour de Nîmes est organisée « d'emblée » sous cette forme : en témoigneraient l'existence de magistratures comme celle du *praetor Volcarum* (inscription d'Avignon) ou d'édiles (inscription de Murviel-lès-Montpellier) ainsi que les émissions monétaires du type AR/VOLC et VOLC/AREC. Et, ajoute-t-il, « peu après –le plus vraisemblable serait de la part de Lépide–, le rôle prééminent de Nîmes (...) est reconnu par le titre de colonie » (en témoigneraient les monnaies à la légende NEM/COL qui se retrouvent dans les mêmes contextes archéologiques que les précédentes). Cela s'accompagne de la rédaction d'une *lex coloniae* destinée à réorganiser les différentes magistratures et leurs dénominations pour les rendre plus conformes au système général romain. Ces mesures, comme les avantages successifs que connaîtra Nîmes ensuite (don de l'enceinte, titre d'*Augusta*, l'ouverture d'un atelier monétaire) ne changeront rien au statut de la confédération qui reste tel qu'il a été instauré par César (Bats 2007, p. 60-61).

Une telle perspective passe sous silence la situation antérieure à l'octroi du droit latin (en particulier les années suivant la révolte de Sertorius), gomme totalement les avantages statutaires de Nîmes et ne tient pas compte de la (ou des deux) déductions coloniales (la première en 45 av. J.-C. et la seconde aux alentours de 25 av. J.-C. : Goudineau 1986 ; Christol, Goudineau 1987-1988, p. 90 et 100-101), dont on imagine qu'elles n'ont pas été sans conséquences sur le territoire contrôlé par Nîmes. La question du monnayage, même si elle est loin d'être résolue aujourd'hui, est également plus complexe que ne l'envisage M. Bats. On ne peut ignorer qu'il est possible d'envisager la frappe des monnaies à la légende AR/VOLC et VOL/AREC à date haute (vers 70 av. J.-C. : Christol, Goudineau 1987-1988, p. 58-59 ; Christol 1996, p. 58 ; Py 2006, p. 474-481 ; 1181) ; que, même dans l'hypothèse d'une chronologie basse (soit à partir de 49 av. J.-C) les monnaies à légende NEM/COL sont forcément postérieures à celles-là (elles ne peuvent pas être antérieures à 45 av. J.-C.) et sont à mettre au compte d'un changement de statut important du chef-lieu des Arécomiques. Il paraît tout aussi difficile d'évacuer du débat l'apparition des monnaies au crocodile, en niant tout lien de ces frappes avec Nîmes (Bats 2007, p. 61, n. 38).

Enfin, cette interprétation est en contradiction avec l'organisation même de la liste de Pline. Si Pline a pu ne pas nommer les 24 *oppida* attribués à Nîmes (comme les 19 autres dans la province) c'est que le document qu'il utilisait le lui permettait et que, comme on a l'a suggéré, en face de chacun de ces noms figurait une annotation du genre *Nem. Adtrib.* (ou *x adtrib.*) lui permettant de les éliminer. On ne peut échapper « à la nécessité de postuler la mention explicite des *oppida* dans leur intégralité » sur le document consulté par Pline (Christol 1994, p. 61). Or, comme on a vu plus haut que la mise en forme de la *formula* consultée par Pline date très vraisemblablement de 27 av. J.-C., il faut en déduire que les indications d'attribution des *oppida* à Nîmes sont forcément postérieures à cette date, sinon, leur nom n'aurait pas figuré sur la liste. Il est donc impossible de faire remonter l'organisation « fédérale » telle que la propose M. Bats à l'époque de l'octroi du droit latin.

On écartera donc ces tentatives et on s'en tiendra à la lecture initiale parce que c'est la plus fidèle au texte grec, celle qui offre le plus de cohérence entre les textes de Strabon et de Pline et celle qui « colle » le mieux, pour l'instant, aux réalités archéologiques.

Oppida ignobilia, établissements autonomes

On attendra sans doute assez longtemps avant de pouvoir établir la liste des 24 *oppida* rattachés à Nîmes et pour lesquels les hypothèses n'ont pas manqué depuis le XIX^e siècle. Les candidats sont plus nombreux que les postes à pourvoir, à voir la liste établie dans la récente synthèse sur les agglomérations secondaires en Languedoc Roussillon (Barruol 2002, p. 28-30). D'où l'impossibilité de restituer avec précision le territoire originel placé sous l'autorité de Nîmes (**fig. 32**). Le problème se complique avec les établissements de la liste de Pline qui ne sont pas encore localisés avec certitude et dont on peut penser que certains appartenaient au territoire des Arécomiques. Mais lesquels et où ? De toute manière, s'ils sont cités par Pline, ils ne sont donc pas assimilables aux *oppida ignobilia*. Mais comme on ne les retrouve pas non plus au nombre des cités au Haut-Empire, on en déduit qu'ils ont été progressivement absorbés par les autres cités connues à partir de la fin du I^{er} s. ap. J.-C. (Leveau 1993, p. 281-282 ; 298-299) ; Fiches 2003, p. 122-123). Cependant, la révision récente du cas de *Glanum* reconnu désormais comme une cité de droit latin existant jusqu'au III^e s. ap. J.-C. (Roth-Congès 1992, p. 39-46 ; Christol, Janon 2000) incite à la prudence : rien n'interdit, a priori, que d'autres établissements se soient maintenus jusqu'à la fin de l'Antiquité (Christol 1999, p. 24).

Partant de ce principe, A. Roth-Congès a tenté de faire correspondre des sites connus (comme *Ambrussum*, *Le Castellus* de Murviel-lès-Montpellier, le *Camp de César* à Laudun ou *Saint-Vincent* de Gaujac) avec les noms de la liste de Pline et, considérant qu'il s'agissait d'établissements de droit latin demeurés autonomes, de rétablir leur territoire aux marges de la cité de Nîmes (p. 184, **fig. 34**). Elle a ainsi proposé de placer les *Samnagenses* autour de Saint-Vincent de Gaujac (Roth-Congès, Charmasson 1992), puis les *Umbranici* entre *Forum Domitii* et *Ambrussum* (Roth-Congès 2003). Mais, dans un cas comme dans l'autre, les arguments épigraphiques ou monétaires sont fragiles (Py 2006, p. 404-405) et ceux fondés sur l'architecture ou l'urbanisme ne sont pas décisifs. Mais, surtout, elle se heurte à l'existence de plusieurs centres. Dans le cas des *Samnagenses*, à côté de Saint-Vincent, se trouve le *Camp de César*, à Laudun, doté d'un centre monumental dès le début de l'Empire (Goury 1997 ; 2002) et qui pourrait donc être lui-aussi le centre de ce peuple (Fiches 2002a, p. 122-123). A. Roth-Congès a d'abord avancé l'hypothèse d'une capitale double sur le modèle Vaison-Luc (Roth-Congès, Charmasson 1992, p. 63) avant de revenir à l'idée de l'existence de deux *oppida latina* séparés dont l'un seulement (elle ne dit pas lequel) serait celui des *Samnagenses* (Roth-Congès 2003, p. 554). Pour les *Umbranici*, elle définit leur territoire à partir des limites de l'évêché de Maguelone (dont elle pense qu'il reprend les limites d'une circonscription plus ancienne) et des réseaux centuriés. Celui-ci irait de *Forum Domitii* jusqu'à *Ambrussum*, en passant par Murviel-lès-Montpellier et *Sextantio*. Mais elle en exclut la bande littorale parce qu'on sait que l'étang de l'Or et Lattes appartiennent à la cité de Nîmes (ce qui revient à exclure Maguelone !). Par ailleurs, *Forum Domitii*, est assurément un des *oppida adtributa* de Nîmes puisque son nom n'apparaît pas dans la liste de Pline alors que sa dénomination même atteste une création ancienne, comme on le sait. Enfin, cela ne résout pas la question de savoir quel est le chef-lieu des *Umbranici* et complique sérieusement le problème par la multiplicité des établissements.

Le cas de Murviel-lès-Montpellier

Le site du *Castellus*, à Murviel-lès-Montpellier, est une parfaite illustration des implications entre le texte de Strabon et la réalité archéologique. L'établissement, assez vaste (il couvre plus de vingt hectares), est installé sur une des collines à l'orée des garrigues montpelliéraines, à l'arrière de la plaine littorale et un peu en retrait de l'axe majeur de la voie Domitienne. Il est entouré d'une fortification

construite selon les techniques habituelles en Gaule méridionale à l'époque pré-romaine. Le cadre d'implantation et le site restent dans la tradition celtique méditerranéenne, raison pour laquelle on l'a considéré (et on le considère encore) comme un « oppidum » *stricto sensu*. Au XIX^e s., sa naissance était mise au compte de l'expansion celtique (Montgravier, Ricard 1863). Dans les années 1970, il comptait parmi les *oppida* caractéristiques de la région montpelliéraine (Richard 1973, p. 21-48), idée à laquelle certains restent encore attachés (Py 2007, p. 1185). Or, ce que les travaux ont mis au jour depuis plus de 30 ans, c'est une agglomération que la chronologie et les vestiges tirent systématiquement vers la période (et la culture) romaines. Les recherches en cours semblent indiquer que le site est de création récente (il ne remonte pas au-delà du II^e s. av. J.-C.) et connaît un véritable « boom » au I^{er} s. av. J.-C. qui touche tous les domaines (artisanat, habitat privé et centre monumental) et tous les points du site (la ville « haute » comme la ville « basse » – Raux, Thollard 2003 ; Rapport 2006).

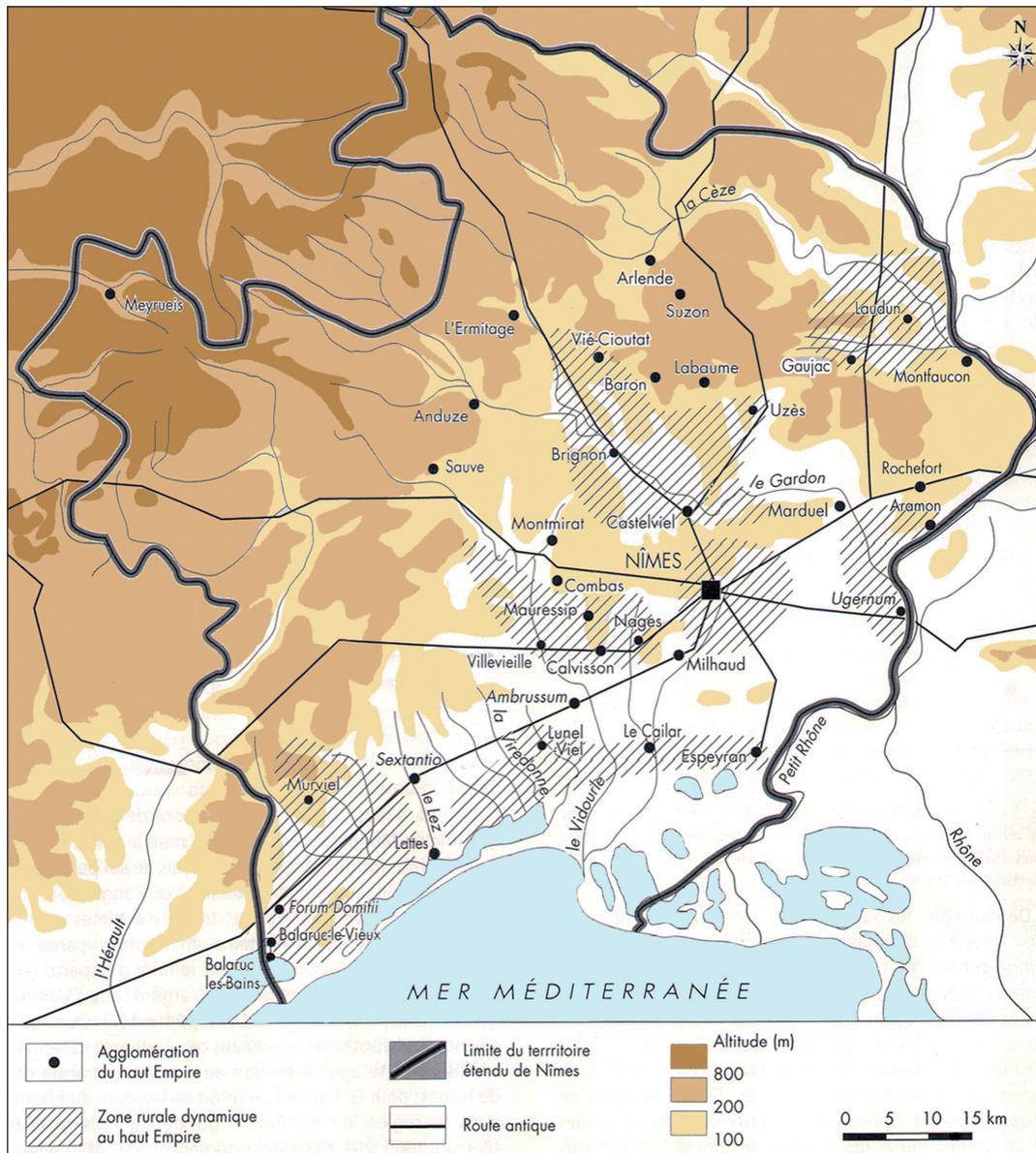


Fig. 32. Le territoire de la cité de Nîmes au Haut-Empire (D'après Fiches 2002b, p. 121 Fig. 2 - DAO P. Thollard).

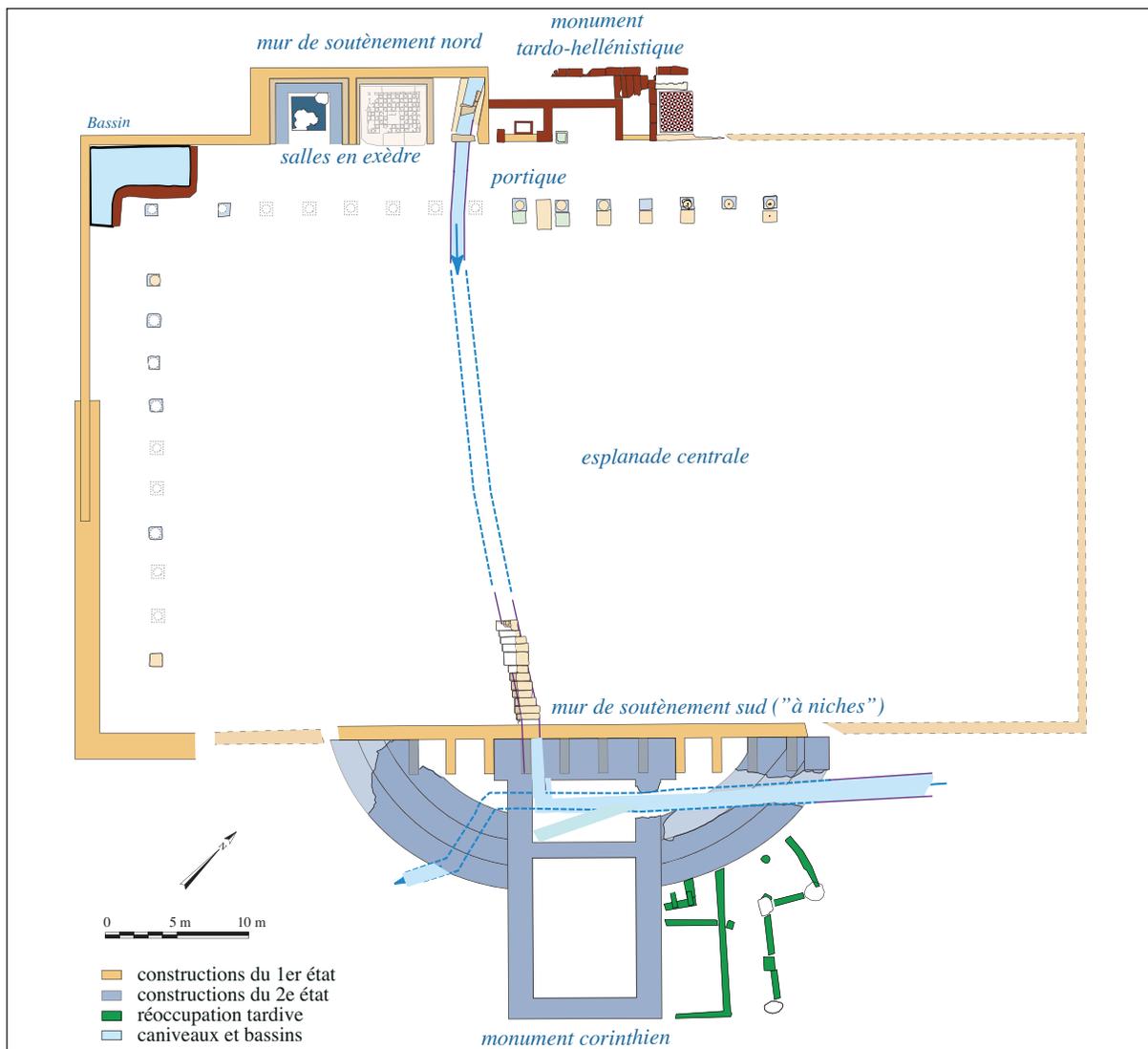


Fig. 33. Le centre monumental de Murviel-lès-Montpellier (G. Marchand, P. Thollard).

On se retrouve donc au cœur du problème posé par Strabon. Voici un établissement situé dans le territoire des Arécomiques et qui connaît un fort développement dans cette période charnière du I^{er} s. av. J.-C. Une inscription célèbre trouvée au XIX^e s. mentionne deux édiles, *Sextus VETTO* et *Caius PEDO*, chargés, par décret des décurions, des travaux de réfection d'une voie et d'un bassin : *Sex(tus) Vetto, C(aius) Pedo, aed(iles), viam lacum ex d(creto) d(ecurionum) ref(icienda) coer(averunt)* (CIL, XII, 4190). Elle est de date haute, sans doute d'époque césarienne ou triumvirale, au plus tard des tout débuts de l'époque augustéenne (Christol 2002a, p. 85 ; 2002d). Voilà qui assure que l'agglomération a bénéficié, au moins un temps, du droit latin. Comme le nom antique n'est pas (encore) connu, on peut hésiter entre un des *oppida ignobilia* ou bien un des *oppida* de la liste de Plinie non encore identifié. L'inscription elle-même ne permet pas de trancher, les édiles pouvant être des édiles nîmois agissant sur décision de l'*ordo* de la capitale ou des édiles propres de Murviel, auquel cas ils peuvent avoir appartenu à un *oppidum ignobile*, avant son changement de statut, comme à un *oppidum* resté autonome, d'où l'attitude prudente de M. Christol (Christol 2002d, p. 431 ; Raux, Thollard 2003, p. 89). Dans l'attente de la

découverte de nouveaux documents épigraphiques, on interroge les vestiges archéologiques. L'élément le plus important (ici comme ailleurs) est le centre monumental au travers duquel on essaie de lire l'évolution du statut de l'agglomération (p. 183, **fig. 33**). De toute évidence, sa mise en place intervient à date haute : le premier état de l'esplanade et du portique doivent être placés vers le milieu du I^{er} s. av. J.-C. (ce qui va dans le sens de l'utilisation de colonnes stucquées sans base) et se greffe (on le sait depuis les dernières campagnes de fouilles) sur un monument antérieur de tradition qu'on pourrait qualifier de « tardo-hellénistique » dans la mesure où il utilise le grand appareil de calcaire coquillier mis en œuvre selon les techniques bien connues à Marseille ou Glanum, par exemple (p. 186, **fig. 35**). Le monument

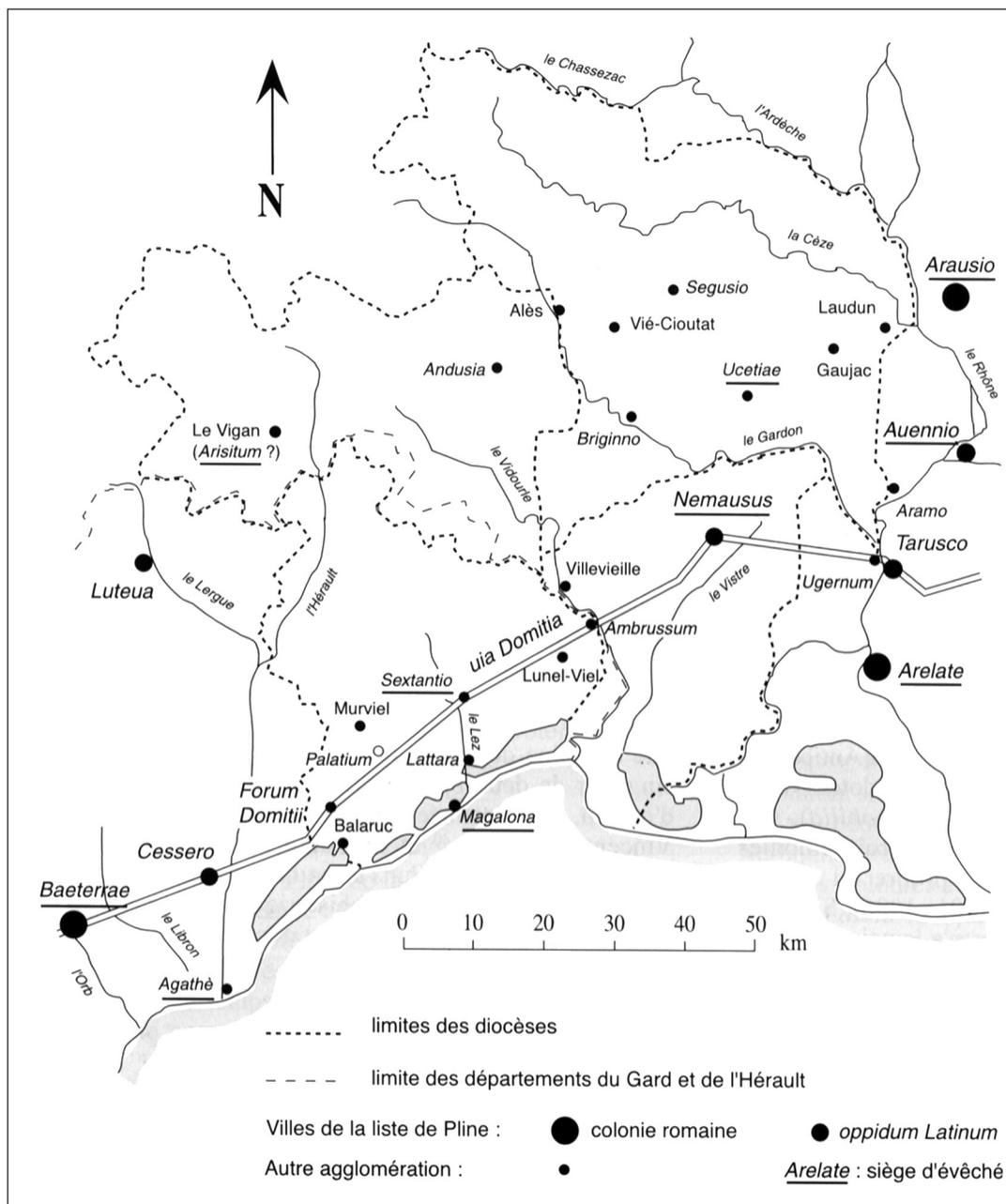


Fig. 34. La région de Nîmes (Roth-Congès 2003, p. 554, Fig. 1).

corinthien (un temple ?) dégagé dans les années 1980 appartient à un état postérieur : il est accolé au mur de soutènement au sud de l'esplanade centrale (Gassend *et al.* 1994-1995, p. 108 ; Raux, Thollard 2003, p. 80). Les données stratigraphiques des premières fouilles, confirmées par des sondages récents, indiquent une construction à l'époque augustéenne et, plus précisément vers le changement d'ère. On ne connaît pas pour l'instant de programme ultérieur conséquent, datant, par exemple, de l'époque flavienne. L'abandon de l'ensemble est relativement précoce. Le centre monumental, en tant que tel, n'est plus utilisé sans doute dès le début du II^e s. ap. J.-C. : les niveaux de destruction des salles adossées au portique nord, qui comprennent fragments de statues et inscriptions officielles (p. 187, **fig. 36**), sont scellées par des couches datées du milieu du II^e s. ap. J.-C. L'abandon général de l'ensemble est effectif, au plus tard, au milieu du III^e s. ap. J.-C., époque où l'on voit des constructions en bordure du centre monumental édifiées à partir de remplois et utilisant systématiquement des éléments arrachés à l'ancien complexe monumental (p. 187, **fig. 37**). On voit combien la lecture reste ambiguë et peut être interprétée aussi bien dans le sens d'un développement précoce suivi d'un abandon tout aussi rapide (Gassend *et al.* 1994-1995, p. 81 ; Fiches 1996, p. 183) que dans celui d'une installation plus durable (Favory 2002, p. 441 ; Roth-congès 2003, p. 555-558 ; Raux, Thollard 2003, p. 81).

On attendra la suite des travaux sur ce site.

Le temps chez Strabon

La notice de Strabon passe d'une époque à l'autre sans transition. Le début, qui concerne la situation des Volques Arécomiques se réfère à la période antérieure à la conquête. Il n'y a aucune allusion à la fondation de la colonie de Narbonne ni aux « concessions » pompéiennes. Mais juste après la mention de la métropole, Nîmes, on passe brusquement à l'époque augustéenne et le changement se fait à l'intérieur même de la phrase. La comparaison avec le texte de Pline permet de donner un *terminus* après les années 20-15 av. J.-C. Enfin, avec l'évocation de la voie Domitienne qui termine le chapitre, on revient à une période « ancienne » empruntant sans doute une partie de la matière à Poseidonios. L'indication des distances en stades, à la fin, est particulièrement révélatrice (cf. **La mesure de l'espace...**), mais on sera également sensible à des dénominations topographiques un peu « archaïsantes » comme *διὰ τῆς παραλίας τῆς Μασσαλιωτικῆς καὶ τῆς Λιγυστικῆς*. L'embarras devant le texte de Strabon tient à ces changements brusques de perspective historique qu'on n'identifie pas toujours facilement (Clavel-Lévêque 1970, p. 134). À la fin de la notice sur Nîmes, *τὸ ἔθνος τοῦτο* désigne bien le peuple des Arécomiques. Mais la réalité en est bien différente de celle évoquée juste avant : presque un siècle sépare les deux situations ! Si on veut garder au texte sa cohérence, il faut donc (ici comme ailleurs) se garder de toute lecture « globale » et analyser les informations de chaque paragraphe en les reportant dans le contexte historique qui est le leur, faute de quoi, la logique échappe.

De cette manière, on n'a aucune raison de mettre en doute l'extension du territoire des Volques Arécomiques à la veille de la conquête (début du passage) : ils occupent la majeure partie de la région située à l'est du Rhône (sans le dépasser), jusqu'au pied des Cévennes, au nord, et jusqu'au-delà de Narbonne à l'ouest. Sur ce très vaste territoire, deux pôles principaux apparaissent : Narbonne, centre commercial, dont le rôle dépasse très largement le cadre des Arécomiques, et Nîmes comme centre politique. Mais on peut ajouter d'autres établissements, comme Béziers et la fondation massaliote d'Agde.

On fait ensuite un bond jusqu'à la période augustéenne. Le territoire des Volques Arécomiques soumis à Nîmes est sans doute encore très vaste, mais beaucoup moins qu'auparavant. La situation décrite alors préfigure celle de la cité de Nîmes telle qu'on la restitue au Haut-Empire, avec les incertitudes que l'on connaît : **fig. 32** (Fiches 2002a, p. 119-121). De toute évidence, c'est du côté occidental que la réduction s'est opérée.



Fig. 35. Le monument en grand appareil de calcaire coquillier antérieur au centre monumental d'époque augustéenne (P. Thollard).

Comment et à quel rythme ? La confrontation avec les autres sources, au premier rang desquelles Pline, permet d'appréhender un peu l'évolution entre les deux époques pour restituer les étapes manquantes dans le texte de Strabon.

Il faut d'abord envisager, juste après la conquête, en 118 av. J.-C., l'implantation de la première colonie de Narbonne avec un territoire qui est difficile à estimer à cause des transformations ultérieures (la deuxième déduction coloniale en 45 av. J.-C., puis, dix ans plus tard, la création de la colonie de Béziers) mais qui pourrait, s'étendre de l'Agly à l'Orb avec des limites septentrionales plus délicates à restituer (Gayraud 1981, p. 322-330), en particulier à cause de la question des Rutènes « Provinciaux » (Christol 1998, p. 213-216).

On ne sait rien de précis des « concessions » pompéiennes. Il faut exclure d'emblée l'hypothèse qu'il s'agisse de la totalité des 24 établissements soumis à Nîmes comme on l'a soutenu récemment (Roth-Congès, Charmasson 1992, 52, n. 7 ; Roth-Congès 2003, p. 551). Cela équivaldrait pratiquement à la plus grande partie du territoire des Arécomiques et placerait, de fait, l'ensemble de ce peuple sous le contrôle de Marseille, ce qu'on n'a aucune raison d'imaginer (Christol, Goudineau 1988, p. 89). D'ailleurs, l'expression *agros Volcarum Arecomicorum et Helviorum* doit être comprise comme désignant des terres et non l'ensemble du territoire. La position traditionnelle consiste à les voir du côté



Fig. 36. Niveaux de destruction du centre monumental dans une des salles adossées au portique nord : on reconnaît un bras appartenant à une statue en marbre blanc d'un personnage féminin et reposant sur des fragments d'inscription en marbre de Chemtou (P. Thollard).



Fig. 37. Réoccupation aux abords sud-est du centre monumental. Les constructions sont édifiées à partir de remplois provenant de l'ancien complexe abandonné (deuxième moitié du IIIe s. ap. J.-C.) (P. Thollard).

du Rhône à cause, entre autres, de la mention des Helviens, mais aussi à cause de la proximité des villes « marseillaises », Avignon et Cavaillon (Goudineau 1989b, p. 693 ; Mauné 2000, p. 237 etc.). Cependant, pourquoi ne pas les imaginer plus à l'ouest, dans une zone contrôlée par Marseille et protégée par Rome, c'est-à-dire entre Agde et Narbonne, sur tout ou partie des terres de la future colonie de Béziers ? Ainsi s'expliquerait le cadastre Béziers B considéré comme pré-colonial mais dont la fonction est toujours discutée (Clavel-Lévêque 1995a ; 1995b ; Chouquer 1993, p. 93-94 ; Fiches 1993, p. 104 ; 1998, p. 309-310 ; Mauné 2003, p. 292-293). Ainsi s'expliquerait également la précocité de l'occupation rurale dans ce secteur de la Transalpine souligné récemment (Mauné 2001, p. 249-250). Mais comme ces terres ont été perdues par Marseille après 49, la situation pour les Volques Arécomiques est inchangée.

Viennent ensuite les réformes césariennes : octroi du droit latin, implantations coloniales et créations urbaines. La date d'octroi du droit latin a été discutée : l'idée d'une date haute reste la plus vraisemblable (Christol 1999, p. 14-16) mais adopter l'autre solution (autour des années 42 av. J.-C.) ne changerait globalement pas grand chose, du point de vue où nous nous plaçons ici. Les créations de cette période sont dans la partie occidentale : *Forum Neronis* dans la vallée de l'Hérault et *Forum Domitii* sur la voie Domitienne. Pour ce dernier, la création à date haute avancée à cause du nom de Domitius depuis Jullian (Jullian 1920-1926 [1993], p. 1, 444 ; Fiches 1996, p. 179 ; Lugand 2002, p. 400) est peu probable : outre les faibles traces archéologiques, qui en elles-mêmes ne sauraient prouver l'existence d'un établissement de droit latin, on voit mal à quoi correspondrait pour une période aussi haute une telle création totalement isolée. En revanche, elle s'insère bien dans la série des *fora* établis en Transalpine après l'octroi du droit latin (Christol 1999, p. 12-13). Cette série de mesures instaure (ou consacre ?) une nouvelle structuration du territoire désormais organisé à partir de communautés groupées autour d'un centre de droit latin (sauf Narbonne, bien sûr). Chez les Volques Arécomiques, ce sont forcément plus de 25 établissements qui existent : il faut ajouter à Nîmes et aux 24 *oppida* qui lui seront ensuite attribués ceux qui sont nommément cités dans la liste de Pline et dont certains sont bien connus, comme *Forum Neronis* ou *Cessero* ou Agde (que la libération de la tutelle marseillaise a transformé *de facto* en établissement de droit latin : Christol 1998, p. 211) tandis que d'autres font l'objet d'âpres discussions sur leur localisation à l'intérieur de la Province. Au cas des *Umbranici* et des *Samnagenses* dont on a déjà parlé il faut ajouter celui de *Piscinae*, longtemps identifié à Pézenas mais plus par habitude que sur la foi de véritables arguments dont la localisation est aujourd'hui discutée, les uns tenant toujours pour la localisation traditionnelle (Mauné 2003, p. 282-283) quand d'autres la contestent avec des arguments tout à fait valables (Barruol 2002, p. 31). Passons. La nouvelle déduction coloniale de Narbonne et, très probablement, la première de Nîmes (mais de droit latin) confirment la prééminence de ces deux centres.

L'étape suivante est la série de déductions coloniales de l'époque triumvirale qui voit, pour les Arécomiques, l'installation de Béziers (vers 36 av. J.-C.), considérée comme une extension de celle de Narbonne à laquelle elle se juxtapose (Christol 1998, p. 218-219). Si des *oppida latina* antérieurs ont été absorbés lors de cette déduction, ce ne sont ni *Cessero* ni Agde ni *Piscinae* puisque leur nom figure toujours sur la liste de Pline : l'argument de l'extension des traces repérées du réseau cadastral souvent avancé pour le cas d'Agde est forcément fragile (Clavel-Lévêque 1998, p. 15-18 ; Ugolini 2002, p. 362-363). Par principe, il faut admettre que tous les centres mentionnés par Pline sont demeurés indépendants jusqu'au début de l'époque flavienne (au moins).

On se retrouve donc, à l'ouest du domaine des Arécomiques, avec une série de territoires indépendants qui sont d'abord des colonies de droit romain (Narbonne et Béziers) puis une série d'établissements de droit latin alignés sur la vallée de l'Hérault (du sud au nord : Agde, *Cessero*, *Forum Neronis*, en ne tenant pas compte du cas douteux de *Piscinae*). Faut-il interpréter cette situation comme une politique délibérée destinée à laisser entre la colonie latine de Nîmes et la ou les colonies romaines un cordon de

cités latines, comme le suggère J.-L. Fiches (Fiches 2002, p. 124) ? On n'en voit guère l'intérêt. Mais la logique territoriale est certaine. C'est tout le territoire à l'est de l'Hérault qui passera sous le contrôle exclusif de Nîmes entre les années 20 et 15 av. J.-C., selon les informations données par Strabon dans la notice sur Nîmes (abstraction faite des communautés non localisées qui sont restées autonomes).

L'analyse qu'on peut faire des passages qui concernent les Arécomiques et les Tectosages montre une parfaite cohérence. Le domaine des Arécomiques s'étend largement à l'ouest de l'Hérault pendant la période de l'indépendance. Après la conquête, à la suite de réorganisation césarienne et triumvirale, plusieurs entités administratives seront établies sur leur territoire dont la plus importante est la cité de Nîmes. L'importance du territoire placé sous le contrôle de Nîmes n'est que le prolongement, à l'époque romaine, de celle qu'avait le peuple des Arécomiques avant la conquête et confirme la hiérarchie qu'il faut établir entre Arécomiques et Tectosages. Dans cette nouvelle configuration, l'Hérault, souvent présenté comme une frontière ancienne et durable, résulte en fait d'une organisation récente qu'on ne pourra guère faire remonter avant le milieu du I^{er} s. av. J.-C. D'où l'erreur de Ptolémée attribuant *par défaut* aux Tectosages toutes les villes à l'ouest de l'Hérault, simplement parce qu'elles n'étaient pas sur le territoire de la cité des Arécomiques !

Chapitre VI

Les peuples et leur histoire : les Tectosages et l'or de Toulouse.

La description des peuples est aussi l'occasion pour Strabon de rappeler leur histoire ou certains moments ou événements particuliers de celle-ci. Dans le livre IV, on rencontre les développements les plus importants à propos des Salyens (IV, 1, 5 et IV, 6, 3), des Tectosages (IV, 1, 13), des Arvernes (IV, 2, 3), des Helvètes (IV, 3, 3), des Vénètes (IV, 4, 1), des Bretons (IV, 5, 3), des Salasses (IV, 6, 6-7). Il faut ajouter des mentions plus brèves comme le rappel des expéditions de Tibère et Drusus contre les Taurisques et les Noriques (IV, 6, 9). Il faut également mettre à part ce qui concerne l'histoire des villes et, en particulier, Marseille pour laquelle l'histoire fait partie intégrante de la notice, comme on le verra. La plupart du temps, les mentions se rapportent aux opérations militaires liées à la conquête (Cisalpine, Gaule intérieure, Alpes).

La structure du passage

L'histoire des Tectosages et de « l'or de Toulouse » est un peu différente. D'une part, le contexte historique n'est pas celui de la conquête mais prend pour point de départ un épisode bien antérieur qui est l'expédition menée contre Delphes par les Gaulois en 278 av. J.-C. D'autre part, le développement prend la forme d'une « rectification », d'une « critique des prédécesseurs », dans la lignée de la tradition géographique alexandrine qu'on a évoquée en introduction. Le livre IV en donne un autre exemple avec la discussion sur l'origine de la Crau, en IV, 1, 7. La structure est identique dans les deux cas. La critique n'est jamais directe mais consiste à opposer une autorité (plus récente, mieux informée, plus fiable) à une ou plusieurs autres opinions (plus anciennes, moins précises et moins fiables). En l'occurrence, la discussion oppose ici Poseidonios, présenté comme l'autorité nouvelle, à la tradition ancienne, représentée, entre autres auteurs, par Timagène. La notice présente une homogénéité assez forte sans digression ni mise à jour. En effet, toute l'histoire des Tectosages tourne autour de la puissance et de l'importance numérique de leur population passée :

Ἐοίκασι δὲ καὶ δυναστεῦσαί ποτε καὶ εὐανδρῆσαι τοσοῦτον...

À ce qu'il semble, il fut un temps où leur suprématie était si grande et leur population si nombreuse...

Elle s'organise ensuite en deux volets. Le premier traite des conséquences de la surpopulation, à savoir les migrations vers l'Asie Mineure auxquelles les Tectosages participèrent avec d'autres peuples (ce qui donne l'occasion d'une discussion sur l'origine de tel ou tel). Le second est l'épisode de l'or de Toulouse. Les deux parties s'enchaînent directement, la transition étant faite par la question de l'origine de Brennos, le chef de l'expédition contre Delphes.

Tout porte ici la marque d'un emprunt direct à Poseidonios. Le développement se greffe directement sur la fin de la présentation, au début de IV, 1, 13 : πολύχρυσόν τε νέμονται γῆν « ils habitent un pays qui regorge d'or ». Or ce même terme de πολύχρυσος se retrouve quelques lignes plus bas dans une citation explicite de Poseidonios. Il est donc sûr que l'introduction est également empruntée à celui-ci.

Et Poseidonios est encore cité à la fin du passage, à propos de la mesure de l'isthme gaulois. Certes, il y a d'autres sources, dont celle de Timagène, invoqué dans l'histoire de la fin tragique des filles de Caepio. Cependant, on ne distingue pas ici de traces d'actualisation de la main même de Strabon, comme on en voit souvent ailleurs. On gardera donc à l'esprit que ce que Strabon dit des Tectosages vaut pour la fin du II^e s. ou le début du I^{er} s. av. J.-C.

La thèse est en deux parties. D'une part, la participation des Tectosages de Toulouse à l'expédition contre Delphes et donc l'origine des trésors (θησαυρούς) conservés à Toulouse. D'autre part, les conséquences du sacrilège qu'a constitué le vol de ces richesses (χρημάτων) par Caepio lors de la prise de la ville révoltée en 106 av. J.-C. (condamnation à l'exil de l'ancien consul et fin misérable de ses deux filles devenues prostituées). Tout est au discours indirect introduit par un « on dit que » (φασί), répété quelques lignes plus bas. De toute évidence, l'impersonnel renvoie à plusieurs sources que Strabon ne juge pas utile de nommer. Mais on ne saurait les réduire au seul Timagène. En effet, la référence à ce dernier (ὡς εἴρηκε Τιμαγένης) n'intervient qu'à la fin et ne concerne, comme le montre sa place dans la phrase, que l'évocation du destin sordide des filles de Caepio. Il est certain qu'il devait exister toute une série de récits mêlant à l'histoire déjà ancienne de l'expédition des Tectosages contre Delphes celle du consul romain mettant Toulouse au pillage. Et cette tradition s'est constituée très rapidement après les événements. Sinon, comment Poseidonios aurait-il pu bâtir son argumentation ?

La naissance de la légende de l'or de Toulouse

Dans la présentation qu'en fait Strabon, pratiquement tout le contexte historique a disparu, aussi bien concernant l'expédition des Gaulois contre Delphes que dans l'épisode du sac de Toulouse puis de la disparition de l'or. Il faut cependant distinguer les deux événements.

Pour ce qui est de l'expédition contre Delphes, on peut imaginer que les faits étaient suffisamment connus. De fait, les souvenirs dans la mémoire collective étaient tels que Polybe pouvait prendre le raid gaulois comme point de référence chronologique dans ses *Histoires* (I, 1, 6 ; II, 2, 20) et que les Étoliens, des années après, tiraient encore gloire d'avoir été ceux qui avaient empêché les Gaulois de prendre le sanctuaire d'Apollon (Polybe, IX, 9, 35). Mais, justement, le récit de Polybe (et de bien d'autres après lui) n'est pas exactement conforme à ce que laissent entendre Poseidonios et Strabon. Visiblement, déjà du temps de Poseidonios, on avait oublié la version selon laquelle les Gaulois de Brennos n'avaient pas réussi à prendre le sanctuaire (et donc à voler les richesses qui s'y trouvaient) et qu'une grande partie avait péri lors de l'attaque (Polybe, IV, 2, 46 ; Diodore, XXII, 9 ; Pausanias, I, 4 ; Justin, XXIV, 6-8). Pourtant il y avait là de quoi fournir un argument de poids contre l'origine delphique de « l'or de Toulouse », bien plus solide que celui qui consistait à dire que le sanctuaire ne comportait pratiquement plus rien depuis la Guerre Sacrée ! On ne sait pas pourquoi Poseidonios (qui avait lu Polybe, assurément) ne le suit pas sur ce point. Mais, d'une certaine manière, c'était comme si les choses s'étaient réellement passées, comme si les Gaulois avaient réellement pris le sanctuaire et pillé le trésor. L'intention valait l'action. C'est ainsi, du reste que Cicéron présente encore les choses au moment du procès de Fonteius, vers 69 av. J.-C :

Hae sunt nationes quae quondam tam longe ab suis sedibus Delphos usque ad apollinem Pythium atque oraculum orbis terrae vexandum ac spoliandum profectae sunt.

Les voici ces peuples qui jadis sont partis si loin de leurs demeures pour aller à Delphes jusqu'au sanctuaire d'Apollon Pythien, l'oracle de la terre entière, dans le but de le profaner et de le piller (*Pro Fonteio*, XIV).

La même ambiguïté est décelable dans le texte de Strabon : l'expression employée au début : τῶν ἐκεῖθεν χρημάτων « les richesses qui provenaient de là-bas » peut s'entendre comme les richesses prises dans sanctuaire ou simplement le butin accumulé au cours du raid (τῆς ἐπὶ Δελφούς στρατείας). Passons.

En ce qui concerne Toulouse, les choses sont encore plus compliquées, dans la mesure où l'histoire de « l'or de Toulouse » se mêle à celle de l'invasion des Cimbres et des Teutons. D'un côté, on ne trouve rien chez Strabon sur les circonstances dans lesquelles le consul Q. Servilius Caepio s'est emparé de « l'or de Toulouse ». Il faut chercher chez d'autres auteurs, souvent bien plus tardifs, le récit (très concis ou allusif) de la prise nocturne de Toulouse révoltée (Dion Cassius, XXVII, fgt. 90), puis celui du vol de « l'or de Toulouse » au cours de son transport vers Rome (Dion Cassius, XXVII, fgt. 90 ; Justin, *Epitomé*, XXXII, 3) dont on a soupçonné Caepio d'avoir été l'instigateur (Orose, *Histoires*, V, 15, 25).

Il n'y a rien non plus sur les circonstances qui entourent cet épisode. Comme on sait, l'intervention de Caepio à Toulouse a pour cadre les opérations menées par Rome contre les Cimbres et les Teutons. Les troupes romaines venaient de subir une défaite humiliante devant les Helvètes alliés aux Cimbres, en Aquitaine. La révolte avait touché les Volques Tectosages. C'est pour essayer de redresser la situation que Q. Servilius Caepio, consul en 106, avait été envoyé en Gaule. Après avoir dégagé la garnison de Toulouse, Caepio affronte quelques mois plus tard (en 105 av. J.-C.) les Cimbres à Orange : c'est un désastre (Jullian 1920-1926 (1993), p. 454-455). De retour à Rome, le proconsul est attaqué. On lui reproche son attitude irresponsable avant et pendant la bataille et, tout particulièrement, les querelles qui l'avaient opposé au nouveau consul Cn. Mallius Maximus (Dion Cassius, XXVII, 91). C'est également ce qu'indique l'abrégé de Tite-Live :

Caepionis, cuius temeritate clades accepta erat, damnati bona publicata sunt.
Caepio, dont la conduite irresponsable avait été la cause du désastre subi, fut condamné et ses biens vendus au profit de l'Etat (Tite-Live, *Per.* 67).

Déchu, et ses biens confisqués, il s'exila, ce que confirme Cicéron (*Pro Balbo*, XI), peut-être après s'être enfui, d'après Valère Maxime (IV, 7, 3). La condamnation de Caepio est donc avérée, même si sa fin n'a pas été aussi lamentable que le racontent Timagène et d'autres. Tout le monde est d'accord là-dessus. En revanche, le détail des événements est beaucoup plus difficile à reconstituer et agite les historiens depuis longtemps (Mommsen 1872 [1985], I, p. 836-838 ; Jullian ; Labrousse 1968, p. 131-136). Il semble qu'il y ait eu plusieurs procédures entre 105 et 103 av. J.-C. Dès son retour, il est relevé de son *imperium* avant d'être, en 104 av. J.-C., exclu du sénat en vertu de la loi *Cassia*. Un commentaire d'Asconius au I^{er} s. ap. J.-C., indique que le motif principal de cette loi a été justement l'opposition à Caepio :

L. Cassius L. f. Longinus tribunus plebis C. Mario C. Flavio consulibus plures leges ad minuendam nobilitatis potentiam tulit, in quibus hanc etiam ut quem populus damnasset cuive imperium abrogasset in senatu ne esset. Tulerat autem eam maxime propter simultates cum Q. Servilio qui ante biennium consul fuerat et cui populus, qui male adversus Cimbros rem gesserat, imperium abrogavit.

Sous les consulats de Caius Marius et de de Caius Flavius, Lucius Cassius Longinus, fils de Lucius, tribun de la plèbe, présenta de nombreux projets de lois pour rabaisser le pouvoir de la *nobilitas*. Parmi eux, celui-ci tout particulièrement qui excluait du sénat quiconque avait été condamné par le peuple ou qui s'était vu priver de son *imperium*. Cette dernière loi avait été proposée en raison des conflits qui l'opposaient à Q. Servilius, lequel avait été consul deux ans auparavant et s'était vu priver de son *imperium* à cause de son incompétence dans la guerre contre les Cimbres. (Asconius, *In Corneliam*, 78).

Ce n'est qu'après qu'il aurait été condamné à l'exil, en vertu d'une autre loi, la *lex Appuleia de maiestate* mentionnée dans un fragment des *Histoires* de Granius Licinianus (ouvrage rédigé sans doute au II^e s. ap. J.-C.) :

Cn. Manlius ob eadem causam quam et Caepio L. Saturnini rogatione e civitate ejectus.

Cnaeus Manlius fut déchu de ses droits de citoyens sur une rogation de Lucius Saturninus, pour la même raison que Caepio. (Granius Licinianus, p. 11, Flemisch).

Parmi les accusateurs figurait le tribun Caius Norbanus, collègue de Lucius Cassius. La date admise pour cette action est 103 av. J.-C. (Mommsen 1872 [1985], I, p. 838, n. 1).

On trouve dans le *De oratore* de Cicéron, rédigé en 55, des informations complémentaires sur cet épisode. Ce dialogue, censé se dérouler en 91 av. J.-C., met en scène, entre autres, Marcus Antonius (le grand-père du futur triumvir) et un orateur plus jeune, Publius Sulpicius Rufus. Antonius raconte comment il a été amené, quelques années auparavant, à s'opposer à Sulpicius lors du procès fait au tribun Norbanus (il en était le défenseur et Sulpicius l'accusateur). Norbanus était accusé pour des faits remontant à dix ans auparavant : lorsqu'il poursuivait Caepio, il avait provoqué une émeute populaire et porté atteinte à des magistrats en exercice. Il tombait donc sous le coup de la loi *Appuleia de maiestate* qu'on vient de rappeler (*De oratore*, II, 25). Marcus Antonius explique quelle a été sa ligne de défense : un, prouver que les faits n'étaient pas qualifiés (en d'autres termes qu'il n'y avait pas d'atteinte à la majesté du peuple romain) ; deux, rappeler la conduite de Caepio contre les Cimbres, lui « qui avait perdu son armée » – *qui exercitum amiserat* (*De oratore*, II, 28), pour réveiller contre lui la haine des juges :

Tum omnem orationem traduxi et conuerti in increpandam Caepionis fugam, in deplorandum interitum exercitus.

Alors, je donnai un autre tour à toute ma plaidoirie pour stigmatiser la fuite de Caepio et déplorer la perte de l'armée (*De oratore*, II, 48).

Grâce à quoi, Antonius fait acquitter Norbanus (et reçoit les compliments de Sulpicius : *De oratore*, II, 50).

Revenons à Caepio. De toute évidence, cette dernière accusation, comme les autres, ne porte que sur sa responsabilité dans la défaite d'Orange. Et, d'après ce qu'on sait, c'est là-dessus qu'a porté sa défense. Il invoquait la fortune de la guerre. Un passage de la *Rhétorique* à Herennius le cite comme un exemple de défense :

(...) la fortune, comme dans le cas de Caepio devant le tribun de la plèbe à propos de la perte de son armée.

(...) *fortunam, ut Caepio ad tribunum plebis de exercitus amissione* (I, 14).

C'est aussi ce qu'invoque Cicéron pour l'excuser :

Caepio, homme courageux et ardent : la fortune de la guerre fut son crime, la haine du peuple fit son malheur.

Caepio, vir fortis et acer, cui fortuna belli crimini, invidia populi calamitati fuit (Cicéron, *Brutus*, I, 35).

Et « l'or de Toulouse » dans tout cela ? Aucune trace dans les différentes actions intentées contre Caepio. Et pourtant, il y a bien eu un procès sur « l'or de Toulouse » puisque Cicéron y fait allusion dans un de ses traités. Il s'agit de savoir si la raison peut être mise au service de mauvaises actions et il cite les affaires qui lui semblent exemplaires de ce point de vue : *Cognosce alias quaestiones : auri tollossani, coniurationis Iugurthinae* – « Imprègne- toi des autres procès : celui de l'or toulousain, de la conjuration de Jugurtha » (*De Natura deorum*, III, 30). Mais rien ne dit que Caepio y ait été impliqué directement. Le texte d'Aulu-Gelle, souvent cité n'indique rien de tel (cf. *infra*). Pour Dion Cassius, ce sont les soldats chargés d'escorter le convoi qui sont les coupables et ont été punis pour cela :

ἀλλ' αὐτοὶ ἐκεῖνοι τὰ πλείω ἐσφετερίσαντο καὶ ἐπὶ τούτῳ συχνοὶ εὐθύνησαν.

mais ceux sont ceux-là mêmes qui détournèrent la plupart des richesses et tous eurent à rendre des comptes pour cela (Dion Cassius, XXVII, fgt. 90).

Mais il ne cite pas Servilius Caepio. Il ne reste que l'accusation de complicité avancée par Orose :

sicut quidam contestantur (...) cuncta per scelus furatus fuisse narratur.

comme certains l'affirment (...) on dit qu'il aurait commis le crime de tout dérober (V, 15, 25).

Elle n'est guère tenable. On voit mal quel intérêt aurait eu le consul à détourner les trésors au cours de leur transport. S'il avait voulu le faire, il en aurait eu tout le loisir au moment du sac de la ville. Bien au contraire, l'idée de faire parvenir à Rome les richesses prises chez les Tectosages, qui était un moyen d'accroître son prestige et sa gloire avant la bataille d'Orange, aurait donné ensuite l'occasion d'atténuer un peu aux yeux du sénat l'impression funeste laissée par sa défaite.

Résumons. Après la prise de Toulouse, Caepio met la main sur les richesses qui s'y trouvaient et les envoie (par Marseille, si l'on suit Justin) pour Rome ; le convoi est attaqué en cours de route et la plupart des trésors disparaissent. Survient alors le désastre d'Orange... Celui-ci a eu bien plus d'importance pour Rome que la perte de « l'or de Toulouse » et c'est le fond des actions intentées contre Caepio. D'un autre côté, la disparition dans des conditions douteuses de « l'or de Toulouse » entraîne un procès dans la même période. Mais Caepio n'y est sans doute pas mêlé et les deux affaires restent indépendantes.

La tradition qui se forge ensuite et dont on trouve l'écho chez Strabon résulte d'amalgames successifs. D'abord Caepio se retrouve accusé dans les deux procès ; puis les deux procès n'en font plus qu'un ; finalement, Caepio n'est plus condamné pour sa responsabilité dans la défaite subie par Rome à Orange mais pour le sacrilège du vol de « l'or de Toulouse ». Les écrivains ultérieurs, chacun à leur manière, contribueront à renforcer cette version déformée des événements. Timagène ajoute des détails sur la fin misérable de la famille. Au II^e s. ap. J.-C., pour Aulu-Gelle, « l'or de Toulouse » est passé en proverbe, signifiant non pas « bien mal acquis ne profite jamais » comme on le dit souvent, mais être poursuivi par le malheur :

(...) *hinc prouerbium de hominibus calamitosis ortum dicitur solitum: « ille homo habet equum Seianum ». Eadem sententia est illius quoque ueteris prouerbii, quod ita dictum accepimus: « aurum Tolosanum ». Nam cum oppidum Tolosanum in terra Gallia Quintus Caepio consul diripisset multumque auri in eius oppidi templis fuisset, quisquis ex ea direptione aurum attigit, misero cruciabilique exitu perit.*

(...) de là est né le proverbe qui désigne habituellement ceux qui sont abonnés aux malheurs : celui-là a le cheval de Seius. C'est le même sens qu'on

trouve aussi dans le vieux proverbe connu par l'expression suivante : l'or de Toulouse. Voici pourquoi : comme le consul Quintus Caepio avait pillé la ville de Toulouse qui se situe en terre gauloise et qu'il y avait beaucoup d'or dans les temples de cette ville, tous ceux qui touchèrent à l'or issu de ce pillage connurent une fin misérable et pleine de tourments ». (Aulu-Gelle, *Nuits Attiques*, III, 9, 7)

Un siècle plus tard, Justin (qui rapporte une tradition antérieure puisqu'il abrège Trogue Pompée) va plus loin, suggérant que les Cimbres ont été l'instrument de la vengeance divine :

Quod sacrilegium causa excidii Caepioni exercituique eius postea fuit. Romanos quoque Cimbrici belli tumultus velut ultor sacrae pecuniae insecutus est.

Ce sacrilège fut la cause de la perte de Caepio et de son armée. Le tumulte de la guerre cimbrique s'abattit aussi sur les Romains comme pour venger les richesses sacrées. (Justin, *Epitomé*, XXXII, 3).

Orose, enfin, ne conserve que l'épisode du vol de l'or pris à Toulouse, agrémenté de détails « réalistes » ou dramatiques : le temple d'Apollon, le trajet par Marseille, le meurtre de l'escorte (n'oublions pas qu'il écrit ses histoires « contre les Païens » – *adversus Paganos*). Il se fait également l'écho de la tradition qui accusait Caepio d'avoir été l'instigateur du vol, motif principal du procès, selon lui :

Quod cum ad Massiliam, amicam populo Romano urbem, praesidiis misisset, interfectis clam –sicut quidam contestantur– quibus ea custodienda et pervehenda commiserat, cuncta per scelus furatus fuisse narratur. Unde etiam magna quaestio post Romae acta est.

Et comme il avait fait envoyer ce trésor sous escorte à Marseille, ville amie du peuple romain, après avoir fait tuer en cachette –comme certains affirment– ceux qu'il avait chargé de le protéger et de le convoier, on dit qu'il aurait commis le crime de tout dérober. Voilà principalement l'origine du grand procès qui se tint ensuite à Rome. (Orose, *Histoires*, V, 15, 25).

Il y a donc un glissement progressif qui fait passer l'histoire de la chute de Caepio du domaine des faits militaires et politiques à celui du sacré et de la morale, et la transforme en légende.

On comprend pourquoi toutes les reconstitutions qu'on a tentées restent bien fragiles, celles de M. Labrousse (Labrousse 1968, p. 131-132) et encore davantage l'interprétation d'Y. Roman pour qui tout résulte d'une manipulation politique et où le désastre d'Orange (comme le « détournement de l'or de Toulouse ») ne constituent que des prétextes visant à abattre en Caepio un des chefs des *optimates* (Roman 1994, p. 215 ; 1997, p. 199-203). Aujourd'hui encore, bien souvent, la manière dont on présente l'histoire est tributaire de la reconstruction mythique élaborée dès l'antiquité (Domergue, Moret 2000, p. 90 ; Moret 2001, p. 17).

La critique de Poseidonios : la véritable origine des richesses volées à Toulouse

Lorsque Strabon écrit, la « légende » des trésors sacrilèges de Caepio est déjà solidement établie. Cependant, la critique ne concerne qu'une partie de l'histoire. L'expression Πιθανώτερος δ' ἐστὶν ὁ Ποσειδωνίου λόγος « la version de Poseidonios est plus crédible » ne porte que sur l'origine des richesses trouvées à Toulouse. Il n'y a rien sur les autres aspects de la « légende ». On pourrait penser que Strabon n'a pas estimé nécessaire de s'attaquer à l'histoire de la fin misérable de Caepio parce

qu'elle lui paraissait suffisamment invraisemblable. Mais c'est bien plutôt que, suivant fidèlement Poseidonios, il n'y a trouvé de critique que pour la première partie, la légende de la malédiction de Caepio étant postérieure. Ainsi, le texte de Strabon reflète-t-il les premières étapes de la constitution de la légende de « l'or de Toulouse ».

Quoi qu'il en soit, jusqu'à la fin du passage, Strabon se retranchera derrière son illustre devancier qu'on devine derrière les considérations géographiques et ethnographiques sur lesquelles s'appuie l'argumentation.

La critique de Poseidonios s'organise en deux temps. D'abord montrer qu'il aurait été impossible aux Tectosages de trouver à Delphes des richesses qui correspondent (en nature et quantité) à celles de Toulouse. En second lieu, établir que le pays des Tectosages offre toutes les conditions naturelles et humaines pour que de tels trésors aient pu être constitués. L'articulation entre les deux parties est marquée par un Ἄλλ' ὥσπερ ἐκεῖνός τε εἶρηκε καὶ ἄλλοι πλείους... « En revanche (et là Poseidonios s'accorde avec nombre d'autres auteurs)... » Strabon ne dit pas quels sont ces autres auteurs, mais la précision est vraisemblablement de sa main plutôt que de celle de Poseidonios contrairement à ce que pense Fr. Lasserre (Lasserre 1966, p. 209).

La première partie est construite sur une antithèse simple qui oppose les richesses trouvées à Toulouse – τὰ μὲν (...) ἐν Τολόσση χρήματα au sanctuaire de Delphes – τὸ δ' ἐν Δελφοῖς ἱερὸν. La seconde présente une série d'arguments qui se renforcent les uns les autres (mais qui ne sont pas tous sur le même plan) sous la forme de propositions indépendantes juxtaposées : la richesse en or du pays – ἡ χώρα πολύχρυσος... ; l'inviolabilité des lacs – μάλιστα δ' αὐτοῖς αἱ λίμναι... ; les lacs comme lieux de dépôt – Οἱ γοῦν Ῥωμαῖοι... ; le caractère sacro-saint du sanctuaire de Toulouse – Ἐν δὲ Τολόσση καὶ τὸ ἱερὸν..

La réfutation porte sur deux points : les quantités et la nature des richesses.

Les quantités

Les chiffres assez considérables avancés par Poseidonios sont le premier argument pour réfuter l'origine delphique de « l'or de Toulouse », le sanctuaire grec étant réputé n'avoir contenu aucune richesse de cette importance à l'époque de l'expédition gauloise. La valeur des richesses trouvées à Toulouse est estimée par Poseidonios à 15 000 talents, or et argent confondus (μυρίων καὶ πεντασκισηλίων τάλαντων). M. Labrousse a mis un terme définitif aux querelles de chiffres suscitées par les données contradictoires entre Poseidonios, Justin et Orose. Justin avance 110 000 livres d'argent (*argenti pondo centum decem millia*) et 5 000 000 ou 1 500 000 livres d'or (selon la manière dont on comprend : *auri pondo quinquies decies centum millia*) et Orose 100 000 livres d'or et 110 000 livres d'argent (*centum milia pondo auri et argenti centum decem milia*). Pour M. Labrousse, les chiffres avancés par Justin pour l'or sont invraisemblables (quelle que soit la traduction). Ceux d'Orose concordent avec Poseidonios, pour un ratio or/argent de 11 et une équivalence de 80 livres pour 1 talent (Labrousse 1968, p. 130-131).

Il y a donc deux traditions, celle qui remonte à Poseidonios et qui compte en monnaie grecque et celle de Trogue Pompée (*via* Justin) et Orose qui comptent en livres romaines (et affichent, malgré l'erreur sur l'or, une même valeur pour l'argent, ce qui semble naturel dans la mesure où l'on sait que Justin est une des sources principales d'Orose : Arnaud-Lindet 2003, p. XXVI). Sur ces bases, M. Labrousse estime à un peu moins de 70 tonnes le poids total des trésors expédiés de Toulouse. Même si on peut penser que Poseidonios aurait eu tendance à gonfler les chiffres pour les besoins de sa démonstration, de telles quantités ne sont pas du tout inimaginables au regard des volumes qu'on sait avoir été échangés dans l'antiquité. Dans un horizon chronologique assez proche de celui-ci, en 168 av. J.-C., à la veille de la bataille de Pydna, la somme que Persée refusa de payer aux mercenaires gaulois représentait 1,3 t d'or,

ce qui, comme le rappelle Chr. Goudineau, ne semblait pas excessif aux yeux des auteurs de l'époque, même si cela représentait un cinquième de la production annuelle des mines d'or d'Espagne à l'époque de Pline (Goudineau 1999, p. 335). Par ailleurs, le même Pline indique que Paul Émile, après sa victoire sur Persée, versa au trésor public 300 millions de sesterces (soit plus de 90 000 livres) pris sur le butin fait en Macédoine (*e praeda Macedonica*) et, ajoute-t-il :

Depuis ce temps, le peuple romain n'eut plus d'impôt à payer.
a quo tempore populus Romanus tributum pendere desiit (N. H., XXXIII, 17).

La nature des richesses

Strabon ne parle jamais de « l'or de Toulouse », expression typiquement latine et qui ne se généralisera que plus tard (avant l'époque de Strabon, elle n'est attestée que chez Cicéron), mais simplement de richesses (χρήματα : 3 fois) ou de trésors (θησαυρούς : 2 fois). Et de préciser ensuite. Un, il ne s'agit pas d'or seulement mais d'or et d'argent. Deux, ce ne sont pas des objets travaillés (monnaies, bijoux, objets précieux tels qu'on les rencontre habituellement comme offrandes dans les sanctuaires) mais du métal brut. Strabon utilise l'expression ἀργὸν χρυσίον καὶ ἄργυρον qu'il oppose à οὐδεμίαν κατασκευὴν ἔχοντα. Un peu plus loin, parlant de l'habitude des habitants de la région d'utiliser les lacs comme lieux de dépôt, il précise qu'ils y jettent des lingots d'argent et même d'or – ἀργύρου ἢ καὶ χρυσοῦ βάρη (le terme βάρη peut se traduire indifféremment par poids, masse ou lingot). On trouve une troisième expression qui a souvent intrigué : μύλους εὖρον σφυρηλάτους ἀργυροῦς qu'on traduira par « ils trouvèrent des blocs d'argent martelés en forme de meules » (Autres traductions : « des meules d'argent martelées » –Brunaux 1996, p. 199) ; « des meules d'argent martelé » –Moret 2001, p. 18 ; 2002, p. 85).

On a voulu considérer que les trois expressions concernaient la composition du trésor de Caepio (Moret 2002, p. 88) et même déduire de la formule ἀργύρου ἢ καὶ χρυσοῦ βάρη l'idée qu'il y aurait eu moins d'or que d'argent en donnant au καὶ une valeur restrictive (Moret 2001, p. 19). En fait, καὶ est intensif, marquant l'étonnement devant des pratiques aussi inhabituelles (même de l'or ! vous rendez-vous compte !). Surtout, les deux expressions ne peuvent pas s'appliquer directement aux richesses de Toulouse. Il faut reprendre, en effet, le fil de l'argumentation suivie par Poseidonios : il cherche à montrer qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que le consul ait pu trouver de l'or et de l'argent brut dans le sanctuaire de Toulouse dans la mesure où en trouve également dans tout le pays. L'habitude d'immerger des lingots d'or ou d'argent dans des lacs vaut pour tous les habitants (αὐτοῖς) de « la région qui regorge d'or » (ἡ χώρα πολυχρύσος οὖσα). En d'autres termes, il s'agit d'illustrer un cas particulier (Toulouse) par un phénomène général (déposer des masses d'or et d'argent dans les lacs de la région). De la même manière, l'anecdote des trouvailles faites, une fois les lacs vendus par les Romains, par beaucoup de ceux qui les avaient achetés (καὶ τῶν ὀνησαμένων πολλοί) renvoie à un tout autre contexte que celui des événements de 106 av. J.-C. L'expression οἱ γοῦν Ῥωμαῖοι κρατήσαντες τῶν τόπων évoque les temps qui ont suivi la conquête sans plus de précision et peut ne pas concerner seulement la région des Tectosages. Il faut prendre la remarque comme une incise, une parenthèse (ce qu'indique le γοῦν) destinée à confirmer la notation précédente. Mais pourquoi l'expression si particulière « de blocs d'argent martelés en forme de meules » qu'on ne rencontre nulle part ailleurs ? On ne peut guère imaginer autre chose qu'une source ou un témoignage précis transcrit fidèlement par Strabon (ou, plutôt, Poseidonios qu'on voit bien recueillir l'histoire auprès de certains de ces heureux inventeurs). Si le caractère insolite de l'expression employée est la garantie de l'authenticité du renseignement, celui-ci ne saurait s'appliquer directement aux richesses de Toulouse pillées par Caepio.

Poseidonios et Strabon répètent que la région des Tectosages regorge d'or (πολύχρυσον γῆν, χώρα πολυχρύσος), ce qui a donné l'impression qu'il existait sur leur territoire des ressources naturelles très importantes en métaux précieux. La confiance accordée au jugement de Poseidonios était telle qu'on a

pu interpréter le site des Martys (dans l'Aude) comme un site d'exploitation de l'or d'où le minerai de fer n'était extrait que pour être aussitôt abandonné (Labrousse 1968, p. 109-111). Les fouilles sur Les Martys ont montré que le site, comme ceux qui l'entouraient, était exclusivement dédié à la sidérurgie et que son exploitation débutant au milieu du I^{er} s. av. J.-C., se plaçait bien après l'époque envisagée par le texte de Strabon (Domergue 1993 ; Decombeix *et al.* 2000). Les travaux les plus récents dans ce domaine montrent une réalité bien différente de celle que laissent envisager Poseidonios et Strabon. Certes, des gisements aurifères sont attestés, mais ils se situent plus dans le Piémont pyrénéen qu'au cœur même du territoire des Tectosages et sont exploités par orpaillage dans le lit des rivières plutôt qu'extraits de mines (Cauuet 1999 ; Domergue, Leroy, p. 2000 ; Domergue, Moret 2002). Quant à l'argent, les ressources ne paraissent guère importantes, en tout cas pas au point de pouvoir alimenter les dépôts dans les quantités qui sont indiquées par les textes antiques (Domergue 2001).

Alors pourquoi cette insistance de Poseidonios sur l'importance des ressources minières et dont on trouve aussi l'écho chez Diodore (mais uniquement pour l'or : *Bibliothèque historique*, V, 27) ? L'hypothèse actuelle est que l'or et l'argent proviennent autant, sinon plus, des butins de guerre que des ressources naturelles locales. Que les auteurs antiques, d'une certaine manière, ont été victimes des apparences et ont cédé à un raisonnement simplificateur croyant que la Gaule produisait beaucoup d'or puisque les Gaulois en possédaient beaucoup et ce, d'autant plus qu'il s'agissait de métal non travaillé (Goudineau 1999, p. 335). Cf. Domergue ajoute un autre argument : les fameux blocs d'argent martelés en forme de meules pourraient résulter de la refonte d'objets divers façonnés ensuite au marteau, à la différence des productions provenant des mines qui sont coulées dans des lingotières (Domergue 2001, p. 24). L'or et l'argent bruts trouvés par Caepio seraient donc des objets recyclés.

Les trésors des Tectosages

Les dépôts d'objets précieux assimilables à des trésors consacrés à des divinités sont une pratique courante dans le monde celtique (Brunaux 1996, p. 95-98 ; Arcelin, Brunaux 2003, p. 245). On sait qu'on a réinterprété des dépôts, assimilés auparavant à des offrandes funéraires, comme des trésors sacrés, même si, la plupart du temps, le contexte archéologique précis des trouvailles (souvent anciennes) n'est pas connu précisément. C'est le cas, sur le territoire même des Tectosages, de l'ensemble des six torques de Fenouillet (Haute-Garonne), et, plus loin, de ceux de Tayac (Gironde) ou de Courcoury (Charente Maritime) (Hiernard 1999, p. 98-105 ; Gomez de Soto, Milcent 2003, p. 113-117). L'existence de trésors (θησαυροί) sur lesquels Caepio aurait pu mettre la main ne pose donc pas de problème : il devait y en avoir d'importants à Toulouse comme de plus modestes sur le reste du territoire.

Reste la question de la mention de la Celtique dans le passage concernant les trésors qui pouvaient exister chez les Tectosages. Le texte donne ceci :

Ἡ χώρα πολύχρυσος οὐσα ἀλλ', ὥσπερ ἐκεινός τε εἶρηκε καὶ ἄλλοι πλείους, ἢ χώρα πολύχρυσος οὐσα καὶ δεισιδαιμόνων ἀνθρώπων καὶ οὐ πολυτελῶν τοῖς βίοις πολλαχού τῆς Κελτικῆς ἔσχε θησαυρούς (IV, 1, 13)

Beaucoup d'éditeurs, depuis Kramer, ont pris le parti de supprimer τῆς Κελτικῆς, en raison de la contradiction avec le contexte qui ne parle que de Toulouse et sa région. On traduit ainsi :

« En revanche, comme le rappelle, avec beaucoup d'autres auteurs, Posidonius, le pays contient de l'or en abondance et, du fait de la foi superstitieuse de ses habitants et de leur genre de vie exempt de luxe, les trésors sacrés y sont fréquents. » (Lasserre 1966, p. 143) ;

ou : « En revanche, comme l'ont dit Posidonios et bien d'autres auteurs, c'est parce que la contrée était riche en or, et parce que ses habitants étaient superstitieux et vivaient sans luxe, que des trésors s'y trouvaient en de nombreux lieux. » (Moret 2001, p. 18) ;

ou bien : « Comme l'ont dit Posidonios et bien d'autres auteurs, il y avait des trésors en de nombreux lieux de cette contrée, parce qu'elle était riche en or, et parce que ses habitants étaient superstitieux et vivaient sans luxe. » (Moret 2002, p. 85) ;

ou encore : « *Vielmehr war es, wie nicht nur jener, sondern auch mehrere Andere gesagt haben, so dass das Land, da es goldreich war und Menschen gehörte die gottesfürchtig und in ihrer Lebensweise nicht üppig waren, vielerorts Schatzkammern bekam.* » (Radt 2002, p. 489).

Mais on vient de voir que le propos de Poseidonios va en s'élargissant dans le passage. C'est pourquoi, d'autres commentateurs ont proposé de garder la leçon telle qu'elle figure dans tous les manuscrits. C'est le parti qu'avait pris H.-L. Jones dans l'édition anglaise de la *Classical Loeb Library*, traduisant :

« *But, as has been said both by Poseidonius and several others, since the country was rich in gold, and also belonged to people who were god-fearing and not extravagant in their ways of living, it came to have treasures in many places in Celtica* » (Jones 1949, p. 207).

Même chose dans l'édition des fragments de Poseidonios (Kidd 1977, p. 238, fg. 273; 1999, p. 345-346, fg. 273). Suivant cet exemple, Chr. Goudineau propose pour sa part : « comme la contrée est riche en or, qu'elle appartient à une population qui, à la fois craint les dieux et ignore le luxe, rien d'étonnant à ce qu'ils aient déposé des trésors en de nombreux points de la Celtique... » (Goudineau 1991, p. 255). Et J.-L. Brunaux : « Mais, comme ce dernier le mentionne avec beaucoup d'autres auteurs, la région était riche en or et il y avait des trésors en maints endroits de la Celtique, (qui avaient pu se constituer) par la crainte superstitieuse que les habitants vouaient à leurs dieux et par le mode de vie de ces derniers, exempt de luxe. » (Brunaux 1996, p. 196).

Pour P. Moret, le maintien de τῆς Κελτικῆς est difficile à admettre parce qu'il impliquerait que « l'or de Toulouse » ait été prélevé en plusieurs points de la Celtique (Moret 2001, p. 18, n. 3 ; 2002, p. 85, n. 46). Rien de tel n'est dit. On a vu que le propos de Poseidonios s'élargissait progressivement. Il parle ici non de Toulouse mais des Tectosages dont la richesse est telle qu'ils ont des trésors en dehors même de leur territoire. En fait, le seul problème posé par ces traductions est d'ordre grammatical. Elles obligent, en effet, à recourir à une syllepse en prenant comme sujet réel les habitants (qu'on tire du génitif ἀνθρώπων) alors que le sujet grammatical de ἔσχε est ἡ χώρα. Mais la suite du texte y autorise puisqu'on trouve, juste après, αὐτοῖς qui renvoie également à ἀνθρώπων sous-entendu.

À la suite de quoi, Chr. Goudineau, reprenant toute une série d'inscriptions montrant des particuliers ou des magistrats accomplissant des actes religieux à l'extérieur de leur territoire, a rapproché ce texte de la découverte du torque de Mailly-le-Camp (Champagne) qui porte, entre autres inscriptions, le nom des Nitiobroges. Plutôt que d'imaginer, comme on le faisait jusque là qu'il s'agissait d'un objet volé au trésor des Nitiobroges (voisins des Tectosages) et enterré loin de son lieu d'origine, il propose d'y voir justement l'exemple d'un de ces trésors existant « dans de nombreux points de la Celtique », dans de grands sanctuaires fréquentés par des gens de tout le pays. Confirmation : l'inscription même du nom des Nitiobroges sur le bijou ne se justifie que dans la mesure où le dépôt avait été fait en dehors de la

région d'origine de ce peuple. On sait que cette hypothèse a été contestée ensuite au motif que la Table de Peutinger, dans la partie de la carte qui correspond, *grosso modo*, au lieu de trouvaille du torque, portait, en caractères réservés aux noms de peuples, le nom *Nitiobrogas*. On a alors pensé que des Nitiobrogas pouvaient avoir occupé cette région et que les noms figurant sur le collier les désignaient eux plutôt que ceux de la région d'Agen, hypothèse d'autant plus admissible que par son style, le torque de Mailly-le-Camp se rattache à toute une série d'objets trouvés tous au nord de la Loire et jusqu'en Angleterre (Duval 1994, p. 209-210).

Donc le collier de Mailly-le-camp ne peut pas être utilisé comme une preuve des dépôts des Tectosages en dehors de leur propre territoire. Cependant, cela ne résout pas le problème posé par le texte. On a toujours le choix entre la suppression de τῆς Κελτικῆς et son maintien. La première solution est plus satisfaisante d'après le contexte. Pour notre part, nous préférons toujours la lecture donnée par les manuscrits même si elle est plus difficile.

Les lieux de culte et la topographie religieuse de Toulouse pré romaine

Le texte de Strabon est (apparemment) extrêmement précis concernant les lieux où étaient déposés les trésors volés par Caepio :

(...) τὰ μὲν ἐν σηκοῖς ἀποκείμενα, τὰ δ' ἐν λίμναις ἱεραῖς.
 (...) soit dans des enclos soit dans des lacs sacrés.

La précision sur la localisation est un argument supplémentaire pour rejeter la thèse de l'origine grecque des trésors. Strabon est le seul à fournir cette précision qui sera déformée dans les textes ultérieurs, en particulier Justin. Celui-ci, de toute évidence, brode à partir d'informations exactes : d'après lui, les Tectosages de retour de leur expédition, pour échapper à la peste, jetèrent, sur l'ordre de l'oracle, leur butin dans le lac de Toulouse : *aurum argentumque bellis sacrilegiisque quaesitum in Tolosensem lacum mergerent* (XXXII, 3). Les lacs sacrés deviennent « le lac de Toulouse » et la consécration d'offrandes à la divinité se transforme en sacrifice d'expiation. Chez Orose, c'est encore autre chose. Caepio, dit-il, vola l'or et l'argent dans le temple d'Apollon (*e templo Apollinis sustulit*) confondant le sanctuaire grec que les Tectosages étaient censés avoir pillé et celui de Toulouse (Orose, V, 15, 25).

Diodore reste plus allusif, mais, comme on sait, son propos est plus général et ne concerne pas directement Toulouse. Il se contente de mentionner le dépôt d'or dans les sanctuaires comme une étrangeté :

(...) ἴδιον δέ τι καὶ παράδοξον παρὰ τοῖς ἄνω Κελτοῖς περὶ τὰ τεμένη γινόμενον· ἐν γὰρ τοῖς ἱεροῖς καὶ τεμένεσιν ἐπὶ τῆς χώρας ἀνειμένοις ἔρριπται πολὺς χρυσὸς ἀνατεθειμένος τοῖς θεοῖς· καὶ τῶν ἐγχωρίων οὐδεὶς ἄπτεται τούτου διὰ τὴν δεισιδαιμονίαν, καίπερ ὄντων τῶν Κελτῶν φιλαργύρων καθ' ὑπερβολήν.
 (...) voici un trait bien étrange propre aux Celtes de l'intérieur concernant leurs temples : dans les sanctuaires et les temples consacrés dans la région, on jette une grande quantité d'or comme offrande consacrée aux divinités, et personne n'y touche à cause de la crainte qu'ils ont des dieux, bien que les Celtes aiment l'argent au-delà de toute mesure. (*Bibliothèque historique*, V, 27).

On retrouve certains des termes employés par Strabon (ἄπτεται, δεισιδαιμονία), mais le vocabulaire religieux est plus conventionnel ou plus général : Diodore parle de τεμένη et de ἱερα. Si le cas de

Toulouse peut se comprendre dans le cadre de comportements généraux tels que les évoque Diodore, il garde une spécificité propre qui est mise en valeur par le type même des lieux de culte mentionnés par Poseidonios et Strabon.

Les enclos

Σηκός, qui signifie d'abord toute forme d'enclos, appartient aussi au vocabulaire religieux et se traduit alors par « enclos sacré » ou « enceinte sacrée ». Agnès Rouveret a fait l'analyse de son emploi chez Strabon (Rouveret 2000). Elle a montré que ce terme, absent de la description des lieux sacrés d'Italie et où Toulouse représente une forme d'exception occidentale, se rencontre principalement pour l'Asie Mineure, le Proche-Orient ou l'Égypte. Il désigne des réalités différentes : chambre funéraire dans le cas du tombeau de Cyrus à Pasargades (XV, 3, 7), enclos destiné aux initiations (ὁ μυστικὸς σηκός) dans le sanctuaire d'Eleusis (IX, 1, 12) ; parties du sanctuaire d'Apollon à Didyme (XIV, 1, 5), d'Artémis à Éphèse (XIV, 1, 22) ; enceinte du sanctuaire d'Artémis à Magnésie du Méandre (XIV, 1, 40) ; sanctuaires des cultes perses en Cappadoce (XV, 3, 15) ; lieu saint dépourvu de représentation divine dans un sanctuaire pour les Juifs (le terme doublant τέμενος : XVI, 2, 35) ; enclos où sont nourris les bœufs divins dans les cultes égyptiens (XVII, 1, 27 ; 31) ; partie en arrière du pronaos (équivalente de la *cella*) dans les temples égyptiens (XVII, 1, 28). Deux points communs ressortent : l'idée d'un espace enclos, souvent découvert, aux dimensions parfois importantes (le σηκός de Didyme peut accueillir un bourg et celui d'Eleusis la foule d'un théâtre) et le fait qu'il est une partie du sanctuaire, parfois la plus sainte, mais ne constitue jamais le sanctuaire lui-même. En d'autres termes, σηκός est toujours inclus dans un τέμενος ou un ἱερόν et non l'inverse comme le pense P. Moret (Moret 2001, p. 21).

Les lacs sacrés

Λίμνη désigne indifféremment des étendues d'eau douce (IV, 1, 11 ; IV, 3, 3 etc.) ou salées (IV, 1, 6 ; IV, 1, 8). Dans un cas on traduit par lac et, dans l'autre, par étang. Pour autant, le terme ne désigne pas toute étendue d'eau stagnante, comme on l'a proposé récemment (Moret 2000, p. 85 ; 2001, p. 20 –non sans arrière-pensées, comme on le verra). On remarquera, en effet, qu'il désigne toujours des étendues d'eau conséquentes (l'étang de Narbonne, celui « de la Crau », l'étang de Berre, qualifié de λιμνοθάλαττα, le lac Léman, les lacs italiens etc.). Les exemples du livre IV sont confirmés par l'ensemble de l'œuvre (plus de 200 occurrences). On ne saurait donc confondre avec de simples marécages pour lesquels Strabon utilise le mot ἔλος, d'ailleurs souvent en association avec λίμνη, ce qui suffit à marquer la différence (I, 3, 17 ; VIII, 6, 7 ; IX, 2, 18 ; XII, 2, 8 etc.). Dans le cas de Toulouse, les λίμναι doivent être considérées comme des étendues d'eau douce d'une relative importance.

Le fait que Strabon soit le seul à faire mention de lacs sacrés a dérouté nombre de commentateurs et entraîné des interprétations parfois surprenantes. Écartons tout de suite l'hypothèse toute récente tentée par J.-L. Brunaux qui, revenant sur une précédente interprétation (Brunaux 1996, p. 95-96), pense que les lacs n'étaient pas des lieux sacrés et que les masses d'argent et d'or n'étaient pas des offrandes faites aux dieux mais constituaient le trésor public des Tectosages (Brunaux 2005, p. 122-123). Cette interprétation repose sur une lecture fautive du texte, prétendant que Strabon ne qualifie jamais les lacs de sacrés, alors que l'expression se rencontre textuellement.

Une autre interprétation récente est tout aussi étonnante. C'est celle qui propose d'assimiler les lacs sacrés avec les fameux puits du Toulousain, dont on a déjà parlé. L'argumentation consiste à jouer sur l'ambiguïté du mot « lac » et la fonction rituelle des puits du Toulousain (Boudartchouk 2001, Boudartchouk *et al.* 2006, p. 37). C'est difficilement acceptable. D'une part, comme on vient de le voir, le terme λίμνη ne peut jamais désigner une fosse ou un puits, mais toujours une étendue d'eau douce ou salée d'une certaine importance. De ce point, de vue, la forme grecque ne peut être l'équivalent du

terme latin *lacus*, qui, comme on sait, peut avoir le sens de lac comme celui de bassin, réservoir ou cuve (c'est-à-dire, un aménagement hydraulique construit). Pour J.-L. Boudartchouk, Strabon aurait été à l'origine d'une erreur : il aurait existé une source primaire, latine, contemporaine des événements, qui aurait porté *lacus* et que Strabon aurait maladroitement traduite. Les textes plus tardifs, comme celui de Justin, auraient repris la tradition correcte et recopié le terme exact de *lacus*. Impossible : on connaît la source de ce passage contemporaine des événements : elle est grecque et c'est Poseidonios. La forme latine qu'on trouve chez Justin est bien la traduction approximative de λίμναι et non l'inverse. L'autre aspect de l'argumentation était l'interprétation rituelle proposée pour les puits (Boudet 1996 ; Gomez de Soto 1994, p. 171-175 ; 2001), contre la vieille thèse des puits funéraires (Labrousse 1968, p. 217-232 ; Vidal 1986 ; 2002, p. 118-128). Mais cette thèse elle-même vient d'être remise en question. Une étude récente sur quelques uns de ces puits aboutit à la conclusion qu'il s'agit simplement de puits à eau (Gorgues, Moret 2003) (fig. 38). D'une part, les restes d'animaux et d'insectes présents dans la partie inférieure du comblement indiquent que les puits étaient en eau et sont restés ouverts pendant une durée relativement longue. En deuxième lieu, la comparaison entre le mobilier du comblement des puits et celui des niveaux d'habitat chronologiquement contemporains a montré qu'il n'y avait pas de différence fondamentale entre les deux faciès. Quant à la présence quasi exclusive des céramiques indigènes de forme haute et fermée (qui constituaient près de 80% de la céramique des comblements inférieurs) et qu'on interprétait comme une spécificité des dépôts d'offrandes (Vidal 2002, p. 122-124 ; 2003, p. 582), elle s'explique bien plus naturellement pour des puits à eau : il est normal de trouver au fond des vases à puiser ! Et dans le cas où on a des traces indubitables d'offrandes, il faut les interpréter comme un sacrifice propitiatoire réalisé au moment de la mise en fonctionnement du puits. Enfin, et surtout, leur fouille n'a jamais rien révélé qui corresponde aux descriptions de Poseidonios et Strabon ni qui ressemble à des dépôts sacrés comme en connaît ailleurs. Aucun ne contenait d'objets travaillés ou de masses brutes en or ou en argent. Le mobilier métallique (situles, chaudrons, casques, seaux, fers de lances) est relativement rare (7% des puits fouillés : Vidal 2002, p. 124) et les objets en bronze ne sont présents que dans 1% des puits (Gomez de Soto 1994, p. 173).

Il faut donc revenir à la lettre du texte et à l'existence de vraies étendues d'eau à Toulouse. De ce point de vue, il n'y a aucune nouveauté depuis l'époque de M. Labrousse et si l'on connaît des zones marécageuses qui subsistaient encore au XVII^e s., à l'est de la ville antique, dans le quartier du Busca, en bordure d'un cours d'eau disparu, le Sauzat (Moret 2001, p. 21 ; Gomez de Soto, Milcent 2003, p. 110-111) (fig. 39), aucune trace archéologique ne permet de voir là l'emplacement des lacs sacrés mentionnés par Strabon.

Le sanctuaire de Toulouse

La mention de deux lieux de dépôt distincts, les enclos et les lacs sacrés, a conduit certains commentateurs à penser que Strabon envisageait aussi des lieux de culte différents et que la vie religieuse des Tolosates pourrait être organisée en deux pôles distincts, d'un côté, le sanctuaire urbain comprenant les enceintes et, de l'autre, les lacs sacrés, situés en dehors de l'agglomération (Moret 2000, p. 86 ; 2001, p. 20 ; 2008, p. 299). On oppose ainsi « une étendue d'eau morte laissée à l'état naturel en périphérie et des constructions bâties dans l'agglomération » (Gomez de Soto, Milcent 2003, p. 110). L'argumentation repose sur l'opposition repérable à la fin du passage, Ἐν δὲ τῇ Τολόσση καὶ τὸ ἱερόν. Le δὲ s'opposerait à la mention des lacs un peu plus haut (μόλιστα δ' αὐτοῖς αἱ λίμναι) et marquerait une « séparation entre les étangs sacrés et l'agglomération » (Moret 2001, p. 20 ; 2008 : 299). En réalité, comme on l'a vu, la mention de dépôt de lingots ou poids d'argent et d'or dans les lacs est une remarque d'ordre général et non un développement à partir de la situation à Toulouse. Le Ἐν δὲ τῇ Τολόσση ne s'oppose pas à cette expression particulière mais à tout le développement qui concerne la région (à partir de ἡ χώρα). Il marque un retour au fil principal du discours. C'est la conclusion logique de la démonstration : voilà pourquoi le sanctuaire de Toulouse était aussi riche. Le texte de Strabon n'oppose

pas les lacs aux enclos ni le sanctuaire urbain aux environs de la ville. Ce serait contradictoire avec le début du passage qui précise bien que les richesses ont été trouvées à Toulouse ('Εν τῇ Τολόσση). En outre que faire du pluriel σηκοί qui, dans cette hypothèse, ne se comprend guère (Moret 2001, p. 21). On a vu que le terme désignait toujours une partie du sanctuaire, mais non le sanctuaire lui-même. On en conclura que les enclos sacrés, les σηκοί, se trouvent tout naturellement à l'intérieur du ἱερόν. De la même manière, les lacs sacrés peuvent être des éléments du sanctuaire. On restera donc avec l'idée que Strabon parle d'une seule et même chose, au début et à la fin du passage : le sanctuaire de Toulouse, c'est-à-dire situé à Toulouse ('Εν τῇ Τολόσση καὶ τὸ ἱερόν). Celui-ci devait se présenter sous la forme d'un véritable complexe comportant des enclos (σηκοί) et des lacs sacrés (λίμναι ἱεραί).

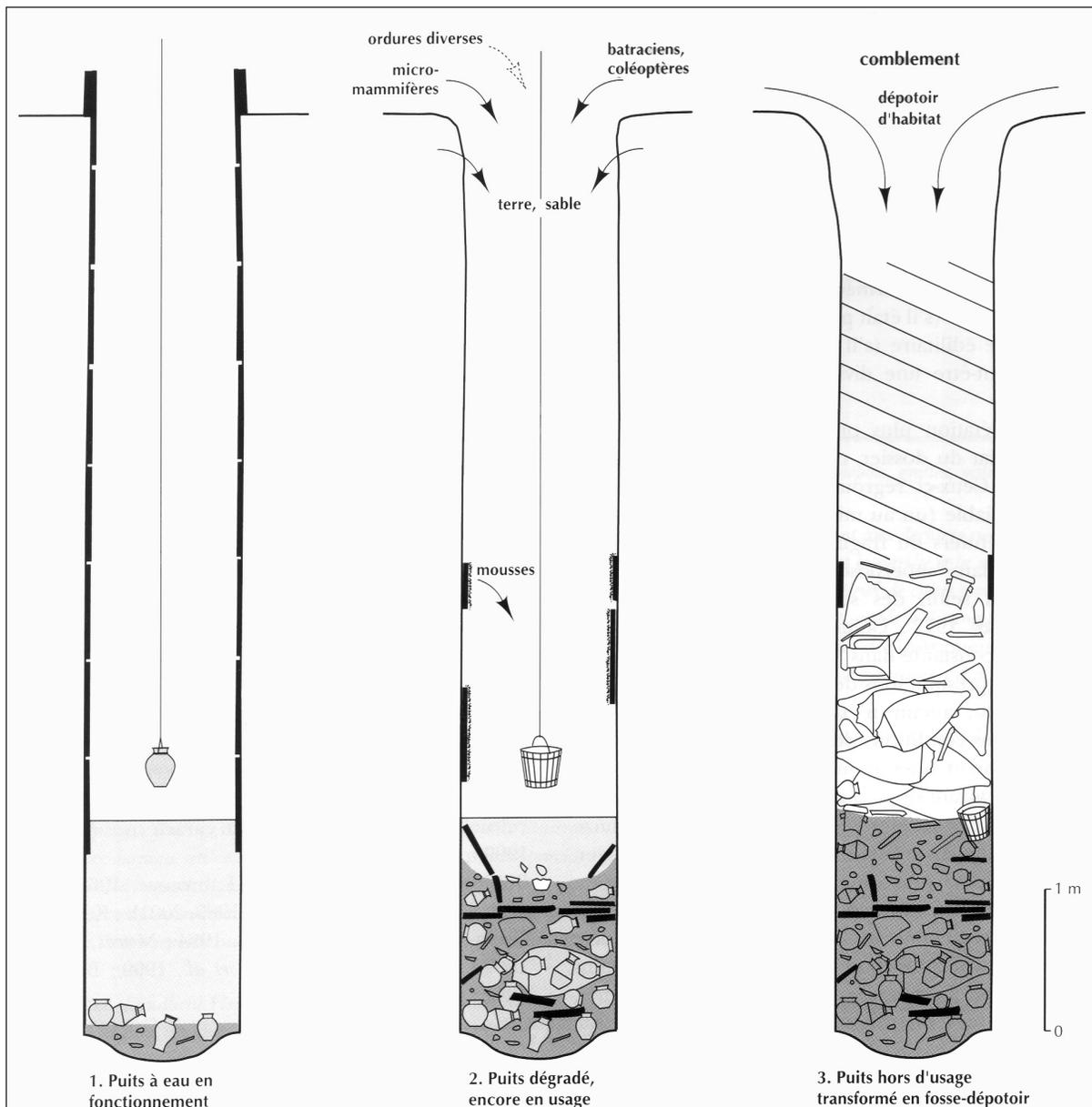


Fig. 38. Nouvelle interprétation du comblement de certains des puits dits « cultuels » ou « funéraires » de Vieille-Toulouse et Saint-Roch (Gorgues, Moret 2003, p. 137, fig. 74).

Ces interprétations sont motivées par le désir de faire coïncider le texte de Strabon avec les réalités archéologiques et l'absence de tout vestige attribuables au II^e et I^{er} s. av. J.-C. sur le site de la ville antique. On n'a en effet, jusqu'à aujourd'hui, aucune trace d'occupation pré augustéenne à l'intérieur de l'enceinte. Et les recherches les plus récentes indiquent que la ville romaine a été implantée dans un secteur vide de toute occupation antérieure et résulte d'un plan d'urbanisme global dont témoignent la construction de l'enceinte et la mise en place du réseau des rues qui datent des tout débuts du I^{er} s. ap. J.-C. Il faut se déplacer plus au sud, dans le quartier Saint Roch pour trouver des niveaux d'occupation et des structures contemporains du récit de Poseidonios. Les vestiges du II^e et I^{er} s. av. J.-C. sont du même type que ceux qu'on trouve sur le site de Vieille Toulouse, quelques kilomètres plus au sud. Mais à



Fig. 39. Le quartier Saint-roch et les zones marécageuses à Toulouse (Gomez de Sotto, Milcent 2003, p. 111, fig. 63).

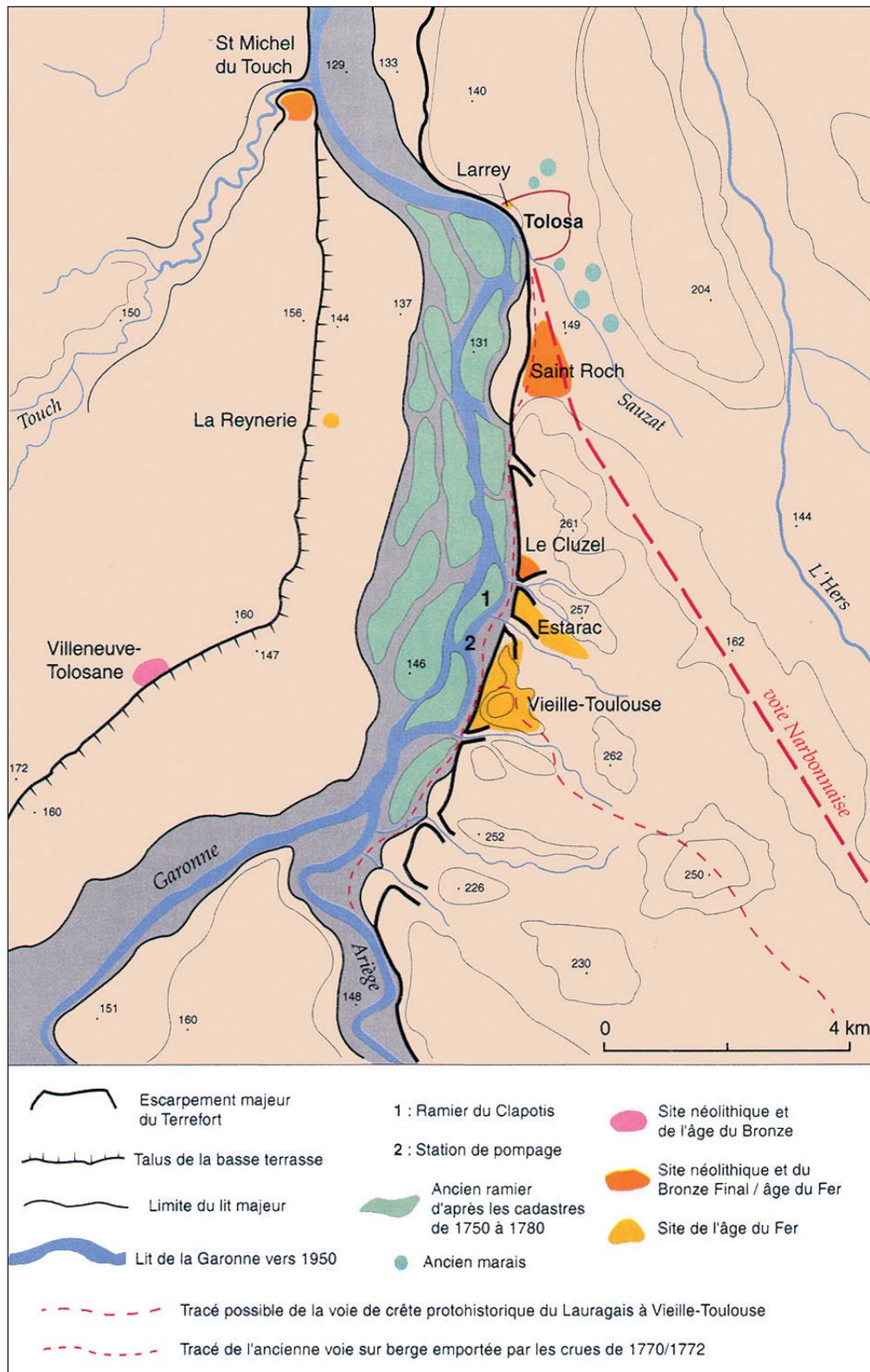


Fig. 40. L'occupation dans la vallée de la Garonne au sud de Toulouse (A. Muller et P. Moret , *in* Paillet 2002, p. 40, fig. 2).

Saint-Roch, ils se superposent à une nécropole du Premier âge du Fer (Joulin 1917 ; Labrousse 1968, p. 61-82).

Cette situation particulière est à l'origine, on le sait, de la discussion sur l'emplacement de la Toulouse pré-romaine (**fig. 40**). On a longtemps proposé l'hypothèse d'un déplacement de l'agglomération de la période gauloise à la période romaine entre Vieille-Toulouse et Toulouse. Depuis M. Labrousse, l'idée est abandonnée au profit de Saint-Roch (même si dans la synthèse la plus récente on consacre un chapitre à Vieille-Toulouse dans la partie traitant de Toulouse à la fin de l'âge du Fer alors que Saint-Roch est à peine évoqué –Domergue *et al.*, p. 77-78 ; Arramond *et al.* 2007, p. 388, n. 12). Mais le problème n'est pas réglé : on hésite toujours sur la caractérisation de l'occupation de Saint-Roch (Domergue, Moret, Vidal 2002, p. 77-78) qu'on a longtemps présenté comme une nécropole (Vidal 1986 ; Baccrabère 1993 ; 1995). Les fouilles les plus récentes n'ont pas apporté de solution définitive : à côté des puits ou de fosses dont le comblement est toujours considéré comme un dépôt (ce qui tend à exclure *a priori* toute fonction utilitaire), ont été repérés d'autres vestiges (sols, fossés) ainsi que du mobilier qui sont caractéristiques des zones d'habitat ou d'artisanat (Arramond *et al.* 2007, p. 391-402). Même si les auteurs continuent à accorder une fonction religieuse aux puits et aux fosses ils en concluent que la présence de telles structures n'implique aucunement l'existence d'un sanctuaire et qu'on se trouve vraisemblablement en présence d'une zone dont l'organisation et la fonction restent encore à définir (Arramond *et al.* 2007, p. 408). Quoiqu'il en soit, l'existence de plusieurs sites à la même période a conduit à des interprétations multiples. D'abord, l'idée de l'absence de véritable chef-lieu et d'une organisation multipolaire de l'agglomération. Loin de constituer un établissement unique, la Toulouse pré romaine serait formée d'une série de bourgades « échelonnées le long de la Garonne autour d'un lieu de culte fédérateur que constitueraient les étangs sacrés de la dépression de Sauzat » (Moret 2001, p. 22). Dans le même ordre d'idée, on a suggéré une forme bipolaire de l'occupation protohistorique, répartie entre Vieille-Toulouse et Toulouse Saint-Roch (Vidal 2003, p. 576 ; Arramond *et al.* 2007). Tout récemment, P. Moret, revenant sur sa précédente interprétation, a proposé l'hypothèse d'un déplacement entre le site de Saint-Roch et celui de Vieille-Toulouse. Le premier, réévalué par les fouilles récentes, serait la capitale des Tectosages jusqu'à l'époque de Caepio en se présentant sous l'aspect d'une « ville ouverte et sanctuaire fédéral au bord du fleuve ». Vieille-Toulouse lui succéderait comme chef-lieu à partir des années 70 av. J.-C. (Moret 2008, p. 313-314 ; 320-321). Pour ingénieuses qu'elles soient, ces hypothèses se heurtent au problème de la garnison romaine. Son existence suppose celle d'un établissement fixe, défini (et non ouvert) au sein duquel elle était installée : la *Tolosa* pré romaine se présentait bien comme une agglomération. C'est elle que le consul Caepio a investie et dont il a pillé le sanctuaire. Il reste à la trouver.

Les trésors volés à Toulouse par Caepio présentaient deux particularités qui étonnaient déjà les observateurs antiques : ils étaient constitués de masses brutes d'or et d'argent et non d'objets manufacturés ou de monnaies (comme le sont la plupart des offrandes faites aux dieux) et ils étaient déposés en partie dans des lacs, et pas seulement dans des temples ou des enceintes sacrées. Ce sont ces deux particularités que Poseidonios essaie d'expliquer pour des lecteurs trop prompts à croire à la légende de Delphes. Il faut les garder à l'esprit, aujourd'hui encore, pour interpréter correctement les vestiges archéologiques.

Chapitre VII

La ville : Marseille

La notice sur Massalia-Marseille, qui occupe deux longs chapitres (IV, 1, 4 et 5) est la plus longue du livre IV. Elle est aussi le point de départ de la description de la Narbonnaise, signe de l'importance que lui accorde le géographe. Dans la logique de sa démarche, Strabon aurait dû, en effet, commencer par les peuples et les villes qui bordent les Pyrénées et progresser d'ouest en est, conformément au plan qu'il avait annoncé (II, 5, 4 ; II, 5, 26 ; III, 5, 1). Une fois la description de Marseille achevée, du reste, la description reprendra son ordre « normal » avec la description du littoral des Pyrénées à Marseille (en débordant d'ailleurs un peu vers l'est avec le long excursus sur la Crau : IV, 1, 6-8) puis celui qui va de Marseille au Var (IV, 1, 7-10).

L'organisation de la notice

L'importance donnée à Marseille, première des grandes villes décrites dans la *Géographie*, amène à porter une attention particulière au plan suivi et aux informations données.

La présentation s'organise selon un plan simple qui passe classiquement en revue les différents aspects : origine, situation, régime politique, économie, mœurs. Mais la continuité du développement est interrompue très souvent par des mises au point ou des actualisations concernant tel ou tel thème que Strabon intercale quand cela est nécessaire. Ces ajouts peuvent prendre une place relativement importante et donner l'impression que Strabon perd le fil de son discours. Il faut donc distinguer les plans du discours pour retrouver la logique du départ et comprendre le point de vue du géographe.

La présentation commence par l'origine de la ville puis la situation et la topographie. Suit le récit de la légende du départ des Phocéens et d'Aristarchè, qui forme, en fait, une première digression. On notera que c'est la seule légende rapportée par Strabon, alors qu'il en existe bien d'autres, en particulier celles qui concernent l'installation des Phocéens sur le littoral méditerranéen. Mais ce récit légendaire n'est introduit ici que pour justifier l'importance du culte d'Artémis chez les Massaliotes.

Deuxième aspect évoqué : le régime politique – paragraphe sans commentaire ultérieur. Strabon passe ensuite aux ressources vivrières (la culture de la vigne et de l'olivier) et à l'économie (le commerce maritime). Le développement est alors interrompu par une mise au point (repérable par la mention « ultérieurement, cependant » ὕστερον μὲντοι), commentaire en deux temps, sur l'accroissement du territoire (la chôra) et sur la fondation de comptoirs.

Retour à l'économie avec la mention des infrastructures navales. Nouvelle interruption (marquée par « mais auparavant » – πρότερον δέ) évoquant l'aide réciproque entre Rome et Marseille et, en particulier, l'épisode de Caius Sextius Calvinus et de la libération de la route côtière.

Fin de l'exposé sur l'économie avec la mention des trophées exposés dans la ville qui fait suite directement aux infrastructures navales mentionnées plus haut. Vient alors se greffer une longue incise sur l'ancienne puissance de Marseille (introduite par πρότερον – auparavant) et l'évolution de la cité depuis sa chute politique en 49 av. J.-C. C'est une mise à jour, soulignée par les formules δηλοῖ

τὰ καθεστηκότα νυνί « preuve en est la situation actuelle » et ἐν δὲ τῷ παρόντι « aujourd'hui ». Le développement insiste sur le progrès de la civilisation et le développement des activités civiques au détriment des pratiques guerrières chez les Gaulois, thème récurrent de la *Géographie*.

Strabon revient alors à son plan initial en évoquant le dernier thème : mœurs et traits de caractère. L'ethnographie clôt toujours, en effet, les notices sur les peuples ou les pays. Ici, ce court développement, qui évoque la simplicité et la modération des Marseillais, ne termine pas tout à fait la notice puisque Strabon ajoute une dernière mise au point, qui évoque le statut particulier dont jouit Marseille dans la Province, statut d'autonomie accordé par César et maintenu par ses successeurs.

Au total, on s'aperçoit que l'essentiel de la notice est formé par ces ajouts ou mises au point qui sont directement de Strabon et non par les éléments de base que le géographe a pu emprunter à tel ou tel de ses devanciers.

La topographie urbaine : le vocabulaire de Strabon à l'épreuve de l'archéologie

Les informations concernant la topographie urbaine, quoique très peu développées, ont donné lieu (et donnent toujours lieu) à discussion.

Rappelons le texte :

Κτίσμα δ' ἐστὶ Φωκαϊέων ἢ Μασσαλία, κείται δ' ἐπὶ χωρίου πετρώδους· ὑποπέπτωκε δ' αὐτῆς ὁ λιμὴν θεατροειδεῖ πέτρα βλεπούση πρὸς νότον. τετείχισται δὲ καὶ αὐτὴ καλῶς καὶ ἡ πόλις σύμπασα μέγεθος ἔχουσα ἀξιόλογον. Ἐν δὲ τῇ ἄκρῃ τὸ Ἐφέσιον ἴδρυται καὶ τὸ του Δελφινίου Ἀπόλλωνος ἱερόν (IV, 1, 4)

Situation générale

Le début ne fait pas de difficulté. La présentation de la situation de la ville se limite à l'essentiel : « sur un terrain rocheux » ἐπὶ χωρίου πετρώδους. Celle du port, un peu plus détaillée, donne, sous une forme imagée, une bonne idée de la topographie réelle. En effet, les trois buttes, de Saint-Laurent, des Moulins et des Carmes, qui dominent le port, dessinent à peu près un arc de cercle qui correspond à l'expression qu'utilise Strabon « son port se développe au pied d'un escarpement en forme de théâtre qui regarde vers le midi » – ὑποπέπτωκε δ' αὐτῆς ὁ λιμὴν θεατροειδεῖ πέτρα, βλεπούση πρὸς νότον (fig. 41). Il est inutile de pousser l'interprétation du texte plus avant en interrogeant la topographie pour aboutir à une localisation plus précise, par exemple en constatant que la partie « en forme de théâtre » conviendrait mieux au secteur situé entre la jonction des seules buttes Saint-Laurent et des Moulins (Bouiron, Gantès 2001, p. 26). D'ailleurs, les fouilles récentes sur les places Jules-Verne et Villeneuve-Bargemon, donc à l'est de la butte des Moulins, ont révélé les traces d'une activité portuaire dans cette zone dès le premier quart du VI^e s. av. J.-C. et jusqu'à l'époque romaine (Hermay *et al.* 1999, p. 45-47 ; Hesnard *et al.* 2001, p. 178-180). C'est donc toute la zone située au pied des trois buttes, entre le goulet d'entrée du Fort Saint-Jean et le secteur de la Bourse qui est envisagée par Strabon comme l'emplacement du port.

Le rempart

Les choses se compliquent dès qu'on aborde le rempart. L'expression utilisée par Strabon peut paraître au premier abord alambiquée. Τετείχισται δὲ καὶ αὐτὴ καλῶς καὶ ἡ πόλις σύμπασα, μέγεθος ἔχουσα ἀξιόλογον. Écartons tout d'abord la tentation de croire que Strabon parle d'abord du



Fig. 41. Marseille : le site du port, vu du sud (P. Thollard).

port : ἀὐτή qui est un féminin ne peut renvoyer qu'à πέτρα : le mot qui désigne le port à la phrase précédente, ὁ λιμήν, est masculin. Le second problème est posé par ἀὐτή dont la forme n'est pas assurée. L'apparat critique de l'édition de St. Radt, la plus récente, retient la leçon αὐτή, démonstratif, donnée par le manuscrit C (de la fin du XIII^e s.) qu'avait, de son côté, conjecturée Groskurd, suivi par Meineke. Mais St. Radt traduit fautivement par un masculin « sowohl er als die gesamte Stadt » confondant avec le port. Un autre manuscrit, le B (datant du milieu du XIV^e s.), porte αὐτῇ au datif, ce qui donne à lire : « le port est aussi fortifié par cet escarpement », le problème est que, dans ce cas, le καί ne se comprend plus. La troisième solution ἀὐτή, réfléchi, est donnée par les manuscrits les plus récents (jqv, datant des XV^e- XVI^e s.). Le problème se complique dans la mesure où Radt ne donne pas explicitement la leçon des manuscrits les plus anciens (A, du X^e s.) et que Lasserre ne signale aucune variante. On peut donc hésiter entre deux traductions soit, comme nous le faisons en utilisant le démonstratif : « *Cet escarpement* est superbement fortifié et il en va de même pour la ville tout entière, dont l'étendue est remarquable » ; soit, avec le réfléchi : « *L'escarpement, par lui-même*, est superbement fortifié et il en va de même pour la ville toute entière ». Quelle que soit la solution retenue, rien n'indique dans le texte de Strabon que le port lui-même ait été fortifié.

L'ambiguïté de la formule (et les hésitations des éditeurs) ont parfois amené les commentateurs à en déduire l'existence de deux fortifications (Hermay *et al.* 1999, p. 41 ; 175 ; Pralon 2001, p. 705) ou d'une fortification double, munie d'un rempart interne séparant la ville en deux (Tréziny 1994), hypothèse, d'ailleurs, récemment abandonnée (Tréziny 2001, p. 49-50). En fait, l'ignorance dans laquelle nous sommes du tracé des différentes fortifications de Marseille (pour les périodes anciennes) est propice au développement d'hypothèses multiples, contradictoires et évolutives dont témoignent les publications successives. On verra ainsi les positions antagonistes de H. Tréziny et de L.-Fr. Gantès sur l'extension de la fortification de la fin du VI^e s. av. J.-C. : le premier défend l'idée d'une occupation de la butte des Carmes dès cette époque (Tréziny, Troussat 1992, p. 96 ; Tréziny 2001, p. 45-46) contre le second qui n'intègre cette zone qu'à l'époque hellénistique (Gantès 1992, p. 77) (**fig. 42**). De la même manière, l'hypothèse d'une fortification de la zone portuaire, entre le Fort-Saint-Jean et la Bourse, est soutenue par H. Tréziny (au moins pour la période archaïque), mais réfutée par A. Hesnard (**fig. 43**). Les vestiges retrouvés place Villeneuve-Bargemon donnent lieu à une interprétation opposée : quai pour

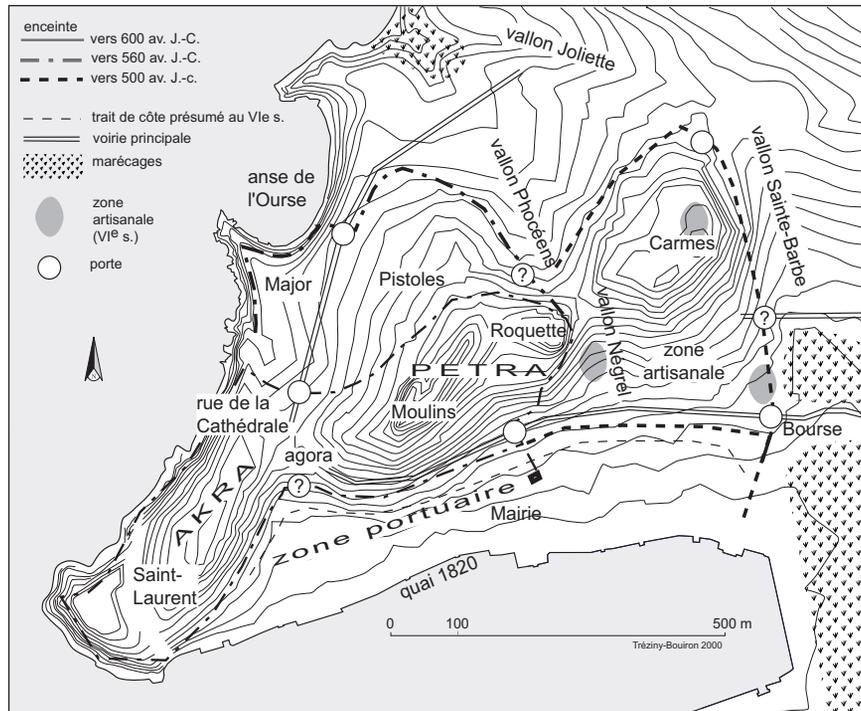


Fig. 42. Les remparts de Marseille à l'époque archaïque selon H. Tréziny (Tréziny 2001, p. 47, fig. 1).

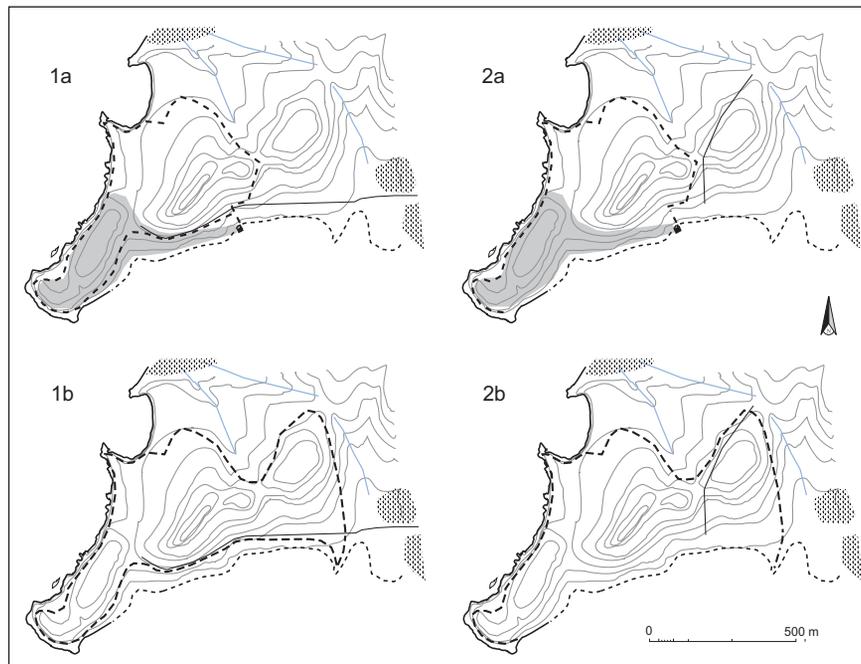


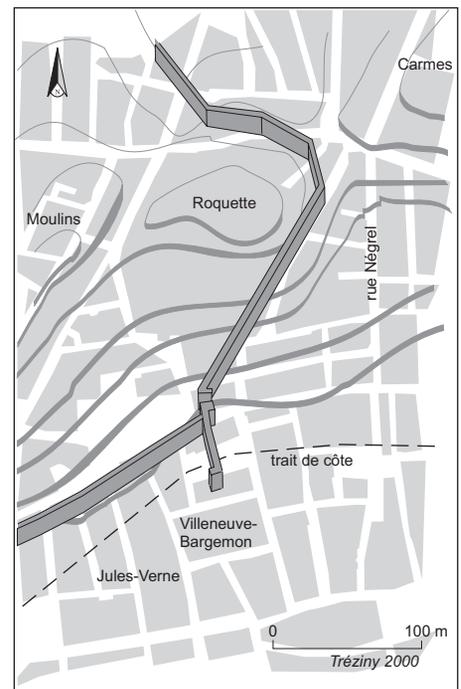
Fig. 43. Les différentes hypothèses du tracé du rempart archaïque. 1 : avec rempart côtier et 2 : sans rempart côtier ; a : courant du VI^e s. , b : fin du VI^e s (Tréziny 2001, p. 48, fig. 4).

l'une (Hermary *et al.* 1999, p. 45-46 ; Hesnard *et al.* 2001, p. 179, n. 106) et extrémité maritime du rempart archaïque pour l'autre (Hermary *et al.* 1999, p. 43-44 ; Tréziny 2001, p. 49-50) (**fig. 44** et **45**). Mêmes hésitations sur la possibilité d'une fortification de la frange maritime, du fort-Saint-Jean, au sud, à l'anse de l'Ourse, au nord, tantôt représentée sur les plans (Bouiron, Tréziny 2001, p. 47, fig. 2 ; 52, fig. 7 ; 206, fig. 1 ; 207, fig. 2) et tantôt non (Hermary *et al.* 1999, p. 41, 70, 120 ; Bouiron, Tréziny 2001, p. 406-409, plans 3-6).



Fig. 44. Les vestiges de la place Villeneuve-Bargemon interprétés comme un quai par A. Hesnard et comme l'extrémité du rempart archaïque par H. Tréziny (Hesnard *et al.* 2001, p. 180, fig. 13).

Fig. 45. Restitution théorique du rempart archaïque place Villeneuve-Bargemon selon H. Tréziny (Tréziny 2001, p. 50, fig. 5).



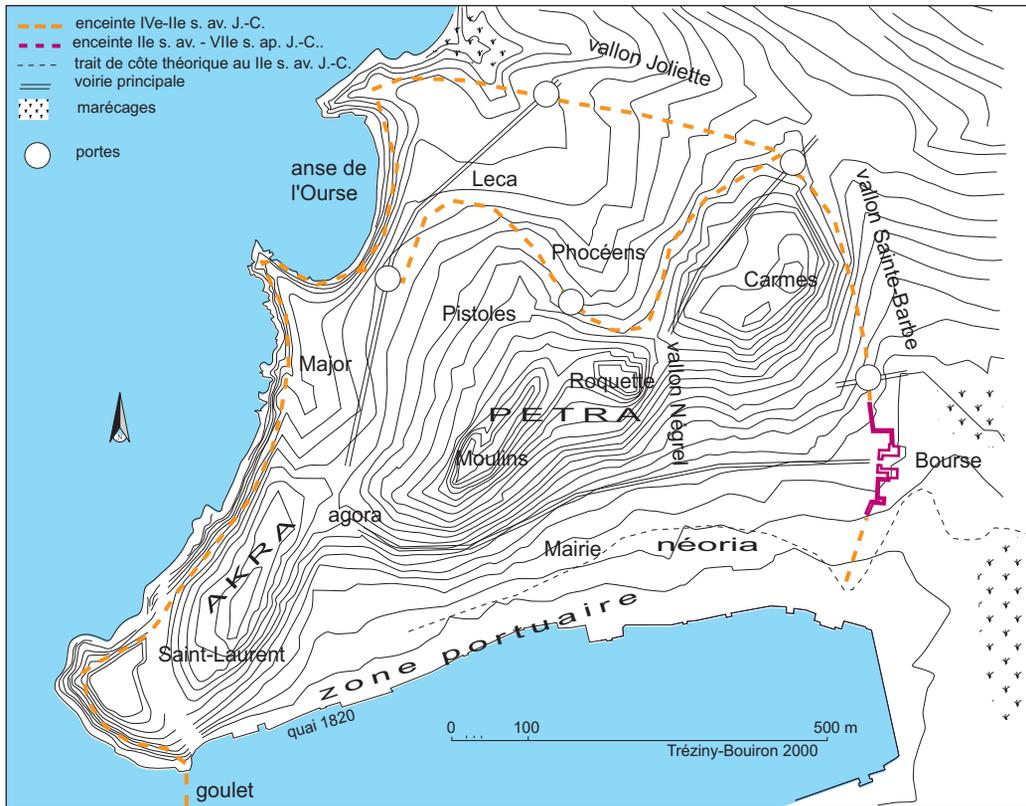


Fig. 46. Tracé probable des remparts de Marseille à l'époque hellénistique (Tréziny 2001, p. 52, fig. 7).



Fig. 47. Le rempart hellénistique sur le site de la Bourse (P. Thollard).

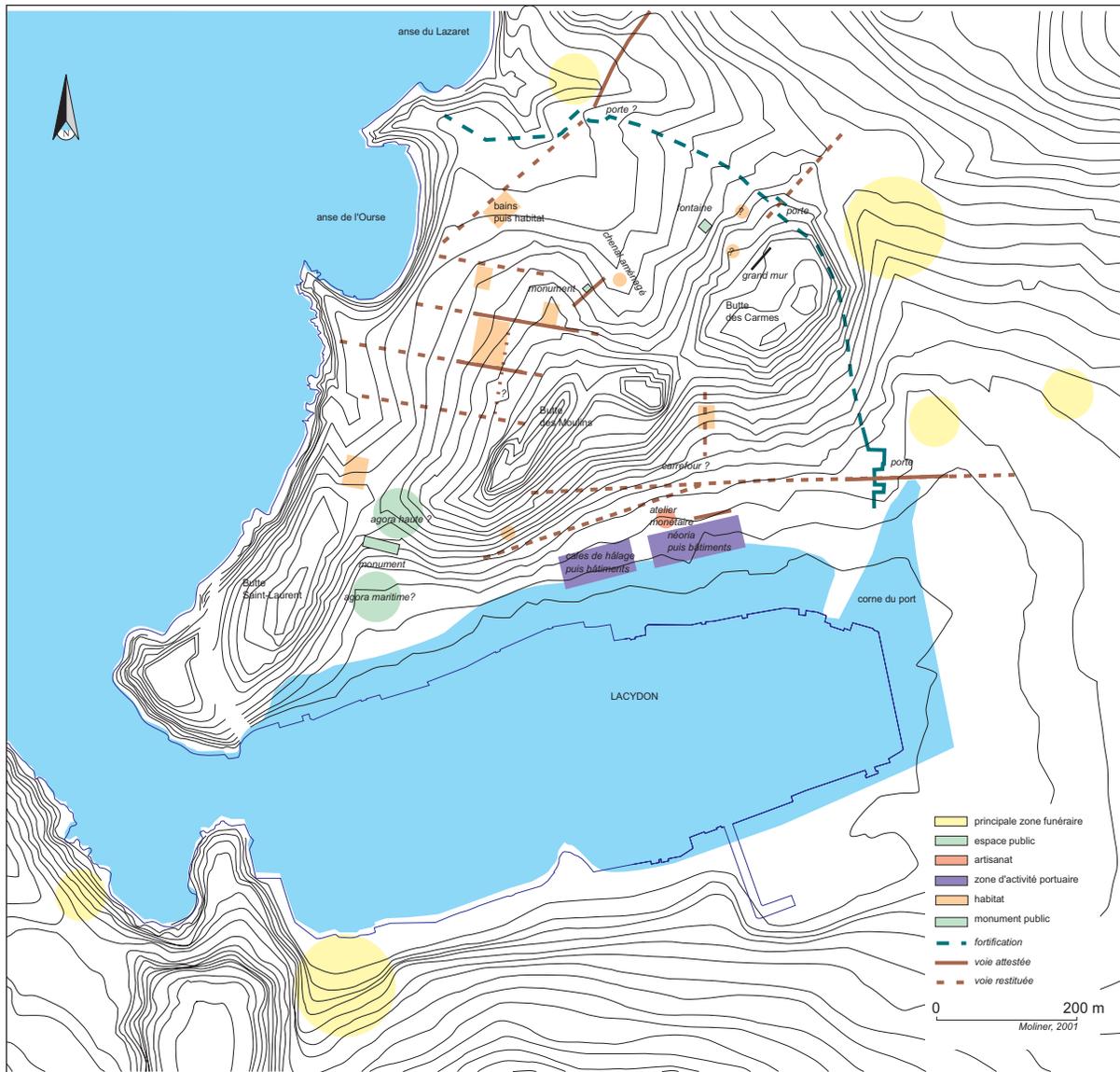


Fig. 48. Extension de la ville hellénistique (Moliner 2001, p. 108, Fig. 3.).

Tout le monde s'accorde cependant sur l'extension de l'enceinte à partir de la période hellénistique, dans la deuxième moitié du II^e s. av. J.-C., date de la construction de la muraille en calcaire rose, visible sur le site de la Bourse (fig. 46) et dont un tronçon a également été mis au jour sur les Carmes. Celle-ci couvrirait alors 50 ha et son tracé n'évoluerait plus jusqu'au Bas-Empire (Tréziny 2001, p. 51-53, Moliner 2001, p. 108, fig. 3) (fig. 47).

Revenons à la formulation de Strabon. La situation qu'il décrit est celle qui correspond au plus grand développement de la ville, à partir de la deuxième moitié du II^e s. av. J.-C. (peu importe ici la date précise à laquelle sa description renvoie, puisque l'extension maximale de la ville est fixée dès cette époque). Cela suffit, nous semble-t-il pour justifier la tournure qu'il utilise et dans laquelle on verra un procédé d'insistance, soulignant l'importance acquise par la fondation phocéenne qui déborde largement l'assiette de l'escarpement rocheux qui surplombe le port (fig. 48).

La topographie religieuse

Strabon mentionne les deux sanctuaires les plus importants de la ville, l'Ephésion et le sanctuaire d'Apollon Delphinios, qu'il situe ἐν τῇ ἄκρῳ. Une longue tradition, remontant à Michel Clerc et allant jusqu'à Fernand Benoit et François Salviat a toujours interprété le terme comme l'acropole de la cité (Salviat 1992, p. 143). Puisque la butte des Carmes semble exclue de l'occupation originelle de la ville et que la butte des Moulins est la plus haute des deux autres éminences, on situait là l'acropole et les deux temples. Mais on n'a aucune trace archéologique des sanctuaires eux-mêmes, si ce n'est le célèbre chapiteau ionique (**fig. 49**) découvert en remploi dans un quai antique au pied de la butte Saint Laurent (Benoit 1954). Il appartenait, selon toute vraisemblance, à la décoration d'un temple et son style permet de le dater de la fin du VI^e s. av. J.-C. (Hermay *et al.* 1999, p. 66 ; Theodorescu, Tréziny 2000). Mais sa position en remploi ne permet pas, bien évidemment, de restituer son emplacement d'origine.

Prenant le contrepied de cette tradition, H. Tréziny a récemment proposé de localiser les sanctuaires sur la butte Saint-Laurent (Hermay *et al.* 1999, p. 41 ; 61 ; Moliner *et al.* 2001, p. 205-207, Tréziny 2000, p. 82-85). Pour lui, ἄκρα doit être traduit par « promontoire », sens qu'il aurait toujours chez le géographe. Dans le contexte, Strabon opposerait donc géographiquement deux zones : le promontoire– ἄκρα, c'est-à-dire la partie occidentale du site, occupée par la butte Saint-Laurent et la pointe du Fort Saint-Jean, et la citadelle πέτρα, à l'est, sur la butte des Moulins (Moliner *et al.* 2001, p. 205, fig. 1) (p. 218, **fig. 50**). Cette interprétation n'est pas sans conséquence sur la restitution de l'organisation générale de la ville puisqu'elle conforte l'hypothèse de deux enceintes, ce qui va de pair avec une extension progressive de la cité (Tréziny 2000, p. 81) ni sur l'interprétation d'autres vestiges (ainsi les fameuses stèles découvertes dans la rue Négrel –rue qui sépare la butte des Moulins de celle des Carmes– et représentant une divinité assise, dont l'identification est toujours discutée, ne peuvent plus être attribuées à Artémis puisque l'Artémision est maintenant situé plus à l'ouest : Hermay *et al.* 1999, p. 63 ; 2000).

Il faut distinguer deux choses : le sens à donner à ἄκρα, d'une part, et la distinction que ferait Strabon entre deux zones topographiques. Sur le premier point, tout repose sur le sens à donner à ἄκρα. On sait qu'en grec, en général, le mot, au féminin tout comme au neutre (τὸ ἄκρον, pluriel : τὰ ἄκρα), peut avoir les deux sens de cap ou promontoire et de hauteur, sommet ou point culminant (Chantraine 1968, p. 44a).

Quelques exemples tirés du livre IV. Le cap Couronne, à l'ouest de Marseille :

(...) ἐπὶ ἄκραν εὐμεγέθη πλησίον λατομιῶν τινῶν,

(...) jusqu'à un promontoire de grandes dimensions proche de carrières de pierre (IV, 1, 6),

ou à propos du Finistère :

(...) ἐπὶ τινος προπετωκυίας ἰκανῶς ἄκρας εἰς τὸν ὠκεανὸν οἰκοῦντες.

(...) [les Osismiens] qui habitent sur un cap qui s'avance fortement dans l'Océan (IV, 4, 1).

Pas d'hésitation non plus, lorsque Strabon évoque les sommets des montagnes. Par exemple, ceux, difficilement franchissables, des Alpes :

(...) ἢ μὲν διὰ τοῦ Ποινίνου λεγομένου φέρεται, ζεύγεσιν οὐ βᾶτη κατὰ τὰ ἄκρα τῶν Ἄλπεων.

(...) l'une [des deux routes] passe à travers ce qu'on appelle le Poeninos –son parcours est impraticable aux attelages dès qu'on approche les sommets des Alpes (IV, 6, 7).

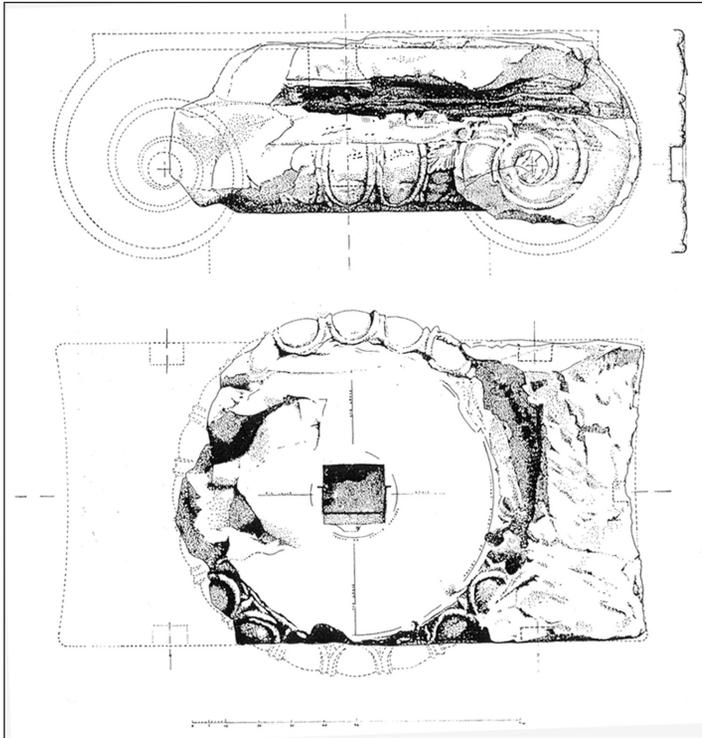


Fig. 49. Le chapiteau ionique de Marseille : dessin de la face et du lit de pose. Relevé L. Ducaruge (Benoit 1954, p. 29, fig. 9).

ou encore ceux du Cémène qui marquent les limites des peuples Aquitains :

(...) τὰ δὲ εἰς τὴν μεσόγαιαν καὶ τὰ ἄκρα τῶν Κεμμένων ὄρων μέχρι Τεκτοσάγων ἀνέχοντα.

(...) les autres [peuples] s'étendant vers la partie centrale et les crêtes des Monts Cemmènes jusqu'au territoire des Tectosages (IV, 2, 1).

Le choix entre les deux sens est la plupart du temps déterminé par le contexte. Ainsi, quand il signifie promontoire le terme est très souvent lié à un nom propre ou associé à des mesures de distances. Dans le cas de Marseille, cependant, le contexte ne donne aucune précision pour éclairer le sens qu'il faut donner au terme. L'exemple d'Héméroscopeion, au livre III, auquel on pense naturellement, est source du même embarras :

(...) τούτων δ' ἐστὶ γνωριμώτατον τὸ Ἡμεροσκοπεῖον ἔχον ἐπὶ τῇ ἄκρᾳ τῆς Ἐφεσίας Ἀρτέμιδος ἱερὸν σφόδρα τιμώμενον, ᾧ ἐχρήσατο Σερτώριος ὀρμητηρίῳ κατὰ θάλατταν· ἐρυμνὸν γὰρ ἐστὶ καὶ ληστρικόν, κάτοπτον δὲ ἐκ πολλοῦ τοῖς προσπλέουσι.

(...) la plus connue [de ces petites villes] est Héméroscopeion, parce qu'elle possède, sur « l'akra », un sanctuaire à Artémis qui fait l'objet d'une grande vénération. Sertorius en fit sa base pour ses opérations sur mer. En effet, l'endroit, bien protégé, est propice à la piraterie et permet de voir de loin ceux qui se dirigent vers là. (III, 4, 6)

Les informations que donnent Strabon concernent l'établissement dans son ensemble et non le sanctuaire d'Artémis. La protection du site (ἐρυμνόν) et la visibilité qu'il offre peuvent également convenir à une position en hauteur ou une avancée dans la mer. D'où les traductions divergentes : « sur le cap qu'elle occupe » (Lasserre 1966, p. 65) et « auf seiner Burg », comme pour Marseille, ce qui est

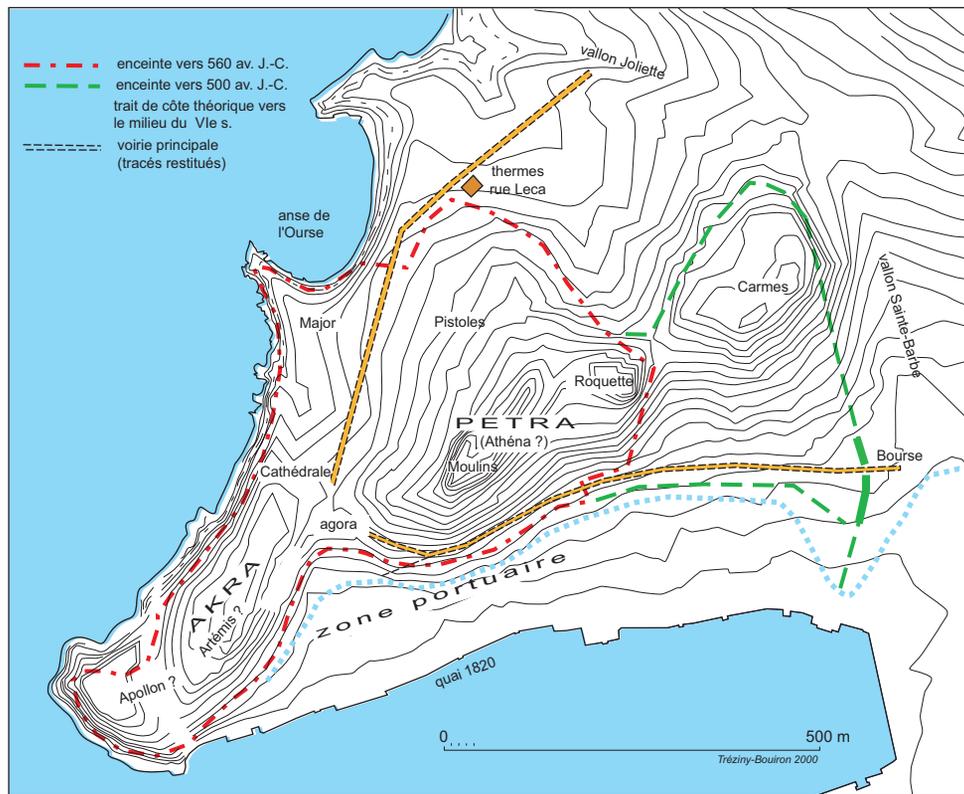


Fig. 50. La topographie de Marseille du VIe au IIIe. s. av. J.-C. selon H. Tréziny (Bouiron, Tréziny 2001, p. 206, Fig. 1).

l'équivalent d'acropole (Radt 2000, p. 405). L'ignorance où nous sommes de l'organisation de l'établissement antique laisse la porte ouverte aux deux possibilités (Tréziny 2000, p. 83, n. 10).

Pour résoudre la difficulté, H. Tréziny a recensé toutes les occurrences des termes ἄκρα et apparentés chez Strabon (Tréziny 2000, p. 82-84). Le résultat montre que la forme neutre (τὸ ἄκρον τὰ ἄκρα) est la moins fréquente (une centaine d'exemples) et se partage entre les deux significations avec un léger avantage pour hauteur (c'est ce qu'on voit au livre IV). Mais on trouve aussi de nombreuses attestations au sens de promontoire, par exemple à propos des caps de l'Inde (II, 1, 12 ; II, 1, 14) ou de l'Italie (VI, 1, 5). En revanche, ἄκρα (au féminin) est utilisé deux fois plus (plus de 200 cas) et a très majoritairement le sens de promontoire (89 cas sur 95 dans les livres I à VII). Le sens de hauteur ou sommet est rare (par ex. V, 3, 2 ; V, 3, 12) et celui d'acropole exceptionnel et inconnu dans les livres sur l'Europe (I à VII).

De toute manière, la traduction par « acropole » est à rejeter, puisqu'elle constitue une interprétation du texte. Dans ces conditions, on conservera ce sens pour Marseille (et aussi pour Héméroscopeion) en proposant, à la suite de D. Pralon, la traduction par « la pointe », un peu plus neutre que « cap » ou « promontoire ». L'idée d'une situation proche de l'eau, en zone basse, voire extra urbaine, convient mieux, du reste, pour l'Artémision qu'une position sur une acropole, si on se réfère à l'exemple même d'Éphèse et à la description qu'en fait Strabon (XIV, 1, 20) ou à la mention du sanctuaire du Rhône (IV, 1, 8).

Pour autant, il n'est pas nécessaire d'imaginer une partition de la ville en deux zones distinctes, séparant le promontoire (l' ἄκρα) de l'escarpement (la πέτρα) comme le suppose H. Tréziny (fig. 47). Le texte de Strabon ne dit rien de tel. Puisque, comme on l'a vu, c'est l'ensemble des trois collines (butte Saint-Laurent, butte des Moulin, butte des Carmes) qui forme l'escarpement au pied duquel est installé

le port, le terme ἄκρα ne désigne, dans la description, que son extrémité et non une partie distincte de la ville. Il faut donc comprendre simplement que les deux sanctuaires se trouvent à la pointe de l'escarpement rocheux sur lequel est établie la cité.

Cela admis, on est bien en peine de dire exactement où pouvaient se trouver l'un et l'autre sanctuaire mentionnés par Strabon. On attendra donc des preuves archéologiques pour confirmer cette interprétation.

Les installations navales

Deux types d'installations sont désignées directement en IV, 1, 5 : des cales ou loges à navires –νεώσοικοι et un arsenal –ὄπλοθήκη. Strabon complète ces données en précisant que par le passé (πρότερον) les Marseillais « avaient aussi quantité de navires, d'armes et de machines » –καὶ πλοίων εὐπορία καὶ ὄπλων καὶ ὀργάνων, ce qui laisse supposer l'existence d'une flotte de guerre conséquente, de chantiers navals et d'ateliers nombreux. Un peu plus loin, il ajoute que malgré la perte de sa puissance après 49 av. J.-C., il reste des traces de son « dynamisme passé » παλαιοῦ ζήλου, surtout « pour la fabrication des machines » –περὶ τὰς ὀργανοποιίας et « l'équipement naval » –τὴν ναυτικὴν παρασκευὴν, ce qui, là aussi, suppose des installations ou ateliers spécialisés.

Les fouilles des places Jules-Verne et Villeneuve-Bargemon ont mis au jour les vestiges de plusieurs installations pouvant illustrer les indications de Strabon (**fig. 51**).

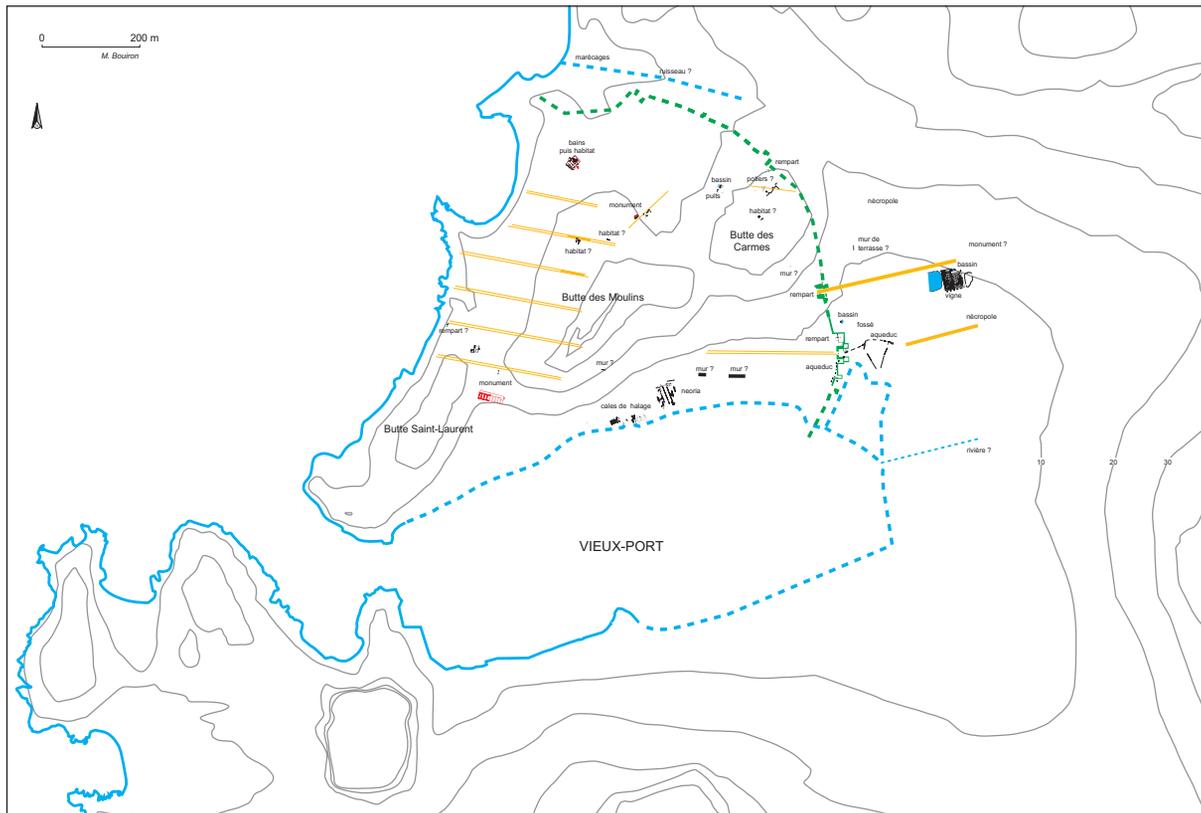


Fig. 51. Localisation des installations repérées place Jules-Verne et Villeneuve-Bargemon (Bouiron, Tréziny 2001, p. 408, plan 5).

Les premières remontent au IV^e siècle. Après l'envasement du port et l'abandon du quai archaïque, à la fin du V^e s. av. J.-C., le secteur est alors occupé par des chantiers navals dont les traces se retrouvent sur les deux zones fouillées, occupant une longueur de plus de 150 m. Les vestiges les plus remarquables sont des bassins d'eau saumâtre dans lesquels ont été retrouvées des pièces de bois destinées à la construction des navires (billes en cours de débitage, membrures en cours de réalisation) (fig. 52-53). Cette activité se poursuit durant tout le IV^e s. av. J.-C. (Hermary *et al.* 1999, p. 79 ; Bouiron, Tréziny 2001 ; 432-434 ; Hesnard *et al.* 2001, p. 173-174).

À la période suivante (III^e-II^e s. av. J.-C.), sur la place Jules-Verne sont installées des cales de halage de 5 à 6 m de largeur et de 30 m de longueur, disposées perpendiculairement au rivage et qui occupent une étendue d'au moins 75 m (fig. 54-55). À l'est, place Villeneuve-Bargemon, ont été mises au jour cinq autres cales, couvertes cette fois, comme en témoignent des murets de séparation en pierre comportant des traces d'encastrement des piliers en bois destinés à supporter une toiture (fig. 56). Le nombre total de ces loges couvertes est estimé à 70 au maximum (si on suppose qu'elles occupaient toute la zone, de la place Villeneuve-Bargemon au rempart de la place de la Bourse). On interprète les premières (place Jules-Verne) comme des cales sèches destinées à l'entretien des navires de commerce et les secondes (place Villeneuve-Bargemon) comme les hangars de la flotte de guerre (fig. 57-58). À l'arrière des loges de la place Villeneuve-Bargemon s'étendait un bâtiment partiellement fouillé et dont une partie était occupée par un atelier monétaire. À la fin du II^e s. av. J.-C., les cales des deux zones sont remblayées et désaffectées, ce qui semble traduire une réduction, au moins, du port de guerre (Hermary *et al.* 1999, p. 126-134 ; Bouiron, Tréziny 2001 ; 432-434 ; Hesnard *et al.* 2001, p. 174).



Fig. 52. Les traces de chantiers navals sur la place Jules-Verne (M. Derain, AFAN - Bouiron, Tréziny 2001, p. 173, fig. 9).



Fig. 53. Les traces de chantiers navals place Villeneuve-Bargemon (A. Arboin, AFAN : Hesnard *et al.* 1999, p. 36).

Fig. 55. Plan des cales mises au jour place Jules-Verne (d'après N. Bourgarel : Hesnard *et al.* 1999, p. 156).

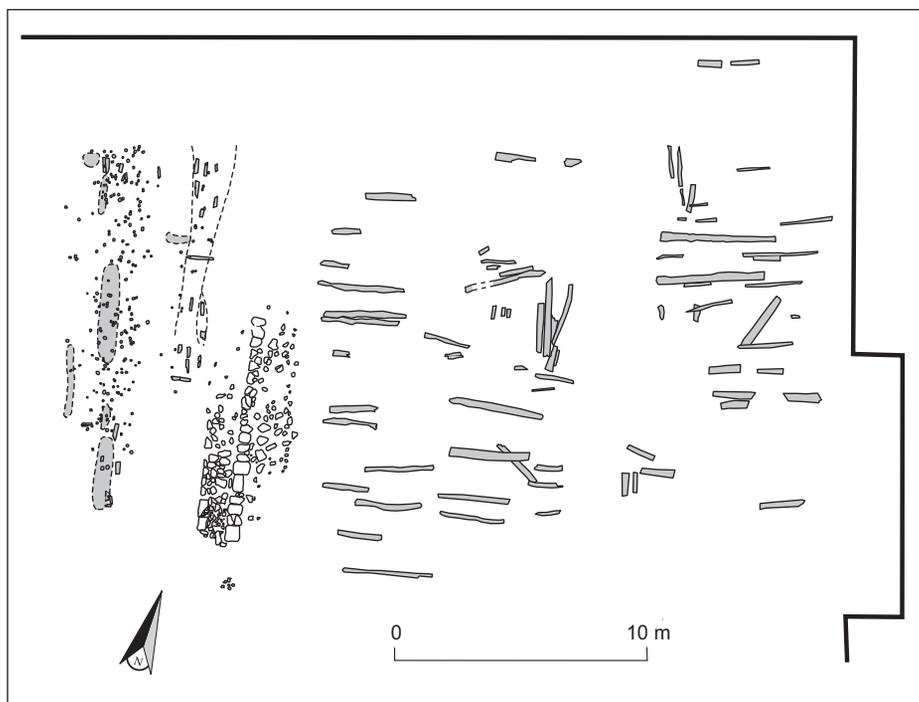


Fig. 54. Cales non couvertes de la place Jules-Verne (M. Derain, AFAN : Bouiron, Tréziny 2001, p. 175, fig. 11).



Fig. 56. Plan des cales couvertes mises au jour place Villeneuve-Bargemon (d'après N. Bourgarel : Hesnard *et al.* 1999, p. 156).

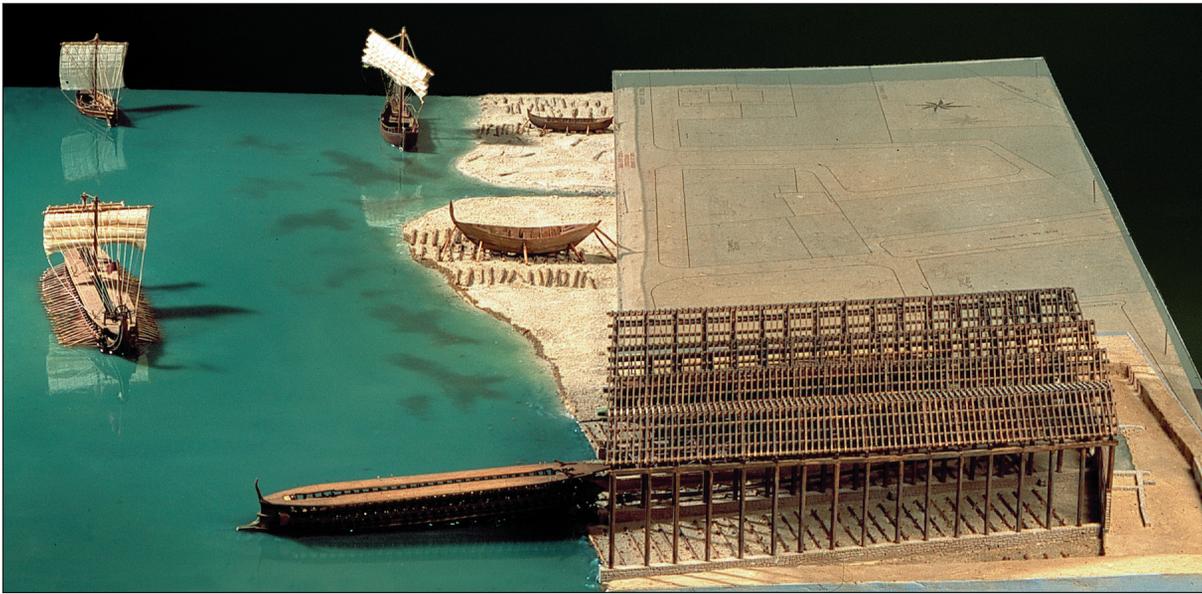


Fig. 57. Maquette du port hellénistique des places Jules-Verne et Villeneuve-Bargemon. Restitution hypothétique (conception A. Hesnard, P. Pomey, réalisation D. Delpalillo, cliché Ph. Foliot Centre Camille Jullian, CNRS, Aix-en-Provence, musée d'Histoire de Marseille). (A. Arboin, AFAN, Hesnard *et al.* 1999, p. 38).

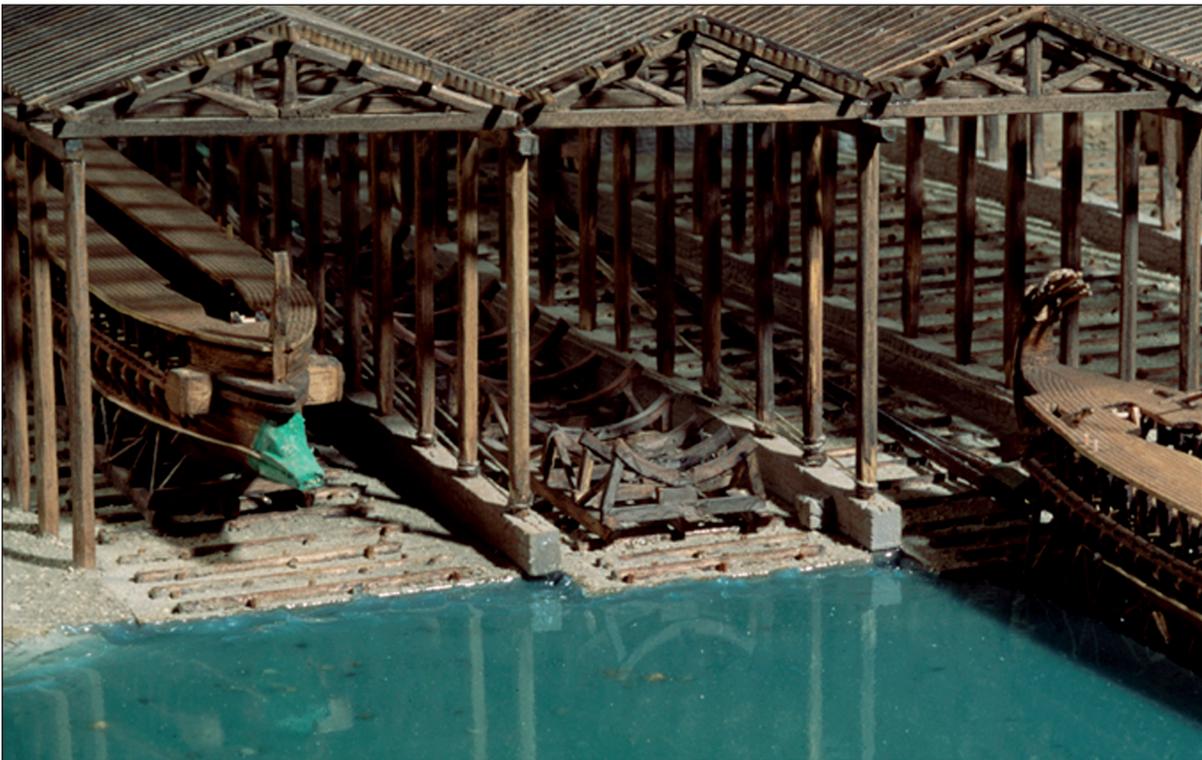


Fig. 58. Détail de la figure 57 : les *neoria*.

À première vue, les résultats des fouilles récentes semblent illustrer parfaitement le texte de Strabon : chantiers navals, cales sèches, hangars à bateau, se retrouvent mentionnés par le géographe. C'est ce dont rend compte la traduction proposée récemment par Antoine Hermary pour ce passage : « Il y a aussi chez eux [les Marseillais] des hangars pour les navires de guerre et un arsenal : ils possédaient autrefois une flotte importante, avec tout l'armement et le matériel nécessaires à la navigation et au siège des villes, grâce à quoi ils purent s'opposer aux barbares et acquérir l'amitié des Romains à qui ils rendirent beaucoup de services et qui, en retour, les aidèrent à étendre leurs possessions » (Hermary *et al.* 1999, 127, 175 ; Hesnard *et al.* 2001, p. 174).

On aurait donc là l'exemple d'une rencontre parfaite entre les textes et l'archéologie. En réalité, l'évidence est moins nette qu'il n'y paraît. D'une certaine manière, en effet, A. Hermary force la traduction du texte pour que celui-ci coïncide exactement avec les découvertes archéologiques.

Première difficulté : la traduction de νεώσοικοι. Le terme a deux sens : il désigne les loges ou hangars à bateau mais aussi les cales sèches ou bassins de radoub. Il peut donc s'appliquer aux deux types d'installation repérées : cales sèches sur le chantier de la place Jules-Verne et hangars à bateaux sur celui de Villeneuve-Bargemon. Même si, dans le contexte, et associée à un dépôt d'armes ou arsenal, la référence à des navires ou à une flotte de guerre peut paraître très vraisemblable, traduire par « hangars à navires de guerre » constitue déjà une interprétation.

Deuxième difficulté : la traduction de πρότερον δέ. A. Hermary traduit simplement par « autrefois » en omettant le δέ et il fait du point en haut qui précède l'équivalent de deux points. Il considère ainsi que le membre de phrase qui commence par πρότερον δέ n'est qu'un développement de la proposition précédente. En réalité, il ne s'agit pas d'une explication mais d'une opposition, marquée par la rupture de temps (présent/imparfait) et, surtout, par l'emploi de δέ : s'il s'était agi d'une explication, Strabon aurait dit πρότερον γάρ. Πρότερον δέ souligne, comme on l'a vu, l'opposition entre deux situations, deux époques différentes, celle « actuelle » (la mention des loges et de l'arsenal) et celle antérieure (quand Marseille était prospère). C'est pourquoi il est nécessaire, à notre avis, de marquer une ponctuation forte entre les deux membres de phrase.

Troisième difficulté : à quelle époque renvoie l'observation de Strabon ? Autrement dit quand situer la période « actuelle » et celle « d'avant » ? Pour cette dernière, les indications données dans la suite du passage, qui mentionnent les expéditions contre les Barbares, les services rendus à Rome et l'aide reçue de cette dernière, évoquent l'époque qui englobe la conquête (expédition de Caius Sextius Calvinus) mais on peut la faire remonter au moins jusqu'à la deuxième guerre punique (la bataille de l'Ebre). La question est de savoir quand elle se termine. Pour A. Hermary et A. Hesnard, il ne fait pas de doute que tout le passage remonte à Poseidonios et que la situation est celle de la fin du II^e ou du début du I^{er} s. (Hermary *et al.* 1999, 127). Se laissant guider par l'archéologie, les auteurs suggèrent que la réduction de la flotte de guerre attestée par le remblaiement des loges et des cales à la fin du II^e s. av. J.-C. est un des signes de la fin de la prospérité de Marseille. Cependant, la position d'A. Hesnard est moins nette dans la publication ultérieure qui reprend, à cette occasion, la traduction de Fr. Lasserre (Hesnard *et al.* 2001, p. 174-175 et 198-199). Cette hypothèse pourrait être étayée par l'idée, développée depuis longtemps, que le déclin de Marseille est lié à l'importance croissante de Rome en Gaule méridionale au cours du II^e s. av. J.-C., déclin que scelle, d'une certaine manière, la conquête de 125-121 av. J.-C. Le signe le plus tangible de cet effacement progressif de Marseille serait la diminution des amphores massaliètes au profit des amphores gréco-italiques puis italiques sensible sur tous les sites (Bats 1986, p. 275-277). Voyageant en Gaule méridionale vers 90 av. J.-C., Poseidonios aurait été naturellement en mesure de constater cette situation, que rapporte ensuite Strabon.

L'autre solution est de rapporter la remarque à Strabon lui-même. En effet, rien, dans ce passage précis, n'autorise formellement à y voir une citation directe de Poseidonios. Dans ce cas, « avant » signifie « avant 49 av. J.-C. », date de la chute de Marseille. Une telle interprétation est plus conforme au

mouvement du texte. On a souligné plus haut l'importance des actualisations straboniennes par rapport aux informations transmises par ses devanciers. Par ailleurs, Strabon place au cœur de son argumentation cette date décisive (et fatidique) de 49 av. J.-C., qui clôt son exposé sur la ville. On sait, du reste, que la conquête n'a pas mis un terme aux bénéfices que Marseille a reçus de Rome. Strabon mentionne un peu plus loin (IV, 1, 8) l'octroi des droits sur les *fossae marianae* accordés après la victoire de Marius sur les Ambrons et les Toygènes. Et on sait que d'autres avantages (territoriaux) ont été accordés à Marseille jusqu'à la veille de sa chute par Pompée puis César. Quand tant d'autres signes confirment sa prospérité (ne serait-ce que la monnaie), il est difficile, de parler de la fin de la puissance de Marseille ou d'un fléchissement de l'économie dans la première moitié du I^{er} s. av. J.-C. (et on s'interroge même sur la réalité de l'arrêt de la production viticole à la fin du II^e s. av. J.-C.) (Hermay *et al.* 1999, 139-141). Quant à la fin de l'autonomie politique, elle n'a pas nécessairement pour effet la disparition de la flotte de guerre et de l'arsenal. Le texte de César, souvent invoqué (BC, II, 22), ne dit rien de tel. Strabon souligne la bienveillance du vainqueur et de ses successeurs. Et on imagine mal Rome se priver d'une force sur laquelle elle a désormais autorité.

On gardera donc une attitude prudente sur la question. L'archéologie atteste la présence de loges à bateaux (de guerre) et de cales de halage jusqu'à la fin du II^e s. av. J.-C. (au moins). Poseidonios les a vus, sans doute. Strabon mentionne des installations similaires mais le vocabulaire est ambigu et l'époque indéterminée. S'agit-il de celles de Poseidonios ? N'y aurait-il pas là une « vraie fausse » coïncidence archéologique ? On ne sait. Et la traduction doit rester suffisamment prudente (et fidèle) pour n'exclure aucune des hypothèses. On peut ainsi traduire *newvsoikoi* par « cale sèche » ou « bassin de radoub », comme cela a été, du reste, le cas jusqu'à une date récente.

La fondation des « comptoirs » massaliotes

Causes et circonstances

Les établissements fondés par les Marseillais prennent place dans le développement consacré à l'économie marseillaise, en IV, 1, 5. Mais un éclairage complémentaire sera apporté un peu plus loin, à l'occasion de la description du littoral compris entre Massalia et l'Italie (IV, 1, 9).

En IV, 1, 5, la fondation de villes est présentée par Strabon comme une conséquence directe de la puissance militaire acquise par les Marseillais (*δύναμις*), tout comme l'extension de leur territoire primitif. Rappelons le passage :

“Υστερον μέντοι ταῖς ἀνδραγαθίαις ἴσχυσαν προσλαβεῖν τινα τῶν πέριξ πεδίων ἀπὸ τῆς αὐτῆς δυνάμεως ἀφ' ἧς καὶ τὰς πόλεις ἔκτισαν, ἐπιτειχίσματα τὰς μὲν κατὰ τὴν Ἰβηρίαν τοῖς Ἰβηρσιν, οἷς καὶ τὰ ἱερὰ τῆς Ἐφεσίας Ἀρτέμιδος παρέδωσαν τὰ πάτρια ὥστε ἑλληνιστὶ θύειν, τὴν δὲ Ῥόην Ἀγάθην τοῖς περὶ τὸν ποταμὸν οἰκοῦσι τὸν Ῥοδανὸν βαρβάροις, τὸ δὲ Ταυροέντιον καὶ τὴν Ὀλβίαν καὶ Ἀντίπολιν καὶ Νίκαιαν τῶ τῶν Σαλύων ἔθνει καὶ τοῖς Λίγυσι τοῖς τὰς Ἄλπεις οἰκοῦσιν. Ultérieurement, leur valeur les rendit assez forts pour leur permettre de s'adjoindre certaines des plaines environnantes, en utilisant la même puissance qui leur avait aussi permis de fonder les villes qui sont des remparts, les unes du côté de l'Ibérie, face aux Ibères, (à qui ils ont aussi transmis les rites de l'Artémis d'Éphèse tels qu'ils leur venaient de leurs pères, si bien qu'on y sacrifie selon le rituel grec) puis *Rhoè Agathè* face aux barbares qui habitent dans les parages du fleuve Rhône, puis *Tauroention*, *Olbia*, Antibes et Nice face aux Salyens et aux Ligyens qui habitent les Alpes. (IV, 1, 5)



Fig. 59. Vue des épaves grecques archaïques (fin VIe s. av. J.-C.), Jules-Verne 7 (second plan) et Jules-Verne 9 (premier plan à droite) (Photo Centre Camille Jullian, CNRS, Aix-en-Provence).

L'épave Jules-Verne 9 correspond à une grande barque côtière propulsée à rames et à voile et était construite selon la technique d'assemblage par ligatures, en usage à Phocée et en mer Egée à l'époque archaïque. Elle était destinée à la pêche, notamment au corail. L'épave Jules-Verne 7 correspond à un petit voilier de commerce d'une quinzaine de mètres de longueur et d'une capacité de charge d'une douzaine de tonnes. Il était construit en partie par ligatures selon la technique ancienne et en partie par tenons et mortaises selon la nouvelle technique qui se répandra par la suite dans toute la Méditerranée antique. Ce type de navire peut être considéré comme caractéristique de l'expansion du commerce massaliote.

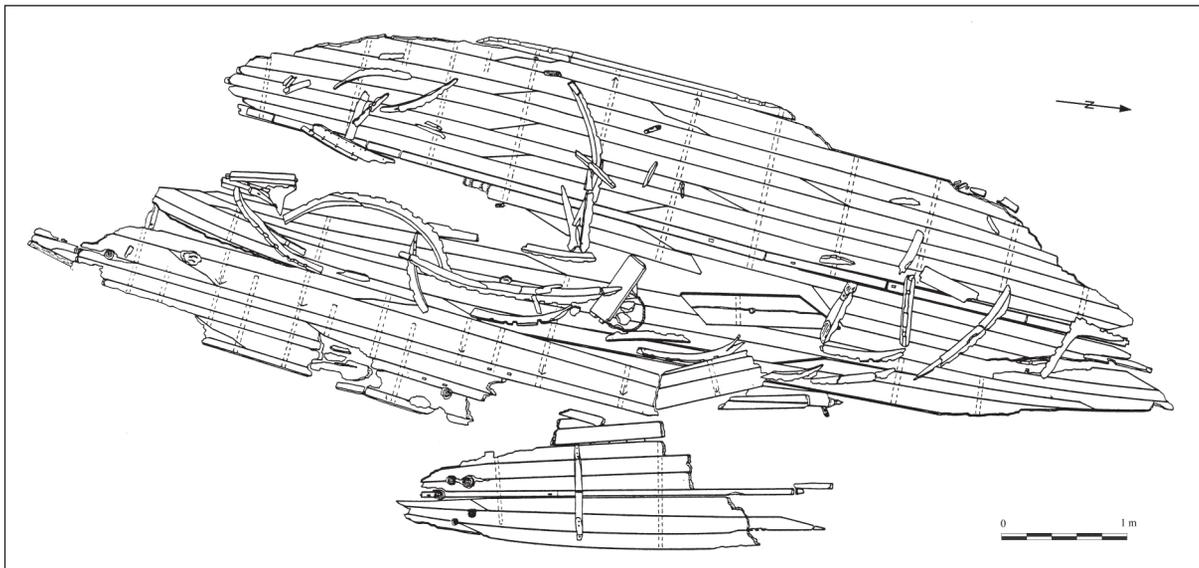


Fig. 60. Plan d'ensemble des épaves grecques archaïques (fin VIe s. av. J.-C.), Jules-Verne 7 (en haut) et Jules-Verne 9 (en bas) (Dessin M. Rival, Centre Camille Jullian, CNRS, Aix-en-Provence).

La construction quelque peu alambiquée du début a entraîné parfois des interprétations erronées sur le passage. Ainsi, on a voulu présenter de manière simultanée et comme appartenant au même processus, l'extension du territoire et la fondation de villes (Bats 2001, p. 492, 505-506). En réalité, le texte semble indiquer la postériorité de l'extension territoriale par rapport à la fondation des villes. Même si l'aoriste ἔκτισαν est un peu ambigu et peut se traduire en français aussi bien par un passé simple que par un plus-que-parfait, le « plus tard » (ὕστερον) porte sur l'accroissement des terres et non sur la création des colonies (Barruol 1969, p. 222 ; Bats 1988, p. 29, qui semble l'oublier ensuite : 2001, p. 492 ; 505-506).

On a cru voir également, toujours à cause du « plus tard » (ὕστερον), l'allusion à un tournant dans la politique de Marseille. Devant les difficultés rencontrées avec les peuples de l'arrière pays (et dont témoignerait l'épisode de Catumandus rapporté par Justin, XLIII, 5), la cité phocéenne aurait réorienté l'essentiel de son activité vers le trafic maritime.



Fig. 61. Maquette (1/10e) de restitution finale du navire *Jules-Verne 7* (Réalisation et photo Centre Camille Jullian, CNRS, Aix-en-Provence).

En fait, rien dans le texte ne permet une telle interprétation, contraire, on le verra, à la chronologie des fondations. Le passage a pour objet d'expliquer les fondements de la puissance marseillaise. Le géographe commence donc par rappeler le choix fait par les Phocéens. Leur territoire étant trop aride pour qu'ils s'investissent dans l'agriculture, ils ont choisi, dès le départ, de faire ce qui leur convenait le mieux : le commerce. C'est ce à quoi les poussait τὸ εὐφύεζ. Comment traduire le terme ? On peut comprendre les « avantages naturels » qu'offre la contrée pour la navigation. C'est ainsi que traduit Fr. Lasserre, suivi par d'autres (Barruol 1969, p. 221 ; Bats 2001, p. 494 ; Pralon 2001, p. 700). Nous préférons, selon l'usage le plus courant de l'expression en grec, traduire par « leurs dispositions naturelles » ou « leurs dons pour la navigation », Strabon faisant référence ici à la réputation des Phocéens. D'une certaine manière, les découvertes des épaves archaïques dans les fouilles de la place Jules-Verne qui montrent, par leur technique très élaborée, la qualité des réalisations navales des charpentiers marseillais au milieu du VI^e s. av. J.-C., sont l'illustration de cette disposition naturelle pour les choses de la navigation dont parle Strabon (fig. 59-61).

La suite découle de ce choix initial : plus tard (ὕστερον) ils tirèrent de leurs qualités suffisamment de force (ταῖς ἀνδραγαθίαις ἰσχυσάν) pour, d'une part, agrandir leur territoire (en l'occurrence en s'adjoignant –προσλαβεῖν– une partie des plaines bordant leur site originel –τινα τῶν πέριξ πεδίων) et,

d'autre part, fonder des villes. Mais les deux choses ne sont pas à mettre sur le même plan. C'est ce que souligne la formulation ἀπὸ τῆς αὐτῆς δυνάμεως ἀφ' ἧς καὶ τὰς πόλεις ἔκτισαν qui met en valeur les fondations et relègue au second plan les accroissements territoriaux, du reste jugés négligeables (τινὰ τῶν πέριξ πεδίων). Autrement dit, les Marseillais ayant opté pour le commerce, leur force militaire a été utilisée principalement pour protéger cette activité et non pour étendre de manière significative leur territoire. L'accent est donc mis sur la puissance militaire des Marseillais qui leur a permis 1/ de fonder des colonies pour se protéger des barbares (on reviendra sur le sens à donner à l'expression) 2/ d'étendre quelque peu leur territoire 3/, d'accroître ou renforcer leur pouvoir, d'une manière indirecte, cette fois. En mettant leur force armée au service de Rome, les Marseillais en tirent ensuite des avantages ou des bénéfices, accordés par cette dernière à titre de récompense.

Replacé dans le cadre de la délicate question du territoire de Marseille, discutée depuis longtemps (Barruol 1969, p. 221-230 ; Bats, Tréziny 1986 ; Morel 1986 ; 1995 50 ; Bats 2001), ce passage ne doit donc pas être mal compris ni surinterprété. Pour Strabon, l'essentiel n'est pas dans le territoire (celui qui entoure la cité ou les possessions plus éloignées, que, du reste, il n'évoque pas), mais dans les ressources, lesquelles peuvent être indépendantes de l'emprise territoriale réelle. Ainsi l'octroi des droits sur les *fossae marianae* mentionné en IV, 1, 8. Cet avantage, obtenu en récompense de leur bravoure –ἀριστεῖον– dans la guerre contre les Ambrons et les Toygènes et dont les Marseillais ont tiré des profits considérables –ἐξ οὗ πλοῦτον ἠνέγκαντο πολύν– n'implique pas forcément qu'à partir de ce moment le territoire de Marseille s'étendait jusqu'au Rhône. C'est pourquoi la mention des tours (πύργους) que les Marseillais ont établies sur le Rhône ne doit pas se comprendre comme l'indice d'une possession territoriale (comme le fait Fr. Lasserre en traduisant ἐξοικειούμενοι par « désirant marquer que cette région leur appartient » ; Barruol 1969, p. 224), mais comme un moyen de mieux se repérer dans une région difficile en installant des signaux bien visibles (σημεῖα) (cf. également Bats 2001, p. 500, n. 22, qui traduit « afin de se faciliter au mieux l'accès de la région »). De la même manière, lors du rappel des avantages accordés par Rome (IV, 1, 5), on ne peut traduire l'expression προσελάβοντο τῆς αὐξήσεως αὐτῶν par « ils [les Romains] contribuèrent à l'agrandissement de leur territoire » comme le propose G. Barruol (Barruol 1969, p. 222). Le terme αὐξήσις est abstrait et s'applique à la puissance, la grandeur ou la prospérité (comme on voudra) des Marseillais (d'où notre choix de traduire par « accroissement »).

Donc, la spécificité de Massalia réside dans son commerce et c'est pour servir le commerce que les fondations ont été installées. C'est pourquoi les fondations sont qualifiées de « remparts », ἐπιτειχίσματα.

De cette mention, on a voulu tirer la conclusion que toutes les créations marseillaises étaient des « places fortes », des « bastions avancés en terre barbare », et c'est ainsi, du reste, qu'on traduit souvent l'expression. Poussant plus loin, M. Bats a récemment défendu l'idée qu'il s'agit de colonies militaires, sur le modèle des clérouquies athéniennes ou des *coloniae maritimae* romaines (Bats 2001, p. 500-501 ; 2004, p. 54-56). Cependant, ce modèle, dont les caractéristiques urbanistiques sont bien spécifiques, ne peut guère s'appliquer qu'à Olbia. Même en arguant le défaut de la documentation pour des sites comme Antipolis, Nikaia ou Tauroention, ce qu'on sait d'Agde ainsi que des fondations ibériques s'éloigne très nettement d'une architecture militaire et d'un type d'occupation exclusivement colonial. Il faut donc laisser au mot ἐπιτειχίσμα son sens originel de « rempart » et non de place forte et lui garder sa valeur métaphorique conférée par sa fonction d'apposition dans la phrase (comme dans les autres occurrences relevées chez Strabon par M. Bats : V, 3, 7 ; VI, 1, 6 ; VIII, 4, 2 – Bats 2004, p. 54). Strabon n'écrit pas que Marseille a fondé des places fortes mais qu'elle a fondé les cités qui jouent le rôle de « rempart » contre les barbares –καὶ τὰς πόλεις ἔκτισαν, ἐπιτειχίσματα τὰς μὲν κατὰ τὴν Ἰβηρίαν τοῖς Ἰβηρσιν (...). On retrouve, d'une certaine manière, le même type de formulation que chez Cicéron parlant de Narbonne : *propugnaculum istis ipsis nationibus oppositum et objectum* (*Pro Fonteio*, 5, 13).

Elles ont été créées et sont disposées pour assurer la circulation et les échanges commerciaux le long de la côte méditerranéenne, et non pour être des possessions de territoires contrôlés par un établissement (Hermay *et al.* 1999, 86-89). Cette « stratégie » marseillaise est, du reste, explicitée dans la notice consacrée à la description du littoral entre Massalia et l'Italie (IV, 1, 9). Il s'agit, dans ce passage, d'expliquer pourquoi Nikaia, qui est en Italie, appartient cependant à Marseille –καίπερ οὐ σα Μασσαλιωτῶν. C'est que, dit Strabon, les Marseillais ont été amenés à fortifier ces établissements –ἐτείχισαν γὰρ τὰ κτίσματα– contre les barbares de l'arrière pays pour s'assurer, au moins, la liberté de la mer puisque ces derniers étaient maîtres de la région –τὴν γε θάλασσαν ἐλευθέραν ἔχειν, τῆς χώρας ὑπ' ἐκείνων κρατουμένης. Le verbe employé, ἐτείχισαν, est un écho direct à ἐπιτειχίσματα en IV, 1, 5 (suffisamment explicite, du reste, pour qu'on n'ait pas besoin de restituer ἐπετείχισαν comme l'ont proposé certains éditeurs).

La liste des fondations

Les fondations sont réparties en trois zones géographiques, présentées d'ouest en est : l'Ibérie, la région rhodanienne (ouest du Rhône) et la Provence (p. 230, **fig. 62**).

L'Ibérie

Les fondations du premier groupe ne sont pas nommées, mais elles sont connues : c'est Emporion et, vraisemblablement aussi, Rhodè. Strabon juge inutile de rappeler leur nom parce qu'il l'a déjà fait au livre précédent (III, 4, 8) en annonçant le passage sur Marseille : κἀνταῦθα δὲ καὶ ἐν τῷ Ἐμπορίῳ τὴν Ἄρτεμιν τὴν Ἐφεσίαν τιμῶσιν, ἐροῦμεν δὲ τὴν αἰτίαν ἐν τοῖς περὶ Μασσαλίαν – « Là aussi [c'est-à-dire à Rhodè] comme à Emporion, les habitants rendent un culte à Artémis d'Éphèse : nous en donnerons la raison dans le chapitre consacré à Massalia ». Le rappel en IV, 1, 5, de l'introduction du culte d'Artémis d'Éphèse dans les fondations d'Ibérie suffit à lever toute ambiguïté. La seule question est de savoir s'il faut compter parmi elles les trois petites villes attribuées aux Marseillais plus au sud, mentionnées au début du chapitre sur la Celtibérie et dont Strabon ne donne le nom que d'une seule, Héméroscopeion (dont on a déjà parlé plus haut) :

Μεταξὺ μὲν οὖν τοῦ Σούκρωνος καὶ τῆς Καρχηδόνης τρία πολίχνια Μασσαλιωτῶν εἰσιν (...) τουτῶν δ' ἐστὶ γνωριμώτατον τὸ Ἡμεροσκοπεῖον, ἔχον ἐπὶ τῇ ἄκρᾳ τῆς Ἐφεσίας Ἀρτέμιδος ἱερὸν σφόδρα τιμώμενον.
Entre le Sucro et Carchèdo, il y a trois petites villes des Massaliotes (...) la plus connue d'entre elles est Héméroscopeion, parce qu'elle possède, sur « l'akra », un sanctuaire à Artémis qui fait l'objet d'une grande vénération. (III, 4, 6)

On serait tenté de répondre par l'affirmative à cause de la mention du sanctuaire d'Artémis, mais leur qualification de petites villes πολίχνια et non de κτίσμα tend plutôt à les exclure de la liste. Confirmation chez les autres auteurs antiques : le périple du Pseudo Scymnos ne mentionne qu'Emporion et Rhodè (202-204) :

...καὶ πόλεις Ἑλληνίδες
ἃς Μασσαλιῶται Φωκαεῖς ἀπόκισαν·
πρώτη μὲν Ἐμπόριον, Ῥόδη δὲ δευτέρα·
... Et les villes grecques
que les Massaliotes originaires de Phocée fondèrent :
la première Emporion et Rhodè la seconde ;

Emporion est également qualifiée de colonie des Massaliotes par Stéphane de Byzance (*Ethnica*, s. v. :

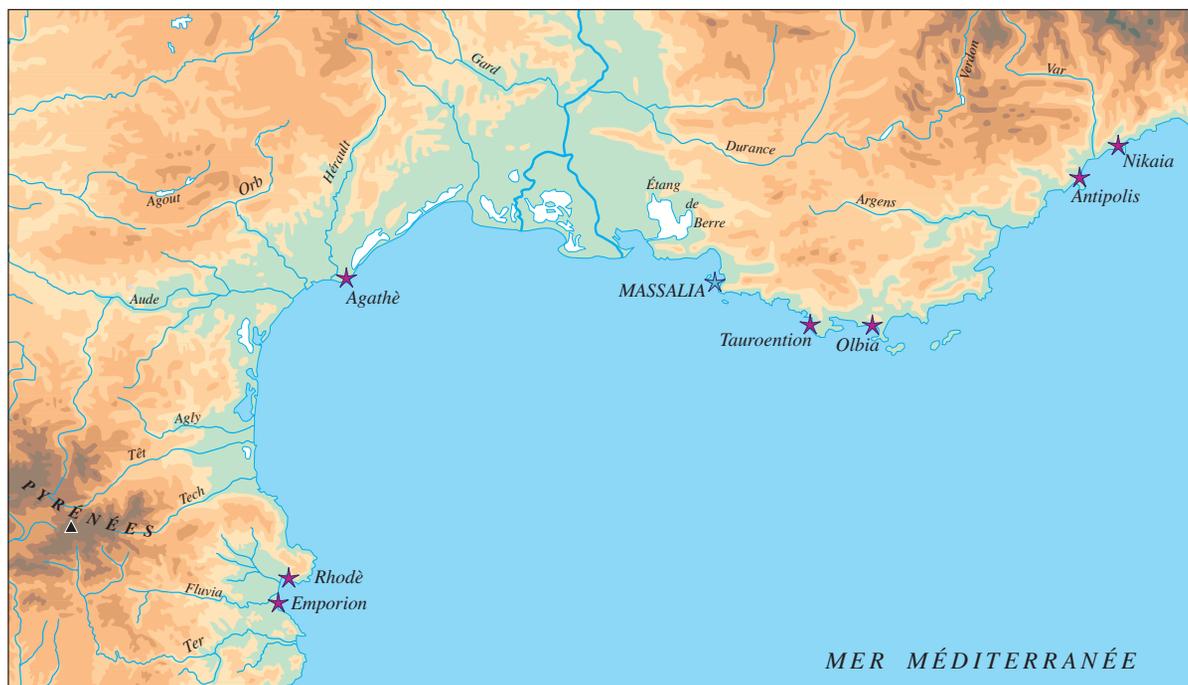


Fig. 62. Carte des fondations massaliotes selon Strabon (fond de carte CNRS UMR 5140- DAO : P. Thollard).

Ἐμπόριον, πόλις Κελτική, κτίσμα Μασσαλιωτῶν) et le Pseudo Scylax.

Il n'y a donc aucune raison de ne pas supposer que les fondations ibériques évoquées en IV, 1, 5, sont Emporion et Rhodè. C'était, du reste, déjà l'opinion de C. Jullian (Jullian 1920-1926 [1993], p. 163). Cependant, beaucoup de commentateurs modernes répugnent à s'engager dans cette voie et préfèrent considérer que Strabon fait allusion à des villes qu'on ne connaît pas (Morel 1992, p. 17) ou laissent planer le doute (Bats 2001, p. 492). Il est vrai que certains ont contesté la dépendance d'Emporion vis-à-vis de Marseille, en invoquant le témoignage de Tite-Live et Pline (Clavel-Lévêque 1970, p. 59 ; point de vue repris avec des nuances un peu plus tard dans Clavel-Lévêque 1977, p. 82). Mais les deux auteurs se contentent de rappeler l'origine phocéenne des habitants de la ville :

Iam tunc Emporiae duo oppida erant muro diuisa. unum Graeci habebant, a Phocaea, unde et Massilienses, oriundi, alterum Hispani ;

Déjà à cette époque Emporion était formée de deux villes séparées par une fortification : l'une était occupée par des Grecs, originaires de Phocée, comme les Massaliotes, l'autre par des Hispaniens (Tite-Live, XXXIV, 9) ;

Emporiae, geminum hoc veterum incolarum et Graecorum, qui Phocaeensium fuere suboles :

Emporion, quant à elle, ville double d'anciens habitants et de Grecs qui étaient les descendants de Phocéens (Pline, *N. H.*, III, 22).

La formulation n'est pas contradictoire avec une fondation par Marseille. Dans cette tradition, on vu, plus récemment, à l'occasion du colloque de 1992, les deux villes présentées comme deux fondations phocéennes à égalité, en quelque sorte. Mais la comparaison ne fait que souligner la différence entre les deux villes et confirme la hiérarchie qu'il faut rétablir entre la métropole –Marseille– et l'une de ses colonies –Emporion (Sanmarti-Grego 1992, p. 27-29).

Un des arguments avancés pour « arracher » Emporion à la série des villes fondées par Marseille est l'ancienneté de son implantation, qu'on place aujourd'hui vers 580 av. J.-C. (Martin Ortega, Plana Mallart 2002, p. 271). Mais cette date reste postérieure à celle de la fondation de Marseille. Par ailleurs, les travaux récents confirment le récit strabonien (III, 4, 8) d'un développement en deux temps avec, d'abord, une Παλαιὰ πόλις établie « sur une petite île située en avant » –νησίον τι προκείμενον (l'îlot de Sant Marti d'Empuries) puis l'établissement, un peu plus tard, vers le milieu du VI^e s. av. J.-C., d'un nouvel établissement sur la côte, ville double, δίπολις, partagée entre Grecs et Indikètes (Martin Ortega, Plana Mallart 2002, p. 271). Quant à Rhodè, on sait qu'on lui attribuait aussi dans l'Antiquité une origine rhodienne antérieure à l'occupation marseillaise (Pseudo Scymnos : v. 205-206). Si Strabon se fait l'écho de cette tradition (III, 4, 8 ; XIV, 2, 10), il ne donne pas le sentiment d'y croire vraiment. La source commune est Ératosthène et on suppose une reconstruction historique à partir d'une fausse étymologie de l'époque hellénistique (Pena 2000, Marcotte 2002, p. 171). L'archéologie, en effet, indique que l'implantation n'y serait pas antérieure à 400 av. J.-C. (Martin Ortega, Plana Mallart 2002, p. 275).

Les abords du Rhône

La (ou les) fondations du secteur « rhodanien » posent plus de difficulté. Le texte donné par les manuscrits est le suivant : τὴν δὲ Ῥοὴν ἀγάθην τοῖς περὶ τὸν ποταμὸν οἰκοῦσιν τὸν Ῥοδανὸν Βαρβάρους. La leçon est sûre, même s'il faut noter que seule une des deux familles de manuscrits (celle appelée ω' dans l'édition de Fr. Lasserre) est attestée pour ce passage alors que l'autre (désignée par A) manque (Lasserre 1969, p. LXIII-LXIV).

Depuis Meineke, un certain nombre de commentateurs et d'éditeurs conservent tel quel le texte, en se contentant de rétablir la majuscule d' Ἀγάθην. Cependant, la dénomination Ῥοὴν Ἀγάθην semble difficile à admettre parce que Strabon mentionne la ville, un peu plus loin, sans Ῥοή : Ἀγάθη, κτίσμα Μασσαλιωτῶν (IV, 1, 6). C'est pourquoi, une autre partie des éditeurs, à la suite de Coray, a simplement supprimé Ῥοὴν. C'est le parti suivi par l'édition la plus récente, celle de Stefan Radt, qui lit donc : τὴν δὲ Ἀγάθην τοῖς περὶ τὸν ποταμὸν (...) faisant d'Agde la seule fondation destinée à « servir de rempart » contre les barbares qui avoisinent le Rhône (Radt 2002, p. 464). Enfin, un troisième groupe de commentateurs, depuis Casaubon, est d'avis que Ῥοὴν est une corruption, exemple courant de transcription fautive des noms propres, et proposent des restitutions. La nécessité de cette restitution est également fondée sur l'analyse du contexte. Agde est censée protéger les Marseillais contre les barbares qui sont en bordure du Rhône τοῖς περὶ τὸν ποταμὸν οἰκοῦσιν τὸν Ῥοδανὸν Βαρβάρους. Même si on donne à περί un sens un peu plus large « dans la région de, au voisinage de » (et non « le long de » ou « au bord de »), la situation d'Agde (que Strabon connaît bien pour la décrire précisément un peu plus bas, en IV, 1, 6), à l'embouchure de l'Hérault, est visiblement trop éloignée du Rhône pour convenir.

Une première restitution avait été proposée par Casaubon, transformant Ῥοὴν en Ῥόδην καί, difficilement acceptable, bien évidemment, malgré sa simplicité. Même en supposant qu'il ne s'agisse pas de la Ῥόδη ibérique, mais de la *Rhoda Rhodiorum*, qui, selon Pline (NH, III, 33), se trouvait près du Rhône (auquel, selon l'encyclopédiste, elle aurait donné son nom), on a du mal à imaginer que Strabon ait laissé passer l'homonymie sans la souligner. Par ailleurs, Pline est le seul à citer cette *Rhoda Rhodiorum*, ce qui ôte beaucoup de poids à la restitution. C'est pourquoi, depuis Kramer, on a préféré corriger Ῥοὴν en Ῥοδανουσίαν. On s'appuie, en particulier, sur le Pseudo-Scymnos qui mentionne cette ville parmi les fondations massaliotes, après avoir cité Emporion et Rhodè (v. 207-209) :

οἱ Μασσαλίαν κτίσαντες ἔσχον Φωκαεῖς
Ἀγάθην Ῥοδανουσίαν τε, Ῥοδανὸς ἦν μέγας
ποταμὸς παραρρεῖ (...)

Les Phocéens qui avaient fondé Massalia occupaient
Agathè ainsi que Rhodanousia que le Rhône, grand fleuve,
enserme dans son cours

La situation le long du Rhône, semble correspondre à la description de Strabon. L'appartenance de *Rhodanousia* à Marseille est, du reste, confirmée par Stéphane de Byzance que ce dernier qualifie soit de πόλις Μασσαλίας, mais avec l'orthographe ῥαδανουσία, soit de πόλις ἐν Μασσαλίᾳ, sous la forme correcte, ῥοδανουσία. La première expression est un peu ambiguë mais semble exprimer une dépendance par rapport à Marseille plutôt qu'une localisation (on retrouve la même formule pour Avignon et Cavaillon), la seconde indique nettement une localisation, comme le souligne l'absence d'article (Brunel 1945, 130-131 ; Goudineau 1976, p. 326). Quoi qu'il en soit, l'établissement n'est pas désigné comme une « fondation » marseillaise, à la différence de Nice ou Tauroention présentées l'une et l'autre par Stéphane de Byzance comme Μασσαλιωτῶν (ou Μασσαλιητῶν) ἄπικοις.

Fr. Lasserre restitue donc ainsi le passage : τὴν δὲ ῥο < δανουσίαν καὶ τ > ἤν Αγάθην (Lasserre 1966, p. 128).

La question a alors été celle de la localisation et de l'identification de *Rhodanousia*. Après les tentatives faites par F. Benoit, M. Clerc ou Fr. Villard et que rappelle G. Barraol (Barraol 1969, p. 198 ; 223-224), les sondages réalisés près de Saint-Gilles-du-Gard, ont mis en avant l'identification de *Rhodanousia* avec Espeyran, interprété comme un comptoir marseillais (Barraol, Py 1978). Mais cette identification, quoique présentée depuis avec prudence (Py 1990b, p. 192), a été contestée par M. Bats qui ne voit dans Espeyran qu'un centre indigène que sa situation sur le fleuve met en position privilégiée pour la redistribution (Bats 1988, 1992, p. 273 ; 2001, p. 493 ;). Par ailleurs, depuis les sondages de 1978, aucune fouille nouvelle n'a eu lieu sur le site, susceptible de confirmer ou d'infirmier l'hypothèse de départ. En revanche, d'autres sites sont apparus, tels celui du Cailar près de Vauvert (Gard) qui présente le même profil qu'Espeyran (Py, Roure 2002). Cependant, sa situation au confluent du Vistre et du Rhône assure que Le Cailar ne peut pas être identifié à la *Rhodanousia* des textes antiques. La question reste donc ouverte (Py, Roure 2002, p. 211, n. 38).

Le déplacement du débat sur le problème de la localisation et de l'identification de *Rhodanousia* a occulté celui du bien fondé de la restitution elle-même, qu'on a considéré depuis comme réglé. La solution proposée par Fr. Lasserre a été admise (presque) sans restriction par la plupart des commentateurs français (Barraol 1969, p. 198 ; 221 ; Roman 1997, p. 180 ; Bats 2001, p. 493), voire considérée comme évidente (ainsi Fl. Verdin qui présente *Rhodanousia* parmi les villes citées nommément par Strabon, au même titre que Tarascon ou Cavaillon, par exemple : Verdin 2002, p. 141, fig. 3 ; cf également Clavel-Lévêque 1970, p. 106).

En fait, elle n'est pas possible et doit être abandonnée. Passons sur le caractère pour le moins compliqué du processus de restitution en lui-même qui, pour retrouver la cohérence grammaticale de la phrase, oblige à supposer une coupure au milieu du mot ῥοῖν. Sans être impossible, c'est peu probable. Il y a d'autres objections, plus sérieuses. La première : l'ordre de la présentation. Strabon énumère les fondations d'ouest en est, de manière très scrupuleuse, ainsi qu'on le voit pour les fondations provençales. *Rhodanousia*, sur le Rhône, devrait être citée après Agde, sur l'Hérault, comme chez le Pseudo-Scymnos. La restitution qui place *Rhodanousia* avant Agde, suppose de la part de Strabon, une confusion difficilement admissible (rappelons qu'Agde est située correctement par Strabon en IV, 1, 6). Deuxième objection : la situation de *Rhodanousia*. Quelle que soit l'identification retenue, il est sûr qu'elle est située au bord du Rhône. Du même coup, on s'étonne de voir figurer dans la liste un établissement qui n'est pas au bord de la mer, comme tous les autres (nommés ou sous-entendus). Cette dernière objection en appelle une autre. La raison principale ayant amené à restituer *Rhodanousia* à la

place de *Rhoè* est, comme on l'a vu, l'éloignement d'Agde par rapport aux populations qui bordent le Rhône et contre lesquels la fondation est censée protéger les Marseillais, c'est-à-dire Marseille et son territoire (Barruol 1969, p. 221-226). Mais, comme on l'a souligné à propos du passage sur *Nikaia* (IV, 1, 9), le rôle confié aux « fondations-remparts » n'est pas de protéger la ville même de Marseille (pas plus que le territoire de la cité), ce qui, du reste, serait absurde, vu la situation des fondations. Le seul « territoire » à protéger est l'espace maritime fréquenté par les navires marseillais, contre les barbares de l'arrière-pays. Dans ces conditions, Agde est bien en mesure d'être un « rempart » contre les barbares qui avoisinent le Rhône. Sa situation est identique à celle d'*Emporion* par rapport aux Ibères ou à *Olbia* et Nice par rapport aux Salyens et Lygiens (p. 234, fig. 63). La correction par *Rhodanousia* est donc inutile parce qu'inadéquante. Allons plus loin. À l'instar des éditeurs qui conservent la leçon donnée par les manuscrits, pourquoi ne pas penser qu'Agde a pu être désignée (un temps ?) sous le nom de Ῥοὴ ἀγάθη ? Ῥοὴ, en grec, signifie le cours ou le courant d'un fleuve et Agde serait appelée la ville « au beau cours », ou « au beau fleuve ». Est-il invraisemblable d'y voir une référence directe à la position de la ville à l'embouchure de l'Hérault ?

Les fondations provençales

Ce sont celles qui posent le moins de problème. Les quatre établissements, Tauroention, Olbia, Antibes et Nice sont mentionnés dans le même ordre en IV, 1, 5 et IV, 1, 9 et les noms mêmes ne suscitent que des corrections minimales (Ταυροέντιον écrit Ταυρέντιον en IV, 1, 5). La tradition littéraire antique est, du reste, bien assurée et n'offre que peu de variantes dans les graphies (qui concernent le seul nom de Ταυροέντιον écrit Ταυροείς chez le Pseudo-Scymnos et Stéphane de Byzance). La localisation des quatre établissements est également bien assurée même si on ne connaît véritablement bien que le site d'Olbia (Bats 2004).

La relecture des différents passages concernant les fondations massaliotes sur la côte méditerranéenne redonne au texte de Strabon une cohérence et une intégrité qu'on lui a souvent déniées. Elle invite également à réévaluer le processus des créations massaliotes. On s'aperçoit, en effet, que très souvent, on « fait l'impasse » sur les fondations ibériques et en ne prenant en compte que celles de Gaule méridionale (Bats 1992, p. 273 ; 2001 ; 2004). Une telle attitude, qu'elle procède du refus ou du simple doute, n'est pas sans conséquence sur l'idée qu'on peut se faire de l'expansion Marseillaise. Si on réintègre Emporion, comme l'invite Strabon, le processus d'établissement de « bastions » commence dès la première moitié du VI^e s. et non au V^e s. voire à l'extrême fin du V^e s., comme on le présente habituellement (en faisant d'Agde la création la plus ancienne). Dans ce cas, et malgré l'incertitude qui entoure la date de création des établissements provençaux en dehors d'Olbia, dont la fondation est à situer dans le dernier quart du IV^e s. av. J.-C. (Morel 1995, p. 51-52 ; Gras 2003, p. 242-243 ; Bats 2004, p. 51), l'ordre d'énumération de Strabon pourrait refléter la chronologie des installations et expliquer peut-être la forme particulière, très militaire, prise par Olbia et qu'il serait imprudent de proposer comme modèle pour toutes les autres fondations comme semble le suggérer M. Bats (Bats 2004, p. 62).

Par ailleurs, l'expansion marseillaise peut prendre plusieurs formes. Strabon ne fait état que d'une seule : la fondation d'établissements (nous gardons ce terme volontairement neutre) destinées à assurer la protection son commerce maritime. Il faut donc bien les distinguer des relations que Marseille a pu avoir avec d'autres établissements de Gaule méridionale et qui relèvent, de toute évidence, d'une autre catégorie. Les « villes de Marseille »—πόλεις Μασσαλίας, comme Avignon, Cavaillon et peut-être d'autres comme Théliné, *Rhodanousia* ou l'énigmatique Alônis de Stéphane de Byzance, relèvent d'un autre processus dans lequel on peut voir la trace d'une forme de fédération autour de Marseille et dont l'importance se manifeste surtout à partir du II^e s. av. J.-C., soit à une date bien plus tardive que celle de la mise en place des fondations (Goudineau 1976b ; Arcelin 2003).

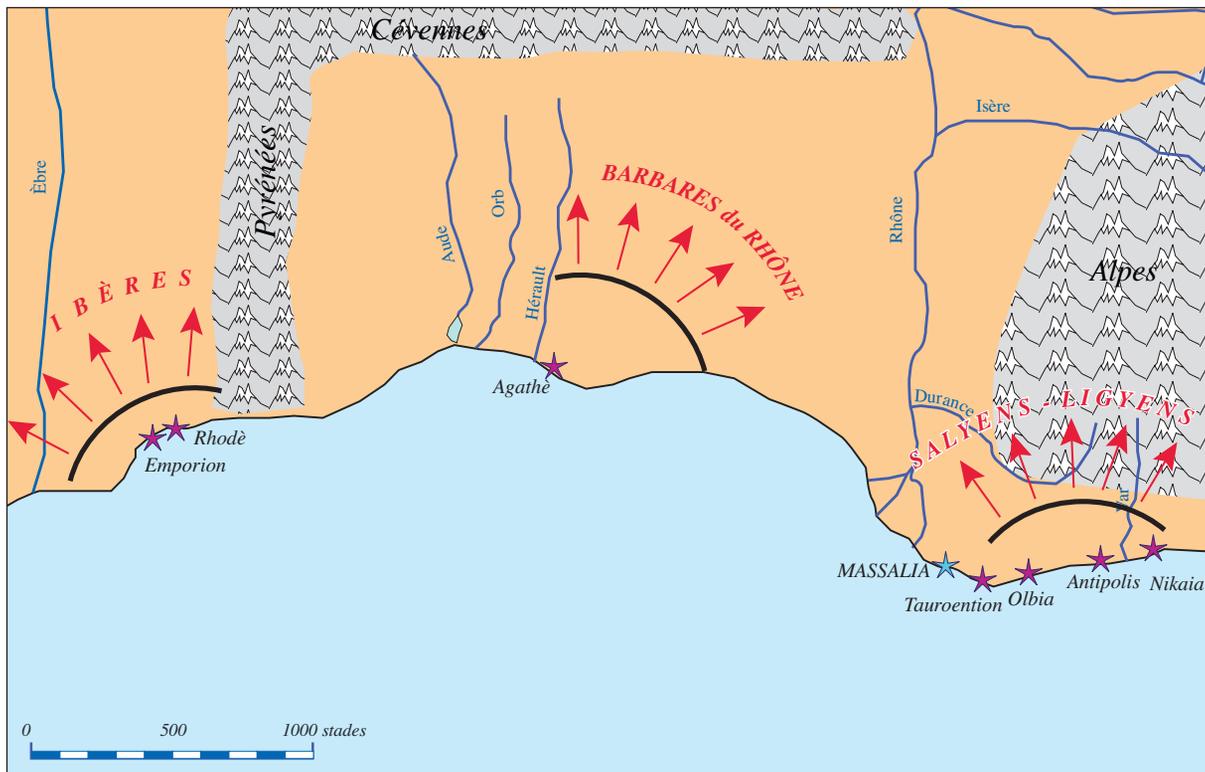


Fig. 63. Représentation schématique du rôle de protection des fondations massaliotes contre les barbares de l'arrière-pays (P. Thollard).

La notice sur Marseille reste exceptionnelle dans la description de la Celtique à la fois par l'ampleur du développement qui lui est consacré et la multiplicité des informations qui touchent tous les domaines (géographie, mythologie, religion, institutions, histoire, économie). Pour aucune autre ville de la Gaule nous ne trouvons une description aussi fournie (comparons avec Lyon, par exemple). Si la part d'emprunts à des devanciers est importante (on pense, bien sûr, à Poseidonios qui a séjourné dans la ville au début du I^{er} s. av. J.-C.), le souci d'actualisation y est aussi très sensible et se manifeste dans l'alternance des « avant » et « maintenant » qui rythment le discours. On le sait, cette manière de faire est une des marques de fabrique de Strabon. Mais dans le cas de Marseille, elle sert un dessein bien particulier : montrer que la ville dont le passé a été glorieux et prospère reste encore, à l'époque où il écrit, une des grandes métropoles méditerranéennes.

Conclusion

Il faut replacer le discours de Strabon dans les conditions propres de son élaboration (contexte historique, tradition culturelle, démarche scientifique, méthode de travail) si l'on veut, d'une part, le comparer aux autres textes géographiques ou historiques de l'antiquité et particulièrement, ceux de Pline et de Ptolémée (desquels il se distingue très nettement, comme on l'a vu) et, d'autre part, le confronter aux données archéologiques actuelles. À cet égard, deux éléments doivent être pris en compte. En premier lieu, la perception de l'espace et la représentation géographique. Celles-ci sont tout à fait différentes de celles que nous avons aujourd'hui. Pour Strabon, comme pour ses contemporains, la Celtique transalpine s'étend d'ouest en est à la suite de l'Ibérie. Le côté ouest est formé par les Pyrénées orientées nord sud et qui s'étendent sur 3000 stades (soit 550 km environ). Le côté sud est formé par le littoral méditerranéen qui s'étend des Pyrénées aux Alpes (ou, plus exactement au Var) sur 2600 à 2800 stades (soit 480 à 520 km environ) et est divisé en deux golfes par une saillie médiane (celle du mont *Sigion*). Le côté nord est la côte océanique, qui se déploie sur 5000 stades (925 km) des Pyrénées à l'embouchure du Rhin, entièrement orientée est-ouest. À l'ouest, la côte se creuse en un golfe symétrique de celui qui existe au sud et qui forme un isthme dont la largeur est évaluée entre 2000 et 3000 stades, selon les sources (soit 370 à 550 km). À l'est, enfin, la Celtique est limitée par le cours du Rhin (nord-sud) puis par les Alpes, de la source du Rhin au littoral de la Ligystique. À l'intérieur, le découpage distingue des grandes régions qui peuvent être réduites, selon un procédé classique de la géographie antique, à des figures géométriques simples (carrés, rectangles, parallélogrammes) délimitées par des reliefs ou des cours d'eau la plupart du temps parallèles ou perpendiculaires entre eux. La prise en compte de ces données cartographiques est fondamentale pour comprendre la manière dont Strabon décrit la Gaule, situe peuples et villes les uns par rapport aux autres. L'exemple des Arécomiques et des Tectosages est tout à fait révélateur à cet égard : reportées sur une carte moderne les limites entre les deux peuples apparaissent incompréhensibles alors qu'elles deviennent évidentes si l'on restitue la perspective cartographique antique. En second lieu, la dimension historique. La description de la Celtique s'inscrit dans un cadre historique. Mais celui-ci n'a rien d'uniforme. Les informations transmises, qui dépendent des sources ou de la documentation que le géographe a consultées, prennent place dans des plans historiques différents, souvent discontinus, qui tantôt se juxtaposent et tantôt se télescopent. Le discours offre ainsi une stratigraphie complexe où l'on doit constamment démêler le jeu des temps pour essayer de se repérer entre les périodes anciennes et l'actualité la plus récente. L'évolution des dénominations entre Ligyens et Salyens en donne une parfaite illustration. De ce point de vue, l'opposition souvent rencontrée entre « avant » (πρότερον) et maintenant » (νῦν) est délicate car, dans bien des cas on ne sait si l'« avant » ou le « maintenant » sont ceux de la source utilisée ou renvoient à l'époque même de Strabon. La notice sur Marseille en offre un exemple particulièrement significatif.

Dans ces conditions, la mise en regard du texte et des données archéologiques récentes aboutit toujours à une meilleure compréhension du texte lui-même et donc à une amélioration de la traduction.

D'une part, on s'aperçoit que la plupart des restitutions qui avaient pu être proposées par les différents éditeurs ne s'impose pas et qu'il est presque toujours préférable de garder la leçon proposée par les manuscrits. Cela vaut bien évidemment, pour les noms propres de villes ou de peuples dont les variantes ne dépendent pas d'erreurs de transcription des copistes mais plutôt de traditions déjà établies dans l'antiquité. C'est sans doute le cas pour la différence entre Ἀρηκομικοί et Ἀρηκόμισκοι pour désigner les

Volques Arécomiques (IV, 1, 12), mais aussi dans bien d'autres cas (le Cemmène, les Pyrénées, les Alpes etc.). De telles différences s'expliquent par la diversité des documents consultés par Strabon (sources historiques ou géographiques antérieures, documents administratifs d'époque romaine, cartes) et c'est pourquoi elles ont un sens. En outre, certaines tentatives de rectification de noms propres s'avèrent plus dangereuses que profitables. Ainsi pour la liste des établissements massaliotes en IV, 1, 5 : toutes les propositions de restitution se sont révélées inadéquates ou incohérentes (en particulier, la tentative malheureuse de la correction en « Rhodanousia ») et obligent à conserver le nom de Rhoè Agathè proposé unanimement par les manuscrits. D'une manière plus générale, autant on peut être fondé à proposer des restitutions pour corriger des fautes qui proviennent de la tradition manuscrite (par exemple pour la leçon incompréhensible des rivières des Cavares en IV, 1, 10), autant pour les erreurs qu'on impute au géographe lui-même (par exemple, pour la situation des Ségusiaves et la position respective du Doubs et de la Saône, en IV, 3, 2), il est absolument nécessaire de les conserver, justement parce que ces erreurs marquent les limites des connaissances et de la documentation de Strabon.

D'autre part, on a vu que le texte de Strabon a souvent été utilisé pour confirmer telle ou telle hypothèse mais au prix d'une sur-interprétation voire d'une déformation pure et simple de la lettre du texte. Les exemples rencontrés sont nombreux : à propos des Celtoligyens, des « confédérations » du Midi de la Gaule, des « petits peuples obscurs » situés à l'ouest des Arécomiques, du statut de Nîmes, des lieux de culte des Tectosages, du rôle joué par les établissements créés par les Massaliotes, sans parler du prétendu « emporion » des Vénètes ou de « l'empire arverne ». Dans tous les cas, l'analyse précise du texte n'autorise pas les conclusions qu'on a cru ou voulu en tirer. Bien plus, c'est souvent parce que, dans l'élaboration de telle ou telle hypothèse, on manquait d'arguments archéologiques qu'on a été tenté de forcer le texte de Strabon pour y trouver le soutien que les données matérielles lui refusaient.

L'exercice auquel nous nous sommes livré en allant du texte à l'archéologie n'est pas simple et n'aboutit pas toujours à un résultat positif. Si sur certains sujets (le territoire des Volques Arécomiques, Nîmes, les Tectosages) nous pensons être arrivé à des conclusions suffisamment solides, dans d'autres cas, par exemple les Salyens et les Ligyens, nous avons préféré conserver une attitude prudente et réservée qui laissait ouvertes les différentes hypothèses. Même chose à propos de Marseille. D'un côté, l'absence de données archéologiques sur les édifices religieux mentionnés par Strabon (les sanctuaires d'Artémis et d'Apollon) ne permet pas de trancher définitivement sur le vocabulaire employé par Strabon ni sur la validité de la distinction entre *πέτρα* et *ἄκρα*). D'un autre côté, les fouilles récentes aux abords de la mairie sont une illustration des remarques concernant l'importance des installations navales à Marseille, mais le décalage entre la chronologie des vestiges et celle du texte n'autorise pas à conclure que les éléments découverts sont précisément ceux dont parle le géographe. Cependant même dans ce cas, la confrontation s'avère toujours fructueuse et salutaire, ne serait-ce que parce qu'elle permet de faire la part entre ce qui est réalité et ce qui relève (pour l'instant) de l'hypothèse.

Bibliographie

- Aly 1957** : ALY (W.) – *Strabon von Amaseia : Untersuchungen über Text, Aufbau und Quellen der Geographika*. Bonn, 1957.
- Angeli Bertinelli 1999** : ANGELLI-BERTINELLI (M.-G.) – Ligures. In : *Der Neue Pauly : Encyklopädie der Antike. Altertum. 7, Lef-Men* / hrsg. von Hubert Cancik und Helmuth Schneider. Stuttgart : Metzler, 1999.
- Antonelli 1998** : ANTONELLI (L.) – *Il periplo nascosto : lettura stratigrafica e commento storico archeologico dell' « Ora maritima » di Avieno*. Padova : Esedra, 1998. 237 p. ill. cartes index. (Saggi di antichità e tradizione classica ; 22).
- Arcelin 2003** : ARCELIN (P.) – Les *poleis massalias* d'Etienne de Byzance et les mutations culturelles de la Protohistoire récente dans la bassa vallée du Rhône. In : Bats *et al.* 2003, p. 131-145.
- Arcelin et al. 1995** : ARCELIN (P.), BATS (M.), GARCIA (D.), MARCHAND (G.), NICKELS (A.), SCHWALLER (M.) (ed.) – *Sur les pas des Grecs en Occident. Hommages à André Nickels*. Paris : Errance, Lattes : ADAM, 1995 (Études Massaliètes, 4. Travaux du Centre Camille Jullian, 15).
- Arcelin, Brunaux 2003** : ARCELIN (P.), BRUNAU (J.-L.) dir. – Cultes et sanctuaires en France à l'âge du Fer. Dossier. *Gallia*, 60, 2003, p. 1-268.
- Arnaud 1988** : ARNAUD (P.) – L'origine, la date de rédaction et la diffusion de l'archétype de la Carte de Peutinger. *BSNAF*, Paris, 1988, p. 302-321.
- Arnaud 2001** : ARNAUD (P.) – Les Ligures : la construction d'un concept géographique et ses étapes de l'époque archaïque à l'empire romain. In : Fromentin, Gotteland 2001, p. 327-346.
- Arnaud 2002** : ARNAUD (P.) – Des peuples aux cités dans les alpes méridionales : sources, problèmes, méthodes. In : Garcia, Verdin 2002, p. 185-198.
- Arnaud 2007** : ARNAUD (P.) – Introduction : la géographie romaine impériale, entre tradition et innovation. In : Cruz Andreotti, Le Roux, Moret 2007, p. 13-46.
- Arnaud, Counillon 1998** : ARNAUD (P.) COUNILLON (P.) dir. – *Geographica historica*. Bordeaux : Ausonius, 1998. (Études / Ausonius ; 2).
- Arnaud-Lindet 2003** : ARNAUD-LINDET (M.-P.) – *Paul Orose. Histoires (Contre les païens)*. t. 1. L. I-III. Paris : Les Belles-Lettres, 2003 (Collection des universités de France).
- Arramond et al.** : ARRAMOND (J.-Ch.), REQUI (Ch.), VIDAL (M.) – Les recherches anciennes et les fouilles en cours sur les sites de Vieille-Toulouse, Toulouse-Estarac et Toulouse-Saint-Roch (Haute-Garonne) aux II^e et I^{er} s. a. C. In : Vaginay, Izac-Imbert 2007, p. 385-409.
- Aujac 1966** : AUJAC (G.) – *Strabon et la science de son temps, I : Les sciences du monde*. Paris : Les Belles Lettres, 1966. (Coll. d'Études anciennes ; XCVIII, 1).
- Aujac 1969** : AUJAC (G.) – *Strabon, Géographie. T. I. Deuxième partie. Livre II*. Paris : Les Belles Lettres, 1969 (Collection des Universités de France).
- Aujac 1993** : AUJAC (G.) – *Claude Ptolémée, astronome, astrologue, géographe. Connaissance et représentation du monde habité*. Paris : éditions du CTHS, 1993.
- Aujac 2000** : AUJAC (G.) – Strabon et son temps. In : HÜBNER (W.) (Hg.) – *Geschichte der Mathematik und der Naturwissenschaften in der Antike. 2, Geographie und verwandte Wissenschaften*. Stuttgart : Steiner, 2000, p. 103-139.

- Aujac, Lasserre 1969** : AUJAC (G.), LASSERRE (Fr.) – *Strabon, Géographie. T. 1. 1ère partie. Introduction générale- Livre I. Texte établi et traduit par G. Aujac.* Paris : Les Belles Lettres, 1969 (Collection des Universités de France).
- Baccrabère 1993** : BACCRAÈRE (É.) – Les puits et les fosses funéraires toulousains de Saint-Roch à Toulouse, *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, t. LIII, 1993, p. 74-131.
- Baccrabère 1995** : BACCRAÈRE (É.) – Les puits funéraires toulousains du quartier d'Empalot des II^e et I^{er} siècles av. J.-C., *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, t. LV, 1995, p. 11-42.
- Barruol 1969** : BARRUOL (G.) – *Les peuples pré-romains du sud-Est de la Gaule. Étude de géographie historique*, Paris : De Boccard, 1969 (*Revue archéologique de Narbonnaise*, suppl. 1).
- Barruol 1972** : BARRUOL (G.) – À la recherche d'*Aeria*, ville celtique, *Latomus*, 31, 4, 1972, p. 971-996.
- Barruol 1973** : BARRUOL (G.) – Les Élisyques et leur capitale *Naro/Narbo*. In : *Narbonne Archéologie et Histoire*. Montpellier : Fédération historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon, 1973, p. 49-63.
- Barruol 1980** : BARRUOL (G.) – Le pays des Sordes. In BARRUOL (G.) dir. – *Ruscino : Château-Roussillon, Perpignan, Pyrénées-Orientales. I, Etat des travaux et recherches en 1975*. Actes du colloque archéologique organisé par la Direction des Antiquités historiques du Languedoc-Roussillon, Perpignan 1975. Paris : De Boccard, 1980 (suppl. à la *Revue archéologique de Narbonnaise*, 7), p. 29-35.
- Barruol 2000** : BARRUOL (G.) – Les peuples pré-romains du Sud du Massif Central d'après les sources écrites. In : Dedet *et al.* 2000, p. 7-18.
- Barruol 2002** : BARRUOL (G.) – L'apport des sources antiques. In : Fiches 2002b, p. 23-32.
- Barruol, Py 1978** : BARRUOL (G.), PY (M.) – Recherches récentes sur la ville antique d'Espeyran à Saint-Gilles-du-Gard, *Revue archéologique de Narbonnaise*, 11, 1978, p. 19-104.
- Bats 1986** : BATS (M.) – Le territoire de Marseille grecque. Réflexions et problèmes. In : Bats, Tréziny 1986, p. 17-42.
- Bats 1990** : BATS (M.) – Tombes et nécropoles de Narbonnaise aux II^e et I^{er} siècles av. J.-C. : problèmes de datation et de chronologie. In : DUVAL (A.), MOREL (J.-P.), ROMAN (Y.) dir. – *Gaule interne et Gaule méditerranéenne aux II^e et I^{er} siècles avant J.-C. Confrontations chronologiques*. Actes de la Table-ronde de Valbonne (11-13 novembre 1986). Paris : éditions du CNRS, 1990 (*Revue archéologique de Narbonnaise* ; Supplément 21).
- Bats 1992** : BATS (M.) – Marseille, les colonies et les relais indigènes. In : Bats *et al.* 1992, p. 263-278.
- Bats 1998** : BATS (M.) – Marseille archaïque. Étrusques et Phocéens en Méditerranée nord-occidentale. *MEFRA*, 1998, 10 (2), p. 609-633.
- Bats 1999** : BATS (M.) – Identités ethno-culturelles et espaces en Gaule méditerranéenne (principalement aux VI^e-V^e s. av. J.-C.). In : CECCOLI (S.), STAZIO (A.) (dir.) – *Confini e frontiera nella grecità d'Occidente*. Atti del trentasettesimo convegno di studi sulla Magna Grecia, Taranto, 3-6 ottobre 1997. Taranto, 1999, 381-418.
- Bats 2001** : BATS (M.) – *La chôra de Massalia*. In : *Problemi della « Chora » coloniale d'all'Occidente al Mare Nero*, Atti del quarantesimo convegno di studi sulla Magna Grecia, Taranto, 29 settembre-3 ottobre 2000, Tarante, 2001, p. 491-512.
- Bats 2003** : BATS (M.) – Lygiens et Salyens, d'Hécatee à Strabon. In : Bats *et al.* 2003, p. 147-166.
- Bats 2004** : BATS (M.) – Les colonies massaliètes de Gaule méridionale : sources et problèmes d'un urbanisme militaire aux IV^e – III^e s. av. J.-C. In : BOULAROT (S.), LAFON (X.) (dir.) – *Des Ibères aux Vénètes*. Rome : École Française de Rome, 2004 (Collection de l'École Française de Rome, 328), p. 51-64.
- Bats 2005** : BATS (M.) – Strabon, les Bituriges Vivisques et l'Aquitaine de César et d'Auguste. In BOUET (A.), VERDIN (fl.) dir. *Territoires et Paysages de l'âge du Fer au Moyen-Âge. Mélanges offerts à Philippe Leveau*. Bordeaux : Ausonius, 2005 (Mémoires, 16), p. 13-18.
- Bats 2007** : BATS (M.) – Droit latin, *adtributio et contributio* : Strabon, Plinie, Nîmes et les Volques Arécomiques, *MEFRA (Antiquité)*, 119-1, 2007, p. 51-62.

- Bats et al. 1992** : BATS (M.), BERTUCCHI (G.), CONGES (G.), TREZINY (H.) (éd.) – *Marseille grecque et la Gaule*. Actes du colloque international d'histoire et d'Archéologie et du V^e Congrès archéologique de Gaule méridionale (Marseille, 18-23 novembre 1990). Lattes : ADAM éditions, 1992 (Travaux du Centre Camille Jullian, 11 ; Études Massaliètes, 3).
- Bats et al. 2003** : BATS (M.), DEDET (B.), GARMY (P.), JANIN (Th.), RAYNAUD (Cl.), SCHWALLER (M.) dir. – *Peuples et territoires en Gaule Méridionale. Hommage à Guy Barruol*. Montpellier, 2003 (Suppl. 35 à la *Revue archéologique de Narbonnaise*).
- Bats, Tréziny 1986** : BATS (M.), TRÉZINY (H.) (éd.) – *Le territoire de Marseille grecque*, Actes de la Table-ronde d'Aix-en-Provence (16 mars 1985). Aix-en-Provence : Publications de l'université de Provence, 1986 (Études massaliètes, 1).
- Bayet, Baillet 1969** : BAYET (G.), BAILLET (J.) – *Tite-Live. Histoire romaine. L. V. Texte établi par G. Bayet et traduit par J. Baillet*. Paris: Les Belles Lettres, 1969 (réed. 1954) (Collection des Universités de France).
- Benoit 1954** : BENOIT (F.) – Le chapiteau ionique de Marseille, *R.A.*, XLIII, 1954, p. 17-43.
- Bekker 1837** : BEKKER (I.) – *Aristotelis opera. 6. De Coloribus, De Audibilibus, Physiognomonica, De Plantis, De Mirabilibus auscultationibus, Mechanica, De Lineis insecabilibus, Ventorum situs et nomina, De Xenophane Zenone et Gorgia. Ex recensione Immanuelis Bekkeri*. Oxford : Oxonii e Typographeo academico, 1837.
- Berggren, Jones 2000** : BERGGREN (J.-L.), JONES (A.) – *Ptolemy's Geography : an annotated translation of the theoretical chapters*. Princeton (N.J.) : Princeton University Pr., 2000.
- Berthelot 1934** : BERTHELOT (A.) – *Festus Avienus. Ora Maritima*. Édition annotée, précédée d'une introduction et accompagnée d'un commentaire. Paris : Honoré Champion, 1934.
- Bertrand 1987** : BERTRAND (J.-M.) – Le statut de territoire attribué dans le monde grec des Romains. In : FREZOULS (E.) éd. – *Sociétés urbaines, sociétés rurales dans l'Asie Mineure et la Syrie hellénistiques et romaines*. Actes du colloque organisé à Strasbourg (novembre 1985). Strasbourg : AECR, 1987 (Univ. des Sciences Humaines de Strasbourg, Contributions et travaux de l'Institut d'histoire romaine ; IV), p. 95-106.
- Bertrand 1987** : BERTRAND (J.-M.) – Territoire donné, territoire attribué : note sur la pratique de l'attribution dans le monde impérial de Rome. *Cahiers du Centre Gustave-Glotz*, II, 1991, 125-164.
- Bost et al. 2003** : BOST (J.-P.), RODDAZ (J.-M.), TASSAUX (Fr.) – *Itinéraire de Saintes à Dougga. Mélanges offerts à Louis Maurin*. Bordeaux : Ausonius, 2003 (Mémoires, 9).
- Bost et al. 2005** : BOST (J.-P.), MARTIN BUENO (M.), RODDAZ (J.-M.) – L'Aquitaine et le Nord de l'Hispanie sous les empereurs Julio-Claudiens. In : Colloque Aquitania 2005, p. 17-30.
- Bost, Fabre 1988** : BOST (J.-P.), FABRE (G.) – Aux origines de la Novempopulanie : nouvel examen de l'inscription d'Hasparren. *Aquitania*, 1988, VI, p. 167-178.
- Boudartchouk 2001** : BOUDARTCHOUK (J.-L.) – Les puits sacrés des Tectosages ont-ils existé ? *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, t. LXI, 2001, p. 234-236.
- Boudartchouk et al. 2006** : BOUDARTCHOUK (J.-L.), CABAU (P.), GARDES (Ph.), MOLET (H.), QUANTIN (Fr.) – Les lacs sacrés et l'or de Toulouse à travers les sources littéraires de l'antiquité tardive, du Moyen-âge et de l'époque moderne. *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, t. LXVI, 2006, p. 15-40.
- Boudet 1987** : BOUDET (R.) – À propos du dépôt d'or celtique de Tayac (Gironde). In : BÉMONT (C.) éd. – *Mélanges offerts au docteur J.-B. Colbert de Beaulieu*. Paris : Le Léopard d'Or, 1987, p. 107-120.
- Boudet 1990** : BOUDET (R.) – Numismatique et organisation du territoire du sud-ouest de la Gaule à la fin de l'âge du Fer : une première esquisse. In : DUVAL (A.), LE BIHAN, (J.-P.), MENEZ (Y.) – *Les Gaulois d'Armorique. La fin de l'âge du Fer en Europe tempérée*. Actes du douzième colloque de l'AFEAF (Quimper, mai 1988). Rennes : Association pour la diffusion des recherches archéologiques dans l'Ouest de la France, 1990 (*Revue archéologique de l'Ouest ; Supplément 3*), p. 169-190.
- Boudet 1996** : BOUDET (R.) – *Rituels celtes d'Aquitaine*. Paris : Errance, 1996 (Collection l'Archéologie aujourd'hui).

- Bouiron, Gantès 2001** : BOUIRON (M.), GANTES (L.-Fr.) – La topographie initiale de Marseille. In : Bouiron, Tréziny 2001, p. 23-34.
- Bouiron, Tréziny 2001** : BOUIRON (M.), TREZINY (H.) (éd.) – *Marseille. Trames et paysages urbains de Gyptis au Roi René*. Actes du colloque international d'archéologie (Marseille, 3-5 novembre 1999). Aix-en-Provence : Edisud, 2001 (Études Massaliètes, 7).
- Bresson, Rouillard 1993** : BRESSON (A.), ROUILLARD (P.) dir. – *L'emporion*. Bordeaux : Centre Pierre Paris ; Paris : de Boccard, 1993 (Publications du Centre Pierre Paris ; 26).
- Brun 1999** : BRUN (J.-P.) – *Le Var. 83/1*. Carte Archéologique de la Gaule. Publiée sous la responsabilité de Michel Provost. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de la Recherche, Ministère de la Culture et de la Communication, Maison des sciences de l'Homme, 1999.
- Brunaux 1991** : BRUNAU (J.-L.) dir. – *Les sanctuaires celtiques et leurs rapports avec le monde méditerranéen*. Actes du colloque de St. Riquier (8 au 11 novembre 1990). Paris : Errance, 1991. (Archéologie aujourd'hui ; Dossiers de protohistoire ; 3).
- Brunaux 1996** : BRUNAU (J.-L.) – *Les religions gauloises. Rituels celtiques de la Gaule indépendante*. Paris : Errance. 1996.
- Brunaux 2005** : BRUNAU (J.-L.) – *Les Gaulois*. Paris : Les Belles Lettres, 2005 (guide Belles Lettres des civilisations).
- Brunaux 2006** : BRUNAU (J.-L.) – *Les druides. Des philosophes chez les Barbares*. Paris : Le Seuil. 2006.
- Brunaux 2008** : BRUNAU (J.-L.) – *Nos ancêtres les Gaulois*. Paris : le Seuil, 2008 (coll. l'univers historique).
- Brunel 1945** : BRUNEL (J.) – Etienne de Byzance et le domaine marseillais. *REA*, 1945.
- Cabanes 1989** : CABANES (P.) – Cité et *Ethnos* dans la Grèce ancienne. In : MACTOUX (M.-M) GENY (E.) – *Mélanges Pierre Lévêque, II : Anthropologie et société*. Paris : Les Belles Lettres, 1989 (Annales littéraires de l'Université de Besançon ; 377) (Centre de recherche d'histoire ancienne ; 82), p. 63-82.
- Casevitz 1991** : CASEVITZ (M.) – Sur la notion de mélange en grec ancien (mixobarbare ou mixhellène ?), *Mélanges Étienne Bernand*, Besançon-Paris : 1991, p. 121-139.
- Casevitz 2001** : CASEVITZ (M.) – Le vocabulaire du mélange démographique : mixobarbares et mixhellènes. In FROMENTIN (V.), GOTTELAND (S.) (dir.) – *Origines gentium*. Paris : De Boccard, 2001 (Études / Ausonius ; 7), 41-47.
- Castellvi et al. 1997** : CASTELLVI (G.), COMPS (J.-P.), KOTARBA (J.), PEZIN (A.) (dir.) – *Voies romaines du Rhône à l'Èbre : via Domitia et via Augusta*, Paris : éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1997 (Documents d'Archéologie Française, n° 61).
- Cauuet 1999** : CAUJET (B.) dir. – *L'or dans l'Antiquité : de la mine à l'objet*. Actes du colloque international organisé à Limoges en novembre 1994. Bordeaux : Ministère de la culture et de la communication et Fédération Aquitania, 1999 (*Aquitania*, Supplément 9).
- Cauuet 1999a** : CAUJET (B.) – L'exploitation de l'or en Gaule à l'âge du Fer. In : Cauuet 1999, p. 31-86.
- Chantraine 1968** : CHANTRAINE (P.) – *Dictionnaire étymologique de la langue grecque. Histoire des mots s. T. 1-2, A-K*, Paris : Klincksieck, 1968.
- Chantraine 1979 [1933]** : CHANTRAINE (P.) – *La formation des noms en grec ancien*. Paris : Klincksieck, 1979 (Publication de la société de linguistique de Paris, XXXVIII, 3e tirage) (première éd., Paris : Champion, 1933).
- Chantraine 1980** : CHANTRAINE (P.) – *Dictionnaire étymologique de la langue grecque. Histoire des mots, IV, 2 : *F-*W* (terminé par Masson O., Perpillou J. L. & Taillardat J. ; avec le concours de Bader F., Irigoien J., Lecco D. & Monteil P. ; Lejeune M. (sous la dir. de). Paris : Klincksieck, 1980.
- Chastagnol 1990** : CHASTAGNOL (A.) – L'onomastique de type pérégrin dans les cités de Gaule Narbonnaise, *MEFRA*, 102, 1990-2, p. 573-593.

- Chastagnol 1995** : CHASTAGNOL (A.) – *La Gaule romaine et le droit latin. Recherches sur l'histoire administrative et sur la romanisation des habitants* : scripta varia 3. Paris : de Boccard, 1995. (Collection du Centre d'études romaines et gallo-romaines. Nouvelle série ; 14).
- Chausserie-Laprée 2000** : CHAUSSERIE-LAPRÉE (J.) (dir.) – *Le temps des Gaulois en Provence*. Catalogue d'exposition. Martigues : Ville de Martigues, Marseille : Images en Manœuvres, 2000.
- Chazelles 1997** : CHAZELLES de (Cl.-A.) – Montlaurès (Narbonne, Aude), le bilan de six années de fouilles (1989-1994). In : Ugolini 1997, p. 23-44.
- Chazelles 2002a** : CHAZELLES de (Cl.-A.) – La Protohistoire du Narbonnais. In : Dellong 2002, p. 72-78.
- Chazelles 2002b** : CHAZELLES de (Cl.-A.) – Montlaurès. In : Dellong 2002, p. 466-485.
- Chazelles et al. 2002** : CHAZELLES de (Cl.-A.), MAUNÉ (St.), ROPIOT (V.), SANCHEZ (C.) – Le territoire vivrier de Montlaurès (Narbonne, Aude) à l'Age du Fer. In : Garcia, Verdin 2002, p. 104-107.
- Chouquer 1993** : CHOUQUER (G.) – Répertoire topo-bibliographique des centuriations de Narbonnaise, *Revue archéologique de Narbonnaise*, 26, 1993, p. 87-98.
- Christol 1989** : CHRISTOL (M.) – Le droit latin en Narbonnaise : l'apport de l'épigraphie (en particulier dans la cité de Nîmes). In : *Les inscriptions de Gaule Narbonnaise*. Actes de la Table ronde de Nîmes (25-26 mai 1987), Nîmes : École antique de Nîmes, 1989, p. 87-100.
- Christol 1994** : CHRISTOL (M.) – Pline l'Ancien et la *formula* de la Province de Narbonnaise. In : *La mémoire perdue. À la recherche des archives oubliées, publiques et privées, de la Rome ancienne*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1994, p. 45-63.
- Christol 1995** : CHRISTOL (M.) – Béziers en sa province. In : Clavel-Lévêque, Plana-Mallart 1995, p. 101-124.
- Christol 1996** : CHRISTOL (M.) – Nîmes dans les sources antiques. In : Fiches, Veyrac 1996, p. 58-60.
- Christol 1998** : CHRISTOL (M.) – Cités et territoire autour de Béziers à l'époque romaine. In : Clavel-Lévêque, Vignot 1998, p. 209-222.
- Christol 1999** : CHRISTOL (M.) – La municipalisation de la Gaule Narbonnaise. In : DONDIN-PAYRE (M.), RAEPSAET-CHARLIER (M.-Th.) (éd.) – *Cités, municipes, colonies : les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut Empire romain*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1999 (Histoire ancienne et médiévale, 53), p. 1-27.
- Christol 2002a** : CHRISTOL (M.) – Institutions, épigraphie et histoire. In : Fiches 2002b, p. 83-89.
- Christol 2002b** : CHRISTOL (M.) – Romanisation et héritage celtique. L'intégration sociale. L'apport de l'épigraphie. In : PAUNIER (D.) dir. – *Celtes et Gaulois. L'Archéologie face à l'Histoire. La romanisation et la question de l'héritage celtique*. Actes de la table ronde de Lausanne (17-18 juin 2005). Glux-en-Glenne : Bibracte - Centre archéologique européen, 2006 (Coll. Bibracte 12/5), p. 51-65.
- Christol 2002c** : Christol (M.) – Narbonne : un autre « emporion » à la fin de l'époque républicaine et à l'époque augustéenne. In : MÜLLER (Chr.), HASENOHR (Cl.) – *Les Italiens dans le monde grec : II^e siècle av. J.-C. - I^{er} siècle ap. J.-C. Circulation, activités, intégration*. Actes de la table ronde, École normale supérieure, Paris, 14-16 mai 1998. Athènes : École française d'Athènes, 2002 (Bulletin de correspondance hellénique ; Supplément 41), p. 41-54.
- Christol 2002d** : CHRISTOL (M.) – L'inscription municipale de Murviel-lès-Montpellier. In : Fiches 2002b, p. 429-433.
- Christol 2005-2006** : CHRISTOL (M.) – *Praetor Aquis Sextis*. *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 38-39, 2005-2006, p. 425-436.
- Christol et al. 2005-2006** : CHRISTOL (M.), FICHES (J.-L.), GASCO (Y.), MICHELOZZI (A.) – Une nouvelle dédicace de T(itus) Carisius, *praetor Volcarum*, près d'Ugernum (Beaucaire, Gard). *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 38-39, 2005-2006, p. 409-423.
- Christol, Goudineau 1988** : CHRISTOL (M.), GOUDINEAU (Chr.) – Nîmes et les Volques Arécomiques au I^{er} s. avant J.-C., *Gallia*, 45, 1987-1988, p. 87-103.

- Christol, Janon 2000** : CHRISTOL (M.), JANON (M.) – Le statut de *Glanum* à l'époque romaine. Revue archéologique de Narbonnaise, 2000, p. 33, p. 47-53.
- Clavel 1970** : CLAVEL (M.) – *Béziers et son territoire dans l'antiquité*. Paris : Les Belles Lettres, 1970. (Annales litt. de l'Univ. de Besançon ; CXII) (Centre de rech. d'hist. anc. ; 2).
- Clavel-Lévêque 1977** : CLAVEL-LÉVÊQUE (M.) – *Marseille : la dynamique d'un empire marchand*. Marseille : Jeanne Laffitte, Paris : champion, 1977.
- Clavel-Lévêque 1995a** : CLAVEL-LÉVÊQUE (M.) – Béziers : territoire et cité : la fonction génétique du cadastre précolonial. In : Clavel-Lévêque, Plana-Mallart 1995, p. 89-100.
- Clavel-Lévêque 1995b** : CLAVEL-LÉVÊQUE (M.) – *Atlas des cadastres de Gaule. I. Le réseau centurié Béziers B*. Paris : Les Belles-Lettres, 1995.
- Clavel-Lévêque 1998** : CLAVEL-LÉVÊQUE (M.) – L'implantation coloniale et l'aménagement du territoire de Béziers. In : Clavel-Lévêque, Vignot 1998, p. 13-30.
- Clavel-Lévêque, Plana-Mallart 1995** : CLAVEL-LÉVÊQUE (M.), PLANA-MALLART (R.) (éd.) – *Cité et territoire. 1*. Colloque européen, Béziers, 14-16 octobre 1994. Paris : Les Belles Lettres, 1995. (Annales littéraires de l'Université de Besançon ; 565. Centre de recherches d'histoire ancienne ; 145. Espaces et paysages ; 5).
- Clavel-Lévêque, Vignot 1998** : CLAVEL-LÉVÊQUE (M.), VIGNOT (A.) (éd.) – *Cité et territoire. 2*. Colloque européen : Béziers, 24-26 octobre 1997. Paris : Les Belles Lettres, 1998.
- Clerc 1927-1929** : CLERC (M.) – *Massalia. Histoire de Marseille dans l'antiquité, des origines à la fin de l'Empire romain d'Occident (476 ap. J.-C.)*. Marseille : éditions Tacussel, 1927-1929, 2 vol.
- Colbert de Beaulieu 1973** : COLBERT DE BEAULIEU (J.-B.) – *Traité de numismatique celtique. I. Méthodologie des ensembles*. Paris : Les Belles Lettres, 1973. (Annales littéraires de l'Université de Besançon ; 135. Centre de recherches d'histoire ancienne ; 5. Série numismatique).
- Colbert de Beaulieu 1974** : COLBERT DE BEAULIEU (J.-B.) – Le numéraire des *Volcae Tectosages* et l'hégémonie arverne, *Dialogues d'Histoire Ancienne*, 1, 1974, p. 65-74.
- Colloque Aquitania 2005** : *L'Aquitaine et l'Hispanie septentrionale à l'époque julio-claudienne : organisation et exploitation des espaces provinciaux*. Actes du colloque Aquitania, (Saintes, 11-13 septembre 2003). Pessac : Fédération Aquitania, 2005 (Aquitania. Supplément 13).
- Constans 1962** : CONSTANS (L.-A.) – *César. Guerre des Gaules. T. 2. L. V-VIII*. Paris : Les Belles Lettres, 1962 (7e éd. ; 1ère éd. 1926) (Collection des Universités de France).
- Constans 1926 [1996]** : CONSTANS (L.-A.) – *César. Guerre des Gaules. T. 1. L. I-IV*. Paris : Les Belles Lettres, 1978 (14e éd. revue et corrigée par A. Balland ; 1ère éd. 1926) (Collection des Universités de France).
- Corbier 1991** : CORBIER (M.) – Cité, territoire et fiscalité. In : *Epigraphia*. Actes du colloque international d'épigraphie latine en mémoire de Attilio Degrossi pour le centenaire de sa naissance (Rome, 27-28 mai 1988). Rome : Univ. de Roma - La Sapienza, École française de Rome, 1991. (Coll. de l'École française de Rome ; 143), p. 629-655.
- Cruz Andreotti, Le Roux, Moret 2007** : CRUZ ANDREOTTI (G.), LE ROUX (P.), MORET (P.) (ed.) – *La invención de una geografía de la Península Ibérica. II. La época imperial*. Actas de coloquio Internacional celebrado en la Casa de Velásquez de Madrid entre le 3 y le 4 de abril de 2006). Malaga : Centro de de Ediciones de la Disputación ; Madrid : Casa de Velásquez, 2007.
- De Marinis 1997** : De MARINIS (R.-C.) – Les Celtes de Golasecca. In : MOSCATI (S.), FREY (H.-O.), KRUTA (V.), RAFTERY (B.), SZABO (M.) dir. – *Les Celtes*. Catalogue de l'exposition « Les Celtes » (Palazzo Grassi, Venise 1991), trad. fr. Paris : Stock, 1997, p. 103-115.
- Decombeix et al. 2000** : DECOMBEIX (P.-M.), DOMERGUE (Cl.), FABRE (J.-M.), GORGUES (A.), RICO (Chr.), TOLLON (Fr.) et TOURNIER (B.) – Réflexions sur l'organisation de la production du fer à l'époque romaine dans le bassin supérieur de la Dure au voisinage des Martys (Aude). In : Domergue, Leroy 2000, p. 23-36.

- Dedet et al. 2000** : DEDET (B.), GRUAT (Ph.) MARCHAND (G.) , Py (M.) SCHWALLER (M.) (éd.) – *Aspects de l'Age du Fer dans le sud du Massif Central*, actes du XXI^e colloque de l'AFEAF (Conques-Montrozier, 8-11 mai 1997), Lattes : Association pour le Développement de l'Archéologie en Languedoc-Roussillon, 2000 (Monographies d'Archéologie Méditerranéenne, 6).
- Delestrée 1998** : DELESTRÉE (L.-P.) – Gaule Belgique, *Belgium et Ambiani* (l'apport de la numismatique), *Archéologie de la Picardie et du Nord de la France, Revue du Nord*, T. LXXXX, 1998, n° 328, p. 139-152.
- Dellong 2002** : DELLONG (E.) – *Narbonne et le Narbonnais. 11/1*. Carte archéologique de la Gaule : pré-inventaire archéologique de la Gaule / publié sous la responsabilité de Michel Provost. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de la Recherche, Ministère de la Culture et de la Communication, Ville de Narbonne, Maison des sciences de l'Homme, 2002.
- Depeyrot 2002** : DEPEYROT (G.) – *Le numéraire celtique. II. La Gaule des monnaies à la croix*. Wetteren : éditions Moneta. 2002. (Coll. Moneta ; 28).
- Desjardins 1876-1896** : DESJARDINS (E.) – *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*. Paris : Hachette, 4 vol. 1876-1896.
- Domergue 1993** : DOMERGUE (Cl.) – *Un centre sidérurgique romain de la Montagne Noire. Le domaine des Forges (Les Martyrs, Aude)*. Paris : Éditions du CNRS, 1993 (*Revue archéologique de Narbonnaise*, Supplément 27).
- Domergue 2001** : DOMERGUE (Cl.) – Origine de l'or et de l'argent des Tectosages. In : Ucaglia 2001, p. 23-24.
- Domergue, Leroy 2000** : DOMERGUE (Cl.), LEROY (M.) éd. – Dossier : Mines et Métallurgies en Gaule. Recherches récentes. *Gallia*, 57, 2000, p. 1-158.
- Domergue, Moret 2002** : DOMERGUE (Cl.), MORET (P.) – L'or des Volques Tectosages : mythe ou réalité ? In : Pailler 2002, p. 90-91.
- Domergue et al. 2002** : DOMERGUE (Cl.), MORET (P.), VIDAL (M.) – Toulouse à la fin de l'âge du Fer. Introduction. In : Pailler 2002, p. 77-80.
- Dondin-Payre, Rapsaet-Charlier 1999** : DONDIN-PAYRE (M.), RAEPSAET-CHARLIER (M.-Th.) (éd.) – *Cités, municipes, colonies : les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut Empire romain*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1999. XIX-483 p. ill. cartes 2 index. (Histoire ancienne et médiévale ; 53).
- Dupraz 2003** : DUPRAZ (J.) – De l'Helvie au Vivarais. Trois agglomérations, trois destinées et la quête multiséculaire d'une capitale. In : Bats et al. 2003, p. 489-497.
- Dupraz, Fraisse 2001** : DUPRAZ (J.), FRAISSE (Chr.) – *L'Ardèche. 07*. Carte archéologique de la Gaule : pré-inventaire archéologique de la Gaule / publié sous la responsabilité de Michel Provost. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Ministère de l'Éducation nationale, 2001.
- Duval 1955** : DUVAL (P. M.) – Les peuples d'Aquitaine d'après la liste de Pline. *Revue de Philologie, de Littérature et d'Histoire anciennes*, XXIX, 1955, p. 213-227.
- Duval 1971** : DUVAL (P. M.) – *La Gaule jusqu'au milieu du V siècle*. préf. de Vernet A. Paris : Picard, 1971. 391 p. (Les sources de l'histoire de France des origines à la fin du XV^e s.).
- Duval 1994** : DUVAL (A.) – Le torque de Mailly-le-Camp (Aube) et les Nitiobriges. *Aquitania*, 12, 1994, p. 203-212.
- Fabre 2005** : FABRE (P.) – *César. Guerre civile. Tome I : Livres I-II*. Paris : Les Belles Lettres, 2005 (1936) (9e éd. revue et corrigée par A. Balland) (Collection des Universités de France).
- Favory 2002** : FAVORY (Fr.) – Le Castellans. Murviel-lès-Montpellier (Hérault). In : Fiches 2002b, p. 419-468.
- Feugère et al. 1998** : FEUGÈRE (M.), PASSELAC (M.), PELLECUER (Chr.), GARMY (P.) dir. – Signes de la romanisation, *Revue archéologique de Narbonnaise*, 31, 1998, p. 299-353.
- Fiches 1993** : Fiches (J.-L.) – Critères de datation et chronologie des limitations romaines en Narbonnaise, *Revue archéologique de Narbonnaise*, 26, 1993, p. 99-104.

- Fiches 1996** : Fiches (J.-L.) – Les agglomérations secondaires dans la cité des Volques Arécomiques. In : Fiches (J.-L.) (dir.) – *Le III^e siècle en Gaule Narbonnaise. Données régionales sur la crise de l'Empire*. Actes de la table ronde du GDR 954 (Archéologie du paysage rural méditerranéen dans l'Antiquité et le haut Moyen Âge) (Aix-en-Provence - La Baume, 15-16 septembre 1995). Sophia Antipolis : APDCA (Association pour la promotion et la diffusion des connaissances archéologiques), 1996, p. 177-187.
- Fiches 1998** : Fiches (J.-L.) – Les cadastres. In : Feugère et al. 1998, p. 306-311.
- Fiches 2002a** : FICHES (J.-L.) – Volques Arécomiques et cité de Nîmes : évolution des idées, évolution des territoires. In : Garcia, Verdin 2002, p. 119-128.
- Fiches 2002b** : FICHES (J.-L.) dir. – *Les Agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon. Projet collectif de recherches (1993-1999)*. Lattes : Association pour le Développement de l'Archéologie en Languedoc-Roussillon, 2002, 2t. (Monographies d'Archéologie méditerranéenne, 13-14) Publication de l'UMR 154 du CNRS « Milieux et sociétés en France méditerranéenne : archéologie et histoire ».
- Fiches, Garmy 1982** : FICHES (J.-L.), GARMY (P.) – Nîmes gallo-romaine. In : *Histoire de Nîmes*. Aix-en-Provence : Edisud, 1982, 45-103.
- Fiches, Mathieu 2002** : FICHES (J.-L.), MATHIEU (V.) – *Ambrussum* (Villetelle (Hérault)). In : Fiches 2002b, p. 521-557.
- Fiches, Veyrac 1996** : FICHES (J.-L.), VEYRAC (A.) dir. *Nîmes. 30/1. Carte archéologique de la Gaule*. Pré-inventaire archéologique de la Gaule. Sous la direction de M. Provost. Paris : Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme, 1996.
- Fouet 1958** : FOUET (G.) – Puits funéraires d'Aquitaine, Vieille-Toulouse, Montmaurin. *Gallia*, XVI, 1958, p. 115-196.
- Fouet 1969** : FOUET (G.) – Les nouvelles fouilles de la Caserne Niel à Toulouse, puits funéraires 1 et 2. *Revue archéologique de Narbonnaise*, 2, 1969, p. 65-95.
- Foulon 1997** : FOULON (E.) – Polybe et les Gaules. In : BILLAULT (A.) (dir.) – *Héros et voyageurs grecs dans l'Occident romain*, Actes du colloque organisé au Centre d'Études et de recherches sur l'Occident romain (janvier 1996). Lyon, 1997 (Collection du Centre d'Études romaines et gallo-romaines, Nouvelle série, n°15), p. 103-129.
- Fromentin, Gotteland 2001** : FROMENTIN (V.), GOTTELAND (S.) (dir.) – *Origines gentium*. Paris : De Boccard, 2001 (Études / Ausonius ; 7).
- Galsterer 1988** : GALSTERER (H.) – Romanizzazione politica in area alpina. In : Vacchina (M.) dir. – *La Valle d'Aosta e l'arco alpino nella politica del mondo antico*. Atti del convegno internazionale di studi (Saint-Vincent, Centro Congressi Grand Hôtel Billia, 25-26 april 1987). Aosta : Assoc. italiana di cultura classica, 1988, p. 79-89.
- Gantès 1992** : GANTES (L.-Fr.) – La topographie de Marseille grecque. Bilan des recherches (1829-1991). In : Bats *et al.* 1992, 71-88.
- Garcia 2002** : GARCIA (D.) – Dynamiques territoriales en Gaule méridionale durant l'âge du Fer. In : Garcia, Verdin 2002, p. 88-103.
- Garcia 2004** : GARCIA (D.) – *La Celtique méditerranéenne. Habitats et sociétés en Languedoc et en Provence du VIII^e au II^e s. av. J.-C.* Paris : Errance, 2004 (Coll. des Hespérides).
- Garcia 2004a** : GARCIA (D.) – Du Languedoc aux Alpes, les Ligures d'extrême Occident (VIII^e-II^e s. avant J.-C.). In VENTURINO GAMBARI (M.), GANDOLFI (D.), éd. *Ligures Celeberrimi. La Liguria interna nella seconda età del ferro*. Atti del Convegno Internazionale Mondovì (26-28 aprile 2002). Bordighera : Istituto internazionale di studi liguri. (Collezione di monografie preistoriche ed archeologiche ; XIII), p. 223-240.
- Garcia 2006** : GARCIA (D.) – Les Celtes de la Gaule méditerranéenne: définition et caractérisation. In : Szabo 2006, p. 64-76.
- Garcia et al. 2007** : GARCIA (D.), GRUAT (Ph.), VERDIN (Fl.) – Les habitats et leurs territoires dans le sud de la France aux IV^e-III^e s. In : Actes du XXVII^e colloque international de l'AFEAF, Clermont-Ferrand (29 mai-1er juin 2003). Lattes : Association pour le Développement de l'Archéologie en Languedoc-Roussillon, 2007 (Monographies d'Archéologie Méditerranéenne ; hors série ; n°2)

- Garcia, Verdin 2002** : GARCIA (D.), VERDIN (Fl.) (dir.) – *Territoires celtiques. Espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale*. Actes du XXIV^e colloque international de l'AFEAF (Martigues, 1-4 juin 2000). Paris : éditions Errance, 2002.
- Gardes 2002** : GARDES (Ph.) – Territoires et organisation politique de l'Aquitaine pré-augustinienne. In : Garcia, Verdin 2002, p. 48-65.
- Gascou 1991** : Gascou (J.) – Duumvirat, quattuorvirat et statut dans les cités de Gaule Narbonnaise. In : *Epigraphia*. Actes du colloque international d'épigraphie latine en mémoire de Attilio Degrossi pour le centenaire de sa naissance (Rome, 27-28 mai 1988). Rome : Univ. de Roma - La Sapienza, École française de Rome, 1991. (Coll. de l'École française de Rome ; 143) : p. 547-563.
- Gassend et al. 1994-1995** : GASSEND (J.-M.), ESCALLON (G.), SOYRIS (P.) – Un temple du début de l'Empire à Murviel-lès-Montpellier. Hypothèse de restitution, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 27-28, 1994-1995, p. 57-120.
- Gateau, Gazenbeek 1999** : GATEAU (F.), GAZENBEEK (M.) (dir.) – *Les Alpilles et la Montagne*. Carte Archéologique de la Gaule, 13/2. Paris, 1999.
- Giannini 1964** : GIANNINI (A.) – Studi sulla paradossografia greca, II. *Acme*, 1964, XVII, p. 99-138.
- Giannini 1966** : GIANNINI (A.) – *Paradoxographorum graecorum reliquiae*. Milano : Ist. ed. ital., 1966. (Class. greci e lat. Sez. Testi & Comm. ; III).
- Gomez de Soto 1994** : GOMEZ DE SOTO (J.) – Sépultures aristocratiques authentiques, apparences funéraires et pratiques culturelles dans le quart sud-ouest de la Gaule à l'âge du Fer et au début de l'époque romaine, *Aquitania*, 12, 1994, p. 165-182.
- Gomez de Soto 2001** : GOMEZ DE SOTO (J.) – Les Celtes dans le sud-ouest de la Gaule. In : Ucaglia 2001, p. 25-27.
- Gomez de Soto, Milcent 2003** : GOMEZ DE SOTO (J.), MILCENT (P.-Y.) – La France du Centre aux Pyrénées (Aquitaine, Centre, Limousin, Poitou-Charente). In : Arcelin, Brunaux 2003, p. 107-138.
- Gorgues, Moret 2003** : GORGUES (A.), MORET (P.) – Toulouse et Vieille-Toulouse. In : Arcelin, Brunaux 2003, p. 132-138.
- Goudineau 1975** : GOUDINEAU (Chr.) – La romanisation des institutions en Transalpine, *Cahiers ligures de préhistoire et d'archéologie*, 24, 1975, p. 26-34.
- Goudineau 1976a** : GOUDINEAU (Chr.) – Le statut de Nîmes et des Volques Arécomiques. *Revue archéologique de Narbonnaise*, 9, 1976, p. 105-114.
- Goudineau 1976b** : GOUDINEAU (Chr.) – Sur un mot de Cicéron ou Avignon et le domaine de Marseille. In : *L'Italie préromaine et la Rome républicaine. Mélanges offerts à Jacques Heurgon*. Rome : École française de Rome, 1976 (coll. de l'École française de Rome, 27), p. 325-332.
- Goudineau 1986** : GOUDINEAU (Chr.) – Note sur la fondation de Lyon, *Gallia*, 44, fasc. 1, 1986, p. 171-173.
- Goudineau 1989a** : GOUDINEAU (Chr.) – Les textes antiques sur la fondation et la topographie de *Lugdunum*. In : GOUDINEAU (Chr.) (dir.), *Aux origines de Lyon*, Lyon : 1989 (Documents d'archéologie en Rhône-Alpes n°2), p. 23-26.
- Goudineau 1989b** : GOUDINEAU (Chr.) – La Gaule Transalpine. In : NICOLET (Cl.) dir. – *Rome et la conquête du monde méditerranéen. 2. Genèse d'un empire*. Paris : PUF, 1989 (2e éd.) (nouvelle Clio. L'histoire et ses problèmes ; 8bis), p. 679-699.
- Goudineau 1989c** : GOUDINEAU (Chr.) (dir.) – *Aux origines de Lyon*, Documents d'archéologie en Rhône-Alpes n°2, Lyon, 1989.
- Goudineau 1990a** : GOUDINEAU (Chr.) – *César et la Gaule*, Paris : Errance, 1991.
- Goudineau 1990b** : GOUDINEAU (Chr.) – Les provinces de Gaule : problèmes d'histoire et de géographie, *Mélanges Pierre Lévêque, Annales littéraires de l'Université de Besançon*, 5, 1990, p. 161-176.
- Goudineau 1991** : GOUDINEAU (Chr.) – Les sanctuaires gaulois : relectures d'inscriptions et de textes. In : BRUNAUX (J.-L.) dir. – *Les sanctuaires celtiques et leurs rapports avec le Monde Méditerranéen*. Actes du colloque de Saint-Riquier (8-11 novembre 1990). Paris : Errance, 1990 (Archéologie aujourd'hui-Dossiers de Protohistoire ; 3), p. 250-256.

- Goudineau 1998** : GOUDINEAU (Chr.) – *Regard sur la Gaule*. Paris : Errance, 1998.
- Goudineau 1999** : GOUDINEAU (Chr.) – Les Celtes, les Gaulois et l'or d'après les auteurs anciens. In : Cauuet 1999, p. 331-336
- Goudineau 2002** : GOUDINEAU (Chr.) – *Par Toutatis, la belle querelle ! Que reste-t-il de la Gaule ?* Paris : Seuil, 2002 (Coll. L'avenir du passé).
- Goudineau 2004** : GOUDINEAU (Chr.) – Antiquités nationales. In : *Annuaire du Collège de France. 2003-2004, 104e année : résumé des cours et travaux*. Paris : Collège de France, 2004, p. 959-973.
- Goudineau 2005** : GOUDINEAU (Chr.) – Antiquités nationales. In : *Annuaire du Collège de France. 2004-2005, 105e année : résumé des cours et travaux*. Paris : Collège de France, 2005, p. 675-686.
- Goury 1997** : GOURY (D.) – L'oppidum du camp de César à Laudun (Gard) : premières acquisitions de la recherche 1990-1994. *Revue archéologique de Narbonnaise*, 30, 1997, p. 125-172.
- Goury 2002** : GOURY (D.) – Le Camp de César, Laudun (Gard). In : Fiches 2002b, p. 755-765.
- Gras 2003** : GRAS (M.) – *Antipolis et Nikaia*. Les ambiguïtés de la frontière entre la Massalie et l'Italie. In : Bats *et al.* 2003, p. 241-246.
- Grasmann *et al.* 1984** : GRASMANN (G.), JANNSEN (W.), BRANDT (M.) éd. – *Keltische Numismatik und Archäologie (Veröffentlichung der Referate des Kolloquiums keltische Numismatik vom 4 bis 8 Februar 1981 in Würzburg)*. Oxford 1984 (BAR International Series, 200, I-II).
- Gruel 1989** : GRUEL (K.) – *La monnaie chez les Gaulois*. Paris : Errance, 1989 (Collection des Hespérides).
- Gruel, Haselgrove 2006** : GRUEL (K.), HASELGROVE (C.) – Le développement de l'usage monétaire à l'âge du Fer en Gaule et dans les régions voisines. In : Haselgrove 2006, p. 117-138.
- Guichard, Perrin 2002** : GUICHARD (V.), PERRIN (F.) dir. – *L'Aristocratie celte à la fin de l'âge du fer (II^e s. avant J.-C. - 1^{er} s. après J.-C.)*. Actes de la table ronde internationale du Centre archéologique européen du Mont Beuvray, Glux-en-Glenne, 10, 11 juin 1999. Glux-en-Glenne : Centre archéologique européen du Mont Beuvray, 2002 (coll. Bibracte 5).
- Guillaumet, Rapin 2000** : GUILLAUMET (J.-P.), RAPIN (A.) – L'art des Gaulois du Midi. In : Chausserie-Laprée 2000, p. 79-83.
- Haselgrove 2006** : HASELGROVE (C.) dir. – *Celtes et Gaulois. L'Archéologie face à l'Histoire. 4. Les mutations de la fin de l'âge du Fer*. Actes de la table ronde de Cambridge (7-8 juillet 2005). Glux-en-Glenne : Bibracte - Centre archéologique européen, 2006 (Coll. Bibracte 12/4).
- Hermary 2000** : HERMARY (A.) – Les *naiskoi* votifs de Marseille. In : Hermary, Tréziny 2000, p. 119-133.
- Hermary *et al.* 1999** : HERMARY (A.), HESNARD (A.), TREZINY (H.) (dir.) – *Marseille grecque. La cité phocéenne (600-49 av. J.-C.)*. Paris : Errance, 1999 (Collection « Les Hauts lieux de l'Histoire »).
- Hermary, Tréziny 2000** : HERMARY (A.), TREZINY (H.) (éd. ;) – *Les cultes des cités phocéennes*. Actes du colloque de Marseille-Aix-en-Provence (4-5 juin 1999), Aix-en-Provence : Edisud, 2000 (Études Massaliètes, 6).
- Hesnard *et al.* 1999** : HESNARD (A.), MOLINER (M.), CONCHE (Fr.), BOUIRON (M.) – *Parcours de villes. Marseille : 10 ans d'archéologie, 2600 ans d'histoire*. Marseille : Musées de Marseille, Edisud, 1999.
- Hesnard *et al.* 2001** : HESNARD (A.), BERNARDI (Ph.), MAUREL (Chr.) – La topographie du port antique de Marseille de la fondation de la cité à la fin du Moyen-Age. In : Bouiron, Tréziny 2001, p. 159-202.
- Hiernard 1981** : HIERNARD (J.) – Aux origines de la *civitas* des Bituriges Vivisques. *Revue Belge de Numismatique et de sigillographie*, 1981, CXXVII, p. 75-92.
- Hiernard 1984** : HIERNARD (J.) – La numismatique et la question des Bituriges Vivisques. In : GRASMANN (G.), JANNSEN (W.), BRANDT (M.) éd. – *Keltische Numismatik und Archäologie (Veröffentlichung der Referate des Kolloquiums keltische Numismatik vom 4 bis 8 Februar 1981 in Würzburg)*. Oxford 1984 (BAR International Series, 200, I-II), p. 130-150.
- Hiernard 1997** : HIERNARD (J.) – Bituriges du Bordelais et Bituriges du Berry: l'apport de la numismatique. *Revue archéologique de Bordeaux*, 88, 1997, 61-65.

- Hiernard 1999** : HIERNARD (J.) – Les Santons, les Helvètes et la Celtique d'Europe centrale. *Aquitania*, XVI, 1999, 93-125.
- Hiernard 2003** : HIERNARD (J.) – *Aquitanica (Gallia), Aremorica ante dicta*. Les avatars du nom d'une province. In : Bost et al. 2003, p. 31-40.
- Hubert 1932 [2001] [2001]** : HUBERT (H.) – *Les Celtes. I. Les Celtes et l'expansion celtique jusqu'à l'époque de La Tène; II. Les Celtes et la civilisation celtique depuis l'époque de La Tène*. Paris : Albin Michel, 2001 (coll. bibliothèque de « L'évolution de l'Humanité ») (réed. des 2 vol. de 1932).
- Hubert 1952** : HUBERT (H.) – *Les Germains*. Cours professé à l'École du Louvre en 1924-1925. Paris : Albin Michel, 1952 (Coll. « L'évolution de l'Humanité » ; Synthèse collective, XIII).
- Jacob 1986** : JACOB (Fr.) – Cartographie et rectification. In : Maddoli 1986, p. 27-64.
- Jacob 1991** : JACOB (Fr.) – *Géographie et ethnographie en Grèce ancienne*. Paris : Armand Colin. 1991.
- Janin 2002** : JANIN (Th.) – Nécropoles et espace géographique en Languedoc occidental au premier âge du Fer : essai sur l'organisation territoriale et politique de la société élysienne. In : Garcia, Verdin 2002, p. 108-118.
- Janin et al. 2003** : JANIN (Th.), MARCHAND (G.), NICKELS (A.), SCHWALLER (M.), TAFFANEL (O.) et (J.) – Les Élysées et le premier âge du fer en Languedoc. In : Bats et al. 2003, p. 247-254.
- Jockey, Brun 2001** : JOCKEY (Ph.), BRUN (J.-P.) éd. – *Techniques et sociétés en Méditerranée : travaux du Centre Camille Julian. Volume publié en hommage à Marie-Claire Amouretti*. Paris : Maisonneuve et Larose, 2001. (L'atelier méditerranéen).
- Jones 1949** : JONES (H.-L.) *The Geography of Strabo. With english translation*. vol. II. London : Heinemann LTD, Cambridge (Mass.) : Harvard University Press, réed. (1917-1932).
- Jouanna 2001** : JOUANNA (J.) – À l'origine de l'origine des peuples. In : Fromentin, Gotteland 2001, p. 21-39.
- Jullian 1920-1926 [1993]** : JULLIAN (C.) – *Histoire de la Gaule*. Paris : Hachette, 8 vol., 1920-1926 (réed. Paris: Hachette, 1993, 2 vol.).
- Kellner 1997** : KELLNER (H.-J.) – La monnaie. In : Moscati et al. 1997, p. 475-484.
- Kidd 1977** : KIDD (I.-G.) – *Posidonius. Volume I. The Fragments*. Cambridge (Mass.) : Cambridge University Press, 1977 (Classical Texts and Commentaries ; 13).
- Kidd 1988** : KIDD (I.-G.) – *Posidonius. Volume II. The commentary (ii). Fragments 150-293*. Cambridge (Mass.) : Cambridge University Press, 1988 (Classical Texts and Commentaries ; 14b).
- Kidd 1999** : KIDD (I.-G.) – *Posidonius. Volume III. The translation of the fragments*. Cambridge (Mass.) : Cambridge University Press, 1999 (Classical Texts and Commentaries ; 36).
- Klotz 1910** : KLOTZ (A.) – *Cäsarstudien : nebst einer Analyse der strabonischen Beschreibung von Gallien und Britannien*, Leipzig, 1910.
- König 1970** : KÖNIG (I.) – Die Meilensteine der *Gallia Narbonensis*, Itinera romana, 3 , Berne, 1970.
- Labrousse 1960** : LABROUSSE (M.) – Monnaies gauloises de la Collection Azéma au Musée du Vieux-Toulouse. *Pallas*, IX, 1960, p. 177-217.
- Labrousse 1968** : LABROUSSE (M.) – *Toulouse antique. Des origines à l'établissement des Wisigoths*. Paris : éditions De Boccard, 1968 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome ; 212).
- Lafon 2002** : LAFON (X.) – Denys d'Halicarnasse et les Gaulois à travers les fragments des Antiquités romaines (Livres 14-20). In : Pittia 2002, p. 265-283.
- Laffi 1966** : LAFFI (U.) – *Adtributio e contributio. Problemi del sistema politico-amministrativo dello stato romano*. Pisa : Nistri-Lischi, 1966. (Studi di lett., storia e filos. pubbl. dalla Scuola Normale sup. di Pisa ; XXXV).
- Landuré, Pasqualini 2004** : LANDURÉ (C.), PAQUALINI (M.) dir. – *Delta du Rhône. Camargue antique et médiévale*. Aix-en-Provence : Association Provence Archéologie, 2004 (Supplément au *Bulletin Archéologique de Provence*, 2).
- Lamboglia 1958** : LAMBOGLIA (N.) – Le problème celto-ligure dans la vallée du Rhône. *Cahiers rhodaniens*, 5, 1958, p. 27-32.

- Lasserre 1966** : LASSERRE (Fr.) – *Strabon, Géographie. T. II. Livres III et IV*. Paris : Les Belles Lettres, 1966 (Collection des Universités de France).
- Lasserre 1982** : LASSERRE (Fr.) – Strabon devant l'empire romain. *ANRW*, 1982, II, N° 30.1, p. 867-896.
- Lasserre 1984** : LASSERRE (Fr.) – Histoire de première main dans la *Géographie* de Strabon. In : Prontera 1984, p. 9-26.
- Lauxerois 1983** : LAUXEROIS (R.) – *Le Bas Vivarais à l'époque romaine. Recherches sur la cité d'Alba*. Paris : De Boccard, 1983 (Suppl. 9 à la *Revue archéologique de Narbonnaise*).
- Le Roux 1992** : LE ROUX (P.) – La question des colonies latines sous l'Empire. *Ktèma*, 17, 1992, p. 183-200.
- Le Roux 2001** : LE ROUX (P.) – Le droit latin provincial : un itinéraire d'historien. *Ktèma*, 26, 2001, p. 173-178.
- Leveau 1993** : LEVEAU (Ph.) – Agglomérations secondaires et territoires en Gaule Narbonnaise, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 26, 1993, p. 277-299.
- Leveau 1999** : LEVEAU (Ph.) – Introduction: dynamiques fluviales, dynamiques territoriales. Les justifications d'une démarche. In : *Le Rhône romain, Gallia*, p. 56, 3-11.
- Leveau 2000** : LEVEAU (Ph.) – Dynamiques territoriales et subdivisions des cités romaines : l'exemple des cités d'Avignon et Arles (Gaule Narbonnaise). *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 33, 2000, p. 39-46.
- Leveau 2002** : LEVEAU (Ph.) – Les territoires. Un bilan des méthodes d'étude. In : Garcia, Verdin 2002, p. 9-17.
- Lizop 1931** : LIZOP (R.) – *Histoire de deux cités gallo-romaines : les Convenae et les Consoranni (Comminges et Couserans)*. Paris : Edouard Privat ; Toulouse : Henri Didier, 1931 (Bibliothèque méridionale 2e série - tome 25).
- Louis, Taffanel 1960** : LOUIS (M.), TAFFANEL (O.) et (J.) – *Le premier âge du Fer languedocien, III. Les tumulus. Conclusions*. Bordighera-Montpellier, 1960.
- Lugand 2002** : LUGAND (M.) – *Forum Domitii*. Montbazin (Hérault). In : Fiches 2002b, p. 399-408.
- Mactoux, Geny 1989** : MACTOUX (M.-M) GENY (E.) – *Mélanges Pierre Lévêque, II : Anthropologie et société*. Paris : Les Belles Lettres, 1989 (Annales littéraires de l'Université de Besançon ; 377) (Centre de recherche d'histoire ancienne ; 82).
- Maddoli 1986** : MADDOLI (G.) (ed.) – *Strabone. Contributi allo studio della personalità e dell'opera. II*. Perugia : Università degli Studi. 1986.
- Marcotte 2000** : MARCOTTE (D.). – *Les géographes grecs. T. 1. Introduction générale. Pseudo-Scymnos*. Paris : Les Belles-Lettres, 2000 (Collection des universités de France).
- Marcotte 2007** : MARCOTTE (D.). – Ptolémée et la constitution d'une cartographie régionale. In : Cruz Andreotti, Le Roux, Moret 2007, p. 161-172.
- Martin Ortega, Plana Mallart 2003** : MARTIN ORTEGA (A.), PLANA MALLART (R.) – L'Empordà au début de l'âge du Fer et à l'époque ibérique : structure et organisation du territoire. In : Bats *et al.* 2003, p. 265-280.
- Mauné 1998** : MAUNÉ (St.) – *Les campagnes de la cité de Béziers dans l'antiquité (partie nord-orientale), II^e s. av. J.-C. - VI^e s. ap. J.-C.* Montagnac : éd. Monique Mergoil, 1998 (Coll. Archéologie et Histoire romaine ; 8).
- Mauné 2000** : MAUNÉ (St.) – La question des premières installations rurales italiennes en Gaule Transalpine (fin du II^e s. – milieu du I^{er} s. avant J.-C.), *Gallia*, 57, 2000, 231-260.
- Mauné 2003** : MAUNÉ (St.) – À propos de *Piscinae*, Pésenas et des Piscénois : quelques réflexions sur la localisation de l'agglomération antique et sur les *oppida latina* de la vallée de l'Hérault. In : Bats *et al.* 2003, p. 281-296.
- Maurin et al. 1993** : Maurin (L.), BOST (J.-P.), RODDAZ (J.-M.) (dir.) – *Les racines de l'Aquitaine : vingt siècles de l'histoire d'une région : vers 1000 avant J.-C. - vers 1000 après J.-C.* Bordeaux : Centre Pierre Paris, 1993.

- Meineke 1842 (1992)** : MEINEKE (A.) – *Stéphane de Byzance*. Ethnika. Chicago : Ares publishers, 1992 (réimpression de l'édition de Berlin de 1849).
- Mélanges 1987** : *Mélanges offerts au docteur J.-B. Colbert de Beaulieu*. Paris : Le Léopard d'or, 1987.
- Merkelbach, West 1967** : MERKELBACH (R.), WEST (M.-L.) (éd.) – *Fragmenta Hesiodica*. Oxford : Oxford University Press, 1967.
- Moliner et al. 2001** : MOLINER (M.), GANTES (L.-Fr.), TREZINY (H.) – Lieux et monuments publics de Marseille antique. In : Bouiron et al. 2001, p. 205-212.
- Mommsen 1872 [1985]** : MOMMSEN (Th.) – *Histoire romaine*. Traduction française (réed. de la traduction de Ch. Alexandre de 1872. Edition présentée et établie par Cl. Nicolet.). Paris : Robert Laffont, 1985, 2 t. (Collection Bouquins).
- Montgravier, Ricard 1863** : MONTGRAVIER (A.), RICARD (A.) – Murviel, ruines d'un *oppidum* des Volces Arécomiques, *Revue Archéologique*, 2e série, 7, p. 145-165.
- Monteil 1999** : MONTEIL (M.) – *Nîmes antique et sa proche campagne*. Lattes : Association pour le Développement de l'archéologie en Languedoc-Roussillon, 1999, (Monographies d'Archéologie méditerranéenne, 3).
- Moraux 1951** : MORAUX (P.) – *Les listes anciennes des ouvrages d'Aristote*. Louvain, 1951.
- Morel 1985** : MOREL (J.-P.) – À la recherche d'un territoire : le cas de Marseille. In : Bats, Tréziny 1986, p. 161-178.
- Morel 1992** : MOREL (J.-P.) – Marseille dans la colonisation phocéenne. In : Bats et al. 1992, p. 15-25.
- Morel 1995** : MOREL (J.-P.) – Les Grecs et la Gaule. In *Les Grecs et l'Occident* : actes du colloque de la Villa « Kérylos » (1991). Paris : de Boccard, 1995 (Collection de l'École française de Rome ; 208) (Cahiers de la Villa « Kérylos » ; 2), p. 41-69.
- Moret 2001** : MORET (P.) – Strabon, Posidonios et le trésor des Tectosages. In : Ucaglia 2001, p. 17-22.
- Moret 2002** : MORET (P.) – *Tolosa*, capitale des Volques Tectosages. In : Pailler 2002, p. 80-92
- Moret 2008** : MORET (P.) – *Tolosa*, 106-47 av. J.-C. *Pallas*, 76, 2007, p. 296-329.
- Moscatti et al. 1997** : MOSCATI (S.), FREY (H.-O.), KRUTA (V.), RAFTERY (B.), SZABO (M.) dir. – *Les Celtes*. Catalogue de l'exposition « Les Celtes » (Palazzo Grassi, Venise 1991), trad. fr. Paris : Stock, 1997.
- Nas 2002** : NAS (V.) – *Le projet encyclopédique de Pline*. Rome : École Française de Rome, 2002, (Collection de l'École Française de Rome : 303).
- Nickels 1990** : NICKELS (A.) – Essai sur le développement topographique de la nécropole protohistorique de Pézenas (Hérault). *Gallia*, 47, 1990, p. 1-27.
- Nickels, Marchand, Schwaller 1989** : NICKELS (A.), MARCHAND (G.), SCHWALLER (M.) – *Agde, la nécropole du premier âge du Fer*. Paris. 1989 (Suppl. 19 à la *Revue archéologique de Narbonnaise*).
- Nicolet 1988** : NICOLET (Cl.) – *L'Inventaire du Monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris, 1988.
- Ogilvie 1965** : OGILVIE (R. M.) – *A commentary on Livy, Books I-V*. Oxford : Oxford Univ. Pr., 1965.
- Pailler 2002** : PAILLER (J.-L.) (dir.) – *Tolosa. Nouvelles recherches sur Toulouse et son territoire dans l'Antiquité*. Paris : de Boccard, 2002. (Collection de l'École française de Rome ; 281).
- Paunier 2006** : PAUNIER (D.) dir. – *Celtes et Gaulois. L'Archéologie face à l'Histoire. La romanisation et la question de l'héritage celtique*. Actes de la table ronde de Lausanne (17-18 juin 2005). Glux-en-Glenne : Bibracte - Centre archéologique européen, 2006 (Coll. Bibracte 12/5).
- Pena 2000** : PENA (M.-J.) – « Ἐπὶ σωτηρίᾳ τῶν ἀνθρώπων » : encore sur la colonisation rhodienne de Rhodè. *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, band 133, 2000, p. 109-112.
- Perrin, Decourt 2002** : PERRIN (F.), DECOURT (J.-Cl.) – *L'Aristocratie celte dans les sources littéraires. Recueil de textes commentés*. Glux-en-Glenne : Centre archéologique européen du Mont Beuvray, 2002 (coll. Bibracte 5).
- Pittia 2002** : PITTIA (S.) (dir.) – *Fragments d'historiens grecs. Autour de Denys d'Halicarnasse*. Rome : École française de Rome, 2002. (Collection de l'École française de Rome ; 298).

- Pralon 1998** : PRALON (D.) – Les Salyens dans les textes historiques. In. Dossier : Entremont et les Salyens (actes du colloque d'Aix-en-Provence 1996). *Documents d'Archéologie Méridionale*, 21, 1998, p. 21-26.
- Pralon 2001** : PRALON (D.) – *Massilia-Massalia* : deux textes, deux villes. In : Jockey, Brun 2001, p. 693-708.
- Prontera 1984** : PRONTERA (Fr.) (ed.) – *Strabone. Contributi allo studio della personalità e dell'opera. I*. Perugia : Università degli Studi. 1984.
- Prontera 2007** : PRONTERA (Fr.) – *Strabone e la tradizione della geografia ellenistica*. In : Cruz Andreotti, Le Roux, Moret 2007, p. 49-63.
- Prosdocimi 1997** : PROSDOCIMI (A.-L.) – Langue et écriture des premiers Celtes. In : Moscati *et al.* 1997, p. 50-60.
- Py 1990** : PY (M.) – *Culture, économie et société protohistoriques dans la région nîmoise*. Rome : École Française de Rome, 1990, 2 tomes (Collection de l'École Française de Rome : 131).
- Py 1990b** : PY (M.) – Espeyran. In : Voyage 1990, p. 191-192
- Py 1993** : PY (M.) – *Les Gaulois du Midi. De la fin de l'âge du Bronze à la conquête romaine*. Paris : Hachette, 1993 (Collection « La Mémoire du Temps »).
- Py 2003** : PY (M.) – Les Celtes du Midi. In : Bats *et al.* 2003, p. 301-321.
- Py 2006** : PY (M.) – *Les monnaies préaugustéennes de Lattes et la circulation monétaire protohistorique en Gaule méridionale*. Lattes : Association pour le Développement de l'Archéologie en Languedoc-Roussillon, 2006, 2 t. (Publication de l'UMR 5140 du CNRS « archéologie des sociétés méditerranéennes : milieux, territoires, civilisations » ; coll. *Lattara*, 19).
- Radke 1975** : RADKE (G.) – Ligures. In : ZIEGLER (K.), SONTHEIMER (W.) – *Der kleine Pauly. Lexikon der Antike auf der Grundlage von Pauly's Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*. München : Alfred Druckenmüller, 1975, Bd. III, col. 648-649.
- Radt 2002** : RADT (St.) – *Strabons Geographika. Band 1. Prolegomena. Buch I-IV : text und Übersetzung*. Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht, 2002.
- Rancoule, Schwaller 1996** : RANCOULE (G.), SCHWALLER (M.) – Apports ou influences continentales en Languedoc occidental. Recensement, chronologie, réflexions. *Aquitania*, 12, 1996, p. 223-235
- Rapin 2003** : RAPIN (Cl.) – La Suisse et l'arc alpin dans la carte de Ptolémée. Sur *Aventicum-Forum Tiberii. Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie*, vol. 86, 2003, p. 137-144.
- Rapport 2006** : CHAZELLES de (Cl.-A.), RAUX (S.), SACHOT (G.), THOLLARD (P.) dir. - *Murviel-lès-Montpellier (Hérault) : Agglomération antique du Castellat*, Programme triennal 2005-2007. Rapport intermédiaire 2006. Dactylographié : SRA-DRAC Languedoc-Roussillon, 2006, 142 p.
- Rapsaet-Charlier** : RAPSAET-CHARLIER (M.-Th.) – Les Gaules et les Germanies. In : LEPELLEY (Cl.) dir. – *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C. – 260 ap. J.-C.)*. 2. *Approches régionales du Haut-Empire romain*. Paris : PUF, 1998 (coll. Nouvelle Clio), p. 143-195.
- Raynaud 2002** : RAYNAUD (Cl.) – De la conquête romaine au Moyen-Âge. In : Fiches 2002b, p. 39-53.
- Rescanières 2002** : RESCANIÈRES (S.) – Essai sur le cadre géographique antique du Narbonnais. In : Dellong 2002, p. 44-51.
- Richard 1970** : RICHARD (J.-Cl.) – Les monnaies gauloises « à la croix » et le trésor de Lattes (Hérault, France), *Jahrbuch für Numismatik und Geldgeschichte*, 20, 1970, p. 49-62.
- Richard 1973a** : RICHARD (J.-Cl.) – Les monnaies gauloises « à la croix ». Santiago de Compostela : Fac. de Filos. y Letras, Semin. de Arqueologia, 1973. (*Studia Archaeologica* ; XXII), p. 7-16.
- Richard 1973b** : RICHARD (J.-Cl.) – *La région Montpelliéraine à l'époque pré-romaine (750-121 av. J.-C.)*. Bruxelles : éditions Latomus (collection Latomus ; 130).
- Richard 1982** : RICHARD (J.-Cl.) – Les monnayages indigènes de la Gaule méridionale. Acquisitions récentes et problèmes. In : HACKENS (T.), WEILLER (R.) éd. – *Congrès Numismatique. Actes du IX^e Congrès international de numismatique* (Berne, septembre 1979). Louvain-la-Neuve : Association internationale des numismates professionnels ; Luxembourg, 1982, p. 641-650.

- Ricœur 2004** : RICŒUR (P.) – *Sur la traduction*. Paris : Bayard, 2004.
- Rogers 2002** : ROGERS (G.-B.) – La route romaine d'Aix-en-Provence au Rhône. Nouvelles hypothèses. In : RIVET (L.), SCIALLANO (M.) dir. – *Vivre, produire et échanger : reflets méditerranéens. Mélanges offerts à Bernard Liou*. Montagnac : éd. Monique Mergoïl, 2002 (coll. Archéologie et Histoire romaine ; 8), p. 483-487.
- Roman 1994** : ROMAN (Y.) – Q. Servilius Caepio, « patronus Senatus », et les luttes politiques romaines à la fin du II^e siècle avant J.-C. In : LE BOHEC (Y.) dir. – *L'Afrique, la Gaule, la religion à l'époque romaine*. Mélanges à la mémoire de Marcel Le Glay. Bruxelles : Latomus, 1994. (Collection Latomus ; 226), p. 382-389.
- Roman 1997** : ROMAN (D.), ROMAN (Y.) – *Histoire de la Gaule (VI^e s. av. J.-C.-I^{er} s. ap. J.-C.) : une confrontation culturelle*. Paris : Fayard, 1997.
- Rothé, Tréziny 2005** : ROTHÉ (M.-P.), TREZINY (H.) – *Marseille et ses alentours. 13/3. Carte archéologique de la Gaule*. Pré-inventaire archéologique de la Gaule. Sous la direction de M. Provost. Paris : Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme, 2005.
- Roth Congès 1997** : ROTH CONGES (A.) – La fortune éphémère de *Glanum* : du religieux à l'économique. À propos d'un article récent, *Gallia*, 54, 1997, p. 157-202.
- Roth-Congès 1992** : ROTH-CONGES (A.) – *Glanum, oppidum latinum* de Narbonnaise : à propos de cinq dédicaces impériales récemment découvertes, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 25, 1992, p. 29-48.
- Roth-Congès 2002** : ROTH-CONGES (A.) – Les monuments publics et les édifices édilitaires. In : Fiches 2002b, p. 55-59.
- Roth-Congès 2003** : ROTH-CONGES (A.) – Le statut des agglomérations secondaires en Languedoc oriental et l'*Oppidum latinum* des *Umbranici*, In : Bats *et al.* 2003, p. 549-564.
- Roth-Congès, Charmasson 1992** : ROTH-CONGES (A.), CHARMASSON (J.) – Entre *Nemausus* et *Alba*, un *oppidum latinum* ? Les agglomérations antiques de Gaujac et Laudun et la question des *Samnagenses*, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 25, 1992, p. 49-67.
- Rouillard 1993** : ROUILLARD (P.) – « Emporion » chez Strabon. In : Bresson, Rouillard 1993, p. 35-46.
- Rouveret 2000** : ROUVERET (A.) – Strabon et les lieux sacrés de l'*oikoumène*. In VAUCHEZ (A.) – *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires : approches terminologiques, méthodologiques, historiques et monographiques*. Rome : École française de Rome, 2000 (Collection de l'École française de Rome ; 273), p. 43-57.
- Rouzaud 1907** : ROUZAUD (H.) – Sur la signification historique de Montlaurès, avec aperçu sur les origines de Narbonne. *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1906-1907, p. 471-481.
- Rzach 1913** : RZACH (A.) – *Hesiodi Carmina. Recensuit Aloisius Rzach*. Leipzig : Teubner, 1913.
- Sablayrolles 2002** : SABLAYROLLES (R.) – Les limites de la cité de Toulouse. In : Pailler 2002, p. 307-326.
- Sallmann 1971** : SALLMANN (K.-G.) – *Die Geographie des älteren Plinius in ihrem Verhältnis zu Varro : Versuch einer Quellenanalyse*. Berlin : W. de Gruyter, 1971.
- Salviat 1985** : SALVIAT (Fr.) – Le cadastre B d'Orange, la route antique au sud de Montélimar, le problème de Dourion et le cours inférieur de la Berre, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 18, 1985, p. 277-287.
- Salviat 1992** : SALVIAT (Fr.) – Sur la religion de Marseille grecque. In : Bats *et al.* 1992, p. 141-150.
- Sanmarti-Grego 1992** : SANMARTI-GREGO (E.) – *Massalia et Emporion* : une origine commune, deux destins différents. In : Bats *et al.* 1992, p. 27-41.
- Saulcy 1867** : SAULCY de (F.) – Étude topographique sur l'*Ora Maritima* de Rufus Festus Avienus, *Revue archéologique*, 1867, p. 1-30.
- Savès 1976** : SAVÈS (G.) – *Les monnaies gauloises à la croix et assimilées du sud-ouest de la Gaule. Examen et catalogue*. Toulouse : Privat, 1976.
- Silberman 1988** : SILBERMAN (A.) – *Pomponius Mela. Chorographie*. Paris : Les Belles Lettres, 1988. (Collection des Universités de France).

- Soutou 1966** : SOUTOU (A.) – Contribution au classement chronologique des monnaies pré-romaines du Languedoc, *Ogam*, 18, 1966, p. 267-274.
- Soutou 1968** : SOUTOU (A.) – Remarques sur les monnaies gauloises à la croix, *Ogam*, 19, 1968, p. 101-127.
- Szabó 2006** : SZABÓ (M.) dir. – *Celtes et Gaulois. L'Archéologie face à l'Histoire. Les civilisés et les Barbares du V^e au II^e siècle avant J.-C.* Actes de la table ronde de Budapest (17-18 juin 2005). Glux-en-Glenne : Bibracte - Centre archéologique européen, 2006 (Coll. Bibracte 12/3).
- Tardieu 1867** : TARDIEU (A.) – *Géographie de Strabon. Traduction nouvelle.* Paris : Librairie Hachette, 4 t., 1867 (Livres I-VI. - 1867 ; II. Livres VII-XII. - 1873 ; III. Livres XIII-XVII. - 1880 ; IV. Table alphabétique et analytique. - 1890).
- Tarpin 2006** : TARPIN (M.) – Territoires celtiques, *civitates* gallo-romaines : quelle continuité ? In : Paunier 2006, p. 29-50.
- Theodorescu, Tréziny 2000** : THEODORESCU (D.), TREZINY (H.) – Le chapiteau ionique archaïque de Marseille. In : Hermary, Tréziny 2000, p. 81-99.
- Thollard 1984** : THOLLARD (P.) – Strabon, Lyon, Vienne et les Ségusiaves, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, XVII, 1978, p. 115-122.
- Thollard 1985** : THOLLARD (P.) – Strabon et les Vénètes : *un faux emporion*, *RAO*, 2, 1985, p. 115-118.
- Thollard 1987** : THOLLARD (P.) – *Barbarie et civilisation chez Strabon.* Annales littéraires de l'Université de Besançon, 365, Paris, 1987.
- Thollard 2003** : THOLLARD (P.) – Représentation de l'espace et description géographique : les peuples du Nord de la Gaule chez Strabon. In : Bats *et al.* 2003, p. 367-374.
- Thollard 2006** : THOLLARD (P.) – Le regard des « civilisés ». In : Szabo 2006, p. 15-28.
- Traina 2007** : TRAINA G.) – La géographie entre érudition et politique : Pline l'Ancien et les frontières de la connaissance du monde. In : Cruz Andreotti, Le Roux, Moret 2007, p. 95-114.
- Tréziny 1997** : TREZINY (H.) – Marseille grecque : topographie et urbanisme à la lumière des fouilles récentes. *R. A.*, 1997 (1), p. 185-200.
- Tréziny 2000** : TREZINY (H.) – Les lieux de culte de Marseille grecque. In : Hermary, Tréziny 2000, p. 81-99.
- Tréziny 2001** : TREZINY (H.) – Les fortifications de Marseille dans l'Antiquité. In : Bouiron, Tréziny 2001, p. 45-57.
- Tréziny 2004** : TREZINY (H.) – Les sources écrites grecques et latines. In : Landuré, Pasqualini 2004, p. 93-105.
- Tréziny, Troussel 1992** : TREZINY (H.), TROUSSET (P.) – Les fortifications de Marseille grecque. In : Bats *et al.* 1992, p. 89-107.
- Ucaglia 2001** : UGAGLIA (E.) (dir.) – *L'or de Tolosa. Catalogue d'exposition.* (Toulouse, 17 octobre 2001-20 janvier 2002, Musée Saint-Raymond, Musée des Antiques). Graulhet, Toulouse : Editions Odyssée, 2001.
- Ugolini 1997** : UGOLINI (D.) (dir.) – *Le Languedoc occidental protohistorique : fouilles et recherches récentes (VI^e-IV^e s. av. J.-C.).* Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 1997 (Travaux du Centre Camille Jullian ; 19).
- Ugolini 2002** : UGOLINI (D.) – *Agatha.* Agde (Hérault). In : Fiches 2002b, p. 346-370.
- Ugolini, Olive 1987** : UGOLINI (D.), OLIVE (Chr.) – Béziers et les côtes languedociennes dans *l'Ora Maritima d'Avienus* (vv. 586-594). *Revue archéologique de Narbonnaise*, 20, 1987, p. 143-154.
- Ugolini, Olive 2003** : UGOLINI (D.), OLIVE (Chr.) – Autour de la fondation de *Narbo Martius* : *Atacini* et peuples pré-romains de l'Aude. In : Bats *et al.* 2003, p. 297-302.
- Vaginay, Izac-Imbert 2007** : VAGINAY (M.), IZAC-IMBERT (L.) dir. – *Les Âges du Fer dans le Sud-Ouest de la France.* Actes du XXVIII^e Colloque de l'AFEAF (Toulouse, 20-23 mai 2004), Bordeaux : Fédération Aquitania, 2007 (*Aquitania*, supplément, p. 14/1).
- Van der Vliet 1984** : L'ethnographie de Strabon : idéologie ou tradition. In : Prontera 1984, p. 27-86.

- Verdin 1995** : VERDIN (Fl.) – *Les Salyens et leurs territoires*. Thèse de doctorat nouveau régime. Aix-en-Provence : Université de Provence : 1995.
- Verdin 1998a** : VERDIN (Fl.) – Les Salyens : faciès culturel et populations. In : *Entremont et les Salyens, Cinquante ans de recherches*. Actes du Colloque en Hommage à Fernand Benoit, (Aix-en-Provence, 5-6 octobre 1996), *Documents d'Archéologie Méridionale*, 1998, 21, p. 27-36.
- Verdin 1998b** : VERDIN (Fl.) – *Du territoire salyen à la cité d'époque romaine*. In : GROS (P.) , dir., *Villes et Campagnes en Gaule romaine*, Actes du 120e Congrès national des Sociétés historiques et scientifiques (Aix-en-Provence, 1995). Paris : Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1998, p. 89-103.
- Verdin 2000** : VERDIN (Fl.) – Territoires, peuples et cités à l'âge du Fer dans le sud-Est de la Gaule. In : Chausserie-Laprée 2000, p. 21-25.
- Verdin 2002** : VERDIN (Fl.) – Les Salyens, les Cavares et les villes du Rhône. In : Garcia, Verdin 2002, p. 139-149.
- Verdin 2006** : VERDIN (Fl.) – Les mutations de la fin de l'âge du Fer (II^e-I^{er} s. av. J.-C.) dans le midi de la Gaule. In : Hasengrove 2006, p. 235-250.
- Verdin, Bardot 2007** : VERDIN (Fl.), BARDOT (X.) – Les puits de l'*oppidum* de l'Ermitage (Agen, Lot-et-Garonne). In : Vaginay, Izac-Imbert 2007, p. 237-257.
- Vidal 1986** : VIDAL (M.) – Note préliminaire sur les puits du Toulousain. *Aquitania*, 4, 1986, p. 55-65.
- Vidal 2002** : VIDAL (M.) – Vieille-Toulouse. Le site et les vestiges. Les puits des II^e et I^{er} siècles av. J.-C. de Vieille-Toulouse et du Toulousain. In : Paillet 2002, p. 102-128.
- Vidal 2003** : VIDAL (M.) – Les puits funéraires des Volques Tectosages et les puits cultuels des Nitiobriges : éléments de réflexion. In : Bats *et al.* 2003, p. 575-586.
- Villalba i Varnera 1986** : VILLALBA I VARNERA (P.) – *Ruf Fest Aviè. Periple (Ora maritima)*. *Introduccio, text, traduccio i notes*. Barcelona : Fundacio Bernat Metge, 1986.
- Villes et agglomérations 1992** : *Villes et agglomérations urbaines antiques du Sud-Ouest de la Gaule : histoire et archéologie*. Actes du 2e colloque *Aquitania* (Bordeaux, 13-15 septembre 1990). Bordeaux : Fédération *Aquitania*, 1992 (*Aquitania*, supplément 6).
- Von Grumach, Flashar 1980** : VON GRUMACH (E.), FLASHAR (H.) – *Aristoteles Werke in deutscher Übersetzung, begründet von Ernst Grumach, herausgegeben von Hellmut Flashar. XIX, Problemata physica / übersetzt von Hellmut Flashar*. Berlin : Akademie Verlag, 1980.
- Voyage 1990** : *Voyage en Massalie. 100 ans d'archéologie en Gaule du Sud*. Catalogue d'exposition (Marseille, Vieille Charité 1989-1990). Marseille : Musées de Marseille/Edisud, 1990.
- Zehnacker 2004** : ZENHACKER (H.) – *Pline l'Ancien. Histoire Naturelle. Livre III*. Paris : Les Belles-Lettres (2e éd.), 2004 (Collection des universités de France).
- Ziegler, Sontheimer 1975** : ZIEGLER (K.), SONTHEIMER (W.) – *Der kleine Pauly. Lexikon der Antike auf der Grundlage von Pauly's Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*. München : Alfred Druckenmüller, 1975, V Bd.

Index des noms propres du Livre IV de la Géographie

A

- A douas, Adouellas* (et peut-être *Diadouellas*) : l'Adda ; IV, 3, 3 ; IV, 6, 6 ; IV, 6, 12
- Adria* ; IV, 6, 9
- Adriatique* ; IV, 6, 5 ; IV, 6, 9
- Aéria* : *Aeria*, ville de la vallée du Rhône non localisée ; IV, 1, 11
- Agathè* : Agde (Narbonnaise) ; IV, 1, 6
- Aidouoi* : les Éduens (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 1, 11 ; IV, 3, 2 ; IV, 3, 4
- Akoutanè* (IV, 3, 1) ; *Akoutania* (IV, 6, 11) ; *Akoutanoi* (IV, 1, 1 ; IV, 2, 1 ; IV, 2, 2) : l'Aquitaine, les Aquitains
- Akylèia* : Aquilée (It.) ; IV, 6, 9 ; IV, 6, 10 ; IV, 6, 12
- Albia* ; IV, 6, 1
- Albieis* ; IV, 6, 4
- Albigaunon* : Albenga (It.) ; IV, 6, 1 ; IV, 6, 2
- Albioikoi* : les Albièques (peuple des Alpes) ; IV, 6, 4
- Albion* ; IV, 6, 2
- Albion Intemelion, Intemelion* : Vintimille (It.) ; IV, 6, 1 ; IV, 6, 2
- Albios* ; IV, 6, 1
- Alèsia* ; IV, 2, 3
- Allobriges* : les Allobroges (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 1, 11 ; IV, 3, 4 ; IV, 6, 4
- Alpeis* : les Alpes ; IV, 1, 1 ; IV, 1, 2 ; IV, 1, 3 ; IV, 1, 5 ; IV, 1, 11 ; IV, 1, 12 ; IV, 1, 13 ; IV, 3, 2 ; IV, 3, 3 ; IV, 6, 1 ; IV, 6, 3 ; IV, 6, 6 ; IV, 6, 7 ; IV, 6, 9 ; IV, 6, 10 ; IV, 6, 12
- Alpia* : les Alpes ; IV, 6, 1
- Alpion* : les Alpes ; IV, 6, 2
- Alpionia* : les Alpes ; IV, 6, 1
- Ambianoï* : les Ambiens (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 3, 5 ; IV, 6, 11
- Ambronai* : les Ambrons (peuple germanique) ; IV, 1, 8
- Antipolis* : Antibes (Narbonnaise) ; IV, 1, 3 ; IV, 1, 5 ; IV, 1, 9 ; IV, 1, 10 ; IV, 6, 3
- Aouéniôn* : Avignon (Narbonnaise) ; IV, 1, 11
- Apenninon* : l'Apennin ; IV, 6, 9
- Aphrodision* ; IV, 1, 3 ; IV, 1, 6
- Apollon Delphinios* ; IV, 1, 4
- Arar* : la Saône ; IV, 1, 11 ; IV, 1, 14 ; IV, 3, 2 ; IV, 3, 3 ; IV, 3, 4
- Arauris* : l'Hérault ; IV, 1, 6
- Arausiôn* : Orange (Narbonnaise) ; IV, 1, 11
- Ardouenna* : l'Ardenne
- Ardouenna* ; IV, 3, 5
- Arècomikoi, Arècomiskoi* : les Arécomiques (peuple de Narbonnaise) ; IV, 1, 12
- Arélaté* : Arles (Narbonnaise) ; IV, 1, 6
- Arès* ; IV, 1, 11
- Aristarchè* ; IV, 1, 4
- Arouernoï* : les Arvernes (peuple d'Aquitaine) ; IV, 1, 14 ; IV, 2, 2 ; IV, 2, 3 ; IV, 3, 4 ; IV, 4, 1 ; IV, 4, 3
- Aroupion* : ville des Iapodes (peuple des Alpes) ; IV, 6, 10
- Artémidore* ; IV, 1, 8 ; IV, 1, 11 ; IV, 4, 6
- Artémis* ; IV, 1, 4 ; IV, 1, 5
- Artémis d'Éphèse* ; IV, 1, 4 ; IV, 1, 8 ; IV, 1, 5
- Atagis* : l'Adige ; IV, 6, 9

Atax : l'Aude ; IV, 1, 6 ; IV, 1, 14

Atèsinos : le Tessin ; IV, 6, 9

Atrébatioi : les Atrébates (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 3, 5

Augousta : Aoste (It.) ; IV, 6, 7

Auguste ; IV, 1, 1 ; IV, 1, 9 ; IV, 3, 2 ; IV, 5, 3 ; IV, 6, 6 ; IV, 6, 7 ; IV, 6, 10

Auskioi : les Ausques (peuple d'Aquitaine) ; IV, 2, 1 ; IV, 2, 2

B

Baitéra : Béziers (Narbonnaise) ; IV, 1, 6

Belgai : les Belges ; IV, 1, 1 ; IV, 3, 1 ; IV, 4, 1 ; IV, 4, 3

Belloakoi : les Bellovaques (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 3, 5 ; IV, 4, 3 ; IV, 6, 11

Bênakos : le lac de Garde ; IV, 6, 12

Bibrakta : Bibracte (provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 3, 2

Bitouitos ; IV, 2, 3

Bitourigoi : les Bituriges (peuple d'Aquitaine) ; IV, 2, 1 ; IV, 2, 2

Blaskôn : île de Brescou (Cap d'Agde) (Narbonnaise) ; IV, 1, 6

Boioi : les Boiens (peuple des Alpes) ; IV, 4, 1 ; IV, 6, 8

Bourdigala : Bordeaux ; IV, 2, 1

Breunoi, les *Breuni* (peuple des Alpes) ; IV, 6, 8

Brigantioi : les *Brigantii* (peuple des Alpes) ; IV, 6, 8

Brigantion : 1. Briançon ; IV, 1, 3

2. Bregenz (Autr.) ; IV, 6, 8

C

Caepio ; IV, 1, 13

Cappadoce ; IV, 1, 13

Caucase ; IV, 1, 7

César ; IV, 1, 1 ; IV, 1, 5 ; IV, 1, 9 ; IV, 2, 3 ; IV, 3, 2 ; IV, 3, 3 ; IV, 4, 1 ; IV, 5, 2 ; IV, 5, 3 ; IV, 6, 6 ; IV, 6, 7 ; IV, 6, 10

Cisalpine ; IV, 6, 5

Cnaeus Ahenobarbus ; IV, 1, 11

Cottius ; IV, 1, 3 ; IV, 6, 6

D

Damasia : ville des Licates (Bavière) non localisée précisément ; IV, 6, 8

Dékiètai : les Déciates (peuple des Alpes) ; IV, 6, 2

Déméter et Corè ; IV, 4, 6

Diadouella : voir *Adouas* ; IV, 3, 3

Domitius ; IV, 2, 3

Donnus ; IV, 6, 6

Doubis : le Doubs ; IV, 1, 11 ; IV, 1, 14 ; IV, 3, 2

Dounax ; IV, 6, 12

Douras : affluent du Danube (non identifié précisément) ; IV, 6, 9

Dourias : la Doire ; IV, 6, 5 ; IV, 6, 7

Dourikortora : Reims (provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 3, 5

Dourion, lat. *Durio* : ville de la vallée du Rhône non localisée ; IV, 1, 11

Drouentias : la Durance ; IV, 1, 3 ; IV, 1, 11 ; IV, 6, 5

Drusus ; IV, 6, 9

E

Ebourônes : Les Eburons (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 3, 5

Ebrodounon : Embrun (Alpes) ; IV, 1, 3

Elouoi : les Helviens (peuple d'Aquitaine) ; IV, 2, 2

Éphèse ; IV, 1, 4

Éphésion ; IV, 1, 4

Éphore ; IV, 4, 6

Eporedia ; IV, 6, 7

Estiones : les *Estiones* (peuple des Alpes) ; IV, 6, 8

Exkiggomagos, *Skiggomagos* : Exilles (It.) ; IV, 1, 3

G

Gabaleis : les Gabales (peuple d'Aquitaine) ; IV, 2, 2

Gadeira : Cadix
Gadeira ; IV, 4, 6
Galatai, galatique, gallique : les Gaulois, gaulois
 Galatai ; IV, 1, 1 ; IV, 1, 5 ; IV, 1, 14 ; IV, 2, 1 ;
 IV, 3, 2 ; IV, 4, 2 ; IV, 4, 4
 galatique ; IV, 1, 6 ; IV, 2, 1 ; IV, 4, 2
 gallique ; IV, 4, 2
Garounas : la Garonne ; IV, 1, 1 ; IV, 1, 14 ; IV, 2, 1 ;
 IV, 2, 2 ; IV, 3, 3 ; IV, 5, 2
Genaunoi : les Genaunes (peuple des Alpes) ; IV, 6, 8
Genoua : Gênes (It.) ; IV, 6, 1 ; IV, 6, 2 ; IV, 6, 4
Gergoouia : Gergovie ; IV, 2, 3
Germania, Germanoi : la Germanie, les Germains
 Germania ; IV, 4, 2
 germanique ; IV, 3, 4
 Germanoi ; IV, 3, 2 ; IV, 3, 3 ; IV, 3, 4 ; IV, 4, 2 ;
 IV, 4, 3 ; IV, 6, 8

H

Haemon ; IV, 6, 12
Helouëtioi : les Helvètes (peuple des provinces
 rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 3, 3 ; IV, 3, 4 ;
 IV, 4, 3 ; IV, 6, 8 ; IV, 6, 11
 Héraklès ; IV, 1, 7 ; IV, 1, 11 ; IV, 6, 3
 Hercynien ; IV, 6, 9
 Hespérides ; IV, 1, 7

I

Iapodes : les *Iapodes* (peuple des Alpes) ; IV, 6, 10
Ibères, Ibèria : les Ibères, l'Ibérie ;
 Ibères ; IV, 1, 1 ; IV, 1, 5 ; IV, 2, 1 ; IV, 4, 2 ;
 IV, 5, 4
 Ibèria ; IV, 1, 3 ; IV, 1, 5 ; IV, 1, 12 ; IV, 4, 6 ;
 IV, 6, 3 ; IV, 6, 12
 Ibèrikè ; IV, 1, 3
Iernè : l'Irlande
Iernè ; IV, 5, 4
Iggaunoi : les Ingaunes (peuple des Alpes) ; IV, 6, 1 ;
 IV, 6, 2

Ikonioi, les Iconii (peuple des Alpes) ; IV, 1, 11 ; IV, 6, 5
Ilibirris : *Illiberis*, fleuve et ville éponyme de la
 Narbonnaise ; IV, 1, 6
Illyrioi : les Illyriens ; IV, 6, 8 ; IV, 6, 10
Illyris ; IV, 6, 9 ; IV, 6, 10
Intemelioi : les Intéméliens (peuple des Alpes) ; IV, 6, 1 ;
 IV, 6, 2
Ioras, Iourasios : le Jura
 Iora ; IV, 6, 11
 Iourasios ; IV, 3, 4
Isar : l'Isère ; IV, 1, 11 ; IV, 2, 3 ; IV, 6, 5
Isaras : l'*Isarco* (?) (fl. It.) ; IV, 6, 9
Istros : le Danube ; IV, 6, 5 ; IV, 6, 9 ; IV, 6, 10
 Italie ; IV, 1, 2 ; IV, 1, 3 ; IV, 1, 5 ; IV, 1, 9 ; IV, 1, 12 ;
 IV, 3, 2 ; IV, 4, 1 ; IV, 4, 3 ; IV, 6, 1 ; IV, 6, 2 ; IV, 6, 5 ;
 IV, 6, 6 ; IV, 6, 7 ; IV, 6, 8 ; IV, 6, 11 ; IV, 6, 12
 Italiote ; IV, 6, 8
Ition : Boulogne-sur-Mer (provinces rattachées à Lyon
 et aux Belges) ; IV, 5, 2 ; IV, 6, 11

K

Kaballion : Cavailon (Narbonnaise) ; IV, 1, 3 ; IV, 1, 11
Kabyllinon : Chalon-sur-Saône (provinces rattachées à
 Lyon et aux Belges) ; IV, 3, 2
Kadourkoi : les Cadurques (peuple d'Aquitaine) ; IV, 2, 2
Kalètoi : les Calètes (peuple des provinces rattachées à
 Lyon et aux Belges) ; IV, 1, 14 ; IV, 3, 5
Kambodounon : Kempten (All.) ; IV, 6, 8
Kamounoi, les Camunni (peuple des Alpes) ; IV, 6, 8
Kantion : le Kent (Angl.) ; IV, 3, 3 ; IV, 5, 1
Kaouaroi : les Cavares (peuple de Narbonnaise) ; IV, 1, 11 ;
 IV, 1, 12
Karnoi : les Carnes (peuple des Alpes) ; IV, 6, 9 ; IV, 6, 10
Karnoutoi : les Carnutes (peuple des provinces rattachées
 à Lyon et aux Belges) ; IV, 2, 3 ; IV, 3, 4
Katoriges : les Caturiges (peuple des Alpes) ; IV, 6, 6
Keltikè, Keltai, Keltai : la Celtique, les Celtes
 Keltai ; IV, 1, 1 ; IV, 1, 14
 Keltikè ; IV, 1, 1 ; IV, 1, 2 ; IV, 1, 3 ; IV, 1, 12 ;

IV, 1, 13 ; IV, 3, 3 ; IV, 3, 4 ; IV, 4, 2 ; IV, 4, 6 ; IV, 5, 1 ; IV, 5, 3 ; IV, 6, 5 ; IV, 6, 11

Keltoi ; IV, 1, 11 ; IV, 1, 14 ; IV, 4, 1 ; IV, 4, 6 ; IV, 5, 2 ; IV, 5, 3 ; IV, 5, 4 ; IV, 6, 3 ; IV, 6, 10

Keltoligyès : les Celtoligyens ; IV, 6, 3

Kemména, *Kemménè*, *Kemménon* : les Cévennes

Kemména ; IV, 1, 6 ; IV, 1, 13 ; IV, 1, 14 ; IV, 2, 1 ; IV, 6, 11

Kemménè ; IV, 1, 1

Kemménon ; IV, 1, 1 ; IV, 1, 2 ; IV, 1, 3 ; IV, 1, 6 ; IV, 1, 11 ; IV, 1, 12 ; IV, 2, 1 ; IV, 2, 3

Kenabon : Orléans (provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 2, 3

Keutrones : les Ceutrones (peuple des Alpes) ; IV, 6, 6 ; IV, 6, 7

Kimbroi : les Cimbres (peuple germanique) ; IV, 3, 3 ; IV, 4, 3

Klanis : affluent du Danube (non identifié précisément) ; IV, 6, 9

Klautènatioi : les Clautènates (peuple des Alpes) ; IV, 6, 8

Kolapis : la Kupa, affluent de la Save (Croatie) ; IV, 6, 10

Kômon : Côme (It.) ; IV, 3, 3 ; IV, 6, 6 ; IV, 6, 8

Konouénoi : les Convènes (peuple d'Aquitaine) ; IV, 2, 1 ; IV, 2, 2

Korbilô : *Corbilo*, ville sur la Loire, non identifiée ; IV, 2, 1

Kotouantioi : les Cotuantes (peuple des Alpes appartenant aux Rhètes) ; IV, 6, 8

Kouboi : les Cubes, partie des Bituriges (peuple d'Aquitaine) ; IV, 2, 2

L

Larios : lac de Côme ; IV, 3, 3 ; IV, 6, 6 ; IV, 6, 12

Leiger : la Loire ; IV, 1, 1 ; IV, 1, 14 ; IV, 2, 1 ; IV, 2, 2 ; IV, 2, 3 ; IV, 3, 1 ; IV, 3, 3 ; IV, 3, 4 ; IV, 4, 1 ; IV, 4, 3 ; IV, 4, 6 ; IV, 5, 2

Lèmanna, *Lèmenna*, *Lèmmena* : le lac Léman

Lèmanna ; IV, 1, 11

Lèmenna ; IV, 6, 6

Lèmmena ; IV, 6, 11

Lémoouikes : les Lémovices (peuple d'Aquitaine) ; IV, 2, 2

Lèpontiioi : les Lépointiens (peuple des Alpes) ; IV, 6, 6 ; IV, 6, 8

Lerôn : Sainte-Marguerite (îles de Lérins) (Narbonnaise) ; IV, 1, 10

Leukoi : les Leuques (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 3, 4

Lèxoouioi : Les Lexoviens (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 1, 14 ; IV, 3, 5

Liggonai : les Lingons (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 1, 11 ; IV, 3, 4 ; IV, 6, 11

Ligyès : les Ligyens (peuple de Narbonnaise et des Alpes) ; IV, 1, 3 ; IV, 1, 5 ; IV, 1, 7 ; IV, 1, 9 ; IV, 1, 10 ; IV, 6, 1 ; IV, 6, 2 ; IV, 6, 3 ; IV, 6, 4 ; IV, 6, 6 ; IV, 6, 12

Ligystikè : la Ligystique ; IV, 1, 1 ; IV, 1, 12 ; IV, 6, 3 ; IV, 6, 9

ligystique ; IV, 6, 6

Likatïoi : les Licates (peuple des Alpes) ; IV, 6, 8

Loueriôn : le Lubéron (?) (Narbonnaise) ; IV, 6, 3

Louérios ; IV, 2, 3

Lougdownon : 1. Saint-Bertrand-de-Comminges ; IV, 2, 1

2. Lyon ; IV, 1, 1 ; IV, 1, 11 ; IV, 3, 1 ; IV, 3, 2 ; IV, 3, 3 ; IV, 3, 4 ; IV, 6, 11

Loukotokia : Lutèce (provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 3, 5

Lycée ; IV, 6, 12

M

Mandoubioi : les Mandubiens (peuple d'Aquitaine) ; IV, 2, 3

Marius ; IV, 1, 8

Massalia, *Massaliôtai* : Marseille, les Marseillais

Massalia ; IV, 1, 1 ; IV, 1, 3 ; IV, 1, 4 ; IV, 1, 5 ; IV, 1, 6 ; IV, 1, 7 ; IV, 1, 9 ; IV, 1, 10 ; IV, 1, 11 ; IV, 6, 3

Massaliôtai ; IV, 1, 3 ; IV, 1, 5 ; IV, 1, 6 ; IV, 1, 8 ; IV, 1, 9 ; IV, 1, 10 ; IV, 1, 14 ; IV, 2, 1 ; IV, 6, 3

massalïotique ; IV, 1, 6 ; IV, 6, 3 ; IV, 6, 11

Massalïotis : la Massalïotide, région de Marseille ; IV, 1, 12 ; IV, 2, 3

Maximus ; IV, 2, 3

Mediolanion : Saintes (Aquitaine) ; IV, 2, 1

Mèdiomatrikoi : les Médiomatriques (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 3, 4

Médoullloi : les Médulles (peuple des Alpes) ; IV, 1, 11 ; IV, 6, 5

Meldoi : les Meldes (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 3, 5

Ménapioi : les Ménapiens (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 3, 4 ; IV, 3, 5 ; IV, 5, 2

Métoulon : ville des *Iapodes* ; IV, 6, 10

Migkios : le Mincio (fl. It.) ; IV, 6, 12

Monètion : ville des *Iapodes* non localisée précisément ; IV, 6, 10

Monoikos : Monaco (Narbonnaise) ; IV, 6, 1 ; IV, 6, 2 ; IV, 6, 3

Morinoi : les Morins (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 3, 5 ; IV, 5, 2

N

Namnitai : les Namnètes (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 2, 1 ; IV, 4, 6

Nantouatai : les Nantuates (peuple des Alpes) ; IV, 6, 6

Narbô : Narbonne (Narbonnaise) ; IV, 1, 1 ; IV, 1, 3 ; IV, 1, 6 ; IV, 1, 12 ; IV, 1, 14 ; IV, 2, 1 ; IV, 2, 3 ; IV, 3, 2

Narbonitis : la Narbonnaise ; IV, 1, 1 ; IV, 1, 2 ; IV, 1, 3 ; IV, 1, 6 ; IV, 1, 9 ; IV, 1, 14 ; IV, 2, 1 ; IV, 2, 2 ; IV, 3, 1 ; IV, 6, 4 ; IV, 6, 11

Nauporton : Vhrinika (Slov.) ville des *Iapodes* ; IV, 6, 10

Némausos : Nîmes (Narbonnaise) ; IV, 1, 3 ; IV, 1, 12 ; IV, 6, 4

Nemôssos : capitale des Arvernes, non identifiée précisément (Aquitaine) ; IV, 2, 3

Nerouioi : les Nerviens (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 3, 4 ; IV, 3, 5

Nikaia : Nice (Narbonnaise) ; IV, 1, 5 ; IV, 1, 9

Nitiobriges : les *Nitiobriges* (peuple d'Aquitaine) ; IV, 2, 2

Norikoi : les Noriques (peuple des Alpes) ; IV, 6, 8 ; IV, 6, 9 ; IV, 6, 12

O

Océan ; IV, 1, 1 ; IV, 1, 2 ; IV, 1, 14 ; IV, 2, 1 ; IV, 2, 2 ; IV, 2, 3 ; IV, 3, 2 ; IV, 3, 4 ; IV, 3, 5 ; IV, 4, 1 ; IV, 4, 2 ; IV, 4, 6 ; IV, 5, 1 ; IV, 6, 11

océane ; IV, 2, 1

océanique ; IV, 4, 6

océaniques ; IV, 4, 3

Okelos : *Ocelum*, ville des Alpes à la frontière du territoire de Cottius ; IV, 1, 3

Okra : l'*Ocra*, nom donné à la partie orientale des Alpes, chez les *Iapodes* ; IV, 6, 1 ; IV, 6, 10

Olbia : *Olbia* (Narbonnaise) ; IV, 1, 5 ; IV, 1, 9

Olympe ; IV, 6, 12

Onèsioi : les *Onesii* (peuple d'Aquitaine) ; IV, 2, 1

Orbis : l'Orb ; IV, 1, 6

Osismioi : les Osismes (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 4, 1

Ossa ; IV, 6, 12

Ouaragroï : les Varagres (peuple des Alpes) ; IV, 6, 6

Ouaros : le Var ; IV, 1, 3 ; IV, 1, 9 ; IV, 6, 4

Oubioi : les Ubiens (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 3, 4

Ouellaouioi : les Vellaves (peuple d'Aquitaine) ; IV, 2, 2

Ouendon : ville des *Iapodes*, non localisée précisément ; IV, 6, 10

Ouénetoi : les Vénètes (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 4, 1

Ouennones les Vennonnes (peuple des Alpes) ; IV, 6, 6 ; IV, 6, 8

Ouerbanos : le lac Majeur (It.) ; IV, 6, 12

Ouèrôn : Vérone (It.) ; IV, 6, 8

Ougernon : Beaucaire (Narbonnaise) ; IV, 1, 3

Ouienna : Vienne (Narbonnaise) ; IV, 1, 11

Quindolikoi : les Vindoliques (peuple des Alpes) ; IV, 3, 3 ; IV, 6, 8 ; IV, 6, 9

Ouiouiskoi : les Vivisques, partie des Bituriges (peuple d'Aquitaine) ; IV, 2, 1

Oundalon : *Undalum*, ville proche du confluent de la Sorgue et du Rhône (Narbonnaise) ; IV, 1, 11

Ouokontioi : les Voconces (peuple des Alpes) ; IV, 1, 3 ; IV, 1, 11 ; IV, 1, 12 ; IV, 6, 4 ; IV, 6, 5

Ouolkai : les Volques (peuple de Narbonnaise) ; IV, 1, 12 ; IV, 6, 4

Oxybioi : les Oxybiens, branche des Ligyens (peuple de Narbonnaise et des Alpes) ; IV, 1, 10 ; IV, 6, 2

Oxybios : le port des Oxybiens, non localisé précisément (Narbonnaise) ; IV, 1, 10

P

Pados : le Pô ; IV, 3, 3 ; IV, 6, 5 ; IV, 6, 6 ; IV, 6, 12

Pannonioi : les Pannoniens (peuple des Alpes) ; IV, 6, 10

Paphlagoniens ; IV, 1, 13

Parisioi : les *Parisii* (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 3, 5

Parnasse ; IV, 6, 12

Pélion ; IV, 6, 12

Pétrokoriói : les Pétrocores (peuple d'Aquitaine) ; IV, 2, 2

Phligadia : massif oriental des Alpes, chez les Vindoliques ; IV, 6, 9

Phocéens ; IV, 1, 4

Phoron Ioulion : Fréjus (Narbonnaise) ; IV, 1, 9

Phrygie ; IV, 1, 13

Piktones : les Pictons (peuple d'Aquitaine) ; IV, 2, 1 ; IV, 2, 2

Planasia : Saint-Honorat (îles de Lérins) (Narbonnaise) ; IV, 1, 10

Poenin ; IV, 6, 7 ; IV, 6, 11

Polybe ; IV, 1, 1 ; IV, 1, 8 ; IV, 2, 1 ; IV, 6, 2 ; IV, 6, 10 ; IV, 6, 12

Pompée ; IV, 1, 3 ; IV, 1, 5

Port des Deux Corbeaux ; IV, 4, 6

Poseidonios ; IV, 1, 2 ; IV, 1, 7 ; IV, 1, 13 ; IV, 1, 14 ; IV, 4, 5

Prausoi ; IV, 1, 13

Prausos ; IV, 1, 13

Prettanikè, Prettanoi : la Bretagne, les Bretons

Prettanikè ; IV, 1, 14 ; IV, 2, 1 ; IV, 3, 3 ; IV, 3, 4 ; IV, 4, 1 ; IV, 4, 6 ; IV, 5, 1 ; IV, 5, 4

Prettanoi ; IV, 5, 3 ; IV, 5, 4

Prométhée ; IV, 1, 7

Pyrènaia, Pyrènè : les Pyrénées

Pyrènaia ; IV, 1, 1 ; IV, 1, 3 ; IV, 4, 2

Pyrènè ; IV, 1, 1 ; IV, 1, 2 ; IV, 1, 3 ; IV, 1, 6 ; IV, 1, 8 ; IV, 1, 12 ; IV, 1, 13 ; IV, 2, 1 ; IV, 2, 3 ; IV, 5, 1

Pythéas ; IV, 2, 1 ; IV, 4, 1 ; IV, 5, 5

Q

Quintus Fabius Maximus Aemilianus ; IV, 1, 11

R

Rèmoi : les Rèmes (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 3, 5

Rhaitoi : les Rhètes (peuple des Alpes) ; IV, 3, 3 ; IV, 6, 6 ; IV, 6, 8 ; IV, 6, 12

Rhênos : le Rhin ; IV, 1, 1 ; IV, 2, 3 ; IV, 3, 1 ; IV, 3, 2 ; IV, 3, 3 ; IV, 3, 4 ; IV, 3, 5 ; IV, 4, 2 ; IV, 4, 3 ; IV, 5, 1 ; IV, 5, 2 ; IV, 6, 6 ; IV, 6, 8 ; IV, 6, 9 ; IV, 6, 11

rhétique ; IV, 6, 8

Rhodanos : le Rhône ; IV, 1, 2 ; IV, 1, 3 ; IV, 1, 5 ; IV, 1, 6 ; IV, 1, 7 ; IV, 1, 8 ; IV, 1, 11 ; IV, 1, 12 ; IV, 1, 14 ; IV, 2, 1 ; IV, 2, 2 ; IV, 2, 3 ; IV, 3, 1 ; IV, 3, 2 ; IV, 3, 3 ; IV, 3, 4 ; IV, 6, 3 ; IV, 6, 5 ; IV, 6, 6 ; IV, 6, 11

Rhodope ; IV, 6, 12

Rhoè Agathè : v. *Agathè* (Narbonnaise) ; IV, 1, 5

Romains ; IV, 1, 5 ; IV, 1, 12 ; IV, 1, 13 ; IV, 2, 2 ; IV, 2, 3 ; IV, 3, 2 ; IV, 3, 4 ; IV, 3, 5 ; IV, 4, 1 ; IV, 4, 2 ; IV, 4, 3 ; IV, 4, 5 ; IV, 5, 3 ; IV, 6, 3 ; IV, 6, 7 ; IV, 6, 12

Rome ; IV, 1, 5 ; IV, 1, 12 ; IV, 3, 2 ; IV, 3, 5 ; IV, 4, 3 ; IV, 5, 2

Roukantioi : les Roucantes (peuple des Alpes) ; IV, 6, 8

Rouskinôn : Château-Roussillon (Narbonnaise) ; IV, 1, 6

Routènoi : les Rutènes (peuple d'Aquitaine) ; IV, 2, 2

S

Sabata Ouada : *Vada Sabata*, Savone (It.) ; IV, 6, 1

Salassoï : les Salasses (peuple des Alpes) ; IV, 6, 5 ; IV, 6, 6 ; IV, 6, 7 ; IV, 6, 11 ; IV, 6, 12

Salyes : les Salyens (peuple de Narbonnaise) ; IV, 1, 3 ;

- IV, 1, 5 ; IV, 1, 6 ; IV, 1, 9 ; IV, 1, 11 ; IV, 1, 12 ; IV, 6, 3 ; IV, 6, 4
- Samothrace ; IV, 4, 6
- Santonoi* : les Santons (peuple d'Aquitaine) ; IV, 2, 1 ; IV, 2, 2 ; IV, 6, 11
- Saos* : la Save (affluent du Danube) ; IV, 6, 10
- Ségestikè* : Sisak (Cro.) ; IV, 6, 10
- Ségosianoï* : les Ségusiaves (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 1, 11 ; IV, 3, 2
- Sèkoanas* : la Seine ; IV, 1, 14 ; IV, 3, 2 ; IV, 3, 3 ; IV, 3, 4 ; IV, 3, 5 ; IV, 4, 1 ; IV, 5, 2
- Sèkoanoi* , *Sèkouanoi* : les Séquanes (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 1, 11 ; IV, 3, 2 ; IV, 3, 4 ; IV, 4, 1 ; IV, 6, 8 ; IV, 6, 11
- Sénônes* : les Sénons (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 3, 5 ; IV, 4, 1
- Sextia* : Aix-en-Provence (Narbonnaise) ; IV, 1, 3
- Sextius ; IV, 1, 5
- Sigion* : Sète (le Mont-Saint-Clair) ou le cap d'Agde (Narbonnaise) ; IV, 1, 6
- Skiggomagos* ou *Exkiggomagos* : Exilles (It.) ; IV, 1, 3
- Soèboï* : les Suèves (peuple germanique) ; IV, 3, 4 ; IV, 6, 9
- Souessiônes* : les Suessions (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 3, 5 ; IV, 4, 3
- Sougambroi* : les Sugambres (peuple germanique) ; IV, 3, 4
- Soulgas* : la Sorgue (affluent du Rhône) ; IV, 1, 11 ; IV, 2, 3
- Stoechades* : îles d'Hyères (Narbonnaise) ; IV, 1, 10
- Stomalinnè* : l'étang de Berre (Narbonnaise) ; IV, 1, 8
- Stonoi* : les *Stoni* (peuple des Alpes) ; IV, 6, 6
- T**
- Tarbelloi* : les Tarbelles (peuple d'Aquitaine) ; IV, 2, 1
- Tarouskôn* : Tarascon (Narbonnaise) ; IV, 1, 3 ; IV, 1, 12
- Taurinoï* : les Taurins (peuple des Alpes) ; IV, 6, 6
- Tauriskoi* : les Taurisques (peuple des Alpes) ; IV, 6, 9 ; IV, 6, 10 ; IV, 6, 12
- Tauroention* : Le Brusç (Var) ; IV, 1, 5 ; IV, 1, 9
- Taygète ; IV, 6, 12
- Tektosages* : les Tectosages (peuple de Narbonnaise) ; IV, 1, 12 ; IV, 1, 13 ; IV, 2, 1
- Teutonoï* : les Teutons (peuple germanique) ; IV, 4, 3
- Thoulè* : Thulé, île considérée comme la plus septentrionale de l'Europe ; IV, 5, 5
- Thrace ; IV, 6, 12
- Tibère ; IV, 6, 9
- Tikinos* : le Tessin, affluent du Pô ; IV, 6, 12
- Timagène ; IV, 1, 13
- Tolistobogioï* : Les *Tolisbogii* (peuple galate d'Asie Mineure) ; IV, 1, 13
- Tôlossa* : Toulouse (Narbonnaise) ; IV, 1, 13 ; IV, 1, 14
- Toullon* : mont des Alpes orientales, chez les *Iapodes* ; IV, 6, 9
- Toygénoï* : Les Toygènes (peuple germanique) ; IV, 1, 8 transalpin ; IV, 6, 3
- Transalpine ; IV, 1, 1 ; IV, 4, 6 ; IV, 6, 1
- Trèouèroï* : les Trévires (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 3, 4 ; IV, 3, 5
- Tribochoï* : les Triboques (peuple des provinces rattachées à Lyon et aux Belges) ; IV, 3, 4
- Tridentinoï* : les *Tridentini* (peuple des Alpes) ; IV, 6, 6
- Trikorioï* : les Tricores (peuple des Alpes) ; IV, 1, 11 ; IV, 6, 5
- Trokmoï* : les *Trocpii* (peuple galate d'Asie Mineure) ; IV, 1, 13
- Tyrrhénie ; IV, 6, 2
- V**
- Varro ; IV, 6, 7
- Vercingétorix ; IV, 2, 3

PUBLICATIONS

DU CENTRE CAMILLE JULLIAN

REVUE

ANTIQUITÉS AFRICAINES,

CNRS Editions, 15 rue Malebranche, 75005 Paris - <http://www.cnrseditions.fr>

Dernier volume paru, t. 42, 2006 [2008]

COLLECTION

ÉTUDES D'ANTIQUITÉS AFRICAINES

CNRS Editions, 15 rue Malebranche, 75005 Paris - <http://www.cnrseditions.fr>

Derniers volumes parus :

Liliane Ennabli, *La basilique de Carthagenna et le locus des sept moines de Gafsa. Nouveaux édifices chrétiens de Carthage*, 2000.

François Baratte, Janet Lang, Catherine Metzger et Susan La Niece, *Le trésor de Carthage : contribution à l'étude de l'orfèvrerie de l'Antiquité tardive*, 2002.

Nadine Labory, *Inscriptions antiques du Maroc, 2. Inscriptions latines - Supplément*, 2003.

Hédi Slim, Pol Troussset, Roland Paskoff et Ameer Oueslati, avec la collaboration de Michel Bonifay et Jean Lenne, *Le littoral de la Tunisie. Étude géoarchéologique et historique*, 2004.

Sabah Ferdi, *Corpus des mosaïques de Cherchel*, 2005.

Lieux de cultes : aires votives, temples, églises, mosquées. IXe Colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord antique et médiévale (Tripoli, 19-25 février 2005), 2008.

Jean-Marie Lassère, *Maisons de Clupea. Exemples de l'architecture domestique dans un port de l'Afrique proconsulaire. Les maisons de l'Ecole de pêche, avec une étude de la céramique par Jean Piton (sous presse)*.

ÉTUDES D'ANTIQUITÉS AFRICAINES

CORPUS DES MOSAÏQUES DE CHERCHEL

Sabah FERDI



Préface de Michèle Blanchard-Lemée

Éditions Recherche sur les Civilisations

CNRS EDITIONS

COLLECTION

ARCHAEO NAUTICA

CNRS Editions, 15 rue Malebranche, 75005 Paris - <http://www.cnrseditions.fr>

Dernier volume paru

14 – 1998, P. Pomey, E. Rieth (dir.) - *Construction navale, maritime et fluviale. Approches archéologiques, historique et ethnologique Actes du Septième Colloque International d'Archéologie Navale - Proceedings of the Seventh International Symposium on Boat and ship Archaeology, Ile Tatihou 1994 (Saint-Vaast-la-Hougue)*. 335 p. - ISBN 2-271-05640-3

15 – 2009, *L'archéologie sous-marine et l'archéologie maritime et navale. Les échanges maritimes et fluviaux de la Préhistoire à l'époque moderne (sous presse)*.

TRAVAUX DU CENTRE CAMILLE JULLIAN

Derniers volumes parus

24. B. Sabattini, dir.. *La céramique attique du IVe siècle en Méditerranée occidentale*, Actes du Colloque International d'Arles (7-9 décembre 1995), Naples, Centre Jean Bérard, 2000 (= Collection du Centre Jean Bérard, 19).

25. J.-P Morel, C. Rondi-Costanzo et D. Ugolini, éd., *Corallo di ieri, corallo di oggi*, Actes du Colloque International du Centre Universitaire Européen pour les Biens Culturels, Ravello, Italie (13-15 décembre 1996), Bari, Edipuglia, 2000 (= CUEBC, Scienze e materiali del patrimonio culturale, 5).

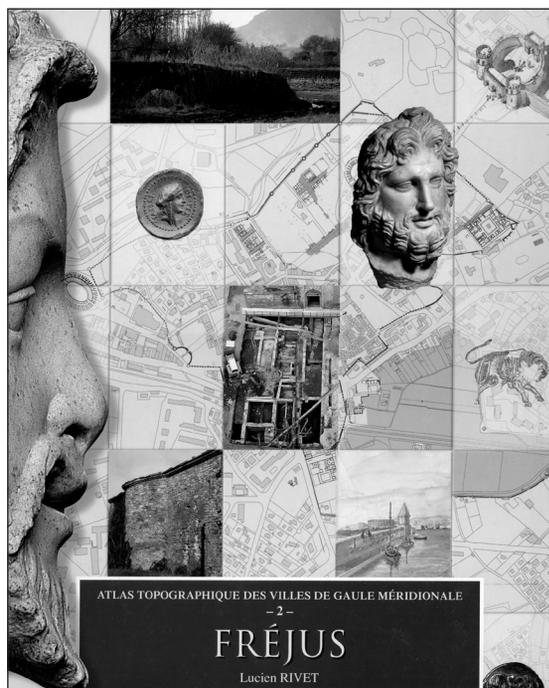
26. P. Leveau et J.-P. Saquet, éd., *Milieu et sociétés dans la Vallée des Baux. Études présentées au colloque de Mouriès*. Montpellier, 2000 (= Suppl. 31 à la R.A.N.).

27. L. Rivet, D. Brentchaloff, S. Roucole, S. Saulnier, *Atlas topographique des villes de Gaule méridionale 2. Fréjus*, Montpellier, 2000 (= Suppl. 32 à la R.A.N.).

28. P. Lévêque et J.-P. Morel, dir., *Céramiques hellénistiques et romaines. III*, Paris, 2001.

29. Ph. Columeau, *Alimentation carnée en Gaule du Sud : VIIe s. av. J.-C.-XIVe s.*, éditions Université de Provence, Aix-en-Provence 2002.

30. J.-P. Brun et Ph. Jockey, éd., *TECHNAI. Techniques et sociétés en Méditerranée, Hommage à M.-Cl. Amouretti*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001 (MMSH, coll. L'atelier méditerranéen), Aix-en-Provence 2001.



BIBLIOTHÈQUE D'ARCHÉOLOGIE MÉDITERRANÉENNE ET AFRICAINE (BiAMA)

Editions Errance, 7 rue Jean-du-Bellay, 75004 Paris.

<http://www.librairie-epona.fr/>

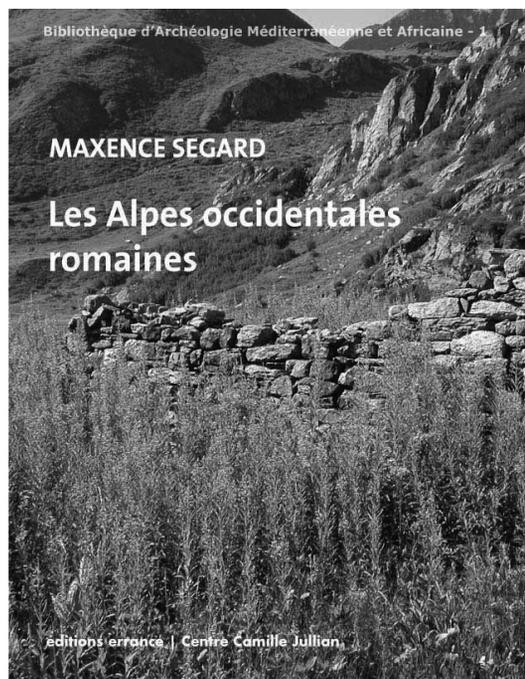
La BiAMA prend la suite des

Travaux du Centre Camille Jullian

1. M. Segard, *Les Alpes Occidentales à l'époque romaine, Développement urbain et exploitation des ressources des régions de montagne (Gaule Narbonnaise, Italie, provinces alpines)*, Paris 2009, 288 p.

2. Patrick Thollard, *La Gaule de Strabon : du texte à l'archéologie (Géographie livre IV). Traduction et études*, Paris 2009, 265 p.

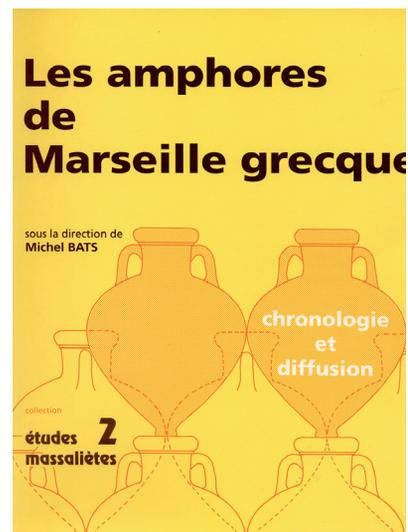
3. *Grecs et indigènes de la Catalogne à la mer Noire, actes des rencontres du programme européen Ramses*, édités par H. Tréziny, sous presse.



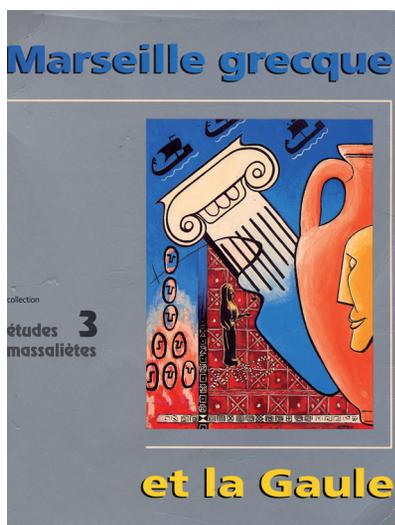
COLLECTION ÉTUDES MASSALIÈTES (EtMassa)



1. *Le territoire de Marseille grecque, actes de la table ronde d'Aix-en-Provence, 1985*, édités par M. Bats et H. Tréziny, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1986.



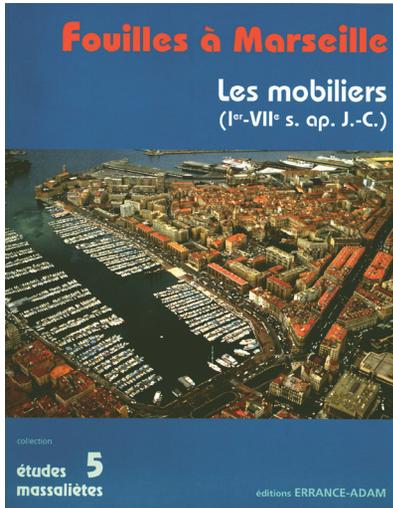
2. *Les amphores de Marseille grecque, actes de la table ronde de Lattes, 1988*, édités par M. Bats, Université de Provence/ADAM éditions, Aix-en-Provence/Lattes, 1990.



3. *Marseille grecque et la Gaule, actes des colloques de Marseille et Aix-en-Provence, 1990*, édités par M. Bats, G. Bertucchi, G. Congès, H. Tréziny, Université de Provence / ADAM éditions, Aix-en-Provence / Lattes, 1992.

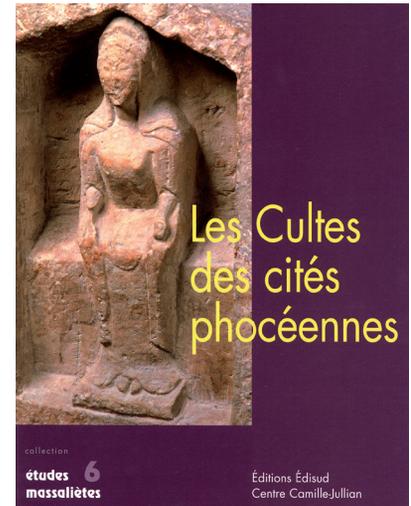


4. *Sur les pas des Grecs en Occident. Hommages à André Nickels*, édités par P. Arcelin, M. Bats, G. Marchand, M. Schwaller, éditions Errance / ADAM éditions, Paris-Lattes 1995.

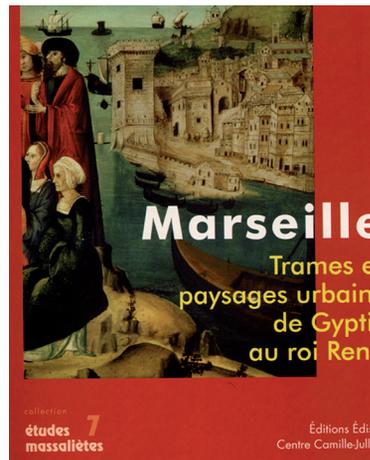


5. *Fouilles à Marseille. Les mobiliers (Ier - VIIe s. ap. J.-C.)*, vol. collectif sous la direction de M. Bonifay, M.-Br. Carre et Y. Rigoir, éditions Errance / ADAM éditions, Paris-Lattes 1998.

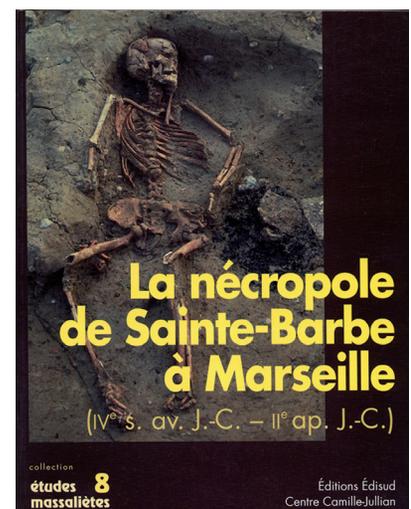
6. *Les cultes des cités phocéennes, actes du coll. d'Aix-en-Provence/ Marseille, juin 1999*, édités par A. Hermary et H. Tréziny, Édisud/Centre C. Jullian, Aix-en-Provence, 2000.



7. *Marseille. Trames et paysages urbains de Gyptis au Roi René, Actes du colloque international d'archéologie, Marseille, 3-5 novembre 1999*, textes réunis et édités par M. Bouiron et H. Tréziny, B. Bizot, A. Guilcher, J. Guyon et M. Pagni, Édisud/Centre C. Jullian, Aix-en-Provence, 2001.



8. *La nécropole de Sainte-Barbe à Marseille (IVe s. av. J.-C. - IIe s. ap. J.-C.)*, vol. collectif sous la direction de M. Moliner, Édisud/Centre C. Jullian, Aix-en-Provence, 2003.



9. *Olbia de Provence à l'époque romaine*, vol. collectif sous la direction de Michel Bats, Édisud/Centre C. Jullian, Aix-en-Provence, 2007.

